



HAL
open science

Le cèdre, entre conservation, développement territorial et appropriation politique : une histoire libanaise (le cas de la Réserve du Chouf)

Amani Fares

► **To cite this version:**

Amani Fares. Le cèdre, entre conservation, développement territorial et appropriation politique : une histoire libanaise (le cas de la Réserve du Chouf). Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2021. Français. NNT : 2021MON30034 . tel-03591759

HAL Id: tel-03591759

<https://theses.hal.science/tel-03591759>

Submitted on 28 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par
L'Université Paul-Valéry Montpellier III

Préparée au sein de l'école doctorale 60 -
TERRITOIRES, TEMPS, SOCIÉTÉS ET DÉVELOPPEMENT

Et de l'unité de recherche Savoirs, Environnement,
Sociétés (SENS)

Spécialité : **Géographie et aménagement de l'espace**

Présentée par **Amani Fares**

**Le cèdre, entre conservation, développement
territorial et appropriation politique :
une histoire libanaise
(le cas de la Réserve du Chouf)**

Soutenue le 15-12-2021 devant le jury composé de

M. Mohamed ADERGHAL , Professeur de l'Enseignement Supérieur, Université Mohamed V, Rabat, Maroc	Rapporteur
M. Bruno ROMAGNY , Directeur de Recherche, (UMR LPED, IRD/AMU)	Rapporteur
M. Laurent AUCLAIR , Chargé de Recherche IRD (UMR LPED, IRD/AMU)	Examineur
M. Stéphane GHIOTTI , Directeur de Recherche CNRS (UMR ART-DEV, CNRS/CIRAD/UM3)	Examineur
M. Bernard MOIZO , Directeur de Recherche IRD (UMR SENS, IRD/UM3/CIRAD)	Examineur
Mme Caroline TAFANI , Maître de Conférences, Università di Corsica Pasquale Paoli, (UMR LISA, CNRS/Université de Corse)	Examineur
Mme Geneviève MICHON , Directrice de Recherche IRD (UMR SENS, IRD/UM3/CIRAD)	Directrice de thèse



UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3
Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et Sociales
École Doctorale 60 - Territoire, Temps, Société et Développement -TTSD
UMR SENS – Savoirs, Environnement, Sociétés - IRD

Thèse de doctorat en Géographie

**Le cèdre, entre conservation, développement territorial et
appropriation politique : une histoire libanaise
(le cas de la Réserve du Chouf)**



Amani FARES

Soutenue le 15-12-2021 devant le jury composé de

M. Mohamed ADERGHAL , Professeur de l'Enseignement Supérieur, Université Mohamed V, Rabat, Maroc	Rapporteur
M. Bruno ROMAGNY , Directeur de Recherche, (UMR LPED, IRD/AMU)	Rapporteur
M. Laurent AUCLAIR , Chargé de Recherche IRD (UMR LPED, IRD/AMU)	Examineur
M. Stéphane GHIOTTI , Chargé de Recherche CNRS (UMR ART-DEV, CNRS/CIRAD/UM3)	Examineur
M. Bernard MOIZO , Directeur de Recherche IRD (UMR SENS, IRD/UM3/CIRAD)	Examineur
Mme Caroline TAFANI , Maître de Conférences, Università di Corsica Pasquale Paoli, (UMR LISA, CNRS/Université de Corse)	Examineur
Mme Geneviève MICHON , Directrice de Recherche IRD (UMR SENS, IRD/UM3/CIRAD)	Directrice de thèse

Table des matières

Remerciements.....	9
Préambule	13
Introduction.....	18
1. Un contexte particulier : le désintéressement des chercheurs en SHS pour les questions forestières au Liban.....	19
1.1. Une effervescence récente dans les recherches autour de l'arbre dans le monde.....	19
1.2. Au Liban, les sciences sociales et humaines ne sont pas au rendez-vous.....	21
2. L'émergence d'un sujet/objet à multiples facettes.....	26
3. Démarche et méthodologie	33
3.1. Revue des archives et de la littérature.....	35
3.2. Le déroulement du travail sur le terrain	36
3.3. Des entretiens qualitatifs	37
3.4. L'observation directe non participante et l'observation participante	39
3.5. La mobilisation d'impressions visuelles et de supports iconographiques	40
4. Présentation du manuscrit.....	40
Chapitre I. Le Cèdre, roi des montagnes	44
Introduction.....	44
1. Sur les pistes du cèdre, de l'Antiquité au 19ème siècle.....	46
1.1. Des bateaux chargés de bois de cèdres vers l'Égypte ancienne.....	48
1.2. Les Assyriens et les laborieuses expéditions vers les montagnes de cèdres.....	49
1.3. Les premiers chemins forestiers construits par les Babyloniens	51
1.4. Les Perses requièrent le bois de cèdre pour défendre leur empire	51
1.5. Le cèdre fait la richesse de la Phénicie.....	52
1.6. Des inscriptions et des écrits de pays voisins attestent la provenance de cèdres du Liban	53
1.7. Chez les Grecs, les comptes d'approvisionnement introduisent la confusion sur l'appellation « cèdre »	54
1.8. La mise en réserve de cèdres par l'empereur Hadrien	55
1.9. Les dynasties musulmanes en quête de cèdres.....	56
2. Le cèdre au cœur des mythes et de l'exaltation religieuse.....	57
2.1. Il était une fois Gilgamesh... ..	58
2.2. À l'image des Hommes et de Dieu	59
2.3. La littérature sous le charme du cèdre.....	60
2.4. Le symbole d'une mémoire collective.....	62
3. La place du cèdre dans l'appropriation progressive du territoire montagnard	63
3.1. La conquête des montagnes par des « réfugiés politiques »	64
3.2. La structuration socio-politique de la communauté Druze.....	66

3.3. L'édification du régime foncier	67
3.4. - De l'Émirat à la Mutassarifiya : la montée en puissance de Maronites	68
3.5. Le Grand Liban du Mandat-français de 1918-1943 : le Montagne au cœur du nouvel État	70
3.6. Comment l'histoire du cèdre vient-elle appuyer la revendication du territoire par les Maronites ?	71
3.7. Après la Montagne, les Druzes intègrent le cèdre dans une nouvelle appropriation territoriale	73
4. Conclusion	75
Introduction.....	79
1. La gestion des forêts libanaises jusqu'au 1975 : l'appropriation par l'État d'une pensée forestière héritée du modèle colonial	82
1.1. L'ébauche d'une législation forestière sous le protectorat français (1920-1943)	82
1.2. Le premier code forestier de 1949 et les modes d'intervention publique.....	87
1.3. L'État cède ses forêts.....	91
1.4. Le contexte forestier national à la veille de la guerre civile	91
2. L'émergence de nouveaux acteurs sur la scène de la protection forestière.....	93
2.1. La gestion forestière dans le tourment de la guerre civile.....	93
2.2. La nouvelle configuration du pouvoir local	94
2.3. Les cèdres sous haute surveillance	95
2.4. Le « reboisement politique ».....	97
3. Les forêts au carrefour du débat écologique international et des nouvelles politiques de l'environnement	99
3.1. L'émergence des associations environnementales	99
3.2. La reformulation de la politique forestière au Liban	101
3.3. La réorganisation du service forestier.....	102
3.4. Les institutions publiques et l'enjeu environnemental : une mission inaccomplie	103
4. Conclusion	105
Chapitre III. De la réserve intégrale à la gestion intégrée. Les pratiques appropriées et négociées de la conservation de l'environnement.	108
Introduction.....	108
1. Raconter les paysages, une histoire à la fois.....	116
1.1. De Beyrouth à l'entrée de la Réserve : des paysages discordants.....	121
1.2. Le versant ouest de la Réserve : une mosaïque paysagère aux multiples facettes.	124
1.3. Le versant Est de la Réserve : changement de décor, la plaine n'est pas si loin	136
2. La restauration des paysages à l'ordre du jour	142
2.1. Chênes de Dalboun, concilier l'économie et l'environnement.....	147
2.2. Paysage agricole, activité socio-économique et conservation de la biodiversité : la restauration des terrasses bat son plein.....	152
2.3. Pastoralisme et paysage : dans la perspective d'un consensus.....	159
2.4. Les forêts de cèdres : le défi du reboisement.....	165
2.5. Le bouquetin de Nubie réintègre les sommets du Chouf.....	170

2.6. Protéger et replanter, les premiers pas vers la restauration des marécages d'Aammiq	173
3. Vers la socialisation de la conservation : une démarche interactive	176
3.1. Considération écologique, symbolique ou socio-économique, l'un ne va pas sans l'autre	177
3.2. L'institutionnalisation du paysage : les politiques publiques manquent au devoir	181
4. Conclusion	182
Chapitre IV. Mutations environnementales et dynamiques territoriales. Vers une dynamique de développement territorial et de requalification de l'arrière-pays montagnard	185
Introduction	185
1. Les spécificités locales : le nouveau pilier du développement local	188
1.1. Le savon : dis-moi comment tu le fabriques et je te dirai d'où tu viens ?	191
1.2. De la culture à la distillation, entre nouveauté et tradition : la lavande révèle sa spécificité	194
1.3. Les carreaux de ciment : il n'est jamais trop tard pour (re)trouver sa spécificité	196
1.4. Les Produits de Parc : un hymne au partage des traditions et des savoir-faire	200
2. Le tourisme se réinvente	203
2.1. La réappropriation des chemins oubliés : une nouvelle vision du territoire	205
2.2. Patrimoines et traditions, les invités d'honneur des foires à thèmes.	212
2.3. Des artistes et des artisans au centre des liens émergents entre nature, culture et territoire	216
2.4. L'hébergement : un accueil et une convivialité plus authentiques	220
3. L'organisation des acteurs locaux : des nouvelles modalités d'organisation sociale au cœur des dynamiques territoriales	223
3.1. Création	225
3.2. Incitation et accompagnement	227
3.3. Amplification	229
3.4. Coordination	231
4. Conclusion	235
Chapitre V. Gérer la conservation dans le contexte socio-politique libanais : patronage et flexibilités organisationnelles	238
Introduction	238
1. Le communautarisme religieux : d'un système de gouvernement à la question environnementale	246
2. La Montagne et la communauté druze : histoire d'une géographie et d'un pouvoir	249
2.1. De la persécution à l'appropriation d'un territoire : les grandes lignes de l'histoire de la communauté druze	253
2.2. De père en fils : la politique, une affaire de famille	258

2.3. Centralité urbaine, marginalisation rurale : les autres raisons d'une légitimité accrue des leaders territoriaux	266
3. L'engagement des Joumblatt dans la conservation des forêts de cèdres, entre héritages familiaux, convictions personnelles, actions directes et projet socio-politique.....	269
3.1. De la conviction personnelle à l'action directe : une évolution adaptative	269
3.2. L'environnement : le nouveau champ d'un projet socio-politique	278
4. La gestion en pratique : une flexibilité imposée par le contexte.....	283
4.1. Association, État, municipalités : les petits arrangements de l'APAC.....	284
4.2. La gestion pratique de la Réserve : une « gestion sous patronage ».....	286
5. Conclusion	297
Conclusion	300
Références Bibliographiques	316
Annexe 1.....	337
Annexe 2.....	342
Annexe 3.....	346
Annexe 4.....	347

Remerciements

Je tiens à remercier de nombreuses personnes pour leur aide et leur soutien dans ce travail, car si je suis arrivée à la fin de ce travail, c'est bien grâce à la patience, à la disponibilité, et aux précieux conseils de ces personnes que j'ai eu la chance de croiser dans mes pérégrinations.

Il est possible, voire certain que je ne parviendrais pas à être exhaustive. J'espère que les personnes que j'omettrais de citer par étourderie me le pardonneront. Qu'elles sachent en tous cas qu'elles ont toute ma reconnaissance.

Je voudrais d'abord adresser un remerciement tout particulier à ma directrice de thèse, Geneviève Michon, qui m'a fait entièrement confiance, pour m'avoir encadrée, orientée, conseillée, et pour avoir partagé ses brillantes intuitions. Qu'elle soit aussi remerciée pour sa grande gentillesse, sa disponibilité permanente et pour les nombreux encouragements qu'elle m'a prodigués.

Je remercie M. Bernard Moizo qui a cru en moi et en l'aboutissement de cette thèse, et qui a été toujours parfaitement disponible pour toute sorte d'aide académique, scientifique, morale ou administrative

Je tiens à remercier M. Philippe Méral qui n'a jamais manqué de m'apporter de l'aide et du soutien que ce soit sur le plan scientifique ou humain.

Je remercie M. Mohamed Aderghal pour son intérêt dans mon travail, ses encouragements, la pertinence des remarques dont il m'a fait part et tout particulièrement pour l'accueil qu'il m'a réservé au Maroc, et son empressement à me faire découvrir le cèdre de l'Atlas.

Un grand merci à M. Estienne Rodary, pour ses conseils avisés et sa contribution à la lecture de ma thèse.

Cette thèse n'aurait pu être achevée sans l'aide précieuse d'Aurélia Pottier, que je remercie pour sa disponibilité et pour son appui dans l'élaboration de mes cartes.

Un merci très particulier à ma chère Nathalie, pour sa gentillesse, sa disponibilité, comme pour son écoute, ainsi que pour son implication sur tout ce qui concerne le soutien administratif et logistique à mon travail.

Je suis aussi heureuse de témoigner toute ma considération à Mme Marie-Hélène Durand qui m'a toujours encouragée et assistée.

Je remercie Mme Stéphanie Carrière, pour son soutien moral et ses conseils pertinents, qui m'ont apporté beaucoup de réconfort.

Je tiens à remercier encore toute l'équipe de l'UMR SENS pour son accueil et son soutien, ainsi que pour les échanges, fugaces ou non mais toujours féconds que nous avons eus lors de nos pause-café ou en nous croisant dans les couloirs.

Je remercie de la même façon le Laboratoire Mixte International MediTer, qui m'a permis, à travers son appui logistique, humain et financier, ainsi que grâce à l'appui de son projet MedInnLocal, de participer, au Maroc et en Tunisie, à des activités collectives sur des thématiques proches de celles de ma thèse, de me former à la recherche à l'occasion de rencontres scientifiques et d'écoles doctorales, et, enfin, de découvrir des terrains proches des miens, dans l'Atlas marocain et ses forêts de cèdres.

J'adresse ma vive reconnaissance et mes infinis remerciements à l'équipe de la Réserve du Chouf, et tout particulièrement à M. Nizar Hani, qui a toujours su être présent pour répondre à mes questions, qui a mis à ma disposition tous ses contacts, ce qui a hautement facilité mon travail sur le terrain. Je remercie également Nijad, Wael, Lina, Faten et Widad pour leur accueil dans leurs bureaux et pour avoir su me fournir tout ce dont j'avais besoin sur le terrain.

Merci aux habitants du Chouf : non seulement pour avoir apporté des réponses à mes interrogations et à mon incessante curiosité, mais aussi de m'avoir accueilli avec beaucoup de générosité ... à la libanaise, d'où le sentiment réconfortant de m'être sentie chez moi à chaque instant.

Je remercie aussi mes collègues les doctorants, en particulier Alix, Léa et Mathilde, pour les échanges que nous avons eus et pour le soutien moral avant tout. Je remercie de même mes collègues marocains Ayoub, Bouchra et Majda, pour m'avoir m'accueillie dans leur pays et pour les agréables moments que nous avons passé ensemble au Maroc.

Merci à mes amis à Gaël, Palyson, Sourya, Mathilde et Yoann, pour les sourires et leurs nombreux et pleins encouragements, sans compter leur écoute, et qui ainsi m'ont résolument aidée à surmonter les événements dramatiques advenus ces deux dernières années au Liban.

Je tiens à remercier également toutes les personnes qui ne se sont pas lassées de m'entendre parler du cèdre de Liban. Je pense particulièrement à Laurent, Pikria et Wendy.

Merci à Jacques, Jean-Claude, Martine et Samuel, particulièrement de m'avoir apporté une aide chaleureuse à leur manière, et des moyens pour pouvoir continuer cette thèse.

Enfin, je veux remercier toute ma famille, pour leur support inconditionnel vers ce qui est pour moi - et pour eux - le chemin du succès ; en ne cessant de m'encourager et de me soutenir dans les moments difficiles, malgré la distance qui nous sépare et, qui plus est, dans une période si difficile pour le Liban. Je remercie spécialement ma sœur Zeinab qui a joué le rôle de secrétaire en réglant mes divers problèmes logistiques à distance. Je remercie aussi mon cher frère, qui a fait office de chauffeur sur le terrain, pour sa patience lorsqu'il devait m'attendre pendant les longues heures consacrées à mes entretiens avec les habitants du Chouf.

Pour clore ces remerciements, j'exprime toute ma gratitude à toutes les personnes qui sont engagés dans la conservation du cèdre du Liban, et qui m'ont donné le courage d'écrire cette thèse et l'occasion de rencontrer toutes les personnes merveilleuses citées ci-dessus.

Au pays du cèdre...

Préambule

Je suis Libanaise...

« Petite terre si limitée dans l'espace qu'il semble qu'elle puisse tenir sous un regard serré. Un peu de mer, une lampée de soleil, des collines qui jappent au pied des montagnes, des hautes terres qui jouent à l'Everest ou s'habillent de rocailles, une population vive, entremêlée, au nombre restreint. Petite terre. Quelques heures suffisent pour la sillonner, pour toucher ses frontières, les mots pour la décrire devraient tenir dans une coupe. Mais la phrase qui allait naître, s'inscrit dans le vent, balayé, gommée aussitôt. Ou bien s'empilent, l'enfouissent sous une pluie de contradictions »

Quoi de plus parlant que ces quelques vers d'Andrée Chédid, pour lever le voile sur ce pays-là, celui d'une géographie perpétuellement réinvestie et porteuse d'identité.

Et le cèdre ? Ne peut-il pas être aussi l'une de ces pistes pour révéler ce *petit pays* ? C'est la question à laquelle j'ai voulu répondre dans cette thèse. Un engagement qui éclot dans un passif personnel, pour ainsi dire dans une quête de « sens », dans l'histoire d'un vécu animé par mes premières interrogations sur mon environnement. Des interrogations qui sont longtemps restées sans réponses, car dans mon pays, les choses s'apprennent en quelque sorte sur le tas, donc toutes les difficultés qui sont liées aux préjugés et aux tabous qu'ils soient d'ordre social, religieux, culturel ou politique. Face à des réponses sibyllines qui ne pouvaient pas satisfaire ma curiosité naturelle, l'idée de prétendre à apporter des réponses à ces interrogations a germé et m'a naturellement amenée à aborder ces questions de manière plus académique. Et c'est comme cela que j'ai été amenée à l'idée d'une thèse

Comme tous mes compatriotes, j'ai grandi avec l'image du cèdre, telle l'empreinte d'une appartenance. Une empreinte construite à partir d'une scolarité, des célébrations nationales et des fêtes. Mais hélas, le cèdre n'était pas le seul qui a marqué mon enfance. J'appartiens à ce qu'on appelle au Liban « la génération de la guerre », celle qui a vu depuis son plus jeune âge les images de cauchemar liés aux conflits qui ont déchiré le Liban depuis 1975. En grandissant, j'ai appris que j'appartenais à une



communauté religieuse, que je devais soutenir mes coreligionnaires, que je devais me méfier et éviter des amitiés en dehors de ma communauté, qu'il était imprudent de sortir seule. Que, pour avoir un poste dans la fonction publique, je devais solliciter le leader de ma communauté. Une réalité qui allait à l'encontre de celle que j'apprenais aussi dans les livres d'histoire et de géographie : le Liban, « terre de lait et de miel », « pays de 17 communautés religieuses », le « pays de l'harmonie et de la diversité ».

J'ai commencé mes études universitaires en sciences économiques, où je caressais l'espoir de mener à bien mon projet professionnel et pour optimiser mes chances en visant un poste qui corresponde à mes attentes. Mais la réalité était plus rude, et je ne pouvais que me résigner et déplorer le fait qu'au Liban on attachait plus d'importance aux connivences et aux diverses accointances, qu'au mérite et à la compétence. Donc, j'ai décidé de reprendre la voie des études. Mon périple scientifique m'a emmenée loin du Liban, vers la Grèce.

Au sein de l'Université de Thessalie à Volos, j'ai préparé en 2008 le Master Dynamique Territoriale et Aménagement Rural (DYNTAR), un Master européen franco-hellénique en coopération avec l'université de Blaise Pascal à Clermont-Ferrand. Ceci m'a permis d'appréhender la globalité et la diversité des enjeux d'un territoire donné tout en me dotant de solides compétences conceptuelles pluridisciplinaires et techniques. Ce Master, qui a pour objectif de former des spécialistes en ingénierie du développement rural, m'a proposé une nouvelle vision pour mieux comprendre les territoires, une vision qui s'intéresse à leurs recompositions sociales, à leur dynamique économique et à la gestion de leur environnement naturel. Avec une ouverture aux sciences humaines et sociales, cette formation m'a été d'un apport considérable : j'y ai découvert une démarche originale d'appréhension des spécificités, des fonctions et des diverses formes d'organisation dans les milieux ruraux. D'une certaine manière, je suis passée de l'économie et ses agrégats à l'aménagement du territoire et ses pratiques.

Pour enrichir et compléter ce nouveau cursus, je me suis décidée à partir en France et à effectuer un Master en recherche. J'ai choisi, à l'Institut Agronomique Méditerranéen basé à Montpellier, le Master « Innovations et Développement des Territoires Ruraux », où j'ai appris les principes de base de la recherche scientifique en sciences humaines et sociales, à traduire mes connaissances sur le Liban, à observer le décalage entre les pays occidentaux et mon pays, en particulier dans l'application des projets de développement dédiés aux zones rurales. En

Grèce comme en France, les arrière-pays sont animés par une nouvelle dynamique socio-économique grâce à la patrimonialisation de leurs ressources naturelles, et par la valorisation des produits locaux. Un sujet qui, dans la perspective d'une thèse, va diriger mon choix.

En 2013, avec beaucoup d'enthousiasme, je me suis engagée dans un projet doctoral sur les problématiques liées à la valorisation des produits locaux au Liban, notamment dans la vallée très agricole de la Beqaa. Or cette vallée jouxte la Syrie voisine, et les circonstances de la guerre civile en Syrie ont beaucoup impacté la sécurité dans cette région, ce qui a très vite constitué un obstacle insurmontable pour mener à bien une étude sur ce terrain. J'ai décidé alors de reconstruire ma problématique sur un autre terrain

Pourquoi le choix du cèdre ?

C'est sur une autre rive de la Méditerranée, notamment auprès des cousins berbères de mon cèdre libanais, que mon aspiration, secondée par ma volonté, a pu s'exprimer les fils d'un écheveau complexe au-delà des clichés au sujet du cèdre du Liban.

Comment les cèdres au Liban sont-ils gérés et protégés ? Cette question presque banale pourrait laisser penser qu'il suffit de piocher çà et là, entre documents scientifiques et vieux clichés éculés, pour obtenir une réponse. Or, c'est justement à l'occasion de la demande d'un expert scientifique marocain, qui s'enquerrait de la gestion des dernières forêts de cèdres au Liban après toutes ces longues années de guerre, que j'ai pu toucher du doigt toutes les lacunes qui existaient dans la documentation scientifique disponible sur le cèdre au Liban, lacunes qui m'empêchaient de construire même un début de réponse.

Par ailleurs, je me suis aperçue que très peu de chercheurs avaient tenté à comprendre les raisons qui font que le cèdre – pourtant emblème du Liban, de son histoire, de ses populations - contribue à influencer les rapports des communautés montagnardes à leur espace, leurs modes d'organisations, et impacte aujourd'hui fortement la reconstruction sociale et territoriale des montagnes. Ce qui m'a fortement interpellée et m'a poussée à m'interroger plus en profondeur.

Les Libanais pourraient me rétorquer que la recherche sur ce sujet est inutile, que les réponses que je vais apporter ne peuvent être des évidences que pour les natifs du pays, et vont pointer du doigt des causes connues : l'absence de stratégie étatique à l'échelle du territoire national,

ou la forte implication de certains leaders territoriaux, ainsi que les facteurs socio-politiques et économiques qui la sous-tendent.

Au-delà de cette réalité qui est si visible et palpable pour les Libanais (mais aussi si difficile à appréhender pour des non-Libanais), il s'agissait surtout pour moi de comprendre, et de rendre compréhensible à d'autres, à travers la mobilisation des concepts et des approches scientifiques, comment les communautés montagnardes interagissent avec leur patrimoine forestier, quelle est l'importance de ce patrimoine à l'échelle locale et nationale, ou quelles sont les modalités mises en place pour sa conservation.

Lors de mon premier terrain dans la région du Chouf, que j'ai choisie comme terrain principal du fait de l'importance de la superficie de ses cédraies et de sa désignation comme Réserve de Biosphère, je me suis rendue compte que la particularité et la complexité libanaise influençaient non seulement les relations sociales et politiques, mais également la gestion du patrimoine naturel. Cette piste de recherche m'a incitée à m'interroger sur les raisons du réinvestissement du cèdre par les communautés locales, à m'intéresser aux autres acteurs de cette revendication et de cette reconstruction territoriale, ainsi qu'à leurs enjeux. Ce qui m'a amenée à formuler d'autres questions qui m'ont permis d'approfondir mes recherches.

Je tenais par ces quelques phrases à me présenter, à décrire brièvement l'itinéraire qui a été le mien avant et durant ces années de recherche doctorale et à évoquer les difficultés auxquelles j'ai été confrontée. Je tenais également à souligner brièvement les différentes étapes de l'évolution de ma problématique de recherche, et surtout, à donner au lecteur l'envie de se plonger plus avant dans les pages qui suivent.

Introduction

Introduction

*En mémoire de ces prodiges,
Des hommes inclinant nos vestiges,
Coller leurs lèvres à nos troncs.
Les saints, les poètes, les sages
Écouteront dans nos feuillages
Des bruits pareils aux grandes eaux,
Et sous nos ombres prophétiques
Formeront leurs beaux cantiques
Des murmures de nos rameaux.*

Lamartine, 1838. La chute d'un ange, première vision, p. 823.

Le bois de cèdre du Liban a servi à construire le Temple de Salomon à Jérusalem, il a permis aux marins phéniciens de sillonner la Méditerranée et aux Pharaons, envoûtés par son parfum, de voyager vers « l'autre vie », l'empereur Hadrien a fait des forêts de cèdres son jardin personnel, gravant sur les rochers de la montagne libanaise l'inscription « propriété privée ». Dans le Cantique des Cantiques de la Bible, le Liban et son cèdre sont mentionnés à maintes reprises au fil des textes. Les nouveaux résidents, réfugiés au Liban pour fuir les persécutions, construisent terrasses et maisons dans les montagnes les partageant avec les vieux cèdres. On pourrait se questionner : pourquoi évoquer l'histoire ancienne du cèdre ? Toujours solides et fermes, enracinés dans leur pays, des hommes déterminés l'ont inscrit, à la veille de l'indépendance, sur leur drapeau national, entre deux bandes rouges symbolisant les martyres, sur fond blanc - couleur des sommets enneigés libanais -. Puis le drapeau s'est levé sur tous les fronts et les cris d'une guerre civile ont été entendus jusqu'aux montagnes les plus lointaines. Menacés par une économie en pleine expansion, les cèdres du Liban se sont retrouvés éparpillés en bosquets sur les sommets des montagnes. Jusqu'au jour où, trois décennies avant notre époque, une voix s'élève et fait écho, au nom de l'écologie, à cette histoire continue où le cèdre et les populations libanaises ont partie liée, et initie une nouvelle réflexion sur la relation de l'homme avec la nature dans le pays du cèdre. Le Liban s'engage

alors sur la voie de la conservation, qui paraît être l'unique moyen pour sauver ces arbres. S'inspirant des structures communautaires et de son faible appareil étatique, le Liban confie la protection de son arbre-emblème à des associations et à des notables, lesquels n'ont guère hésité à s'en servir afin de délimiter les enceintes de leur fort communautaire. Aujourd'hui les populations locales, convaincues par les initiatives engagées, semblent prendre le relais de la protection du cèdre.

Ces quelques lignes pourraient résumer l'histoire des cèdres de l'Antiquité jusqu'à nos jours. Pour un scientifique, elles déclinent toute une gamme de données et d'interrogations sur les rapports de l'Homme à son environnement naturel, sur la spiritualité et les valeurs morales symbolisées par l'arbre, sur leur interdépendance et enfin sur les structures et les logiques sociales du territoire lorsque celui-ci convoque l'arbre pour se restructurer. Ces interrogations ne concernent bien évidemment pas que le Liban : elles ont été posées de nombreuses fois à propos d'autres arbres, sur d'autres territoires (Corvol et al., 1997 ; Moscovici, 2002).

1. Un contexte particulier : le désintéressement des chercheurs en SHS pour les questions forestières au Liban

1.1. Une effervescence récente dans les recherches autour de l'arbre dans le monde

Dans l'histoire de l'humanité, l'arbre, isolé ou en groupe, nous est tellement familier que nous interrogeons peu les valeurs qu'il incarne implicitement, ni la façon dont sa connaissance, ou simplement sa fréquentation, peut influencer nos rapports avec notre environnement (Galochet et Simon, 2003). Du côté des scientifiques, si l'arbre a depuis longtemps interpellé des disciplines comme la biologie et l'écologie, ce n'est que récemment qu'il a suscité un véritable engouement, toutes disciplines confondues, intérêt qui n'est dû qu'en partie à la montée en puissance de la question environnementale : l'arbre occupe aujourd'hui une place importante dans les travaux menés en géographie, en anthropologie, en histoire, en philosophie, en esthétique, en littérature, en poésie, pour ne citer que ces disciplines. Chacune en propose une (ou des) approche spécifique qui tente de cerner et d'exprimer la multiplicité des relations d'interdépendance entre l'homme et l'arbre. De nombreux champs, inédits, y apparaissent : la mythologie, la mystique, la symbolique... Cette effervescence

touche aussi, bien évidemment, des questions liées à la forêt. Le rôle des sociétés dans l'état actuel des massifs forestiers tient une grande place dans les recherches, et il apparaît comme un fait indéniable que chaque société a imposé sa marque, plus ou moins durable, sur l'évolution et le fonctionnement des espaces forestiers, y compris dans les endroits les plus reculés et les moins peuplés de la planète. Une réalité bien expliquée pour l'Amazonie avec les recherches en écologie historique (Denevan, 1992 ; Balée, 1999 ; Rostain, 2016), et que l'anthropologue Philippe Descola confirmera, dans d'autres termes, dans son ouvrage « la Nature domestique » (1986). De la forêt, on passe vite à la question de la « nature » : Michel Lussault (2007), par exemple, explique que chaque société invente sa propre nature en lui accordant parfois une valeur morale et idéologique, émotionnelle, spirituelle, culturelle, voire territoriale et politique, ce qui participe à la présenter et à l'organiser. L'examen de ces différentes valeurs permet en retour de mieux comprendre les comportements des hommes vis-à-vis de leur milieu naturel et de ses ressources.

Pour la discipline dans laquelle nous nous inscrivons, la géographie, l'arbre peut être abordé de multiples façons : comme un élément d'un paysage, comme élément structurant dans le cadre d'un diagnostic écologique, comme un facteur d'appropriation foncière, comme un témoin de relations historiques et sociales complexes, etc. Mais pour les géographes de quel type d'arbre s'agit-il ? Contrairement à d'autres disciplines qui peuvent aborder l'arbre dans son individualité, la géographie préfère généralement à l'arbre « en groupe » et dans son environnement, c'est-à-dire qu'elle étudie plutôt la forêt que l'arbre. Cette forêt peut être abordée comme un « écosystème forestier », où l'arbre est en interaction avec d'autres individus (animaux et végétaux) et forme des populations ou des « formations végétales » typiques de tel ou tel paysage, ou de tel ou tel environnement. Elle peut aussi être vue à travers ses usagers, « les Hommes » qui ne cessent depuis la nuit des temps de la façonner, de l'utiliser et d'exploiter ses ressources et son espace. C'est là une des spécificités fortes de la géographie : à la charnière entre sciences sociales et sciences de la nature, elle peut embrasser l'arbre et la forêt sur un continuum qui part du biologique pour arriver à l'Homme et à la société. Elle peut ainsi rendre compte des évolutions récentes des relations de l'Homme à la forêt : après une longue histoire au cours de laquelle la forêt a été perçue comme un réservoir inépuisable de ressources, prodiguant ce dont les hommes avaient besoin pour leur vie quotidienne et leur agriculture, puis pour le développement économique (Voisin, 2014),

on a vu, récemment, leur finitude. Pour contrer l'exploitation effrénée qui a accéléré la destruction de nombreux massifs forestiers, les sociétés mettent en avant des qualités comme la patrimonialité ou la biodiversité pour justifier le besoin de les protéger (Arnould, 2000 ; Galochet et Simon, 2003 ; Michon et Moizo, 2011). Pour les géographes, cette évolution représente donc un intérêt considérable et un champ idéal d'investigation des relations entre nature et société (Galochet et Simon, 2003). La géographie dite « sociale » va s'intéresser à comprendre le rôle des forêts dans l'évolution des paysages, dans les transformations sociales et économiques des sociétés qui les environnent, et dans la mise en valeur du milieu à travers l'histoire (Dresch, 1984), ou encore dans l'organisation des espaces qui sont le fruit d'une production sociale issue des actions et des relations humains/nature en évolution permanente (Marty, 2004). En abordant aussi les dimensions historiques de la forêt, les géographes cherchent les traces des modes de gestion passés, encore visibles aujourd'hui dans les structures forestières, en révélant des modèles sylvicoles hérités et des traditions forestières marquées (Husson, 1988). En Méditerranée particulièrement, les études réalisées ces dernières décennies sur ses forêts sont nombreuses et il est fort probable que ce thème suscitera encore d'avantage d'intérêt dans l'avenir. Par les fortes spécificités des conditions climatiques et territoriales dans lesquelles elles s'inscrivent, les forêts méditerranéennes font office de « laboratoires du développement » et d'espace de référence, en particulier pour des questions liées aux effets du changement climatique ou à l'urbanisation. C'est en Méditerranée, où les forêts sont des espaces fragiles, souvent résiduelles, et très largement anthropisées, que l'on aborde le mieux les questions liées à l'avenir des forêts sur cette planète en surchauffe et où l'urbanisation atteint des campagnes longtemps laissées pour compte et préservées.

1.2. Au Liban, les sciences sociales et humaines ne sont pas au rendez-vous

Malgré un patrimoine forestier qui a marqué l'histoire des civilisations méditerranéennes depuis la Haute Antiquité, les études en sciences humaines et sociales sur les forêts du Liban sont jusqu'à présent quasi inexistantes. Ce vide concerne aussi l'emblème du pays, le cèdre : malgré sa valeur économique, qui a marqué l'histoire jusqu'à aujourd'hui ; malgré le rôle qu'il maintient encore dans les pratiques religieuses des communautés montagnardes ; ou encore malgré son importance symbolique et la place qu'il occupe dans la mémoire collective des

Libanais, que l'on retrouve dans les domaines aussi bien religieux que littéraires ou patriotiques ; malgré, enfin, les dynamiques récentes qui visent sa protection. Cette absence des chercheurs libanais en sciences humaines et sociales (SHS), sur la question des forêts ou sur celle du cèdre cache en fait un désintérêt majeur pour la grande question des relations entre sociétés et nature : les SHS au Liban restent cantonnées à des questions classiques du champ social pur et dur, en lien direct avec les événements socio-politiques qui ne cessent d'ébranler le pays, et sur lesquelles nous reviendront un peu plus loin

Quelques chercheurs occidentaux se sont intéressés à l'histoire du cèdre, pour documenter en particulier l'exploitation intensive de son bois, matériau de construction le plus apprécié du monde antique, ou encore pour rendre compte du caractère mythique et symbolique de l'arbre dans les civilisations antiques¹. Ces recherches, qui sont majoritairement le fait d'archéologues, ont contribué à apporter des connaissances sur l'ensemble des qualités que les civilisations antiques ont conférées au cèdre dans leur vie sociale, religieuse et économique, ainsi que sur son rôle stratégique dans la géopolitique de la région. Cependant, ces recherches historiques sur le cèdre, qui couvrent globalement une période allant de l'antiquité au 19^{ème} siècle, ont largement ignoré l'étude des interactions antérieures entre les communautés établies dans les montagnes du Liban dès le 6^{ème} siècle et l'espace forestier des cédraies. Si l'on peut citer quelques études effectuées par des botanistes libanais et occidentaux lors de ces deux dernières décennies principalement, on ne peut que constater que le cèdre du Liban n'a pas jusqu'à présent fait l'objet de réelles études en géographie sociale. Et pourtant, les champs d'investigation et d'analyse ne manquent pas.

On peut commencer par citer la question des valeurs attachées au cèdre. Cet arbre emblématique des montagnes du pays est considéré non seulement comme un témoin vivant d'un héritage religieux marqué par l'édification de grands lieux sacrés et par un ensemble des rites religieux en lien avec l'arbre, mais aussi comme une source d'inspiration pour les écrivains et les artistes. Tous les Libanais le glorifient comme LE symbole patriotique, il figure au centre du drapeau national. Ces valeurs en disent long sur les perceptions et la place que les Libanais ont conférées au cèdre dans leurs héritages culturels et religieux. Elles résument

¹ Voir les références bibliographiques citées dans le premier chapitre.

aussi la valeur des territoires historiques de l'implantation des cédraies, le Mont Liban, et la façon dont les communautés druzes et maronites se sont appropriées l'espace forestier.

Sur la question de la gestion de ses forêts, qui constitue, ailleurs, une préoccupation importante de la géographie sociale, là-aussi les chercheurs du Liban n'ont montré aucun intérêt. Pourtant, l'histoire des dynamiques et des déterminants de la gestion forestière au Liban -notamment celle de la cédraie- est particulièrement intéressante. Son étude peut offrir une vision globale sur la société et sur les évolutions de ses rapports avec le milieu naturel. De façon plus ciblée, en révélant les intentions et les lacunes qui ont commandé la protection de la cédraie jusqu'à la genèse des réserves naturelles actuelles (par exemple, aucune analyse des lois relatives à la protection des forêts et de l'environnement n'est encore faite), elle peut également permettre de reconstituer l'histoire de la gestion du patrimoine forestier au fil des politiques publiques et des événements qui ont marqué le pays depuis un siècle. Depuis la création du Grand Liban en 1920 par le mandataire français, et jusqu'à la fin de la guerre civile en 1990, la gestion forestière au Liban a été le produit d'un contexte socio-politique dominé à la fois par une idéologie forestière coloniale et par l'absence de l'État et de ses services. Contrairement à d'autres pays méditerranéens, comme le Maroc et la Tunisie, où l'histoire de la foresterie coloniale a été longuement étudiée offrant une production scientifique remarquable (Puyo, 2007, 2014 ; Ajili et Yazidi, 2007 ; Davis, 2013), le Liban semble ne pas avoir trouvé jusqu'à aujourd'hui de chercheurs intéressés à étudier cette période de son histoire forestière et ses effets sur les politiques forestières qui vont se succéder.

La gestion des forêts durant la période de la guerre civile (1975-1990) serait aussi intéressante à étudier en détail, en particulier pour comprendre le rôle et l'ampleur de l'implication des « leaders communautaires » dans l'évolution et l'émergence des actions de conservation, et plus tard de développement dans les régions concernées. C'est une question typiquement libanaise qui peut sembler anecdotique au regard des événements dramatiques sur le plan social et politique qui ont eu lieu dans le pays. Néanmoins, divers types de gestion « civile » ont émergé dans certaines régions, en l'absence des instances publiques (l'Administration forestière) et avec l'interruption du travail des conseils municipaux. Répertorier les régions où cette gestion a pris la forme de mesures de conservation permettrait d'établir un bilan sur la nature des relations que la population locale a entretenues avec les forêts en général et avec le cèdre en particulier dans un contexte de guerre, et sur l'engagement de certains acteurs,

surtout les notables sur leurs territoires respectifs, pour la cause forestière (ou celle du cèdre). Ces études éclaireraient sans doute d'une lumière intéressante et originale la question de la place des forêts et de leur gestion dans le pays.

Le développement de la question environnementale au Liban mériterait aussi d'être étudié en détail. Dans les années 1990, le Liban connaît en effet une période d'« effervescence verte » due au développement d'un réseau d'associations dites « civiles », surtout situées dans la capitale et dans les principales villes du pays. Ces associations se sont imposées comme porte-parole et expertes du problème écologique en général, et du débat international autour de la conservation de la nature en particulier. Cette effervescence est également marquée par l'émergence d'un autre type d'associations, qu'on pourrait qualifier de « partisans », créées par des leaders communautaires (voir les détails dans le 5^{ème} chapitre), mais cette fois-ci dans les régions montagneuses de l'arrière-pays, comme dans les montagnes du Chouf, où le leader s'était impliqué dans la protection des cèdres pendant la guerre et a contribué à la création des premières réserves naturelles dans le pays. Nous n'avons relevé que trois études menées sur ce sujet (Kingston, 2001 ; Chatelard 2011 ; Sodberg, 2014). Toutes trois se sont plutôt concentrées sur le contexte général qui a favorisé l'émergence de ces associations « partisans », sur le rôle qu'elles ont joué dans le traitement et la gestion de la question environnementale au Liban et surtout sur leur légitimité et le champ de leurs actions par rapport aux autres acteurs que sont l'État et les municipalités. Elles s'interrogent sur l'existence d'une « société civile » dans le champ de la conservation au Liban, et sur ses rapports éventuels avec l'État, comme cela a pu se faire ailleurs, en particulier dans le champ de la *political ecology* (Gautier et Benjaminsen, 2012). Nous y reviendrons par la suite. La première de ces études, menée il y a plus d'une vingtaine d'années sur plusieurs réserves naturelles, propose une analyse de la gestion effectuée par ces associations, en la replaçant dans le cadre d'une critique des formes de conservation en lien ou initiées par les leaders politiques. Elle présente ces implications des leaders et de leurs associations comme un moyen de monopoliser et de contrôler les activités environnementales et leurs financements, provenant en général de bailleurs de fonds internationaux, et d'en exclure la société civile et l'État (Kingston, 2001). Nous reviendrons aussi plus longuement sur les conclusions de ce travail. La troisième étude remonte à 2012, elle se concentre sur la Réserve de Biosphère du Chouf, créée en 2005. Plus modérée et moins partisane que la première étude, plus axée aussi

sur des observations de terrain, elle néglige toutefois les interactions des populations locales avec les forêts, d'une part, et avec les gestionnaires de la conservation, d'autre part (Sodberg, 2014). Depuis Cette étude, il n'existe à notre connaissance plus aucune production scientifique sur les modalités de la conservation des forêts résiduelles au Liban, sur la dynamique des acteurs impliqués, leurs stratégies, ou sur les interactions de la population locales avec la nouvelle organisation de l'espace protégé.

Ce déficit considérable d'études sur les rapports entre forêts et sociétés, et, plus largement, sur les rapports entre société et nature au Liban, reflète aussi l'absence d'intérêt et de pratique de l'interdisciplinarité au sein des universités libanaises. Mais il s'explique surtout par le surinvestissement des chercheurs en SHS sur des questions liées aux dysfonctionnements chroniques du pays. C'est surtout parce qu'elles restent influencées par les événements politiques et sécuritaires, en partie par ceux qui ont eu lieu durant ces dernières quatre années, que les universités libanaises en SHS n'ont pas pu, jusqu'à présent, réaliser un véritable investissement sur les sujets en lien avec la nature. Ce qui n'est pas étonnant vu l'ampleur des problèmes sociaux au Liban et le manque de priorité que l'État leur accorde dans ses politiques publiques. Ainsi, à l'Institut des Sciences Sociales de l'Université Libanaise, fondé en 1959, la recherche se cristallise principalement sur les problèmes actuels de la société libanaise, comme les droits sociaux des travailleurs, l'éducation, l'impact social des réfugiés syriens ou les droits des femmes. L'étude des liens entre l'environnement naturel et la société est absente de la liste de ses préoccupations scientifiques. Il faut savoir aussi que ces recherches font généralement partie de programmes et de projets financés par les organisations internationales et les bailleurs de fonds (l'UNICEF, l'USAID, le PNUD) qui viennent pallier l'insuffisance étatique dans le domaine. Il faut néanmoins souligner que, devant l'importance que prennent certains problèmes environnementaux, en particulier autour de l'eau et de ses pollutions, la recherche commence à se mobiliser. Ainsi, des études réalisées sur la difficulté de mise en place d'une politique nationale pour la gestion de l'eau ont mis en évidence les facteurs qui ne cessent pas d'influencer la gestion de la ressource hydraulique par les services de l'État, et qui sont relatifs à la question foncière, et à l'organisation sociale, politique et économique du pays. Ces études doivent être considérées comme une première avancée dans le domaine des recherches en sciences humaines et sociales sur le milieu naturel et ses ressources. On peut ici citer les travaux du géographe

français Stéphane Ghiotti et de l'économiste libanais Roland Riachi (Ghiotti et Riachi, 2013). Ces chercheurs ont contribué à apporter des connaissances sur les facteurs socio-politiques et économiques qui entravent la mise en place de politiques qui prennent en compte l'aspect environnemental dans la gestion et l'aménagement de la ressource en eau au Liban.

Cependant, à part cette étude, aucune autre question liée à l'environnement n'ai fait jusqu'à présent l'objet d'étude en sciences humaines sociales, même si les sujets ne manquent pas Liban : on pourrait citer l'exemple des carrières et de la destruction des paysages dans les montagnes, ou celui de la pollution des côtes littérales et de son impact sur l'activité socio-économique des pêcheurs.

2. L'émergence d'un sujet/objet à multiples facettes

Notre travail s'inscrit dans ce contexte d'important déficit scientifique sur la question environnementale au Liban en général, et sur la conservation en particulier. Nous avons vu que, dans ce domaine, tout reste à faire, ou presque. Pour apporter notre pierre à l'édifice qui reste à construire, nous avons décidé de mener nos recherches sur les dynamiques, passées et en cours, autour du cèdre, l'emblème du Liban.

Pourquoi ce choix ?

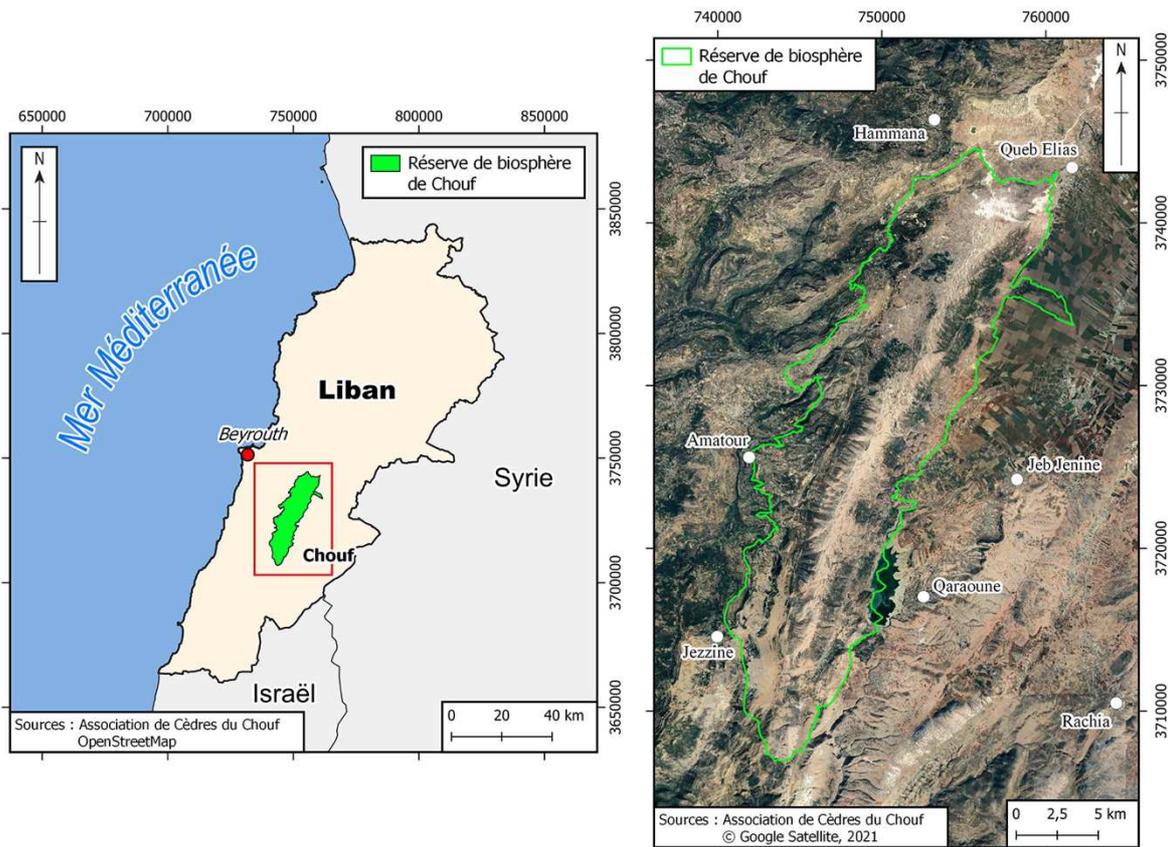
Le cèdre, nous allons le voir, est un arbre emblématique des dynamiques forestières observées dans le bassin méditerranéen, contraintes à la fois par les forts besoins en bois d'œuvre de la région depuis la haute Antiquité - et donc soumises à des pressions intenses depuis longtemps -, et par les modalités de l'élevage pastoral, très dépendant des ressources fourragères des forêts. Il est aussi emblématique de la conservation au Liban : les forêts de cèdre sont les premières forêts du pays qui aient fait l'objet d'efforts de conservation dédiés.

Depuis la haute Antiquité, le cèdre marque en effet l'histoire des civilisations méditerranéennes : Égyptiens, Assyriens, Babyloniens, Phéniciens, Grecs et Romains ont amplement convoité son bois, que ce soit pour leur flotte, marchande et guerrière, pour l'édification des temples ou des grands bâtiments du pouvoir, ou pour la fabrication de petites structures de nature sacrée comme les sarcophages. Intensément exploité, il a aussi fait l'objet de tentatives diverses et variées de protection ; (à commencer par l'empereur Hadrien 117-138 après J.-C) qui a tenté de réguler l'exploitation des forêts de cèdres en les inscrivant

dans le domaine impérial. L'arrivée de communautés persécutées dans les pays limitrophes qui trouvent refuge dans les montagnes du Mont-Liban et cherchent à y développer leur économie agropastorale va soumettre pendant plusieurs siècles les forêts de cèdres à d'autres pressions, plus locales mais aussi intenses : défrichements pour la mise en culture, élevage de petits ruminants (Harfouche et *al.*, 2015). Malgré toutes ces pressions, le cèdre a résisté : au commerce, à l'agriculture, au pillage, à la guerre civile. Et même s'il ne reste aujourd'hui de ces vastes forêts antiques que quelques individus disséminés qui couronnent les sommets des montagnes libanaises, le cèdre est devenu, depuis la proclamation du Gand Liban, l'emblème de tout le pays : la communauté maronite, devenue politiquement dominante sous le Protectorat français, qui revendique le cèdre comme symbole sacré et lié à son existence au Liban, a demandé qu'il orne le premier emblème du pays, le drapeau national (Moussalem, 2019).

Le cèdre est aussi le seul arbre qui ait vraiment fait l'objet de mesures de conservation dans le pays. Depuis le mandat français en 1920 jusqu'à aujourd'hui, les politiques forestières attestent en effet d'un intérêt particulier pour cette espèce. Toutes les cédraies résiduelles sont déclarées propriétés domaniales ou communales et soumises à la gestion de l'État et de ses représentants. Plusieurs campagnes de reboisement en cèdres ont été mises en œuvre dans les années 1960-70, et trois massifs sont devenus « réserves forestières nationales » en 1996 : les forêts de Ehden, de Tannourine et du Chouf. Cette dernière est devenue Réserve de Biosphère en 2005. Elle constitue le sujet central de notre travail. Il s'agit de la plus grande réserve du pays : elle couvre près de 5,3% de son territoire. Elle abrite trois forêts résiduelles de cèdres, qui représentent à elles seules plus de 30% de la cédraie nationale. Mais ce qui a été déterminant dans notre choix pour cette réserve, c'est sa dynamique exemplaire de conservation et de développement, qui l'a consacrée comme l'un des sites de conservation les plus réussis du Moyen-Orient (Solberg, 2014). La Réserve naturelle des cèdres du Chouf a par exemple obtenu en novembre 2018 le certificat de l'UICN « Green List of Protected and Conserved Areas », une certification délivrée aux aires protégées qui démontrent de bons résultats en matière de conservation grâce à une gestion « *efficace et équitable* », « *avec un impact positif sur les populations et la nature* »² (carte 1).

² Voir sur le site de l'UICN : « <https://www.iucn.org/fr/news/aires-protegees/201811/luicn-repertoire-15-nouveaux-sites-consideres-comme-les-aires-les-mieux-protegees-au-monde> »



Carte 1 - Localisation de la Réserve de biosphère du Chouf

Cette certification est accordée après une évaluation détaillée de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance. Et, fait suffisamment rare dans le monde de la conservation pour être mentionné ici, la Réserve constitue aussi un lieu exemplaire de l'appropriation des enjeux environnementaux par les acteurs locaux.

Cette dynamique exemplaire de conservation et de développement renvoie aussi à un système original de gouvernance réelle. En effet, au lieu de suivre au pied de la lettre les recommandations formulées par les ONG internationales de conservation (notamment sur l'implication de la « société civile » dans la gestion et l'aménagement des territoires protégés), ou par l'État libanais lui-même (une gouvernance tripartite entre État, élus et ONG), les gestionnaires de la Réserve du Chouf, tout en respectant les cadres imposés, vont chercher à y associer d'autres pratiques qui découlent du champ socio-politique local, en l'occurrence du système de clientélisme communautaire.

Ces différentes raisons qui font du cèdre, et de la Réserve de Biosphère du Chouf, un double sujet d'étude particulièrement central et pertinent dans le cadre du Liban, qui implique d'investir plusieurs problématiques complémentaires.

La première concerne la construction historique de l'importance économique, paysagère, culturelle, mais aussi symbolique du cèdre, de l'antiquité à la période contemporaine, à la fois pour les populations des montagnes du Chouf et pour le Liban dans son entier. Il s'agit de comprendre quand, pourquoi et comment le cèdre est devenu une ressource convoitée sur l'ensemble du monde méditerranéen et comment cette richesse a amené les pouvoirs des différentes époques à vouloir contrôler l'accès aux forêts. Il s'agit aussi de documenter comment le peuplement particulier des montagnes, par des populations fuyant les pays voisins où ils étaient persécutés pour des raisons religieuses, a conféré au cèdre un rôle central dans la vie locale, de l'économie à la religion en passant par les revendications territoriales et identitaires. Pour aborder de façon la plus complète possible cette première problématique, nous avons mobilisé une approche socio-historique, essentiellement bibliographique (car, sur l'histoire du cèdre, les documents ne manquent pas). Cette approche nous fait naviguer entre économie et politique, entre littérature et religion, entre faits réels et récits mythiques. A travers les différentes échelles abordées, elle nous amène aussi d'un ensemble géographique vaste, englobant successivement l'Égypte, la Mésopotamie, la Grèce antique et les empires romains, le monde ottoman et l'Europe romantique, jusqu'aux montagnes de Phénicie, devenues ensuite pays druze et maronite. C'est en reliant ces différentes facettes que nous avons choisi de rendre compte des relations multiples et complexes que les populations, celles du Chouf comme celles du Liban, ont tissées autour de l'arbre : comment, dans ces régions et pour ces communautés, les cédraies constituent un document d'histoire, et le cèdre une mémoire vivante témoignant non seulement des rapports de l'homme avec son milieu naturel, mais aussi de revendications socio-territoriales et politiques complexes à différentes échelles.

Une seconde problématique concerne l'émergence et la construction des politiques de conservation au Liban. Il s'agit ici de mettre en lumière le contexte qui a précédé la mise en réserve de la cédraie au Liban et d'examiner les facteurs qui ont favorisé l'émergence et la légitimité des acteurs de la conservation, en particulier des acteurs autres que l'État. Les quelques (rares) articles scientifiques qui abordent ce sujet (Kingston 2001, Chatelard 2011) se sont focalisés sur le rôle qu'ont pu avoir les ONG environnementalistes dans cette construction entre les années 1990 et 2000. Nous avons jugé qu'une étude complète sur le contexte et les motifs qui ont débouché sur ces politiques de conservation (en particulier sur

le cadre politique, administratif et juridique dans lequel elles ont émergé) et sur les acteurs qui s'en sont emparées ne pouvait faire l'économie d'une étude chronologique des différentes politiques forestières du pays, seule capable de fournir une relecture globale des intentions et des lacunes qui ont commandé la protection des massifs forestiers (et essentiellement de la cédraie) jusqu'à la genèse des réserves naturelles actuelles. Seule capable aussi de retracer les mutations du rôle de l'État dans la gestion forestière ainsi que l'implication progressive de nouveaux acteurs, civils ou non. Nous avons donc cherché à reconstituer l'histoire de la gestion du patrimoine forestier et de son évolution au fil des politiques publiques et des événements qui ont marqué le pays ces dernières années, ce que personne n'avait fait à ce jour. Nous avons décidé de nous lancer dans un premier temps dans une analyse fouillée des textes juridiques relatifs aux forêts, pour réaliser une histoire des politiques forestières au Liban, ce qui est aussi inédit. Nous avons accordé, dans l'étude de ces textes, une attention particulière aux différents registres de justification dans le domaine de la protection des forêts pour comprendre comment l'enjeu environnemental avait peu à peu pris forme. L'éparpillement des textes et la traduction difficile de textes de lois de l'arabe au français ont rendu cette tâche complexe et fastidieuse. Nous avons réalisé alors que l'examen des textes de lois et des réglementations forestières ne suffisait pas. Il restait en effet de nombreuses zones d'ombre, en particulier pour ce qui concerne la période plus contemporaine de la guerre civile. Nous avons donc cherché à combler ces lacunes par des entretiens avec des personnes-clé, qui nous ont éclairée en particulier sur le rôle prépondérant de certains chefs de guerre dans la gestion des forêts de montagnes. Ces entretiens nous permettront de montrer comment ce qui s'est passé pendant la guerre civile a très largement influencé les formes d'émergence du débat écologique et des politiques de conservation. La superposition entre les enseignements de l'étude des textes juridiques et nos enquêtes sur les actions des divers acteurs va nous permettre de mieux appréhender dans le détail à la fois le rôle de chaque acteur dans la conservation de la cédraie, les répercussions des événements politiques sur la gouvernance et la gestion des forêts, et enfin le décalage qui existe entre la faiblesse des institutions nationales en charge de la conservation de la nature, et l'envergure des efforts déployés par certains acteurs-clé sur le terrain.

Il s'est ensuite agi de comprendre en profondeur le projet et le fonctionnement de la Réserve de Biosphère du Chouf, qui constitue le cœur de la thèse. Comme toute réserve de Biosphère,

celle du Chouf est tenue de mettre en place des projets assurant à la fois la conservation de la biodiversité et des paysages, et le développement social et économique des populations. Cette recherche de conciliation entre conservation et développement est toujours difficile, et l'appropriation des objectifs de la conservation par des populations locales l'est encore plus. La Réserve du Chouf semble constituer une exception en la matière. Ce qui pose à l'observateur de nombreuses questions : comment la démarche de conservation a-t-elle été définie et conduite pour être acceptée par les usagers, et plus particulièrement ici les bergers, dans la mesure où elle restreint fortement l'accès de ces derniers à des ressources qui leur sont pourtant indispensables ? Quels ont été les modes et les processus de prise de décision ? Par quelles stratégies et avec quels moyens les conflits ont-ils été résolus ? Comment, avec quels acteurs, le choix des projets de développement s'est-il fait ? Quelles ont été les priorités ? Quels ont été les rôles respectifs des gestionnaires, des populations locales, des élus et des entrepreneurs privés ? Comment, à travers la valorisation de l'image du territoire et de ses ressources, et le développement de l'écotourisme, la réserve est-elle devenue le moteur d'une croissance économique durable dans un contexte pourtant défavorable, celui d'une économie précaire d'après-guerre ? Comment les actions mises en place ont-elles pu donner naissance à des formes d'action collective ? Répondre à ces nombreuses questions a demandé de combiner plusieurs cadres conceptuels et analytiques. Ainsi, pour mieux cerner les activités mises en place pour la conservation de la biodiversité et pour la restauration des paysages forestiers et ruraux, et juger de leur cohérence globale, nous avons choisi une entrée par le paysage, avec une approche combinant la géographie et l'écologie du paysage. Pour l'étude des projets de développement, nous avons fait appel aux notions d'ancrage et de développement territorial, les plus à même de restituer au plus proche de leur finalité la complexité des démarches étudiées. Enfin, nous avons porté un regard critique sur le recours, fréquent dans ces projets, aux concepts de patrimoine et de patrimonialisation, et à la notion d'écotourisme. L'étude des projets et des dynamiques liées à la Réserve a aussi nécessité de comprendre les relations entre habitants et territoire ainsi que les interactions sociétés/nature (déjà partiellement abordées dans l'approche socio-historique). Enfin, nous avons analysé comment l'équipe gestionnaire de la réserve a multiplié les interactions, non seulement avec la population locale, mais également avec les élus locaux et les organisations internationales de conservation. Tout ce volet de l'étude s'est basé sur un important corpus de données récoltées « en immersion », avec des approches empruntées à l'ethnologie

(approches d'observation participante) combinées avec des approches plus classiques en géographie : observations du paysage, entretiens libres ou semi-directifs

La dernière problématique concerne l'insertion de la conservation dans les structures et les habitus socio-politiques du Liban. Il s'agit ici d'analyser à la fois les mécanismes et les conséquences, pour les diverses parties prenantes, de l'accaparement de la question environnementale et de la conservation du cèdre par les structures et les acteurs du clientélisme communautaire. L'analyse critique de ce que nous pouvons qualifier de « conservation à la libanaise » a demandé la mobilisation d'une approche critique inspirée des démarches de l'anthropologie politique et de la *political ecology*. Cette approche, adaptée dans ses présupposés au cas libanais, nous a aidée à mettre en évidence l'enchevêtrement complexes des relations entre le leader régional, l'État et la société civile dans le domaine de la conservation. L'analyse de discours et de récits joue un rôle central au sein de cette étude, car elle nous permet de cerner l'acteur clé dans ce processus en analysant ses intérêts propres et la nature de ses relations avec les autres acteurs concernés, notamment les usagers. Cette recherche, qui prolonge deux études scientifiques déjà menées autour de cette question (Kingston, 2001 ; Sodberg, 2014), vient combler en partie une lacune de la littérature critique sur l'environnement et la conservation, largement déficiente sur la question de la gestion des aires protégées au Liban comme dans tout le Moyen-Orient. Elle nous donne aussi l'occasion de revenir sur des façons, devenues courantes, d'analyser la conservation, car cet exemple libanais permet de déconstruire les oppositions souvent trop radicales entre État et société civile, ou entre État et populations locales.

En résumé, nous avons donc cherché à développer une problématique diversifiée autour du cèdre, qui souhaite pallier le déficit d'études scientifiques sur les interactions entre société et nature ainsi que sur les questions de conservation au Liban. Cette problématique nous a amenée à regarder le cèdre avec des « lunettes » conceptuelles diversifiées mais complémentaires. Notre approche se situe clairement au sein de la géographie (géographie sociale essentiellement), avec des entrées sur les paysages, les acteurs et les institutions, ainsi qu'en *political ecology*. Pour alimenter nos différents questionnements, nous avons aussi choisi d'adopter une posture interdisciplinaire, avec des emprunts à l'ethnologie (pour les méthodes, l'étude des représentations et celle des pratiques des acteurs), à l'anthropologie politique (pour l'étude des aspects socio-politiques de la conservation, et en lien avec

l'approche en *political ecology*), et à l'écologie (phytosociologie, écologie du paysage) pour l'étude des paysages. Ceci a donc impliqué de mobiliser différents cadres d'analyse, empruntés à ces disciplines ou à ces courants, que nous exposerons en détail au fil de la narration.

3. Démarche et méthodologie

Notre démarche est une démarche pragmatique, qui part du terrain (observations, enquêtes ethnologiques, entretiens). Elle interroge des faits sociaux, culturels et politiques. En ce sens, le fait que nous soyons Libanaise (et habitant dans le pays jusque dans les années 2010) induit nécessairement un biais dans l'étude. Le premier, sans doute, concerne le choix et la construction du sujet de thèse. Au-delà des vertus symboliques et patriotiques que nous reconnaissons, comme tout Libanais, au cèdre, nous savons aussi « naturellement » relier la préservation de l'arbre à des revendications territoriales médiées par des leaders dont la légitimité est autant historique que politique. La connaissance intime du pays, de la société, le fait d'avoir personnellement vécu des moments douloureux de son histoire, nous rendent en effet particulièrement familiers divers aspects sociaux et culturels (attachement fort au territoire, fidélité aux leaders, importance des symboles de l'identité nationale, traumatismes à surmonter, etc.). Ils nous rendent aussi plus attentive à la prise en compte des certains éléments socio-politiques qui orientent, au Liban, toute tentative de reconstruction d'un territoire ou toute émergence d'un projet. Nous comprenons aussi, parce que nous sommes née dedans, l'importance et la difficulté de recourir à la « libanité » pour expliquer la réalité sociale et politique d'aujourd'hui. Cette libanité, que l'on pourrait traduire globalement comme un ensemble de spécificités propres au Liban, et qui dérive, entre autres, du fait que le Liban est un pays fragmenté par ses communautés religieuses, où chacune d'entre elles ne cesse de revendiquer comme sien un territoire plus ou moins historique mais auquel elle est viscéralement attachée, imprègne en effet le moindre fait social ou politique. Si cette connaissance « de l'intérieur » peut parfois constituer un handicap, elle nous a sans doute permis d'atteindre plus vite le cœur des questionnements. Elle a aussi très certainement orienté le travail sur le terrain et la nature des échanges pendant les entretiens. Du fait de leur attachement à leur tribu, à leur religion et à leur territoire, les Libanais aiment bien « situer » les personnes avec lesquelles ils interagissent : lorsque deux Libanais se rencontrent, les deux

premières questions que l'on pose concernent l'origine familiale (et donc confessionnelle) et territoriale (le village). Le fait, pour un(e) interviewé(e), d'avoir devant elle ou devant lui un Libanais de telle ou telle origine, ou un étranger, fait une différence.

C'est ici que les outils de l'« objectivité » scientifique prennent toute leur importance : la consultation d'études scientifiques, la mobilisation de méthodes d'observation ou d'enquête, puis de cadres analytiques et conceptuels, permettent alors d'aborder la recherche en dehors des expériences personnelles relevant du domaine de l'intime. On peut citer ici la fameuse maxime de Durkheim : « considérer les faits sociaux comme des choses » (Berthelot, 2009), c'est-à-dire d'étudier les faits de l'extérieur, sans céder à l'illusion de compréhension immédiate ou à celle de nos propres perceptions. Par le recours à ces cadres, nous introduisons ainsi, et pour la première fois en sciences sociales au Liban, des approches qui sont éligibles scientifiquement dans l'étude des interactions entre nature et société.

Notre étude s'est concentrée sur le Liban, mais il nous paraît important de noter qu'elle s'est insérée (même si c'était à la marge) dans un programme de recherche interdisciplinaire, international et multi-partenarial sur les « spécificités locales » et les « arrière-pays » en Méditerranée (France continentale, Corse, Maroc, Tunisie)³. Nous avons pu, dans le cadre de ce programme, effectuer plusieurs missions au Maroc, dont certaines ont concerné les forêts de cèdres du Moyen Atlas. Ces missions nous ont permis de constater les divergences importantes qui existent dans la gestion des forêts de cèdres, et dans celle des zones de conservations qui leur sont associées, entre le Liban et le Maroc. Bien que le cèdre occupe au Maroc un territoire bien plus considérable qu'au Liban, bien que les forêts y soient beaucoup moins dégradées, son avenir semble paradoxalement très incertain. Le cèdre de l'Atlas ne bénéficie pas chez les Marocains de la même importance symbolique que celui du Liban pour les Libanais, et les populations riveraines des forêts, souvent encore semi-nomades, y semblent moins attachées. L'exploitation illégale y est intense. La gestion des cédraies incombe entièrement à l'État, elle dérive donc d'une approche descendante qui n'implique pas forcément les populations locales. Ces observations, certes rapides et pas assez fouillées, nous ont toutefois éclairée sur les spécificités du cas libanais, en particulier sur l'appropriation

³ Programme « MedinnLocal, « Innovations autour de la valorisation des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens », financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

de la conservation par les communautés locales, que l'on n'observe pas du tout au Maroc, au contraire.

3.1. Revue des archives et de la littérature

Afin d'effectuer une première mise en contexte de notre étude, notre recherche a commencé par une revue des documents disponibles sur le cèdre et sur les politiques de conservation au Liban, sur l'histoire et les communautés du Chouf, sur l'histoire et les structures politiques du pays. Nous avons pour cela consulté, outre la littérature scientifique, des documents officiels et non officiels, de la littérature grise. Nous avons également effectué une revue de presse basée sur les principaux journaux du pays. Cette recherche documentaire a permis de constituer un recueil d'informations générales et d'établir une base de données utiles pour la compréhension des faits étudiés, en particulier sur les relations historiques entre la communauté au territoire et à son leader.

Nous avons aussi entrepris une revue exhaustive des textes de loi et des régulations sur la forêt (dont la plupart sont en arabe) pour comprendre l'histoire de la mise en place des politiques de conservation. Cette revue, qui fait l'objet d'un chapitre du manuscrit, nous a permis de produire une histoire originale des politiques forestières au Liban, la seule, à notre connaissance, qui existe à ce jour.

Les rapports effectués par les gestionnaires ont constitué une source d'informations précieuses, à la fois sur les actions entreprises par les gestionnaires de la Réserve, mais aussi sur les conflits et les rapports aux autorités de l'État.

Enfin, étant donné l'importance de faits jusqu'ici peu fouillés, qui se sont déroulés en particulier pendant la période de la guerre civile, nous avons été chercher des informations dans la presse écrite de l'époque. La mobilisation de ce support nous a semblé aussi important que les autres outils méthodologiques. Elle nous a permis de contextualiser certains faits en les remplaçant (ou en replaçant leur origine) dans cette époque chaotique, et d'apporter des données concrètes ainsi que des supports iconographiques que nous ne pouvions pas obtenir autrement. Pour les périodes plus récentes, contemporaines de notre travail de terrain, nous avons mobilisé la presse nationale et locale, en nous attachant aux termes et aux formes des narrations pour analyser comment cette presse écrite relayait certains événements en lien

avec la Réserve et, de ce fait, y apportaient un écho et leur conféraient une certaine importance. Ceci a nous permis d'étayer les analyses que nous avons entreprises autour des acteur-clés que nous n'avions pas pu interviewer (en particulier en raison de leurs statuts, ces acteurs-clé faisant souvent partie de la famille ou des proches du leader territorial).

3.2. Le déroulement du travail sur le terrain

Le travail sur le terrain a constitué une étape essentielle pour observer les faits « in situ » et collecter des informations de première main. Ces phases de terrain ont dû être repoussées plusieurs fois du fait des contraintes liées aux tensions politiques et aux situations d'insécurité au Liban (encore plus aigües pour une femme seule). Par ailleurs, il nous a fallu aussi tenir compte des conditions climatiques qui rendent les hauts pays difficilement accessibles du fait de l'enneigement important des montagnes, et interdisent parfois les déplacements au sein de la région, avec des routes bloquées par la neige jusqu'en avril. Nous avons ainsi dû programmer nos déplacements sur le terrain entre fin avril et fin août.

Le premier terrain a pu se dérouler en juin 2015 pour une durée de deux mois. Ce premier terrain a été dédié à une première imprégnation de la région et des questions de conservation qui la concernaient, à l'identification des acteurs, et à l'établissement des premiers contacts avec les personnes-clé. Nous avons aussi effectué une semaine d'immersion dans les bureaux de la Réserve, ce qui nous a permis de réaliser les premiers entretiens. Nous avons enfin travaillé à la collecte de données issues de revues de presse et de livres en arabe empruntés de la bibliothèque nationale de Baakline près du Chouf.

En 2016 et 2017, nous avons pu effectuer deux séjours de deux mois, que nous avons mis à profit pour réaliser des observations directes (visites de la Réserve, visites de projets) et des observations participantes (au gré des évènements qui se tenaient dans la Réserve ou étaient organisés par les gestionnaires : randonnées touristiques, festivals, marché, etc.), ainsi que des entretiens avec les usagers de cet espace, les porteurs de projets socio-économiques et touristiques et les municipalités impliquées.

En juin 2018 nous avons aussi réalisé un terrain de deux mois, dédié lui aussi aux entretiens et aux observations directes dont une semaine avec notre directrice de thèse. Nous avons également assisté, dans une démarche d'observation directe, à plusieurs des séances

d'écoute et de conciliation, programmées tous les samedis, que le leader politique de la région accorde à ses « clients » au sein même de son palais.

En avril 2019, nous avons profité de notre présence au Liban pour deux semaines dans le cadre d'un workshop du projet Edu-BioMed)⁴, pour effectuer une dernière visite dans les bureaux de la Réserve afin de remettre à jour les informations collectées les années précédentes, et recueillir des informations sur des nouveaux projets mis en route depuis.

Au cours de ces phases de terrain, nous avons déployé plusieurs méthodes que nous détaillons ci-dessous

3.3. Des entretiens qualitatifs

Pour appréhender de manière fine les actions de conservation et de développement menées par les gestionnaires de la Réserve, ainsi que les différents modes d'implication des acteurs concernés dans ces actions et le potentiel d'évolution d'interactions de ces derniers avec le milieu, nous avons choisi d'adopter une approche qualitative inductive qui nous permet de rendre intelligibles les pratiques de gestion sur le terrain, de mettre en évidence la valorisation des activités socio-économique, d'exposer les particularités socio-politiques et culturelles du territoire, et de produire par la suite des analyses interprétatives.

Nous avons ainsi réalisé un total de 72 entretiens semi-directifs, d'une durée moyenne de 1 à 2 heures, que nous avons répartis sur cinq groupes représentatifs des acteurs en présence :

- Les usagers de l'espace : 27 entretiens (7 bergers, 10 agriculteurs, 10 touristes)
- Les porteurs de projets socio-économiques et touristiques : 23 entretiens (15 producteurs locaux, 5 propriétaires d'hébergement rural et de camping, 2 artisans, 1 artiste, représentante d'un festival local)
- L'équipe gestionnaire : 10 entretiens (avec le directeur de la Réserve, 3 gardes forestiers, 3 guides, le coordinateur du projet, le responsable des produits de Parc, la chargée de la valorisation touristique, l'ingénieur agro-forestier)

⁴ Il s'agit d'un projet financé par l'Europe, qui vise à renforcer la coopération entre les chercheurs et les gestionnaires des aires protégées dans plusieurs pays de Méditerranée

- Les institutions : 10 entretiens (10 élus municipaux, 2 responsables du Ministère de l'Environnement et de l'agriculture)
- Les personnalités politiques (le leader (non réalisé), membre de famille (non réalisé), cadre et ancien membre de l'Administration Civile de la Montagne, ancien Ministre de l'Environnement et deuxième responsable du parti politique après le leader.

Ces entretiens ont été préparés par la rédaction de plusieurs guides d'entretien adaptés aux questions de recherche adressées à chaque catégorie, et variant selon les statuts ou les activités des personnes interviewées.

Ces entretiens ont été facilités par une qualité socio-culturelle des habitants des montagnes libanaises : l'hospitalité. Le contact avec les personnes-ressource pour les deux premiers groupes d'entretien (les habitants du Chouf), s'est fait d'une façon fluide et dans une ambiance très conviviale. Dans la majorité de nos entretiens, nous avons été accueillies sans rendez-vous, dans les demeures des personnes interrogées. Dans la majorité des cas, les entretiens se sont « naturellement » prolongés, ce qui nous a permis de nous procurer des informations supplémentaires, et de recueillir des récits agrémentés d'anecdotes autour des forêts de cèdres, en particulier sur ce qui c'était passé pendant la guerre.

Les entretiens réalisés auprès de l'équipe gestionnaires ont été effectuées de façon relativement informelle, lors des visites quotidiennes que nous faisons dans les bureaux de la Réserve.

Nous avons eu plus de mal à avoir accès à un cinquième groupe, pourtant déterminant dans la gestion de la conservation dans le Chouf : celui du leader politique et des membres de sa famille. En raison de leur statut particulier, nous n'avons pas pu les interviewer directement. En revanche, nous avons interviewé un cadre du parti politique présidé par le leader, et qui était aussi un ancien membre de l'Administration Civile de la Montagne (organisation mise en place par le leader, alors chef de guerre, pendant les 15 années de la guerre civile, pour gérer la région et ses forêts). Nous avons aussi effectué un entretien avec l'ancien ministre de l'environnement (1996-1998), allié politique du leader et exerçant d'importantes responsabilités dans son parti. Ces deux entretiens nous ont permis d'obtenir des informations importantes sur l'implication du leader dans la conservation, notamment durant la période de la guerre civile puis lors de la création de la réserve en 1996. Ces informations

indirectes ont été complétées grâce à la revue de presse, ainsi qu'au moyen d'observations directes effectuées pendant les auditions que le leader accorde à ses « clients ».

Nous avons fait le choix d'incorporer dans la thèse des extraits de ces entretiens afin de consolider notre démonstration, et de retranscrire fidèlement les témoignages des personnes interviewées, c'est à dire avec leurs propres mots.

3.4. L'observation directe non participante et l'observation participante

Parallèlement, nous avons mené de nombreuses observations directes. Par exemple, lors des visites au bureau de la Réserve, nous avons pu observer le travail des gestionnaires et les interactions qu'ils développaient entre eux. Nous avons pu aussi être témoin de certaines visites, participer à des réunions où des projets étaient évoqués. Nous avons également accompagné l'équipe sur le terrain. Lors d'entretiens avec les porteurs de projet, nous avons visité leurs champs ou leurs ateliers. Ces observations diverses nous ont permis d'observer la façon dont étaient conduits les projets de conservation et de développement, et leur état d'avancement. Elles nous ont aussi fait mieux comprendre les défis et les enjeux auxquels les gestionnaires sont confrontés dans la mise en œuvre de ces projets. Mais surtout, elles nous ont permis de confronter discours et pratiques, ce qui fait souvent défaut lorsqu'un travail est basé uniquement sur des entretiens, et peut, parfois, fausser l'analyse.

Pour évaluer les retombées socio-économiques, culturelles et environnementales de la mise en tourisme du territoire, nous avons participé à certaines activités destinées au grand public (festivals, randonnées). Cette observation participante nous a fourni de nombreuses informations (sur le déroulé des activités, sur la provenance des touristes et leur profil), et nous a permis d'engager des conversations relativement ouvertes, qui nous ont fourni des matériaux précieux sur les perceptions des touristes par rapport à la Réserve et à ses activités, par rapport aussi à l'environnement et à sa conservation.

3.5. La mobilisation d'impressions visuelles et de supports iconographiques

Nos nombreux déplacements au sein des sous-territoires de la Réserve nous ont permis, sans autre aide que nos propres yeux si l'on peut dire, de nous imprégner en profondeur des paysages et de leurs éléments saillants : une approche vécue de la géographie du Chouf et de la profondeur historique de ses territoires. Même si elle ne relève pas d'une méthode scientifique éprouvée, cette imprégnation au fil de l'eau nous semble suffisamment importante pour que nous la mentionnions ici. Elle a influencé le choix que nous avons fait d'aborder le Chouf par ces paysages traversés, en les « racontant » comme on le ferait à partir d'une excursion, et en même temps de les transcrire en recroisant nos observations avec les quelques données biogéographiques existant sur la région, de telle manière que cela nous a permis d'apporter des connaissances là où aucune étude n'avait été effectuée jusqu'à présent sur la nature physique de la région et sur les relations qui se jouent entre les habitants et le territoire. Cette traversée des paysages est étayée par la mobilisation de supports iconographiques correspondant à chaque escale du parcours.

4. Présentation du manuscrit

À la suite de cette introduction générale, notre manuscrit est divisé en cinq chapitres.

Le premier chapitre présente un exposé diachronique des principaux épisodes de l'histoire du cèdre, de façon à rendre compte de l'importance économique et politique du cèdre dans la région depuis des temps fort reculés. L'analyse de la symbolique du cèdre dans les domaines religieux, littéraire et patriotique, étaye ensuite l'idée que l'arbre ne constitue pas seulement un élément central de l'histoire économique méditerranéenne, mais aussi un véritable marqueur historique et social. Nous nous intéressons ensuite à l'histoire de la sédentarisation des communautés druze et maronite dans les montagnes libanaises, à l'aménagement de leur territoire et à leur relation au cèdre, envisagée sous ses aspects matériels et immatériels pour montrer comment le cèdre et la montagne parlent des rapports des communautés à leur milieu et à leur territoire. Cette analyse nous permet de comprendre la place de l'arbre dans la mémoire collective avant d'introduire son rôle dans la revendication territoriale, et, partant, des raisons et des modes de sa protection, que nous abordons plus en détail dans le deuxième chapitre.

Dans ce deuxième chapitre, nous analysons, à partir de l'étude des différents textes du droit forestier, ce que l'État a mis en place ou a négligé au sujet de la protection des forêts. Ce chapitre présente une étude chronologique des régulations forestières, en s'appuyant sur des données jusqu'alors peu étudiées, et procède, à travers une histoire des politiques forestières, à une relecture globale des intentions et des lacunes qui ont commandé la protection de la cédraie jusqu'à la genèse des réserves naturelles actuelles. Le croisement entre les enseignements tirés de l'étude des textes juridiques, nos enquêtes portant sur la période de la guerre civile (1975-1990) et l'analyse de l'influence du débat écologique et de l'émergence des associations dans les années 1990, nous permet de balayer d'une manière assez détaillée la mutation de la gestion forestière au Liban en général, et de la protection de la cédraie en particulier.

Dans le troisième chapitre, nous voyons comment les projets de conservation se sont mis en place dans la Réserve du Chouf et quels sont les processus de prise de décision qui ont permis leur réalisation. Nous revenons dans un premier temps sur les défis et les enjeux de la conservation dans la réserve, à partir d'une lecture attentive de ses paysages. Nous présentons ensuite les principales actions mobilisées par les gestionnaires de la Réserve pour la conservation et la restauration du paysage forestier et rural. Nous analysons la mise en œuvre de ces actions en mettant en lumière leurs objectifs écologiques, économiques et sociaux. Enfin, nous étudions les ajustements sociaux qui ont permis d'initier des actions collectives autour de la restauration des paysages et de contourner certaines difficultés susceptibles d'entraver sa mise en œuvre.

Le quatrième chapitre aborde la façon dont les gestionnaires s'engagent avec la population locale pour une mise en valeur des ressources territoriales et un développement des activités économiques. En nous appuyant sur les observations et les entretiens réalisés auprès des acteurs locaux, nous présentons différentes entreprises de valorisation de produits qui bénéficient d'une image territoriale et patrimoniale forte en insistant sur les registres et les stratégies de leur ancrage au territoire. Nous nous intéressons également au développement du tourisme dans la Réserve, en abordant les dynamiques socio-spatiales suscitées par la patrimonialisation de l'espace naturel, et nous discutons de la façon dont l'émergence de ces nouvelles activités a dynamisé le potentiel d'attractivité du territoire. Enfin, nous analysons la nature et l'impact des différentes actions menées par la Réserve pour la mise en valeur et le

développement du territoire. Ceci nous permet de revenir sur les dispositifs, les nouvelles pratiques et les formes de coordination que la Réserve déploie dans l'élaboration des projets territoriaux.

Dans le cinquième et dernier chapitre, nous abordons la question de l'adaptation des cadres généraux de la conservation et de sa gestion concrète aux structures socio-politiques du Liban (c'est-à-dire au système de clientélisme communautaire), en analysant l'implication du chef communautaire Walid Joumblatt dans la mise en réserve du patrimoine forestier et dans les projets de développement qui l'ont accompagnée, les bénéfices socio-politiques de cette implication, et enfin la façon dont les gestionnaires de la Réserve ont cherché à profiter de ce système de clientélisme communautaire pour assurer la faisabilité et l'acceptabilité de leurs projets, ainsi que l'appropriation de ces projets par la population locale. Pour ce faire, nous nous intéressons dans un premier temps à la construction socio-historique de la communauté montagnarde du Chouf et celle de la légitimité socio-politique de la famille Joumblatt. Dans un deuxième temps, nous privilégions une démarche chronologique qui contextualisera les faits sociopolitiques dans la mise en place du processus de conservation dans la région. Enfin, nous revenons sur les pratiques de gestion que les gestionnaires mobilisent pour assurer un niveau optimal des stratégies de conservation et de développement dans le contexte socio-politique dominant au Liban.

Dans la conclusion générale, en reprenant les éléments exposés, nous discutons de la façon dont les actions mises en place et les adaptations de la gouvernance de la conservation au cadre socio-politique local constituent un facteur de succès pour la Réserve du Chouf, succès dans lequel toutes les parties prenantes, de l'État aux communautés locales, et du leader aux gestionnaires, trouvent leur compte. Nous discutons aussi du rôle que peut jouer la Réserve dans le contexte de la crise économique et politique récente du Liban.

Chapitre I

Le Cèdre, roi des montagnes

Chapitre I. Le Cèdre, roi des montagnes

*« Cèdres, cèdres de Dieu, qui dira, qui peut dire
Vôtre auguste noblesse, et votre majesté,
Vous qui vîtes couler d'innombrables empires sous
votre sérénité.
Vous dont un Salomon eut l'honneur de construire
l'hôtel de Jéhovah sur la haute cité.
Vous dont les bois armaient les flottes de navires durant
l'antiquité.
Ô cèdres du Liban, cèdres de nos délires,
Cèdres de notre extase et de notre fierté.
Ô vous qui protégez de vos verts cachemires,
Nos justes libertés ! »*

Charles Corm, 1934. La montagne inspirée : chansons de geste, p 63.

Introduction

Comptant parmi les plus vieux arbres du monde, le cèdre est considéré dans l'analyse du paysage montagnard méditerranéen comme un objet géographique complexe et un élément « incontournable » (Pontoppidan, 1997). De par son implantation naturelle, au carrefour de la Méditerranée et du Proche-Orient, et notamment au Liban, il marque l'histoire des civilisations méditerranéennes depuis la Haute Antiquité. Par son importance économique dans la région, le cèdre du Liban est également un témoin des divers types de relations entre les sociétés et le milieu, non seulement à l'échelle de la Méditerranée mais aussi au sein du territoire montagnard libanais.

Dans l'histoire du cèdre du Liban, faits réels et récits imaginaires témoignent autant de la vénération qui est portée à cet arbre que de son exploitation intensive depuis l'antiquité,

exploitation qui a lentement mais sûrement amené au déboisement presque total des montagnes libanaises. Alain Pontoppidan (1997) et Daniel Arnaud (1997), ont bien mis en évidence le caractère symbolique du cèdre en Méditerranée, et la place prépondérante qu'il occupe dans l'imaginaire de ses peuples, tout en décrivant son architecture, son anatomie et ses différentes variétés⁵.

L'importance du cèdre dans l'histoire et sa place dans l'imaginaire libanais, qui sont toujours d'actualité, justifient pleinement de commencer notre thèse par ce chapitre.

Bien que tenant compte de l'ensemble de la documentation abordant la question du cèdre, ce chapitre se base essentiellement sur des études archéologiques, ainsi que sur les témoignages de la place de l'arbre dans les civilisations de l'Antiquité. Nous y exposerons la valeur économique du cèdre, matériau prestigieux, sa place dans les mythes et le rôle qu'il tient dans les pratiques religieuses au sein des civilisations antiques. L'exposé diachronique des principaux épisodes de l'exploitation du cèdre depuis la Haute Antiquité, nous permettra, dans un premier temps, de parler des conditions particulières du milieu et de l'importance économique et politique du cèdre dans la région. Dans un second temps, l'analyse de la symbolique du cèdre dans les domaines religieux, littéraires et patriotiques, étayera l'idée que cet arbre constitue un indicateur non seulement de l'économie méditerranéenne, mais de l'histoire et des sociétés de la région. Enfin, nous porterons notre attention sur les communautés druze et maronite du Liban, sur leur sédentarisation dans les montagnes, sur l'aménagement de leur territoire et enfin sur leur relation au cèdre, qui est duale : à la fois matérielle et immatérielle. Nous montrerons comment, dans ces régions et pour ces communautés, le cèdre et la montagne constituent un document d'histoire, une mémoire vivante et un témoignage des rapports de l'homme avec son milieu naturel. Nous tenterons dans le même temps de mettre en évidence la place du cèdre dans la mémoire collective avant d'introduire son rôle dans la revendication territoriale, ainsi que les raisons et les modes de sa protection.

⁵ Voir aussi l'article de Louis Emberger (1938), *Contribution à la connaissance des cèdres et en particulier du Deodor et du cèdre de l'Atlas*, Journal d'Agriculture Traditionnelle et Botanique Appliquée, JATBA, 1938/198. P77-92, et celui de Jean Toth (1980), *Le cèdre dans quelques pays du pourtour méditerranéen et dans deux autres pays à grande importance forestière*, Forêt méditerranéenne, t. II, n°1, 1980, p 23-30.

1. Sur les pistes du cèdre, de l'Antiquité au 19ème siècle

Le cèdre ne pousse pas partout en Méditerranée. On le trouvait surtout dans les forêts montagneuses de l'antique Phénicie⁶, qui correspond à peu près au Liban d'aujourd'hui. De par les propriétés remarquables de son bois, pour la construction en particulier, le cèdre du Liban jouit d'une réputation inégalée dans le bassin méditerranéen, en particulier au Proche-Orient (Arnaud, 2001) (carte 2).



Carte 2- Principales voies d'exploitation du cèdre dans la Méditerranée antique.

Sa longévité, sa résistance au pourrissement et aux insectes, la solidité de son bois, sa couleur, la beauté de son poli, ne l'ont pas seulement distingué des autres arbres mais en ont fait

⁶ « Un territoire qui s'étendait sur la zone côtière comprise entre le Mont-Casius au nord et Haïfa au sud. A l'intérieur de cette zone, les cités d'Ougarit (Ras-Shamra), d'Arwad, de Byblos, de Béryte (Beyrouth), de Sidon, de Tyr et d'Akaa, constituaient des centres urbains d'une certaine importance. Entre sites portuaires, l'espace était constitué de petites plaines. Dans l'arrière-pays de montagnes poussaient les cèdres » (Elayi, 2013).

également un produit de luxe très recherché depuis la Haute Antiquité. Que ce soit pour la construction navale, ou pour celle des temples ou des grands édifices liés au pouvoir, le bois de cèdre était très prisé des architectes et des artisans de jadis. C'est en effet un bois facile à travailler. Qui plus est, grâce à la robustesse et à la longueur des troncs, les architectes pouvaient garantir la construction des grandes pièces et des vastes volumes, sans avoir besoin de recourir à des colonnes en assemblages de bois (Arnaud, 2001). Ces propriétés ont amené à privilégier l'usage du cèdre non seulement pour les structures, mais aussi pour les lambris, les portes, le mobilier et même les sarcophages.

L'exploitation du bois de cèdre ne concernait pas exclusivement ses propriétés mécaniques pour la construction : ce bois était aussi convoité pour d'autres vertus, typiques de l'essence. Grâce à la fragrance de son bois, le cèdre conférait aux palais et aux temples une odeur inimitable. Les propriétés antiseptiques et répulsives du bois, en particulier contre les insectes, le désignait pour la fabrication de boîtes ou de coffres destinés à conserver des objets précieux et fragiles, comme les papyrus tout particulièrement. L'ensemble de ces qualités ont conféré aux cèdres une importance économique considérable dans les civilisations antiques de la Méditerranée, et son exploitation lui a donné un rôle stratégique dans la géopolitique de la région (figure 1).

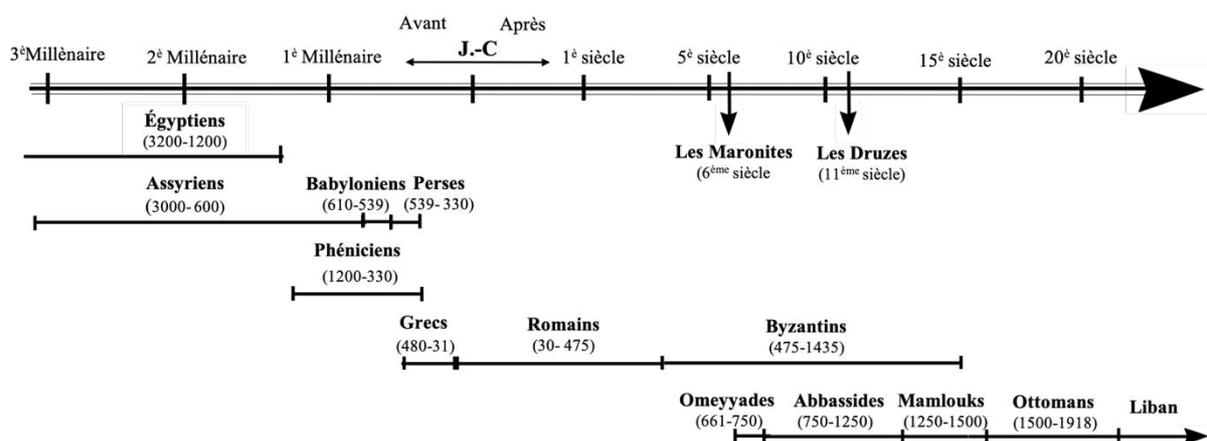
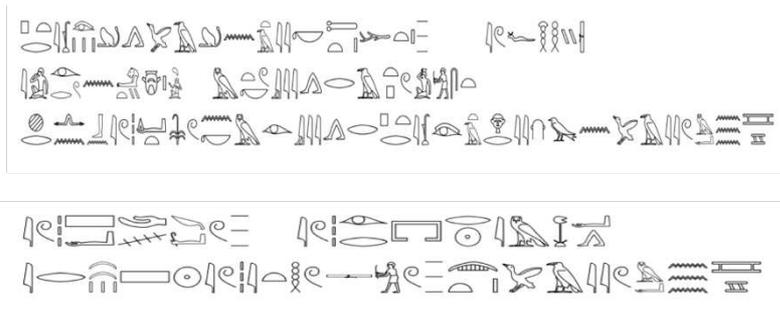


Figure 1 - Frise chronologique de l'exploitation du bois de cèdre par les civilisations méditerranéennes. Crédit : Amani Fares (2020).

1.1. Des bateaux chargés de bois de cèdres vers l'Égypte ancienne

Les premières traces du commerce du bois du Liban remontent au III^{ème} millénaire avant notre ère, comme en témoignent les inscriptions lapidaires et les iconographies. Du fait du manque de ressources ligneuses sur son territoire, l'Égypte avait un besoin fondamental d'importer du bois afin d'assurer l'édification de ses ouvrages monumentaux et la construction de sa flotte (Dudley Stamp, 1961). La fameuse « pierre de Palerme »⁷ inventoriée, parallèlement au recensement des rois de l'époque prédynastique et à ceux des premières dynasties (Helck, 1982), le déroulement des expéditions et des diverses opérations de ravitaillement du royaume. Elle décrit par exemple l'arrivée d'une quarantaine de bateaux remplis de bois de *âsh* (qui correspond principalement au cèdre selon la conclusion de R. Meiggs (1982)) que le roi Snéfrou (IV^e dynastie) avait probablement envoyés sur la rive phénicienne (Breasted, 1906 ; Grimal, 1988). Dès le nouvel empire, à partir du III^e millénaire avant Jésus-Christ, de nombreuses inscriptions, hiéroglyphes ou registres, retracent l'abattage du bois dans les forêts montagneuses de la Phénicie. Cette exploitation du cèdre a été clairement relatée dans le récit des aventures de Ounamon au XI^e siècle avant J.-C. (Gardiner, 1968) (figure 2). Ce récit illustre les opérations commerciales au profit du Pharaon et le lien étroit entre le grand dieu Amon et le roi de Byblos. Il est dit, par exemple, qu'après avoir reçu une rémunération suffisante du roi de Byblos, une cohorte de trois cents hommes suivis de trois cents bœufs, ont été envoyés dans les forêts au-dessus de Byblos pour y abattre des arbres, les faire sécher pendant trois mois afin de réduire leur poids, puis les tirer jusqu'au bord de la mer où les navires sacrés sont amarrés, pour enfin transporter le bois vers l'Égypte (Briquel-Chatonnet, 2001). Même si ces annales ne distinguent pas précisément les essences, elles confirment l'existence d'importations de bois en Égypte et attestent d'un commerce entre la Phénicie et l'Égypte (Briquel-Chatonnet, 2001). Ceci reflète l'importance et le prestige que les pharaons attachaient au bois du Liban pour la construction de leurs édifices.

⁷ La pierre de Palerme est une des plus importantes sources historiques pour les premières dynasties et l'Ancien Empire Egyptien. Il s'agit d'une stèle de basalte où figurent les annales royales remontant à la préhistoire mythique des dirigeants. Le principal fragment est connu depuis 1866 et est actuellement dans la collection du Musée archéologique de Palerme, en Sicile, mais il existe aussi d'autres pièces au Musée égyptien du Caire et au Museum Petrie à Londres (Baud, Dobrev, 1995)



Alors ils furent coupés et ils passèrent la saison de prt posés là. Au troisième mois de šmw, ils furent ransportés au bord de la mer. LES 71, 8-9 [Ounamon 2, 43-44]

Vois, la dernière partie de ton bois est arrivée, elle est déposée (ici). Fais selon mon désir, et viens pour la charger, car il est exclu qu'on ne te le donne pas. Mais ne viens pas pour voir la terreur de la mer. LES 72, 1-3 [= Ounamon 2, 48-49]

Figure 2- Traductions d'une parcelle hiéroglyphique du récit d'Ounamon publiées par Gardiner Alan Henderson (1961).

1.2. Les Assyriens et les laborieuses expéditions vers les montagnes de cèdres

L'approvisionnement en bois de cèdre issu des forêts des hautes montagnes a fait également l'objet d'un intérêt marqué de la part des civilisations antiques de la Mésopotamie, des Assyriens aux Babyloniens puis aux Perses. En effet, dans cette région qui se situe historiquement entre le Tigre et l'Euphrate et correspond pour sa plus grande part à l'Irak actuel, les sources écrites et iconographiques fournissent une riche documentation relative aux expéditions vers l'Occident à la recherche du cèdre. Ces sources, dont certaines datent de plus de cinq mille ans, vantent les exploits des rois assyriens lorsque ceux-ci, en route vers les cèdres des montagnes, empruntaient de périlleux chemins et traversaient des forêts denses (Frayne, 1990). Un bas-relief de l'époque du roi Sargon retrouvé à Khorsabad et actuellement conservé au musée du Louvre (Briquel-Chatonnet et Gubel, op. cit. p.80) illustre les modalités d'acheminement du bois coupé dans les montagnes du Liban jusqu'en Assyrie. Les arbres étaient abattus dans les hauts des montagnes et traînés jusqu'à Sidon, puis chargés sur des barges par des marins phéniciens jusqu'au point d'embarquement dans un port situé au sud de Tyr. Les navires longeaient alors la côte phénicienne en direction du Nord jusqu'au point de la côte où la distance était la plus courte entre la Méditerranée et l'Euphrate, pour être sans doute déchargés à l'embouchure de l'Oronte. De là, ils pouvaient alors être transbordés par voies fluviale et terrestre jusqu'en Assyrie (Fontan, 2001) (figure 3).

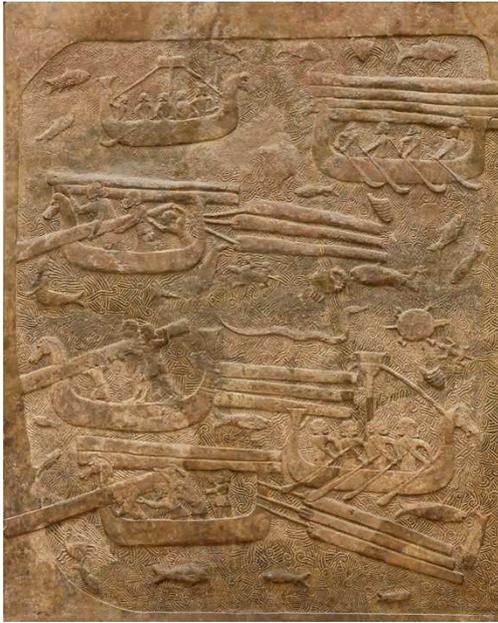


Figure 3- Transport de cèdre du Liban vers l'Assyrie (bas-relief du 7^{ème} siècle av. J.-C). Source : RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / Hervé Lewandowski)

Selon les listes lexicales retrouvées dans la bibliothèque d'Assurbanibal à Ninive, la région d'Amanus, littéralement en Français les « Monts de la lumière », a été abondamment exploitée par les Assyriens. Cette région correspond à la chaîne montagneuse qui s'étend du sud-est de la Turquie jusqu'au nord du Liban. Le cèdre est aussi souvent associé dans les textes anciens de la période assyrienne à l'Anti-Liban « Ammana ou Siarara » qui est une chaîne montagneuse parallèle au Mont Liban située à l'est de celui-ci. Cette région est aujourd'hui dépourvue de cèdres (Luckenbill, 1927). L'obtention du bois de cèdre, soit par la négociation avec les rois de la côte phénicienne, soit par la conquête et le transport par voie d'eau, fait partie des événements célébrés dans les récits royaux et dans les scènes peintes sur les murs des palais (Malbran-Labat, 2002).

L'exploitation intensive du bois de cèdre vient des exigences des rois et de leur désir de montrer leurs qualités de conquérants, de bâtisseurs de renom et d'exploiteurs de ressources indispensables à leur empire (Malbran-Labat, 2002). La chute de l'empire assyrien est considérée comme ayant marqué un répit dans la coupe excessive des cèdres du Liban, mais leur exploitation s'est poursuivie sous les empires qui se sont ensuite succédés dans la domination de l'Orient (Briquel-Chatonnet, 2001).

1.3. Les premiers chemins forestiers construits par les Babyloniens

La domination babylonienne ne se distingue guère de la précédente. Une fois encore, les « grands bâtisseurs » ne conçoivent pas d'édifier leur palais sans cèdre. Les forêts de cèdres du Liban ont fait l'objet d'un intérêt spécial de la part de Nabuchodonosor II. Considérant que la « *forêt appartient au dieu Marduk* », il s'est accaparé les cèdres les plus beaux et les plus solides pour les utiliser dans toutes ses constructions (Elayi, 2013). Cet intérêt manifesté par Nabuchodonosor II pour les ressources forestières de la Phénicie va le conduire à faire ce qu'aucun autre roi n'avait fait avant lui : ouvrir des routes dans ces forêts denses et impénétrables :

« J'ai taillé à travers les hautes montagnes, j'ai broyé les rochers des montagnes, j'ai ouvert des cols, j'ai aménagé une route afin de transporter les cèdres pour le dieu Marduk » (Elayi, 2013, p 303).

L'ouverture de ces routes forestières par le roi babylonien est attestée par cinq stèles qu'il a fait façonner et qu'il a disposées sur les chemins vers (et dans) les hautes montagnes. L'importance de ces routes ne sert pas qu'à faciliter, de façon toute relative, l'exploitation des forêts du Liban et à s'assurer de leur monopole : ces routes ont aussi joué un rôle décisif dans le contrôle territorial et le déplacement de l'armée babylonienne dans un territoire montagneux difficile d'accès. Le roi babylonien tenait en effet à envoyer régulièrement son armée dans les montagnes du Liban afin d'en expulser les ennemis et d'assurer la sécurité des montagnards dans les hauts pâturages, au-dessus des forêts (Elayi, 2013).

1.4. Les Perses requièrent le bois de cèdre pour défendre leur empire

Pour assurer à leur tour un meilleur contrôle territorial et une exploitation plus intensive des richesses forestières de la région, les Perses se sont appuyés sur les structures établies par leurs prédécesseurs et ont développé un réseau routier renforcé par des garnisons et des postes de garde. Le développement de ce réseau a rendu les forêts de cèdre plus accessibles et a accru leur exploitation (Elayi, 2013).

Les inscriptions du roi perse Darius, qui énumèrent les produits précieux que les artisans doivent utiliser dans l'édification du palais de Suse, ne font que corroborer cette prééminence du cèdre du Liban :

« Le bois de cèdre a été apporté d'une montagne du nom de Liban ; le peuple assyrien l'a apporté jusqu'à Babylone ; de Babylone, les Cariens⁸ et les Grecs l'ont apporté jusqu'à Suse » (Lecoq, 1997, p 236).

En plus de l'édification et de la restauration des palais, le bois de cèdre est demandé dans les arsenaux maritimes (Elayi, 2013).

1.5. Le cèdre fait la richesse de la Phénicie

La géographie de la Phénicie, une étroite bande côtière longue de deux cents kilomètres et large de vingt à trente kilomètres, a facilité l'installation de ports et contribué au développement du commerce dans le bassin méditerranéen. La prospérité des Phéniciens, assise sur ces ports et sur ce commerce, résultait aussi des atouts considérables dont ils disposaient dans l'arrière-pays. Chaîne montagneuse face à la mer, l'arrière-pays (le Mont-Liban actuellement) procurait aux Phéniciens diverses productions agricoles : céréales, oliviers, vignes, arbres fruitiers et cultures maraîchères. Pourtant, la ressource la plus importante, et celle qui a le plus contribué à la richesse de la Phénicie, provenait des forêts : les bois, et notamment le bois de cèdre (Elay, 2013). Ces riches forêts de cèdre ont fourni aux Phéniciens le bois nécessaire à leur flotte et donc au développement du commerce et à leur expansion à travers le bassin méditerranéen. A travers le contrôle exclusif qu'ils exerçaient sur les forêts de leur territoire, Les Phéniciens ont aussi gagné un pouvoir de négociation avec les grandes puissances de la région avides de bois de cèdre (Guinier, 1952).

⁸ Les Cariens sont un peuple du sud-ouest de l'Anatolie, signalé depuis le VIIe siècle av. J.-C

1.6. Des inscriptions et des écrits de pays voisins attestent la provenance de cèdres du Liban

Contrastant avec la richesse des annales découvertes en Assyrie et en Égypte, les traces de l'exploitation du cèdre dans l'antique Liban, et celles de sa représentation chez les Phéniciens, sont rares. Les connaissances sont par conséquent plus limitées. Il existe, en revanche, comme nous l'avons noté pour l'Égypte ou la Mésopotamie, de nombreuses inscriptions dans les pays voisins du Liban qui mentionnent l'importation de bois de cèdre de Phénicie, ainsi que de nombreux témoignages archéologiques. En Égypte, à Hierakonpolis par exemple, les fragments de bois de cèdre de la période prédynastique datent de la première moitié du quatrième millénaire avant J.-C. (Mallat, 2014). Sur le mur du temple de Karnak, on trouve aussi un bas-relief qui fait référence à la coupe de bois de cèdre par « les princes du Liban » afin de les offrir au Pharaon Seti en tant que tribut (Mallat, 2014). L'utilisation du cèdre est aussi confirmée par la découverte d'échantillons de bois sur des sites archéologiques en Palestine, dont la datation se situe entre le II^e millénaire av. J.-C. et le VI^e siècle av. J.-C. (Liphshitz et Bigier, 1991).

La Bible mentionne abondamment le cèdre (dans l'Ancien Testament, le mot « cèdre » y est cité près de soixante-dix-sept fois) et le pays d'où il venait. Certains textes bibliques mettent en scène le déroulement des négociations et l'importation du bois de cèdre de la Phénicie vers Jérusalem. On y voit que les Phéniciens tenaient à garder un contrôle entier sur l'exploitation de ce produit, depuis la coupe dans les montagnes jusqu'à l'embarquement (Hepper, 2001). Cette détermination s'entend dans l'écrit du roi Hiram, roi de Tyr⁹ à Salomon suite à la proposition de ce dernier d'envoyer ses ouvriers pour travailler avec les bûcherons Sidoniens :

*« Mes serviteurs les descendront du Liban à la mer, je les ferai remorquer jusqu'à l'endroit que tu me manderas, je les délierai là et toi tu les prendras »
(I Rois 5 :6).*

De fait, Salomon reconnaît :

« Maintenant, ordonne que l'on me coupe des arbres du Liban ; mes serviteurs seront avec tes serviteurs et je te payerai la location de tes serviteurs selon tout

⁹ Ville côtière de la Phénicie

ce que tu me fixeras. Tu sais en effet qu'il n'y a personne chez nous qui soit habile à abattre les arbres comme les Sidoniens » (I Rois 5 : 20).

Cet accord entre le Roi Hiram et le Roi des Hébreux Salomon (970-930 avant J. -C.) a permis la construction du Temple :

« Les ouvriers de Salomon et ceux de Hiram et les Giblites taillèrent et mirent en place le bois et la pierre pour la construction du Temple » (I Rois, 5 :32).

Chaque année, Hiram reçoit d'Israël en paiement de son bois de cèdre, « vingt mille cors de froment pour l'entretien de sa maison et vingt cors d'olive concassées » (Pontoppidan, 1997).

1.7. Chez les Grecs, les comptes d'approvisionnement introduisent la confusion sur l'appellation « cèdre »

Les textes classiques et les documents gréco-romains relatifs à l'exploitation du cèdre sont moins clairs, surtout avec l'ambiguïté du mot *Kedros* (Briquel-Chatonnet, 2001). Dans son livre « Histoire des plantes », Théophraste (280 A, J-C) a bien identifié deux espèces différentes de *Kedros*, mais d'apparence semblable ce qui a créé une confusion chez les Grecs dans l'appellation de cèdre. Le premier est un grand arbre *Θανμαστύ* signifiant « admirable » et qui pousse dans la région de Syrie ; le second, *μυχρχ*, désigne un genévrier de petite taille, le *Juniperus oxycedrus* ou oxycèdre (Ducros, 1926). Ce sont les Latins, et parmi eux Pline l'Ancien qui vécut au début du 1^{er} siècle de notre ère, qui différencieront plus tard le cèdre des autres espèces auxquelles les grecs donnaient aussi le nom de *kedros* (Ducros, 1926). Selon Pline, dans son livre « L'histoire naturelle » (XIII, c. XI), le Cedrélate, *kedros* « *χέδροζ έλάιη* » en grec est le véritable cèdre du Liban (Ducros, 1926). Cette confusion ne signifie pas nécessairement que les Grecs n'ont pas été aussi à la recherche de bois de qualité, et en particulier du cèdre. L'un des comptes d'approvisionnement de bois pour le sanctuaire d'Eleusis en 329-328 avant J.-C indique en effet l'exportation de cèdre jusqu'en Grèce. Le prix élevé, l'équivalent de 70 drachmes, pour trois poutres commandées pour la construction des portes du trésor est justifié par les frais d'importation de ce bois depuis un pays distant, que ce soit de l'Amanus (la chaîne montagneuse du sud-est de la Turquie actuelle) ou du Liban (Briquel-Chatonnet, 2001).

Un témoignage notable de l'importance du cèdre à l'époque hellénique est celui d'Alexandre le Grand : lors du siège de Tyr, celui-ci décida de s'approvisionner en cèdres du Liban pour construire une flotte dans l'Océan Indien (Quinte Curce, Histoire d'Alexandre, IV, 2).

1.8. La mise en réserve de cèdres par l'empereur Hadrien

À l'époque de la domination romaine, le cèdre et d'autres espèces forestières comme le genévrier, le sapin et le chêne, font l'objet de tentatives de protection (Breton, 1980). Sous le règne de l'empereur Hadrien (117-138 après J.-C), la coupe de ces quatre espèces, considérées comme précieuses, était interdite aux particuliers (Guinier, 1952). Leur exploitation, dans les forêts devenues domaine impérial, était réglementée par des décrets impériaux. Cette mise en réserve de forêts du Liban par l'empereur Hadrien est matérialisée par environ deux cents inscriptions rupestres répertoriées à ce jour, qui couvrent la zone forestière exploitée à cette époque sur une altitude variant de 270 à 2000 m (Abdul-Nour, 2000 ; 2007). Pour rappeler l'ordre impérial, Hadrien fait en effet graver sur les roches de la montagne libanaise « *Imp(eratoris) Had(riani) Aug(usti) definitio silvam* » : « De la part de l'empereur Hadrien Auguste, délimitation des forêts » (Mouterde et Jalbert, 1910, Pasquier, 2013). S'y rajoute une autre inscription : « Quatre genres d'arbres (lui sont réservés), les autres aux particuliers ». L'aménagement des forêts libanaises par le bornage de la propriété impériale témoigne donc d'une première mainmise étrangère sur les ressources forestières locales (figure 4).



Figure 4 - Gravures de délimitation des forêts de cèdres sous l'ordre de l'Empereur Hadrien. Source : Mouterde (1910).

Plusieurs hypothèses ont été avancées sur les raisons et la signification de cette opération : i) elle entérinait la protection de ces quatre essences forestières sur le versant septentrional du

Mont-Liban, alors que la forêt méridionale était exploitée systématiquement par les Tyriens et les Sidoniens (Mallat, 1996) ; ii) les quatre essences forestières protégées étaient principalement dédiées à l'architecture et la construction navale tandis que les autres essences étaient réservées à l'usage des habitants locaux (Guinier, 1952). Ce corpus exceptionnel d'inscriptions forestières suscite toujours l'intérêt des chercheurs et on en découvre sans cesse de nouveaux, même sur les hauts plateaux du Hermel dans le Liban-Nord (Abdul-Nour, 2007).

Cette protection n'a pas survécu à la chute de l'Empire Romain. Mais une fois encore, les forêts de cèdres allaient être soumises à une nouvelle pression avec l'arrivée de communautés persécutées dans les pays limitrophes, venues trouver refuge dans les montagnes du Mont-Liban afin de pouvoir sauvegarder et pratiquer leur religion (Hayek, 2012). Nous reviendrons sur ce point dans la troisième partie de ce chapitre.

1.9. Les dynasties musulmanes en quête de cèdres

Lors du règne de la dynastie Omeyyade sur le Levant au milieu du 7^{ème} siècle, règne qui a duré près d'une centaine d'années, une somptueuse cité bâtie sur les hauteurs du Liban jusqu'à Aanjar dans la plaine de la Beqaa, fut établie comme capitale. Sur la côte, le calife Omar installa des colonies et des troupes pour refouler les Byzantins au cas où une éventuelle attaque adviendrait (Ismail, 1972). Néanmoins cela s'avérait insuffisant pour se défendre et le besoin de construire des bateaux devint indispensable. Les forêts de cèdres servirent à nouveau de source pour le bois nécessaire à ces édifications (Ismail, 1972). Le cèdre a eu par ailleurs une place prépondérante dans l'architecture des palais et mosquées omeyyades (Mikesell, 1969).

Les successeurs des Omeyyades, les Abbassides, montreront aussi un vif intérêt pour les forêts de cèdres au Liban. Le géographe américain Marvin Mikesell (1969), se référant au livre « Les Pays » d'Al-Ya'qubi (historien et géographe arabe), raconte que le calife Al-Mansour a demandé, après le déplacement du gouvernement de Bagdad à Samarra, de se mettre en quête du bois d'Antioche et du littoral Syrien. A cette époque, les autorités musulmanes exercent leur domination sur toutes les voies commerciales méditerranéennes, mais leurs intérêts se portent davantage sur l'Afrique du Nord et sur l'Espagne. Ce sont les marchands de Damas qui s'approprièrent l'exploitation des forêts et la fabrication de charbon. Ce sera seulement sous le pouvoir des Mamelouks que le bois de cèdre sera à nouveau considéré

comme un matériau stratégique sous la supervision directe du sultan. Les Abbassides vont surveiller l'exploitation des forêts de cèdre depuis leur capitale Damas (Ismail, 1972).

Pendant la période des croisades et jusqu'à 12^{ème} siècle, les nouveaux conquérants du territoire se sont peu souciés de l'exploitation des forêts de cèdres. Mais ce désintérêt s'est vite atténué avec la fondation de la souveraineté de « La Buissera » (Becharry) dans les arrière-pays de Tripoli. Cette région était nommée la « Seigneurie des cèdres » avec des châteaux féodaux et des chapelles construites entre Becharry et Ehden. Elle couvrait tout l'espace au nord du Mont-Liban incluant les forêts de cèdres de Hadeth, Tanourine et Laklouk en partant vers le Sud.

Sous la domination ottomane, le Mont-Liban forme une entité politique relativement autonome dont le pouvoir est exercé par les familles locales selon un système féodal (Rizk, 1973). Cette relative indépendance n'a pas empêché l'autorité ottomane au cours du 19^{ème} siècle d'exploiter intensivement les forêts de cèdres et ceci jusqu'à la première guerre mondiale. Durant ces années, le bois de cèdre devient la source principale de carburant pour les locomotives du chemin de fer qui relie Tripoli à Haïfa et sert aussi pour la fabrication de charbon (du fait de sa teneur en huile, le charbon de cèdre brûle mieux que celui de chêne) (Harfouche et al, 2016). Lors de la seconde guerre mondiale, les troupes britanniques épuisent la plupart des forêts restantes en utilisant le bois de cèdre et d'autres espèces de conifères pour la construction de la ligne ferroviaire « Orient express » reliant Damas à Médine en Arabie Saoudite (Abu-Izzeddin, 2013).

La seule intervention notable en faveur de la protection des cèdres à cette période, consiste en la construction d'un mur ceinturant un bosquet isolé d'un peu plus de cent hectares dans le village de Becharry au Nord du Liban. Ce bosquet sera nommé la « Forêt de cèdres de Dieu » grâce à l'appui du gouverneur turc au Liban, Rustom Pacha et à sa restauration sur ordre de la reine Victoria de Grande-Bretagne en 1876.

2. Le cèdre au cœur des mythes et de l'exaltation religieuse

Dans l'ensemble des documents historiques qui décrivent les expéditions à la recherche du cèdre, comme dans ceux qui ont trait à la commercialisation du bois précieux, nous retrouvons également des indications sur la dimension immatérielle du cèdre et sa place dans les récits

mythiques ou religieux. Cette autre facette du cèdre dérive de divers facteurs, dont, bien sûr, l'exceptionnelle richesse des forêts en arbres de dimensions gigantesques. On peut citer aussi l'éloignement et l'inaccessibilité des montagnes libanaises, qui ont permis que se tisse autour de leurs forêts de cèdres mythes et légendes. Ces forêts suscitent des images d'un monde sauvage et mais aussi des scènes de danger et de sortilège (Cassin, 1968 ; Harrison, 1992). Par ailleurs, de nombreux textes sacrés attribuent au cèdre des caractères divins ou des qualités philosophiques. L'évocation du cèdre dans les mythes et dans les textes religieux ou littéraires a aussi conféré à cet arbre une forte dimension symbolique, imprégnant de façon durable la mémoire collective.

2.1. Il était une fois Gilgamesh...

Dans un épisode de la fameuse légende sumérienne, datant de 2700 ans avant J.-C., et sans doute la première histoire écrite de l'humanité, un roi nommé Gilgamesh, obsédé par la mort et poussé par un désir de renommée éternelle, décide d'entreprendre un voyage vers la forêt des cèdres, accompagné par son compère Endiku. A son arrivée au pied des montagnes des cèdres, Gilgamesh est fasciné devant leurs arbres majestueux et envouté par leur parfum « *cèdres (qui) déployaient leur frondaison : délicieux était leur ombrage et tout embaumé de parfums* » (Bottéro, 1992). Déterminé à acquérir la gloire, Gilgamesh atteint la résidence des dieux, « sanctuaire de la Sainte Irnini » après avoir parcouru une route périlleuse et franchi sept montagnes redoutables. Il s'apprête à tuer le monstre géant Humbaba, le démon protecteur de la forêt sacrée. Le sentiment de commettre un sacrilège, d'aller contre la volonté des dieux, et les prières insistantes qu'adresse Humbaba à Gilgamesh pour l'épargner, font hésiter le grand héros à abattre le monstre. Mais Enkidu met en garde son ami contre les paroles de Humbaba et le convainc de l'achever. Les deux héros se ruent à nouveau contre le géant Humbaba et parviennent à le mettre à mort. Les vainqueurs procèdent ensuite à l'abattage des cèdres sur la montagne. Endiku décide de se servir d'un arbre particulièrement massif afin de construire une porte dont il fera offrande à Nippur, la ville du dieu Enlil, pour apaiser ce dernier après la mise à mort de son protégé (Cassin, 1968 ; Malbran-Labat, 2002). L'épopée de Gilgamesh résume l'histoire du désir irrationnel de l'homme de dominer un monde radicalement différent de lui comme sont les forêts (Harrison, 1992 ; Malbran-Labat, 2002), mais elle illustre aussi tout l'héroïsme qui s'attache à cette domination, toujours

difficile et risquée. Cette épopée mythique a largement influencé l'image du cèdre chez les Assyriens : pour eux, le succès des expéditions vers les forêts de cèdres pour l'exploitation du bois était soumis à la volonté divine et les expéditions elles-mêmes comportaient une forte dimension religieuse. La réussite conférait au vainqueur un sentiment de pouvoir quasi divin face à un monde hostile et redoutable (Bottéo, 1992). Pour les expéditionnaires, arriver jusqu'à ces forêts tenait souvent du miracle, ou plutôt d'une faveur des Dieux, qui seuls pouvaient leur accorder d'accomplir leur mission. Le roi Senneacherib affirmait ainsi :

« Pour que je puisse achever la construction de mon palais et terminer l'œuvre de mes mains, à cette époque, Assur et Ishtar, qui aiment ma prêtrise et m'ont appelé par mon nom, m'ont montré comment apporter les puissants fûts de cèdre qui ont crû dans le passé et qui sont devenus immensément grands, tandis qu'ils étaient cachés dans les montagnes de Sirara » (Luckenbill, 1927, p : 390).

Un mythe syrien célébrant le « jardin du Dieu » en découle et subsiste toujours au Liban, et on en retrouve trace dans la Bible.

2.2. À l'image des Hommes et de Dieu

Le cèdre est en effet présenté dans la Bible non pas comme un produit de prestige et de luxe mais pour sa puissance symbolique. Les Saintes Écritures confèrent en effet au cèdre un caractère divin « *les montagnes étaient couvertes de son ombre, Et ses rameaux étaient comme des cèdres de dieu* » (Psaume 80 :10). La Bible fait également du cèdre une image de la puissance de l'homme : « *Et Joas, roi d'Israël, fit dire à Amatsia, roi de Juda : L'épine du Liban envoya dire au cèdre du Liban « Donne ta fille pour femme à mon fils ! » Et les bêtes sauvages qui sont au Liban passèrent et foulèrent l'épine* » (2 Rois 14-9). On y voit aussi un symbole de la part mauvaise des Hommes : le cèdre passe pour être à l'image de l'orgueil des grands de ce monde : « *Contre tous les cèdres du Liban, hauts et élevés, Et contre tous les chênes de Basan, ..., L'homme orgueilleux sera humilié, Et le hautain sera abaissé : L'Éternel seul sera élevé ce jour-là* » (Esaïe, 2 :13-17).

Les textes sacrés ont aussi magnifié la beauté du cèdre, comme dans le « Cantique des cantiques » où la beauté d'une bien-aimée est comparée à celle du cèdre : « *Ses jambes sont des colonnes de marbre posées sur des bases d'or. Son aspect est comme celui du Liban, distingué comme les cèdres* » (Ct, 5 :15). D'autres textes ont convoqué la solidité, la dureté de

son bois, voire même la longueur de ses fûts, pour mettre en valeur la puissance de Dieu : « *La voix de l'Éternel brise les cèdres ; L'Éternel brise les cèdres du Liban* » (Psaume 29 :5), « *Il plie sa queue aussi ferme qu'un cèdre ; Les nerfs de ses cuisses sont entrelacés* » (Job 40 :17).

L'importance du cèdre dans les textes bibliques ne se limite pas aux attributs symboliques ni aux références à la dureté (d'où la signification du mot « Arez », cèdre en hébreu, qui veut dire ferme : Ducros, 1926). On y voit aussi que son bois est utilisé, dans la pratique religieuse, pour la purification des lépreux : « *le sacrificateur ordonnera que l'on prenne, pour celui qui doit être purifié, deux oiseaux vivants et purs, du bois de cèdre, du cramoisi et de l'hysope* » (Lévitique 14 : 4)

Mais le cèdre est avant tout un bois dédié à l'édification des lieux sacrés. Certains versets du 1^{er} Livre des Rois donnent abondance de détails sur la construction du premier Temple par Salomon, qui était entièrement revêtu de bois de cèdre, tout comme le Saint des Saints, réceptacle de l'Arche d'Alliance : *Le bois de cèdre à l'intérieur de la maison offrait des sculptures de coloquintes et de fleurs épanouies ; tout était de cèdre, on ne voyait aucune pierre* (I Rois, 6 : 18). Quant au palais royal de Salomon, la plus grande de ses salles portait le nom de « Maison de la forêt du Liban » (Hepper, 2001) : « *Il construisit la maison de la Forêt du Liban : cent coudées de long, cinquante coudées de large et trente coudées de haut, sur quatre rangées de colonnes de cèdre surmontées de madriers de cèdre* » (I Rois 7 : 2).

2.3. La littérature sous le charme du cèdre

Bien avant qu'il devienne le symbole national du Liban et décore son drapeau, les billets de sa monnaie et les en-têtes de ses papiers officiels, le cèdre a exalté les écrivains. Subjugués par la taille peu commune de certains arbres, et profondément émus par les évocations sacrées liées à l'arbre, les romantiques orientalistes du 19^{ème} siècle ont consacré de nombreuses pages où ils décrivent les vives émotions qu'ils éprouvent auprès des arbres. Ils montrent aussi une sensibilité exacerbée pour les qualités paysagères des forêts de cèdre. Ils vont ainsi contribuer à consolider la valeur symbolique du cèdre en insistant sur son caractère religieux et patrimonial.

L'aura conférée au cèdre par les légendes, les mythes et les textes sacrés a inspiré à Alphonse de Lamartine ses plus beaux poèmes. Lors de son voyage au Liban en 1832, émerveillé par la grandeur, la noblesse, la force et la pérennité des arbres, il écrit :

« Les cèdres du Liban sont les répliques des siècles et de la nature. Les monuments naturels les plus célèbres de l'univers. Ils savent l'histoire de la terre, mieux que l'histoire elle-même » (Lamartine, Voyage en Orient p ; 215).

Son admiration pour les cèdres du Liban convoque, en les reliant, le matériel, le spirituel et l'éternel :

« Ces cèdres étaient vieux aux jours de Salomon / Leur instinct végétal est une âme divine / Qui sent, juge, prévoit, et raisonne, et combine / Leurs gigantesques bras sont des membres vivants / Qu'ils savent replier sous la neige ou les vents / Le rocher les nourrit, le feu les désaltère / Leur sève intarissable est le suc de la terre / Ils ont vu sans fléchir sur leurs dômes géants / Le déluge rouler les flots des Océans / C'est un de leurs rameaux que l'oiseau bleu de l'arche / Rapporta de l'abîme en signe au patriarche / Ils verront le dernier comme le premier jour » (Lamartine, La chute d'un ange, p 19).

C'est pour cela sans doute, qu'en hommage au poète, au Liban, des vieux cèdres ont été baptisés du nom de Lamartine.

D'autres écrivains ont utilisé le cèdre comme symbole pour transmettre certaines idées et nourrir leur vision philosophique. Dans son livre « Citadelle », Antoine de Saint-Exupéry a pris l'image du cèdre pour exprimer le désir d'une harmonie en accord avec ses propres aspirations intérieures.

« La paix est un arbre long à grandir. Il nous faut, de même que le cèdre, aspirer encore beaucoup de rocaïlle pour lui fonder son unité » (Saint-Exupéry, 1948, p 264).

La splendeur et la dimension symbolique du cèdre sont également utilisées comme métaphore par des écrivains et des poètes libanais pour exprimer leur sensibilité. Khalil Gibran, Amin Rihani, et beaucoup d'autres ont évoqué l'arbre dans leurs écrits (Abu-Izzeddin, 2013).

« Mon amour ressemble à ton cèdre, les éléments ne sauront le vaincre, mon bien aimé. Le cèdre est une médaille d'honneur sur ta poitrine et les citadelles autour de toi rappellent tes exploits et tes prouesses, mon bien-aimé » (Gibran, 2006, p 216).

Dans le livre « Au cœur du Liban » d'Amin Rihani (1939), un des livres-phares du patrimoine littéraire libanais, l'écrivain décrit le Liban dans sa conception restreinte et historique, celle du Mont-Liban. Les cèdres sont un thème privilégié du recueil. Il reprend l'appellation « cèdres de Dieu » lorsqu'il parle des forêts de cèdres des montagnes du nord Liban où vivent les chrétiens maronites.

2.4. Le symbole d'une mémoire collective

Magnifié dans les récits de voyage, les romans et les poèmes, le cèdre a lentement mais sûrement acquis une dimension symbolique qui a été reprise par les journalistes et les dessinateurs pendant les années de la guerre civile, en référence au texte prophétique du livre du père Pierre Raphaël, écrit près d'un demi-siècle auparavant, en 1924 : « *le cèdre doit être le signe de ralliement. Son image doit être partout. Chaque village doit planter sur la grande place le cèdre qui sera l'arbre du souvenir, l'arbre de la nouvelle vie, l'arbre de la liberté* » (Raphaël, 1924, p 68). Durant ces années douloureuses de la guerre, le cèdre incarne l'image d'un Liban déchiré et de son peuple piégé dans un combat fratricide : il est représenté brûlé, arraché, tronçonné. Les événements qui ravagent le Liban entre 1975 jusqu'en 1990 seront ainsi illustrés au travers un cèdre martyrisé. Mais le cèdre symbolise aussi la fraternité entre Libanais de différentes confessions (figure 5).

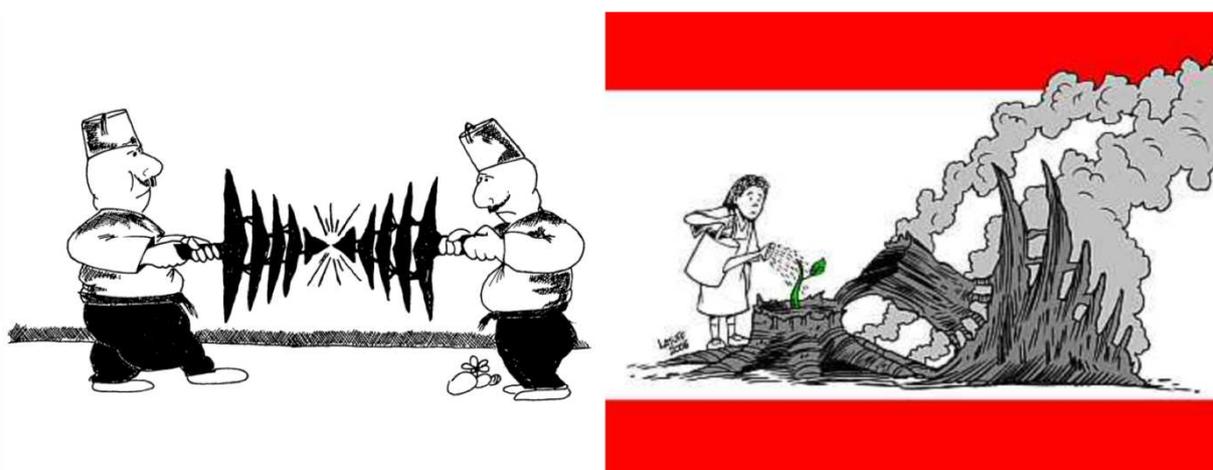


Figure 5 - Deux exemples de caricatures illustrant la place du cèdre dans l'expression des idées et des sentiments dans les événements douloureux de la guerre civile. Source : l'Orient-Le Jour (1980) et Ad-Diyar (2006).

On retrouve cette référence au cèdre non seulement dans les œuvres littéraires, mais aussi dans l'art. Elle fait toujours écho à la mémoire collective. L'évocation de toutes les qualités de l'arbre, ainsi que des événements qui s'y rattachent, qu'ils soient d'ordre historique, naturel ou imaginaire, font du cèdre bien plus qu'un simple élément naturel : il est un être vivant à part entière, plus encore, un personnage.

Il n'est pas rare que les libanais appellent leurs enfants : « *Arz* » ou « *Arzeh* », qui veut dire « cèdre » en arabe, sans doute pour leur conférer un peu de la force, de la splendeur, de la beauté altière de l'arbre. L'appellation « cèdre » est aussi courante dans les grands projets immobiliers, financiers ou encore diplomatiques, voire même scientifiques. La comparaison entre le cèdre et l'homme fort, à l'allure élégante et distinguée, est aussi fréquente dans le langage populaire. Elle renvoie à tous les qualificatifs qui peuvent découler de cette image : résistant, enraciné, attaché à son pays ou à sa terre. On retrouve aussi l'image du cèdre dans le monde politique, où il est affiché comme un slogan ou utilisé dans le logo de certains partis. On l'a encore vu mobilisé par les mouvements politiques pour désigner les différentes actions qui ont eu lieu au Liban après l'assassinat de son premier ministre Rafiq Hariri en février 2005, celles de la « Révolution du Cèdre » (Otayek, 2010).

Malgré l'abondance de ces mobilisations, dans de nombreux champs de l'activité économique, sociale ou politique, de l'image du cèdre et des qualités morales qui lui sont attribuées, il n'existe quasiment pas de travaux anthropologiques consacrés à l'étude de la symbolique du cèdre du Liban. Il manque en particulier une étude sociopolitique qui permettrait d'avoir une meilleure appréhension du rôle du cèdre dans la création du sentiment national dans le Liban contemporain et de sa place dans l'inconscient collectif.

3. La place du cèdre dans l'appropriation progressive du territoire montagnard

Outre l'importance économique du cèdre pour les civilisations antiques de la Méditerranée, outre son rôle dans la géopolitique de la région ou de son importance en tant que symbole religieux, littéraire et patriotique, l'arbre en lui-même a joué un rôle central dans l'établissement des deux communautés montagnardes du nord-Liban, les Maronites et les Druzes, et c'est surtout en cela qu'il intéresse notre travail. Les forêts de cèdres et, au-delà, l'ensemble des montagnes du Mont-Liban, constituent en effet un espace dont

l'appropriation, au cours de l'histoire, s'est avérée primordiale pour l'établissement des nouveaux arrivants et qui, jusqu'à aujourd'hui, forme une unité relativement autonome. La formation de ce territoire et les mutations successives des pouvoirs qui s'y sont exercés sont fortement conditionnées par un enchevêtrement complexe de facteurs économiques, sociaux, politiques, culturels et religieux. Nous abordons d'abord l'évolution de l'administration du territoire depuis la période ottomane pour mieux comprendre comment s'est construite la structuration socio-politique de la communauté druze, car cette structuration influence aujourd'hui fortement la gestion et la gouvernance de la Réserve de Biosphère du Chouf. Nous examinons ensuite l'édification du régime foncier, qui nous permettra de comprendre comment la communauté druze s'est trouvée économiquement marginalisée avant de retrouver sa place sur l'échiquier territorial du Mont Liban. Nous analysons enfin la façon dont les deux communautés ont utilisé, chacune à leur façon et avec leur propre agenda politique, le cèdre dans leurs revendications identitaires et territoriales.

3.1. La conquête des montagnes par des « réfugiés politiques »

Face aux ravages causés par les dominations successives dans la région et aux persécutions qui les ont accompagnés, deux communautés, les Maronites et les Druzes, vont venir chercher refuge au cœur des montagnes du Liban. Les Maronites, l'une des principales confessions des chrétiens d'Orient créée par Saint-Maron au 5^{ème} siècle en Syrie, se réfugient dès le 6^{ème} siècle dans la partie septentrionale du Mont-Liban (depuis la hauteur de Beyrouth jusqu'à celle de Tripoli), après avoir été chassés de la plaine syrienne de l'Oronte par leurs coreligionnaires Jacobites (De Mars, 1842). Les conquêtes musulmanes du 7^{ème} siècle renforcent leur isolement dans les montagnes libanaises. Cet isolement leur garantit une certaine liberté religieuse et une autonomie vis-à-vis du pouvoir musulman.

Issue d'un schisme de l'islam ismaélien chiite, la religion druze a été formalisée dans l'Egypte fatimide. Ses disciples sont considérés comme hérétiques par l'Islam, ce qui les expose à une répression de la part des Musulmans orthodoxes (Rizk, 1973). A partir du 11^{ème} siècle, les Druzes fuient l'Egypte et s'installent principalement dans la région du Chouf, sur le flanc sud du Mont-Liban, et dans les régions montagneuses du Levant, notamment dans la région du Hauran, située dans le sud de la Syrie, que l'on nommera plus tard le *Djebel drouze* (montagne des Druzes). Ils s'installent également en Galilée et dans le Golan.

Ces deux communautés, Druzes et Maronites, fondent leurs villages à plus de 1300 mètres d'altitude, sur des sites peu accessibles et faciles à défendre, mais aussi difficiles à mettre en valeur du point de vue agricole ce qui prouve, s'il en est besoin, que ce n'est pas la recherche de meilleures conditions économiques qui a poussé ces communautés minoritaires d'Orient à abandonner les plaines fertiles du littoral et celles plus fécondes encore de l'intérieur (la Békaa) pour gagner l'aride montagne libanaise (Harfouche et al, 2016). Du reste, la configuration des villages, faits de maisons resserrées aux murs mitoyens, témoigne de la volonté des habitants de vivre en communauté, sans empiéter par la dissémination des habitations sur les rares terres arables des alentours (Harfouche et al, 2016).

D'autres communautés chrétiennes et musulmanes, spécialement les Chiites, établis au Mont-Liban, ont joué un rôle de moindre importance dans la structure socio-politique du Mont-Liban (Rizk, 1994). Nous ne les évoquerons pas davantage.

Entre le 16^{ème} et 17^{ème} siècle, les Druzes et les Maronites constituent sur le Mont-Liban une population rurale relativement importante, supérieure en nombre à celle de la côte. Peu enclines au commerce ou à l'industrie, les deux communautés vivent du travail de la terre, de l'élevage et de l'artisanat. En défrichant les forêts et les maquis, en fertilisant les sols rocaillieux et en érigeant des terrasses, elles cherchent à rendre les terres propices à la céréaliculture et à l'arboriculture (De Mars, 1842). Avec la croissance démographique, la demande de bois d'usage domestique (pour la construction et le combustible) augmente, ce qui va renforcer une déforestation déjà ancienne (Khouzami, 2010). Sur le haut des montagnes, les communautés pratiquent également une activité pastorale. Du fait de la sécheresse et de la pauvreté du tapis végétal sur les sols calcaires de la montagne, l'essentiel de la nourriture des troupeaux est tiré des végétations buissonnantes du sous-bois, ainsi que des arbres. Cette activité pastorale est considérée comme l'une des causes principales de la dégradation forestière dans le Liban moderne (Salamé, 1955). A côté de l'élevage, les habitants des montagnes privilégient l'apiculture, la sériciculture et le tissage, ainsi que le travail de la pierre et de l'argile pour leurs constructions (El-Halabi, 2005). Certaines de ces activités sont encore pratiquées de nos jours au Mont-Liban et font partie de son héritage artisanal.

3.2. La structuration socio-politique de la communauté Druze

Entre le 11^{ème} siècle et le 14^{ème} siècle, le Mont-Liban passe sous la domination des Ayyoubides puis des Mameluks tout en gardant son autonomie. Lors de la conquête ottomane en 1516, le Mont-Liban est directement soumis à l'autorité ottomane. Cependant, contrairement aux provinces, « *wilayets* », de Tripoli, Alep et Damas, gouvernées par un système politique très centralisé¹⁰, il va pouvoir conserver une relative autonomie par rapport à l'empire ottoman. On pourrait presque dire que la reconnaissance du sultan ottoman comme le seigneur suprême par les émirs successifs n'est qu'une stratégie politique pour garder de bonnes relations avec leurs voisins. Cette autonomie va aussi se retrouver à chaque niveau du système hiérarchique mis en place : la hiérarchie entre le sultan ottoman, l'émir et les pouvoirs territoriaux des échelons inférieurs n'est que de façade.

Les sultans ottomans accordent le pouvoir sur le Mont-Liban à un émir, « *Ma'n* ». Les émirs qui vont se succéder dans cette position sont issus de familles druzes influentes¹¹, qui constituent une véritable noblesse sur le Mont Liban (Chevallier, 1971). Précisons qu'à cette époque, les Maronites ne jouent aucun rôle dans l'organisation politique de l'émirat mais sont très impliqués dans le développement de l'émirat, notamment par leur savoir-faire agricoles et administratifs. Le territoire de l'Emirat est régi par l'*Iqta*, un système politique unique qui perdurera jusqu'en 1841. Il est divisé en cinquante districts, « *muqata'ah* », confiés à l'administration de « *muqata'gis* », qui sont des proches de l'émir (De Mars, 1842). Dans ce système, les « *muqata'gis* jouissent d'une parfaite indépendance dans l'administration de leurs districts, ils sont juste tenus de faire allégeance à l'émir (comme l'émir est tenu de faire allégeance au sultan). Leur légitimité et leur pouvoir réel ne viennent ni de l'émir ni du sultan mais des traditions et des habitudes de fidélité et d'obéissance qui se sont créées entre les populations des districts et leur chef, et qui font partie des pratiques et des traditions de la communauté druze. Le pouvoir constitue aussi un privilège héréditaire. Transmise d'une

¹⁰ Le système de pouvoir dans ces « *wilayets* » est basé sur des caractéristiques politiques bien différentes. Dans ce système nommé « *iltzam* », le gouvernement ottoman désigne des représentants, « *mutluzims* », dans les villages ottomans. Ces *mutluzims* n'ont aucun attribut militaire, contrairement aux *muqta'gis* du Mont-Liban qui sont aussi des chefs militaires. Supervisés par des *walis*, les responsabilités des *mutluzims* au niveau local sont moins importantes que celles de *muqta'gis*. L'idée d'un gouvernement centralisé est appliquée dans toutes les *wilayets* sous la dominance ottomane à l'exception au Mont-Liban (Harik, 1965).

¹¹ Deux dynasties : la famille Maan avec six émirs de 1516 à 1697, et puis de la famille Shehab de Maan avec huit émirs jusqu'à 1842.

génération à l'autre, la vénération de la hiérarchie et le protocole social (qui régissent également les institutions politiques du niveau supérieur, l'émirat), assurent aux dirigeants qu'ils puissent exercer leur pouvoir sur une base continue. L'allégeance politique et sociale des sujets envers les *muqta'gis* ne dépend pas forcément de l'appartenance religieuse ou clanique (Hayek, 1965) : l'identification des sujets aux *muqta'gis* est vue comme une obligation morale indépendante de toute autre appartenance, et exprime à la fois l'obéissance et le sentiment de fierté. Cette identification permet aux *muqta'gis* de s'appuyer sur une population hétérogène du point de vue religieux ou clanique, mais forte et loyale.

L'exercice du pouvoir et sa répartition entre les émirs et les *muqta'gis*, ainsi que l'allégeance des populations envers leurs chefs de district a consacré ces derniers comme les seuls véritables souverains du pays. L'éloignement du centre du pouvoir ottoman, de même que les bases de la légitimité et du renouvellement des pouvoirs accordés par les populations aux chefs territoriaux, préfigure le système de clientélisme communautaire encore en place aujourd'hui et l'importance des leaders territoriaux.

3.3. L'édification du régime foncier

La domination politique et sociale des *muqatagi's* (des familles influentes proches de l'émir) sur la population rurale, permise par la généralisation du système socio-politique « l'*iqta* » au Mont-Liban¹², règle également les modes de propriété et de faire-valoir

Selon le type de culture, le mode de faire-valoir prend trois formes : *musaqat* pour l'arboriculture (vignes et oliviers), *muzara'a* pour la culture des céréales et des légumes, *muwaraqa* pour la sériciculture.

En général, les grands propriétaires des terres, les « *cheikhs* » qui sont souvent par ailleurs des *muqata'gis*, s'appuient sur les privilèges qu'ils ont acquis à travers leurs relations sociales et politiques, pour établir des contrats de métayage avec les agriculteurs. Dans ces contrats, le propriétaire foncier met la terre et les semences ou plantes à la disposition du fermier qui lui offrait sa main-d'œuvre et partageait avec lui la récolte.

¹² L'*iqta* est introduit chez les Maronites par les nobles Druzes en favorisant l'application du droit musulman. Les Maronites ont assimilé ce système parce qu'ils vivaient à l'ombre des Druzes. Voir Rizk, 1994.

Chez les Druzes, une forme complémentaire de faire-valoir se développe : le *mugarasa*. Le propriétaire confie au fermier des parcelles que ce dernier doit défricher et aménager pour planter des arbres fruitiers ou parfois des mûriers. Au moment de la première récolte, généralement cinq ans à dix ans après l'aménagement de la parcelle, le fermier devient le propriétaire de la totalité ou d'une fraction de la parcelle concédée¹³, l'autre fraction restant soumise au métayage ordinaire. Ce système de *mugarasa* encourage la transformation des sols rocailleux en terre arable et la construction des terrasses, et favorise l'acquisition des terres par les fermiers qui peuvent ainsi devenir des propriétaires indépendants. Il est encore en vigueur de nos jours au Liban (Rizk, 1994). Des fermiers maronites ont aussi pu profiter de ce système sur les terres druzes, « invités » par les cheikhs qui les considèrent comme d'excellents agriculteurs. A travers le *mugarasa*, les maronites étendent ainsi leurs propriétés au sud du Mont Liban (Rizk, 1994).

Au nord du Mont-Liban, chez les Maronites, du fait d'une densité de population plus importante que chez les Druzes, les propriétaires de terres ne sont guère plus riches que leurs fermiers (De Mars, 1842 ; Chevallier, 1960). Accablés par les taxes qu'ils doivent payer à l'émir, les propriétaires préfèrent souvent faire don de leurs terres à l'Église, et en échange bénéficier de l'éducation gratuite des enfants, d'un asile pour leurs vieux jours, ou de quelque autre appui de l'Église. À travers ces dons, l'Église devient peu à peu un grand propriétaire foncier (Rizk, 1994).

3.4. De l'Émirat à la Mutassarifiya : la montée en puissance de Maronites

Jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, une symbiose se crée entre les communautés druze et maronite, et fait du Mont-Liban une nation à part entière dans une atmosphère de tolérance mutuelle (El-halabi, 2005). Pendant plusieurs siècles, les Druzes et les Maronites réaffirment leurs intérêts communs et privilégient l'union. Les caractères distinctifs des deux communautés ne sont pas un obstacle à l'union, mais une complémentarité mise en avant pour faire l'unité de la Montagne (De Mars, 1842). Tandis que les Druzes s'adonnent de préférence à des activités guerrières, les Maronites s'imposent par leurs savoir-faire en agriculture et en industrie

¹³ Certains paysans deviennent aussi propriétaires grâce à la « main morte », terre qui n'appartient à personne et qui se trouve éloignée de tout, ce qui fait qu'on ne peut l'attribuer à aucun village (Rizk, 1994).

(Hokayem, 1992). Malgré leur différence des croyances religieuses, les deux communautés unissent leurs forces pour défendre l'intégrité de la montagne contre d'éventuels ennemis communs comme les Ottomans (De Mars, 1842). Sous le règne de l'émir druze Fakher El-Dine II (1572-1635), le Mont-Liban connaît une prospérité économique avec la modernisation de l'agriculture et le développement de la sériciculture. L'émir multiplie les liens économiques, politiques et militaires avec certains États européens (El-halabi, 2005). Afin de consolider cette position politique et économique, Fakher El-Dine n'hésite pas à s'allier aux Maronites en leur donnant des terres dans le territoire druze. Les Maronites s'enrichissent et prospèrent (El-Halabi, 2005).

Au 19^{ème} siècle, la situation intérieure de la Montagne subit un changement radical marqué par une rupture profonde entre les deux communautés, lié à l'émergence politique et économique de la communauté maronite, et surtout à celle de son église, restée jusqu'alors relativement à l'écart. Cette émergence est due à plusieurs facteurs : la conversion des émirs de quelques grandes familles druzes à la foi maronite, la supériorité démographique des Maronites, l'acquisition de près de la moitié des terres cultivables de la montagne par l'Église et la révolte des paysans maronites contre les *Muqta'gis* druzes (Davie, 2010). Les relations de l'Église maronite avec l'Europe (principalement la France) vont favoriser le commerce de la soie entre le Mont-Liban et la France (Hokayem, 1992). Grâce à l'étendue importante de ses terres, et au développement du commerce avec les soyeux lyonnais (Seurat, 1979), l'Église devient une véritable entreprise agricole et le statut des moines change du tout au tout. Ces derniers abandonnent l'agriculture et sont chargés par l'Église de collecter auprès de métayers les produits agricoles qu'ils revendent aux commerçants de Zahleh, Damas et Beyrouth (Davie, 2010).

Entre les années 1840 et 1860, le Mont-Liban connaît une période très sombre de son histoire (Hokayem, 1992). Divergences socio-politiques entre les deux communautés, monoculture de la soie (qui entraîne de grandes transformations socio-économiques sur le Mont-Liban) et donc dépendance vis-à-vis du marché international, insuffisance des ressources alimentaires pour la population locale, constituent autant de causes d'un changement d'envergure, qui se traduit par des affrontements violents entre les deux communautés (Davie, 2010). A la suite des massacres intercommunautaires de 1860, une commission européenne se réunit à Beyrouth pour étudier la réorganisation administrative de la Montagne. A l'issue de cette

réunion et sous le contrôle et la garantie des grandes puissances signataires du règlement de 1861, le Mont-Liban est soumis à l'autorité directe de la Sublime Porte¹⁴, qui va nommer un chrétien pour le gouverner, mettant ainsi fin à l'Émirat. Ce nouveau régime, appelé *mutassarifiya*¹⁵, garantit l'autonomie de la Montagne dans les domaines de la justice, de la sécurité et de la fiscalité par la création d'un conseil administratif autochtone (Hokayem, 1992). Mais les Turcs vont œuvrer à séparer le Mont-Liban de ses villes côtières - c'est-à-dire des ports indispensables à son commerce et à son expansion - et de sa plaine intérieure, la Békaa, le véritable grenier de toute la région, limitant l'autonomie de la *mutassarifiya* à un périmètre géographique étriqué et qui va compromettre la viabilité de la nouvelle entité. C'est à cette période qu'un courant libaniste émerge au niveau du Mont-Liban. Ce courant réclame d'élargir le territoire en rattachant à la *mutassarifiya* les villes côtières, Beyrouth et Tripoli, ainsi que la plaine de Beqaa. Il réclame aussi l'indépendance du pays (Hokayem, 1992).

3.5. Le Grand Liban du Mandat-français de 1918-1943 : le Montagne au cœur du nouvel État

Lors de la Grande guerre de 1914-1918, des accords secrets sont conclus entre les Français et les Anglais afin de partager les territoires de l'Empire ottoman vaincu. La France n'hésite pas à s'attribuer la Syrie et Le Mont-Liban. Cet intérêt pour la région renvoie au rôle historique joué par la France depuis l'époque de François 1^{er} dans la protection des minorités chrétiennes du Mont-Liban, notamment les Maronites. Ces derniers vont demander à la France de détacher de l'ancienne Syrie un « Grand Liban » qui rassemble le Mont-Liban, la vallée de la Beqaa et le littoral. Cette demande se concrétise par l'envoi d'une délégation conduite par le patriarche Elias Howayek à la Conférence de la Paix de Paris en 1919. Howayek soumet un mémorandum où il réclame l'indépendance du Liban et l'élargissement de ses frontières ainsi que son placement sous le mandat de la France (Chaigne-Oudin, 2006). Les Maronites se positionnent comme les garants de l'existence d'un Liban autonome en soutenant les intérêts

¹⁴ Sublime Porte est le nom français de la porte d'honneur monumentale du Grand Vizir à Constantinople, siège du gouvernement du sultan de l'Empire ottoman. Appelée par les Ottomans Bāb-ı āli en turc.

¹⁵ Moutasarifiyah est un mot arabe correspondant à un département administré par un haut fonctionnaire qui porte le titre Moutasarif. On note ici que la première fois qu'on a utilisé ce titre était pendant les négociations qui ont abouti à la signature du Protocole de 1861. Voir Lahed Khater, *ahd a mourasarufiya fi loubnan 1860-1918* (la période du governorat au Liban 1860-1918), Dar Lahd Khater 1982 : 11-12.

de l'Occident au Moyen-Orient (Dubar, 1974). Le Mont Liban devient ainsi le cœur historique, culturel et politique de ce nouvel État. Les Druzes, qui revendiquent eux-aussi le Mont Liban comme le foyer historique de leur communauté, se sentent lésés car ils voient l'administration mandataire comme une nouvelle forme de la domination maronite, renforcée par le soutien des Français. Ils soutiennent avec force l'idée d'un gouvernement arabe, s'opposant à l'idée d'un mandat français, et réclament l'indépendance du Liban (El-Halabi, 2005). La proclamation du Grand-Liban le 1er septembre 1920 par le général Gouraud, représentant de l'autorité mandataire sur la Syrie, met fin aux revendications des Druzes (El-Halabi, 2005). Avec la nouvelle configuration du pays, les Maronites deviennent majoritaires sur le plan de la représentation politique, notamment par rapport aux Druzes (Mizrahi, 2002). Les autorités locales dans les villes et les centres des communautés autres que maronites ne disposent plus de la liberté et de la légitimité de gérer leurs propres affaires, soumises à la mainmise des hauts commissaires français. Ceci va provoquer un mécontentement général chez les habitants du Liban qui vont réclamer l'indépendance du Liban, à l'exception des Maronites qui choisissent de vivre sous l'autorité mandataire française (El-Halabi, 2005). En 1943, sous la pression des manifestations publiques et des Anglais, la France proclame l'indépendance du Liban, avec une constitution qui reconnaît la pluralité confessionnelle du pays et répartit le pouvoir entre les différentes communautés.

3.6. Comment l'histoire du cèdre vient-elle appuyer la revendication du territoire par les Maronites ?

Pour la communauté maronite, la revendication territoriale et identitaire à la montagne revêt un aspect religieux, dans laquelle le cèdre est un double élément fondateur, à la fois matériellement et symboliquement.

Le palmier et l'olivier sont des symboles religieux pour le christianisme, mais c'est le cèdre que l'église maronite choisit pour symbole. Se référant à la multitude des versets mentionnant le cèdre dans l'Ancien Testament, l'église maronite considère cet arbre comme un arbre sacré, faisant partie intégrante de l'héritage religieux judéo-chrétien. Le cèdre constitue aussi un symbole de l'immortalité : sa présence dans les montagnes depuis des milliers d'années et sa forte résistance aux aléas climatiques lui confèrent un caractère éternel. Cette importance religieuse du cèdre, la symbolique qui lui est attachée et son rôle dans l'édification de grands

lieux sacrés tel que le temple de Jérusalem, contribuent à la sacralisation des cèdres, qui deviennent « *Arz al-Rabb* » (« Cèdres de Dieu »), ainsi qu'à celle de la forêt qui les contient. Les forêts qui recouvrent le territoire d'implantation de la communauté maronite deviennent, collectivement, « forêt des cèdres de Dieu ». Par extension, les montagnes où s'est installée la communauté sont sacrées puisqu'elles ont abrité les arbres utilisés pour construire le temple de Salomon, et que les cèdres géants qui la peuplent encore aujourd'hui, âgés de deux à trois mille ans, sont contemporains de Hiram et de Salomon.

L'Église maronite se considère comme la gardienne de ce grand lieu sacré. Des forêts entières sont sacralisées et le cèdre devient le matériau de choix dans la construction des églises. On peut citer l'exemple de la forêt de Becharré, dont la sacralisation est rappelée lors de la Fête de Transfiguration de Jésus-Christ, le 6 août de chaque année.



Sculpture sur un cèdre mort dans la forêt de cèdres de Becharré, intitulée « la lumière de Dieu ».
Crédit : Amani fares , 15/06/2015.

La fête commence par une messe qui se déroule sous les vieux cèdres de la forêt, célébrée selon la tradition maronite, suivie de réjouissances populaires qui durent toute la journée (Pontoppidan, 1997). La forêt abrite en son cœur une église construite pour la première fois au début du 16^e siècle, en bois de cèdre évidemment, par le patriarche Youssef Houbeich. Cette église sera détruite et rebâtie plusieurs fois au même endroit, jusqu'à sa reconstruction, en pierre cette fois, par le prêtre Youhana Chabiaa en 1844 (Touk, 1999).

Rappelons que le pâturage dans la forêt, ainsi que la coupe de bois par les habitants, ont été strictement interdits dès le 15^{ème} siècle. L'exploitation des arbres morts et des branches cassées par les tempêtes nécessite la permission du patriarche maronite, qui ne l'accorde en général que pour fabriquer de l'artisanat en bois de cèdre (des statues des saints, des

cercueils, la décoration des autels) qui sera envoyé en cadeau à d'autres églises, parfois lointaines (Saint-Marc à Vienne ou le Sacré-Cœur de Montmartre) (Touk, 1999).

L'importance du cèdre pour la communauté chrétienne maronite explique pourquoi le cèdre a été choisi comme symbole du Liban lors de la proclamation du Grand-Liban par la France en 1920, proclamation qui avait pour objectif (entre autres) de protéger cette communauté confessionnelle. Le choix du drapeau (un drapeau français orné d'un cèdre) faisait explicitement référence au rôle historique joué par le Mont-Liban et par ses montagnes dans la construction du Liban, et assurait la représentation de ses communautés majoritairement maronites. Bien que cette utilisation du cèdre comme emblème national ne corresponde pas à la perception des habitants des autres régions du Liban qui, elles, n'avaient jamais vu de cèdres, le cèdre a été approprié collectivement par la population du Liban comme le symbole politique d'un projet territorial national, mené bien au-delà de la seule zone d'implantation des cèdres. Il a vite constitué une référence nationale, comme on le voit dans les textes de la proclamation du Grand Liban :

« Un cèdre toujours vert, c'est un peuple toujours jeune en dépit d'un passé cruel. Quoiqu'opprimé, jamais conquis, le cèdre est son signe de ralliement. Par l'union, il brisera toutes les attaques »¹⁶

3.7. Après la Montagne, les Druzes intègrent le cèdre dans une nouvelle appropriation territoriale

La construction de l'identité territoriale chez les Druzes repose, comme pour les Maronites, sur la construction de liens étroits avec leur environnement naturel. Mais ici ce n'est pas uniquement le cèdre, mais l'ensemble de l'espace montagnard qui est mis en avant, comme le montre bien Roussel dans son ouvrage sur la communauté druze de Syrie (Roussel, 2001). Car c'est bien la montagne, avec ses caractéristiques géographiques qui en font un refuge facile à défendre, et les dimensions religieuses et symboliques que lui attribuent les Druzes, qui a permis d'assurer sur le temps long la cohésion identitaire de la communauté. La montagne est associée à la nature, qui revêt cette même dimension religieuse : pour un Druze,

¹⁶ Voir <https://www.lorientlejour.com/article/876563/une-escapade-a-becharre-refuge-des-maronites-persecutes-apres-la-chute-de-byzance.html>

le respect de la nature n'est qu'une autre façon de se rapprocher de Dieu. Cette relation fondamentale à la montagne et à la nature dans la définition de l'identité territoriale druze se retrouve dans la représentation que le Druze se construit de lui-même : le Druze est un « guerrier montagnard », qui vit « en harmonie avec le milieu naturel ». On retrouve bien ici les deux mêmes éléments qui fondent le territoire : montagne, nature.

Il n'existe malheureusement pas, à notre connaissance, un équivalent de l'étude de Roussel, mais prenant l'importance du cèdre dans la constitution socio-territoriale des Druzes comme entrée principale. L'histoire des modes locaux de gestion et d'exploitation des forêts, celle de l'implantation de l'agriculture et de l'aménagement du territoire montagnard, et leur impact sur les forêts de cèdres, restent de grandes inconnues, même si la simple lecture du paysage forestier, ainsi que les lois forestières promulguées depuis le mandat français, révèlent l'importance économique de la forêt pour les communautés locales. On ne peut que constater que, soit pour le bois, le pâturage ou la cueillette des plantes sauvages, les Druzes ont un besoin vital de la forêt. Ces produits sont en effet pour eux une source principale de subsistance, amplifiée par le manque d'activités économiques non-agricoles au sein du territoire.

Nos entretiens et nos observations nous ont heureusement permis de constituer un corpus fourni sur l'histoire récente des relations de la communauté druze à la forêt et au cèdre, relations qui prennent de plus en plus d'importance dans la redéfinition d'un projet territorial et dans celle des liens sociopolitiques au sein de la communauté, ainsi qu'avec l'extérieur. En effet, depuis une quarantaine d'années, la cédraie du sud du Mont-Liban se retrouve au centre de pratiques et de discours qui viennent renouveler les registres de la revendication et de l'appropriation du territoire par les Druzes. Ce regain d'intérêt pour le cèdre se manifeste par l'engagement de la communauté dans la protection de derniers lambeaux de forêt et dans l'élaboration de projets de développement autour de la zone protégée, comme nous le verrons en détail plus loin. Aujourd'hui, les habitants ne justifient plus leur lien au territoire uniquement par l'histoire de l'implantation de leur communauté ou par les liens socio-culturels et mystiques qui les lient à la montagne, mais aussi par l'importance de ces forêts de cèdres en tant que patrimoine naturel de la communauté et la base de son projet territorial. Avec la mise en réserve des trois forêts et des zones qui les environnent, le territoire est délimité par des « frontières » écologiques qui se superposent parfaitement avec les

frontières sociales établies historiquement. Le cèdre occupe une place grandissante dans la création d'activités économiques et sociales, place que reconnaissent aussi bien les habitants que les élus. Cette évolution à la fois dans la représentation du cèdre au sein de la communauté druze et dans l'économie locale fera l'objet d'un prochain chapitre où nous reprendrons les modalités de la mise en valeur du cèdre autour des activités et des services écosystémiques dans la région grâce à la mise en réserve des forêts et aux stratégies intégratives de développement.

4. Conclusion

Le cèdre est un marqueur fort et central de l'histoire méditerranéenne en général, et libanaise en particulier. Tous les documents historiques montrent l'ancienneté et l'importance de son rôle dans les économies de la région. Les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, mais également les Phéniciens, les Grecs, les Romains, et pour finir les Arabes et les Ottomans, ont convoité et exploité le cèdre du Liban. Le bois de cèdre était sans doute le matériau de construction le plus apprécié du monde antique, il a servi à la fabrication d'œuvres architecturales et navales de toutes les civilisations anciennes et a favorisé le développement des grandes cités du pourtour méditerranéen. Il a été le produit le plus commercialisé entre les cités des grands empires et les Phéniciens. La recherche de ce bois prestigieux a constitué le motif de conquêtes qui ont permis l'établissement de dominations mais aussi d'innovations territoriales importantes : création d'un réseau routier complexe dans la montagne, avec des postes de garde comme dans le cas de l'empire Babylonien, privatisation et mise à l'écart par ordre impérial sous le règne romain d'Hadrien.

Au fil du temps, le cèdre a aussi acquis une place unique dans l'imaginaire et dans les religions des civilisations, anciennes comme modernes. Les trois religions monothéistes (le judaïsme, le christianisme et l'islam), à l'image des religions polythéistes qui les ont précédées, lui ont attribué des caractéristiques divines et ont considéré son bois comme digne d'accompagner les grandes œuvres religieuses (des sarcophages des rois égyptiens au temple de Salomon). Des écrivains, des poètes, des peintres et des journalistes ont trouvé dans le cèdre une source d'inspiration. Ainsi, le cèdre représente-t-il une sorte de paradigme, une référence culturelle typique de l'aire méditerranéenne (Arnaud, 1997).

Au Liban, la perception et la place du cèdre pour les deux communautés persécutées et installées historiquement dans les montagnes libanaises opèrent de façon indéniable, mais sur des registres et dans des intervalles temporels distincts. Chez les Maronites, le cèdre est le cœur vivant d'un héritage religieux marqué par l'édification de grands lieux sacrés et par un ensemble des rites religieux en lien avec l'arbre. Cette mise en avant du cèdre comme un symbole religieux confirme l'enracinement des Maronites dans leur territoire. Les Druzes, quant à eux, ne s'approprient réellement le cèdre qu'à l'occasion d'une nouvelle construction territoriale, à la fin du 20^{ème} siècle, en le déclarant ressource naturelle protégée. Cet intérêt nouveau des Druzes pour la forêt de cèdres se concrétise dans un projet de développement territorial alliant conservation et développement. Il intervient à la fin d'une période de renversement des pouvoirs historiques sur le Mont Liban : les Maronites, longtemps économiquement et politiquement dominants dans la région, se sont peu à peu effacés, c'est aujourd'hui une domination druze qu'on observe sur le territoire. On peut se demander si la mise en avant du cèdre par les Druzes, qui jusqu'à présent n'avaient pas montré un attachement particulier à l'arbre, ne constitue pas un renforcement symbolique de leur prise de pouvoir : l'appropriation du cèdre, symbole identitaire et territorial des Maronites, et la forte implication dans sa protection, ne contribuent-elles pas à effacer la domination historique des Maronites ?

Toutefois, cette place privilégiée du cèdre pour les communautés humaines qui se sont succédées en Méditerranée et sur le Mont Liban n'aura pas protégé l'arbre d'une exploitation intensive, et ceci depuis les temps anciens, comme peuvent en attester les différentes inscriptions léguées par les civilisations antiques. Cinq millénaires après l'épopée de Gilgamesh et la destruction symbolique des premiers cèdres, les forêts de cèdres sont réduites à une poignée de parcelles isolées sur les hauteurs du Mont-Liban.

Ces parcelles sont aujourd'hui sous haute protection, non pas tant de la part du gouvernement libanais lui-même que de celle des communautés qui en sont les principales détentrices : les Druzes et les Maronites.

Cette voie que les Libanais ont suivie pour sauvegarder leurs cédraies – des initiatives communautaires plutôt qu'une politique issue de l'État - nous invite à interroger de façon critique les dispositifs économiques et territoriaux de la conservation, ainsi que ses déterminants sociopolitiques. Ce contexte particulier de la conservation des cèdres au Liban

peut-il intégrer dans une même approche les aspects matériels et symboliques attachés au cèdre ? Protéger, voire étendre les dernières forêts de cèdres ? Renforcer le lien entre l'homme et la nature qui l'environne ? En quoi peut-il inspirer la mise en place de solutions originales pour la conservation d'autres forêts en Méditerranée (par exemple les forêts de cèdre du Maghreb), ou au-delà ?

Chapitre II

Gérer les forêts du Liban : l'essentiel sur
l'évolution des politiques forestières
publiques et l'émergence des nouveaux
acteurs dans le domaine de l'environnement

Chapitre II. Gérer les forêts du Liban : l'essentiel sur l'évolution des politiques forestières publiques et l'émergence des nouveaux acteurs dans le domaine de l'environnement

« Nous ne résidons pas dans la nature, mais dans notre relation à la nature. »

« ...Une époque historique livre des révélations essentielles sur son idéologie, ses institutions et ses lois, ou son tempérament culturel, à travers les différentes manières dont elle traite ou considère ses forêts. »

Robert Harrison, 2010. Forêts, essai sur l'imaginaire occidental, p 287 et 178

Introduction

Avant d'aborder la gestion et la conservation des forêts de cèdres au Liban, qui constitue l'objet central de notre thèse, il est essentiel de comprendre dans quel cadre politique, administratif et juridique la conservation de la nature, et en particulier des forêts, a émergé et s'est développée. Il nous est donc apparu pertinent de commencer par reconstituer l'histoire de la gestion du patrimoine forestier national et de son évolution au fil des politiques publiques et des événements qui ont marqué le pays ces dernières années.

Il y a à peine une vingtaine d'années que la recherche sur les forêts libanaises a émergé, fort timidement au demeurant. Le livre de Michel Khouzami *Les forêts du Liban à travers les siècles (Ghabat Loubnan Abra al-oussour)* (2010), et celui d'Antoine J. Taouk *Cèdres du Liban, l'héritage et le symbole (Arez loubnan)* (1999) constituent les premières références qui traitent

des forêts libanaises sous un angle à la fois historique et écologique. Ces auteurs, en compilant un certain nombre de données, ont pu dresser, d'une manière très générale, l'histoire de ces forêts et de leur déclin depuis l'Antiquité, ainsi qu'un bilan des facteurs topologiques et écologiques qui conditionnent et caractérisent les forêts au Liban. À l'exception de ces deux ouvrages, à ce jour, la recherche sur les forêts au Liban ne s'est guère étendue au-delà du champ de la botanique.

Parmi les nombreuses thématiques qui restent à défricher, on peut citer l'étude des modes d'organisation et de la gestion des espaces forestiers, ou encore celle des enjeux qui sont liés à ces espaces et enfin toute la question de la conservation à l'époque contemporaine. L'absence d'études sur ce dernier sujet s'explique sans doute par la complexité du contexte politique dans lequel il s'insère. Si cette complexité a constitué en soi une matière très riche pour les travaux en sciences politiques et sociales, ces dernières n'ont pas su introduire dans leur analyse des modes de gouvernance territoriale l'étude des politiques forestières, de la perception des ressources naturelles ou des nouvelles formes d'exploitation et de régulation des massifs forestiers.

Or, l'histoire des dynamiques et des déterminants de la gestion forestière au Liban — notamment celle de la cédraie — est particulièrement intéressante. Elle offre en effet une vision globale sur la société et sur les évolutions de ses rapports avec le milieu naturel. Nous avons souligné, dans le chapitre précédent, la place centrale que tiennent les cédraies libanaises dans l'histoire économique, religieuse et politique du Liban, et ceci depuis les temps anciens. Cette histoire révèle un mode de gestion dominé depuis l'Antiquité par une exploitation intensive du bois, qui explique le déclin précoce de la superficie forestière. Mais, malgré cette importance historique des forêts, ce n'est qu'au début du siècle dernier, dans le contexte de la colonisation, que l'on voit apparaître une tentative d'organisation du secteur forestier par les autorités publiques.

Par ailleurs, pour comprendre l'état actuel des forêts au Liban et piloter leur avenir, il est important de prendre en compte les différentes sphères d'intervention (internationale, nationale et régionale) et les divers outils juridiques (conventionnels, constitutionnels, législatifs et réglementaires) mobilisés. En parallèle, l'étude des choix et des priorités exprimés dans les politiques forestières, celle de la mise en œuvre de ces politiques ainsi que l'analyse des conséquences du changement d'échelle induit par l'émergence des acteurs autres que

l'État dans la gestion des forêts, peuvent porter un éclairage important dans la compréhension de la gouvernance du patrimoine forestier. Ces approches conduisent à repenser les liens que les sociétés entretiennent avec les forêts et l'évolution dans le temps des fonctions attribuées aux massifs forestiers.

Nous proposons donc tout d'abord d'analyser, dans les différents textes du droit forestier, ce que l'État a mis en place ou négligé au sujet de la protection des forêts. Il ne s'agit pas seulement dans ce chapitre de dérouler une chronologie des régulations forestières en divulguant des données jusqu'alors peu étudiées, mais aussi de procéder, à travers une histoire des politiques forestières, à une relecture globale des intentions et des lacunes qui ont commandé la protection des forêts en général et de la cédraie en particulier jusqu'à la genèse des réserves naturelles actuelles. Dans un second temps, la superposition entre les enseignements de l'étude des textes juridiques et nos enquêtes sur les actions des divers acteurs va nous permettre de décortiquer à la fois le rôle de chaque acteur dans la conservation de la cédraie, les répercussions des événements politiques sur la gouvernance et la gestion des forêts, et enfin l'impact du débat écologique international.

En l'absence de travaux académiques sur le sujet, nous avons entrepris un double exercice, particulièrement délicat. Nous nous sommes d'abord attelée à la lecture diachronique des textes juridiques relatifs au droit forestier et au droit de l'environnement produits depuis le Protectorat français¹⁷, en nous attachant à discerner la façon dont les enjeux patrimoniaux et environnementaux liés aux forêts était assimilé par les instances publiques. Comme tous les textes juridiques et les lois sont écrits en arabe, nous avons dû effectuer une traduction par nous-même. Puis, pour assurer la continuité de notre analyse chronologique de la gestion des forêts de cèdres pendant la guerre civile (1975 à 1990), nous avons procédé à la réalisation d'entretiens avec des personnes-ressources afin d'obtenir des données jusqu'alors non documentées. Nous nous sommes concentrée, pour cette enquête, sur notre zone d'étude : la région du Chouf. Nous verrons que les entretiens apportent un éclairage essentiel sur le contexte qui a précédé la mise en réserve de la cédraie au Liban et permettent en particulier

¹⁷ En avril 1920, à l'issue de l'accord secret « Sykes-Picot » qui envisage le partage après la première guerre mondiale des dépouilles de l'empire ottoman entre la Grande Bretagne et la France, cette dernière officialise son mandat sur le Liban et la Syrie en détachant de l'ancienne Syrie un « Grand Liban » qui rassemble le Mont-Liban mais aussi la vallée de la Beqaa et le littoral. La France institue aux côtés du gouvernement libanais un conseil consultatif, chapeauté par un haut-commissaire, où elle fait en sorte que soient représentées les 17 communautés religieuses identifiées dans le pays. Une constitution inspirée des lois constitutionnelles françaises de 1875 est donnée au pays par le politologue Henry de Jouvenel en 1926.

d'expliquer les causes qui ont favorisé l'émergence et la légitimité d'autres acteurs que l'État dans le domaine de la conservation (nous reprendrons cette analyse en détail dans le chapitre V).

Cet assemblage méthodologique nous a permis de dresser un bilan global de la gestion environnementale au Liban avec un focus particulier sur les cèdres.

1. La gestion des forêts libanaises jusqu'au 1975 : l'appropriation par l'État d'une pensée forestière héritée du modèle colonial

Mise à part la tentative de l'empereur Hadrien de borner les forêts de cèdres pour les protéger (tout en assurant leur appropriation impériale), l'histoire ne révèle rien sur les velléités des dominants à mettre en lois le domaine forestier. Nous allons voir que la première tentative de gestion des forêts au Liban, qui s'observe sur la période contemporaine, est organisée par les instances du Protectorat français, sous la forme d'une série de lois inspirées du modèle forestier français, et en particulier du régime appliqué aux forêts dans les colonies africaines. Nous allons détailler comment cette influence coloniale va orienter pour une très longue période les politiques de gestion des forêts au Liban, aussi bien d'un point de vue technique que managérial, et comment ces politiques vont très largement consacrer l'État comme détenteur légitime de l'autorité de gestion sur les forêts. Nous verrons aussi comment, après l'Indépendance du pays, en 1943, les politiques forestières vont confirmer la centralisation de la gestion forestière, avec une vision orientée sur le court terme, et comment elles vont se traduire par l'uniformisation territoriale des règles et des sanctions relatives à la conservation, et finir la délimitation et le bornage des forêts domaniales.

1.1. L'ébauche d'une législation forestière sous le protectorat français (1920-1943)

Dans l'histoire des forêts libanaises, de l'Antiquité jusqu'au Protectorat, on ne relève aucun texte officiel énonçant en termes clairs la nécessité de conserver les forêts, ni même mentionnant leur importance pour le pays dans son entier, malgré leur rôle économique bien réel. Ce qui pourrait tenir lieu de politique forestière étatique se révèle au fil du temps, à travers la succession des lois et des décrets relatifs aux forêts ou à leurs ressources, mais aucune vision claire et continue d'une politique forestière solide ne semble avoir émergé.

La France, avec la mise en place du Protectorat français au Liban, va jouer un rôle fondateur dans la conception et la formulation de la politique forestière du pays, notamment avec la loi forestière de 1935. A travers cette loi de 1935, signée par Damien de Martel, Haut-commissaire de France au Levant, les mandataires français transposent au Liban des mesures de gestion et de protection directement dérivées de l'idéologie et des politiques forestières que la France applique à son territoire et à ses colonies au début du 20^e siècle (Pasquier, 2013).

À cette époque, les forestiers français affirment que la situation des forêts, en France comme leurs colonies, est catastrophique, tout en insistant sur le rôle essentiel de la forêt pour la société (Kalaora et Savoye, 1986). Ils confirment et renforcent le monopole de l'État sur la gestion et la protection des ressources forestières, et affirment l'obligation de soustraire les forêts aux activités humaines (en particulier celles des agriculteurs et des éleveurs, ces derniers étant considérés, avec leurs troupeaux, comme les grands ennemis des forêts) (Bergeret, 1995). Cette vision forestière, que certains assimilent à une véritable idéologie (Bergeret, 1995), renforce la visée coloniale, pour laquelle le contrôle des terres forestières et de leurs ressources a toujours constitué un impératif plus grand que la conservation des forêts elles-mêmes, comme le montrent Thomas (2009) et de nombreux auteurs. Par exemple, Davis (2005) montre dans son étude sur le Maroc que l'élaboration des politiques forestières pendant le Protectorat français privilégie principalement les intérêts des dominants. Ces politiques dépossèdent en effet les autochtones de leurs terres tribales et leur interdisent l'accès à certaines ressources traditionnelles essentielles à la subsistance comme le bois. L'idéologie forestière coloniale préconise aussi la création et le développement d'un corps spécialisé très centralisé.

Contrairement au Maroc, à l'Algérie, à l'Afrique de l'ouest ou au Vietnam, le Liban n'a pas trouvé de chercheur intéressé à reconstituer l'histoire de sa foresterie pendant la période coloniale¹⁸. On peut penser que ce désintérêt scientifique est dû à la courte durée du Protectorat français au Liban. Il vient plus certainement de l'absence notable d'implication des grands forestiers français dans l'administration du secteur forestier au Liban (absence qui semble étonnante si on la compare avec l'importance des forestiers français durant le

¹⁸ Voir pour les autres régions, les travaux d'Anne Bergeret (1995) et Fairhead et Leach (199) pour l'Afrique de l'Ouest, Frédéric Thomas (2009), Frédéric Durand et Romain Pirard (2008) pour l'Indonésie, Jacques Pouchepadass (1993) pour l'Inde, Davis (2005) pour l'Afrique du Nord, Mathis et Mouhot (dir) (2005) pour la France et ses colonies.

Protectorat français au Maroc, mais s'explique par la superficie très réduite des forêts au Liban au début du 20^e siècle : l'état déplorable des massifs forestiers a très certainement découragé l'intérêt que les colonisateurs pouvaient porter aux forêts libanaises. Notre analyse du texte de la loi forestière de 1935 vient combler en partie cette lacune. Nous allons donc ici voir comment cette loi permet d'analyser la conception de la politique forestière pendant la colonisation, à travers une approche critique relativement en phase avec les études réalisées sur le sujet dans les autres colonies françaises.

Les deux premiers articles de cette loi stipulent clairement que « *l'intégralité des forêts et des bois en Orient sont placés sous l'autorité du mandant français et soumis au régime forestier* » (Art. 1). Outre les forêts appartenant intégralement à l'État, sont soumis à ce régime les forêts et les bois sur lesquels l'État partage un droit de propriété avec d'autres personnes morales, groupes ou individus. Il s'y rajoute les forêts qui font l'objet d'un conflit entre l'État et d'autres propriétaires ou des exploitants, celles qui sont abandonnées, celles qui sont sous le contrôle des institutions publiques ou religieuses (« *waqf*¹⁹ ») (Art. 1), ainsi que les terres dénudées pour lesquelles le reboisement ou la restauration sont une question d'utilité publique (Art. 2).

Ainsi, les administrateurs français placent sous la tutelle du mandataire français l'essentiel des terres boisées, dont une partie de celles qui sont sous statut de droit privé. Le mandataire devient ainsi le seul gérant légitime de la majorité des massifs forestiers du pays. En parallèle, comme partout ailleurs dans ses colonies, la France va essayer d'éclaircir le statut foncier et juridique des forêts, et, ce faisant, définir un domaine forestier d'État (les « forêts domaniales »)²⁰. Toutes les personnes (individus ou collectivités) qui veulent faire valoir leurs droits sur une forêt sont tenues de prouver qu'elles en sont bien propriétaires. Mais à une époque où les titres de propriété sont rares et où la propriété s'atteste surtout oralement, en particulier dans la montagne, l'État peut facilement accaparer la majorité des surfaces forestières.

L'application des lois, ainsi que la surveillance et la gestion des forêts publiques et des forêts soumises au régime forestier, sont déléguées à une *administration spécialisée*, garante de la

¹⁹ *Waqf* (ou *Habous* au Maghreb) : désigne dans le droit islamique une donation faite à perpétuité par un particulier à une œuvre pieuse ou charitable (hôpital, mosquée, université). Le bien donné en usufruit devient inaliénable.

²⁰ Cette entreprise de délimitation des terres forestières, et en particulier du domaine forestier de l'État, se retrouve dans toutes les colonies, qu'elles soient françaises, hollandaises ou anglaises. Elle a souvent continué bien après les indépendances.

représentation de l'État (Art. 6). La gestion englobe la réalisation des études et l'exécution des travaux de protection et de reboisement. La loi attribue à l'administration des forêts toute « *légitimité pour délimiter les propriétés soumises au régime forestier* » et prendre une décision dans le cas de conflits entre propriétaires. En ce qui concerne les forêts privées, les propriétaires jouissent de tous les droits d'usage, à condition de tenir compte des limitations énoncées (Art. 4, 75).

La loi forestière de 1935 s'intéresse presque exclusivement à l'exploitation des ressources forestières - notamment le bois -, qu'elle va s'efforcer d'organiser. En effet, étant donné l'importance économique des forêts et de leurs ressources pour les communautés riveraines, il paraît essentiel d'encadrer et de réguler leur exploitation. Le deuxième point, que le législateur vise dans la loi de 1935, entend donc « *organiser l'accès aux forêts* » et statuer sur l'utilisation que les différents demandeurs d'exploitation veulent faire des ressources forestières. La loi définit les « *droits d'utilisation* », qui se retrouvent de fait réduits à un « *ensemble des règles qui encadrent les activités susceptibles de s'exercer sur le sol forestier* ». Deux types de statuts sont mentionnés : l'exploitation autorisée par un permis, et le libre-accès des riverains pour l'approvisionnement en bois - limité toutefois à la collecte du bois mort tombé à terre, avec interdiction absolue de couper les arbres, même morts ou dépérissant -. L'exploitation des forêts et des bois pour le pâturage, la chasse, la coupe de bois ou la collecte des produits forestiers, est soumise à l'obtention de diverses autorisations administratives. Par ailleurs, la loi énumère toutes les sanctions et les amendes que l'exploitant ou le locataire des terrains forestiers risque d'encourir en cas de non-respect des lois ou d'infractions (par exemple la coupe d'une essence ou d'un nombre d'arbres qui n'aurait pas été mentionnés dans le cahier de charges) (Art. 77, 78, 79, 80, 81, 147). Ces mesures ne visent pas que les exploitants des forêts mais aussi les gestionnaires, en l'occurrence les municipalités ou les comités locaux (qui prennent le relais dans le cas où les municipalités sont dans l'incapacité de gérer les forêts). Par principe de décentralisation, le législateur a accordé à ces instances la liberté de choisir le type de gestion adaptée à leur localité (Art. 62, 63, 64, 65, 66, 67). Cependant, si une municipalité veut défricher, vendre ou louer des terrains dans les forêts et les bois qu'elle gère, elle doit obtenir une permission de la part du Président de la République, permission qui sera accordée (ou non) après une enquête de l'Administration des Forêts et une autorisation du Directeur de l'Agriculture (Art. 69, 70, 71). Ces « *libertés*

conditionnelles » s'inscrivent dans un souci de « *maintenir les forêts en état et de les protéger d'éventuelles dégradations* ».

Les articles mentionnant explicitement la conservation du patrimoine forestier sont beaucoup moins nombreux que ceux qui concernent les droits d'utilisation. Sans fournir aucune indication sur les peuplements forestiers les plus menacés, comme par exemple les cédraies, les mesures de conservation se résument à encourager les reboisements en exonérant d'impôts sur une trentaine d'années toute personne ou tout groupe qui replante les sommets des montagnes et les plateaux, ou sur une dizaine d'années toute personne qui replante une forêt récemment incendiée - après s'être assuré que ce n'est pas la personne elle-même qui a provoqué l'incendie ! -.

Il faudra attendre quatre ans après l'édiction de la loi de 1935 (8 juillet 1939) pour que la protection des paysages et des sites naturels soit réglementée. Le Ministère de l'Économie commence en effet à inventorier les « paysages et les sites naturels remarquables », de façon à les soumettre à la tutelle de l'administration publique et ceci quel que ce soit leur régime de propriété (publique ou collective, *waqf* ou ressortissant à des personnes morales ou physiques). L'inscription d'un paysage ou d'un site naturel sur cet inventaire oblige son propriétaire à s'engager à ne pas réaliser de travaux susceptibles de modifier, dégrader ou réduire la valeur du paysage ou du site. Une série de lois détaille les modalités d'enregistrement, les droits d'utilisation et les sanctions auxquelles le propriétaire s'expose s'il introduit des modifications ou commet des dégâts sur le paysage ou le site naturel.

Étonnamment, le législateur ne désigne pas d'office les forêts comme « sites naturels ou paysages remarquables », même si leurs caractéristiques (ancienneté des arbres, présence d'essences rares, valeur esthétique, etc.) pourraient justifier leur enregistrement. Il se limite à mentionner que les arbres peuvent être enregistrés sur la liste des paysages et des sites naturels en fonction de leur âge, de leur beauté ou de leur valeur historique. La coupe, totale ou partielle, de ces arbres classés est strictement interdite, sauf dérogation demandée auprès du Ministre de l'Économie, détaillant les types de travaux qui seront réalisés. Ce n'est qu'en mars 1942, par le décret n° 434, que quatre espaces forestiers vont être classés et soumis à cette loi de 8 juillet 1939 : la cédraie de Becharré, la forêt de Bologne, la forêt de chênes verts à Al-Murooj et le bois de Beyrouth. Ce décret se contente de préciser les limites

géographiques de ces espaces sans donner plus de détails sur la modalité de leur gestion ou sur les mesures de protection mobilisées.

1.2. Le premier code forestier de 1949 et les modes d'intervention publique

Quelques années après l'indépendance du Liban en 1943, l'État exprime sa volonté d'avoir une nouvelle loi forestière nationale incluant des dispositions de gestion et de protection plus ciblées. Présentée comme le premier code forestier, la loi de 1949 place l'administration des Forêts sous la tutelle directe du Ministère de l'Agriculture, avec davantage de missions que celles qui étaient précisées dans la loi précédente. Le rôle de l'Administration des Forêts n'est plus limité aux forêts publiques mais s'applique également aux forêts privées.

La loi de 1949 opère aussi une avancée relative sur la question de la protection, à travers de nouvelles règles et de nouvelles sanctions relatives à la conservation, et surtout à travers l'uniformisation territoriale de ces règles et de ces sanctions. Elle introduit en effet des restrictions à l'exploitation sur l'ensemble des forêts du pays : par exemple l'interdiction de coupe pour un certain nombre d'espèces d'arbres (les pins, le hêtre, les genévriers, le cèdre, les sapins de l'espèce *Abies cilicica* et d'autres résineux) dans toutes les forêts, quel que soit leur statut foncier, à l'exception d'interventions techniques (défrichage) soumises à autorisation préalable du Ministère de l'Agriculture. Cette autorisation n'est accordée que si le propriétaire s'engage à reboiser une superficie de 1000 m² pour cinquante arbres coupés (Art. 93).

Par ailleurs, la loi de 1949 accentue la protection des forêts en interdisant le pâturage dans les forêts nécessitant restauration ou entretien. Cette décision s'applique sur toutes les forêts publiques et privées.

Le propriétaire d'une forêt privée est donc désormais obligé à s'adresser à l'Administration des Forêts pour toute intervention sur sa propriété. Il doit présenter une déclaration écrite fournissant des données comme la superficie, le nombre d'arbres, leurs espèces et leurs âges et bien évidemment la quantité et le type de ressources à exploiter. La délivrance d'une autorisation d'exploitation est également soumise à certaines conditions visant à minimiser les dégâts de l'exploitation et à favoriser la conservation de la forêt (Art. 76). Cette loi ouvre également la possibilité de rediriger, par un décret spécifique, une propriété foncière vers du

reboisement, pour des raisons liées à la protection des périmètres de captage des eaux ou à la santé publique, ou encore pour améliorer l'estivage (Art. 85). Par ailleurs, si les forêts privées sont situées dans des zones déclarées « zones à reboiser » ou qu'elles nécessitent protection ou restauration, l'Administration des Forêts peut en acquérir la propriété en les rachetant ou en les échangeant avec d'autres terrains (Art. 86).

Dans le cas des forêts gérées par les municipalités ou les comités locaux, la loi impose de garder obligatoirement un tiers des revenus de l'exploitation collectés chaque année pour les travaux de reboisement à réaliser dans le village. Et s'il n'existe pas de terres communales à reboiser dans le village, la municipalité a le droit d'acheter avec cet argent des terres arides pour les reboiser (Art. 61).

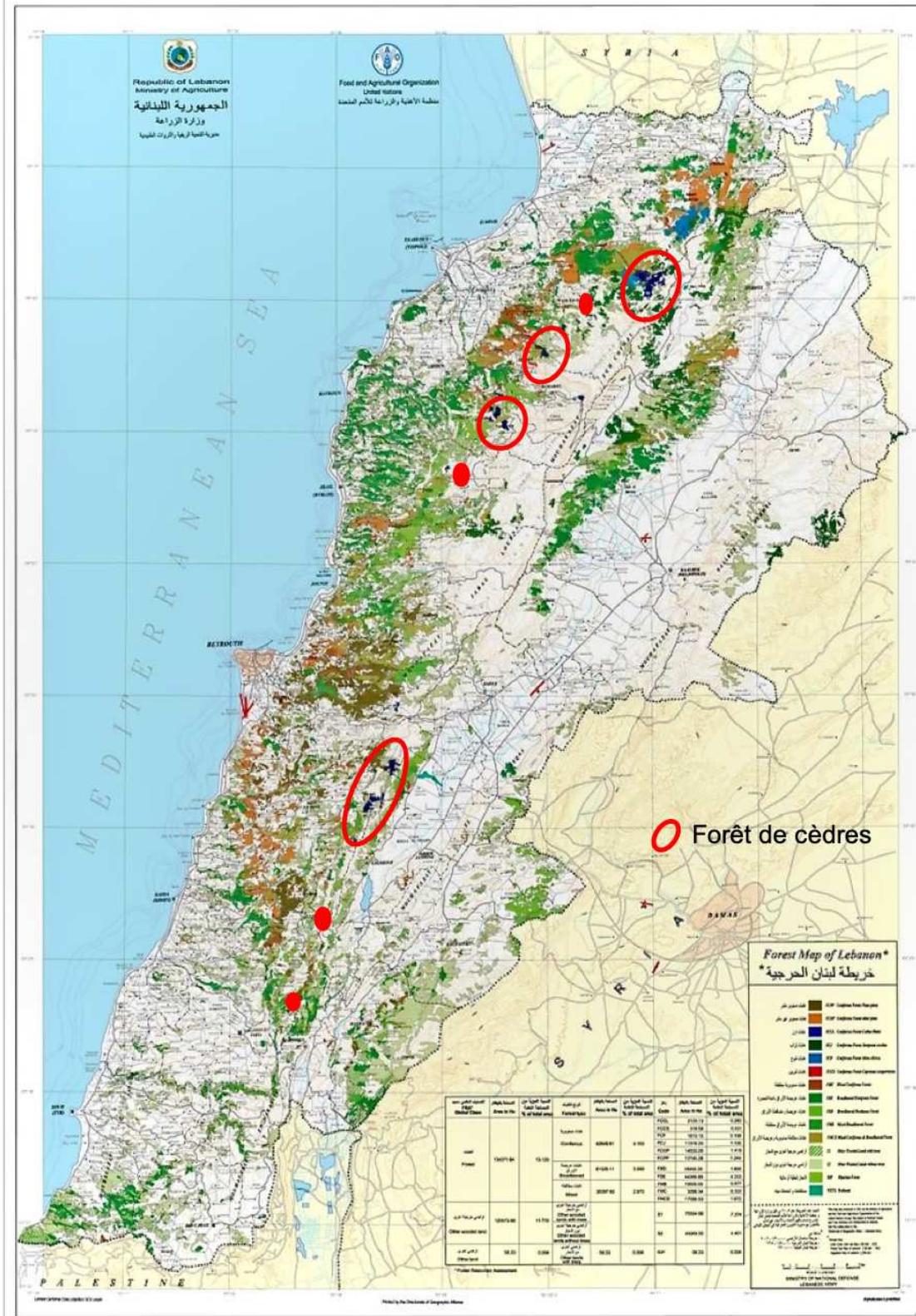
Pour renforcer la protection et pénaliser les contrevenants, la législation autorise les fonctionnaires de la police judiciaire, les gendarmes et la police à appliquer les arrêtés de cette loi et à délivrer des amendes, ou même à épauler les gardes forestiers dans leur travail (contrôler les déplacements du bétail, des animaux porteurs, des machines et des engins et éventuellement mettre des contraventions) (Art. 117, 120, 121).

Malgré la relative avancée de ce nouveau code forestier sur les modalités de la protection et du reboisement, le législateur va négliger encore une fois les fonctions environnementales et sociales des forêts libanaises. Si l'on regarde bien, la loi se contente d'énoncer quelques nouvelles mesures de protection tout en restant dans le même cadre de pensée, c'est-à-dire réfléchir à une nouvelle stratégie forestière qui réponde à la fois aux besoins de la population locale et à la nécessité de protéger le patrimoine forestier.

Une nouvelle prise en compte des préoccupations environnementales va intervenir avec le décret n° 836 promulgué le 09 janvier 1950 qui instaure le zonage dans les forêts de cèdres. Ce décret définit donc différentes zones dans les cédraies, et énonce des règles d'organisation et d'aménagement spécifiques tenant compte des caractéristiques et de la nature de l'exploitation et de la protection relative à chaque zone. Mais ce zonage de l'espace forestier ne prend en compte qu'une seule espèce forestière (le cèdre) et ne concerne que des sites classés et déclarés auparavant comme sites naturels nationaux. Il ne touche en fait que la cédraie du Nord du Liban, notamment celle de la région de Becharré et de la vallée de Quadisha.

Dans les années 1960, la politique forestière libanaise fait évoluer les dispositifs d'intervention vers la réalisation d'actions plus concrètes, surtout au niveau local. L'administration forestière va mener des actions qui révèlent une prise en compte du rôle environnemental des espaces forestiers et va initier une démarche de sensibilisation pour protéger ces espaces. Elle coordonne plusieurs campagnes de reboisement à l'échelle nationale dans le cadre du projet Plan Vert²¹. Une collaboration avec la FAO donne lieu à un premier inventaire des surfaces forestières au Liban (inventaire qui n'avait jamais été réalisé jusqu'alors) et à l'élaboration de deux cartes des surfaces forestières, encore utilisées aujourd'hui comme référence scientifique. Il faut noter toutefois que le calcul des superficies dites « forestières » a été effectué selon la définition de la « forêt » par la FAO : « *toute terre couverte par des arbres, d'une superficie supérieure à un demi-hectare, et dont la couverture forestière (surface effectivement couverte par les arbres) atteint au moins de 10 % de la superficie* » (Khouzami, 2010). Selon cette définition, seules les terres boisées dont le couvert forestier ne dépasse pas 10%, c'est-à-dire des formations arborées très ouvertes, très dégradées ne sont pas considérées comme des forêts (Khouzami, 2010). Cet inventaire estime la superficie forestière totale par 134700, l'équivalent de 13% de la superficie totale du Liban. Mais selon la définition de FAO seulement, 69 600 ha ont une couverture de 10% et qui sont l'équivalent de 7 % de la superficie totale du Liban. Tandis que les terres forestières qui ont une couverture forestière moins de 10% sont estimés 65100 ha, l'équivalent de 6% de la superficie totale (Baltaxe, 1966). La superficie des cédraies a été estimée à près de 2 500 hectares (dont 2 200 hectares avec un couvert qui dépasse 10 %, et 300 hectares à moins de 10 %) (Khouzami, 2010). L'inventaire montre aussi que les terres forestières, qui ont une couverture forestière plus de 10%, ont été partagées sur 636 bosquets dont 467 d'une superficie qui varie entre 6 et 99 ha et forme 73% de la superficie de ces terres, et le reste (27 %) est composé des petits groupes d'une superficie entre un demi et 6 ha. Ce qui révèle l'important morcèlement de la couverture forestière du pays (carte 3).

²¹ Présenté à l'origine comme une tentative d'organisation et de promotion agricole visant à augmenter les surfaces cultivables et les rendements globaux, le Plan Vert a élargi sa politique pour entreprendre des actions collectives comme l'aménagement des terrasses et le reboisement des forêts. Ces campagnes ont été réalisées dans plusieurs régions libanaises comme la montagne de Barouk et la région Lalah, Ain Yacoub et Rashia dans la Beqaa et Kaferzir en Koura au Nord du Liban. En ce qui concerne les cédraies, le service forestier a reboisé dans la montagne de Barouk près de 270 hectares en utilisant plusieurs techniques. Voir Al Hallani *et al.*, 1995.



Carte 3- Les principales cédraies au Liban. Source : Ministère de l'Agriculture libanais (1960)

1.3. L'État cède ses forêts

En 1964, sur proposition des Ministres des Finances, de l'Intérieur et de l'Agriculture, toutes les forêts publiques mentionnées dans le premier article de la loi 1949 et le décret n° 275 de 1926 vont être rétrocédées aux villages riverains des massifs forestiers. La raison pour laquelle l'État décide ainsi de se séparer d'une partie de son patrimoine forestier au profit des institutions publiques locales n'est pas exprimée. Mais on peut penser que l'Etat se trouve dans l'incapacité de gérer ses terres depuis la capitale, ou encore qu'il agit en réponse à des demandes croissantes des villages pour convertir des terres en terres agricoles. Avec le décret promulgué le 19 février 1964 sous le n° 15396, les municipalités récupèrent donc les terres *mashaa*²², les terres abandonnées, et une partie des forêts domaniales. L'État se réserve le droit de choisir les terres qu'il envisage de garder en propriété. La redistribution des terres forestières est étudiée selon les besoins de chaque village, notamment en tenant compte de la superficie, du nombre d'habitants et du taux de naissance. L'État n'exige pas des municipalités qu'elles mettent en œuvre la loi de la protection des espaces verts ou qu'elles cherchent à augmenter la superficie forestière. À leur tour, les municipalités se réservent le droit de vendre ces terres aux agriculteurs. Ce mouvement va contribuer à l'augmentation des terres agricoles et à la réduction des espaces forestiers.

1.4. Le contexte forestier national à la veille de la guerre civile

Le bilan des bénéfices apportés par ces lois et ces décrets successifs est maigre. En tous cas du point de vue des forêts et de leur protection.

De 1920 à 1975, les forêts n'ont pas été perçues par l'État comme une priorité, et leurs fonctions environnementales et sociales n'ont pas été jugées dignes de considération. La vision de la gestion des ressources et des terres forestières est restée une vision à court terme, avec un manque patent de prise en compte de la préservation sur le long terme. La portée des lois s'est limitée au respect d'obligations particulières pour les propriétaires et les exploitants ou les usagers, dans le cadre du régime forestier. L'engagement de l'État pour la préservation des forêts s'est essentiellement manifesté dans les quelques campagnes de

²² *Machaa* est une terre appartenant en commun à un ou plusieurs villages.

reboisement entreprises sur certaines zones du territoire libanais. Cependant, même si ces campagnes ont produit des résultats tangibles à l'époque, elles sont restées ponctuelles géographiquement. Qui plus est, les techniques utilisées dans la replantation ont bloqué la régénération naturelle, produisant non pas des écosystèmes forestiers diversifiés, mais un paysage composé d'alignements artificiels d'arbres.



Reboisement en ligne effectué par l'État dans les années 1960. Crédit : Amani Fares, 18/05/2016.

L'État a aussi opté pour un traitement sectoriel des questions forestières, appuyé par un corps administratif dédié, mais il ne s'est pas doté de moyens suffisants pour consolider les rôles et les structures de sa gestion forestière jusque dans les provinces reculées. Avec le Code Forestier de 1949, l'État a confirmé une forme d'organisation et de gestion très centralisée, assurée essentiellement par l'Administration des Forêts. Mais cette administration a singulièrement manqué du personnel. L'Etat aurait pu, par exemple, améliorer son efficacité en formant du personnel dédié²³, c'est-à-dire en professionnalisant ses agents, ou en créant des services d'études et de planification. Ces constatations conduisent à interroger la responsabilité de l'État dans l'inefficacité des politiques forestières libanaises, et cela en dépit des réformes lancées par le président Chéhab entre 1958-1964 au sujet de la réorganisation de certains services publics. Cette situation a conduit l'Etat à rétrocéder une grande partie du domaine forestier aux municipalités. Mais, aucune stratégie n'a été mise en place pour accompagner les municipalités, et surtout pour déléguer le pouvoir de gestion et les moyens techniques et financiers susceptibles de les responsabiliser dans l'élaboration des plans de

²³ Il n'existe pas réellement une école forestière au Liban.

gestion adaptés au contexte local. Aucune charte de bonne gestion, qui traduirait l'engagement de l'État pour un traitement stratégique et opérationnel des enjeux forestiers, n'a été pensée pour opérer aux niveaux des municipalités.

2. L'émergence de nouveaux acteurs sur la scène de la protection forestière

Durant les quinze années de la guerre civile, le Liban va connaître une déstabilisation de grande ampleur. Au-delà de son impact économique et social majeur, la guerre de 1975 entraîne des dégradations majeures sur le patrimoine naturel, notamment le patrimoine forestier. Nous allons maintenant voir comment, dans certaines régions, des initiatives vont être prises afin de stopper les dégradations. Nous verrons pourquoi et comment ces initiatives de protection du patrimoine forestier par la société locale s'inscrivent dans une dynamique locale forte, en réponse à la désertion des institutions publiques (y compris au niveau des municipalités) relatives à la gestion des forêts durant cette période. Mais elles visent aussi à défendre, à gouverner et à gérer localement le territoire, et ses ressources forestières, qui représentent une richesse considérable pour la région.

2.1. La gestion forestière dans le tourment de la guerre civile

La guerre civile, qui a duré près d'une quinzaine d'années (1975-1990), a profondément déstabilisé le pays et affecté le fonctionnement de ses organisations publiques. Confronté aux identités confessionnelles et aux intérêts régionaux, le sentiment d'appartenance nationale s'est retrouvé affaibli, fragilisant du même coup la souveraineté de l'État (Beyhum, 1991). Les disparités entre le centre (essentiellement Beyrouth et les grandes villes) et les périphéries sont devenues de plus en plus marquées. L'administration centrale s'est montrée totalement défaillante dans tous les domaines, y compris dans la prise en charge des nécessités de base au niveau des municipalités, totalement abandonnées à leur sort. Même si elles étaient restées jusqu'alors relativement indépendantes par rapport au système administratif national, les institutions locales ont en effet également été fragilisées pendant la guerre. Malgré leur statut d'administration locale décentralisée et la mise en place des nouvelles structures dans la gestion territoriale sous la présidence du général Chéhab dans les années 1960, les municipalités se sont transformées pendant la guerre civile en coquilles vides,

privées de tout leur pouvoir. Elles se sont par ailleurs retrouvées en déphasage avec les nouvelles divisions territoriales qui se sont imposées - ou recomposées- au cours des différentes étapes de la guerre civile. Cette défaillance dans le fonctionnement des municipalités tient à leur dépendance vis-à-vis du centre, au niveau administratif et politique comme dans l'allocation de la majorité de leurs ressources financières. Du fait de leur inefficacité, les municipalités ont vite été remplacées par d'autres formes de contrôle et de gestion, élaborées cette fois dans un cadre confessionnel (Davies, 1991).

Le domaine forestier n'a pas échappé pas à ce dysfonctionnement politico-administratif des institutions publiques. L'administration forestière s'est trouvée affaiblie par le manque d'effectifs nécessaires pour assurer la protection des forêts, ce qui a entraîné l'augmentation du nombre d'infractions et l'accélération des dégradations causées par le pâturage et les coupes illégales de bois. Les opérations de reforestation initiées quinze ans auparavant ont également été stoppées. Dans une situation où les préoccupations et les activités de l'État étaient en priorité d'ordre militaire, économique et socio-politique, la gestion et la protection des forêts, déjà jugées relativement accessoires, ont été délaissées, notamment dans les zones reculées.

La situation ne s'est pas avérée meilleure aux niveaux. Nous avons montré, à travers l'analyse des politiques forestières menées jusqu'à la veille de la guerre civile, que les municipalités, malgré leur statut de décideur et de gestionnaire local, et celui de propriétaire des forêts, n'ont pas pu mettre en place des structures pertinentes pour la gestion forestière. Elles se sont surtout concentrées sur les activités et les projets en lien avec les services d'intérêt public (infrastructures, santé, éducation), mais avec beaucoup de difficulté à assumer même les services de base du fait de l'enchevêtrement de décrets ministériels venant les entraver dans la gestion de leurs ressources humaines et financières. On retrouve ici ce que l'on a observé au niveau de l'Etat : pour les municipalités, la question de l'environnement et de la protection des forêts n'a jamais vraiment été une priorité.

2.2. La nouvelle configuration du pouvoir local

On ne dira jamais assez combien la suspension du travail des municipalités pendant les quinze années qu'aura duré la guerre, ainsi que la quasi-disparition des services de l'État, ont totalement marginalisé les arrière-pays du Liban. Dans les régions montagnardes, les

communautés se sont repliées sur elles-mêmes, ne comptant plus que sur leurs propres forces et celles de leurs chefs. La période est marquée par le retour à des potentats locaux porteurs de légitimité historique, soutenus par des pouvoirs miliciens qu'ils ont souvent eux-mêmes mis en place (Rivoal, 2001). Il en résulte une nouvelle forme de gouvernance, qui s'est imposée dans plusieurs régions du Liban, parmi lesquelles la région du Chouf, qui a été par ailleurs considérablement affectée par la guerre (Verdeil, 2007). Dans le Chouf, le Parti Socialiste Progressiste, sous l'autorité du leader territorial *za'im* de la communauté druze²⁴, met en place en 1983 une organisation nommée « Administration Civile de la Montagne » (ACM), gouvernée par une structure milicienne. L'ACM doit être considérée comme une administration « de substitution » dont l'organisation et les champs d'activité sont calqués sur ceux des services de l'État. L'ACM prend ainsi en charge la santé, la justice, la fiscalité, la sécurité, la protection de l'environnement, la culture et le développement économique et social. Elle a, dans les conditions exceptionnelles de la guerre, tenté de répondre aux besoins quotidiens de la population locale. Elle était composée de comités locaux dans chaque village ou dans chaque localité de la région (Rapport annuel, 1983).

Sans rentrer dans les détails des modalités et des motivations politiques de cette organisation locale qui va remplacer l'État et les municipalités dans la gouvernance du territoire, nous allons nous focaliser sur le rôle qu'elle a joué dans la protection des forêts de cèdres durant les années de la guerre.

2.3. Les cèdres sous haute surveillance

Pour dresser un bilan de la gestion et la protection de forêts de cèdres dans cette période critique de l'histoire du Liban moderne, nous nous sommes basée sur la lecture des rapports annuels de l'Administration Civile de la Montagne et sur les résultats d'enquêtes menées auprès de personnes-clés (le directeur de l'ACM, des gardes forestiers, des éleveurs).

Pendant la guerre, la région du Chouf connaît l'un des épisodes les plus dramatiques des conflits communautaires. Les forêts des hautes montagnes constituent des lieux isolés

²⁴ Walid Joumbatt : dirige le parti socialiste progressiste PSP, il a la stature de chef traditionnel (*za'im*) de la communauté druze, assure un contrôle sur la majorité des localités du Chouf jusqu'à aujourd'hui.

propices aux actions criminelles. Dans les forêts, les villageois profitent de l'absence de gardes forestiers pour couper illégalement du bois, en partie pour se ravitailler en bois de chauffage, car le prix du combustible fossile est devenu trop élevé. Les éleveurs emmènent leurs troupeaux pâturer dans les forêts, libres de toute surveillance, menaçant par leur piétinement et leur broutage la régénération des cèdres. Les carrières autour des forêts se multiplient, surtout dans les propriétés privées, qui restent dominantes dans cette région (Baaklini, 2018). Toutes ces actions, auparavant régulées ou interdites, vont avoir un impact négatif non seulement sur les cèdres mais aussi sur les autres espèces forestières comme le chêne, le hêtre et le pin.

Contrairement aux services forestiers de l'État, l'Administration civile de la Montagne ne s'appuie pas, dans la gestion et la protection des forêts, sur les lois forestières nationales. Elle va juste chercher à maintenir un équilibre acceptable entre deux visions difficilement compatibles de la forêt : celle des usagers qui, plus que jamais, ont besoin des ressources forestières et se soucient peu de la valeur environnementale globale des forêts, et celle du leader communautaire de la région, qui tient à protéger ces forêts. L'ajustement entre ces deux visions et la nécessité permanente de maintenir l'ordre public dans les circonstances de la guerre conduit les responsables à l'ACM à opter pour deux approches complémentaires, voire indispensables, dans la protection des forêts de cèdres : le rapport de force et la recherche de compromis. L'ACM va ainsi mettre en place un ordre « militaire » : installation de barrières gardées à l'entrée de chaque forêt, tournées quotidiennes effectuées par des gardiens armés, le tout visant à limiter les incursions de façon à préserver les forêts de toute dégradation.

« Avant que je sois un gardien de la forêt du Barouk depuis la création de la réserve du Chouf, j'étais sur le front comme la majorité des jeunes de ma communauté. Il y avait beaucoup de choses qui se passaient dans les forêts et ses alentours. Des déchets, des barbecues, des coupes de bois de cèdres, de la prostitution et, encore plus grave, des corps humains cachés. La situation était insupportable pour les habitants des villages. Donc Walid Beik prend la décision de bloquer les entrées de trois forêts de cèdres et nous demande de les surveiller. Nous étions armés, les conditions de la guerre nous obligent à l'être. Notre mission était d'empêcher toute personne de s'approcher des forêts jusqu'à nouvel ordre » dit Talal Riman, le Gardien de la forêt du Maasser el-Chouf (26/6/2017).

Cet ordre militaire va se doubler d'une démarche de négociation visant à trouver des compromis avec les acteurs dépendants des ressources forestières, et principalement avec les éleveurs qui ont besoin des forêts pour l'alimentation de leurs troupeaux. L'ACM voudrait imposer aux éleveurs de nouveaux parcours, qui contournent les forêts, mais cette mesure n'est pas toujours bien perçue par les éleveurs. Le leader communautaire s'engage alors personnellement dans les négociations avec les éleveurs réticents, en leur proposant plusieurs solutions, jusqu'à trouver un compromis convenant aux deux parties.

« À cette époque, El-Jabal (la région du Chouf) était coupé de reste du pays. Nos enfants immigrèrent ou s'installèrent à Beyrouth, ceux qui restent combattent auprès de leur parti. Une sale guerre, Tenezker w ma tene3ad (qu'on souviens, mais qu'elle ne se répète pas). Même nous les éleveurs, nous n'étions plus libres comme avant. Je me rappelle quand j'accompagnais mon père à sortir les troupeaux, nous parcourions tous les plateaux des montagnes de Barouk et la forêt aussi surtout quand l'herbe devient rare à la fin de l'été. Pendant la guerre, Walid Beik clôtura les forêts et interdit de se rapprocher des certaines zones. Nous contestons cette décision, mais comme tu sais, les hommes politiques sont puissants au Liban, nous nous contentons des alternatives proposées. Aujourd'hui, je comprends l'objectif et l'utilité de cette décision quand je vois les forêts de cèdre à nouveau régénérées et sauvées d'éventuelles pressions de pastoralisme » exprime Farid Zaydan, un éleveur du village de Barouk (24/5/2016).

Le succès de cette opération à double face tient au fait que les nouvelles règles de gestion sont établies et appliquées conjointement par le leader et par l'ACM, deux acteurs principaux auxquels les habitants reconnaissent la légitimité nécessaire pour conduire cette mission. La proximité géographique, administrative et communautaire apparaît comme un élément déterminant dans la régulation des conflits et dans la recherche de compromis entre les différents acteurs. En respectant la hiérarchie sociale établie, les représentants de la communauté locale vont maîtriser d'une manière évolutive et adaptative l'orientation des comportements et la régulation des pratiques sociales.

2.4. Le « reboisement politique »

Reprenant les pratiques des services forestiers d'État, l'Administration Civile de la Montagne va réaliser plusieurs campagnes de reboisement en mobilisant la population locale, les associations et les syndicats de tous les villages de la région. Ces campagnes de reboisement

revêtent souvent un aspect symbolique, voire politique, et leur succès tient largement au discours que l'Administration mobilise dans l'appel à participation, ainsi qu'au soutien du parti politique dominant et à celui de son leader. On peut citer en exemple la campagne qui a eu lieu à l'occasion de l'anniversaire du leader de la communauté druze Kamal Joumblat, assassiné au début de la guerre. Cette campagne s'est déroulée fin 1989, après six mois de bombardements par les partis rivaux, qui ont détruit de grandes superficies de vergers et de forêts (ACM, 1989, 1990). Cette campagne a été présentée comme un message d'espoir pour les agriculteurs qui venaient de perdre leurs vergers et comme une manière de montrer aux adversaires politiques que la terre appartenait à la communauté druze et restait verte grâce à ses habitants (voir encadré n°1).

Encadré 1 : Extrait des discours de l'ouverture de la campagne de reboisement en 1989

« Nous plantons pour construire un Liban vert que nous voudrions pour tous les Libanais. Liban l'égalité et la justice, Liban la liberté et la démocratie. »

W. Joumblat, président du parti progressiste social (Talhouk, Ad-Diyar, 1/12/ 1989)

« Le respect de la nature, pour lequel Kamal Joumblat le père a toujours milité, nous a inspiré l'idée de cette campagne. L'idée que chaque citoyen plante un arbre est un devoir pour construire un pays où règnent la paix et la justice sociale. Pour cela, je demande à tous les Libanais et notamment aux habitants de la Montagne de prouver, comme l'arbre, « la patience et la générosité » parce qu'elles sont aussi l'une de leurs qualités. Ensemble, nous continuons à les mettre en avant. »

Hachem Nasser El-Dine, secrétaire général de l'Administration civile de la montagne (Talhouk, Ad-Diyar, 1/12/ 1989)

Pour réussir cette campagne, l'Administration a demandé l'aide du Ministère de l'Agriculture syrien, qui a donné 125 000 plants (pin, châtaigner et arbres fruitiers), complétant des plants commandés à une pépinière d'une région voisine (figure 6).



Figure 6 - Walid Joumblatt (3^{ème} personne à partir de droite) à l'ouverture de la campagne de reboisement (source : Ad-Diyar 12 décembre 1989).

La campagne a été considérée comme une réussite par les organisateurs, avec la mobilisation et la participation d'un grand nombre des personnes (ACM, 1990).

L'ACM est restée en place un an après la fin de la guerre civile en 1990.

3. Les forêts au carrefour du débat écologique international et des nouvelles politiques de l'environnement

L'analyse de la gestion des forêts sur ces trente dernières années constitue une opportunité pour observer les mutations du rôle de l'État dans la gestion forestière, et l'intervention progressive de nouveaux acteurs. Elle va nous permettre de repérer l'émergence des nouveaux registres de justification dans le domaine de la protection des forêts et d'examiner comment le nouvel enjeu environnemental prend forme. En examinant la constitution de nouvelles formes de gouvernance et d'action, elle va éclairer la façon dont les régulations adoptées ont permis de contourner les divergences d'intérêt, ainsi que les lenteurs et les contradictions qui caractérisent les politiques publiques libanaises. Elle va enfin nous conduire à nous interroger sur la légitimité de la puissance publique à intervenir dans le domaine environnemental, spécialement dans la gestion du patrimoine forestier.

3.1. L'émergence des associations environnementales

La signature du traité intra-libanais « Taëf » fin 1989, qui met fin à la guerre civile, marque également l'engagement de l'État dans un processus de décentralisation et de rééquilibrage du développement entre les régions libanaises (Safi, 2003). Bien avant les élections de 1998 (dès 1990 en fait), qui vont ramener les municipalités au centre de l'espace public local, de nombreuses associations environnementales vont entrer en scène. Cette montée en puissance des associations environnementales est directement liée à la convergence de plusieurs événements touchant directement ou non à l'environnement, à l'échelle nationale et internationale : le mouvement national de reconstruction et d'urbanisation mis en place en réponse aux destructions causées par la guerre - mais sans aucune étude préalable sur l'impact environnemental des actions engagées - ; le scandale des déchets toxiques enfouis dans différentes régions du pays entre 1987 et 1994, médiatisé par l'association Greenpeace à Beyrouth ; et enfin la signature par le Liban de la Convention sur la biodiversité en 1992.

En cette période d'effervescence verte, un réseau d'associations se développe rapidement avec une mobilisation de porte-parole et d'experts du problème écologique. Disposant de financements d'origine privée ou publique, et surtout de fonds internationaux, les associations s'imposent comme les seules organisations compétentes et légitimes sur la question environnementale, alors que les acteurs municipaux restent toujours dramatiquement absents des débats écologiques (Karam, 2001). Au niveau local, ces associations s'investissent également dans les missions de service public. Le recours à l'opinion publique et la recherche du soutien populaire vont contribuer à augmenter leur crédibilité et leur légitimité auprès de la population dans la lutte pour l'environnement (Karam, 2001).

À l'échelle nationale, ces associations participent à l'élaboration des projets de loi sur l'environnement. Cette participation se traduit par la réalisation d'études, d'analyses et d'expertises sur l'état de l'environnement au Liban, les compétences techniques avérées des associations renforçant leur position dans le processus de décision politique.

La documentation sur le sujet, encore une fois, est très lacunaire : nous ne disposons d'aucune donnée globale sur le nombre d'associations créées en lien avec la gestion et la protection du patrimoine forestier, ni sur leur mode de fonctionnement à cette période.

Revenons aux forêts du Chouf. Dans le contexte de l'entente nationale de 1990, confronté à l'obligation politique de dissoudre l'Administration Civile de la Montagne, et dans ce contexte général d'émergence des associations environnementales, le leader communautaire décide de créer lui-même une association qui, dans la lignée du travail mené par l'ACM en matière de protection des forêts de cèdres, aura pour objectif de prolonger et de renforcer la conservation. Cette association, appelée « l'Association des cèdres du Chouf » a ceci de particulier par rapport aux autres associations environnementales qu'elle n'a pas été créée par un collectif de citoyens, mais par un leader politique. Par ailleurs, ses membres sont principalement d'anciens membres de l'ACM. La réussite de la protection informelle des forêts réalisée par l'ACM pendant la guerre va lui confère une certaine légitimité en la matière, en particulier aux yeux des institutions étatiques. Cependant, la prise en charge de la gestion des forêts par l'Association des Cèdres du Chouf en 1994 diffère largement de celle de l'ACM : alors que cette dernière avait strictement interdit l'accès des riverains aux forêts, l'Association des Cèdres du Chouf tente de définir des mesures garantissent la conservation des massifs

forestiers tout en répondant aux besoins de la population locale et aux exigences internationales en matière de conservation de la biodiversité. Elle mobilise son réseau de partenaires nationaux et internationaux afin de financer ses activités ou d'améliorer les compétences techniques de son personnel. Deux ans après son établissement, elle deviendra un membre très actif dans le comité de gestion de la réserve naturelle du Chouf, comme nous le verrons dans le chapitre V. On voit ici poindre le fort décalage qui existe entre la faiblesse des institutions nationales en charge de la conservation de la nature et l'envergure des efforts déployés par certains acteurs-clé sur le terrain étudié.

3.2. La reformulation de la politique forestière au Liban

Sous l'influence du débat écologique international, et pour permettre aux associations et aux collectivités de réussir à gérer durablement le patrimoine forestier - ce en quoi il avait échoué jusqu'alors -, l'État se dote, à travers la loi 558 du 24 juillet 1996 (annexe 1), de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes pour sauvegarder la richesse forestière. Cette reformulation de la politique forestière est fondée sur la méthode dite de la « gestion mixte » et sur l'instauration d'une catégorie de gestion particulière : les forêts protégées (l'article 2 de la loi déclare comme « forêts protégées » des massifs menacés, des forêts de cèdres et de hêtres principalement). Il attribue leur propriété à l'État ou aux municipalités.

L'article 2 prévoit la possibilité de constituer, pour chaque forêt protégée, un comité présidé par le ministre de l'Agriculture et comprenant des représentants du Ministère de l'Environnement, du Ministère des Affaires Municipales et Rurales, du Conseil National de la Recherche Scientifique, des municipalités, des ONG, des associations environnementales, des clubs et des coopératives de la région. Ce comité mixte a pour mission de gérer les affaires relatives à la forêt protégée et d'assurer les bonnes relations entre les riverains et leurs forêts. Il doit aussi assurer la coordination entre toutes les parties prenantes pour le bon développement de la forêt protégée. Cette nouvelle structure a vocation à permettre de dépasser, dans la mise en application des politiques forestières, les difficultés liées aux lourdeurs bureaucratiques inhérentes aux structures étatiques libanaises.

La gestion forestière sous le modèle de la « gestion mixte » favorise la participation et l'implication d'une panoplie d'acteurs directement concernés. La responsabilité de la gestion est transférée aux acteurs locaux pris collectivement, représentés au sein d'un comité de

gestion. Pour les bailleurs de fonds et les organisations environnementales internationales, ce modèle paraît pertinent pour appuyer les actions des acteurs locaux et associatifs car il évite à ces derniers de passer par les organisations étatiques, qui ne leur inspirent pas confiance et qui restent dominées par une lourde bureaucratie (Chatelard et Chatelard, 2011). La « gestion mixte » est présentée comme première vraie tentative de délégation de l'action publique vers la société civile, qui confirme l'importance que les associations environnementales ont eue au début des années 1990 dans l'institutionnalisation du secteur de l'écologie au Liban, et fait référence au modèle de gestion des aires protégées adopté au niveau national.

3.3. La réorganisation du service forestier

La portée de cette réorganisation de la gestion forestière reste toutefois limitée : elle ne concerne que les quelques forêts qui arrivent à tirer avantage d'une forte présence de réseaux associatifs et de collectivités locales très actives, sensibilisées à la question de l'environnement (la mise sous protection de forêts dépend en effet souvent d'initiatives des acteurs locaux et associatifs). Une grande partie des forêts et des bois possédés par l'État et les municipalités ne bénéficie toujours pas de ce statut de protection.

L'adoption de ce nouveau dispositif dans la gestion de forêts va entraîner d'importants changements dans l'organisation de l'intervention publique.

Comme avant la guerre, le Ministère de l'Agriculture dispose toujours, sur le papier, de la légitimité de la gestion des forêts, légitimité qu'elle exerce à travers une administration dédiée. Selon l'organigramme du Ministère, l'Administration des Forêts et des Ressources Naturelles est placée sous la direction du Département du Développement Rural et des Ressources Naturelles, et divisée en trois services : celui du reboisement et de l'exploitation, celui de l'aménagement des parcours et des jardins publics, celui de la chasse et de la pêche. Les efforts que cette Administration consacre à la reconstitution des écosystèmes forestiers se limitent à des modestes actions, financées par la FAO ou d'autres organisations internationales. Ces actions sont généralement élaborées pour satisfaire aux engagements pris par le Liban sur la scène de l'éco-politique internationale. À l'exception du Plan Vert que nous avons évoqué plus haut, aucun plan d'action n'est adopté par l'État pour l'aménagement forestier ou la lutte contre la désertification. Avec le placement des réserves forestières et naturelles sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, l'Administration des Forêts est

amputée de la gestion d'une importante étendue forestière. Ce qui va limiter ses fonctions et ses actions et constituer un handicap pour l'application de la politique forestière. Cette dernière difficulté vient surtout de l'absence de coordination - et parfois par le chevauchement - des fonctions entre les deux ministères. Par ailleurs, l'État n'a pas encore procédé à l'élaboration d'une stratégie élargie qui couvrirait tout le patrimoine forestier.

3.4. Les institutions publiques et l'enjeu environnemental : une mission inaccomplie

Un examen rapide de la façon dont la question environnementale a été formulée et administrée sur au Liban sur les 10 dernières années montre à la fois la fragilité de l'organisation étatique en la matière et l'importance variable accordée à cette question environnementale dans les priorités de l'action publique. Dans sa constitution de 1926, l'État libanais se soucie peu de la protection de son patrimoine naturel. En 1972, le Ministère du Plan constitue une commission et un groupe de travail pour étudier les priorités des actions à mener en matière d'environnement, travail qui a débouché sur l'adoption d'un plan sexennal, ratifié le 19 janvier 1972 par le gouvernement. Inspiré de ce premier rapport sur l'environnement, un projet de loi est adressé au parlement en avril 1982 pour la création d'un ministère chargé de l'environnement. La guerre civile met un coup d'arrêt à cette initiative, qui ne sera reprise qu'en décembre 1990 avec la création d'un Secrétariat d'État pour l'Environnement. Mais les fonctions de ce secrétariat d'État restent très marginales.

Le Liban signe la Convention sur la diversité biologique en 1992. Le premier Ministère de l'Environnement est créé le 2 avril 1993 (loi n° 216), suite aux revendications émanant d'organisation de la société civile soutenues à la fois par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), des associations écologistes libanaises et des ONG étrangères. Les priorités du nouveau Ministère sont axées sur des problèmes urgents comme la gestion et le contrôle des déchets solides, qui consistent un véritable défi environnemental jusqu'à aujourd'hui. Le Ministère s'occupe aussi des carrières, de la pollution de l'air et de la sensibilisation à l'environnement. Mais la loi de création du Ministère de l'Environnement ne définit pas clairement la base sur laquelle ce Ministère doit agir et coordonner ses activités avec les autres administrations concernées. Afin de remédier à cette lacune, le parlement approuve quelques années plus tard une nouvelle loi (n°667/1997) qui propose une réorganisation du Ministère et le renforcement de son mandat politique, puis la création du

Conseil National pour l'Environnement présidé par le Ministre de l'Environnement. En 2002, les députés libanais signent la Charte de l'Environnement, créée par la loi 444/2002 (annexe 2). Baptisée « Charte du Citoyen pour l'Environnement », elle invoque la responsabilité du citoyen dans l'amélioration de son environnement par l'adoption d'une « bonne conduite » et une attention portée aux gestes de la vie quotidienne. Équivalent du Code de l'Environnement, cette Charte énonce aussi les principes de base de la réglementation de l'environnement : la protection, la gestion, les responsabilités et les sanctions. Mais le fait que cette Charte n'ait pas été adoptée par la Constitution fait que sa portée demeure jusqu'à aujourd'hui plus éthique qu'opérationnelle (Baaklini, 2002).

Malgré les efforts de l'État pour incorporer les préoccupations environnementales dans ses actions, le Ministère de l'Environnement ne possède pas jusqu'à présent de réelle légitimité politique et est faiblement doté financièrement par rapport aux autres ministères. Ses capacités décisionnelles sont, de fait, limitées. Interrogé sur les raisons qui empêchent son administration de s'imposer sur la scène environnementale, le directeur du Département de la Gestion des Ressources Naturelles et de la Gouvernance de ce Ministère, invoque la fragmentation et le chevauchement des responsabilités, la faible coordination entre les agences gouvernementales, la législation inappropriée et la faiblesse des moyens dédiés à la mise en œuvre de projets de grande ampleur. Ces faiblesses viennent aussi de choix politiques globaux : les conflits qui ont régné sur le pays durant une longue période ont orienté les préoccupations et les politiques des gouvernements successifs vers des priorités d'ordre plutôt économique.

Le processus d'élaboration des lois et des politiques au Liban n'est pas encore bien défini. Bien que les organismes gouvernementaux, y compris le Parlement libanais et le Conseil des Ministres, préparent et publient les lois et les règlements, les procédures d'adoption restent vagues et contradictoires. Certains projets de règlements peuvent prendre plusieurs années avant d'être adoptés (comme le décret relatif à l'évaluation des impacts environnementaux), tandis que d'autres sont adoptés en un temps record, comme le décret relatif aux déchets biomédicaux. La formulation des politiques se fait souvent par défaut. Les remaniements ministériels fréquents retardent et compromettent l'élaboration des politiques alors que les changements de gouvernement amènent à suspendre les politiques antérieures ou encore en gestation et à tout recommencer avec une nouvelle équipe. Cette dynamique d'arrêt et de

reprise affecte incontestablement l'état et l'avancement des affaires environnementales dans le pays. En absence d'un système judiciaire qui permettrait de sanctionner les contrevenants en matière d'environnement, le Ministère de l'Environnement est toujours dépendant des autres Ministères pour la prise de certaines décisions et pour leur application. Son rôle reste essentiellement consultatif, il se limite le plus souvent à étudier et à traiter les projets, puis à les présenter aux autres Ministères qui ont souvent le dernier mot (El-Jisr, 2010). En d'autres termes, en l'absence d'une stratégie publique globale qui traite tous les enjeux environnementaux, les organisations étatiques se retrouvent à mener des actions de conseil et de coordination sans avoir la légitimité nécessaire pour exercer de vraies responsabilités.

4. Conclusion

La gestion forestière au Liban a émergé avec le Protectorat français au début du 20^e siècle. Dans les politiques mises en place jusqu'à 1975, l'État a abordé la question de la gestion et de la conservation du patrimoine forestier d'une façon sectorielle, avec une vision à court terme, et sans intégrer les acteurs sur le terrain, notamment les municipalités. Durant la guerre civile de 1975-1990 et avec la disparition des services publics, quelques initiatives ont été prises localement pour protéger les forêts dans les régions reculées. La réussite de ces initiatives est fortement liée au discours politique mobilisé par les communautés dans la revendication de leur territoire. Mais il faut attendre le début des années 1990 pour qu'un ensemble de mouvements environnementaux et de mobilisations internationales pour la conservation de la biodiversité fasse pression pour qu'émerge une reformulation de politiques publiques. La mise en œuvre des dernières politiques environnementales publiques vient répondre aux engagements pris par le Liban au niveau international. Cependant, l'application des lois de protection est souvent en suspens, et la conservation des forêts, comme d'ailleurs la gestion environnementale dans son ensemble, reste sous la dépendance d'un système politique faible et d'un traitement morcelé.

L'analyse des politiques forestières au Liban permet cependant d'identifier des acteurs plus influents et moins centralisés. La gestion de forêts par les représentants locaux avec le soutien des acteurs autres que l'État (ONG, bailleurs de fonds, scientifiques, etc.) apparaît comme une solution qui répond mieux aux principes de conservation, mais elle ne résout pas les

interrogations sur l'inefficacité des pratiques administratives et politiques des instances nationales.

Que peut-on alors attendre de la gestion et de la conservation locales des forêts ? Que va-t-elle apporter à la fois aux écosystèmes et aux populations riveraines ? Cette gestion locale n'est-elle pas finalement liée à la capacité des acteurs locaux et de leurs réseaux à s'adapter systématiquement aux circonstances administratives et politiques dominantes au Liban ? Nous allons maintenant nous efforcer de répondre à ces trois questions à travers l'analyse fine de la gestion locale dans la Réserve de Biosphère du Chouf, de sa dynamique, des interactions entre les acteurs et de leurs revendications.

Chapitre III

De la réserve intégrale à la gestion intégrée.
Les pratiques appropriées et négociées de la
conservation de l'environnement.

Chapitre III. De la réserve intégrale à la gestion intégrée. Les pratiques appropriées et négociées de la conservation de l'environnement.

« Nous vivons dans l'espace, dans ces espaces, dans ces campagnes, dans ces couloirs, dans ces jardins. Cela nous semble évident. Peut-être cela devrait-il être effectivement évident. Mais cela n'est pas évident, cela ne va pas de soi. (...) il y en a aujourd'hui de toutes tailles et de toutes sortes, pour les usages et pour toutes les fonctions. Vivre, c'est passer d'un espace à un autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner »

Georges Perec, 1974. *Espèces d'Espaces*, p 13 et 14.

Introduction

Au moment d'écrire ce chapitre sur les modalités actuelles de la conservation des forêts, il convient de rappeler d'abord que les formes prises par la conservation, à travers l'histoire des sociétés, reflètent étroitement l'évolution des logiques et des aspirations des décideurs

forestiers et des pouvoirs dont ils dépendent (Corvol, 1987)²⁵, ce que nous avons pu vérifier en procédant à l'histoire des politiques forestières et de conservation au Liban. La conservation des forêts est aussi influencée par les représentations et les enjeux de l'époque dans laquelle elle s'inscrit, et les politiques de gestion et de conservation des forêts vont passer par diverses périodes marquées chacune par des idéologies spécifiques, en particulier en ce qui concerne la tolérance des usages locaux au sein des massifs protégés et les modalités d'interaction avec les populations locales. L'intégration réelle des populations locales dans les politiques de conservation forestières va s'avérer lente et difficile, comme nous allons le voir.

Ainsi, en France, l'histoire de la protection des forêts (que ce soit pour la chasse au Moyen-Âge, la production de bois de marine à l'époque classique, ou pour la protection de la biodiversité au 20^e siècle) montre que le pouvoir a invariablement cherché à fixer des limites importantes aux usages locaux. La première forme de protection de l'espace naturel prend place en 1346 : pour que « lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat »²⁶ le roi de France Philippe VI de Valois décide de ne plus accorder de droits d'usage dans les forêts du domaine royal. Entre les XVI^e et XVIII^e siècle, la pénurie de bois de marine et de bois de charpente dans le Royaume, comme dans les autres pays européens, devient le motif principal pour gérer de façon centralisée les ressources forestières. Ce besoin en bois de construction justifie la mise à l'écart des populations locales. En effet, les objectifs de production des paysans en matière forestière, et les techniques qui les accompagnent, sont incompatibles avec ceux d'une production de bois d'œuvre, qui réclame des futs longs et droits. Le paysan a besoin d'une forêt aux productions diversifiées (fourrage, combustible, bois de petite charpente, piquets et pieux, nourritures diverses, litière pour la fertilisation des champs) et d'arbres à la couronne relativement accessible. L'aménagement forestier sera, à partir de la période classique et jusqu'à maintenant, intimement lié à la nécessité du pouvoir de s'assurer d'un approvisionnement régulier en bois d'œuvre à partir des forêts domaniales (Lanly, 1995). La création de l'École forestière de Nancy en 1824 et la promulgation du code forestier en 1827 qui marquent la naissance d'une administration forestière puissante

²⁵ Pendant longtemps considérées comme des espaces infinis et sans maître, les forêts sont peu à peu devenues des territoires appropriés et délimités, souvent par les classes les plus aisées, ou par les pouvoirs en place (États ou chefferies diverses) qui se sont attachés à définir les prérogatives des administrations dédiées à leur gestion ... et à limiter celles des usagers locaux

²⁶ « Charte des eaux et forêts » ou « Ordonnance de Brunoy » du 29 mai 1346.

viennent, bien que tardivement, appuyer ce besoin de l'administration forestière de répondre aux besoins d'un secteur en pleine expansion. La forêt est soumise à des normes et à des prescriptions techniques, touchant non seulement la plantation des arbres mais aussi la renouvellement constant de leur production et implique le développement de techniques sylvicoles ambitieuses comme celle du reboisement, qui vise à augmenter la superficie des forêts menées en futaie régulière (Degron, 1999). Ce modèle d'aménagement, « scientifique » et centralisé, visant surtout la production de bois et la protection des sols, est vite exporté dans les colonies méditerranéennes et tropicales françaises (cf. chapitre II). Partout, il s'accompagne de l'éviction des paysans et des éleveurs du domaine forestier. Ainsi, l'application autoritaire de la loi de 1860 pour le reboisement de forêts entières en montagne va entraîner, dans les Alpes du Sud, le transfert des habitants en Algérie (Nougarède et al 1988). Même si cette confrontation entre forestiers et populations locales n'est pas toujours aussi radicale, elle s'effectue presque toujours au détriment des populations locales et de leur organisation sociale²⁷ (Ollagnon, 1982), entraînant parfois des réactions violentes de la part des paysans, comme l'épisode mal connu de la « Guerre des Demoiselles » en Ariège, suite à la promulgation en 1927 d'un nouveau code forestier imposant aux paysans une réduction drastique des usages de la forêt (dont le sylvo-pastoralisme). Mais cette conception hégémonique et normative de l'aménagement forestier va faire l'objet d'une dissidence parmi les forestiers. Ralliés aux thèses de Frédéric Le Play, considéré comme l'un des pères fondateurs de la sociologie rurale, ces forestiers dissidents vont plaider pour une gestion qui prend en considération les composantes sociales et les particularités locales et qui réinscrit ainsi la forêt dans le territoire plutôt que de la considérer comme une entité à part (Kalaora et Savoye, 1986). Ils réclament également l'adaptation des mesures d'intervention aux conditions socio-économiques locales. Malgré sa contribution au renouvellement de la réflexion en sciences humaines, le courant « le playsien » n'arrive pas à s'imposer de manière concrète sur le terrain face à la vision officielle soutenue par la classe dirigeante de l'époque. En effet, le modèle économique industriel appliqué aux forêts se poursuit au XX^{ème} siècle avec

²⁷ On peut toutefois citer un exemple où les préoccupations des forestiers ont rencontré celles des populations locales : la fameuse RTM, « Réhabilitation des Terrains de Montagne » soutenue par la loi de 1882. Les forestiers professionnels investissent les terres collectives des communes de montagne auparavant occupées par le pastoralisme, notamment en Méditerranée, et les reforestent en leur consacrant des moyens financiers conséquents (Charbonnier et al, 2007). Le reboisement de l'Aigoual, emblématique de la RTM, est relativement bien accueilli dans les communes, car il coïncide avec la première période de l'exode rural et « l'Administration forestière achète à bon prix les terrains de moins en moins utiles économiquement et socialement et fournissant du travail sur ces chantiers » (Nougarède et al 1988.).

l'émergence d'un discours et de pratiques résolument productivistes. Les forestiers poursuivent leur ambition productive en s'occupant non seulement du domaine boisé public mais également, après la seconde guerre mondiale, de l'économie et de l'aménagement des forêts privées afin dynamiser la filière forêt-bois. Pour accroître les rendements et la surface forestière, ils introduisent massivement des résineux comme les sapins de douglas et les épicéas (Boutefeu, 2005).

Mais à partir des années 1970, la forêt se retrouve au cœur des nouvelles préoccupations environnementales et en articulation avec les attentes sociales. Des forestiers, des écologues et des activistes écologistes dénoncent les conséquences environnementales du reboisement à base de résineux, qui ont appauvri les sols et entraîné une perte importante de la diversité végétale et animale. Ils dénoncent également les politiques forestières qui excluent les sociétés locales de la gestion des espaces boisés. Ils remplacent la notion de « forêt de production » par celle de « patrimoine forestier » et proposent une gestion raisonnée de ce patrimoine, avec l'implication cette fois d'objectifs sociaux et culturels. Ce changement de paradigme dans les politiques de gestion et de protection des forêts a été largement influencé par les changements intervenus au sein de la science écologique et par la progression de la prise de conscience des rapports nature/ société. En effet, les mouvements environnementaux, et les manifestations qui se sont multipliées au cours des années 1990, ont milité pour une meilleure prise en compte des interactions positives entre les populations locales et leur environnement naturel. C'est ainsi que les études en environnement et en sciences sociales, suivies de près par les recommandations de la communauté internationale, ont favorisé l'intégration de concepts-clés comme la « multifonctionnalité », la « gestion intégrée » ou « participative » ou encore « durable » (Bredif et Boudinot, 2002 ; Bredif et Ollagnon, 1997 ; Lanly et al, 2002 ; Rameau, 1996) dans les programmes de gestion et de conservation des ressources naturelles. Ce qui est recherché à travers ces concepts, ce sont les ajustements qui permettent d'assurer l'équilibre entre la viabilité économique de la gestion forestière, son acceptabilité sociale et la conservation de la biodiversité (Buttoud, 2007).

Dans ce mouvement d'ouverture, le passage d'une conservation « excluante » à une conservation « intégrée » implique de nouveaux modes d'aménagement et d'utilisation du milieu et des ressources. Il suppose le maintien d'une continuité spatiale de la conservation

incluant des zones habitées et exploitées à d'autres fins que la protection des espèces sauvages. Ces nouvelles pratiques de conservation exigent aussi la réappropriation de l'espace par des groupes sociaux considérés comme légitimes et leur inclusion dans les efforts de conservation et de gestion des ressources naturelles (Rodary et al, 2008). Le concept de Réserve de Biosphère, forgé en 1974 par le programme « Man and Biosphere » de l'UNESCO, semble répondre à ces exigences car il étend les pratiques de conservation vers les zones périphériques des espaces protégées, en combinant trois fonctions complémentaires : la conservation des écosystèmes, des paysages et de leurs patrimoines génétiques, le développement socio-économique qui respecte la nature et la culture locale et enfin la recherche et la coopération internationale pour la mise en application des nouvelles formes de gestion et de conservation de la nature (Jardin, 1996, Cibien, 2006). Ces fonctions se déclinent spatialement sur trois zones interdépendantes. L'aire centrale, légalement protégée aux termes de la loi de chaque pays, doit être suffisamment vaste pour répondre aux objectifs de la conservation. Elle est soustraite aux activités humaines à l'exception des activités en lien avec la recherche et la surveillance. Une réserve de Biosphère peut avoir plusieurs aires centrales si l'espace naturel présente des contraintes liées à l'utilisation des terres ou s'il est nécessaire d'assurer une bonne représentation de la mosaïque de systèmes écologiques existants. La zone tampon, qui entoure ou côtoie l'aire centrale, est principalement vouée à la recherche expérimentale (la mise au point des méthodes de gestion de la végétation naturelle, des terres de culture, des forêts, des ressources halieutiques, etc.). Des activités telles que l'éducation et l'écotourisme peuvent y être développées si elles sont compatibles avec des pratiques écologiquement viables. On trouve enfin, une zone de transition extérieure ou « aire de coopération », qui peut comprendre des habitats humains, des activités agricoles et d'autres usages. C'est la zone où la population locale, les organismes chargés de la conservation, les scientifiques, les associations, les groupes culturels, les entreprises privées et d'autres partenaires doivent œuvrer ensemble pour gérer et développer les ressources de la région de façon durable et pour le bénéfice des populations locales. Cette dernière zone présente un grand intérêt pour le développement socio-économique régional.

La généralisation à l'échelle internationale des exigences de conservation intégrée s'est véritablement enclenchée avec la signature par de nombreux de pays de la Convention Internationale de la Diversité Biologique à Rio de Janeiro en 1992.

Parmi les pays signataires, on retrouve le Liban. Nous avons vu comment, après des années de guerre civile et un dysfonctionnement patent de l'administration forestière, le Liban a opté pour le classement de ses forêts en réserves naturelles. Mais la mise en réserve ne concerne jusqu'à aujourd'hui que des forêts sélectionnées sur des critères de rareté et d'exceptionnalité de la végétation : le choix du classement de ces forêts en espaces protégés se base sur le taux d'endémicité et le niveau des menaces auxquelles sont soumises certaines espèces. De ce fait, en dépit de leur très faible présence à l'échelle du territoire national (elles couvrent moins de 13% du pays), les forêts libanaises ne sont pas toutes classées en espaces protégés. Les efforts publics et ceux des associations en matière de conservation se concentrent surtout sur les emblématiques forêts de cèdres, soumises depuis longtemps à d'importantes pressions anthropiques, et dont la superficie est aujourd'hui très réduite : des anciennes forêts aux cèdres séculaires, il ne reste actuellement que quelques confettis, essentiellement éparpillés sur le territoire du Mont-Liban. L'inclusion de ces forêts résiduelles dans des réserves naturelles plus larges a pour objectif principal de soustraire, du moins partiellement, les végétations aux pressions des sociétés riveraines.

Cette nouvelle stratégie pour la conservation des cédraies résiduelles bénéficie du renfort de facteurs socio-culturels particuliers qui ont contribué dans le passé, et contribuent encore, à limiter autant que faire se peut la pression sur les cèdres. Contrairement à la cédraie marocaine menacée par une intense exploitation illégale (Aubert, 2010 ; Coudel, 2018), les cèdres du Liban sont considérés dans le pays, nous l'avons vu, comme un symbole à la fois national et religieux (voir les détails dans le premier chapitre) et bénéficient de ce fait d'une protection quasi « spontanée » de la part des Libanais.

Aujourd'hui, les menaces majeures auxquelles doivent faire face les forêts de cèdres relèvent de la vulnérabilité de l'écosystème face au changement climatique et de la forte demande pour la construction d'habitations dans les villages riverains. Les forêts ne sont plus considérées comme des réserves de bois ou des espaces pastoraux, mais remplissent des fonctions d'ordre socioculturel ou concernant la biodiversité. Leur gestion s'appuie sur une démarche patrimoniale dont la justification est d'assurer le maintien à long terme d'un ensemble de services écosystémiques (de régulation et culturels) et une qualité paysagère et touristique associée à un patrimoine remarquable (De Montgolfier, 1990).

La région du Chouf peut être considérée comme exemplaire dans la mise en œuvre de ce passage d'une gestion forestière « classique » vers une conservation intégrée du patrimoine forestier et de ses ressources. Elle constitue aussi un lieu exemplaire de l'appropriation des enjeux environnementaux par les acteurs locaux. Et c'est pour ces deux raisons qu'elle nous intéresse ici. Sa désignation par l'UNESCO comme réserve de Biosphère en 2005 a suscité l'émergence d'une nouvelle dynamique qui permet jusqu'à aujourd'hui de concilier la conservation avec les objectifs de développement socio-économique de la région. En effet, dès la création, les gestionnaires²⁸ de la réserve du Chouf ont tenté de mettre en place des stratégies collectives destinées à amener à une réorganisation des rapports de la population locale aux espaces forestiers et à leurs ressources. Conscients des pressions et des risques inhérents aux montagnes libanaises (érosion des sols, incendies, défrichements, urbanisation diffuse²⁹), ils se sont évertués à ajuster leurs cadres de réflexion et à adopter des formes d'action innovantes pour mieux intégrer les acteurs locaux dans les processus de conservation des ressources naturelles et de restauration des paysages. Pour résoudre les conflits engendrés par la mise en place des actions de conservation sur l'utilisation des espaces et des ressources naturelles par les populations locales – par exemple autour des parcours de pâturage ou de la construction d'habitations sur des terrains privés à proximité de l'aire centrale –, les gestionnaires ont aussi été amenés à adopter une politique de recherche de compromis entre les impératifs de conservation et les intérêts des usagers locaux. Nous verrons comment le conflit devient un processus autour duquel les différents acteurs sont incités à s'organiser, à négocier, voire à innover de façon à atteindre une situation d'équilibre (Mousli, 2005 ; Kirat et Torre, 2008). Nous analyserons le rôle déterminant de l'équipe gestionnaire dans cette dynamique qui vise à mener les acteurs locaux à s'approprier les pratiques de conservation, en montrant comment cette équipe a multiplié les interactions,

²⁸ Dans le 5^{ème} chapitre, nous expliquerons en détail qui sont ces « gestionnaires » et la place de l'équipe gestionnaires dans l'organisme de la Réserve. Nous utiliserons parfois dans la suite du texte l'appellation de « la Réserve » désigner cette équipe gestionnaire.

²⁹ Nous employons ici le terme « urbanisation » pour désigner non pas un phénomène d'extension de villes à la montagne, mais le phénomène de multiplication des résidences secondaires construites par les populations de Beyrouth et des grandes villes dans leur village d'origine. Ces bâtiments sont souvent à plusieurs étages, vu le manque de terrains dans l'arrière-pays. L'accélération du processus d'urbanisation est également due aux envois de fonds des Libanais de la diaspora qui veulent avoir leur demeure dans leurs villages d'origine. Sous le coup de ce phénomène, les petits villages deviennent vite de gros bourgs, et la « campagne » se remplit d'habitations.

non seulement avec la population locale, mais également avec les élus locaux et les organisations internationales de conservation.

Pour comprendre comment les projets de conservation se sont mis en place dans la Réserve du Chouf, et quels ont été les processus de prise de décision qui ont permis leur réalisation, nous reviendrons dans un premier temps sur les défis et les enjeux de la gestion et de la conservation dans une réserve de Biosphère, à partir d'une lecture attentive de ses paysages. Cette entrée par le paysage nous permettra nous seulement de présenter et de caractériser les principaux éléments de chacune des trois zones de la réserve, mais aussi de mettre en évidence les activités socio-culturelles qui leur sont liées. Dans cette première partie, nous nous attacherons à présenter ces paysages à travers leurs aspects physiques autant qu'humains, ainsi qu'à retracer leurs mutations dans le temps. Nous aborderons enfin les dynamiques socio-spatiales actuelles du territoire montagnard susceptibles d'accentuer les pressions sur les ressources naturelles et sur l'espace.

Dans un second temps, en nous fondant sur le travail d'enquête et d'observation que nous avons mené auprès des principaux acteurs, et en le recoupant avec la consultation de différents types de documents (rapports de gestion, études, archives administratives, ...), nous analyserons les principales actions de conservation et de restauration du paysage forestier et rural mobilisées par les gestionnaires de la Réserve de Biosphère du Chouf. L'étude de ces actions va nous permettre non seulement de mettre en évidence la dynamique des projets de conservation et d'identifier les parties prenantes concernées mais également d'évaluer l'impact des projets dans l'évolution de la résilience de la population locale et des écosystèmes face aux contraintes socio-économiques et aux perturbations écologiques.

Enfin, nous examinerons les interactions entre les gestionnaires et l'ensemble des acteurs concernés, et les compromis établis afin de résoudre les conflits. A l'issue de cet examen, nous dévoilerons les formes d'action collective instaurées par les actions mises en place, et la manière dont les acteurs locaux appréhendent la conservation de la nature et s'en approprient (ou non) les objectifs et les modalités. Nous montrerons également comment les gestionnaires, afin de répondre à leur logique de gestion durable, tentent, dans leurs actions, de combiner les connaissances et les pratiques traditionnelles avec les recommandations scientifiques et les nouvelles méthodes dans le domaine de conservation.

1. Raconter les paysages, une histoire à la fois

Haute, large, majestueuse, telle apparaît, dans les mythes, les récits ou les représentations artistiques, la montagne méditerranéenne. Elle est très présente dans les textes sacrés : les grands épisodes de l'Ancien Testament s'y déroulent. On la retrouve plus tard dans l'art plastique, avec l'exemple emblématique de la Sainte-Victoire que Cézanne³⁰ a peint plus de quatre-vingt fois sous tous ses angles, sans se lasser ; ou encore dans la littérature, en particulier la littérature libanaise avec des auteurs comme Nadia Tuéni³¹ (1984) : « Que la montagne me recouvre des cailloux, de thym, et de vent » (La terre arrêtée, p 351).

Souvent définies à minima, par des caractéristiques essentiellement bioclimatiques (Maire, 1924 ; Emberger, 1939), les montagnes de la Méditerranée recouvrent l'ensemble des terres accidentées qui dépassent 500m d'altitude. Cette définition basée sur des critères physiques ne rend malheureusement pas compte de la diversité des paysages naturels des montagnes méditerranéennes, ni de celle des aménagements humains. Elle efface l'omniprésence de l'empreinte humaine. Car, si l'on veut décrire les paysages qui marquent ces montagnes, force est de constater que l'image des hauts sommets enneigés, des routes escarpées et des pentes abruptes se doit d'être rehaussée par un ensemble de traits qui sont l'œuvre de l'homme, et en particulier de ses interactions avec ce milieu naturel contraignant. En effet, dans ces paysages, le dessin des villages perchés, des chemins, des parcours pastoraux et des terrasses de culture, qui se superposent aux traits physiques typiques de la montagne, indiquent la façon dont les montagnards se sont appropriés ce milieu hostile et l'ont peu à peu domestiqué en tentant de dépasser les contraintes que leur posaient le relief accidenté et le climat des hauteurs (Blache, 1933). L'analyse de ces adaptations humaines aux montagnes, qui recouvrent des formes originales et variées d'aménagement et révèlent différentes représentations culturelles de l'espace, peut (et doit) aussi permettre de caractériser ces montagnes méditerranéennes dans leur diversité, et de révéler leurs dynamiques à travers l'histoire.

³⁰ Peintre Français, membre du mouvement impressionniste.

³¹ Écrivaine et poétesse libanaise d'expression française. A obtenu le prix Archon-Despérouses de l'Académie Française en 1973.

Au Liban, la montagne occupe une grande partie du territoire : près deux tiers de sa superficie³². L'image qu'on en a forgée au cours de l'histoire est celle d'un lieu de refuge pour des communautés minoritaires persécutés dans les pays voisins. La partie occidentale de cette montagne libanaise, le Mont-Liban, est un de ces lieux-refuges. Sur son versant ouest, le Mont-Liban a en effet servi de rempart naturel et d'espace de repli pour les communautés maronites et druzes qui cherchaient à sauvegarder leur religion et à l'exercer en toute tranquillité. Nous avons déjà évoqué comment ces minorités, au début du 6^e siècle pour les Maronites, et du 11^{ème} siècle, pour les Druzes, sont venues bâtir leurs villages comme des nids d'aigle à plus de 1300 mètres d'altitude, marquant ainsi leur volonté maintenir leur communauté étroitement soudée et à la protéger des influences extérieures. A l'époque médiévale, le Mont-Liban abritait une population rurale supérieure à celle de la côte. Grâce au développement de son agriculture, notamment de la sériciculture, mais aussi du commerce, et grâce à la politique sécuritaire mené par ses princes, notamment le prince Fakher el-Dine II, le Mont-Liban jouissait d'une autonomie relative et d'une identité politique et territoriale forte, qui lui a conféré plus tard une place importante dans la construction politique et dans l'organisation de la nation indépendante actuelle.

Pour mieux saisir le lien qui s'est tissé entre l'espace montagnard et la société qui l'a construit, l'étude du paysage apparaît essentielle.

Longtemps cantonné à l'univers des représentations, de l'esthétique et de la symbolique, le paysage est devenu un des objets centraux de la géographie, avec un renouveau marqué de cette « géographie du paysage » à partir des années 1990. Le paysage est défini par Georges Bertrand (1978) comme « *un système qui chevauche le naturel et le social* ». Le paysage exprime l'histoire environnementale, économique, politique et sociale des sociétés. Notion synthétique, il représente en géographie la partie visible de l'espace géographique et constitue, selon les auteurs, le résultat des occupations successives d'un espace par les Hommes (Bertrand et Tricat, 1968), ou encore le résultat de l'imbrication entre les formes produites par la nature et les formes issues de l'aménagement du territoire par les hommes (Charvet et *al.*, 2000). Son intégration dans les études en géographie s'est traduite par une meilleure prise en considération de la dimension socio-culturelle dans l'analyse d'un ensemble

³² Selon la définition adoptée par l'État libanais, les reliefs qui dépassent 1000m d'altitude sont considérés des montagnes.

géographique (Bertrand, 2000). D'après Jean Maréchal³³ « *Le paysage est un lieu privilégié d'intégrations, de synthèses des diverses « couches » de l'information géographique : héritages historiques (paysage « palimpseste »), aménagements et diverses formes d'exploitation anthropiques, nature géomorphologique et bio-pédologique, effets climatiques etc... C'est la superposition et l'intégration de ces multiples couches qui façonnent le paysage et en font un construit social. Il renvoie aux cinq usages de l'espace : approprier, exploiter, communiquer, habiter, gérer* ». L'analyse d'un paysage implique donc une démarche « systémique » qui vise à démêler les interrelations entre ces différentes couches. Cette analyse suppose de chercher dans le paysage des traces (des « indices ») mais aussi des interactions (des « signaux ») (Brunet, 1974). Sa mobilisation comme l'une des entrées de l'étude de l'espace géographique nécessite de s'intéresser attentivement à sa construction, à sa dynamique et à son évolution. Il importe de porter également un intérêt particulier sur les valeurs et les divers enjeux (culturel, économique, environnemental et politique) que le paysage véhicule.

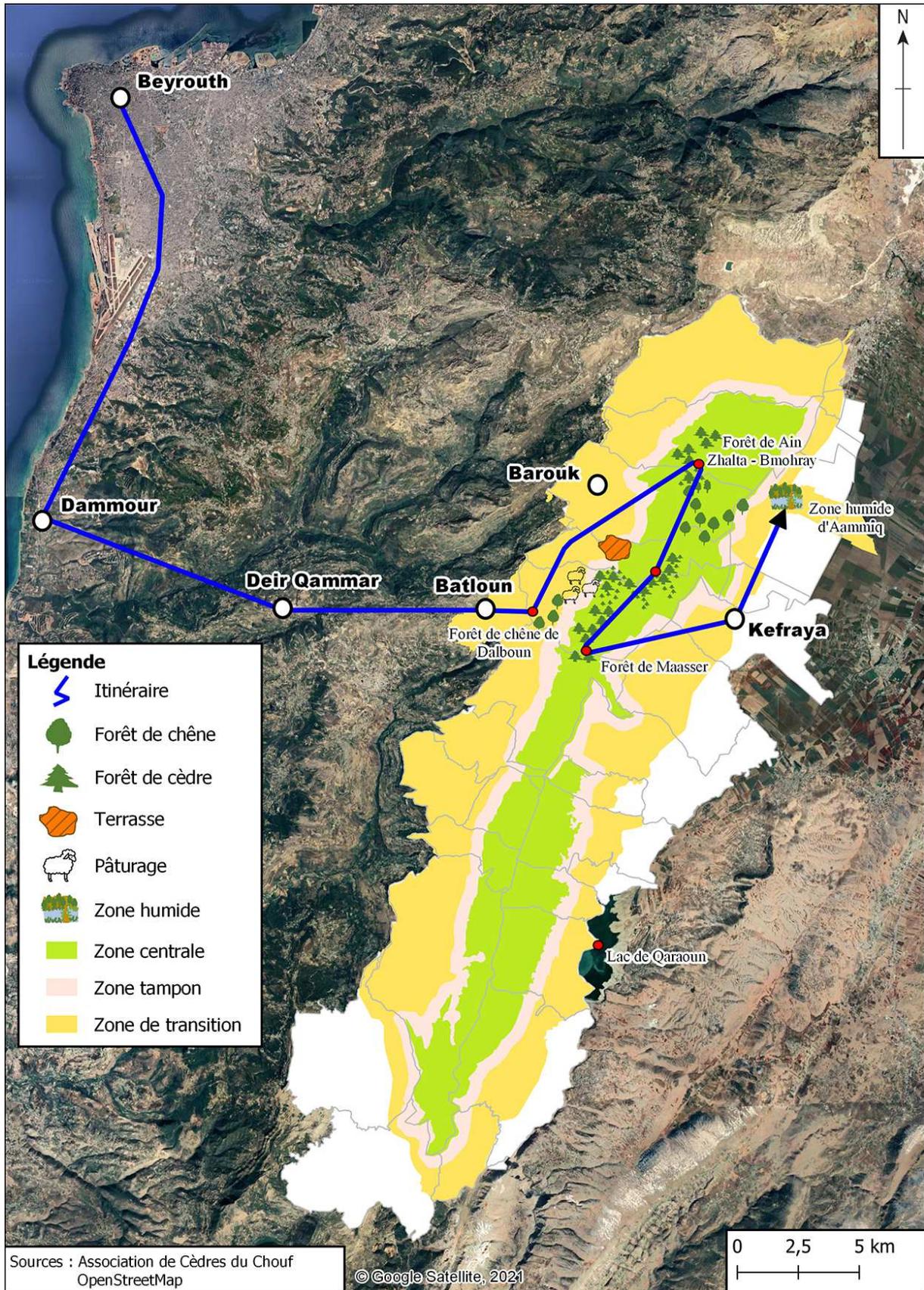
L'approche par le paysage permet aussi d'appréhender l'aspect visible de l'espace géographique comme un subtil mélange de nature et société (Bertrand, 1978). Si cette position charnière du paysage entre société et nature n'est pas encore complètement assumée et maîtrisée par la géographie (Bertrand, 2000), d'autres disciplines, comme la préhistoire, l'architecture et l'agronomie, ou encore l'écologie, ont essayé de la décliner dans leur champ disciplinaire (Bertrand, 2000). L'écologie scientifique, par exemple, s'appuie sur une nouvelle conception du paysage qui fait de ce dernier une intégration entre la résultante de données écologiques et un construit social (Bertrand, 1978). Cette intégration de la dimension sociale dans l'analyse du paysage s'est concrétisée avec « l'écologie du paysage » (Bertrand, 2000 ; Fournier, 2015). Ce nouveau champ de l'écologie propose des méthodes pour décrire la répartition spatiale des différents éléments des paysages, leur structure, et les effets des activités anthropiques sur leur dynamique. Il a aussi développé des outils pour aider les gestionnaires de la conservation : il s'agit de concepts et de dispositifs susceptibles de maintenir une biodiversité optimale à la fois en fonction des milieux rencontrés, mais aussi entre ces milieux, c'est-à-dire à l'échelle du paysage dans son ensemble (Fournier, 2015).

³³ Voir <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/paysage>

Au regard de notre objet de recherche, et avec une démarche ancrée dans la géographie, l'étude des paysages du Chouf nous est apparue comme une étape importante. Nous allons donc présenter ces paysages du Chouf dans leur globalité et retracer leurs mutations dans le temps, en insistant sur ceux auxquels les gestionnaires de la Réserve apportent un intérêt particulier dans leur stratégie de conservation (stratégie que nous aborderons plus en détail dans la deuxième partie du chapitre). Cette étude des paysages nous permettra ainsi d'aborder les relations entre habitants et territoire, et de proposer une première approche des interactions sociétés/nature en analysant les places respectives de la nature et de l'histoire dans l'expression actuelle des paysages. Nous parlerons aussi de l'évolution de leur perception par les habitants du Chouf et par les gestionnaires.

Comme il n'existe à ce jour aucune étude des unités paysagères dans le Chouf (ni en géographie, ni en phytosociologie), ce sont nos observations sur le terrain qui vont nous permettre de restituer le contenu de ces paysages. Nous serons donc amenée à décrire les paysages à travers nos expériences personnelles, en optant pour une échelle de lecture calquée sur le mouvement de nos déplacements sur le terrain. Nous voyagerons ainsi d'ouest en est, partant du littoral méditerranéen jusqu'aux montagnes et à leurs forêts de cèdres, puis redescendant vers la plaine de la Beqaa (carte 4).

La présentation successive des paysages traversés permettra au lecteur de se familiariser avec les principaux éléments paysagers qui caractérisent notre territoire d'étude. Cette présentation générale des paysages sera enrichie par des données supplémentaires sur la végétation et l'occupation du sol, tirées des rapports et des publications de la Réserve.



Carte 4- Itinéraire de Beyrouth jusqu'à la réserve du Chouf

1.1. De Beyrouth à l'entrée de la Réserve : des paysages discordants

Pour arriver depuis Beyrouth jusqu'aux hautes montagnes du Chouf, il faut d'abord suivre la route côtière en direction du Sud jusqu'à Damour. Quittant un littoral bétonné, envahi par des constructions anarchiques et sans charme, la route traverse sur quelques kilomètres une plaine occupée aujourd'hui par des champs de cultures maraîchères destinées au marché du frais de la ville de Damour. Constituée d'une suite de replats sub-horizontaux qui peuvent s'élever jusqu'à 200 m d'altitude, cette plaine littorale constitue un espace de contact très marqué entre le littoral et le massif montagneux. Elle est formée de matériel quaternaire acheminé par les fleuves et déposé à leur embouchure, au pied du massif montagneux. La plaine, développée sur un substrat calcaire, occupe l'étage « thermo-méditerranéen », avec des essences telles que le caroubier (*Ceratonia siliqua*), le pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), le myrte commun (*Myrtus communis*), le pin d'Alep (*Pinus halepensis*) et le chêne méditerranéen (*Quercus calliprinos*) (Abi-Saleh et Safi, 1988 ; Abi-Saleh et al., 1976).

Quittant la plaine littorale et bifurquant à l'est, vers l'intérieur du pays, la route devient de plus en plus étroite et escarpée. A l'ombre d'une végétation fermée, elle traverse une région de basses montagnes, à partir de 250m d'altitude, couvertes de garrigue et surmontées par des falaises de dolomies et de calcaires gris à silex. Des taillis de chêne méditerranéen, de pin de Calabre (*Pinus brutia*), de cyprès sempervirent (*Cupressus sempervirens*) et d'autres espèces à feuille caduques ont conquis les reliefs. Sous la garrigue, les pluies et l'érosion facilitée par l'ouverture de la végétation ont décalcifié le sol brun humifère en laissant apparaître un sol rouge fersiallitique ou « terra rossa »³⁴ entre des plaques de calcaire nu (Lamoureux, 1968). Au pied des collines, le fleuve Naher el-Damour, qui prend sa source au Mont Barouk et se jette dans la Méditerranée après un court parcours de seulement de 37,5 km (Darwish, 2011), jouxte la route sur plusieurs kilomètres. Avec leurs platanes d'orient (*Planatus orientalis*), leurs peupliers blancs (*Populus alba*) et leurs saules (*Salix spp.*), les bords du fleuve proposent aux touristes des villes côtières ombre et fraîcheur lors de fortes chaleurs. Des restaurants et des centres de loisir y sont installés depuis une trentaine d'années.

³⁴ Une argile de décalcification bien rubéfiée par le fer déshydraté. Un sol fossile (un paléosol) hérité d'une période plus humide (de l'ère tertiaire) d'où sa décarbonatation totale.

À partir de 500 m d'altitude, des villages perchés et des terrasses en pierres sèches, aménagées sur le flanc des montagnes, viennent structurer un nouveau paysage, qui occupe une place importante sur les pentes. Sur les terres les plus hautes, les moins accessibles et les plus difficiles à travailler, les terrasses sont aujourd'hui progressivement abandonnées et colonisées par la friche, conduisant vers une lente mais inexorable « banalisation » du paysage : l'ancienne mosaïque de parcelles cultivées, signature typique de ces paysages, est remplacée par un paysage uniforme, avec une couverture végétale de forêt basse. Les villages de cette zone gardent un caractère rural avec une population qui se multiplie pendant les vacances d'été.

On arrive bientôt à Deir el-Qamer, « *le couvent de la Lune*³⁵ », l'ancienne capitale du Mont-Liban et l'une des premières dans le monde arabe à s'être dotée d'une municipalité dès 1864, dénommée également la cité des Émirs. La route débouche sur une grande place, le Midane, qui présente une vaste esplanade bordée à droite de restaurants et de boutiques, et à gauche du majestueux palais de l'Émir Fakherddine II, qui jouxte une belle mosquée mamelouke. Sur cette place, considérée comme l'une des plus belles places du Moyen-Orient, on retrouve des Khans (une sorte de marché, ou souks), ainsi que des églises et des bains publics construits par Fakherddine II qui avait, pour l'occasion, fait appel aux services d'architectes de Toscane, en Italie (photo suivante).

De ce glorieux passé, la bourgade a hérité d'un patrimoine architectural remarquable qui lui a valu d'être classée monument historique national en 1945. Ce village, situé à 800 m d'altitude, est l'un des rares au Liban à avoir conservé un aspect typique. En contrebas, des ruelles dallées et de vieilles maisons libanaises à toits de tuiles rouges contribuent largement au charme pittoresque de ce village. Construites à flanc de montagne, certaines maisons datant du milieu du 20^{ème} siècle (ce qui est considéré comme très ancien pour le Liban), sont encore très bien conservées. Plantées en oliviers, en pommiers et en vignes, avec d'autres arbres fruitiers, des terrasses alluviales traversées par des ruisseaux se prolongent jusqu'à Masser Beit Eddine et

³⁵ D'origine syriaque « *Deir Sahro* » signifie le couvent de la Lune car il s'y trouvait à un temple romain consacré à la Lune, à l'emplacement actuels du couvent et de l'église Saidet El Talle. L'appellation actuelle est en arabe. C'est la première capitale de l'émirat du Mont-Liban construite au début du 17^{ème} siècle sous le règne de l'Émir druze Fakher-al-Din II. Elle restera capitale jusqu'à la construction du palais Beit Eddine par Bachir Chehab II sur un promontoire en face de Deir el-Qamar vers 1818. En 1864, ses habitants éliront la première municipalité des provinces arabes de l'empire Ottoman après Constantinople. Aujourd'hui c'est un village majoritairement habité par des Chrétiens, un des rares villages chrétiens du Chouf qui est resté intact après la guerre civile de 1975 (François el-Bacha, Libanews, 2018, <https://libanews.com/liban-patrimoine-tourisme-deir-el-qamar/>).

Beiteddine, les deux villages voisins. Les hautes collines offrent des vues panoramiques sur la vallée de Ouadi Jerbane au nord, et sur Baakline et la vallée Doureit au Sud. En plus de ses paysages et de son architecture typique de la région, Deir el-Qamar est à visiter car le village a connu dans les années 2000 un développement privilégié par rapport à d'autres villages : pour en faire une vitrine de la « réconciliation de la Montagne » entre les deux communautés, druze et maronite, l'État a doté le village d'un tribunal, d'une école technique publique et d'une branche de la faculté des Beaux-Arts de l'université libanaise, ainsi que d'une autre branche d'une université privée (Rivoal, 2011 ; Kanafani-Zaher, 2004).



Place « El-Midane » dans le village de Deir el-Qamar. Crédit : Amani Fares, 14/07/2017.

Après Deir el-Qamar, on rentre dans un paysage très urbanisé : sur quelques kilomètres, dans cet étage de moyenne montagne, appelé « méso-méditerranéen », les localités se succèdent. Ces localités (Semqanieh, Jdeidet el-Chouf, Béqaata, Kafarnabrakh) se distinguent par la dynamique de leur population. Leur évolution a été influencée par des facteurs tels que l'accessibilité, ainsi que par les conjonctures sécuritaires et économiques, qui ont souvent engendré l'émergence des nouveaux espaces géographiques et économiques. C'est par exemple le cas du lieu-dit Béqaata, qui se situe entre les localités de Semqanieh et Jdeidet el-Chouf, et qui, avant la guerre de 1975, était essentiellement un lieu marchand (un *souk*) où se regroupaient périodiquement les agriculteurs et les marchands ambulants des localités voisines. Pendant la guerre et sous l'afflux des réfugiés, ce lieu-dit est devenu le principal centre résidentiel et commercial du Chouf, avec de nouvelles formes d'équipements commerciaux (supermarchés, centres commerciaux de taille modeste et établissements de

restauration rapide). Des professionnels de la santé, des avocats, des architectes et des ingénieurs s’y sont installés. Un centre de services sociaux rattaché au Ministère des Affaires Sociales y a été transféré depuis le village Moukhtara (Chidiac, 2015). Devenu un nouveau pôle de la moyenne montagne, Béqaata a permis d’offrir aux localités de la haute montagne des services de proximité. Cependant, ce nouveau centre est relativement dépourvu de charme : les nouvelles constructions y ont pris la forme d’immeubles collectifs rapprochés les uns des autres, fort éloignés de la richesse de l’architecture qui caractérise la région.

Situé sur un important carrefour³⁶, Beqaata constitue la dernière localité que l’on rencontre avant de s’engager sur la route menant aux villages de la Réserve de Biosphère du Chouf.

1.2. Le versant ouest de la Réserve : une mosaïque paysagère aux multiples facettes.

En direction du nord, sur la route qui mène aux forêts de cèdres de Barouk et d’Ain-Zahalta-Boumehray, le village de Batloun³⁷ marque l’entrée dans la Réserve, avec un paysage architectural paradoxal. Le vieux Batloun, appelé aujourd’hui « *Batloun el-Tahta* » (Batloun le bas), construit au bord de la rivière Barouk (l’une de deux branches mères du fleuve el-Damour) vers le 13^{ème} siècle, regroupe près de 25 demeures traditionnelles qui sont menacées de disparition en absence de tout programme de restauration. Avec leurs pierres de taille à l’ancienne, leurs voûtes, les rebords de leurs fenêtres, ces demeures révèlent l’architecture typique de la région et constituent la trace d’un lointain passé. De nombreux vestiges archéologiques témoignent de l’importance passée de la vallée qui abrite ce village. Cette vallée constituait en effet un important point de passage vers les villages voisins, ainsi que vers l’ouest de la plaine de la Békaa. Le vieux Batloun était aussi connu pour son moulin vers lequel affluaient tous les paysans de la région venus y moudre leurs grains. Grâce à l’abondance de ses sources, le village était entouré de terrasses plantées d’arbres fruitiers comme le pommier, le pêcher, le cerisier, le figuier, l’amandier ainsi que la vigne.

Le village a été détruit par le tremblement de terre de 1956, et les habitants se sont ré-installés non loin de là, dans une localité qu’ils ont baptisée *Batloun el-Fawqa* (Batloun le haut). À

³⁶ En direction de Barouk -Ain zehalta- Boumheray ou vers Maasser el-Chouf en passant par le village Kreiebeh, ou vers Niha en passant Khayreibi-Baadran (extrême sud du Chouf), ou même vers Baakline (au Sud-Est du Chouf).

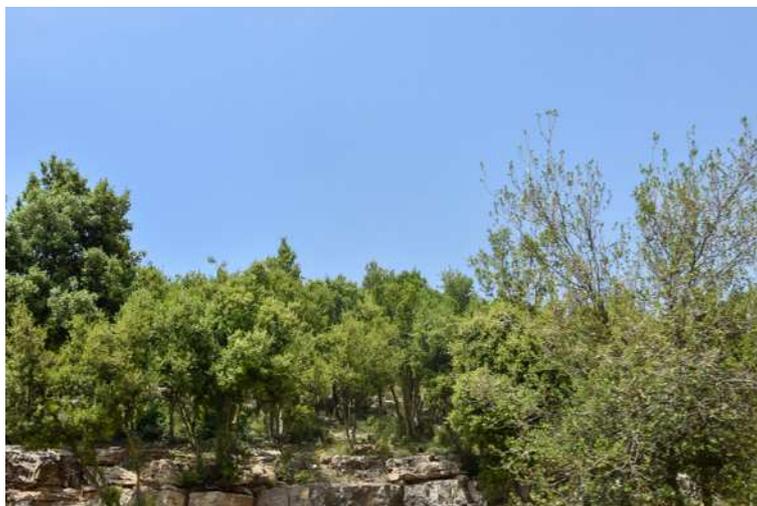
³⁷ Batloun est entouré par la ville de Kfar Nabrahk à l’ouest, Barouk à l’est, Maasser el Chouf au sud et Briih au nord.

l'époque, l'État, a accordé aux habitants dont les logements avaient été détruits des parcelles de 300m² et des unités d'habitation de 60m². Mais cette solution d'urgence est apparue insuffisante par rapport aux besoins des familles, qui ont dû chercher d'autres solutions pour agrandir leurs logements. Dans les années 1990, après la guerre, de nombreuses constructions ont été édifiées, mais sans plan d'aménagement et d'urbanisme. Les nouveaux habitats ont empiété sur les terrasses de culture, ce qui a conduit à l'abandon progressif des pratiques agricoles. Aujourd'hui, le nouveau village est considéré comme l'un des grands villages du Chouf (le second après Beqaata), grâce notamment à l'importance de son souk. La maîtrise de l'urbanisation apparaît aujourd'hui, ici comme dans d'autres villages de la montagne, comme l'un des grands défis environnementaux et économiques auxquels la Réserve doit faire face. La demande croissante pour des résidences secondaires par les propriétaires fonciers et leurs descendants entraîne non seulement l'artificialisation de l'espace et la diminution de surfaces agricoles, mais aussi l'étalement des constructions sur des zones considérées comme sensibles. Jusqu'à présent, aucune loi n'a été promulguée par l'État pour encadrer l'urbanisation dans les montagnes libanaises. Cette défaillance dans la réglementation des principes de protection de la nature, notamment dans les zones proches d'un patrimoine naturel protégé, a incité les gestionnaires de la Réserve à établir pour la construction certaines recommandations qui prennent en compte les enjeux environnementaux et la préservation des paysages naturels. Ils ont élaboré un cahier des charges qui définit des normes de construction, de façon à minimiser les impacts de la construction sur le paysage et sur l'environnement. Pour définir ces normes, les ingénieurs de la Réserve ont fait appel à des paysagistes en leur demandant de trouver un modèle de construction fidèle à l'architecture locale et sans trop d'impact visuel sur le paysage.

***Quercus calipronis* : des chênes qui suivent le rythme des hommes**

À l'Est de Batloun, sur le haut des collines qui s'étendent entre le village de Barouk au nord et celui de Maasser el-chouf au Sud, se trouve la petite forêt de chênes de Dalboun, qui occupe une superficie d'environ 200 hectares. Surplombant plus d'un millier d'hectares de garrigues buissonnantes, elle est typique de l'étage supra-méditerranéen, qui s'étend entre 1000 et 1500m. A Dalboun comme dans d'autres zones de la Réserve, ce sont les chênes de l'espèce *Quercus calliprinos* qui dominent la végétation. Poussant sur des sols peu profonds et principalement sur substrat calcaire, cette espèce de chêne représente l'essence climatique

la plus importante sur tout le revers méditerranéen du Liban (Berjaoui,1952), et on la rencontre aussi bien en peuplements purs qu'associée à diverses espèces de pins (*Pinus brutia*, *Pinus pinea*). La présence de *Quercus calliprinos*, et son caractère plus ou moins dominant, dépendent de la nature du sol, des perturbations climatiques et surtout des pressions anthropiques (Abi-Saleh et al, 1976 ; Chouchani et al, 1975). La forêt de chênes de Dalboun est en effet un bon exemple des mutations d'origine anthropique qui affectent ces forêts de chêne au Liban. Pour répondre à la demande en petits bois, notamment pour le chauffage, le régime du taillis a été appliqué jusqu'aux années 1950. Cette méthode utilise la capacité de certaines essences de feuillus à « rejeter » une fois qu'elles ont été coupées. Après la récolte apparaissent de nouvelles tiges, et lorsque les tiges ont atteint des dimensions acceptables, on pratique une nouvelle coupe à blanc. Ces coupes se répètent, de façon régulière, tous les 15-20 ans, jusqu'à un éventuel épuisement de la souche. Avec l'exode rural et la substitution du bois par d'autres sources d'énergies (gaz, pétrole), ce mode de gestion en taillis a été abandonné, entraînant l'embroussaillage de toute la forêt. La croissance non contenue de la végétation a entraîné une forte accumulation de biomasse. La forêt de chênes de Dalboun est aujourd'hui constituée des anciens taillis de chêne, extrêmement dynamiques, ainsi que d'autres espèces d'arbres et d'arbustes.



Forêt de chêne de Dalboun. Crédit : Amani Fares, 21/05/2016.

Avec la survenue de longues périodes de sécheresse, la biomasse accumulée est devenue de plus en plus sèche, ce qui a provoqué l'augmentation des risques d'incendie et la prolifération de certains insectes ravageurs. Depuis 2015, la gestion de ce taillis rémanent fait l'objet d'un projet mis en place par la Réserve visant l'optimisation et la durabilité de la production de

biomasse, contribuant ainsi à la lutte contre les incendies et à la création de meilleures conditions pour le pâturage. Nous reviendrons sur les détails de ce projet dans la deuxième partie du chapitre.

Les terrasses, le témoin du labeur et de l'interaction dans un milieu hostile

Au nord de Dalboun en direction du village de Barouk, on rencontre les premières terrasses de culture. Aménagées à flanc de collines, ces terrasses en pierres sèches marquent les alentours du village, formant un amphithéâtre étroit ouvert vers l'Est, qu'on ne découvre progressivement qu'en pénétrant dans le village. Ce paysage des terrasses révèle un univers aux contrastes harmonieux où l'horizontalité et la verticalité des lignes s'intègre parfaitement à la structure du relief. Comme beaucoup d'autres dans le Chouf, ce site remarquable dédié à l'arboriculture constitue une des caractéristiques agraires et rurales majeures de la région. Il témoigne à la fois du labeur et de l'ingéniosité des paysans-bâisseurs, de la relation étroite qui liait ceux-ci à leur environnement, et de l'évolution de ce lien à travers les siècles. Construites avec des pierres brutes ou taillées sommairement, mais surtout sans aucun recours au mortier pour les lier, ces terrasses témoignent des efforts déployés par les premiers habitants pour rendre le milieu montagnard plus hospitalier, pour eux-mêmes et leur agriculture. En effet, il est difficile de produire (en particulier des céréales) dans un milieu au relief escarpé, à la pluviométrie irrégulière, et donc pauvre en terres labourables. Les habitants du Chouf, dès leur installation vers le 11^{ème} siècle, se sont donc évertués à transformer la montagne en aménageant des terrasses sur les interfluves de vallées. En cassant la pente en gradins presque horizontaux avec les moyens de l'époque, en épierrant soigneusement les parcelles, en travaillant régulièrement les murets de soutènement, les paysans du Chouf ont pu, grâce à leurs terrasses, augmenter les surfaces cultivables et mieux gérer les ressources hydriques, inégalement disponibles selon les saisons. Les parcelles aménagées sont souvent de petite taille, ce qui résulte tout à la fois de l'importante densité de la population dans les périodes précédentes, de la nécessité d'un travail intensif, des partages successoraux et du prix élevé des terres irriguées. Sur ces terrasses, les paysans ont pu développer des cultures principalement vivrières, comme la céréaliculture, la viticulture et l'arboriculture fruitière.



Terrasses agricoles du Barouk. Crédit : Amani Fares, 28/06/2017.

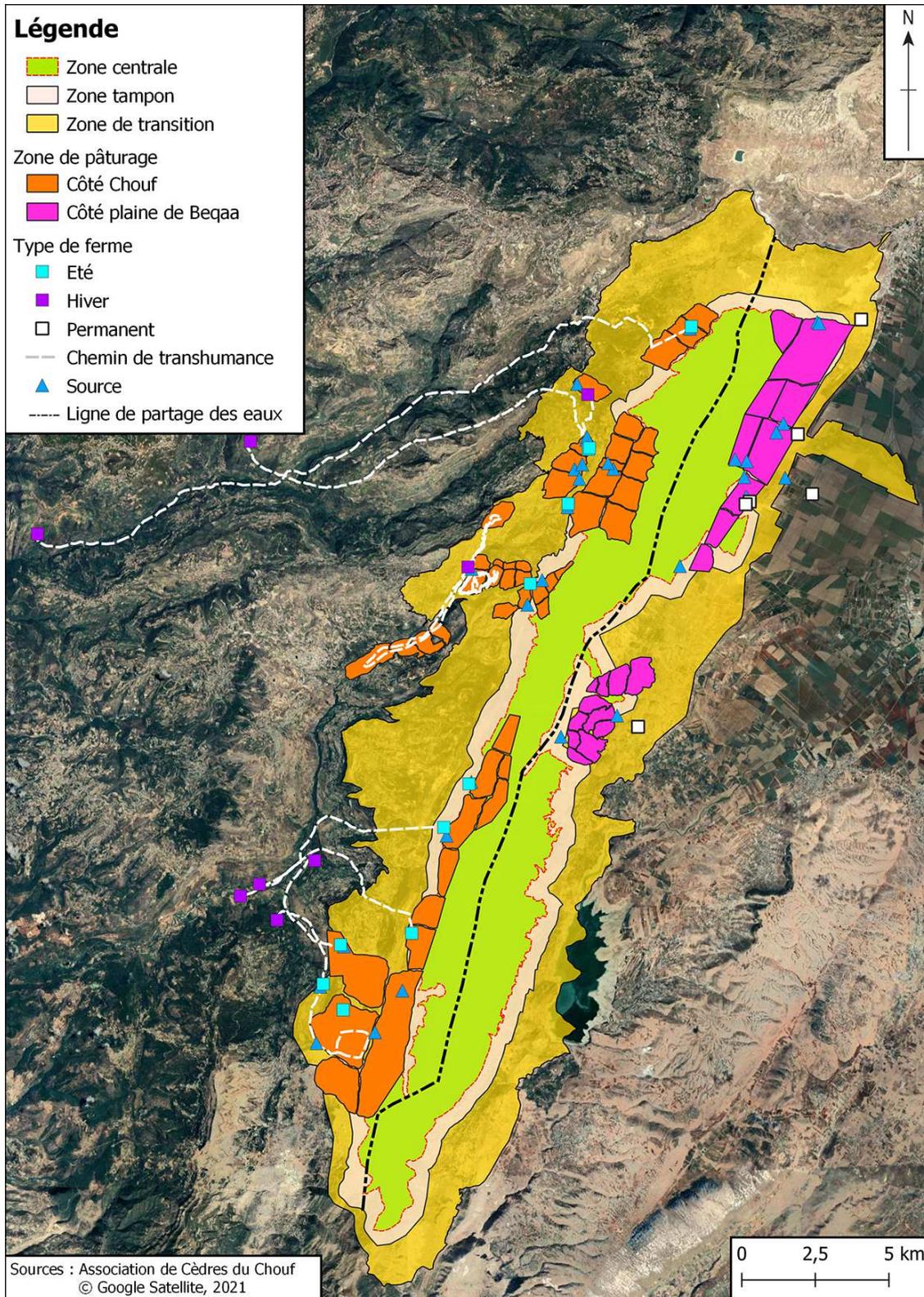
Mais la culture qui contribuera à caractériser les terrasses du Chouf, et à donner à la région une place prépondérante dans la vie agricole et économique du pays, est celle du murier blanc, lié à la production de la soie (la sériciculture). Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, cette activité agricole a permis au Chouf d'acquérir une véritable autonomie économique et politique, le positionnant en bonne place dans le commerce de soie avec la Toscane et d'autres marchés séricoles de la région levantine (Févret, 1949), nous reviendrons plus en détail sur cette histoire dans la suite de l'exposé. Le développement industriel, la guerre civile de 1975, la désertification rurale et le déclin agricole qui vont de pair, riment également avec l'abandon des terrasses et des aménagements divers patiemment construits au cours des siècles par les paysans. Aujourd'hui, sur l'ensemble des terres cultivables, qui couvraient autrefois près de 30% du territoire, près de 65,4%, (l'équivalent de 4111 hectares) sont actuellement abandonnés. Il s'agit principalement de terrasses dédiées auparavant à la viticulture (Hani et al, 2019). Livrées à la friche, certaines terrasses font aujourd'hui partie des zones réservées au pâturage (Abi-Said, 2010). D'autres sont affectées par une urbanisation anarchique. Les terrasses agricoles récemment abandonnées sont vite colonisées par des communautés de plantes herbacées, y compris plusieurs orchidées (par exemple *Orchis anatolica* *O. italica*, *O. galilaea*, *Neotinea tridentata*), des légumineuses (*Trifolium*, *natrix*, *Medicago sativa*, *Ononis adenotricha*), des plantes aromatiques (*Helichrysum sanguinem*, *Origanum syriacum*) et des graminées (*Hordeum bulbosul*, *Abena barbata*). Elles fournissent aux éleveurs des parcours de choix pour leurs troupeaux. Les terrasses abandonnées depuis plus longtemps sont dominées par des petits arbustes épineux (*Sarcopoterium spinosum*, *Calycotome villosa*, *Rhamnus*

unctata). Les terrasses abandonnées sur une longue période ne sont même plus pâturées. Elles sont colonisées par des arbres fruitiers sauvages et des arbustes comme *Spartium junceum*, *Styrax officinalis* et *Juniperus oxycedrus*. Cette dernière phase du cycle d'abandon des terrasses s'accompagne d'une perte de biodiversité et d'une augmentation du risque d'incendie en raison de l'accumulation de biomasse sèche et des huiles essentielles très volatiles et inflammables contenues dans les feuilles de ces arbres.

Le paysage pastoral : quand les dynamiques naturelles et la construction humaine s'accordent

En quittant le village de Barouk vers Ain-Zahlta au Nord, sur les pentes occidentales des montagnes, on rencontre les premières zones de parcours, dédiées au pâturage des troupeaux, qui viennent ainsi compléter la mosaïque paysagère de la région. Les paysages des montagnes du Chouf ont en effet été façonnés au long des siècles par le pâturage des petits ruminants, principalement de race locale, et surtout par la pratique de la transhumance climatique - on prend de l'altitude pour fuir les grosses chaleurs, on redescend quand arrive le froid -. Autrefois, toutes les zones de friches herbacées et arbustives, aujourd'hui incluses dans la Réserve, ainsi que les forêts de cèdres (aujourd'hui zone centrale de la Réserve) étaient utilisées comme aires de pâturage. Elles étaient visitées par un grand nombre de petits troupeaux de ruminants provenant de villages proches de la Réserve mais aussi des régions éloignées de la Békaa extrême-orientale (Aarsal) et occidentale. Ces troupeaux et leurs bergers venaient s'installer pendant l'été dans les hautes montagnes du Chouf pour bénéficier des pâturages ainsi que des puits des villages et de l'abondance des sources dans la montagne. Aujourd'hui, malgré la diminution considérable du nombre d'éleveurs à cause de la guerre civile et de l'exode rural, le pastoralisme subsiste encore de manière vivante et organisée dans plusieurs villages du versant occidental du Chouf. C'est surtout le pastoralisme estival qui fonde ici les paysages. Après avoir passé la saison d'hiver dans les bergeries de basse altitude près de la côte, dans des zones bénéficiant d'un climat plus doux, les propriétaires de troupeaux de petits ruminants rejoignent leurs bergeries d'été sur les pentes, à mi-distance entre les pâturages des collines, plus bas, et ceux du massif montagneux, situés en-dessous de la zone protégée. Construites sur le flanc du pierrier et adossées à un versant de montagne qui les protège du vent, les bergeries servent à parquer les animaux pendant la nuit, ce qui est indispensable du fait de la présence d'animaux prédateurs comme la hyène. Une source est

souvent captée au-dessus de la bergerie, qu'elle fournit en eau pendant tout l'été. Les parcours d'été s'étalent entre 1200 et 1500 m (et parfois jusqu'à 1800 m dans les zones qui ne contiennent pas de cèdres) (carte 5).



Carte 5 - Zones de pâturage et chemins de transhumance

Au début de l'estivage, les bergers choisissent de mener leurs troupeaux d'abord vers les parcours des basses montagnes, sur ces terrasses abandonnées et colonisées par de nombreuses espèces d'orchidées et des plantes aromatiques dont nous avons parlé. Les sources y sont encore abondantes à cette période, alors qu'elles peuvent s'assécher en plein été. A partir du mois de juin, les bergers montent vers les parcours d'altitude où l'alimentation des troupeaux se base principalement sur des taillis bas de chênes, des herbacées et de petits fruitiers sauvages de la famille des Rosacées, tels que *Crataegus spp.*, *Prunus ursina* et *Pyrus syriaca*. Cette transhumance verticale vers le bas ou le haut des montagnes du Chouf s'effectue à travers de petits déplacements journaliers entre la ferme et le parcours choisi.

Le système pastoral du Chouf, comme pour tout le Mont-Liban, est caractérisé par des troupeaux de petite taille et à caractère familial, formés de caprins de races Baladi³⁸ (race locale). Les troupeaux ovins de race *Awassi*³⁹ commencent progressivement à apparaître, avec une croissance notable durant ces dernières années.

Le pastoralisme est considéré comme une composante essentielle de l'agriculture (au sens large, en fait, l'agro-pastoralisme) du Mont-Liban. Il constitue aussi un principe organisateur puissant de la vie sociale, et l'un des fondements majeurs des liens entre la communauté et son territoire. Il structure encore profondément la société qui se maintient dans le monde rural montagnard libanais. Comme ailleurs en Méditerranée, c'est la culture agro-pastorale, inscrite dans l'histoire longue du pays et construite sur des traditions matérielles et immatérielles, qui a défini des identités et des patrimoines spécifiques (Lyginbühl, 2009). L'ancrage social et culturel du pastoralisme se traduit en actions individuelles et collectives (comme le mouvement des troupeaux, par exemple), en lien étroit avec les caractéristiques propres à chaque milieu (Eychenne, 2011). Les règles relatives à l'accès aux ressources pastorales et aux droits d'usage qui leur sont liés sont édictées par les municipalités, généralement propriétaires des terres. Hérité d'une gestion ancienne instaurée par les notables des villages propriétaires, ce mode d'organisation de l'activité pastorale sur l'ensemble du territoire a été rétabli lors de la création des municipalités dans la région, dans les années 1930. En échange d'une redevance calculée pour la saison de pâturage en fonction

³⁸ Race locale très adaptée aux reliefs montagneux abrupts et aux parcours ou aux forêts à végétation ligneuse.

³⁹ Race régionale du bassin oriental de la Méditerranée mais ayant des caractéristiques locales. Elle constitue l'unique race du pays (voir le site de FAO, le système d'information sur la diversité des animaux domestiques <http://www.fao.org/dad-is/browse-by-country-and-species/fr/>).

de la taille du troupeaux – redevance qui reste relativement symbolique -, chaque éleveur a le droit d'accéder aux parcours dans une zone définie préalablement par la municipalité. Tous les éleveurs sont égaux, tous ont le droit d'accéder aux ressources pastorales, quelle que soit la taille de leurs troupeaux ou l'étendue de leur richesse. En d'autres termes, c'est un accès non hiérarchisé qui est encore à l'ordre du jour. Les éleveurs gèrent les parcours comme ils l'ont toujours fait, en appliquant un pâturage continu où toute la terre est broutée tout au long de la saison, sans rotation ni mise en défens temporaire des parcours. Cette méthode d'utilisation des pâturages a vite tourné au surpâturage, entraînant une dégradation importante des parcours constitués principalement d'arbustes indigènes (Osman et Cocks, 1992). Nous reviendrons plus en détail sur ces systèmes de pâturage dans la seconde partie du chapitre

Dans les forêts de sa majesté le cèdre.

Au-dessus des zones de pâturage de Ain-Zahlta, de 1500m jusqu'à 1900m, se trouve l'étage montagnard méditerranéen ou « oroméditerranéen ». Les paysages sont marqués par des habitats forestiers, dans lesquels le cèdre (*Cedrus libani*) est l'essence dominante. Étalant leur vert profond sur un axe montagnard escarpé et sur des sols peu développés issus de substrats calcaires, les forêts de cèdres se répartissent en six peuplements résiduels étalés du Nord au Sud, dont les bosquets de Ain-Zhala-Bmouhray, Barouk, Masser el-Chouf sont les plus connus. Avec près de 403 hectares, ces reliques abritent l'équivalent de 25 % de la totalité de la cédraie libanaise. Malgré les fortes dégradations qu'elles ont subies à travers les années (voir les détails dans le premier chapitre), chacune de ces forêts porte en elle la promesse d'un dépaysement total pour ceux qui y pénètrent. Pour s'imprégner dans l'esprit de ces vestiges forestiers qui, selon les récits anciens, auraient un jour lointain couvert tout le Liban, il suffit de les sillonner à pied. Par exemple en empruntant l'un des sentiers de randonnée qui relie ces trois forêts.

Commençons par la forêt de Ain-Zhala-Bmouhray, qui propose la biodiversité la plus grande. Avec des cèdres bien plus jeunes que ceux des deux autres forêts, elle est caractérisée par sa densité en arbres et la richesse de sa flore. Elle couvre près de 240 hectares et présente un très bon niveau de régénération naturelle de cèdres. Le chemin qui pénètre dans cette forêt emprunte une pente assez raide puis suit une ligne de crête, offrant une vue à la fois sur la vallée de Beqaa à l'est et sur la Méditerranée à l'Ouest. Après quelques kilomètres de marche,

le chemin débouche sur un lac artificiel spécialement conçu pour les besoins en eau des animaux sauvages, notamment pour les oiseaux migrateurs. Un point d'observation a été aménagé pour les passionnés d'ornithologie. Autour du lac, des milliers de cèdres ont été plantés depuis une dizaine d'année grâce au projet de parrainage « Adopter un cèdre », lancé pour créer un corridor écologique entre les forêts de Ain-Zhalta et de Barouk.



Point d'observation pour les oiseaux migrateurs, entouré par des nouvelles plantations de cèdre.
Crédit : Amani Fares, 18/06/2016.

Sur le flanc des montagnes qui entourent le lac, les travaux de reboisement qui ont été réalisés dans le cadre du Plan vert avant la création de la réserve, dans les années 1950 jusqu'à 1965, ont conféré au paysage un aspect très artificiel qui contraste avec l'aspect et les contours irréguliers des peuplements naturels. Les plantations ont été réalisées sur des petites terrasses suivant les courbes de niveau, ce qui a accentué l'impact visuel du reboisement et souligné son caractère monotone et répétitif : le paysage des plantations est caractérisé par l'atténuation des reliefs et la perte des repères visuels typiques des montagnes tels que les roches, les lignes de crêtes ou les axes de vallées.

Lorsqu'on arrive à la lisière de la forêt de Barouk, un panneau en bois présente les différents circuits aménagés par la Réserve qui proposent au visiteur de découvrir la richesse de l'architecture végétale et la dynamique spontanée de cette forêt. Contrairement à la forêt de Ain-Zhalta, qui est dominée par des jeunes arbres en « flèche » avec une forme élancée, régulière et symétrique, la cédraie de Barouk propose une large palette des différents types architecturaux du Cèdre, ainsi que des combinaisons multiples entre ces types et les peuplements qui en résultent. Cette forêt est doublement remarquable, sur le plan naturaliste et sur le plan esthétique, car elle est constituée d'une juxtaposition d'arbres monumentaux, remarquables par leur âge, leur taille et leur forme. Dans sa partie sommitale, la forêt est

composée des individus les plus vieux (plusieurs centaines d'années), qui ont la valeur paysagère la plus marquée. Isolé ou associé à des jeunes peuplements de recolonisation forestière, l'arbre archétypal, et emblématique car il correspond à la représentation symbolique du cèdre dans l'imaginaire collectif des Libanais, est un arbre d'une hauteur plutôt modeste, mais qui occupe massivement l'espace avec ses trois ou quatre troncs obliques, râblés, de fort diamètre, issus de la ramification basse d'un tronc unique et de diamètre plus qu'impressionnant. Sur le chemin qui mène à l'intérieur de la forêt, les cèdres ont une autre allure. Autour d'une petite place appelée « *massayef el-myr* » (villégiatures des princes), des arbres qualifiés de « chandeliers » à cause de leur grande taille viennent s'imposer en formant un peuplement serré. Comme les précédents, ces cèdres d'une centaine d'années ont une base massive bifurquant ensuite en plusieurs troncs secondaires.



Cèdre chandelier dans la forêt de Barouk. Crédit : Amani Fares, 18/05/2016.

Mais, contrairement à ceux de l'arbre emblématique, ces troncs multiples sont ici verticaux, très rectilignes, allongés et pratiquement non branchus. Les cicatrices apparentes de branches anciennement coupées et les diamètres différents des troncs multiples évoquent une exploitation répétée de branches et de troncs secondaires depuis le point de bifurcation. L'arbre aurait fait l'objet d'une sorte de « trognage » ou d'émondage (furetage), c'est-à-dire d'un prélèvement régulier et alternatif de ses branches. Sur le chemin qui mène jusqu'à la partie basse de la forêt, on trouve un peuplement de jeunes cèdres « en flèche » très bien conformés qui partagent l'espace avec quelques arbres âgés en « table ». Ces derniers se distinguent par leurs branches latérales qui s'étalent généreusement et s'étagent

verticalement sur plusieurs plans parallèles, suivant une organisation irrégulière et dissymétrique. La morphologie de ces cèdres montre une particularité intéressante : elle reste conique durant les 40 premières années, avec une croissance très rapide, puis devient tabulaire (les cimes se mettent à pousser à l'horizontale) à partir de 70 ans, ce qui est dû à un ralentissement progressif (et parfois à un arrêt définitif) de la croissance en hauteur, provoqué par la structuration particulière du sol : l'affleurement rocheux sous-jacent empêche vite la croissance en profondeur des racines (Bouvarel, 1950). Fermée pour plusieurs années durant la guerre civile, la forêt de Barouk a pu, en l'absence de pâturage et de coupe, s'étendre naturellement et se densifier, grâce à une forte dynamique. Aujourd'hui, elle couvre près de 400 hectares dans lesquels on trouve également d'autres essences forestières comme le sapin de Cilicie, et surtout le chêne *Quercus brantii*, qui s'établissent au-dessus de 1500m d'altitude.

Quittant la forêt de Barouk vers Maasser el-Chouf, le sentier chemine en parallèle de la route goudronnée qui rejoint les deux forêts. A mi-chemin, à une altitude de 1890m, une place aménagée offre une vue panoramique vers l'est sur la plaine de la Beqaa, le lac du Qaraoun et le Mont Hermont.

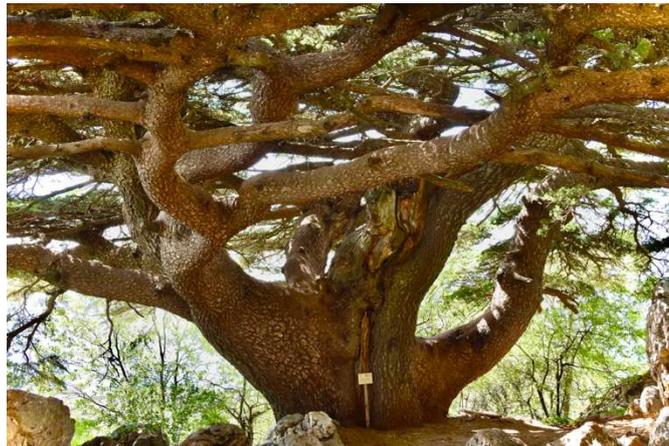
Une fois arrivé à la forêt de Maasser el-Chouf, un unique sentier mène le visiteur à un cèdre monumental et plurimillénaire.



Cèdre drapeau dans la forêt de Maasser el-Chouf. Crédit : Amani Fares, 22/06/2018.

Âgé sans doute de plus de 3000 ans et d'une circonférence de 16 mètres, c'est à dire l'équivalent de onze personnes tentant, bras ouverts, de l'enlacer, ce cèdre est le point d'orgue de la randonnée dans la forêt. On prétend que c'est ce même cèdre qui serait dessiné

sur le drapeau libanais. A quelques mètres de ce « cèdre du drapeau », se trouve un autre cèdre âgé d'environ 1500 ans, qui aurait inspiré Alphonse de Lamartine⁴⁰ il y a 200 ans lors de son voyage au Liban, et dont il porte aujourd'hui le nom. Pour découvrir ensuite l'un des plus impressionnants cèdres de la réserve, il faut se courber et passer sous le feuillage du cèdre-Lamartine. Apparaît alors un tronc grandiose et un jeu d'ombre et de lumière à couper le souffle. Accroché à 1750m sur une crête entre des rochers, il invite à contempler un panorama saisissant sur la vallée, composé d'une succession de bourgades entre lesquelles la forêt s'insinue, et qui se déroule jusqu'au point de rencontre entre terre et mer.



Cèdre Lamartine dans la forêt de Masser el-Chouf. Crédit : Amani Fares, 22/06/2018.

Un endroit idéal pour la contemplation et pour méditer sur le soleil qui se couche chaque soir en s'abîmant dans la Méditerranée. Le charme puissant de ces arbres millénaires fait oublier aux visiteurs que la forêt qu'ils parcourent d'un géant à l'autre ne couvre que 14 hectares !

1.3. Le versant Est de la Réserve : changement de décor, la plaine n'est pas si loin

En quittant l'ancienne forêt de Maasser el-Chouf vers l'est et la plaine de Beqaa, les forêts de cèdres sont remplacées dans le paysage par des peuplements lâches de chênes *Quercus brantii*, de genévriers arborescents *Juniperus excelsa*, et d'autres espèces d'arbres (*Sorbus*

⁴⁰ Il écrit : « Aigles qui passez sur nos têtes ; allez dire aux vents déchaînés, que nous défions leurs tempêtes, avec nos mâts enracinés, qu'ils montent, ces tyrans de l'onde ; que leur aile s'ameute et gronde ; pour assaillir nos bras nerveux ! Allons ! leur fougueux vertiges ; ne feront que bercer nos tiges et que siffler dans nos cheveux ! ... » (la chute d'un ange, 1838).

torminalis, *S. flabelifolia*, *Pyrus syriaca*, *Prunus ursina*, *Crataegus azarolus*) qui dominent le paysage des sommets (figure7).

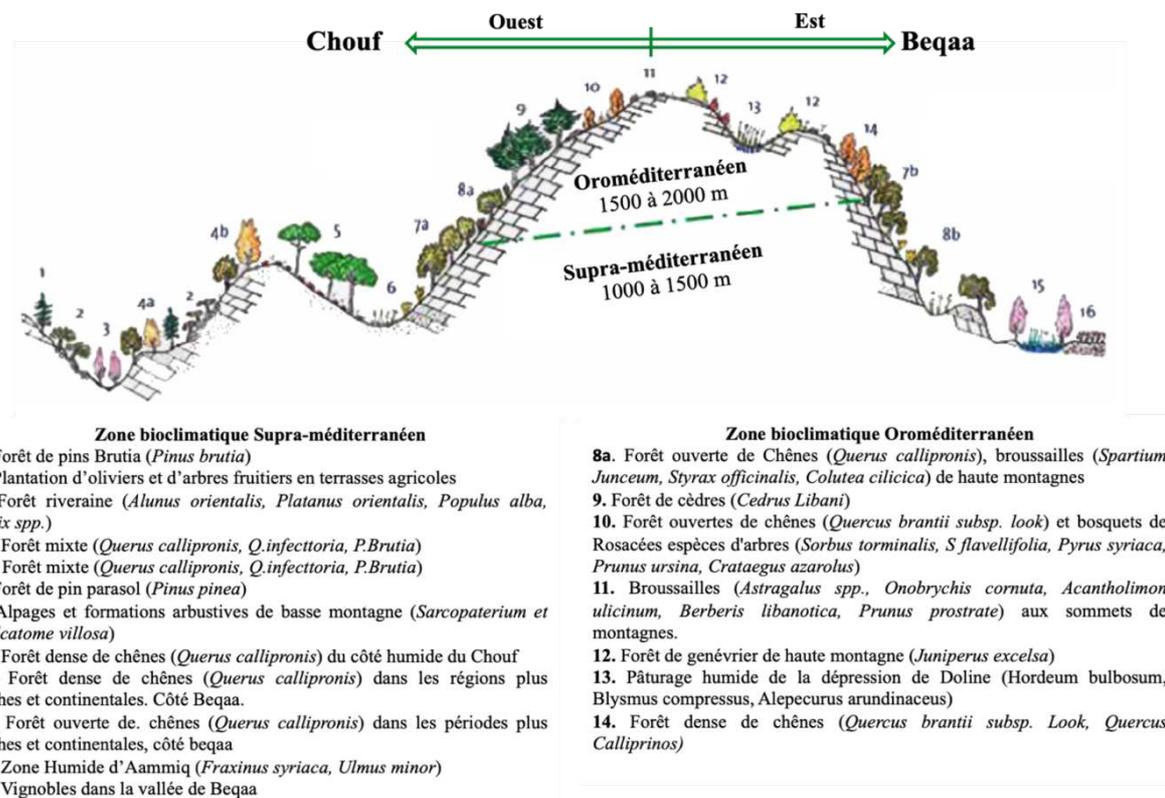
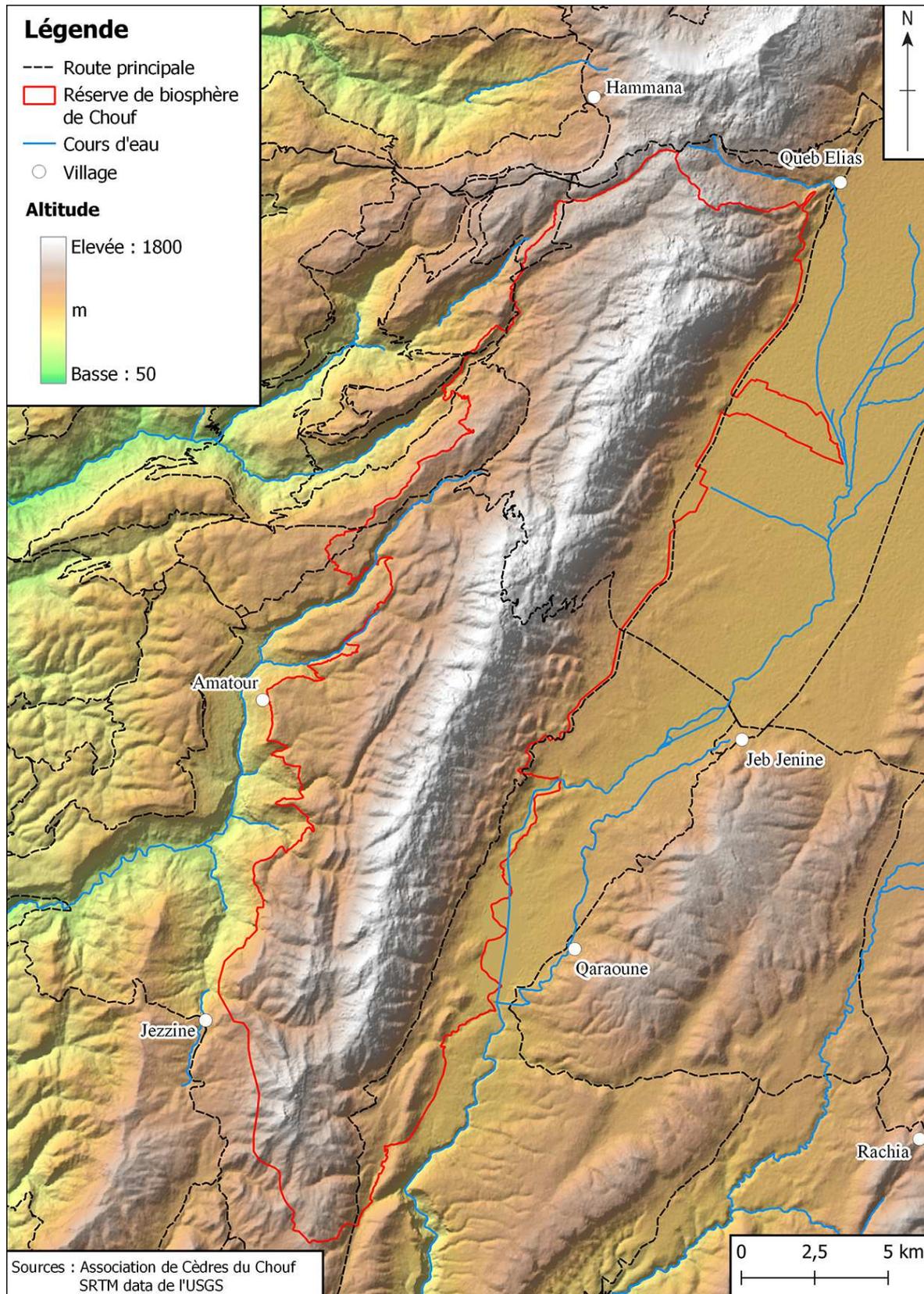


Figure 7 - Distribution des espèces forestières selon l'altitude (source : publication de la réserve du Chouf)

Ces arbres se sont installés après la disparition de la cédraie. Entre 1900 et 2000m d'altitude, de chaque côté de la chaîne montagneuse, en raison des conditions météorologiques extrêmes (l'enneigement y dure plusieurs mois), les arbres de cette nouvelle série forestière sont dispersés et se réfugient surtout dans les creux des pentes et dans les endroits protégés des vents dominants (carte 6).

Sur le revers oriental de ces hautes montagnes, on trouve un relief karstique avec d'abondantes dolines, dominé par une couverture herbacée dense, composée de *Hordeum*, de *Bulbosum* et d'autres espèces de graminées hygrophiles telles que *Blysmus compressus* et *Alopecurus arundinaceus*, mais également riche en arbustes épineux en coussin, (tels que *Astragalus echinus*, *A. gummifer*, *Acantholimon ulicinum* et *Onobrychis cornuta*) (Hani et al., 2019). Dans cette large zone altitudinale, qui tombe à pic sur la vallée de la Beqaa, l'aridité ne permet pas de développer une activité agricole sans une pratique rationnelle et planifiée de

l'irrigation. Cette zone est principalement utilisée comme pâturage par les bergers issus de la vallée de Beqaa.



Carte 6- Réserve de Biosphère du Chouf

Sur la route qui descend des hauteurs vers la plaine, on observe des peuplements denses de chênes *Quercus callipronis* qui s'étendent dès 1700m d'altitude, (ce qui correspond à la limite inférieure de l'étage montagnard méditerranéen, contrairement au versant occidentale, où cette limite descend jusqu'à 1500m) pour former des peuplements plus ouverts en s'approchant de la vallée.

Aux vestiges d'une plaine autrefois détrempée

Après une demi-heure de route escarpée, le regard s'étire sur une vaste étendue de vignes qui ont fait la renommée de village de Kefraya. A 10 km de là, en direction du Nord, on retrouve le village de Aammiq d'où l'on peut admirer la plaine de la Békaa dans toute sa splendeur jusqu'à la chaîne montagneuse de l'Anti-Liban.



Plaine de Beqaa. Crédit : Amani Fares, 22/06/2018.

Dominé par des terres fertiles, le village referme les derniers grands marécages du Liban. Vestige de vastes marais qui couvraient autrefois une grande partie de la vallée de la Békaa, la zone humide d'eau douce d'Aammiq occupe actuellement près de 280 hectares.

Situé à 865 m d'altitude, Aammiq correspond à la zone la plus basse de la vallée qui sépare le Békaa centrale de la Békaa ouest (c'est une portion de vallée étroite, coincée entre les chaînes montagneuses du Mont-Liban et de l'Anti-Liban). Issues des nappes phréatiques alimentées par la pluie et la neige qui tombent abondamment sur les hautes montagnes de Barouk, les zones humides d'Aammiq constituent de véritables réservoirs de biodiversité, abritant de nombreuses animales et végétales. Cette situation d'interface entre la terre et l'eau, hautement variable dans l'espace et le temps, leur confère un rôle de corridor écologique (zones d'échanges et de passage entre différentes zones géographiques) : les marais

d'Aammiq constituent une importante zone de repos et d'hivernage pour les oiseaux migrateurs en route entre l'Europe et l'Afrique (Figure) Près de 250 espèces d'oiseaux ont été enregistrées dans la région, tels que le grand aigle tacheté *Aquila Clanga*, l'aigle impérial *Aquila Heliaca* et le petit faucon crécerelle *Falco naumanni*. Les marais participent aussi à la diversification des paysages et des écosystèmes, et revêtent un intérêt patrimonial essentiel du fait de la présence de nombreuses espèces animales et végétales caractéristiques de ce milieu.



Marécages d'Aammiq. Crédit : Amani Fares, 18/05/2016.

Les marécages abritent des espèces locales dont des tortues aquatiques dites tortues Caspiennes et plusieurs espèces de batraciens. Plusieurs dizaines d'espèces différentes de mammifères et de reptiles y résident également. On pourrait notamment y voir la loutre européenne, qui avait disparu durant la guerre civile pour réapparaître aujourd'hui, des gazelles des montagnes, des hyènes striées, voire des loups gris. Au niveau de la flore, le frêne syrien (*Fraxinus syriacus*), l'orme (*Ulmus minor*) et le saule du Liban (*Salix libani*), qui poussent plus ou moins spontanément au bord de l'eau, tiennent une grande place dans le paysage. Dans d'autres endroits des marais, les roselières à *Phragmites sp.* et à *Typha sp.* dominant et s'entremêlent avec les champs ouverts du pâturage. On retrouve également d'autres plantes d'eau douce comme l'*Iris Pseudacorus*, la Capucine *Tropaeolum majus*, *Alisma plantago-aquatica*, *Sparganium neglectum*. Grâce à cette très forte biodiversité animale et végétale, le site a été inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale en 1999, selon de la convention de Ramsar. Il est le premier et l'un de quatre sites déclarés au Liban par cette dernière.

Il faut noter que jusqu'à quelques années auparavant, la végétation de marais d'Aammiq a été intensivement pâturée par des troupeaux de petits ruminants pendant les mois d'été. Les berges nomades, qui louaient la terre, étaient moins soucieux d'une utilisation durable que les bergers résidents. Ils ont brûlé les roselières en début d'été pour stimuler la croissance de jeunes pousses de roseaux pour le pâturage, ce qui a provoqué des perturbations pour les oiseaux résidents, et diminué la diversité végétale des roselières et de leurs populations animales. Le brûlage a aussi provoqué d'importants effets délétères sur les sols et sur la structure de la communauté biotique des roselières. Par ailleurs, les troupeaux de chèvres se nourrissent préférentiellement sur les arbustes, ce qui peut empêcher la régénération naturelle des communautés végétales. Le surpâturage caprin dans les zones arbustives et boisées du marais d'Aammiq et du flanc des montagnes du Mont Barouk a créé des vastes zones dénudées et sujettes à l'érosion. Le gestionnaire du site estime que 65% des arbres ont été perdus entre 1982 et 1990. À Aammiq, l'eau est une ressource précieuse et une partie de celle-ci est affectée par les activités agricoles des villages environnants : pendant les mois humides, les agriculteurs évacuent l'eau de la plaine afin que leurs champs ne soient inondés, tandis que pendant la période sèche, ils puisent dans les eaux souterraines et utilisent l'eau des sources voisines pour irriguer leurs cultures. Ces deux activités modifient le modèle naturel d'approvisionnement en eau du marais et pourraient réduire sa capacité à soutenir la faune. Ces 40 dernières années, plus de 30 puits ont été creusés au pied des montagnes du Barouk au nord du marais, pour capter l'eau du bassin aquifère calcaire qui alimente en eau le marécage. L'extraction des eaux souterraines est considérée comme des raisons majeures de l'assèchement du marais : alors qu'auparavant il restait inondé tout au long de l'année, ce dernier est à présent réduit à quelques petites mares pendant 5 ou 6 mois par an. En outre, les agriculteurs de la région construisent des barrages sur le flux naturel du marais pendant les mois d'été pour retenir l'eau le plus de temps possible. Cela réduit considérablement la vitesse de progression du séchage dans les zones agricoles et inversement dans les zones protégées (Storey, 2003 a). Cependant l'agriculture est une source importante de revenus pour la population locale autour d'Aammiq et ne peut être simplement interdite pour des raisons de conservation (Storey, 2003 b).

Il existe également une rivalité entre les villages de la région au sujet de l'eau. Trois villages (Aana, Deir Tahnish et Aammiq) puisent l'eau pour l'approvisionnement domestique dans

trois sources situées plus en amont, sur les pentes du versant du Barouk. Selon Walley (1997), ces sources fournissaient normalement environ 20% de l'approvisionnement en eau du marais d'Aammiq, alors qu'aujourd'hui seule une infime quantité de cette eau de ces sources arrive au marais. En effet, les modèles de débit d'eau dans la région d'Aammiq ont été considérablement modifiés au profit des résidents et des agriculteurs de la région. Jusqu'à ce jour, seuls de petits projets de restauration ont été mis en place afin de préserver et d'entretenir la mosaïque de milieu et d'habitats propices à la flore et à la faune.

2. La restauration des paysages à l'ordre du jour

Les paysages du Chouf constituent un ensemble plus ou moins fragmenté dans lequel des éléments bien individualisés sont connectés entre eux pour former une véritable mosaïque paysagère, fortement marquée par l'histoire des sociétés qui s'y sont installées et par celle de leurs interactions avec l'environnement et ses ressources. Cette mosaïque paysagère peut aussi s'envisager sous l'angle de l'écologie du paysage.

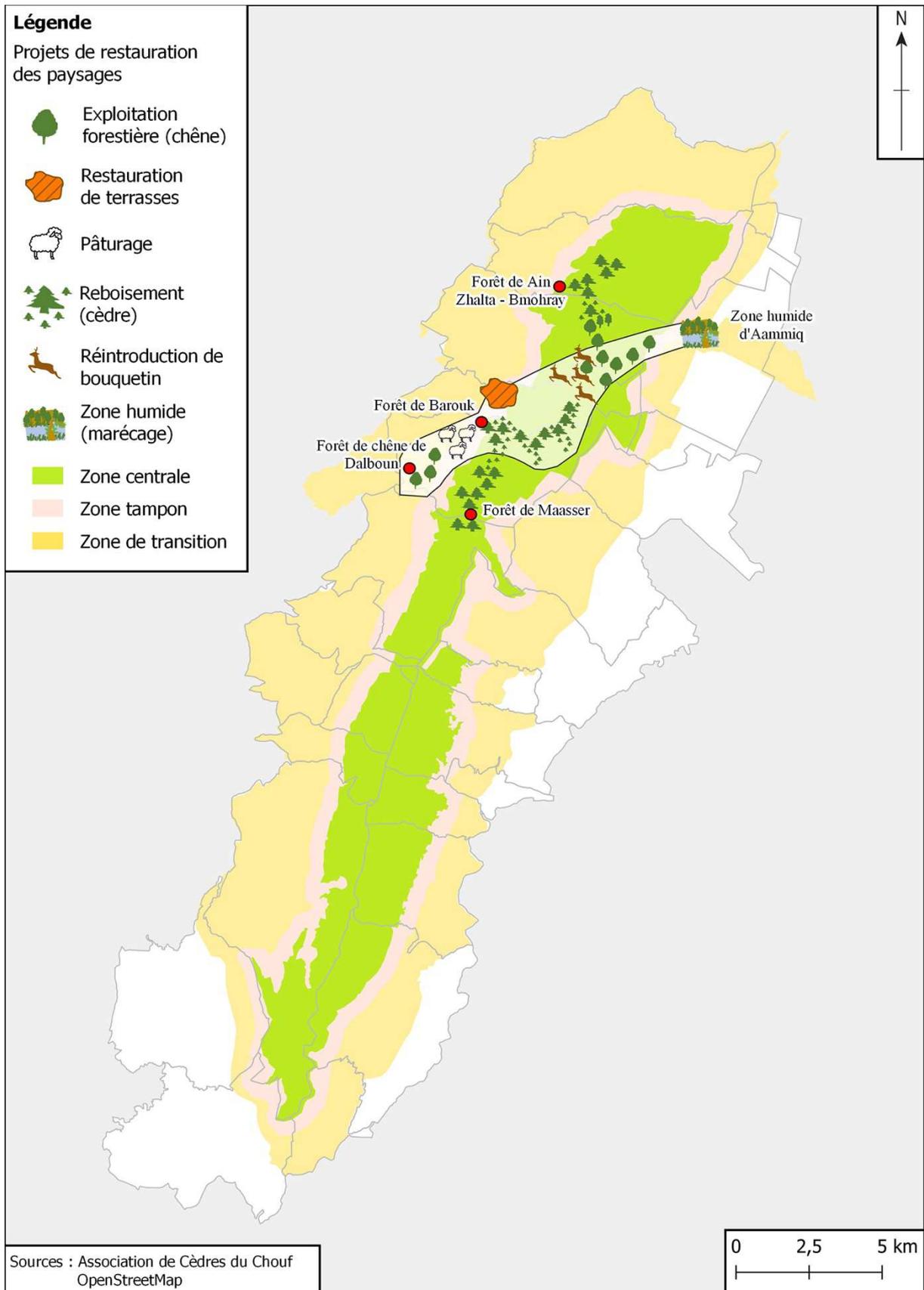
C'est ce qu'ont fait les gestionnaires de la Réserve pour concevoir et mettre en application leurs actions de conservation. En réfléchissant d'emblée à l'échelle du paysage et en adoptant les méthodes proposées par l'écologie du paysage, les gestionnaires ont d'abord établi les caractéristiques constitutives des différents écosystèmes (comme la forme, la taille, la position et l'arrangement spatial des habitats) qui composent la mosaïque paysagère, au même titre que les cycles biogéochimiques qui contrôlent les flux d'énergie et leurs réponses aux perturbations. Ce bilan leur a offert la possibilité d'analyser l'hétérogénéité spatiale, de comprendre le fonctionnement des habitats perturbés et/ou modifiés, et d'entreprendre, si besoin, leur restauration. Les gestionnaires se sont ensuite appuyés sur le modèle taches-corridor-matrice. Selon ce modèle, un espace est organisé en « taches » (d'habitats naturels ou semi-naturels), éventuellement reliées par des corridors et distribuées au sein d'une matrice : les taches sont plus ou moins nombreuses, dispersées, grandes, allongées, compliquées ; les corridors sont plus ou moins continus ; les matrices plus ou moins étendues et homogènes (Forman, 1995). La représentation graphique issue de ce modèle a permis à la Réserve de repérer les taches d'habitats disponibles qui présentent un fort potentiel pour la biodiversité, qui ne doivent en aucun cas être perdues sous les effets d'une éventuelle

pression anthropique ou de perturbation climatique. La référence à l'écologie du paysage leur a ensuite permis de répondre à des questions relatives à la taille minimale que doit avoir une forêt pour maintenir une population viable d'une espèce particulière comme le cèdre, ou à la forme optimale d'une parcelle agricole pour assurer des bons rendements tout en respectant la nature environnante, ou encore à la distance minimale qui doit exister entre chaque tache d'un habitat pour que la connectivité soit maintenue. L'étude du paysage au sens écologique du terme a également permis d'analyser les interactions entre les taches d'habitats, ainsi que les flux potentiels entre ces taches. C'est ici qu'intervient la notion de connectivité, essentielle pour une conservation basée sur l'écologie du paysage. La connectivité écologique se définit comme le degré selon lequel le paysage facilite le déplacement des espèces, des individus et des gènes entre les habitats (Taylor et *al.*, 1993). Elle est considérée comme indispensable pour la survie à long terme de nombreux organismes dans les paysages fragmentés. Dans son projet de conservation de 2012, la Réserve a explicitement reconnu l'importance de la connectivité écologique entre les unités paysagères pour relier les zones sources de la biodiversité entre elles à l'échelle du paysage, et a clairement manifesté un engagement pour la restauration des paysages forestiers et agricoles qui permet à maintenir ou à restaurer cette connectivité⁴¹. En effet, les changements d'occupation des sols consécutifs à l'abandon des terres ou à la surexploitation des ressources, ou encore dus aux changements climatiques, et qui ont conduit à une perte ou à une fragmentation des habitats naturels, constituent l'une des principales causes d'érosion de la biodiversité et de rupture de la connectivité dans la mosaïque paysagère. De ce fait, la conservation de la connectivité *via* le maintien de réseaux d'habitats interconnectés, est vite devenue l'enjeu majeur de la politique de conservation de la Réserve au cours les dernières années. A côté du maintien de la fonctionnalité des habitats naturels ou semi-naturels, et de la conception de socio-écosystèmes « adaptés » face à d'éventuelles perturbations, la Réserve s'est donc employée à tester et à mettre en œuvre des mesures innovantes qui permettent de restaurer ou de renforcer la connectivité.

Dans cette tâche, la Réserve s'est mobilisée pour restaurer en priorité un corridor principal sur lequel elle va appliquer ses efforts en matière de conservation, d'entretien ou de

⁴¹ Issues des recherches fondamentales de l'écologie du paysage, la protection et la restauration d'un corridor écologique est d'ailleurs aujourd'hui l'exemple d'application le plus mobilisé dans la conception des stratégies de conservation au sein de réserves de Biosphère.

réhabilitation. La Réserve a ainsi identifié, sur une bande d'habitats qui s'étend d'ouest en est, un corridor potentiel susceptible de rejoindre des taches semblables, ou hétérogènes comme les zones agricoles, les forêts de cèdres ou encore les zones humides dans la vallée de la Beqaa, de façon à augmenter la connectivité au niveau du paysage dans son ensemble. Ce corridor a été choisi pour jouer plusieurs rôles simultanés pour différentes espèces. En effet, il peut contribuer à la dispersion des espèces entre les fragments d'habitats naturels soit parce qu'il relie ces fragments (par exemple les différents fragments de forêts de cèdres), soit parce que, sans relier directement les fragments, il intercepte des espèces comme les oiseaux et les prédateurs qui se déplacent dans la matrice, et les conduit vers d'autres fragments auxquels ils sont associés. Le corridor peut également jouer le rôle de filtre, par exemple à travers l'introduction d'une nouvelle espèce qui va pouvoir contenir la circulation ou la progression d'autres espèces vers une nouvelle tache : nous verrons par exemple comment le bouquetin pourrait contribuer à diminuer la colonisation des sommets des montagnes par les cèdres tout en permettant à d'autres espèces de circuler plus facilement. Ce qui est également important dans le maintien et la restauration de ce corridor est de prendre en considération les besoins des espèces en matière d'habitat non seulement à l'intérieur des principales zones conservées, mais également à l'extérieur, entre ces zones (Hilty et al, 2006). En écologie du paysage, l'importance de la végétation indigène représente un élément capital pour améliorer la capacité d'un corridor à agir à la fois comme un conduit et comme un habitat supplémentaire (Bennet, 1991). C'est pour cela que la Réserve a mobilisé différents projets de conservation et de reboisement d'espèces forestières indigènes, principalement le cèdre et le chêne. En créant des taches d'habitat de moindre qualité entre les grandes taches, en particulier à travers le reboisement, et donc en augmentant la taille des zones forestières protégées, on peut à la fois agir sur la taille des populations animales et végétales et réduire les effets de lisière. A travers cette stratégie de reboisement, la Réserve a pu cibler l'amélioration globale de la qualité de la matrice (carte 7).



Carte 7- Corridor écologique : le projet de la Réserve de Biosphère du Chouf

Par ailleurs, pour les projets portant sur les écosystèmes forestiers, et en absence de politique nationale claire et fonctionnelle en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, la Réserve a opté, dans le cadre de sa stratégie pour la conservation de la biodiversité et dans une optique paysagère, pour une gestion adaptative qui lui a permis d'ajuster en continu ses pratiques sylvicoles, de combiner plusieurs techniques et approches, et d'associer les acteurs locaux dans la mise en place de ses actions.

Étant donné l'hétérogénéité du paysage, la Réserve a également porté un intérêt particulier aux zones agricoles dans la planification de la restauration du corridor. Cet intérêt est lié au rôle joué par les structures végétales de ces zones, car elles peuvent faire office de couloirs de déplacement, ou même fournir à certaines espèces de la faune (par exemple les oiseaux et les insectes) habitat et nourriture. La restauration du paysage agricole s'est traduite par la réhabilitation des terrasses abandonnées et par le maintien de l'activité agricole encore existante. Pour les zones de haute montagne et les zones humides dans la plaine de Beqaa intégrées dans le corridor écologique, la Réserve a mis en place plusieurs actions qui contribuent à maintenir la biodiversité et à atténuer les effets du changement climatique et des activités anthropiques sur la composition et la physionomie des écosystèmes.

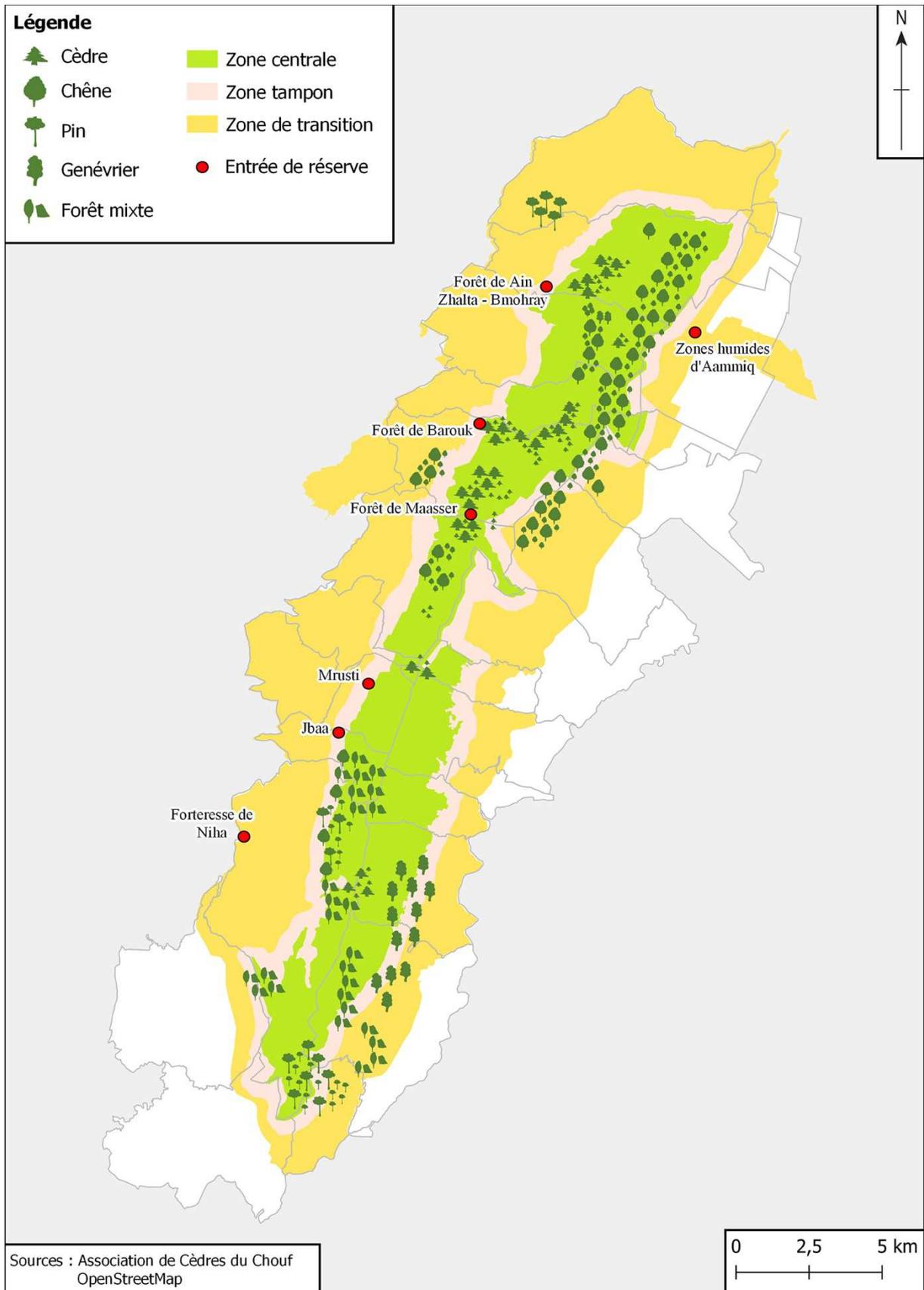
Dans cette deuxième partie, nous présenterons les principales actions et mesures mobilisées par les gestionnaires de la Réserve pour la conservation et la restauration du paysage forestier et rural, ou pour le renforcement de la connectivité, en montrant comment ces actions se sont appuyées sur les unités paysagères. Nous étudierons la mise en œuvre de ces actions et les objectifs visés sur le plan écologique, économique et social. L'intérêt de cette étude n'est pas seulement de mettre en évidence la dynamique des projets de conservation et d'identifier les parties prenantes concernées, mais également d'évaluer l'impact des projets dans l'évolution de la résilience des écosystèmes et de la population locale face aux contraintes socio-économiques et aux perturbations écologiques. Pour mener à bien cette étude, nous avons effectué un travail d'enquête et d'observation auprès des gestionnaires de la Réserve et des principaux acteurs. Nous avons couplé ce travail à une consultation des différents documents disponibles (rapports de gestion, études, archives administratives, etc.). Pour exposer le déroulement de ces actions, nous respecterons le même ordre que celui nous a adopté dans la description des unités paysagère dans la partie précédente, avec une progression d'ouest en est et des basses altitudes vers les sommets.

2.1. Chênes de Dalboun, concilier l'économie et l'environnement.

Même si elle ne fait pas partie de la Réserve sensu stricto (c'est-à-dire de la zone centrale qui fait l'objet d'une conservation selon les principes des réserves de Biosphère), la forêt de chênes de Dalboun est une composante importante de la mosaïque paysagère de la région, et fait partie du grand corridor écologique mis en place par la Réserve. Nous rappelons qu'elle abrite une espèce typique de la zone biogéographique qui s'étend entre 1000 et 15000 m d'altitude : le chêne de Palestine, *Quercus callipronis*. L'identification de la forêt de Dalboun par la Réserve comme habitat remarquable de son territoire a permis de montrer que d'autres espèces forestières que le cèdre, présentaient un intérêt écologique et paysager pour les montagnes du Chouf (carte 8).

L'appropriation et l'étude de cet habitat par les gestionnaires constitue une avancée vers une meilleure prise en compte de la fonctionnalité globale du milieu. Avant de définir les projets à mettre en œuvre sur cette zone, les gestionnaires ont commencé par récolter des informations d'ordre écologique, économique, social ou culturel. Pour ce faire, ils ont établi un historique de gestion. Ce regard sur le passé leur a permis de mieux comprendre l'état actuel de la forêt, de mieux définir les objectifs de gestion, et ainsi de mieux orienter les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs.

Nous avons déjà mentionné combien cette forêt de Dalboun, dont la gestion relevait d'usages et de pratiques traditionnels abandonnés depuis 70 ans, était aujourd'hui très dégradée, susceptible au feu, et ravagée par les insectes. Elle se limite à un petit îlot de 200 hectares d'anciens taillis abandonnés et entouré par un millier d'hectares de garrigues buissonnantes.



Carte 8- Répartition des espèces forestières dans la Réserve de Biosphère du Chouf

Les objectifs de la Réserve pour cette forêt de Dalboun étaient d'augmenter les niveaux de biodiversité tout en s'assurant que la forêt fournisse des services utiles aux habitants. En d'autres termes, la Réserve a visé à établir un état favorable pour la biodiversité, qui garantisse sa pérennité dans le temps et sa stabilité dans l'espace, sur un plan à la fois écologique, économique et social. Pour ce faire, elle a défini en concertation avec les usagers et les habitants un « état optimal souhaité » (c'est-à-dire l'état vers lequel elle voudrait voir l'écosystème tendre à long terme) susceptible d'assurer un équilibre entre les trois fonctions (environnementale, économique et sociale) de la forêt. La référence à cet « état optimal » n'impliquait pas ici de chercher à revenir vers un état « naturel », non perturbé par les activités humaines, au contraire. La forêt de Dalboun est une forêt villageoise, gérée sur le temps long par les agropasteurs pour des besoins précis. L'état « optimal » défini par la Réserve est un état où l'homme est partie intégrante de l'écosystème et s'appuie sur des objectifs qui sont en lien direct avec le contexte socio-économique et culturel du milieu. Le mode de gestion choisi est une gestion adaptative, c'est-à-dire une gestion qui s'ajuste en permanence, selon l'état et les dynamiques de la végétation, ou l'évolution des besoins humains.

Dans ses actions de restauration du paysage forestier de Dalboun à travers cette gestion adaptative, la Réserve a d'abord cherché à réduire les risques inhérents à l'abandon de la forêt. Pour ce faire, elle n'a pas basé ses actions sur le reboisement, comme elle l'a fait pour les forêts de cèdres (dont nous donnerons les détails dans un paragraphe ultérieur), mais sur l'élimination d'une partie de la biomasse accumulée (c'est-à-dire l'excès de bois et de feuillage sec) de façon à éliminer les risques d'incendies. Elle a aussi rétabli la coupe régulière des taillis, provoquant ainsi une ouverture de la forêt qui, outre la gestion de la biomasse, favorise le retour de plantes plus héliophiles et permet, de ce fait, une amélioration de la biodiversité forestière tout en créant des meilleures conditions pour le pâturage. En 2018, trois bergers, gérant un troupeau de 1000 chèvres au total, exploitent la forêt, avec à une densité différente entre le printemps et l'été. 500 bêtes paissent dès le printemps puis 500 autres les rejoignent en été. Les trois bergers se trouvent en même temps sur le terrain, de sorte la densité du bétail est de 1000 chèvres sur 200 ha.

Nous voudrions revenir sur la question des incendies de végétation. Toute la zone tampon de la Réserve est très sujette à divers types d'incendies, principalement en automne. Ces incendies sont souvent liés à l'activité agricole. Lorsque les agriculteurs taillent leurs cultures,

notamment l'olivier et la vigne, ils se débarrassent de la biomasse en la brûlant sur place ou dans des endroits situés près d'espaces boisés, ce qui peut déclencher des incendies qui gagnent vite une large étendue. Par ailleurs, sur les terrasses abandonnées et dans les milieux couverts de végétation de type garrigue, les risques d'incendies sont un réel enjeu à l'approche de la saison sèche (voir encadré 2).

Encadré 2 : le couvert forestier en première ligne face aux incendies

À la mi-octobre 2019, 1200 hectares des forêts et de garrigues ont été ravagés par les flammes dans plusieurs régions libanaises, principalement en basse montagne. Cet épisode d'incendies est considéré comme une véritable catastrophe écologique pour le Liban dont les forêts ne couvrent plus que de 13% du territoire. Certes, le risque d'incendies est omniprésent dans le bassin méditerranéen et se renforce à la faveur des conditions climatiques particulières comme la venue de vents chauds et ou de la chaleur (Faerber, 2009 ; Vilain-Carlotti, 2017 ; Clément, 2005). Mais l'ampleur des incendies dépend principalement des choix politiques et des démarches mobilisées en matière de prévention et de lutte. Malgré le soutien technique fourni par le PNUD, le Liban n'a toujours pas mis en place de politique concrète pour la prévention des feux durant les saisons à risques. Il n'y a pas non plus de système d'alerte précoce ni de dispositif de lutte efficace contre les brasiers survenant dans les secteurs escarpés et inaccessibles. Des manquements conséquents qui vont coûter au Liban une large superficie de sa végétation. S'ajoute à cela la déprise agro-pastorale qui a suivi la guerre civile : la progression des formations végétales sensibles aux incendies qu'elle a engendrée (Gharios et al, 2016), ainsi que la perte des paysages diversifiés dans les zones rurales, ont influé sur la fréquence et l'impact croissants des incendies (Badia et al, 2002 ; Bouisset, 2007).

Face à l'enjeu écologique global de la préservation des végétations au Liban, la prévention des incendies renvoie à la question de l'importance de la diversité des paysages ruraux, ainsi qu'à l'entretien et au maintien de leurs qualités physiques et de leurs fonctions (Amblard et Déprés, 2011). Mais en l'absence de stratégies de protection et de mise en valeur des paysages naturels associés aux forêts, ainsi qu'en l'absence de plans et de règlements d'urbanisme local approuvé (DAR-IAURIF, 2004), les activités d'entretien des paysages dépendent essentiellement de la proximité ou de la présence d'une réserve naturelle. Dans le cadre plus particulier des réserves de Biosphère, des interventions sont définies et organisées afin d'améliorer les caractéristiques paysagères du milieu. Les gestionnaires des réserves mènent ces actions en impliquant les acteurs locaux, notamment les agriculteurs et les éleveurs. Ces activités ne visent pas que la prévention des incendies mais aussi le rétablissement de paysages ouverts et diversifiés comme support de biodiversité et d'activités économiques et touristiques pour la population locale.

Ces quelques trop rares expériences dans l'entretien des paysages forestiers et ruraux mettent en évidence l'intérêt croissant de la conceptualisation de ces activités comme des services environnementaux (Aznar, 2002) et la pertinence de l'échelle locale dans ce domaine.

Soucieux de cet enjeu, les gestionnaires, après une étude menée en 2011, ont mis en place un projet qui associe la gestion de la biomasse forestière, récoltée par les opérations d'éclaircissement, à celle qui est issue de l'activité agricole, et procure des bénéfices à la fois

écologiques et économiques. Ce projet s'intitule « Thermal Biomasse for Lebanon », il a été mis en œuvre en 2013. Le but de ce projet est de générer une quantité substantielle de bois de chauffage sous la forme de briquettes. La biomasse collectée dans la forêt de Dalboun, mais aussi la biomasse issue de l'élagage des pins (principalement sur les terrasses abandonnées et les collines qui présentent des risques d'incendie), ainsi que les produits de l'élagage des arbres fruitiers (oliviers, pommiers, vignobles) et les grignons d'olive provenant des pressoirs, sont broyés et mélangés afin de produire des briquettes à usage domestique.

Tout en améliorant l'état de la forêt en réduisant les risques de feu, le projet renforce sa fonction de source d'énergie (c'est-à-dire l'un des services écosystémiques les plus importants pour ce type de forêt), tout en ayant un impact positif sur les conditions de vie de la population locale. Dans les zones rurales du Liban, les poêles utilisées pour le chauffage dans les maisons sont des poêles à bois de type traditionnel. Ils sont composés d'une simple chambre de combustion directement reliée à la cheminée et n'ont qu'une prise d'air extérieur. Seul un petit nombre des foyers a pu s'équiper de poêles à mazout.

La production des briquettes de bois densifiées issues de la biomasse de la forêt et de l'agriculture est une solution adaptée à ces poêles traditionnels. Le projet a visé à encourager les familles modestes à utiliser d'autres sources d'énergie moins polluantes et moins odorantes que les combustibles fossiles, en proposant un produit à un prix raisonnable (ce qui devient de plus en plus essentiel surtout avec la crise économique à laquelle le Liban fait face ces dernières années. Les agriculteurs qui contribuent à alimenter l'usine de briquettes en biomasse bénéficient également du projet, qui leur offre une certaine quantité de briquettes en échange de leur contribution. Un dernier objectif du projet est la création d'emplois. Chaque étape du projet (collecte, tri, fabrication) nécessite en effet de la main d'œuvre, la Réserve contribue ainsi à créer des activités économiques dédiées aux résidents locaux mais aussi pour les réfugiés syriens.

La production des briquettes est assurée dans une usine, implantée dans le village de Kfakoud, que la Réserve a développée spécialement à cette fin. Aujourd'hui, la capacité de production est environ 600 000 briquettes par an. La Réserve espère arriver bientôt à 1 million de briquettes par an de façon à répondre à la demande croissante sur le marché local. Elle prévoit aussi quelques améliorations pour augmenter l'efficacité énergétique des briquettes, et pour faciliter leur utilisation sans passer par une phase de séchage chez le consommateur

car les briquettes produites nécessitent pour l'instant quelques mois de séchage avant qu'elles soient prêtes à l'utilisation à cause de l'humidité du bois.



Collecte de biomasse dans les zones à haut risque d'incendies.



Briquettes fabriquées à partir de la biomasse collectée dans les forêts de chêne et de grignons d'olives.
Crédit : Amani Fares, 19/05/2016.

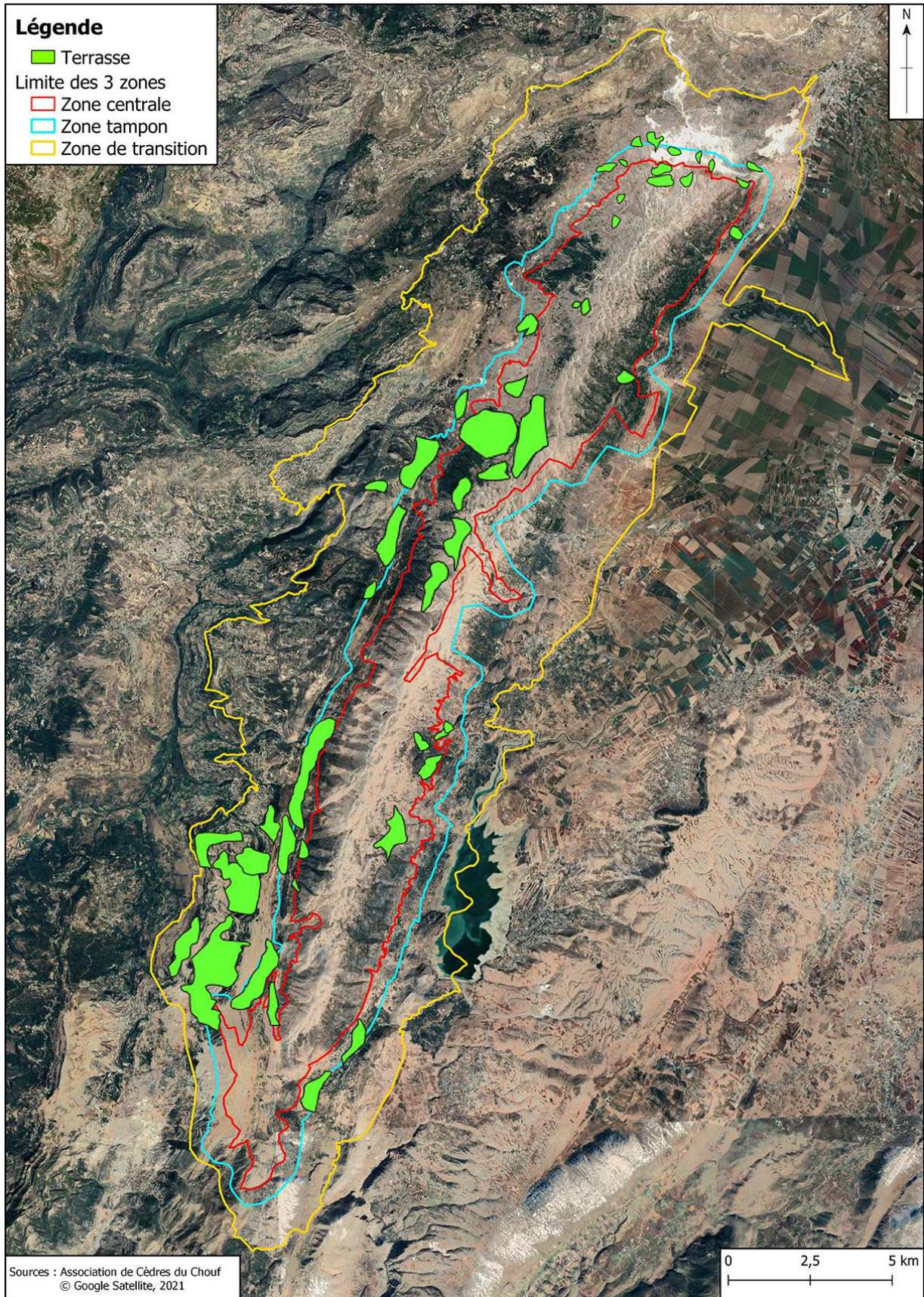
Le dernier enjeu touchant à la restauration de la forêt de Dalboun concerne la connectivité écologique à l'échelle du paysage, c'est à dire la connexion entre la forêt et les mille hectares de garrigues buissonnantes qui l'entourent, qui incluent elles-mêmes quelques peuplements de chênes et d'autres espèces forestières (comme les pins, *Pinus pinea* et *Pinus brutia* qui colonisent les anciennes terrasses et les coteaux escarpés). Pour assurer cette connectivité, la Réserve travaille depuis 2017 à mettre en place, sur ces végétations qui entourent la forêt, des opérations de reboisement en essences forestières à haute valeur écologique, principalement des chênes. L'objectif de ce projet est d'augmenter le couvert forestier de façon à favoriser la dynamique et la fonctionnalité écologique du milieu dans son ensemble, en fournissant un habitat et une alimentation aux animaux sauvages, notamment aux oiseaux migrateurs.

2.2. Paysage agricole, activité socio-économique et conservation de la biodiversité : la restauration des terrasses bat son plein.

Représentatives de l'identité locale et du patrimoine, élément structurant du paysage agricole, les terrasses de culture des montagnes du Chouf renvoient dans l'imaginaire collectif à l'histoire d'une minorité persécutée, mais aussi au dur labeur des paysans des montagnes, et évidemment à la qualité des produits issus des cultures et des traditions locales, conférant aux paysages qu'elles constituent l'image d'une civilisation captivante. Image d'ailleurs

fortement convoquée lorsqu'on décrit les montagnes libanaises et leur aménagement. Mais malgré la reconnaissance iconographique dont il est l'objet, le paysage des terrasses se retrouve aujourd'hui dans un état de relatif délabrement. En effet, les transformations de la société depuis près de cinquante ans, qui sont dues autant à l'exode rural qu'aux modifications radicales des pratiques agricoles, ont entraîné un abandon de la majorité de ces terrasses. Ces nombreuses terrasses abandonnées, avec un pourcentage important de murs de pierre effondrés, sont aujourd'hui colonisées par la végétation adventice (carte 9).

L'absence d'entretien a généré des désordres susceptibles de remettre en cause, à terme, la présence et les bienfaits même de ces aménagements. L'effondrement de ses murs a engendré l'accroissement de l'érosion et d'inondation, ainsi le risque d'incendie dans les zones qui sont colonisées par la végétation de type garrigue. Plus dernièrement, la demande croissante sur les terres pour la construction de résidences secondaires a conduit à réoccuper des secteurs de terrasses, sans aucune considération pour ce patrimoine. Vu le coût élevé pour les entretenir, certain nombre de murs en pierre sèche sont remplacés par des murs en béton notamment près de nouvelles habitations. Au-delà de leur valeur paysagère et patrimoniale, il faut souligner que les murs en pierres sèches, bâtis avec des matériaux naturels et dans le plus grand respect de l'environnement, accueillent également de la biodiversité, et jouent un rôle dans la diminution des risques d'érosion et d'inondation que des murs en béton ne sauraient égaler. Les raisons qui ont poussé la Réserve à réhabiliter des terrasses en pierre sèche sont aussi d'ordre économique et socio-culturel : les difficultés liées à la sécheresse et à la gestion de l'eau, aux coûts d'entretien des cultures et la demande du marché plaident en faveur du maintien de l'activité agricole et surtout de la valorisation des systèmes agricoles traditionnels et de leurs produits. Ces systèmes se fondent en effet sur une culture de produits de qualité à partir d'espèces indigènes, nécessitant peu d'eau et qui ont un rôle considérable dans la conservation de la diversité biologique.



Carte 9- Répartition des terrasses (abandonnées et en usage) sur le territoire

Les terrasses des cultures ont ainsi bénéficié d'une attention particulière de la part des gestionnaires de la Réserve, qui ont manifesté, dans leur stratégie pour la conservation et dans le cadre de leur plan pour la restauration d'un corridor écologique, leur préoccupation pour la sauvegarde des aménagements de pentes, et la mobilisation d'études et d'actions qui permettent de revitaliser leurs fonctions et leurs services dérivés. A l'issue de ce plan, une série de recommandations et d'actions ont été proposées pour bien mener la réhabilitation des terrasses abandonnées. La Réserve n'a d'ailleurs pas tardé à mettre en place ces recommandations (Hani, 2015).

En collaboration avec le Ministère de l'Agriculture Libanais et l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les gestionnaires ont produit une étude détaillée sur l'état, la localisation et l'étendue des terrasses, les coûts de leur entretien, et les services écologiques et socio-économique qu'elles rendent. Cette étude leur a aussi permis de présenter les terrasses sur un support cartographique (Hani et al, 2017). En documentant les techniques et les savoirs liés à la construction des murets en pierre sèche, les gestionnaires ont préparé un guide sur les meilleures méthodes pour restaurer les terrasses agricoles et sur les avantages de la restauration selon les techniques traditionnelles. Dans le cadre du projet MED-Mosaics pour la restauration des forêts et des paysages, et en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et les Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la fondation suisse MAVIA, la Réserve a mis en place plusieurs sites pilotes de restauration afin d'encourager les agriculteurs à se réapproprier la connaissance et la technique de la pierre sèche. Afin de bien sélectionner l'emplacement de ces sites et d'assurer la réussite de la mise en œuvre du projet de réhabilitation, une évaluation socio-économique a été effectuée auprès des propriétaires de terrasses qui se sont intéressés à ce projet (type de propriété, sol, type d'irrigation, ...). Cette évaluation a permis à la Réserve, d'une part, de sélectionner les sites les plus pertinents pour les activités de restauration, et d'autre part, d'identifier les principaux problèmes qui peuvent entraver la réussite du projet (pâturage, la pénurie d'eau, inaccessibilité, conflits, ...). Ils ont aussi évalué comment les propriétaires intéressés pouvaient contribuer à la mise en œuvre des travaux de restauration (par exemple : fournir des fonds, de la main d'œuvre pour la construction des murs ou l'achat des plants).

Ces sites de réhabilitation sont aussi des sites de démonstration. L'objectif de la Réserve est de les reproduire à plus grande échelle et les utiliser pour élaborer des pratiques agricoles qui

soient en mesure d'apporter une réponse viable aux enjeux auxquels les agriculteurs et les propriétaires des terres en terrasses doivent faire face aujourd'hui.

Les sites sélectionnés sont situés principalement autour des villages de Barouk, Maasser el-Chouf, Kheraibi et Mersti, dans la zone de développement et dans la partie occidentale du corridor écologique instauré par la Réserve (Hani el al., 2019). Leur restauration a impliqué la mise en œuvre d'une approche à la fois paysagère et socio-économique. En effet, pour des raisons patrimoniales et esthétiques, il était important d'utiliser des pierres locales, de la même origine que celles utilisées dans les ouvrages en pierres environnants. Sur les terrasses dont les murets se sont effondrés, les pierres tombées sont collectées, triées et réutilisées. Dans les parcelles qui nécessitent une reconstruction des murs, la Réserve s'est assurée auprès des municipalités de pouvoir utiliser des pierres extraites à proximité des sites, sur des terres domaniales. Une partie des matériaux utilisés dans la reconstruction de ces murets provient également de l'épierrement des parcelles elles-mêmes.



Terrasses en culture, réhabilités par la Réserve du Chouf. Crédit : Amani Fares, 30/06/2018.

Puisque la construction des murs en pierre sèche résulte d'un savoir-faire acquis au fil des générations, la Réserve essayé de retrouver un nombre suffisant de bâtisseurs spécialisés en terrasses et des ouvriers en général, ce qui n'était pas simple, car les détenteurs de ces savoirs sont de plus en plus rares. Pour faire face à cette difficulté, elle a fait appel à des réfugiés syriens reconnus pour leurs compétences en matière agricole et en particulier dans la construction des murs en pierres sèches.

Leur intégration dans le projet est à l'initiative de la Réserve, financée par plusieurs donateurs, qui consiste à créer des emplois et à améliorer les conditions des familles les plus vulnérables des deux nationalités libanaise et syrienne.

« Nous travaillons étroitement avec les agriculteurs et les propriétaires des terres afin de mettre en œuvre un système agricole traditionnel viable en terrasses. Nous veillons à ce que la restauration des murets de terrasses soit effectuée selon les méthodes ancestrales et avec des pierres locales. Les cultures que nous leur proposons sont des cultures appropriées à la nature du sol et qui nécessitent peu d'entretien et peu d'eau. Ce qui est important également dans ce choix est d'introduire des produits de qualité qui peuvent répondre à la demande du marché. Le but est également de valoriser une agriculture traditionnelle et de qualité. En plus des espèces indigènes comme le figuier, l'amandier, le pin, le grenadier, la culture des plantes médicinales et aromatiques peut constituer aujourd'hui une source de revenus supplémentaire pour nos agriculteurs, portée par la demande croissante du marché liée au prestige grandissant de la Réserve du Chouf. Nous essayons aussi de développer une activité touristique complémentaire autour de la valeur culturelle, la biodiversité et le paysage des systèmes de terrasses » dit Monzer Bouwedi le coordinateur du projet, 12/6/ 2018.

La Réserve a misé sur la diversification des cultures introduites sur les terrasses réhabilitées afin de renforcer la résilience des terres agricoles face aux perturbations climatiques. En plus des cultures qui ne nécessitent que peu d'eau, comme le pin pignon, le cerisier, le figuier, la vigne, le noyer ou le grenadier, des plantes aromatiques et médicinales ont été plantées : du thym et de l'origan (*Origanum syriacum*, connu sous le nom de zaa'tar) près de la base de la terrasse où l'eau est conservée la majeure partie de l'année, la lavande (*Lavandula officinalis*) et le romarin (*Rosmarinus officinalis*) plus résistants à la sécheresse ont été plantés plus près de la tête de la terrasse. D'autres arbustes ont été plantés comme le Sumac (*Rhus typhina*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Jujube (*Ziziphum*) et le Myrte (*Myrtus communis*). Plus de 54 000 plants ont été distribués dans le cadre du projet Stone financé par l'Agence italienne pour le développement et la coopération. L'intérêt pour ces cultures, qui font partie de l'alimentation et de l'utilisation traditionnelle locale, se justifie par la volonté de la Réserve à développer une production locale destinée à la commercialisation de produits « traditionnels » (confitures, fruits confits et secs) et de plantes aromatiques et médicinales. Pour assurer un approvisionnement suffisant en plants, la Réserve a cherché à encourager et à soutenir des pépinières locales, (principalement de Kahlounier-Baddi et Ramlieh), qui se sont ainsi mises à produire, par exemple de l'origan certifié de bonne qualité et plus adapté aux conditions climatiques de la région. La Réserve a aussi travaillé avec les coopératives agricoles locales en contribuant à la dynamique socio-économique de la région.

Pour optimiser la gestion de l'eau et notamment pendant les périodes de sécheresse, la Réserve a couplé un système d'irrigation du *goutte à goutte* au système d'irrigation traditionnel basé sur la collecte d'eau de pluie et de source dans des anciens puits. Des unités de compostage ont été mises en place dans la plupart des villages dans le but de réduire les déchets organiques agricoles et la biomasse, et pour fournir aux agricultures de ces terrasses un engrais naturel riche en éléments nutritifs, et directement utilisable. Cela a permis aussi de réduire le coût des charges dont les agriculteurs doivent s'acquitter pour fertiliser leurs terres.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et de la crise économique et financière à laquelle le Liban fait face depuis 2019, beaucoup de Libanais sont retournés dans leurs villages pour cultiver leurs terres longtemps abandonnées. Pour les aider à acquérir les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les meilleures pratiques de restauration et de culture des terres agricoles, La Réserve a organisé en étroite collaboration avec les municipalités et les coopératives agricoles de la région, des formations destinées aux personnes intéressées. Elle a également incité les propriétaires des terrasses abandonnées qui résident en ville à mettre leurs terres à disposition pour des agriculteurs et des personnes intéressées pour se lancer dans l'agriculture mais qui n'ont pas des terres, afin de les restaurer et de les exploiter, en bénéficiant en contrepartie d'une part de la récolte.

Un des autres objectifs visés par le projet de réhabilitation des terrasses abandonnées est d'établir un sentier de randonnée autour des terrasses afin de mettre en valeur ce patrimoine agricole, et ce faisant d'encourager les producteurs à promouvoir une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement. Ce sentier viendra également renforcer l'attraction touristique des villages engagés, avec des promenades basées sur la découverte d'un paysage de haute valeur culturelle et riche en biodiversité. Il contribuera à améliorer la situation socio-économique de la région, offrant ainsi des opportunités d'emploi, et proposant aux touristes une approche inédite sur l'utilisation des terres et la construction du paysage agricole dans la région.

La superficie des terrasses restaurées depuis le lancement du projet en 2017 est estimée à plus de 10 hectares sur les trois premières années.

2.3. Pastoralisme et paysage : dans la perspective d'un consensus

Le pastoralisme est généralement reconnu pour sa vocation multifonctionnelle (Bornard et Coszic, 1998) : outre son rôle dans la production alimentaire, il est une composante essentielle de la construction des paysages montagnards (Davasse, 2006 ; Michon et al, 2017). Il contribue également à l'entretien de l'environnement (maintien de la biodiversité, conservation de paysages spécifiques et limitation du risque d'avalanche ou d'incendie). Il participe à l'animation et à la mise en avant de l'identité du territoire (Lazaro et al, 2017 ; Buffière, 2017). La reconnaissance de ces multiples fonctions justifie en partie l'émergence de projets pour le maintien et le développement de l'activité pastorale dans les espaces montagnards. Mais dans le même temps, un certain nombre de facteurs contribuent à restreindre de plus en plus la mobilité pastorale et l'accès aux parcours dans les zones protégées. C'est particulièrement vrai dans le Chouf. Pour des raisons liées à la préservation des espèces menacées, comme le cèdre, les agents de conservation interdisent totalement le pâturage dans les espaces forestiers, en arguant des dommages causés par le bétail à la régénération des arbres. Il est intéressant de noter que cette idée de restriction du pâturage dans les forêts a d'abord été établie sous l'égide de l'Administration civile de la Montagne dans les années 1980. La création de la Réserve nationale en 1996 n'a fait qu'entériner cette mesure en la renforçant (selon une enquête entreprise en 1997), les gestionnaires ont estimé que plus de 37 troupeaux de moutons et de chèvres avec un total de 42 000 têtes paissaient dans les trois principales forêts de cèdres, Barouk, Maasser Al-Chouf, Bmouhray-Ain Zahalta et ses environnats dans les années 1970). Dès lors, les espaces de pâturage ont été cantonnés aux zones limitrophes des forêts, ce qui a entériné la séparation entre les milieux forestiers et pastoraux. Ces mesures ont affecté de façon significative la mobilité des éleveurs de petits ruminants. Autrefois, toutes les végétations des montagnes, y compris les forêts de cèdres, servaient de zones de pâturage pour tous les petits troupeaux de ruminants de villages proches de la réserve (ainsi que de régions éloignées, comme nous l'avons déjà mentionné). La surface de pâturage couvrait plus de 230 km², sur ce qui correspond aujourd'hui à la zone centrale de la réserve, à la zone tampon et à une partie de zone de transition. Aujourd'hui, seulement 123 km² restent dédiés au pâturage sur les versants ouest et est de la réserve. Ils sont utilisés par les derniers éleveurs (22 au total, avec un effectif global des troupeaux de 15 000 têtes) des villages de la Réserve. Avec l'interdiction du pâturage dans les forêts de cèdres,

les éleveurs se sentent privés de leurs droits d'accès et d'usage à des ressources pastorales importantes. Ce sentiment est amplifié par la faiblesse des subventions que l'État leur donne en compensation pour leur permettre d'acheter des aliments complémentaires pour leurs troupeaux. La dépendance des éleveurs à l'égard du pâturage, qui est toujours cruciale, est donc une question épineuse.

Du fait de cette problématique, la réconciliation entre l'activité pastorale et la conservation des ressources est devenue un des enjeux majeurs de la gestion et la conservation de la biodiversité dans la zone tampon. En se penchant sur la question au moment de l'établissement de la Réserve de Biosphère en 2005, les gestionnaires ont remarqué que les modes de gestion des parcours pastoraux sur les versants ouest et est des montagnes du Chouf étaient différents (Abi-Said, 2012). Sur les versants occidentaux de la Réserve, de Boumhtay-Ain Dara au Nord jusqu'à Niha au Sud, les éleveurs exploitent leurs parcours sans prendre en considération de la couverture végétale de chaque zone pour une année donnée et selon les saisons. Après avoir obtenu les droits d'usage de la part des municipalités, ils laissent leurs troupeaux pâturer, sans chercher à décider de leurs parcours en fonction de la croissance de la végétation, c'est-à-dire qu'ils pratiquent un pâturage continu où toute la terre est paturée tout au long de la saison. Cette méthode d'utilisation des terres a provoqué un surpâturage excessif des parcours constitués principalement par des arbustes indigènes (Osman et Cocks, 1992). Sur le versant oriental, au contraire, dans les zones attribuées au pâturage (qui sont de type plus aride que sur le versant ouest et tombent à pic sur la vallée de la Beqaa), les éleveurs s'organisent toujours selon le système traditionnel « *Hima*⁴² ». Similaire au mode de gestion communautaire « *Agdal* » mobilisé pour la protection des ressources forestières ou pastorales que l'on trouve au Maroc (Auclair et Alfriqui, 2012 ; Auclair et al. 2010), la *Hima* est un système traditionnel de gestion des ressources en vigueur depuis plus de 1400 ans dans la péninsule Arabique chez les Bédouins. A l'époque préislamique, ce système permettait aux nomades pastoraux et aux communautés sédentaires de réserver certaines terres de parcours pour un usage spécifique en interdisant l'accès à d'autres. Plus tard, le sens du mot a évolué pour désigner un pâturage réservé ou un terrain mis en jachère de manière temporaire pour en permettre la régénération. En droit islamique, la *Hima* désigne

⁴² *Hima* veut dire « protégé » en arabe.

une zone naturelle gérée de manière permanente ou saisonnière en bien commun, c'est à dire qui ne peut faire l'objet d'une propriété privée (Gari, 2006). La *Hima* interdit l'accès des troupeaux aux pâturages pendant la saison de floraison des herbacées, et spécifie la taille des troupeaux autorisés à paître, c'est-à-dire qu'elle contrôle la capacité de charge des parcelles de pâturage. Ce système assure ainsi une utilisation durable des ressources naturelles renouvelables, et donc des parcours qui portent ces ressources, par et pour les populations vivant à proximité (Kilani et al., 2007). Encore actif en Jordanie, en Syrie et au Liban, notamment dans la région de Beqaa, ce système, qui définit les droits de pâturage et est souvent associé aux institutions tribales bédouines, est de plus en plus adopté par les bergers des communautés du Chouf, et fortement soutenu par les ONG internationales. L'IUCN est l'une des premières organisations qui a adopté la *Hima* pour faire le lien entre les modèles de développement et de protection environnementale au Moyen-Orient.

Suivant les recommandations d'une étude sur les activités de pâturage effectuée en 2011, la Réserve s'est attachée à ce que les zones attribuées aux éleveurs soient exploitées de manière rationnelle, à travers un contrôle de l'évolution de la végétation de façon à réduire les écarts entre le début et la fin de l'estivage sur le plan de la valeur nutritionnelle. S'inspirant du système traditionnel *Hima*, la Réserve a incité les bergers du versant occidental à adopter un système de pâturages tournants. Il s'agit de diviser les zones de pâturage en plusieurs parcelles qui seront visitées une première fois au fur et à mesure que le berger progresse en altitude et dans le temps, puis d'effectuer une rotation sur ces parcelles. Généralement la rotation s'effectue sur une zone dans la partie basse, visitée au printemps, puis sur 2 à 3 zones en altitude pendant l'été. Considérée comme la solution la plus adaptée aux contraintes du pâturage dans une superficie restreinte, l'exploitation par rotation (Granier et Gilbert, 1974) permet en effet de concentrer le pâturage au printemps sur des parcelles où l'herbe est suffisante pour répondre aux besoins des troupeaux, et de laisser en réserve d'autres parcelles qui serviront pendant la saison sèche. La division en parcelles permet aux éleveurs d'alterner leurs parcours selon la croissance de la végétation durant les deux saisons de la transhumance. On compte 63 parcelles situées à l'Ouest et l'Est de la réserve, qui incluent 21 sources. La rotation entre ces parcelles permet d'éviter toute dégradation de la végétation, et donc de l'alimentation, en équilibrant les périodes de pâturage et les périodes dédiées à la récupération des végétations. Avec le pâturage tournant, la capacité de charge est estimée à

plus de 40000 têtes pour le total des zones attribuées, sur une durée de six mois de pâturage. Une capacité qui dépasse largement les 15000 têtes qui pâturent actuellement au sein de la réserve (Abi-Saïd, 2018).

L'intérêt de ce système réside aussi dans son impact positif sur l'environnement. En effet, la rotation fournit des bénéfices additionnels pour la biodiversité. Le fait de ne faire paître les animaux dans certaines zones que tard durant l'été, contribue à créer des habitats pour la faune qui niche à terre. Cette mesure construit aussi un environnement idéal pour de nombreuses espèces d'invertébrés essentiels au régime alimentaire des oiseaux et des petits animaux terrestres, ainsi qu'à la pollinisation des cultures et des plantes indigènes.

La Réserve s'est aussi assurée que les zones attribuées à chaque éleveur (ou groupe d'éleveurs) pour le pâturage incluent les environs immédiats des forêts, de façon à ce que les troupeaux participent à en réguler la végétation, généralement buissonnante et relativement fermée, donc exposée aux risques d'incendies. La gestion de ces zones « à risque » par le pastoralisme fait partie de la stratégie de la Réserve pour la prévention des incendies des forêts qui se propagent avec la saison sèche. En créant des paysages ouverts, la Réserve a essayé de pallier le manque de moyens de lutte contre les incendies (camion-citerne, canadairs) et la faiblesse du système de contrôle dans la région (et au Liban en général). Le pastoralisme joue ainsi un rôle clé dans la prévention des incendies.

Enfin, travaillant à un niveau plus global, dans une perspective d'écologie du paysage, la Réserve s'est intéressée aux autres domaines de pâturage. Elle a mené à partir de 2012 des travaux de reboisement dans les zones dénudées et ouvertes, afin d'y introduire une couverture arborée dispersée, susceptible de fournir un ensemble de services écologiques et socio-économiques. En replantant des arbres et des arbustes comme le chêne (*Quercus infectoria* et *Quercus calliprinos*), le sorbier à feuilles en éventail (*Sorbus flavellifolia*), l'érable du Taurus (*Acer Tauricum*), l'azerolier (*Crataegus azarolus*) et rosier des chiens (*Rosa canina*), la Réserve s'est assurée que l'espace de parcours reste relativement ouvert à long terme mais sous la forme d'une mosaïque de petits îlots boisés dispersés dans un espace de buissons et d'herbacées.



Reboisement des zones dénudées et ouvertes. Crédit : Amani Fares, 20/05/2016.

L'intérêt de cette couverture arborée discontinue est d'augmenter la fertilité des sols et d'améliorer les conditions microclimatiques dans cet espace. Les îlots boisés procureront non seulement des abris pour le bétail pendant les journées chaudes mais également un approvisionnement supplémentaire en fourrage foliaire. Ils fourniront également un habitat et de la nourriture pour la faune sauvage, notamment les oiseaux et les mammifères qui jouent un rôle important dans la régénération naturelle des forêts. La restauration de ces îlots vient soutenir un ensemble diversifié d'utilisations des terres, avec, en plus de l'activité pastorale, la production de produits forestiers ligneux et non ligneux. Les coûts de cette restauration sont réduits car les zones d'intervention sont petites et n'impliquent que les travaux de reboisement (Hani et al., 2019).

Pour mieux comprendre les stratégies et les pratiques des éleveurs transhumants, et améliorer la prise de décision relative au pâturage dans une optique de conservation et de développement rural, la Réserve a essayé de mettre en place une démarche qui repose sur un échange continu entre ses agents et les éleveurs. Il s'agit, dans l'idéal, d'établir une vision partagée du terrain à travers un dialogue avec les éleveurs, permettant de recueillir des informations indispensables pour réconcilier les enjeux de conservation et les enjeux pastoraux sur un même espace. Cette démarche a apporté des éléments concrets sur l'impact de la réduction de l'accès à l'espace sur les activités des éleveurs, sur l'évolution de leurs comportements après l'application du système de rotation, et sur les difficultés majeures auxquelles ils sont confrontés.

Mais malgré ces mesures techniques et sociales diversifiées, malgré les qualités indéniables de ce dispositif global, dont les bergers ont pleinement conscience, le compromis entre conservation de l'environnement et maintien de l'activité pastorale dans la Réserve ne semble pas toujours évident. Nos entretiens avec les bergers nous ont permis de constater qu'après

six années de mise en pratique, les bergers ont toujours du mal à s'approprier ce système (pâturage tournant, pâturage en bordure des forêts), qui peut même induire des conflits entre certains. En effet, le pâturage reste très dépendant de l'accès à l'eau. Si les parcelles attribuées ne disposent pas de source, les bergers modifient leurs parcours entre la bergerie et la zone du pâturage qui leur est allouée de manière à passer à l'aller et au retour par une parcelle où il y a un point d'eau. Les parcelles éloignées des sources sont souvent délaissées. Ce problème de l'eau, et ses conséquences sur la conduite des troupeaux, sont plus aigus chez les éleveurs qui ne disposent pas de moyens pour se fournir en réservoirs et transporter l'eau d'une zone à une autre. Ils dépendent toujours de la disponibilité d'une source d'eau permanente dans chaque zone. En observant et en cartographiant les parcours journaliers des éleveurs de mai à novembre, les gestionnaires ont remarqué que ce repli préférentiel sur certaines parcelles est amplifié chez les éleveurs qui ne disposent pas de moyens pour se fournir en réservoirs et transporter l'eau d'une zone à une autre. Ce problème n'est pas soulevé par les éleveurs de l'est de la réserve car les sources d'eau sont mieux réparties entre les parcelles.

« Bien sûr, nous reconnaissons l'importance de la présence d'une réserve naturelle dans la région. Mais aujourd'hui, pour qu'on puisse continuer à exercer notre activité, nous avons besoin que les gestionnaires prennent en compte certaines contraintes qui nous empêchent d'appliquer le système de rotation proposé par eux. Depuis une dizaine d'années, nous faisons face au problème de la pénurie d'eau, surtout à la fin de l'été. Ce qui limite notre mouvement, c'est-à-dire moins de parcelles pâturées. Il existe un réservoir d'eau en ciment qui pourrait être réhabilité pour qu'on puisse aller plus loin avec nos troupeaux et d'une façon régulière » dit Baha'a Flayan, l'un des bergers de Ain-Zahlta, 5/06/2017.

Sur les parcelles où se croisent les bergers pour abreuver leurs animaux, une certaine tension s'installe pour la priorité d'accès à la source. Dans certains et rares cas, cette tension peut dégénérer en bagarres à mains-nues. Cette situation tendue vient aussi du fait que les bergers ne sont plus les bergers des villages, qui partageaient une histoire commune, mais des salariés de nationalité syrienne, qui ne se connaissent pas forcément, et cherchent à abreuver les animaux au plus vite avant la tombée de la nuit. Ce problème n'est pas soulevé par les éleveurs de l'est de la réserve car les sources d'eau sont mieux réparties entre les parcelles.

Un autre facteur vient perturber l'application du système rotatif : la végétation très buissonnante de certaines zones attribuées au pâturage dans le cadre de la prévention contre les incendies, surtout à l'est de la réserve, est considérée par les éleveurs comme un obstacle,

car ils craignent d'y perdre leurs animaux. De ce fait, ils rechignent à aller y faire pâturer leurs troupeaux.

Jusqu'à présent, la seule solution que la Réserve a pu proposer aux bergers est de mettre à leur disposition des citernes d'eau, transportées sur les pâturages en collaboration avec les collectivités locales. Elle a également accepté d'effectuer des campagnes de débroussaillage et d'éclaircissement sur les pâturages les plus touffus afin permettre le pâturage dès le printemps.

Un dernier problème, de taille, n'est pas lié aux bergers, mais à la proximité des carrières d'Ain-Dara au nord de la Réserve : ces carrières accaparent des surfaces de pâturage, et, plus globalement, nuisent à la végétation à travers la poussière qu'elles dégagent. De ce fait, elles contribuent à augmenter la pression pastorale sur les autres parcours. Par conséquent, plus des 75 % des éleveurs ont demandé une augmentation de la superficie de pâturage qui leur est attribuée. Il s'agit majoritairement d'éleveurs de l'est de la Réserve, car la superficie des terres qu'ils utilisent ne dépasse pas 23 km², sur les 57 km² des terres attribuées aux éleveurs sur toute la Réserve. Les gestionnaires semblent incapables de résoudre ce problème, car les intérêts de plusieurs grands noms du monde politique y sont étroitement associés. Il se peut que la situation s'aggrave dans les prochaines années avec les besoins de la reconstruction attendue en Syrie et en Irak si l'État ne prend pas les réglementations nécessaires pour contrôler ou arrêter l'activité minière.

2.4. Les forêts de cèdres : le défi du reboisement

La cédraie du Chouf constitue un cas d'étude particulièrement intéressant pour analyser l'intégration de la perspective paysagère dans les stratégies de conservation.

Les peuplements de cèdres contemporains sont constitués d'un mélange de vieux et de jeunes arbres issus de régénération naturelle. Ils sont aussi mélangés à d'autres essences forestières comme le chêne *Quercus branti*. On retrouve également le genévrier, *Juniperus excelsa*, connu sous le nom du *Lezzeb* au Liban qui pousse sur les hautes terres. La pression anthropique exercée pendant plusieurs siècles a induit une fragmentation majeure du massif initial, des réductions importantes des surfaces matures (dans lesquelles on trouve de vieux sujets), et des pertes nettes d'habitats pour d'autres espèces de plantes. Les taches paysagères formées

par le cèdre sont aujourd'hui des fragments forestiers éparpillés dans une matrice non forestière, souvent dégradés et dysfonctionnels du point de vue écologique. Depuis la déclaration de la cédraie du Chouf comme réserve naturelle, une politique de sauvetage et de sécurisation a été appliquée à l'intérieur des habitats forestiers, orientée vers la conservation des individus existants et l'optimisation de la régénération naturelle, en réduisant toutes les menaces anthropiques.

Prenant en considération les risques liés au changement climatique (voir encadré 3), les gestionnaires ont également tourné leurs efforts vers le renforcement de la connectivité et de la continuité écologique entre les fragments rémanents via l'établissement de corridors boisés, en suivant une approche paysagère. Ces mesures de restauration en dehors des habitats forestiers résiduels s'est focalisée sur les sites qui présentent un réel potentiel pour connecter deux forêts, ou des taches des peuplements de cèdres, c'est-à-dire pour créer des réseaux écologiques pertinents visant à reconnecter les agrégats de taches de la cédraie et accroître leur qualité écologique en augmentant leur surface et en réduisant leurs lisères.

Encadré 3 : le Cèdre face au réchauffement climatique

*« Au pays du cèdre, le réchauffement climatique menace l'emblème du Liban ». Tel est le titre d'un article, parmi beaucoup d'autres parus dans la presse nationale et internationale, qui alerte sur une situation préoccupante. Après une déforestation intensive, le cèdre du Liban subit en effet de plein fouet le réchauffement climatique qui a entraîné, depuis une trentaine d'années, la prolifération d'un insecte qui ronge ses aiguilles : le *Cephalcia tannourinensis*. Cet insecte qui aime le froid et l'humidité des montagnes (c'est-à-dire l'environnement des cèdres), peut dormir sous terre dans une petite loge entre trois et quatre ans avant d'émerger et de s'attaquer aux bourgeons. Il est l'ennemi du cèdre depuis des milliers d'années. Mais la hausse des températures et la baisse des chutes de pluie et neige ont perturbé les larves dans leur micro-habitat et les ont rendues plus virulentes : avec l'augmentation de température, les insectes sont plus en plus nombreux et sortent plus rapidement de terre. Ils se nourrissent sur les cèdres âgés de 20 à 100 ans, considérés comme « jeunes » dans l'échelle temporelle des arbres. Le *Cephalcia tannourinensis* fait des ravages dans les cédraies libanaises notamment au nord du Liban. Le recours à des insecticides épandus par hélicoptère par les autorités libanaises dès 1999 a permis de contenir avec succès la propagation de cet insecte. Mais depuis 2014, les larves sont de nouveau en croissance et ce type d'intervention est désormais interdit. Il est remplacé par l'utilisation d'insecticides biologiques : un traitement à base de champignons mis en application à partir de 2016, mais qui semble moins efficace et plus coûteux. Il nécessite en effet davantage de financements, une main d'œuvre importante et des laboratoires spécialisés.*

La situation de forêts de cèdres risque d'empirer d'ici 2050, car le bassin méditerranéen attend une hausse de la température comprise entre un et deux degrés (Cramer et Guiot, 2019, European Environment Agency, 2017). En effet, l'analyse des enregistrements climatiques historiques au Liban depuis le début du XX^{ème} siècle et la projection des scénarios climatiques indiquent que la tendance au

réchauffement au Liban n'a pas de précédent. La moyenne annuelle de la température devrait augmenter entre 1,2°C et 1,7°C d'ici le milieu du siècle et jusqu'à 3,2°C d'ici la fin du 21^{ème} siècle par rapport à la période de référence 1986-2005 (MoE/UNDP/GEF, 2016).

Une diminution des précipitations de 4 à 11% est également projetée d'ici la fin du siècle. Les précipitations de neige, qui constituent l'une des ressources en eau de base du mont Liban, devraient diminuer de 40% avec un réchauffement de 2 °C et jusqu'à 70% avec un réchauffement de 4 °C. À la fin du siècle, les précipitations de neige passeront de 1500 m d'altitude jusqu'à 1900m. Dans le cas de réserve du Chouf, ça signifie la diminution et la fonte précoce des neiges qui affecteront d'une façon directe la recharge de la plupart des sources et la disponibilité de l'eau pour l'irrigation pendant l'été. Dans une étude menée par IDAF (Institut des Dirigeants d'associations et Fondations) en 2014 qui analyse l'évolution de l'aire de répartition d'une vingtaine espèces forestières indigènes d'ici 2050 liée aux effets du réchauffement climatique, le cèdre libanais perdra sa surface de potentialité en général, conservant les endroits les plus potentiels dans la région du Chouf, au centre du Mont-Liban et dans certaines parcelles isolées au Nord (Navarrete Poyatos et al, 2014). Mais cette faible à moyenne diminution de la potentialité future du cèdre du Chouf sera désormais accompagnée par une tendance future de migration de l'espèce en altitude. L'éventuelle migration du cèdre en altitude pourrait entraîner une perte de la biodiversité de l'écosystème en formant de vrais goulets d'étranglement et entraînant la disparition de nombreuses espèces, dont les populations ne peuvent que diminuer avec la restriction d'espace qu'impose une altitude plus haute.

Pour mettre en œuvre ces trames forestières, la Réserve a effectué en 2010 une analyse fonctionnelle préalable du paysage, prenant en compte la structure et les composantes de la mosaïque paysagère, les facteurs dominants qui influencent sa dynamique, mais aussi l'écologie des espèces et leurs capacités de dispersion.

Ces connaissances lui ont permis de déterminer les zones où la mise en place d'un corridor pouvait agir de manière efficace pour maintenir la biodiversité. L'intérêt était d'identifier les corridors de dispersion favorables entre les taches qui contribue davantage à une régénération potentielle des espèces forestières, notamment le cèdre, et permet de mieux envisager la stratégie de conservation. A cette fin, la Réserve a déployé ses efforts pour réhabiliter ces espaces entre les forêts de cèdres. Elle appliquera deux méthodes, le semis direct et la plantation, selon l'emplacement du milieu visé par rapport aux forêts de cèdres.

Entre les taches, aux extrémités des espaces linéaires objet de restauration et sur les pentes où il n'y a pas des peuplements de cèdres et où la maigreur de végétation peut augmenter les risques d'érosion, la réserve a adopté le semis direct. Pour assurer une pousse harmonieuse au niveau du paysage dans son ensemble et qui garantit une couverture forestière optimale, le semis est précédé par la préparation du sol : des petits trous destinés à accueillir les graines sont creusés (la densité est estimée à 1100 trous par hectare avec un cadre de semis de

3,15*3,15m entre les trous). Cette première phase commence généralement à partir d'octobre, elle débute sur les zones les plus élevées. Cette méthode est surtout utilisée pour réintroduire le chêne *Quercus branti*, qui pousse naturellement sur le même étage que le cèdre. Le semis doit avoir lieu à la fin de l'automne – entre début novembre et fin décembre – une fois que la période végétative est clairement terminée pour éviter une germination indésirable avant l'hiver, et avant la chute de la neige qui peut empêcher l'exécution des travaux. Une fois la germination effectuée, au printemps, des petits bassins de ruissellement sont creusés (40-80 cm de longueur, 40-60 de largeur et 30-50 de hauteur) formant un angle oblique au-dessus des plants pour assurer aux jeunes pousses un approvisionnement suffisant en eau, surtout pendant la période de stress hydrique, en été. Plus l'ensemencement est espacé plus les bassins de ruissellement sont avantageux au niveau coût et mise en œuvre par rapport à un apport régulier d'eau externe par tuyaux ou goutte à goutte. En effet, cette méthode ne demande pas de grands investissements mais seulement de la main-d'œuvre.

Dans les zones ouvertes situées à proximité des forêts de cèdres, la Réserve a plutôt recours à la plantation de jeunes arbres issus de pépinière. Le sol est préparé quelques mois avant la plantation. Les plants des cèdres, issus d'une sélection des graines indigènes, sont élevés pendant un à deux ans dans des pépinières privées locales à la demande de la Réserve, puis transférés sur les parcelles à régénérer. Depuis une dizaine d'années, la Réserve a planté plus de 200 000 cèdres, sur une superficie qui s'élève à plus de 235 hectares répartis sur 24 sites.

Pour alléger les coûts de reboisement et d'entretien, la Réserve a lancé un projet de parrainage (voir encadré 4).

Encadré 4 : Les Libanais au secours de cèdre

« À chaque citoyen son cèdre ». Ce slogan est issu d'un projet initié par le comité des Amis de la forêt des Cèdres de Dieu⁴³ en 1999 afin d'encourager le reboisement des sommets de montagnes et de créer un corridor vert entre les montagnes de Becharry et d'Ehden au Nord du Liban. Il a fait l'unanimité auprès de tous les acteurs de l'environnement et tous les Libanais en général. A la différence des projets de reboisement menés par l'État dans les années 1970, qui ont connu un échec retentissant en raison de l'absence de suivi et d'entretien, cette initiative vise à inciter les Libanais, la diaspora et les institutions nationales et internationales à « adopter un cèdre », c'est-à-dire à prendre en charge les frais de son entretien, depuis le semis jusqu'à ses 18 ans, son âge « adulte ». La personne qui adopte donne l'équivalent de 150\$, soit par tranches successives payées tous les ans, soit en une seule fois,

⁴³ Une forêt millénaire « symbole » d'une grande valeur dans l'histoire religieuse et culturelle au Liban, notamment chez la communauté maronite.

au moment de l'adoption. Ce don permet d'assurer à l'arbre les soins dont il a besoin. Le « parrain » (le parent adoptif de l'arbre) peut mettre une plaque à son nom sur l'arbre, et « léguer » celui-ci à ses descendants. Une journée annuelle des parrains est également organisée en présence de personnalités, afin de montrer à tous l'évolution du projet, et d'insister sur l'importance de la participation citoyenne dans la préservation et le reboisement des forêts de cèdres. Cette initiative est présentée par les associations environnementales comme une solution idéale vu les faibles moyens financiers dont elles disposent pour mener les campagnes de reboisement et d'entretien, et vu la faiblesse de l'État en la matière.

La Réserve du Chouf a repris à son compte cette initiative des Amis de la Forêt des Cèdres de Dieu, en la rebaptisant « Cedars Forever ». Comme la première, cette nouvelle campagne a invité les Libanais et la diaspora à s'impliquer directement dans les campagnes de reboisement en adoptant un cèdre et en prenant en charge les frais de son entretien jusqu'à ses 18 ans. Plus de 6000 cèdres ont ainsi été adoptés dans le Chouf depuis 2000.



Projet « Cedars For Ever » lancé par la Réserve de Biosphère du Chouf. Amani Fares, 21/06/ 2017

En parallèle à ce projet, la Réserve organise chaque année plusieurs journées de reboisement « participatif » ouvertes à tous les Libanais. L'objectif de ces journées est non seulement de bénéficier d'un supplément de main d'œuvre, mais aussi de sensibiliser le grand public à l'importance du reboisement et de la protection de l'environnement.

Les travaux de restauration via le reboisement ne sont pas limités à des sites potentiels pour l'augmentation et l'amélioration des peuplements forestiers. La Réserve s'est également attachée, dans le cadre de sa stratégie de restauration des paysages naturels, à planter des essences forestières sur des sites qui ont subi une forte pression anthropique, comme les carrières et les alentours des villages, qui ne font pas forcément partie des corridors linéaires choisis pour la restauration paysagère entre les forêts. Les carrières d'extraction de pierres et de sable, qui couvraient près de 2,4% des paysages de la Réserve. et sont situées principalement dans la zone tampon à proximité des forêts de cèdres. Aujourd'hui, les sont

toutes abandonnées depuis le classement de la région en réserve. Une intervention pilote pour la restauration d'une carrière de pierre abandonnée à l'entrée d'un petit bois de chênes a été mise en œuvre afin de tester les meilleures pratiques pour restaurer les carrières au Liban. Cette restauration a impliqué la préparation du sol et la replantation d'essences forestières et d'arbustes adaptées au sol calcaire

Dans les environnements des villages et sur les terrasses abandonnées, la Réserve a également planté, en partenariat avec les coopératives agricoles locales et le Ministère de l'Agriculture, des espèces indigènes de valeur économique, telles que le pin pignon (*Pinus pinea*), les amandiers et l'aubépine.

Malgré les efforts déployés depuis les dix dernières années, les travaux de restauration des trames forestières menés entre les forêts de cèdres n'ont pas encore débouché sur des résultats concrets au niveau paysager vu l'étendue des sites à restaurer et le manque des moyens financiers pour engager des projets de restauration à grande échelle. En ce qui concerne les zones reboisées récemment, il faut attendre au moins d'une trentaine d'années pour évaluer l'impact des mesures sur l'écosystème dans son ensemble, c'est-à-dire au niveau du paysage. Ce manque de recul dans le temps nous empêche de développer une analyse critique à ce sujet. Nous pouvons toutefois insister sur un aspect original de l'intégration de la perspective paysagère dans la stratégie de conservation : l'aire restaurée n'est pas seulement un espace biophysique, mais ainsi un espace social et symbolique « réconciliateur ». En effet, la participation d'un public varié au financement des travaux de reboisement donne à la restauration du paysage forestier une dimension dans laquelle tous les participants se sentent contribuer, individuellement et ensemble, à la conservation du cèdre, même s'ils ne sont pas originaires de la région.

2.5. Le bouquetin de Nubie réintègre les sommets du Chouf

Parallèlement à ces projets centrés sur la végétation, des actions de réintroduction d'espèces animales ont également été développés au cours les quatre dernières années. La Réserve du

Chouf a articulé ses efforts sur la réintroduction d'une espèce emblématique des montagnes libanaises, l'ibex, aussi appelé bouquetin de Nubie (*Capra nubiana*⁴⁴).



Bouquetins de Nubie réintroduits récemment dans la Réserve du Chouf. Amani Fares, 30/06/2017

Cette réintroduction cible l'écosystème des sommets, où elle participe à la restauration de cet espace montagnard, qui fait partie du corridor écologique et qui sépare les forêts de cèdres de l'ouest et les écosystèmes du versant oriental. Dans cette zone, le corridor écologique est conçu comme un milieu qui doit être maintenu ouvert : il ne sert pas, comme ailleurs, à faciliter la circulation des espèces forestières, au contraire, il agit comme un filtre sélectif, facilitant la circulation des animaux inféodés aux milieux ouverts, et diminuant la circulation des espèces forestières.

Disparu du Liban au début du XXe siècle, le bouquetin de Nubie se trouvait à l'état naturel dans la région de Barouk, à Aammiq, dans le Mont-Hermon ainsi que dans le nord du pays. Il évolue dans la niche écologique particulière des zones rocheuses escarpées, qui couvrent près de 18% du territoire de la Réserve. Il constitue donc une composante marquante de l'écosystème des hautes montagnes du Chouf. Diurne et grégaire, cet animal sauvage, grâce à ses sabots larges qui accrochent parfaitement les roches, est pleinement à l'aise sur les

⁴⁴ Bouquetin sauvage de couleur claire avec un ventre blanc et des cornes qui peuvent atteindre un mètre chez les mâles, contre 30 cm chez les femelles. Les mâles se caractérisent également par des bandes sombres sur le bas du dos. L'ibex vit en troupeaux menés par un mâle dominant. Ces animaux sont diurnes ; ils sont actifs le matin et l'après-midi, et se reposent à midi et durant la nuit. Les mâles peuvent peser jusqu'à 62,5 kg alors que les femelles sont beaucoup plus petites et pèsent environ 26,5 kg. Les petits restent auprès de leurs mères jusqu'à ce qu'ils soient capables de se prendre en charge, mais les ibex peuvent quitter leur troupeau et en réintégrer un autre sans que cela ne pose problème aux autres membres du groupe. L'ibex est caractéristique des montagnes escarpées du Moyen-Orient et d'Afrique. On retrouve aujourd'hui des troupeaux dispersés en Égypte, au nord-est du Soudan, au nord de l'Éthiopie, dans l'ouest de l'Érythrée, en Jordanie, voire en Arabie saoudite et dans quelques régions du Yémen où il est particulièrement menacé par la chasse extensive.

parois abruptes riches en couloirs, surplombs et vires. Ayant besoin d'un domaine vital relativement étendu pour satisfaire l'ensemble de ses exigences, le bouquetin se déplace sur un territoire qui peut s'étendre jusqu'à une vingtaine de kilomètres carrés en fonction des ressources disponibles. Dans la région du Chouf, ce territoire peut inclure trois étages altitudinaux exploités au fil des saisons. En hiver, à la recherche d'un abri du vent, du froid et de la neige, le bouquetin migre vers les basses altitudes. Il se dirige vers les forêts de cèdres ou, sur le versant oriental, jusqu'aux zones humides d'Aammiaq dans la plaine de Békaa où il fait plus doux. Au printemps et en été, le bouquetin de Nubie regagne les pentes escarpées des sommets des montagnes, puis migre vers les sommets des montagnes utilisant les cavités et les grottes pour fuir la chaleur.

La réintroduction de cette espèce est présentée par les gestionnaires comme un projet qui fait partie de sa démarche globale de l'aménagement du corridor pour le maintien et la restauration de la biodiversité naturelle dans la Réserve, dont le bouquetin est un élément emblématique. Mais le retour du bouquetin n'est pas qu'emblématique. L'animal joue un rôle significatif dans l'équilibre écosystémique. Il constitue pour les prédateurs une proie qui permettra de contenir ces derniers dans les zones supérieures de la montagne et éviter qu'ils ne s'approchent trop des zones agricoles et pastorales à la recherche de nourriture. En réintroduisant le bouquetin, la Réserve espère aussi maintenir l'ouverture du paysage des sommets. Nous avons vu en effet que, dans l'éventualité d'une hausse de température dans les années à venir, la migration du cèdre en altitude pourrait mener dans les prochaines décennies à la fermeture des écosystèmes de haute montagne, entraînant un bouleversement dans la biodiversité ainsi que dans la fonctionnalité de ce milieu, en particulier vis-à-vis de l'habitat et du passage de certains animaux sauvages, notamment les oiseaux comme l'aigle impérial *Aquila heliaca*. La réintroduction du bouquetin, qui est supposé manger les germinations éventuelles d'arbres qui gagneraient en altitude avec le réchauffement climatique, pourrait donc contribuer à « contrer » la remontée annoncée du cèdre vers les hauteurs (et de ce fait jouer ce rôle crucial de « filtre », que nous avons évoqué) et aider à maintenir ouverts les espaces des hautes montagnes. Par ailleurs, pour augmenter la disponibilité et la diversité des espèces végétales appétentes pour le bouquetin de Nubie, la Réserve a semé et planté dans les zones ouvertes des chênes et des rosacées.

Pour réintroduire le bouquetin, la Réserve a collaboré avec la Société Royale pour la Conservation de la Nature de Jordanie qui a envoyé un premier groupe d'une douzaine de bouquetins venant de la réserve de Wadi Rum. Un enclos a été établi près du village de Anna pour acclimater les animaux et les surveiller avant leur transfert sur le terrain. Afin de garantir une bonne diversité génétique de la population de bouquetins du Chouf, la Réserve travaille actuellement sur le transfert d'un deuxième groupe de bouquetins, venant cette fois-ci du Royaume d'Arabie saoudite, en coopération avec l'Autorité Saudi Wildlife et l'ambassade saoudienne à Beyrouth. Un nouvel enclos d'une superficie de 16 hectares a été construit à Khraibeh, il pourra accueillir une vingtaine de bouquetins⁴⁵.

2.6. Protéger et replanter, les premiers pas vers la restauration des marécages d'Aammiq

Sur le versant oriental du Mont Barouk jusqu'aux zones humides, les gestionnaires de la Réserve, avec le concours des propriétaires⁴⁶ du marais de Aammiq œuvrent depuis quelques années à mettre en place divers projets de restauration des paysages. Ces projets visent à assurer une continuité écologique en offrant un continuum de circulation et d'habitat pour les oiseaux migrateurs ou pour les animaux comme le loup gris, le renard roux, le blaireau européen, la hyène rayée, la gazelle des montagnes et le bouquetin.

Dans la partie moyenne du Mont-Barouk, des travaux de reboisement en espèces forestières indigènes ont été entrepris afin de rétablir un bon couvert végétal et renforcer la résilience de l'écosystème face aux épisodes de sécheresse répétitives. A titre exemple, la vague de chaleur de 2019 a provoqué la prolifération d'insectes qui ont ravagé les arbres âgés.

Plus bas, dans la zone qui sépare les collines de Barouk et la zone humide, et qui est considérée comme une zone tampon entre les zones agricoles et les marécages, les gestionnaires ont déployé une stratégie visant à la fois à réduire les effets néfastes des activités agricoles et de

⁴⁵ Cet enclos fera partie de la Maison de la biodiversité que la Réserve est en train de développer. L'objectif de cette maison est de mettre en valeur les actions pour la restauration des paysages naturels et forestiers en mobilisant des technologies innovantes, des maquettes, des photos et des visites guidées pour découvrir la faune et la flore.

⁴⁶ Le marais de Aammiq est un domaine privé qui appartient à une grande famille de la Békaa : famille Skaff qui possède également un grand domaine viticole au Sud d'Aammiq.

l'urbanisation et réserver des terres pour la restauration des marais, et ainsi étendre la superficie de la zone humide.

L'une des principales menaces auxquelles le marais de Aammiq fait face reste la pollution par les effluents villageois et agricoles. Le déversement des déchets ménagers issus des villages environnants, ainsi que la pulvérisation de pesticides et d'autres produits chimiques dans les champs, constituent en effet un facteur majeur de la dégradation écologique des marécages. Afin d'empêcher le transfert des polluants vers les eaux du marais, les propriétaires du site, en accord avec la Réserve, ont procédé à l'achat des terres agricoles qui entourent le marais. Cette action a suscité au début quelques conflits avec les agriculteurs qui refusaient de vendre leurs terres. Des négociations, qui se sont étalées sur plusieurs années, ont permis aux propriétaires de marais d'acquiescer ces terres, mais au prix fort. L'achat des terres avait également pour objectif d'éviter que les chasseurs ne pénètrent dans le marais.

Les cours d'eau menant à la zone humide d'Aammiq sont aussi contaminés par les effluents des élevages bovins situés en amont. En effet, dans les villages de Ghazza et de Mansoura, proches de la zone humide de Aammiq, on compte plus de 50 fermes dédiées à la production laitière intensive. Les agriculteurs préfèrent ne pas utiliser le fumier de vache sur leurs champs de culture car ils craignent la présence de graines d'adventices et une possible contamination bactérienne. Ils préfèrent utiliser des engrais chimiques. Cependant, le fumier est stocké dans des bassins peu ou pas imperméabilisés, et les lisiers s'écoulent directement dans la rivière Litani et dans les cours d'eau qui entourent la zone humide. Les propriétaires du site, les gestionnaires de la Réserve, en collaboration avec la SPNL (Société pour la Protection de Nature au Liban) et avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), ont organisé en mai 2020 une formation intitulée « le compostage pour limiter les intrants polluants dans le site Ramsar d'Aammiq ». Cette formation avait pour objectif d'apprendre aux éleveurs et aux producteurs laitiers comment, à travers un compostage thermique⁴⁷, transformer le fumier de vache en un engrais naturel, exempt de graines de mauvaises herbes et d'agents pathogènes, destiné à être utilisé sur leurs terres ou vendu à d'autres agriculteurs. Le projet est prometteur : sur les

⁴⁷ C'est une méthode spéciale de compostage dans lequel le fumier est mélangé à des branches déchiquetées et broyées. La fermentation du mélange favorise des bactéries thermophiles qui « chauffent » le compost pendant 18 jours, ce qui permet d'éliminer toutes les graines de mauvaises herbes et les agents pathogènes.

quatorze éleveurs qui ont participé à la première session de cette formation, sept personnes commencent à composter leur fumier.

Le maintien de la diversité biologique de la zone inondée est étroitement corrélé aux variations du niveau d'eau. Le facteur-clé est de maintenir un niveau d'eau suffisant pendant l'été, afin de maintenir tout au long de la saison sèche une mosaïque de zones humides (des « lacs ») et de zones marécageuses recouvertes de végétation. Ce maintien de l'humidité est aussi important pour maintenir une bonne structure des sols du marécage. Cependant, avec l'augmentation constante de la pression sur la ressource en eau dans la vallée de Békaa – qui, rappelons-le, est l'une des principales vallées agricoles du Liban - cet objectif semble difficile à tenir pour les années qui viennent. En attendant de trouver de bonnes alternatives à cette augmentation de la pression sur la ressource en eau, les gestionnaires de la Réserve cherchent à revaloriser certaines pratiques agricoles et pastorales traditionnelles, comme l'agriculture pluviale et l'élevage traditionnel des races locales non intensif, qui peuvent présenter des solutions plus durables pour maintenir le niveau d'eau dans les marais.

Parmi les autres projets mis en œuvre dans les marais, on peut citer l'introduction de l'élevage de buffles, afin de maintenir la santé des marais et de les nettoyer. On peut citer aussi un éclaircissement cyclique et sélectif des roseaux destiné à favoriser la régénération des roselières. Dans le cadre du projet de la restauration des paysages, de nombreuses espèces indigènes sont replantées. Parmi de ces espèces, on retrouve des arbres comme le frêne syrien *Fraxinus syriacus*, l'orme *Ulmus minor* et le saule du Liban *Salix libani*, qui sont replantés au bord de l'eau, ainsi que d'autres plantes aquatiques telles l'Iris *Pseudacorus*, la Capucine *Tropaeolum majus*, *Alisma plantago-aquat*. Enfin, une recherche approfondie est entreprise par les gestionnaires sur les pratiques durables de gestion des zones humides mises en œuvre dans d'autres régions méditerranéennes. Cette étude est destinée à leur apporter des idées fraîches de façon à mieux résoudre les problèmes rencontrés et à élaborer un plan de gestion qui réponde de manière efficace et durable aux enjeux de la conservation.

Ces projets, qui visent à préserver et entretenir la mosaïque de milieu et d'habitats propices à la flore et à la faune des marais, n'ont apporté jusqu'à présent que des améliorations limitées vu les difficultés d'appliquer un plan de conservation et de restauration sans l'implication de toutes les parties prenantes. En effet, les menaces qui pèsent sur la zone humide d'Aammiq et ses habitats environnants sont considérables, mais la possibilité de

restaurer ses paysages et de préserver son fort potentiel écologique dépend fortement du degré de volonté des agriculteurs et des éleveurs à changer certaines pratiques néfastes pour la santé et la durabilité du marais.

3. Vers la socialisation de la conservation : une démarche interactive

Nous venons de montrer comment la Réserve a œuvré durant les dix dernières années à remédier à la fragmentation des espaces et des habitats naturels en rétablissant une continuité écologique indispensable à la circulation des espèces via un corridor écologique. Nous allons maintenant examiner comment la Réserve a tenté de socialiser les concepts de biodiversité et de conservation auprès des divers acteurs de la région. En tant que principal acteur de la gestion environnementale dans la région, avec l'absence notable de l'État, la Réserve a en effet privilégié, dans la prise des décisions relatives aux projets de conservation de la biodiversité et de restauration des paysages, des stratégies et des pratiques qui permettent d'instaurer une démarche interactive avec les acteurs ruraux, et d'initier des processus d'apprentissage collectif. Elle a considéré que ces démarches partagées et ces apprentissages étaient des conditions indispensables à la réussite de ses projets. Étant donné la multiplicité d'intérêts parfois divergents des différents acteurs en présence, et l'indifférence de certains acteurs pour la conservation, l'enjeu était double : d'une part mettre tous les acteurs concernés autour d'une table pour échanger leurs vues sur le territoire partagé et arriver, autant que possible, à des convergences sur les objectifs de l'aménagement conservatoire, d'autre part traduire l'importance de la question de la biodiversité dans les codes sociaux locaux. Ceci dans un contexte difficile du fait de l'absence de prise en compte des préoccupations écologiques (et en particulier du concept de corridor) dans les réglementations des politiques publiques (telles que la loi sur l'urbanisme) et les décisions d'aménagement du territoire. La prédominance des propriétés privées dans la région a aussi constitué un problème. Cette démarche de « socialisation de la conservation » a nécessité la multiplication des expériences et le partage des informations et des connaissances. L'incitation à penser et à agir ensemble s'est cristallisée autour de la mise en place de formes d'actions collectives qui combinent les connaissances et les pratiques traditionnelles avec les recommandations scientifiques et les nouvelles méthodes dans le domaine de conservation.

Afin de mieux comprendre la démarche que la Réserve a adoptée pour socialiser sa stratégie de conservation dans ces conditions difficiles et pour contourner les problèmes susceptibles d'entraver sa mise en œuvre, nous évoquerons donc maintenant les dimensions humaines (symbolique, scientifique et socio-économique) qui ont permis d'une part d'initier des actions collectives autour de la restauration des paysages, et d'autre part d'amorcer une institutionnalisation du paysage, c'est à dire une prise en considération de l'approche paysagère dans les politiques publiques de l'aménagement du territoire. Cette analyse avait pour objectif de révéler la manière dont la Réserve inscrit l'écologie dans l'ordre social local et parallèlement, la manière dont les acteurs locaux s'adaptent et s'approprient le projet de restauration des paysages.

3.1. Considération écologique, symbolique ou socio-économique, l'un ne va pas sans l'autre

Pour réussir son projet, la Réserve a cherché à mobiliser une grande variété d'acteurs à différentes échelles, internationale, nationale et locale. La manière dont la Réserve a approché ces acteurs peut être rapprochée de la « gouvernamentalité⁴⁸ », notion forgée par Michel Foucault, qui désigne les formes concrètes, les procédures et les instruments d'une action publique⁴⁹. En s'inspirant de cette notion de gouvernamentalité, notre analyse va s'intéresser à deux champs d'action complémentaires mobilisés par la Réserve : d'une part la production de discours, à dominante naturaliste, fondés sur des considérations écologiques pour les zones remarquables et fragiles comme les des forêts de cèdres, la haute montagne et les zones humides et sur les besoins de restauration des paysages, et d'autre part les modalités d'action et d'implication des multiples acteurs, en particulier autour de la notion de territoire partagé. Cette notion de territoire partagé vise à faciliter l'appropriation par les différentes parties prenantes de la conception plurielle du corridor écologique mise en action par la Réserve dans un projet territorial qui répond également à des préoccupations de type

⁴⁸ Foucault : deux essais sur le sujet et le pouvoir, in: Dreyfus et Rabinow, 1984, pp. 297-322). La technologie politique des individus, Dits et Écrits, vol. 4, pp. 813-828.

⁴⁹ « La gouvernamentalité » met l'accent sur le fait de gouverner la conduite des personnes par le biais de moyens positifs plutôt que par le pouvoir souverain de formuler la loi. Contrairement à une forme de pouvoir disciplinaire, la gouvernamentalité est généralement associée à la participation volontaire de celui qui est gouverné » (<https://www.universalis.fr/encyclopedie/gouvernamentalite/>).

socio-économiques (terrasses, parcours pastoraux et forêts de chêne). La mobilisation de ces deux champs d'action complémentaires dépend de la nature de chaque écosystème à restaurer et la place des hommes dans chaque écosystème.

La Réserve a donc accompagné ses actions d'une forte production rhétorique composée d'un ensemble de discours, d'arguments et d'images destinés à promouvoir auprès des acteurs du territoire sa politique de conservation de la biodiversité. Qu'elle insiste sur les menaces concernant la faune et la flore ou qu'elle souligne la beauté et la diversité des paysages et des écosystèmes encore présents, cette rhétorique, fondée sur une base scientifique, a été conçue comme un travail d'explicitation destiné à un grand public, de façon à sensibiliser la population locale et les visiteurs de la Réserve aux préoccupations liées à la biodiversité et à sa conservation. Cette rhétorique a contribué à une dynamique d'écologisation du territoire. De façon plus précise, l'inscription du corridor écologique dans les relations et les pratiques sociales a impliqué la Réserve à mener un travail de médiation reprenant les principes de l'approche de l'écologie du paysage. L'exemple des cèdres est le plus parlant. Depuis la création de la Réserve, pour promouvoir leur stratégie de conservation et de reconnexion des forêts de cèdres, les gestionnaires s'appuient sur un ensemble de discours, d'arguments et d'images qui mettent en avant la nécessité d'agir vite pour préserver cet inestimable patrimoine national. Ils n'hésitent pas à alerter sur l'avenir incertain de dernières forêts de cèdres du fait du changement climatique. Ils expliquent également comment la fragmentation peut impacter la résilience des forêts et des arbres, et leur capacité à assurer l'habitat et la circulation des animaux. En avançant des arguments scientifiques, les gestionnaires s'attachent à agréger l'aspect symbolique des cèdres pour les Libanais avec les préoccupations relatives à leur pérennité. Ils mêlent les considérations patriotiques des Libanais pour le cèdre avec celles de la conservation de la biodiversité.

Le lancement du projet de parrainage pour le reboisement s'inscrit entièrement dans ce processus. En effet, cette opération, qui met en avant la valeur symbolique des cèdres et insiste sur les menaces auxquelles il doit faire face, a lancé une véritable action collective autour de la restauration des paysages, associant au financement des travaux de reboisement un public (individus et institutions) désormais sensibilisé. Plus largement, la mobilisation d'images fortes qui parlent au grand public, via les réseaux et les médias, ainsi que les journées de sensibilisation sur le terrain, apprennent aux Libanais, résidents ou de la diaspora, ce que

sont les fonctions écologiques de forêt, et leur font peu à peu comprendre le rôle qu'ils peuvent jouer pour maintenir ou reconstituer ces fonctions.

A travers ces discours et ces images, la Réserve a réussi à attribuer au projet de reconstitution de la connectivité écologique entre les forêts de cèdres une dimension nationale qui a pour effet de mettre en lumière les préoccupations environnementales au-delà de l'échelle locale.

Ce travail est aussi fondé sur l'intégration des acteurs du territoire, de façon à favoriser la réconciliation des préoccupations locales et de celles concernant la biodiversité et l'appropriation du projet de restauration du corridor écologique par les différentes parties prenantes. Dans cette optique, elle va associer pleinement la stratégie de la conservation et de la restauration des paysages à celle du développement du territoire en le considérant comme outil primordial pour constituer l'infrastructure naturelle. Les termes relatifs à l'écologie, tels que la diversité, le vivant, la fragmentation, les espèces, et les connaissances y afférant, s'associent à des considérations en lien avec la politique publique ou la gouvernance du territoire. L'enjeu est de taille : comment inscrire les modalités de la conservation, les préoccupations de l'écologie, ou la restauration du corridor dans des projets de territoire ? En d'autres termes, comment articuler les dimensions écologique et territoriale dans la mise en œuvre des stratégies de conservation ?

C'est dans les espaces historiquement dédiés à des activités socio-économiques que la Réserve va œuvrer à inscrire la restauration des paysages et la constitution du corridor écologique dans un projet territorial élaboré avec un maximum d'habitants et d'usagers de l'espace local de façon à répondre à des objectifs socio-économiques partagés. Nous verrons dans le chapitre suivant comment elle va articuler ses arguments et ses projets autour de l'amélioration des conditions de vie de la population locale, du maintien de certaines activités et de la valorisation des pratiques traditionnelles.

Prenons l'exemple des terrasses. Le projet de réhabilitation était initialement pensé pour atténuer les risques liés aux incendies et à l'érosion engendrés par l'abandon et l'embroussaillage. Mais cela semblait insuffisant pour avoir une bonne acceptabilité sociale et une vraie participation des agriculteurs. La réserve a donc convoqué les agriculteurs et les propriétaires des terres pour les persuader de l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à réhabiliter leurs terrasses, en leur montrant insistant les avantages et les bénéfices économiques qu'ils pouvaient en tirer, en particulier avec l'enjeu de la sécurité alimentaire et les contraintes

engendrées par la crise économique au Liban. La Réserve a monté un premier projet de démonstration sur un site pilote. La restauration a été effectuée selon les méthodes ancestrales, en utilisant la pierre sèche, ce qui a permis aux participants d'acquérir certaines compétences en la matière et de les mettre ensuite à disposition des autres agriculteurs. Les cultures implantées ont été choisies de façon à répondre à une demande croissante du marché. Dans le contexte de la crise économique actuelle, qui est sans précédent au Liban, les agriculteurs et les propriétaires des terres sont, plus que jamais motivés à restaurer et à cultiver les terres. Mais seuls ceux qui ont les moyens financiers suffisants peuvent réaliser d'eux-mêmes les travaux. La Réserve peut jouer un rôle important pour résoudre ce problème recherchant des partenaires pour financer et accélérer la réalisation des travaux de restauration chez ceux qui n'en sont pas financièrement capables.

Un autre exemple de l'intégration de la dimension socio-économique dans la mise en œuvre de la restauration des paysages est le pastoralisme. Dans les zones qui se situent en-dessous des forêts de cèdres, le maintien de l'activité pastorale et des parcours joue un rôle important dans la prévention des risques liés aux incendies et de l'érosion de la biodiversité. C'est pourquoi la Réserve a proposé aux bergers d'adopter le système de pâturages tournants inspiré du système traditionnel appliqué sur le versant oriental. Pour les bergers, ce système permet d'optimiser la gestion de parcours et d'améliorer la quantité et la qualité des ressources pastorales. Pour mieux comprendre les stratégies et les pratiques des éleveurs transhumants, établir une vision partagée du terrain et améliorer une prise de décision susceptible de réconcilier les enjeux de conservation et les enjeux pastoraux sur un même espace, la Réserve a opté pour une démarche qui repose sur un échange continu entre ses agents et les bergers. Ce dialogue répété a apporté des éléments concrets sur l'impact de la réduction de l'accès à l'espace sur les activités des éleveurs, sur l'évolution de leurs comportements après l'application du système de rotation différée, et sur les difficultés majeures auxquelles ils sont confrontés. C'est ainsi que les gestionnaires de la Réserve ont constaté que l'absence de ressources en eau dans certaines parcelles était un frein à l'adoption du système de pâturages tournants, et pouvait même provoquer des conflits. Malgré la motivation des éleveurs pour appliquer le système de rotation, et leur engagement à s'impliquer aux côtés de la Réserve, il est essentiel de résoudre ces problèmes liés aux sources (auxquels la Réserve et ses partenaires comme les collectivités peuvent apporter des

réponses concrètes), et d'introduire des ajustements dans les pratiques de conservation ou du pâturage rotatif, en construisant des nouvelles voies de concertation.

3.2. L'institutionnalisation du paysage : les politiques publiques manquent au devoir

Dans ses efforts concrets de conservation, la Réserve agit dans un contexte politique et institutionnel qui lui apporte peu de soutien. En effet, si le Liban a prouvé son intérêt dans les années 2000 pour le corridor écologique et la restauration du paysage forestier autour des cèdres, on ne peut que constater que, jusqu'à présent, c'est-à-dire 20 ans après, aucune mesure ferme n'a été prise dans ce sens : les politiques paysagères restent inexistantes. L'institutionnalisation du paysage, c'est à dire « *le processus visant à l'élaboration de politiques publiques qui (lui) sont spécifiquement destinées* » (Gauché, 2015), reste encore lettre-morte malgré la demande incessante des associations environnementales. Contrairement aux pays occidentaux où le paysage est considéré comme un outil de l'aménagement et occupe une place importante dans les réflexions sur le devenir des territoires, le Liban comme beaucoup d'autres pays du Sud, marque un retard considérable à ce sujet (Donadieu, 2007). La faible quantité de travaux de recherches menés sur le paysage en est la preuve. Dans les pays occidentaux, la recherche s'est largement intéressée au paysage, notamment en éclairant sur sa place dans les projets territoriaux et patrimoniaux, ce qui a contribué à la ratification de plusieurs conventions (comme la Convention Européenne du Paysage en 2000). Ces conventions ont permis d'inscrire la notion du paysage dans les politiques publiques, à la fois comme cadre de vie et comme outil de gouvernance territoriale (Labat et Donadieu, 2013). Dans les pays du Sud, l'intérêt de la recherche pour le paysage, quand il s'est manifesté, s'est limitée à l'étude de ses dimensions matérielles et de ses représentations sociales, mais sans que ces recherches débouchent sur la concrétisation du paysage dans les politiques publiques (Gauché, 2015).

Ce défaut de prise en compte du paysage dans les politiques publiques de l'aménagement du territoire au Liban limite fortement certaines des actions de conservation. Par exemple dans les efforts que la Réserve déploie pour essayer de réguler la multiplication des constructions immobilières à usage privatif sur le territoire protégé. Rappelons que, dans le contexte de prédominance des propriétés privées et d'augmentation de la demande sur le foncier pour la construction des résidences secondaires, les paysages agricoles et forestiers se retrouvent

sous une forte contrainte (ceci est vrai pour tout le pays). Dans la région du Chouf, où cette problématique est particulièrement aigüe et a un impact direct sur les paysages, la Réserve a mis en place un dispositif qui vise à encadrer la construction d'habitats dans les zones qui font partie du corridor écologique dans la zone tampon. Ce dispositif est l'équivalent d'une charte de bonne conduite dans laquelle la Réserve émet des recommandations pour les propriétaires des terres désireux de construire. Ce dispositif énonce des mesures et des critères précis. Ce dispositif n'est que prescriptif, il n'inclut aucune mesure obligatoire. Mais il sert à la Réserve pour s'assurer que les principales recommandations sont prises en considération, et pour négocier avec les propriétaires si ce n'est pas le cas. Mais dans certains cas, la Réserve est paralysée face au droit des propriétaires de construire comme ils l'entendent sur leurs terres. D'où la nécessité de définir et d'intégrer le concept du paysage dans les politiques publiques, ce qui peut déboucher sur l'élaboration de lois et de chartes encadrant les activités humaines, en particulier pour les paysages classés comme « menacés », et permettant de poursuivre en justice les contrevenants.

4. Conclusion

Nous avons vu comment l'écologie du paysage fournit aux gestionnaires des réserves des outils pour l'aménagement des territoires dont ils ont la charge, afin d'assurer le maintien d'une biodiversité optimale, de restaurer les zones dégradées ou pour prévenir la dégradation de zones encore intactes (Fournier, 2015). Dans le Chouf, les gestionnaires de la Réserve ont construit un modèle de restauration qui leur semblait le plus pertinent pour réduire la fragmentation des habitats et faciliter le déplacement des espèces, et en même temps construire une relation durable entre activité humaine et conservation de la nature sur un même territoire.

Concilier sur le terrain, en pratique et au quotidien, écologie et territoire n'est pas simple, nous l'avons vu. La Réserve a tenté de le faire en associant aux arguments solides de la conservation des dimensions symboliques et socio-économiques qui parlent aux acteurs locaux et parfois aux libanais en général, en initiant une démarche interactive et en installant un processus d'apprentissage collectif autour de sa stratégie pour la restauration de paysages.

L'analyse des diverses actions mises en place montrent également que la mobilisation et l'implication des acteurs locaux dans la restauration des paysages ne sont pas si simples pour des gestionnaires plutôt familiers des connaissances scientifiques. Elles supposent en effet de mobiliser d'autres connaissances, nécessaires à l'identification des composantes socio-économiques et des acteurs potentiels qui contribuent à la fabrication d'un projet du territoire. La réalisation des travaux de restauration à grande échelle et avec les populations demande un appui institutionnel, financier et politique qui fait défaut au Liban. Enfin, l'appropriation réelle du projet de la Réserve par les acteurs locaux nécessite un travail de longue haleine qui suppose de recourir à d'autres compétences comme l'animation et la médiation, indispensables pour susciter l'engagement de toutes les parties prenantes, créer des passerelles entre les considérations scientifiques et socio-économiques, ainsi stimuler une dynamique sociale suffisante pour élaborer, porter et réussir le projet. Nous allons maintenant examiner comment ce travail d'animation et de médiation a pris corps, à travers le lancement ou l'appui à de nombreuses initiatives de développement local.

Chapitre IV

Mutations environnementales et dynamiques territoriales. Vers une dynamique de développement territorial et de requalification de l'arrière-pays montagnard.

Chapitre IV. Mutations environnementales et dynamiques territoriales. Vers une dynamique de développement territorial et de requalification de l'arrière-pays montagnard

« Une société, c'est un regroupement d'humains qui se donnent des conventions, qui partagent des valeurs et qui par définition exclut les non-humains. C'est un concept qui est donc né d'un développement historique [...] mais cette notion ne peut être mobilisée pour designer des formes de conceptualisation de collectifs dans d'autres régions du monde »

Philippe Descola, une écologie des relations, p 35.

Introduction

Les Réserves de Biosphère, en particulier dans leurs zones de transition, sont censées mettre en place des projets de développement social et économique qui bénéficient à la fois aux populations locales et soutiennent les actions entreprises pour la conservation dans la zone centrale et dans la zone tampon. Avant de détailler comment ces projets ont vu le jour dans le Chouf, nous proposons une histoire rapide du développement économique de la région sur les 5 derniers siècles.

Malgré les troubles de l'histoire, l'Émirat du Mont-Liban, et notamment sa capitale, la région actuelle du Chouf, va connaître dès la fin du 16^{ème} siècle jusqu'à la période du déclin de

l'empire ottoman, un développement économique important grâce à la sériciculture (Févret, 1949). Le prince Fakher El-Dine II (1572-1635) profite des conditions géographiques favorables de la région (arrivées d'eau pure, proximité de réserves de combustible (bois de pin), communications aisées avec Beyrouth et son port), pour encourager les habitants à cultiver les muriers blancs et à élever les vers à soie, et ainsi positionner le Chouf en bonne place dans le commerce de soie avec Toscane et avec d'autres marchés séricicoles de la région levantine.

La création de grands ateliers de filature de la soie en partenariat avec les soyeux de Lyon à partir de 1810 donne à la sériciculture libanaise une renommée exceptionnelle reposant sur la reconnaissance du savoir-faire local et de la qualité de ses tissus. Cette activité suscite une révolution sociale dans le milieu rural traditionnel car chaque famille se met à élever le ver à soie et à vendre les cocons aux intermédiaires ou directement aux filatures de la région (Labaki, 1982). Mais la régression de l'activité se fait sentir dès la fin du 19^{ème} siècle avec la concurrence des soies de Chine et l'émigration massive des Libanais. La succession des deux guerres mondiales accélère la fermeture des dernières filatures et finit de priver la population et l'économie du Mont-Liban de leur principale activité, et donc d'une source importante de revenus (Labaki, 1982). Avec le déclin de l'industrie et du commerce de la soie, les habitants du Chouf abandonnent la culture des muriers et l'élevage des vers de soie en accordant la priorité aux cultures vivrières. Livré à la guerre civile en 1975, à l'exode rural, victime de l'éloignement du marché, du manque substantiel d'investissement et de l'absence d'une politique publique efficiente, le Chouf se retrouve largement marginalisé dans un contexte global de violence, et de développement national capitaliste et libéral.

La reconnaissance par l'Unesco du Chouf comme Réserve de Biosphère en 2005 ouvre la possibilité d'une nouvelle dynamique socio-économique dans laquelle les administrateurs du territoire vont s'engager avec la population locale. Les actions mises en place dans la Réserve ont dorénavant vocation à répondre aux besoins des habitants en mobilisant leurs connaissances et leurs savoir-faire. Elles vont principalement cibler la gestion et la mise en valeur des ressources territoriales (c'est-à-dire des produits, des paysages et des savoirs spécifiques au territoire), ce que nous allons analyser en détail dans ce chapitre. Nous verrons comment la convergence entre ces démarches locales de valorisation des ressources territoriales et le développement de l'activité touristique, qui engendre des effets

synergiques, permet à tous les acteurs de construire des liens forts entre les ressources ou le patrimoine, le territoire et les autres acteurs territoriaux, et ainsi d'élaborer leurs propres stratégies de valorisation territoriale.

Pourquoi parle-t-on de valorisation territoriale, et, au-delà, de développement territorial ? Dans l'activation des liens existant entre produits, savoirs et localités, le territoire n'est plus simplement un espace physique mais il est aussi (et avant tout) un espace social historiquement construit et en réajustement permanent (Veltz, 2008 ; Colletis et Rychen, 2004). La prise en compte de la dimension territoriale dans la valorisation des produits et des activités locales ouvre la voie à un véritable processus du développement territorial. En effet, contrairement à un développement imposé par les instances publiques, c'est ici la volonté des acteurs locaux à s'organiser et à se coordonner pour mettre en œuvre des nouveaux projets qui porte le développement, débouchant à terme sur la diversification des productions locales et l'augmentation de l'attractivité territoriale. Ce développement territorial induit aussi d'autres changements dans les comportements des acteurs, leurs visions, ou leurs manières de se coordonner. L'intérêt du développement territorial du Chouf n'est pas seulement qu'il relie l'histoire (le patrimoine) à l'espace (l'ancrage, le territoire) et aux identités, individuelles et collectives, mais aussi qu'il modifie en profondeur les structures et les modalités de l'organisation et de la concertation entre acteurs pour rendre possible et mettre en œuvre une nouvelle dynamique collective.

L'objectif de ce chapitre est double : d'une part, mieux cerner la genèse et le renouvellement des activités et du réseau d'intérêt et de coopération dans la valorisation des productions locales, et d'autre part expliciter le rôle que ce renouvellement joue dans les mécanismes du développement territorial. Nous analyserons donc comment la recomposition territoriale liée à la Réserve de Biosphère a favorisé l'émergence d'un développement territorial et la construction d'une dynamique collective, dans le contexte à la fois des inégalités socio-économiques entre les villes et les arrière-pays au Liban, et de la mise en avant du diptyque produit local/tourisme rural comme la solution la plus pertinente pour améliorer les conditions de vie des habitants des montagnes. Pour mener à bien notre analyse, nous nous intéressons particulièrement aux processus mis en œuvre par les acteurs locaux dans le développement de la région du Chouf.

Cette analyse se déroulera en trois temps.

Dans un premier temps, nous présentons différents projets liés à la valorisation de produits qui bénéficient d'une image territoriale et patrimoniale forte, en analysant la façon dont les porteurs de projet insistent sur les différentes formes d'ancrage au territoire. Nous choisissons de présenter les produits qui répondent le mieux à notre objectif principal, à savoir la compréhension du processus de construction d'une dynamique territoriale. Dans un second temps, nous nous intéressons aux dynamiques socio-spatiales, c'est-à-dire essentiellement aux mobilités touristiques suscitées par la patrimonialisation de l'espace naturel, et au potentiel d'attractivité du territoire qui résulte de l'émergence de ces nouvelles mobilités et des activités qui leur sont liées. Enfin, dans un dernier temps, nous analysons la nature et l'impact des différentes actions menées par la Réserve pour la mise en valeur et le développement du territoire. Dans cette analyse, nous reviendrons sur les dispositifs, les nouvelles pratiques et les formes de coordination que la Réserve déploie dans l'élaboration des projets territoriaux.

Cette analyse s'appuie sur des observations empiriques menées pendant plusieurs campagnes de terrain s'étendant sur 4 années, et sur l'analyse d'entretiens réalisés auprès des acteurs de territoires impliqués directement ou indirectement dans la valorisation de produits ou dans la mise en œuvre d'actions et de projets territoriaux. Une première version de cette analyse a été publiée comme chapitre « Au pays du cèdre, l'ancrage territorial ravive le local, cas de la réserve de cèdres du Chouf (Fares et Michon, 2019) d'un ouvrage collectif consacré à l'ancrage des produits locaux en Méditerranée (Genin et al, 2019).

1. Les spécificités locales : le nouveau pilier du développement local

Dans un contexte marqué par des changements économiques, politiques, culturels et environnementaux majeurs, les arrière-pays du pourtour méditerranéen se voient depuis quelques années attribuer des nouvelles fonctions, en particulier en tant que territoires producteurs de valeurs économiques alternatives (dont de nombreuses valeurs patrimoniales). Ces fonctions se basent souvent sur la mise en avant de produits locaux susceptibles d'être valorisés sur des marchés dits « de niche » visant la différence, la qualité et l'authenticité (contrairement aux produits de l'industrie qui se caractérisent par une grande

homogénéisation et une valorisation sur des marchés distants et a-territoriaux, via les canaux de la grande distribution), et qui affirment la singularité et l'image d'un territoire.

La révélation (en général par des acteurs du territoire) de qualités ou d'attributs spécifiques à un produit, qui peut parfois être aussi banal qu'une pomme ou un savon, suppose d'associer à ce produit des caractéristiques liées à l'origine géographique (donc au lieu, au territoire) ou à l'héritage culturel (donc au temps, au passé), héritage consolidé, réadapté et construit au fil du temps (Landel et Sénil, 2009 ; Landel et al. 2011, Boujrouf, 2014). Le positionnement d'un produit sur l'un de ces deux axes, l'espace ou le temps, semble alors incontournable pour parler d'authenticité ou mettre en avant des qualités intrinsèques de ce produit. Cette « révélation » procède donc d'une démarche qui constitue, en elle-même, une véritable construction socio-environnementale et historique autour des productions locales, construction fondée sur l'intégration des facteurs naturels, des savoirs spécifiques, des techniques, et enfin des actifs patrimoniaux propres au territoire. Les acteurs du territoire qui portent ces démarches de révélation s'engagent dans une dynamique d'appropriation et de coordination collective autour de ressources territorialisées (Roux et al, 2006). Dans cette dynamique, les liens entre le produit et le territoire sont longuement discutés, justifiés, éprouvés, et renforcés à travers la production d'éléments de caractérisation ou de différenciation qui permettent de connecter le produit concerné à l'identité d'un territoire (Landel et al, 2014), c'est-à-dire de l'ancrer dans ce territoire. Cette dynamique s'appuie également sur une démarche, elle aussi collective, de mise en place de nouveaux dispositifs de conservation, de promotion et d'exposition des qualités spécifiques du produit et de son ancrage au lieu. Ces dispositifs peuvent être par exemple des foires à thème ou des fêtes locales, qui visent à valoriser les produits, mais aussi à conforter et à diffuser des valeurs et des images liées aux signes de qualité et de typicité qui leur sont attachés, et à construire ou à consolider un territoire de production, d'échange et d'innovation territoriale.

Pour définir les « spécificités locales », qui renvoient donc à ces démarches de construction de liens entre produits et lieux de production que nous venons d'exposer succinctement, nous adoptons la définition proposée dans l'ouvrage déjà cité (Genin et al, 2019) : les spécificités locales sont des « *éléments matériels ou immatériels valorisés ou construits par une société locale, censés permettre sa différenciation et le renforcement de son identité. Les spécificités locales se construisent dans la plupart des cas à la conjonction entre 1) l'empreinte de longues*

interactions entre une société et son environnement, faites d'adaptations, de transformations et d'inventivité, traduisant les particularités culturelles et cognitives d'une communauté humaine, et 2) la résultante d'interventions et d'incitations extérieures pouvant générer des perspectives nouvelles de développement, mais aussi modifier les équilibres et les rapports sociaux locaux ». L'étude de ces spécificités locales implique d'analyser les différentes catégories de points d'appuis mobilisés par les acteurs dans la construction des liens et dans l'affirmation de la spécificité territoriale.

Nous allons donc, à travers plusieurs exemples de projets de révélation et de valorisation, tenter de comprendre quels sont ces points d'appui que les acteurs de la région du Chouf mobilisent dans les dynamiques de spécification qu'ils ont mises en place. Nous nous demanderons aussi dans quelle mesure cette construction de liens, matériels et immatériels, qui permet d'attribuer aux produits des qualités spécifiques et de les ancrer dans un territoire dont ils contribuent à construire l'identité, contribue également à forger de nouvelles opportunités pour un développement territorial.

Le Liban n'a pas encore mis en place de système coordonné de qualification liée à la qualité et à l'origine (système d'indications géographiques). C'est au niveau des producteurs eux-mêmes, donc à l'échelle la plus locale, que l'on peut déceler des démarches visant à spécifier et à distinguer les produits. Comme nous allons le voir en détail, ces démarches restent pour l'instant individuelles et informelles : elles se basent en partie sur l'explicitation, par le producteur lui-même, des caractères spécifiques de son produit au moment de la promotion ou de la vente. Nous verrons aussi comment ces démarches individuelles sont « orchestrées » et amplifiées par les gestionnaires de la Réserve (qui considèrent le patrimoine et la tradition comme appartenant au champ des ressources mobilisables pour leur programme de conservation- développement), ce qui, *in fine*, leur confère un caractère collectif, et dessine les contours d'une démarche intégrative au niveau de tout le territoire du Chouf.

Dans ce sous-chapitre, nous analyserons dans un premier temps des démarches associées à quatre produits – ou catégories de produits - : le savon à l'huile d'olive, l'huile essentielle de lavande, les carreaux de ciment et les « produits de Parc ». Les produits concernés sont relativement banals et connus, mais les processus de spécification dont ils font l'objet nous semblent représentatifs des dynamiques observées dans le Chouf. Ils permettent d'analyser les différentes catégories de liens (issus de données « naturelles » du territoire, ou

« culturelles », de son histoire et de ses traditions) que les producteurs mettent en avant dans la justification de la spécificité de leurs produits. Les démarches étudiées nous aideront aussi à comprendre comment se construit l’ancrage géographique et culturel des produits. Elle apportera également des éclairages importants sur les formes de relations et d’actions collectives mobilisées, sur leur contribution à la promotion de ces produits et sur le renforcement de leur ancrage territorial (nous détaillerons ces aspects dans la troisième partie de ce chapitre)

1.1. Le savon : dis-moi comment tu le fabriques et je te dirai d’où tu viens ?

« Mon engagement est de continuer à fabriquer le savon comme avant, en suivant la méthode ancestrale, celle de mon père et mon grand-père. Notre savon est reconnu de longue date à Baadran et aux alentours. Mais aujourd’hui, ma production dépend de la demande locale, des villages voisins et des consommateurs qui cherchent l’authenticité et la qualité » (14/06/2018).

Ces propos de Samih El-Achkar, l’un de derniers savonniers de El-Kheraybieh, illustrent les termes principaux de la justification de la réputation et de l’ancrage d’une production artisanale et familiale dans un petit village du Chouf.

Retraité de l’armée libanaise, Samih a appris à fabriquer le savon à base d’huile d’olive auprès de son père, maître savonnier. Il s’adonne à cette activité depuis son plus jeune âge, et ne l’a jamais abandonnée. Même durant ses années de service au sein de l’armée, il a continué à fabriquer des savons pendant ses jours de repos. Il exerce aujourd’hui son activité à plein temps. N’étant pas en mesure de créer un atelier moderne dédié à la savonnerie, il travaille dans la maison familiale : son atelier se résume, comme celui de son père, à un chaudron chauffé au feu de bois installé dans son jardin.

La fabrication du savon se fait selon la « recette » ancestrale (une saponification à basse température qui remonte à l’antiquité) mais aussi familiale, qui consiste à « cuisiner » le savon en le « cuisant au chaudron ». Cette « cuisine » se déroule en cinq étapes dont la durée peut s’étaler sur plusieurs semaines. La fabrication débute en faisant chauffer de l’eau et de la soude dans le chaudron jusque vers 80 à 100°C, dans laquelle ajoute ensuite l’huile d’olive. Une première pâte se forme à la surface. La cuisson se prolonge doucement pendant deux à

trois jours durant lesquels la réaction chimique de saponification transforme le mélange en savon liquide, crémeux et homogène. Tout au long du processus de saponification, la préparation est mélangée, et le fond de la cuve raclé. Cette phase requiert tout le savoir-faire du maître savonnier, qui évalue « au toucher » le degré de saponification et le fait évoluer selon sa perception de l'aspect, de la couleur ou de la viscosité de la préparation. Une fois la saponification achevée, la pâte de savon est lavée à l'eau salée pour la débarrasser de toute trace de soude. Elle est ensuite coulée dans un baril et laissée en repos pendant une semaine pour lui laisser le temps de se solidifier en formant un « manteau » protecteur à la surface. Une fois solidifiée, elle est découpée à la main en blocs homogènes destinés à la vente. Après avoir découpé le savon, Samih est fier d'utiliser le « *Makbas* », une petite machine héritée de père en fils depuis plusieurs générations, qui permet d'apposer sur le savon le sceau familial (ici, le nom de sa famille).



Savon artisanal à base d'huile d'olive portant le logo de la Réserve du Chouf



*Étiquette indiquant la méthode traditionnelle de fabrication par l'artisan Samih Ashkar.
Crédit : Amani Fares, 14/06/2017*

Tout le processus de fabrication mobilise un savoir-faire et un doigté issus d'un ensemble de connaissances, pour partie transmises par le père, et pour partie acquises par l'observation, l'expérience et la pratique. Samih s'assure à son tour de transmettre ces connaissances à son fils, qui l'aide souvent à la fabrication, en lui expliquant comment évaluer de la cuisson de la pâte grâce à « l'épreuve du toucher » et comment procéder aux contrôles destinés à vérifier la qualité finale du produit.

Fabriqué dès 1500 ans avant J.-C. au Nord-ouest de la Syrie, le savon à l'huile d'olive, dit « savon d'Alep », est considéré comme le plus vieux savon dur du monde, et comme l'ancêtre

du fameux « savon de Marseille ». Comme dans les grandes villes de la côte levantine, Alep, Tripoli, Sidon et Naplouse, la région du Chouf a pu, grâce à ses plantations d'oliviers sur les terrasses de culture et à ses grands pressoirs à huile, fabriqués à partir du bois des forêts locales, développer une production de savon renommée et permettre ainsi l'approvisionnement des familles. Historiquement et jusqu'à aujourd'hui, dans cette région montagneuse et souvent enneigée du Chouf, la plupart des familles subviennent à leurs besoins en savon (comme pour de nombreux autres produits de première nécessité), soit en le fabriquant eux-mêmes, soit en l'achetant à une famille voisine ou dans un autre village connu pour la qualité de son produit. Les productions familiales se distinguent les unes des autres par l'apposition du sceau familial (en général, comme pour Samih, le nom de chaque famille) sur le savon. La transmission des savoirs liés à la fabrication du savon se fait oralement au sein de ses familles productrices. Alors que le passage à une fabrication industrielle au 20ème siècle a introduit des modifications importantes par rapport à la recette ancestrale (en particulier le remplacement de l'huile d'olive par d'autres matières grasses pour obtenir un produit moins cassant et moins coûteux), certaines familles du Chouf, comme celle de Samih, continuent encore à produire le savon « à l'ancienne ».

Samih El-Achkar présente son histoire comme emblématique de la conservation d'une activité traditionnelle et d'un produit spécifique en déclin dans la région du Chouf. En effet, face à un marché dominé par le savon industriel, il propose un savon « naturel », « *baladi* » (« local » en arabe), fabriqué selon une méthode à la fois artisanale, manuelle, familiale, ancestrale, et n'utilisant que deux ingrédients, la soude et l'huile d'olive. Samih associe au caractère « ancestral » et « naturel » de sa production une touche « locale » en utilisant une huile d'olive achetée sur place. Ce ne sont pas tant les particularités biophysiques de cette huile, mais bien le fait que celle-ci soit « locale », qui constitue une référence importante pour le producteur dans la qualification et la revendication de la spécificité de son produit.

Samih répond aux attentes des consommateurs du Chouf en présentant un savon de qualité issu d'un savoir-faire acquis par une tradition familiale locale. Dans le village et ses alentours, la famille Al-Achkar est connue de longue date pour la fabrication de savon selon la méthode artisanale. En nous livrant son récit, Samih El-Achkar montre bien qu'il s'inscrit lui-aussi, en tant que producteur, dans la continuité de cette histoire familiale. Il n'hésite pas à attacher la spécificité de son produit par rapport aux autres savons fabriqués un peu partout ailleurs en

Méditerranée aux savoir-faire hérités, à ces traditions familiales. Mais le récit de Samih montre aussi l'importance de son attachement à sa région (donc au lieu) et à son patrimoine artisanal (donc au temps, à l'histoire), qui se traduit dans la valeur qu'il accorde à sa production. Évoquant en effet un ensemble de valeurs et de traditions communes, il ancre son produit dans le passé, et l'inscrit à part entière dans l'histoire culturelle, sociale et agricole des montagnes du Chouf. C'est la référence aux aspects culturels et sociaux qui permet d'affirmer les liens entre le produit et le territoire. Cette référence vient satisfaire et alimenter chez les consommateurs un imaginaire nourri des produits traditionnels, artisanaux et authentiques du Chouf. Ainsi, la valorisation du produit s'appuie à la fois sur sa qualité et son ancrage dans l'identité montagnarde.

Les gestionnaires de la Réserve considèrent que la démarche de Samih participe à la création de la dynamique socio-économique qu'ils promeuvent sur le territoire. Ils ont identifié son savon comme un des produits typiques de la région et l'ont intégré dans le panier des « Produits de Parc ». Grâce à cette reconnaissance institutionnelle et à travers une labélisation de type « Parc », le savon produit par Samih passe aussi les frontières régionales. Il est présenté au dehors de la région non seulement comme une spécificité locale issue d'une activité artisanale et traditionnelle mais également comme un appui qui permet d'asseoir l'image et l'identité du territoire du Chouf chez les consommateurs extérieurs à la région (Fares et Michon, 2019).

1.2. De la culture à la distillation, entre nouveauté et tradition : la lavande révèle sa spécificité

Cela fait près de sept ans que Rima officie derrière son alambic en cuivre (*karki* en arabe) installé dans le jardin de sa maison, à Masser El-Chouf. Chaque année, lors de la soirée consacrée à la distillation de sa collecte de lavande, elle invite les proches et les voisins et veille à ce que tout soit fait « selon la tradition ».

Illustratrice de métier, Rima a passé de longues années à l'étranger (un exil en partie lié à la guerre). De retour au Liban, elle vient s'installer avec son mari dans le village natal de ce dernier. Le couple réalise vite que leur village, surtout connu pour ses pressoirs à olives et à raisin (Maasser el-Chouf signifie « les pressoirs du Chouf » en arabe) et sa splendide forêt des vieux cèdres, possède toutes les caractéristiques physiques et environnementales propices à

la culture de la lavande d'altitude, c'est le plus haut village du Chouf, ainsi qu'à celle d'une diversité d'autres plantes aromatiques, comme le thym, la rose de Damas, la menthe, l'origan, le romarin, la sauge, l'iris, etc. La collecte et la distillation de ces plantes aromatiques, sauvages ou cultivées constituent d'ailleurs une partie essentielle du bagage culturel et des traditions familiales des montagnes libanaises, et sont pratiquées jusqu'à aujourd'hui. Chaque famille possède son propre alambic et distille en petite quantité des roses de Damas, de la menthe et d'autres plantes cueillies au jardin ou dans la forêt pour des utilisations culinaires et médicinales. Mais Rima et son mari voient les choses en grand. C'est lors d'un voyage à Grasse en France que l'idée leur est venue. Ils décident de développer la culture de la lavande au village en l'associant non seulement à l'ancienne tradition de distillation, mais aussi à la réhabilitation des terrasses abandonnées suite à l'exode rural et à la guerre.

« Ces terrasses sont un héritage patrimonial, leurs paysages conservent l'identité de la région et la mémoire collective, leur restauration est un objectif important dans notre projet. Nous tenons à respecter les savoir-faire traditionnels en reconstruisant les murs uniquement en pierre sèche. Afin d'optimiser l'irrigation, nous cultivons la lavande sur l'extérieur de ces terrasses et y associons d'autres cultures, comme l'origan (Za'atar – l'origan, plante aromatique très connue dans la cuisine libanaise), planté contre les murs de soutènement, et des arbres fruitiers au milieu » dit Georges le mari de Rima (23/06/2018).

Malgré une production récente et de petite taille, Rima commercialise son huile essentielle de lavande en vente directe ou en circuits courts à Beyrouth sous la marque « Lavander mine ».



Produits à base de lavande : huile essentielle, eau de lavande, vinaigre



Restauration des terrasses abandonnées et culture de Lavande.

Crédit : Amani Fares, 23/06/2018

Elle mobilise également les réseaux sociaux dématérialisés (à travers un site internet dédié) et participe à des foires et des festivités organisées par la Réserve et les collectivités locales. Outre l'huile essentielle de lavande, Rima a développé toute une gamme de produits dérivés comme le vinaigre à la lavande, l'eau de lavande, ou encore des pâtisseries aromatisées. Ayant trouvé sa niche, elle se place d'emblée sur le terrain de la qualité (mettant en avant l'agriculture biologique) et de l'innovation. Mais elle mobilise aussi d'autres registres de qualification. Pour appuyer la spécificité territoriale de la lavande et la qualité de ses produits, elle met en avant les caractéristiques biophysiques et environnementales du village : les conditions pédoclimatiques, le classement du village en « village zéro pollution », sa situation dans la zone tampon de la Réserve et à proximités des forêts de cèdres. La forte identité agricole et touristique de ce village est également mobilisée par la productrice dans la mise en avant des liens entre le produit et son origine géographique. Parmi d'autres points d'appui, Rima insiste sur ses efforts de réhabilitation des terrasses et donc sa participation à la restauration d'un paysage agricole particulier qui fait partie de l'identité des montagnes de la région. Enfin, en combinant la culture de lavande à la distillation, qui s'appuie sur les anciens savoir-faire traditionnels et collectifs, Rima met en avant son engagement dans la renaissance d'une production traditionnelle des habitants des montagnes du Chouf pour attester de la spécificité de son produit (Fares et Michon, 2019).

1.3. Les carreaux de ciment : il n'est jamais trop tard pour (re)trouver sa spécificité

« Je sais que vous allez vous dire que j'ai perdu la tête de laisser de côté l'architecture, et suivre un souvenir d'enfance. Et bien j'en suis fier ! Non seulement, j'ai pu reproduire des carreaux de ciment colorés comme ceux qui m'ont fasciné dans la maison de mon grand-père, mais aussi, faire revivre une tradition architecturale de notre région oubliée avec les années de guerre » dit Ghassan, un jeune entrepreneur du Chouf (20/06/2018).

Ghassan Fayad s'est fait connaître à Maasser el-Chouf, et plus largement dans toute la région, grâce à son projet, original, qui a fait l'objet de plusieurs articles et de reportages sur des chaînes télévisées nationales et arabes⁵⁰ (Arabnews, 2021, l'Orient-le Jour, 2017).

Après une formation en architecture, il rêve de reproduire des carreaux anciens comme ceux qui ornaient les planchers de la maison de son grand-père. Pour mettre en œuvre son idée, il va alors fouiller l'histoire et la technique de fabrication de ces carreaux. Installé dans son village natal, à Maasser el-Chouf, Ghassan débute son projet par la récupération des vieilles presses à carreaux (fabriquées en France). Ces presses « tassent » le ciment dans des moules en bois qui sont partitionnés par des « diviseurs » qui permettent de reproduire le motif du carreau (ces diviseurs sont constitués de bandes de laiton travaillées et soudées entre elles de façon à créer des « poches » étanches, chacune destinée à recevoir une couleur). L'achat des « diviseurs » requis pour reproduire toute la gamme des motifs anciens outrepassant ses moyens, le jeune Ghassan se met à façonner lui-même ses diviseurs. Il essaye dans un premier temps de reproduire des motifs anciens, puis il personnalise peu à peu ses propres motifs en fonction de la demande des clients. Ses carreaux sont autant destinés à restaurer d'anciennes demeures qu'à orner des demeures plus modernes, créant ainsi des utilisations et des appropriations nouvelles.

⁵⁰ Voir <https://www.arabnews.fr/node/78216/culture> ,
https://www.lorientlejour.com/article/amp/1061788/lorientlejour.com/boutique?&utm_source=OLJ&utm_medium=btnbannerhp&utm_campaign=autopromo



Modèles de carreaux de ciment fabriqués par l'artisan Ghassan Fayad



Diviseur fabriqué par l'artisan pour reproduire des motifs anciens. Crédit : 20/06/2018

Un rapide aperçu historique permettra de rappeler l'origine de cette production, en même temps qu'il nous aidera à comprendre sa valeur patrimoniale dans l'architecture libanaise. Entre le milieu du 19ème siècle et le début du 20ème siècle, un peu partout en Méditerranée, le carreau de ciment fait son apparition dans la construction intérieure, grâce à sa matière aussi dure que la pierre et à une production qui ne nécessite pas de cuisson (donc évite l'usage de combustible), à la différence des carreaux en terre cuite et des tomettes provençales. Son usage se répand dans les grandes villes du bassin méditerranéen. Importés de Marseille jusqu'à 1880, les carreaux colorés conquièrent vite les demeures bourgeoises du Liban comme celle des maisons plus modestes, du fait de leur coût relativement faible. Le Liban ne va pas tarder à s'approprier la technique de fabrication, et à innover en créant une production aux motifs orientaux. Puis, très concurrencée par la céramique émaillée industrielle, la fabrication cesse dans les années 1970 (Skaf, 2010). Quelques années après la guerre, la nostalgie pour les anciennes demeures et la mode de la restauration à « l'authentique » remettent au goût du jour les carreaux de ciment et leurs motifs : de nombreux architectes s'en emparent et les amateurs de ce type de sol se multiplient.

Le récit qu'il partage de son parcours montre que, au-delà des prises affectives et familiales, Ghassan construit les liens de son produit avec le territoire en mobilisant une approche patrimoniale et historique. Pour asseoir la spécificité territoriale de sa production, il se réfère notamment à l'identité architecturale de la région et à l'histoire des vieilles maisons et à leurs anciens sols en carreaux de ciment (« *Blat el-Atiq* », carreaux anciens, nom repris par le

producteur) qui constituent aujourd'hui un patrimoine architectural d'une grande valeur et à forte puissance évocatrice.



Sol couvert par des carreaux de ciment colorés dans une ancienne maison abandonnée. Crédit : Amani Fares, 20/06/2018

Pour lui, c'est cette référence à l'identité architecturale qui permettra d'asseoir la réputation du produit sur les marchés distants et de le différencier des productions industrielles ou semi-industrielles. Même s'il a construit lui-même, et de façon récente, son savoir-faire (il s'agit d'une « tradition » qui n'est ni familiale ni locale), le producteur n'hésite pas ancrer son travail dans la continuité d'une tradition locale. La revendication des caractéristiques esthétiques originales et de la qualité mécanique du produit fabriqué par le producteur lui-même (diviseurs artisanaux, création de motifs) vient également appuyer la valorisation de cette production artisanale.

Les points d'appui de cette spécification font également référence à la reconnaissance collective du produit comme un produit identitaire. Grâce à un collectif d'architectes passionnés pour l'architecture traditionnelle, mais aussi à des agents de développement territorial de la Réserve et aux collectivités locales, les carreaux de ciment sont présentés non seulement comme une spécificité issue d'une production locale et artisanale, mais aussi, à l'échelle nationale, comme un produit spécifique du Chouf.

Ghassan, quant à lui, exprime sa volonté de devenir « un entrepreneur du territoire » et un « conservateur de l'héritage architectural » et de conquérir plus tard le marché national avec ses « carreaux anciens du Chouf » (Fares et Michon, 2019).

1.4. Les Produits de Parc : un hymne au partage des traditions et des savoir-faire

De leur côté, les gestionnaires de la Réserve du Chouf ont mis en place des opérations de reconnaissance et de valorisation de certains produits locaux à travers une labélisation de type « Produit de Parc ».

Les produits concernés sont essentiellement des produits alimentaires à conservation longue, caractéristiques de la cuisine libanaise (et que l'on trouve surtout aujourd'hui fabriqués de façon industrielle) : des vinaigres, des mélasses de grenade et de raisin, des confitures de fruits, des fromages conservés dans l'huile, des sirops, du za'atar (un mélange d'épices typique, à base d'origan, de sumac, de sel et de graines de sésame grillé), des plantes aromatiques déshydratées, du miel, etc.

« Avec l'aide de la Réserve, nos produits sont reconnus aujourd'hui un peu partout. Nous ne changeons rien à nos recettes ancestrales. Tout est fait selon les traditions du Chouf. Cette collaboration nous permet à la fois de préserver nos valeurs culinaires locales et d'avoir un petit revenu et d'améliorer les conditions de vie, c'est très important surtout pour nous les femmes » dit Maha, une productrice de sirops (18/05/2016)

Mais le plus important est que ces produits « parlent » à tous les Libanais car ils évoquent tout à la fois des traditions alimentaires et un mode de vie aujourd'hui quasiment disparus. Ils sont en effet issus de techniques particulières que les paysans des zones de montagnes ont développées au cours de l'histoire pour conserver les aliments de façon prolongée : la fermentation, le séchage, la distillation, la concentration par évaporation (sirops, confitures et mélasses), la saumure. Dans les traditions rurales du Liban, l'ensemble des aliments obtenus par ces techniques traditionnelles de conservation est désigné par le terme de *mouneh* (terme dérivé de verbe *mawen*—approvisionner). Autrefois, la *mouneh* constituait une composante fondamentale de l'alimentation paysanne. Un dicton libanais disait : « *fais des provisions en été car l'hiver te prendra tout* ». En effet, produite durant l'été pour être consommée en hiver, la *mouneh* garantissait l'autonomie – voire la survie - des paysans en hiver ou en période de pénurie, lorsque les produits frais venaient à manquer. C'était une pratique alimentaire bien adaptée aux conditions climatiques et à l'économie paysanne en zone de montagne. C'était aussi une pratique sociale : transmise de génération en génération, la préparation de la *mouneh* résultait d'un effort collectif auquel participaient la famille, celle

des proches, les amis et les voisins (Kanafani-Zahar, 1994). On parlait ainsi de l'économie de *mouneh* (Kanafani-Zahar, 1994 ; El-Kareh, 1998).

Aujourd'hui, même si elle n'est plus fondamentale pour la survie du pays pendant la saison hivernale, cette pratique de la *mouneh* est encore vivante dans certains arrière-pays. Dans le milieu urbain, même si elle ne constitue plus une nécessité environnementale ou économique saisonnière, la consommation de produits de *mouneh* existe aussi. Elle renvoie à l'attachement aux traditions culinaires et aux valeurs culturelles, et contribue à maintenir les réseaux familiaux entre les villages natals et les villes de résidence.

Les gestionnaires de la Réserve l'ont vite compris : le maintien ou la reviviscence de la pratique de la *mouneh* à travers la qualification de ses produits permet non seulement la préservation de cette ancienne tradition, mais aussi, nous allons le voir, la revivification des campagnes et l'inversion des effets néfastes de l'exode rural. Dans l'esprit des gestionnaires, la reconnaissance et la valorisation de la *mouneh* et des savoirs qui lui sont associés, doivent en effet insuffler une nouvelle dynamique socio-économique sur le territoire, soutenir les communautés locales, et en même temps contribuer à assurer le maintien d'une agriculture familiale qui reste importante même pour ceux qui exercent d'autres métiers, et malgré l'abandon des terres pendant la guerre. Cette reconnaissance contribue aussi à l'amélioration des conditions de vie des femmes dans le milieu rural, tout en s'inscrivant dans un objectif général d'harmonisation entre conservation et développement.

Les gestionnaires de La Réserve ont commencé par identifier des niches et des opportunités pour commercialiser au mieux les produits typiques de la région (Ecodit, 2010). Cependant, fidèles à l'esprit des Réserves de Biosphère, ils ont cherché à faire de cette valorisation économique des produits un instrument de conservation et de valorisation de la culture, du patrimoine, des paysages et des savoir-faire du Chouf, et un pilier de la (re)construction d'une identité territoriale autour de son patrimoine naturel et culturel. Pour mettre en œuvre ce projet autour des produits de *mouneh*, les gestionnaires ont organisé plusieurs ateliers de formation sur l'hygiène et la qualité des produits. Ces ateliers ont débouché sur la définition d'un certain nombre de critères génériques de sélection (pratique de l'agriculture biologique, respect de l'environnement, reproduction des recettes ancestrales, qualité organoleptique des produits, etc.) pour, dans un deuxième temps, définir quels producteurs et quels produits allaient être soutenus. Les critères de sélection ont été consignés dans un cahier des charges

qui a servi de base à l'obtention d'une labélisation de type « Produit de Parc », labélisation similaire à celle qui a été mise en place dans les Parcs Naturels Régionaux en France (Angeon et al. 2007 ; Caron, 2008). Pour asseoir l'image et l'identité du territoire du Chouf, la Réserve a repris sur l'étiquette apposée sur les produits labélisés le symbole emblématique de la région : le cèdre.



*Produits locaux labélisés avec le symbole de la région (le cèdre du Chouf).
Crédit : Amani Fares, 16/05/2016.*

Dès 2005, ces produits ont été commercialisés dans les kiosques construits par la Réserve à l'entrée des trois forêts de cèdres du Parc, ainsi que dans la Maison de la Réserve et sur différents sites touristiques dans la région.



*Boutique de vente des produits de Parc à l'entrée des forêts de cèdre (Barouk).
Crédit : Amani Fares, 18/05/2016.*

Même si la production ne concerne encore que de tous petits volumes et ne réunit qu'une petite quarantaine de producteurs, les « Produits de Parc » commencent à être reconnus au niveau régional. Leur promotion à l'échelle nationale et internationale est assurée à travers la

participation de la Réserve dans des foires et des événements agroalimentaires (Fares et Michon, 2019).

Pour justifier la spécificité territoriale de ses produits, la Réserve va mobiliser des liens qui ne sont pas seulement biophysiques, mais aussi environnementaux et culturels, et qui sont pensés et explicités. Le lien entre la production et le territoire s'affirme d'abord par les conditions bioclimatiques et environnementales locales, qui sont mobilisées pour justifier de la qualité et de l'originalité de certains produits, comme le miel des forêts de cèdres. Par ailleurs, des recettes locales, des savoir-faire, des traditions culinaires et culturelles sont fortement mis en avant pour renforcer l'identité agri-culturelle de la Réserve et affirmer la spécificité de ses produits. Cette identité est également affirmée lors de la présentation de produits labélisés dans les grands événements agritouristiques en présence des producteurs, comme au Festival de Jabalna organisé chaque année par la Réserve, nous allons en reparler en détail dans la partie suivante, ce qui contribue à la renforcer.

2. Le tourisme se réinvente

La région du Chouf offre une étude de cas emblématique sur les dynamiques endogènes de mise en tourisme des zones rurales au Liban, dans un contexte où les instances publiques peinent à introduire ces activités dans les stratégies nationales de développement du secteur.

La demande de villégiature dans la moyenne montagne libanaise suscite un tourisme saisonnier dynamique et prospère jusque dans les années 1970. Initiée vers la fin de la première guerre mondiale, cette pratique est ensuite développée par l'administration française, le personnel de chancelleries occidentales et les maisons de commerces établies à Beyrouth, qui vont adopter la tradition établie par leurs prédécesseurs et s'installent dans le « triangle d'or » de Sawfar, Bahmedon et Aaley. Ces villages voient le nombre de leurs résidents doubler, voire tripler, pendant l'été ou les périodes de vacances. D'autres villages situés sur les premières pentes du Mont-Liban (Broumana, Baabdat, Bikfaiya, Raïfoun, Faïtroun, Kfour, Dlebta...) sont à leur tour touchés par ce mouvement et se transforment pour accueillir cette nouvelle pratique qui devient très vite une tradition estivale. Le développement de ces centres de villégiature contribue également à l'essor du tourisme dans la région du Chouf (en particulier pour la visite des forêts de cèdres), grâce au développement

de circuits de bus en direction de la haute montagne. L'éclatement de la guerre civile en 1975 met un terme à cette activité touristique.

Après la guerre civile, les stratégies gouvernementales de développement concentrent sur l'expansion du secteur tertiaire, principalement sur les services bancaires et touristiques. Ces derniers concernent surtout la capitale, Beyrouth, avec la reconstruction du centre-ville et la mise en œuvre de travaux d'infrastructures hôtelières, ce qui provoque une extension du parc immobilier. Ce choix global va reléguer le développement des régions périphériques au second plan, en accentuant les inégalités socio-économiques et la fracture entre le centre du pouvoir et ces régions périphériques (Safi, 2003). Dans les années 2000, des nouveaux produits touristiques émergent. La promotion d'un tourisme de nature et de loisirs populaires enclenche une dynamique encore timide dans certaines régions des arrière-pays et, contrairement à la villégiature, ces nouvelles pratiques commencent à toucher une clientèle nationale. Mais ce secteur connaît à son tour des épisodes de crises causés principalement par le manque de stabilité et l'insécurité liée aux conflits politiques et religieux internes ou aux menaces extérieures émanant d'Israël ou, dernièrement, de la guerre en Syrie. Pour remédier à cette crise latente du secteur touristique dans les régions, l'État essaye alors de soutenir ce tourisme national (interne) à travers la promotion de sites et d'établissements touristiques. En 2015, pour la première fois, sous la houlette du Ministère du Tourisme et en collaboration avec d'autres Ministères ainsi que des acteurs du secteur, une véritable stratégie de développement du tourisme rural est mise en place. Ce projet vient appuyer les initiatives locales déjà en place, qui font la promotion d'activités, de produits et de logements touristiques alternatifs (maisons d'hôtes et gîtes). Issues d'organisations, d'associations et ou de sites de réservation en ligne, ces initiatives génèrent une nouvelle dynamique socio-économique dans les régions rurales du pays.

Parmi les auteurs de ces initiatives, nous retrouvons la Réserve de Biosphère du Chouf, qui a inscrit le tourisme rural parmi ses choix stratégiques depuis 2005.

Région emblématique de la destination « Liban », « où l'on peut passer de la mer à la montagne en une demi-heure », le Chouf est aussi une région qui dispose de nombreux atouts touristiques : une Réserve naturelle, des hauts-lieux historiques et des destinations culturelles. Les efforts de patrimonialisation qu'elle a développés autour de ses forêts de cèdres ont augmenté son attractivité touristique. Nous allons maintenant examiner comment

les villageois riverains de la Réserve se sont approprié cette vision « orientée tourisme » en organisant et en structurant de nouvelles activités en lien avec la nature (camping, activités sportives et loisirs) et des services touristiques comme le logement dans des maisons d'hôtes, des auberges ou des gîtes à des prix abordables.

Le processus d'émergence de cette nouvelle dynamique créée autour du tourisme présente des faits saillants qu'ils sont intéressants d'analyser, en particulier sous l'angle de la mobilisation des acteurs locaux et de leur implication dans le développement de l'offre touristique. Cette mobilisation combine des initiatives individuelles et collectives, et repose en grande partie sur des projets initiés par les gestionnaires de la Réserve dont l'objectif est double : d'une part assurer le maintien de l'intégrité écologique du territoire et le développement de l'économie locale, et d'autre part créer une alliance durable entre les touristes et les habitants. Pour bien comprendre comment a opéré la mobilisation de tous les acteurs, nous allons ici exposer la nature de ces projets, dont une grande partie repose sur la patrimonialisation des espaces naturels dont les gestionnaires ont la charge, et sur la valorisation touristique des ressources patrimoniales ainsi créées. Nous allons ici nous intéresser à quelques-uns de ces projets – la réhabilitation des anciens sentiers, les foires thématiques et les fêtes locales - en analysant comment ils sont devenus vecteurs de développement économique et de création de nouveaux liens sociaux, à l'intérieur du territoire comme avec l'extérieur, tout en confortant les actions de préservation de l'environnement portées par la Réserve.

2.1. La réappropriation des chemins oubliés : une nouvelle vision du territoire

Depuis 2010, afin de développer des activités récréatives dans les milieux forestiers et autour des villages de la zone tampon, les gestionnaires de la Réserve ont créé un réseau de « Sentiers » thématiques, aujourd'hui au nombre de 10 et qui couvrent environ 480 km. Ces itinéraires de randonnée pédestres suivent la trace d'anciens chemins ruraux, que la Réserve s'est employée à cartographier et à réhabiliter. Anciennes voies de passage sur lesquelles circulaient Hommes et bêtes, ces chemins ruraux sont un élément important du paysage, mais aussi du patrimoine commun de la région.

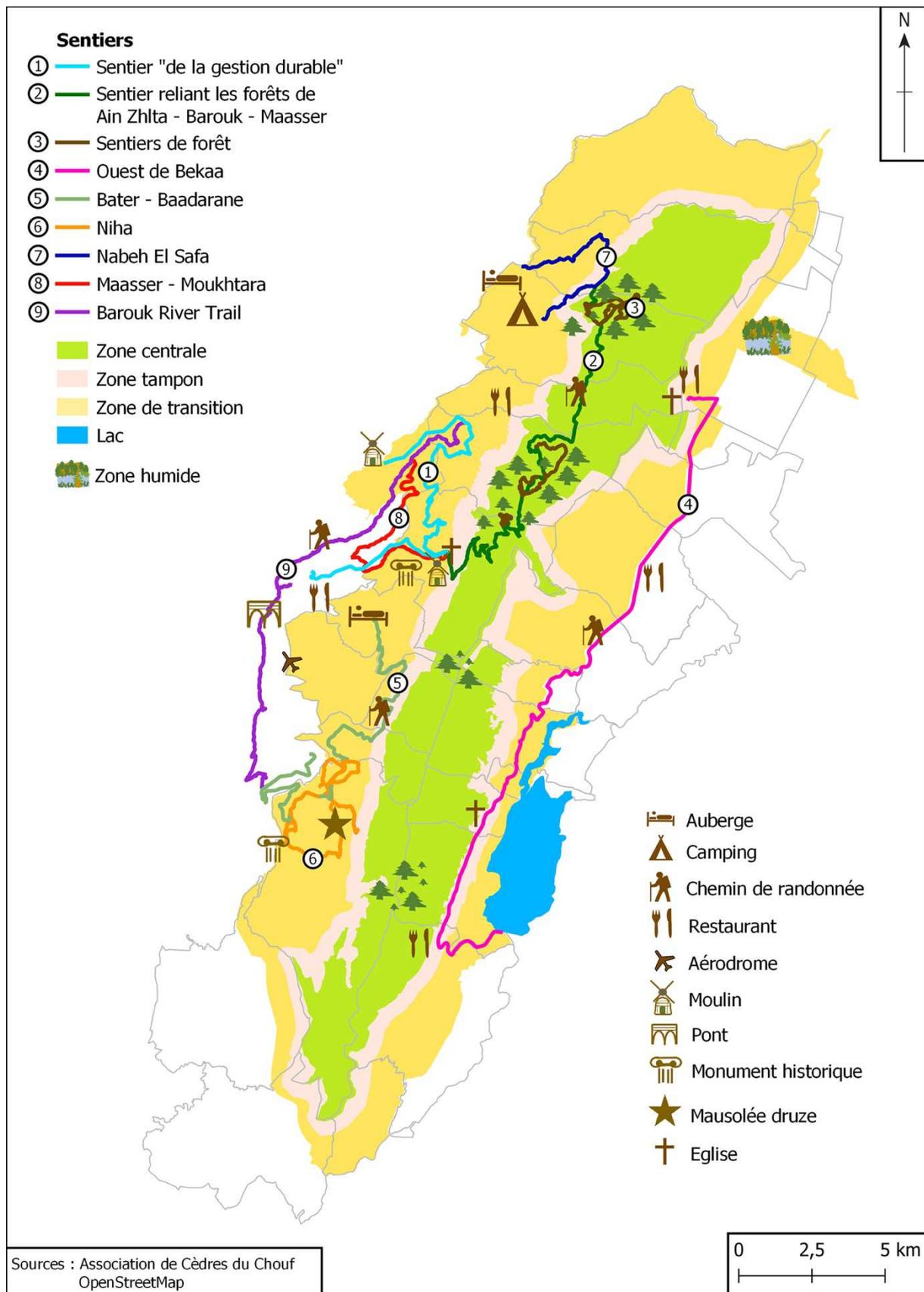
« Ils sont les produits des Hommes, et même des animaux qui ont marqué le sol par leurs propres cheminements. Des agriculteurs, des bergers, des commerçants, des habitants, tous décident de les rendre pérennes. Partout, dans la forêt, près d'une rivière, sur un pont, alignées à des terrasses, avancées dans une prairie, leurs traces nous semblent familières, voire naturelles. On peut même dire qu'ils font corps avec les milieux et les paysages qu'ils traversent. Si les chemins ruraux sont bien un artefact légué par les générations passées, aujourd'hui, ils ont une vocation plutôt touristique. Ils apparaissent comme un moyen d'immersion et de découverte de notre territoire. Ils sont devenus des médiateurs matériels et symboliques de notre identité. C'est une invitation à explorer le passé historique et rural du Chouf et à découvrir sa nature. Ils permettent non seulement de connecter les randonneurs avec la nature et le patrimoine, mais également à resserrer les liens sociaux avec les habitants des villages » dit Mazen, un jeune guide du chemin Barouk-Maasser el-Chouf (28/04/2019).

Le chemin rural représente une relation singulière à l'espace. Il s'agit d'un objet géographique souvent oublié, qui évoque une histoire collective particulière : il révèle à la fois une ancienne économie agricole dans laquelle les Hommes et leurs troupeaux étaient très mobiles, et des liens sociaux forts entre les villages. Espace de liaison et de rencontres, espace vécu par le mouvement à l'intérieur d'un paysage immobile, il procède du paysage rural qu'il traverse et qualifie. Son abandon marque, partout, la défaite de l'ancien mode de vie agro-pastoral. Le tourisme de randonnée arrive aujourd'hui comme une force requalifiante qui confère au chemin rural un nouvel usage et un nouveau sens. Le réinvestissement du chemin ne garantit pas seulement un moyen d'accès au paysage pour les promeneurs, mais offre également un support de représentations, de symboles, d'émotions et peut prendre une dimension idéologique importante (Etcheverria, 1997). En effet, randonner, c'est découvrir les paysages traversés avec tous ses sens. Chacun peut y trouver sa propre interprétation. Dans un espace à la fois montagneux et agricole comme celui du Chouf, le paysage ne peut pas s'enfermer dans des clichés « prêts à porter », au contraire, il a avant tout cette caractéristique d'être le support d'une multiplicité de visions à différentes échelles. La lecture des paysages par les randonneurs est donc multiple : chacun la déroule dans le temps de ses pas dans un rythme où, à chaque tournant, défile un nouveau paysage.

Cette phase de requalification des chemins ruraux débouche sur une nouvelle représentation du territoire, chargée d'une épaisseur patrimoniale, culturelle et identitaire, qui permet de décliner le chemin comme une spécificité géographique. Si elle met l'accent sur la dimension

culturelle du chemin, elle en propose aussi une vision d'interface concrète société-nature et une matérialité ancienne mais toujours vécue.

L'analyse du choix de réhabiliter un chemin rural plutôt qu'un autre révèle la logique de la mise en valeur des patrimoines et de l'identité territoriale. A titre d'exemple, nous retracerons l'idée qui sous-tend le « Chemin de la gestion durable des forêts » (Sustainable Forest Management Trail) (carte 10).



Carte 10- Principaux sentiers de randonnée réhabilités par la Réserve de Biosphère du Chouf

Ce chemin de 16 km, qui relie quatre villages - Batloun, Barouk, Maasser el-Chouf et Botmeh - a été conçu pour permettre aux randonneurs de découvrir le patrimoine du Chouf. La diversité des paysages traversés, censés offrir un aperçu de la vie rurale traditionnelle du Mont-Liban, a été déterminante dans le choix du parcours. La Réserve a aussi intégré dans ce circuit la traversée de sites qui reflètent l'architecture de l'époque ottomane. Ainsi, une balade dans les ruelles du Vieux Batloun⁵¹ permet d'admirer une quarantaine d'anciennes maisons en pierre taillée, ainsi qu'un four à chaux en pierre sèche⁵² et le moulin hydraulique el-Waqf⁵³ qui a produit de la farine et du boulgour pendant de longues années. On peut aussi visiter une charbonnière, ce qui permet de comprendre comment on procédait pour produire du combustible avant l'introduction des combustibles fossiles, et on peut traverser plusieurs ponts (Haret el-Tahta⁵⁴, El-Mathaneh⁵⁵, Malqa el-Sawaqi⁵⁶) construits en seule arche en pierre fines, qui assuraient le lien entre les villages du Haut Chouf et la vallée de Beqaa. Le patrimoine naturel, sa gestion et la symbolique de certains de ses éléments sont également pris en compte dans le choix de ce chemin. A titre d'exemple, la forêt des chênes de Dabloun⁵⁷ est un site pilote de la gestion de biomasse. Située au pied de la forêt de cèdres du Barouk, elle contient un grand chêne nommé « *Em-Charatit*⁵⁸ », ou le chêne de *Fornaya*, un arbre pluricentenaire, que tous les habitants de la région considèrent comme sacré et visitent régulièrement. On peut citer aussi la grotte de la Hyène, qui tire son nom d'une histoire, associée à cet animal sauvage qui formait de grandes populations dans la région. Dans la réflexion menée autour de la réhabilitation de ce chemin, la Réserve a mis l'accent sur la

⁵¹ Un village typique se situe au bord de la rivière Barouk. Une grande partie du village a été détruite à la suite du tremblement de terre en 1956. Les habitants l'ont quittée pour s'installer à ce qui devient Batloun el-Fawqa (voir chapitre IV).

⁵² Situé sur l'ancienne route qui relie le vieux Batloun à Maasser el-Chouf, il est de forme circulaire et construit en pierre sèche uniquement, sans utilisation de mortier, comme on faisait dans le Mont-Liban au temps de l'époque ottomane. Aujourd'hui le four est en ruine, un grand chêne a poussé dans sa cavité, donnant à l'endroit un aspect mystérieux et romanesque.

⁵³ Dans les alentours de Maasser el-Chouf au bord de la route allant à Botmeh. Il est composé de deux pierres de broyage. Les eaux étaient captées d'un cours d'eau qui prenait source dans les jardins de Maasser.

⁵⁴ À l'est du vieux Batloun, surplombant la rivière du Barouk, il est construit d'une seule arche construite en pierres fines. Sa construction remonte à la période ottomane. A cette époque, il faisait partie du chemin que les gens prenaient vers la vallée de la Beqaa.

⁵⁵ À l'ouest de Maasser el-Chouf, surplombant un cours d'eau hivernal dans la vallée Bou Geryes. il relie la région de Botmeh à Maasser el-Chouf.

⁵⁶ À l'ouest du village de Maasser el-Chouf, après la station du recyclage des déchets liquides. Surplombant un cours d'eau mineur, il relie les villages de Mokhetara et Botmeh à el-Chouf et sa région. Il faisait partie du chemin ancien passant par Maasser el-Chouf allant à la vallée de la Beqaa.

⁵⁷ À l'ouest du village du Barouk et au pied de la forêt de cèdres du Barouk, elle appartient aux villages de Barouk-Fraidis et Maasser El-Chouf. Elle est classée et protégée par le Ministère de l'agriculture depuis 1992 (voir chapitre IV).

⁵⁸ Sindiyaana Em-Charatit, « chêne à rubans » en référence à des bouts de tissu que les visiteurs nouent sur ses branches en souhaitant que la divinité liée à l'arbre exauce leurs vœux. Ces « arbres à rubans », parfois nommés « arbres à loques », se retrouvent un peu partout dans le monde méditerranéen, et bien au-delà.

préservation de l'environnement, en créant des outils de sensibilisation et de surveillance citoyenne : par l'intermédiaire de fiches, le randonneur peut relever les atteintes à l'environnement et faire remonter l'information. L'objectif est de le responsabiliser afin qu'il ne soit pas qu'un consommateur d'espace mais aussi un acteur de cet espace. Afin de soutenir le développement de l'économie locale, le circuit est aussi conçu comme un support pour la promotion des produits et des services touristiques locaux (gîtes, auberges, campings, hôtels, chambres d'hôtes, restaurants, bars, épicerie) qui sont à proximité du parcours.

Pour garantir la continuité des itinéraires et la qualité des paysages parcourus, la Réserve a impliqué de multiples acteurs dans le projet de chaque sentier et dans le choix des paysages à offrir à la découverte des randonneurs. La présence d'acteurs comme les collectivités, les associations et les partenaires extérieurs permet en effet de créer une structure de coordination et de coopération forte autour de la réhabilitation et de l'aménagement de ces sentiers, et d'en garantir l'entretien et la cohérence à long terme. Dans certains cas, c'est à l'initiative des acteurs locaux, ou avec la coopération d'acteurs nationaux et internationaux, qu'un nouveau projet de sentier prend forme. C'est l'exemple du sentier de Maasser el-Chouf, en cours de création dans le cadre d'une coopération avec l'Ambassade de Suisse, dans un projet visant à renforcer la stratégie de développement du tourisme rural dans la région.

Depuis la création des premiers sentiers, la Réserve s'efforce de faire évoluer sa stratégie de présentation. Sur certains de ces itinéraires de randonnée, elle propose aujourd'hui des packages « Découverte », composés d'une journée de randonnée dans l'une des forêts de cèdres et se terminant dans le village le plus proche, avec une nuit dans une maison d'hôte, suivie d'une « journée culturelle » qui comporte des activités proposées dans plusieurs villages.



*Sentier de randonnée « Découverte des monuments historiques du Chouf »
(à droite un pont du 18^{ème} siècle). Crédit : Amani Fares, 28/04/2019.*

Ces activités varient selon la saison : en été, randonnée pédestre, vélo, cueillette dans les fermes ; en hiver, activités sur neige comme la raquette. Ces packages sont conçus pour encourager les visiteurs à vivre une immersion dans le territoire, une « expérience authentique » de la vie rurale dans la Réserve. Dans l'esprit des gestionnaires, de par le large choix d'activités et de destinations proposent, ces packages devraient permettre aux visiteurs de mieux connaître le patrimoine naturel et culturel, mais aussi de soutenir le développement de l'économie locale, en offrant un support pour la promotion des produits et des services touristiques locaux (gîtes, auberges, campings, hôtels, chambres d'hôtes, restaurants, bars, épicerie). Cette association des pratiques liés aux sports de la nature à des thématiques comme celle du développement et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel et des produits locaux permet de renforcer l'ancrage des chemins de randonnée et de leurs entrepreneurs dans l'histoire et la géographie des lieux.

Ces fonctions attribuées au réseau de sentiers se traduit par une nouvelle représentation cartographique, qui inscrit les sentiers dans des thématiques parlantes. Cette représentation facilite la localisation des ressources patrimoniales de diverses natures : certaines font référence à la géographie physique du territoire (grotte, rivière), d'autres à des paysages d'exception (vallée, forêts), à l'histoire des lieux et à leur héritage archéologique (sanctuaires, monuments), ou encore à des services touristiques (restaurants, maisons d'hôtes, boutiques de produits artisanaux). Imprimée sur un dépliant, cette carte est enrichie par des textes et des photos décrivant la particularité et la destination de sites choisis pour chaque parcours. D'autres informations plus détaillées sur ses sentiers (signification de noms des villages, historique des monuments...) sont fournies dans des livrets électroniques disponibles sur le site de la Réserve sous l'intitulé de « Ecotourism Booklets ».

D'autres dispositifs de communication sont également mobilisés par la Réserve autour de son réseau de randonnées, comme des topo-guides, des films et des photos diffusés sur les réseaux sociaux, sur le site internet de la Réserve et dans les médias nationaux. Ces éléments de communication sont comme des « ambassadeurs du territoire » qui proposent à un large public un aperçu visuel des patrimoines et des paysages.

La Réserve organise aussi, à l'occasion de certaines festivités (foires locales, journées nationales) ou pour une cause précise (journée des femmes, journée nationale des réserves

naturelles...), et en partenariat avec les élus locaux, des institutions ou des associations locales et nationales, une randonnée ou une animation sur l'un de sentiers.

2.2. Patrimoines et traditions, les invités d'honneur des foires à thèmes.

Jabalna (notre montagne) à Maaser El-Chouf, *Mowessem* (les saisons) à Mroستی, *Ashaa quarawi* (le dîner villageois) à Kheraibi et Botemeh, *Nabea* (source d'eau) à Barouk, toutes ces appellations font référence à des foires à thème qui ont en commun d'être associées à cette nouvelle dynamique rurale et territoriale orchestrée par la Réserve. En parallèle et en complément aux pratiques sportives et à la promotion des produits locaux, ces manifestations festives constituent à la fois des lieux d'échange économique et des temps de partage, des occasions d'affirmation d'une esthétique architecturale spécifique lorsqu'on y présente les particularités des maisons traditionnelles et de certains palais de la région, des supports de discours identitaires et patrimoniaux et des vecteurs d'une pédagogie active. C'est cette diversité de fonctions qui fait leur intérêt majeur. Elles trouvent ainsi leur place au sein d'un ensemble d'évènements et d'actions qui stimulent les mutations de l'espace rural.

« Treize ans après sa création, le Maherajene (festival) Jabalna de Maasser el-Chouf continue d'étonner, porté par plus de 15000 participants dans ce petit village du Chouf lors du premier samedi de septembre ; un rendez-vous qui est devenu incontournable. Plats traditionnels, Mouneh, artisanat, mais aussi dabké (danse folklorique) et randonnées, la recette marche et reste inchangée. Autour du folklore, notre invité de marque, nous voulons faire de ce festival, un lieu de rencontres, de mise en valeur des produits, de dialogue et de découverte culturelle » souligne Youla Noujaim, la fondatrice du festival.

Dans le contexte actuel de mobilité et de médiatisation, les foires à thèmes, qu'on a vu se multiplier un peu partout autour de la Méditerranée et en Europe, répondent aux nouvelles exigences sociales de rassemblement et de communication, en proposant de nouveaux rites festifs partagés, destinés à servir de « vitrine » à la découverte et à la valorisation du patrimoine local (Fournier, 2007). Elles sont ajustées et médiatisées autour de références, (objets matériels, ou produits locaux ou valeurs globales rattachées à la nature, au passé, à l'authenticité) identifiées comme emblématiques des territoires ruraux. Les concepteurs des foires œuvrent à construire cette dimension proprement patrimoniale en combinant à la fois la présentation esthétisée des valeurs qui font référence à la nature et au passé local, et l'intérêt pour un développement économique et culturel axé sur la promotion des produits

locaux et l'affirmation de l'identité. Ils présentent leurs foires comme un écomusée temporaire, qui fait vivre le territoire autour de sa population, de ses produits locaux, de ses savoir-faire et de ses pratiques, avec la mise en avant de certaines valeurs culturelles et identitaires. Pour les organisateurs, ces foires participent à la construction – ou à la consolidation – de l'identité d'un territoire qui s'ouvre de plus en plus au monde environnant.

Dans la région du Chouf, l'existence de ces foires thématiques est un phénomène très récent qui coïncide avec la création de la Réserve. Elle semble associée à l'ouverture du territoire et à la prise de conscience progressive des valeurs traditionnelles et rurales par un public extérieur. Quoiqu'il en soit, notre étude montre que ces foires constituent d'ores et déjà un réel potentiel en matière de valorisation et de promotion du territoire à toutes les échelles : elles permettent de promouvoir les produits locaux et de rendre le territoire attractif. Mais, comme dans les foires qui, en France ou ailleurs, misent sur la tradition et la qualité, et dont le succès a été éprouvé au cours des années, elles visent aussi la valorisation du patrimoine territorial par la promotion des produits et des activités qui découlent de la richesse patrimoniale et culturelle du territoire. Cette richesse patrimoniale incorporée dans des produits ou des activités susceptibles d'intéresser des visiteurs extérieurs au territoire constitue ainsi la « valeur ajoutée » nécessaire pour développer une conscience collective relative au patrimoine, créer une dynamique, véhiculer des activités innovantes.

L'observation d'une foire thématique de création récente illustre concrètement ces diverses fonctions. Nous allons prendre l'exemple du festival Jabalna de Maasser el-Chouf, qui a été créé en 2007 par une association locale. Ce festival a lieu chaque année au début du mois de septembre sur la place du village. Il est issu d'une collaboration entre la Réserve et les collectivités locales. Le choix du village de Maasser el-Chouf n'est pas anodin. Ce village a vécu une histoire douloureuse pendant les pires moments de la guerre civile : en 1983, lors des affrontements entre les deux communautés Druzes et Maronites, près de 63 habitants chrétiens ont été tués et plus de 475 familles déplacées ; de nombreuses maisons sont toujours laissées à l'abandon, d'autres portent les stigmates de la guerre. Les organisateurs ont voulu, à travers le festival, porter un message : celui du renouveau du vivre-ensemble, de la convivialité et de la cohésion, territoriale et nationale. Mais le succès du festival n'est pas lié seulement à cette dimension de pacification qu'il revendique. Il résulte aussi d'une conception singulière : le choix d'un thème différent chaque année (les plantes médicinales

en 2008, le miel en 2011, les oiseaux en 2014). En proposant un affichage différent d'année en année, les organisateurs s'attachent à mettre à l'honneur la richesse du patrimoine naturel et l'héritage traditionnel « *El-Tourath* » de la région. Ils mettent en avant à travers ce festival des éléments naturels et culturels qui caractérisent les montagnes du Chouf et qui renvoient à l'identité territoriale et à ses particularités (trois forêts de cèdres majestueux, et la profondeur historique de la Montagne et de ses valeurs socio-culturelles).

La programmation du festival révèle un ensemble d'activités diversifiées et qui mettent en avant la culture traditionnelle rurale. Le samedi, jour d'ouverture, propose une découverte de l'espace festif du village, à travers des animations (chants traditionnels « *Zajal* », danses folkloriques, jeux pour les enfants) qui se prolongent toute la journée (figure 8)



Figure 8- Brochure d'un festival folklorique dans la région du Chouf. Source : publication de la réserve du Chouf.

Le public flâne entre les stands tenus par plus de 250 producteurs et artisans locaux. Certains y exposent des produits locaux, d'autres proposent des démonstrations créatives et des dégustations de plats traditionnels.

« Ce festival est une occasion pour nous de rencontrer les consommateurs qui viennent de toutes les régions libanaises et même de l'étranger. Cela nous permet d'échanger et de créer des liens avec eux, et de leur faire découvrir nos

traditions, nos savoir-faire et les recettes de nos ancêtres. Vous savez, nous tenons à ce que notre culture perdure et que la région du Chouf redevienne comme avant la guerre » dit un producteur.

La foire inclut des séances d'information et de sensibilisation sous forme d'ateliers et de conférences, souvent en lien avec la thématique de la foire, animées par des agriculteurs, des experts locaux et des représentants d'organismes nationaux ou internationaux - comme les Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, la FAO, l'UNDP – ou encore des médecins. Par exemple, lors du festival placé sous le thème « le bien-être par la plante », les intervenants institutionnels ont présenté les nouvelles législations concernant les investissements dans le domaine de l'exportation des plantes, tandis que les agriculteurs et les experts locaux ont partagé leurs savoirs sur la récolte et l'utilisation des plantes aromatiques et sauvages. L'après-midi a été animé par un spectacle de *dabké*⁵⁹ présenté par plusieurs groupes de danseurs professionnels habillés de costumes folkloriques. Une compétition de danses folkloriques a également été organisée entre des groupes de plusieurs régions pour les adultes et les enfants. Comme chaque année, les organisateurs ont également organisé des visites guidées et gratuites à la forêt de cèdres de Maasser el-Chouf à l'intention des visiteurs de la foire.

Le programme de cette foire thématique, comme d'ailleurs celui des autres foires de la région, se distingue donc par son caractère diversifié. En effet, les concepteurs œuvrent à proposer une offre qui répond aux attentes des visiteurs et qui soit en harmonie avec le territoire. Pour cela, ils s'activent pour mettre en place des animations basées sur les pratiques et les traditions locales. Au-delà de la dimension marchande, qui n'est par leur première vocation, ces manifestations permettent à la population locale de renouer avec un passé fondateur. Mais elles sont aussi l'occasion de partager des valeurs et des traditions ancestrales avec l'extérieur, car les organisateurs tiennent à attirer un large public qui dépasse le cadre local. Pour ce faire, ils vont communiquer massivement le programmes de ces nouvelles foires en affichant des pancartes dans tous les villages de la région, et en diffusant l'information sur le site de la Réserve, les réseaux sociaux et les médias. Des navettes de transport sont également mobilisées dans la région et à Beyrouth pour faciliter le déplacement et réduire les nombres de véhicules sur le village le jour de la foire. Les foires constituent ainsi une occasion unique,

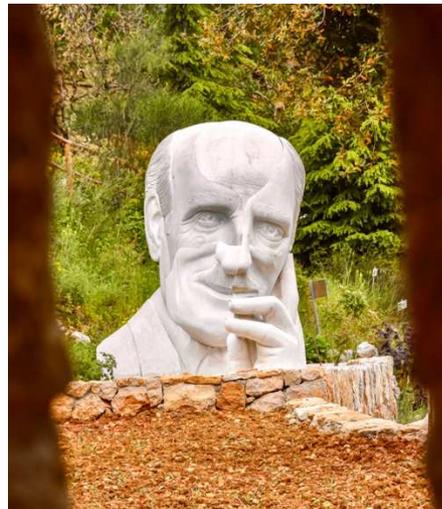
⁵⁹ Danse folklorique libanaise avec de nombreuses déclinaisons selon les régions.

mais chaque année renouvelée, de convivialité et de rencontre entre les habitants et les visiteurs venus d'ailleurs.

2.3. Des artistes et des artisans au centre des liens émergents entre nature, culture et territoire.

La présence d'artistes en milieu rural ou en montagne a longtemps été liée à une simple quête d'inspiration. L'installation récente d'ateliers d'art et d'artisanat dans les villages du Chouf vient bousculer ce stéréotype : les démarches observées montrent en effet que cette nouvelle tendance est liée au désir qu'ont les artistes et les artisans d'art à s'impliquer davantage dans leur espace d'origine, en liant leur pratique artistique à la valorisation et/ou à la conservation du patrimoine et des traditions locales à travers la mise en avant conjointe d'objets d'art et de spécificités du territoire.

L'atelier Assaf dans le village de *Warhanieh* est l'un des exemples les plus parlants de cette nouvelle dynamique. Les trois frères Assaf sont des sculpteurs de la région connus pour leur production de figures monumentales et réalistes qui représentent des personnages importants de la culture libanaise et arabe. Ils réalisent aussi des œuvres abstraites⁶⁰ qui atteignent une certaine notoriété.



Sculpture composée de 5 parties vue sous différents angles. Crédit : Amani Fares, 24/06/2018.

⁶⁰ Certaines d'elles sont composées de plusieurs pièces fragmentées d'environ trois mètres de hauteur (symbolisant les six sens humains) qui, vues sous un angle précis et à une distance donnée, reconstituent le visage d'un personnage connu, comme celui du philosophe libanais Mikhaïl Naimeh.

En 2015, les trois frères Assaf ouvrent les portes de leurs ateliers et de leur résidence au public. Dans ces visites guidées, les trois artistes présentent avec passion leurs œuvres ainsi que les techniques qu’ils utilisent, et dévoilent la façon dont ils s’organisent pour travailler en trio. Pour ancrer leur prestation culturelle dans le territoire, ils n’hésitent pas à inclure dans le parcours artistique certaines spécificités naturelles et architecturales de la région (végétation, maison traditionnelle, techniques de construction et d’entretien ancestrales), comme l’illustre la citation suivante :

« Nous voulons établir un dialogue entre la nature, la culture et l’héritage. Dans cette magnifique vallée verdoyante, nous exposons nos œuvres artistiques d’une façon harmonieuse avec la nature et la culture de la région. Plusieurs symboles politiques et culturels du Chouf (comme Kamal Joumblat), sont sculptés et dissimilés sur des sentiers qui parcourent le jardin et les terrasses. L’idée de notre projet est de mettre en avant non seulement nos œuvres et notre façon de travailler mais également un aperçu de la flore locale et certaines caractéristiques de la tradition locale » confie l’un des trois frères sculpteurs à propos de leur projet (24/06/2018).

Pour ce faire, les artistes installent leurs pièces sculptées dans un micro-musée naturel reconstitué autour de plantes et d’arbustes locaux (l’Aliboufier⁶¹ *Styrax officinalis*, le genévrier grec *Juniperus excelsa*, le cèdre du liban *Cedrus libani*, le thym des montagnes, *Thymus vulgaris*, la lavande, etc.) accompagnés de la description, de l’histoire et des caractéristiques de chaque espèce. La visite se prolonge ensuite dans la résidence des artistes. Bâtie en pierres brutes, cette maison évoque la tradition architecturale de la région et s’inscrit ainsi dans l’héritage culturel local. C’est aussi une éco-construction qui permet aux artistes de sensibiliser les visiteurs à un type d’architecture qui respecte l’environnement.

Cet « atelier » aux multiples facettes, innovant et créatif, permet donc aux frères Assaf, en plus de mieux faire connaître leurs œuvres, d’utiliser ces œuvres, leur mise en scène dans l’environnement local, ainsi que les émotions qu’elles suscitent auprès des visiteurs, pour proposer au visiteur de créer un lien particulier avec le territoire.

L’exemple de l’atelier de tissage de Nazih Baaz nous permet de renforcer cette hypothèse : la présence d’artistes et d’artisans d’art dans le Chouf offre aux visiteurs, à travers les projets

⁶¹ Cultivés massivement par les phéniciens autour des champs pour empêcher les rongeurs d’attaquer leurs céréales. Sa graine est un aliment préféré chez les rongeurs.

culturels qu'ils visitent, les échanges qu'ils établissent avec les artistes, et l'expérience particulière qu'ils vivent, une lecture générale de la nature et de l'histoire du territoire.

Héritier d'un atelier familial de tissage, Nazih Baaz a consacré ses efforts à transformer l'atelier de son grand père en musée, tout en y maintenant une petite activité de production qu'il réalise lui-même. En 1918, Raydan Baaz, le grand père de Nazih, conscient des potentialités du Chouf en matière de production de laine et de soie, a été le premier tisserand à installer un atelier de production commercial (tapis en laine, *Abbaya* (jelaba) traditionnelle, foulards en soie) dans la région. Avec ses deux métiers à tisser à bras, son rouet, son dévidoir⁶² vertical en bois sur plusieurs niveaux et ses navettes⁶³, il a repris à son compte toutes les techniques de tissage utilisées jadis par les tisserands artisanaux. Il a aussi appris à son petit-fils Nazih à manipuler ces instruments depuis son plus jeune âge. Malheureusement, le tissage artisanal est tombé en désuétude après le décès du grand-père. Aujourd'hui, malgré l'absence d'une demande consistante sur les produits tissés de façon artisanale, Nazih œuvre à ce que cette activité familiale et traditionnelle reste vivante dans la mémoire collective et l'héritage culturel de la région. Depuis une dizaine d'années, il a ouvert les portes de son atelier pour les touristes et les amateurs d'artisanat.

« Sauvegarder l'histoire familiale et celle de la région, ne pas laisser tomber dans l'oubli une activité qui a marqué le Chouf pour plusieurs siècles, la dépeindre aux passionnés de l'artisanat, c'est ma mission ; produire en quantité et transmettre mon savoir-faire serait l'idéal » dit Nazih Baaz, le dernier propriétaire d'un métier à tisser (22/06/2018)

Nazih offre à ses visiteurs l'histoire d'un homme, son grand-père, et celle d'une activité aujourd'hui oubliée, en s'attachant à décrire la place de cette activité dans les traditions et dans l'histoire socio-économique du Chouf. Il aime à détailler la façon dont cette activité a contribué au développement du Mont-Liban pendant plusieurs siècles, avec ce qu'on appellerait aujourd'hui une spécialisation de la région sur toute la filière, depuis la production de la soie et de la laine par des agriculteurs et des éleveurs locaux, en passant par l'achat et la transformation des matières premières par les artisans locaux, sans oublier de mentionner la participation de tous les membres de la famille dans la préparation de fils et la fabrication des

⁶² Le dévidoir sert à enrouler des centaines de kilomètres de fils et à préparer des petites bobines avant de les insérer dans le ventre de la navette

⁶³ Une planche en bois de forme ovoïde, dans laquelle sont glissées des petites bobines de fil. On la lance d'un côté à l'autre du tissage pour passer plus rapidement le fil de trame.

tissus, pour finir par la vente des produits aux villageois ou aux commerçants de Beyrouth. En racontant ce passé pas si lointain, Nazih évoque la singularité du tissage artisanal dans une perspective historique qui permet de révéler des faits sociaux, économiques et culturels qui caractérisent la région.



*L'artisan Nazih Baaz sur un métier de tisser qui date de la fin de 19^{ème} siècle.
Crédit : Amani Fares, 22/06/2018.*

Aujourd'hui, les ressources culturelles sont considérées comme un facteur de développement y compris pour les territoires ruraux (Gumachain et Pecqueur, 2007). Ces deux exemples montrent qu'à côté de sites naturels et des patrimoines historiques, ces ressources culturelles du Chouf participent également à augmenter l'attractivité territoriale et contribuer à soutenir l'offre touristique en la diversifiant. Pour ce faire, encore faut-il que ces ressources soient « mises en situation » dans le territoire à travers les ateliers des artistes et des artisans, et liées, dans la présentation qu'en font les artistes, à la nature et à l'histoire. A ces conditions, l'installation de ces ateliers opère comme un déclencheur de développement économique et social et participe à la cohésion sociale du territoire, comme le font d'autres activités que nous avons présentées. En effet, elle permet à ses protagonistes de dégager des revenus (réguliers ou d'appoint) et leur offre l'occasion d'initier des rencontres interactives avec le public. Les artistes interviennent comme des animateurs du territoire inscrits dans un démarche patrimoniale qu'ils contribuent à consolider. Dans cette logique, les artistes et les créateurs d'activités culturelles deviennent à l'instar des agriculteurs et des producteurs, des véritables acteurs de la conservation dans son sens le plus général.

La Réserve du Chouf et certaines collectivités locales ont saisi le potentiel de ces nouvelles activités sur l'offre touristique et le rôle de ces nouveaux acteurs dans le développement territorial, et décidé de les soutenir. Pour accompagner ces initiatives qui ont émergé dans le territoire d'une façon individuelle et spontanée, promouvoir les lieux qui leur sont associés, et augmenter leur attractivité, la Réserve diffuse des informations et des photos en mobilisant plusieurs supports : le site internet de la Réserve, les réseaux sociaux, les topo-guides et les festivités ou les visites de personnalités publiques dans la région. Les deux exemples que nous venons d'exposer ont fait également l'objet de plusieurs documentaires sur des chaînes télévisées libanaises et arabes.

2.4. L'hébergement : un accueil et une convivialité plus authentiques

L'émergence de formes d'hébergement spécifiques au tourisme rural - gîtes, auberges, maisons d'hôtes - est assez remarquable dans la réserve du Chouf. Depuis 2005, nous l'avons déjà dit, la Réserve agit en faveur d'une mise à niveau de la qualité de l'offre touristique et de sa promotion. L'un des volets de sa stratégie consiste à développer de manière équilibrée et harmonieuse les produits d'hébergement. A l'exception de deux à trois hôtels haut de gamme, installés depuis très longtemps dans le Chouf, la région manque en effet de structures d'hébergement à des prix abordables, susceptibles d'attirer des touristes moins fortunés. Pour remédier à cette pénurie, la Réserve a œuvré pour le développement de l'accueil chez l'habitant. Cette formule apparaît en effet comme l'alternative la plus adaptée aux besoins des touristes qui cherchent, au-delà d'un prix qui convienne à leurs bourses, du dépaysement et une vraie convivialité.

La Réserve a instauré une politique incitative pour accélérer le développement d'hébergements de caractère et de qualité susceptibles de satisfaire une demande croissante d'authenticité, de typicité, d'esthétique et de confort. Pour ce faire, elle a déployé ses actions dans diverses directions : constitution d'un cahier des charges qui définit et encadre la nature et « qualité » de l'hébergement chez l'habitant, animations et formations pour la rénovation des bâtiments ou pour l'accueil des touristes, conseil technique, appui financier. La Réserve accompagne ainsi les propriétaires qui cherchent des conseils ou des fonds pour financer les travaux de restauration des vieilles maisons à valeur patrimoniale. Aujourd'hui, de nombreux architectes de la région se mobilisent pour restaurer des maisons anciennes abandonnées

depuis la guerre et les transformer en maisons d'hôtes, augmentant ainsi le nombre d'accueils ainsi que leur qualité.

« Jamais je n'avais imaginé quitter mon travail d'entrepreneur dans les travaux de construction immobilière, pour m'occuper de la maison de mes grands-parents. Ouvrir sa maison à des touristes est devenu une mode à laquelle adhèrent les habitants pour répondre aux demandes des étrangers en visite au Liban, et surtout des libanais en week-end en dehors de la ville. Mais moi, ce qui m'a passionné dans ce projet, en plus d'entretenir et de mettre en valeur un patrimoine d'architecture traditionnelle, c'est que notre maison est devenue lieu d'échanges et de rencontres. Contrairement à l'hôtellerie traditionnelle, nous faisons un point d'honneur à ce que le client reparte amoureux de notre cuisine traditionnelle et de l'ambiance chaleureuse de l'hospitalité montagnarde » dit Salim el-Achkar, le propriétaire d'une maison d'hôte (17/05/2016).

La Réserve améliore également l'accessibilité vers ces hébergements en installant des panneaux d'information conformes aux bases de signalisation routière (homogénéité, visibilité et lisibilité). Elle assure la promotion de cet ensemble d'hébergements ruraux sur son site officiel, ainsi que sur les réseaux sociaux et d'autres sites partenaires, en insistant sur les qualités d'authenticité, d'échange et de partage que permet le logement chez l'habitant : l'immersion dans la vie locale, l'établissement d'un lien social fort avec les locaux, le sentiment de « vivre une expérience »

Pour réussir et pérenniser ce projet, la Réserve incite les nouveaux hôtes à déclarer leurs maisons auprès d'elle et des collectivités locales après avoir mis les chambres en conformité avec les prescriptions réglementaires. Cette déclaration permet à la Réserve de localiser ces maisons et de les présenter sur ses supports cartographiques diffusés sur son site et sur des brochures.



Auberge dans le village de Maasser el-Chouf. Crédit : Amani Fares, 18/05/2016.

Aujourd'hui, la Réserve compte plus d'une quinzaine de maisons d'hôtes réparties principalement dans la zone tampon de la réserve, qui offrent une capacité variant de 4 à 10 chambres. Le nombre d'hébergeurs, ainsi que le nombre de visiteurs, ne cessent d'augmenter chaque année, et les touristes sont de plus en plus nombreux à revenir séjourner chez le même hôte. Une proximité et une relation particulière, qui rappelle les traditions d'hospitalité chères aux habitants de la montagne, se créent en effet entre l'hébergeur et ses clients, relation qui se prolonge parfois après le séjour grâce aux réseaux sociaux. Ici, ce sont la qualité des services proposés et l'accueil personnalisé et attentif qui jouent un rôle capital dans le succès répété de ces hébergements touristiques.

Pour diversifier l'offre d'hébergement, la Réserve a aménagé, en collaboration avec la collectivité locale, un terrain près de la forêt du Barouk pour les personnes qui préfèrent camper. En effet, l'hébergement en camping séduit de plus en plus les jeunes touristes qui veulent vivre une expérience en lien avec la nature. La Réserve a également accompagné une initiative de développement d'un premier camping sur terrain privé dans un village voisin. Ce projet privé a attiré l'attention de la Réserve car il apportait une nouvelle vision de l'appropriation du tourisme par les habitants. Aménagé sur une colline à l'entrée de la forêt d'Ain Zhalta, le camping « Cedar Ground Campiste » offre à ses hôtes de formes diversifiées d'hébergement en plein air (bungalows, tentes, cabanes, yourtes), construites avec des matériaux qui respectent l'environnement et souvent issus de recyclage. Outre une vue panoramique « de la montagne à la mer », le camping propose à ses hôtes des activités elles aussi diversifiées : organisation de randonnées, soirées à thèmes (observation des étoiles, invitations d'artistes -chant et danse-). Pour la Réserve, l'émergence des campings contribue non seulement à la diversification de l'offre d'hébergement dans la région mais aussi à la sensibilisation à l'environnement car elle inclut les visiteurs dans un effort de pédagogie vertueuse : dans cet espace de convivialité destiné également à la découverte et à l'immersion dans la nature, la Réserve veille à ce que le camping améliore son empreinte environnemental et participe à la sauvegarde des ressources naturelles, et encourage les visiteurs à faire de même. Elle a mis à la disposition du camping un cahier de charge sur la gestion de déchets, la consommation de l'eau, et le respect de l'environnement et des paysages, ainsi qu'un appui logistique pour la conception de certaines activités de loisirs, veillant ainsi à mieux intégrer les clients aux préoccupations environnementales et à la protection de la biodiversité.

L'analyse de ces démarches montre que la construction des liens entre ces produits et le territoire ne s'appuie pas uniquement sur la mobilisation de caractéristiques biophysiques et culturelles, mais aussi sur l'engagement des producteurs dans ces dynamiques. Notre analyse vient ainsi confirmer l'effet positif de la mobilisation, par les producteurs, de liens naturels ou historiques justifiant d'une originalité territoriale de leur produit (c'est-à-dire à la fois de la qualité et de l'authenticité de ce produit).

3. L'organisation des acteurs locaux : des nouvelles modalités d'organisation sociale au cœur des dynamiques territoriales

L'analyse des initiatives fondées sur la valorisation des spécificités locales et la mise en tourisme du territoire que nous venons de mener met en lumière non seulement la diversité des parties prenantes, mais aussi le rôle essentiel de celles-ci dans la définition des enjeux et des itinéraires du développement sur le territoire. Elle révèle également un ensemble de changements qui découlent de la multiplicité des actions et des initiatives, ou encore des nouvelles pratiques territoriales. Ces changements mettent en évidence l'émergence d'un véritable processus de développement territorial et de requalification du territoire. Un développement qui ne peut être saisi sans prêter attention aux structures et aux modalités de l'organisation des acteurs locaux. C'est pourquoi nous proposons maintenant de montrer comment la mise en avant du territoire et de ses ressources dans les différentes initiatives que nous venons d'exposer résulte de, et modifie, la dynamique des interactions acteurs/territoire, celle des relations entre les acteurs eux-mêmes, et celle de l'implication des différentes parties prenantes. Ces relations nous invitent à nous intéresser à deux types de proximités : l'une, géographique, est fondée sur la logique d'appartenance et de sur la notion de « semblable » l'autre, organisée, est établie grâce à la mobilisation des représentations et des projections communes. A la lumière de ces proximités, nous analyserons les mécanismes coopératifs que les acteurs déploient pour assurer la réussite et la pérennité du projet territorial dans son ensemble. Nous questionnerons l'importance des formes d'organisation territoriales et de l'évolution des dispositifs de représentation territoriale dans l'initiation d'une dynamique territoriale et dans le développement du territoire.

La désignation de la Réserve naturelle du Chouf en Réserve de Biosphère en 2005 a ouvert d'intéressantes perspectives non seulement sur le plan économique, social et culturel, mais aussi sur celui de l'intégration de la population dans la gestion de la biodiversité, grâce au couplage conservation/développement. Dans cette intégration, la Réserve (en l'occurrence, ses organes de direction et de gestion) a joué un rôle majeur à la fois en initiant des actions de développement et en soutenant les initiatives locales. Au-delà de son succès dans ses efforts de conciliation entre la conservation de la biodiversité et le développement économique, la vraie réussite de la Réserve tient au fait qu'elle a réussi à créer et à organiser avec les acteurs locaux un espace d'expression et d'action partagé. Elle a su mobiliser à cette fin des dispositifs fondés le plus souvent sur des mécanismes d'accompagnement et de promotion des initiatives locales élaborées autour des spécificités locales et des services touristiques. Par la multiplication de ses initiatives et de ses interactions avec les différentes parties prenantes, à toutes les échelles, la Réserve a peu à peu acquis un rôle déterminant, et ceci à travers quatre types d'actions : la création (lancement de projets impliquant les acteurs locaux et leurs productions), l'incitation (stimulation et soutien aux initiatives locales), l'amplification (constitution de lieux ou d'évènements qui mettent en lumière les initiatives locales et leurs productions, et permettent de les faire connaître sur le territoire et au-delà) et la coordination de toutes ces initiatives locales. L'analyse de ces actions de la Réserve nous permet de mettre en évidence l'évolution des pratiques mobilisées ainsi que les nouvelles connaissances et les nouvelles formes de coordination entre acteurs qu'elles ont suscitées.

3.1. Création

Lors des premières réunions publiques qui ont suivi la désignation de la Réserve de Biosphère, et qui visaient à expliquer aux populations ce concept de « Réserve de Biosphère » et son application dans le cas du Chouf, les gestionnaires ont clairement exprimé leur engagement à réaliser des actions de développement qui répondent aux besoins et aux attentes de la population locale.

Pour lancer leurs premières initiatives et respecter cet engagement, les gestionnaires ont commencé par inventorier les ressources (naturelles, sociales et culturelles) et les pratiques existant sur le territoire, pour pouvoir ensuite établir un diagnostic des atouts et des faiblesses et travailler sur les potentiels et les difficultés. Cette première phase d'inventaire et d'analyse leur a permis de définir des leviers de développement pertinents et adaptés. Ce travail a aussi été nécessaire pour que les gestionnaires réfléchissent aux projets possibles, identifient les partenaires et les acteurs locaux concernés, ainsi que les spécificités territoriales susceptibles de « différencier » la région du Chouf et de servir de base à une valorisation des ressources. Une fois cette phase de diagnostic réalisée, les gestionnaires ont porté leur choix sur un ensemble d'activités qu'ils ont mises en place au fur et à mesure, durant la quinzaine d'années qui a suivi la désignation de la Réserve. Notons que la Réserve s'est impliquée de façon exhaustive dans la conception et la gestion de ces activités.

Parmi ces activités, on retrouve la production et la commercialisation des produits locaux sous le label « Produit de Parc » dont nous avons amplement parlé dans la première partie. Avec cette action, la Réserve, qui avait pour double objectif de consolider l'activité agricole et d'améliorer les conditions de vie des femmes dans le milieu rural, s'est engagée avec la population dans une dynamique de coopération, depuis les phases d'élaboration du projet jusqu'à la valorisation effective des produits locaux. A cette fin, elle a établi le contact avec des producteurs déjà connus pour la qualité de leurs produits mais qui ne disposaient pas des moyens suffisants pour les valoriser et les commercialiser. Avec ces producteurs, elle a conçu un « panier » de produits représentatifs du territoire et de sa culture culinaire. Un premier processus de concertation a permis aux deux parties de se mettre d'accord sur la « juste » rémunération, ainsi que sur les types de produits retenus et les quantités fournies par producteur. Cette concertation a permis de faire de ce projet un projet commun, dans lequel

il s'agissait de « produire ensemble ». Après la phase de démarrage, la Réserve a veillé à maintenir des interactions à la fois fréquentes et de qualité avec les producteurs. L'organisation régulière de réunions avec les producteurs a permis à la Réserve d'identifier leurs besoins et les difficultés auxquelles ils se trouvaient confrontés. En apportant une réponse à aux problèmes des producteurs (par exemple en mettant à disposition des producteurs un atelier équipé pour la préparation et la fabrication de certains produits ou en organisant des formations sur l'hygiène et la qualité), la Réserve a pu assurer la continuité et la qualité de la production. C'est bien cette dynamique collective autour du projet, parce qu'elle respecté les savoirs et les valeurs socio-culturelles de la société locale tout en les valorisant, mais aussi parce qu'elle a créé une véritable coopération entre producteurs et gestionnaires, qui a concouru au succès du projet et participé à rendre possible le processus de différenciation du territoire à travers la valorisation de ses produits.

Pour bien comprendre dans quelle dynamique d'interaction avec les institutions du territoire la Réserve conçoit et élabore les projets territoriaux, il est intéressant de revenir sur la création du réseau de Sentiers. Pour mener ce projet, la Réserve a travaillé en collaboration étroite avec les collectivités locales. La contribution et la coopération de ces dernières a été essentielle dans l'étude du tracé de chaque Sentier, en particulier pour ce qui est de l'identification des monuments et des paysages les plus intéressants et donc les plus susceptibles d'être mis en avant sur l'itinéraire. L'intervention des élus locaux a aussi été déterminante dans le traçage de ces Sentiers, car il a permis de clarifier les limites entre les propriétés publiques et privées, et de mener les négociations en cas de conflits. La Réserve a aussi sollicité la contribution des collectivités locales pour mener un travail de recherche et d'enquêtes au sein de chaque village, afin de transcrire les histoires de vie, les mythes et les pratiques qui constituent le territoire et son histoire. Les collectivités ont également joué un rôle important dans les préparations logistiques de l'accueil et de l'accompagnement de randonneurs. La collaboration entre la Réserve et les élus territoriaux s'est ainsi construite autour de – et, en même temps, a contribué à - construire un enjeu et un intérêt partagés : une vision commune de l'évolution du territoire et un accord sur des objectifs communs. Ce partenariat autour des Sentiers révèle la souplesse organisationnelle de la Réserve, qui lui a permis de s'imposer comme une structure privilégiée pour mener des projets mutualisés

entre plusieurs collectivités, dépassant les cadres administratifs habituels, au bénéfice du tissu social et économique territorial.

3.2. Incitation et accompagnement

Cette nouvelle culture de collaboration et d'association initiée par la Réserve a aussi contribué à l'évolution du fonctionnement et du rôle des collectivités locales, en particulier de leur implication dans le développement du territoire. En effet, la Réserve ne s'est pas cantonnée à faire participer les collectivités dans des projets qu'elle avait elle-même initiés, mais a également cherché à susciter auprès des collectivités un intérêt progressif pour la mise en place de projets similaires. Peu à peu, les collectivités se sont mises à leur tour à organiser des activités et des événements autour de revendications patrimoniales et territoriales : des fêtes, des randonnées et des marchés des produits locaux. Ces actions ont très vite été largement encouragées et soutenues par la Réserve.

Pour progresser sur la question du développement, la Réserve s'est aussi intéressée de plus en plus au développement des initiatives individuelles, en incitant leur émergence et en accompagnant leur mise en place. Pour ce faire, elle s'est efforcée de prendre contact de façon systématique avec les acteurs, souvent des jeunes, qui manifestaient leur volonté de s'investir dans ses actions qui semblaient aller dans le sens des objectifs généraux de la Réserve. Ces acteurs ont été considérés par les gestionnaires de la Réserve à la fois comme des porteurs et des relais pour les nouveaux projets du développement et de la valorisation du territoire. La Réserve a permis de renforcer leurs initiatives, leur créativité et leur capacité entrepreneuriale à travers la création d'un nouvel espace de dialogue destiné à les accompagner dans leurs projets. Cet espace s'est structuré autour de la diffusion de l'information, de la construction de références et de l'organisation d'échanges d'expériences. Il s'agissait de doter les acteurs de compétences et de connaissances essentielles pour stimuler l'entrepreneuriat, et susceptibles de favoriser la pérennité des nouvelles activités économiques. La Réserve s'est ainsi employée à créer les supports et les références adaptés à chaque projet, et à impliquer des partenaires externes susceptibles d'apporter des nouvelles perspectives.

Le développement de l'offre d'hébergement rural offre un exemple intéressant de ce rôle d'appui qu'a joué la Réserve. Pour faire face à l'insuffisance des structures d'hébergement touristique dans la région, la Réserve a appuyé les acteurs motivés pour transformer ou créer

un hébergement, en les aidant à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires et en leur facilitant l'accès à d'autres expériences dans le secteur de l'hébergement touristique. Elle a organisé pour eux des formations et des ateliers sur ce sujet, elle a mis à leur disposition des modèles de gestion et des recommandations. Elle a facilité leur participation à des stages à l'échelle nationale et internationale (comme à l'occasion de séminaire d'Euro-Mediterranean Egrejob de 2015 en Sardaigne « Promotion of Cultural and Local Governance » qui visait à favoriser la mobilité, les échanges et les formations professionnelles des jeunes du bassin méditerranéen). Elle a également aidé les hébergeurs qui le souhaitent à mieux s'organiser, promouvoir et valoriser leurs produits touristiques en les accompagnant dans le montage de leurs propres plans de communication et en les aidant à ajuster les capacités et les atouts de leur hébergement aux attentes de la clientèle, en fonction de son environnement touristique (localisation géographique, patrimoines, nature, activités, services). Elle les a aussi aidés à mobiliser différents outils de communication comme les réseaux sociaux, les sites internet et les blogs, la presse et les médias locaux.

L'appui de la Réserve se retrouve également dans les initiatives individuelles en lien avec la nature ou en faveur de l'environnement (comme c'est le cas des campings qui organisent également des activités sportives et de sensibilisation à l'environnement). Pour ce faire, la Réserve a mis au point des modèles et de nouvelles pratiques destinées à servir de référence à ces nouveaux projets. Elle a également mis à disposition des porteurs de ces projets un cahier des charges prenant en compte les enjeux de protection et de sensibilisation à l'environnement. Elle les a accompagnés dans la réalisation de leurs projets en leur proposant son expertise afin d'assurer l'application du cahier des charges. La Réserve a tenu à tisser des liens à long terme avec ces nouveaux acteurs qui ont contribué, à travers leurs initiatives, à favoriser une dynamique de mise en mouvement et de sensibilisation autour du patrimoine naturel, comme ce que l'on a pu voir dans l'exemple des campings « de nature ». Les interactions entre la Réserve et ces nouveaux acteurs ont constamment été fondées sur le principe de coopération dans la mise en valeur écotouristique du territoire. Ces interactions ont renforcé la constitution d'un milieu social actif et innovant en matière de recherche de compromis entre conservation et développement.

Récemment, la Réserve a mis en œuvre un nouveau dispositif pour soutenir les jeunes acteurs qui ne disposent pas de moyens pour la création de leurs projets. Sur candidature, le jeune

entrepreneur, dont le projet remplit les critères fixés par la Réserve (originalité du projet, respect de l'environnement et des paysages naturels), peut bénéficier, en plus de l'appui logistique, d'un crédit financier sans intérêts qui l'aidera à se lancer dans son projet.

Ces incitations à ce qui relève clairement de l'entrepreneuriat territorial porté par les acteurs locaux ont à la fois provoqué et bénéficié de l'évolution du rôle institutionnel de la Réserve. En mobilisant l'appui de partenaires nationaux et internationaux avec lesquels elle partage un certain nombre d'objectifs, la Réserve s'est en effet permis des réarrangements institutionnels destinés à faciliter la création de conditions propices à une action collective en faveur du développement : création d'un service de consultation et d'information, obtention et redistribution de ressources financières, négociation avec les organisations publiques pour dispenser les acteurs de certaines taxes dans les premières années de leurs projets. La Réserve a mis au service des personnes qui sont entrepreneuses pour créer leur projet propre projet en lien avec l'environnement ou d'autres activités qui peuvent continuer au développement du territoire, ses expériences, ses réseaux pour procurer des financements nécessaires ainsi pour négocier à leurs noms avec les collectivités locales pour alléger les frais aux premières années (comme c'est le cas du Salim Abou-Shakra le propriétaire d'une auberge à Kheraibi). A travers ces réarrangements institutionnels, la Réserve a pu contribuer à l'émergence d'une réelle dynamique sociale et économique, conçue et portée par les acteurs locaux et ajustée aux enjeux du territoire. Cette dynamique s'inscrit dans un processus d'apprentissage collectif qui permet de répondre aux objectifs fixés par les deux parties.

3.3. Amplification

Non contente d'amener un certain nombre d'acteurs à participer, que ce soit de façon individuelle ou collective, aux efforts de valorisation des ressources locales et à la construction des projets territoriaux, la Réserve a aussi œuvré à juxtaposer les potentiels de ces différents projets, et à leur donner de l'ampleur afin de constituer, à partir de l'agrégation de ces projets individuels ou collectifs, un véritable projet de territoire. Il s'agissait dans un premier temps, nous l'avons déjà mentionné, de découvrir tous les éléments spécifiques au territoire (produits locaux, patrimoine naturel, valeurs et des marqueurs culturels) puis de les valoriser en créant, à travers différentes activités et différents supports (points de vente, foires, signalétique, etc...) une image partagée qui permettait de positionner géographiquement le

territoire et de le différencier au niveau national, voire international. Dans cette volonté de positionnement stratégique et d’affichage du territoire, la Réserve a initié un rapprochement significatif entre les différentes activités qui pouvaient avoir des retombées positives sur le territoire et décliner une signature identitaire. Elle s’est aussi efforcée de multiplier ses interactions avec des acteurs, institutionnels et non institutionnels (Ministère du Tourisme, universités libanaises, associations, médias) susceptibles de faire connaître et reconnaître le territoire, et ainsi de (re)présenter des activités et des productions identitaires en lien avec l’image qu’elle avait travaillée, et ceci dans différents domaines pertinents (tourisme, culture, sport). Elle a ainsi pu amplifier et donner plus de visibilité à toutes les activités et aux synergies dans le territoire, participant à renforcer l’attractivité et la compétitivité du territoire en s’appuyant sur l’émergence de cette dynamique globale positive.

Riche de ses diverses relations, elle a confirmé sa place d’opérateur incontournable pour formuler et communiquer une vision et un projet partagés par les acteurs locaux et l’extérieur. La construction de ce projet et de cette vision est à son tour devenue un facteur stimulant pour faire travailler ensemble différents acteurs du territoire. C’est ainsi toute une façon de penser et de construire des collaborations entre divers acteurs, dans un objectif de mise en visibilité et de développement, qui s’est mise en place. Les exemples des foires et des activités artisanales, exposés dans la première et deuxième partie l’illustrent parfaitement.

Revenons à titre d’exemple sur la collaboration avec l’association Jabalna, organisatrice du festival de Maasser el-Chouf. Forcée depuis plusieurs années, cette collaboration a permis à la Réserve de lier la valorisation de productions locales à de nouvelles activités touristiques en les inscrivant dans le champ d’un développement « authentique », et donc de participer à redynamiser l’image du territoire. Pour la Réserve, la mise en œuvre des événements festifs est en effet globalement considérée comme un vecteur de valorisation et d’attractivité, participant à faire de ces événements des leviers de développement économique. Dans cette collaboration, la Réserve a joué un rôle à la fois d’organisateur et de garant de la bonne diffusion de l’information, mais aussi d’animateur, en veillant à ce que l’identité territoriale - le patrimoine naturel, la culture, ou encore les activités locales et les modes de vie - soit au cœur des événements. On peut ainsi considérer qu’elle a cherché à amplifier et à systématiser l’information sur un ensemble d’éléments qui constituent le territoire. Pour ce faire, elle a mobilisé d’autres partenaires internes et externes, ainsi que divers supports matériels et

numériques destinés à renforcer l'attractivité de cette foire. Des campagnes de communication importantes ont été effectuées dans la presse et les médias, via les réseaux sociaux et par l'intermédiaire des partenaires de la Réserve.

En élargissant son éventail de collaboration avec les artisans, la Réserve a également ajouté à son portefeuille des activités et des manifestations impliquantes, de près ou de loin, la sphère touristique dans son effort d'animation et d'amplification. On peut citer la promotion d'activités d'art et d'artisanat, comme les ateliers de sculpture ou le musée des métiers à tisser, mais aussi d'activités construites autour de produits locaux, comme la production des carreaux de ciment ou d'huile essentielle de lavande, que nous avons détaillés dans les deux parties précédentes. La Réserve s'est engagée, via ses réseaux et lors de certains événements, à renforcer la réputation de ces produits et de ces activités, à appuyer leur connaissance et à leur reconnaissance auprès d'un large public en relayant des informations sur la qualité, l'originalité et les adresses.

La mise en résonance de ces activités par la Réserve contribue à une lecture globale de l'offre et de la dynamique territoriale. Par cette amplification, la Réserve a apporté une attention particulière aux acteurs et aux projets qui améliorent l'image du territoire. Dans cette démarche, la Réserve a pu concilier l'attractivité et les objectifs de développement du territoire en diversifiant et en enrichissant les potentialités et les ressources existant sur le territoire. S'appuyant sur sa capacité à fédérer des acteurs de plusieurs domaines (production, hébergement, artisanat, événement), la Réserve a contribué à l'émergence d'une vision partagée du territoire, d'un développement où la valorisation de ses ressources tangibles et intangibles constitue un pilier principal.

3.4. Coordination

Dans l'analyse des trois catégories d'actions précédentes, nous avons montré comment la Réserve a pu, dans le cadre de sa stratégie pour le développement, mettre à disposition des acteurs de nombreux dispositifs destinés à les accompagner et à mettre en valeur leurs initiatives. Cette réactivité l'a conduite à fabriquer ou à « détourner » des outils et des instruments susceptibles de favoriser la coopération et la coordination entre les gestionnaires et les acteurs locaux. Mais, pour faire converger les ambitions de ces acteurs avec la dynamique de développement-conservation souhaitée dans une Réserve de Biosphère, les

gestionnaires de la Réserve ont aussi agi sur la capacité des acteurs du territoire à se coordonner pour construire une vision d'ensemble et pour harmoniser leurs projets. Ils ont, en quelque sorte, cherché à « réinventer » une dynamique collective, à travers la construction d'un espace de concertation et de dialogue, permettant le développement d'un processus d'apprentissage collectif progressif et impliquant des interactions répétées prenant sens avec le temps.

En mettant en place cette dynamique, la Réserve a su tenir compte de la diversité des représentations et des intérêts des parties prenantes, ainsi que de la nécessité pour ces parties prenantes de faire évoluer leurs pratiques vers le respect de normes collectives et partagées. En considérant les acteurs avec lesquels elle s'associait comme des porteurs d'enjeux territoriaux (au-delà de leurs enjeux personnels), elle a d'abord entrepris une coordination par groupe d'intérêt : pour chaque type d'action (valorisation des produits locaux agricoles ou artisanaux, développement des structures touristiques ou des activités de loisir), elle a tenté de connecter les acteurs à son réseau par la mise en place de dispositifs et d'instruments favorisant la coordination. En développant un service de consultation, d'information et de communication au sein de sa direction, la Réserve a d'abord identifié ces divers groupes d'intérêt et les a classés selon leur domaine d'activité. Cela lui a ensuite permis de mieux voir comment articuler ses objectifs avec ceux des groupes ainsi définis et de coordonner les actions de ces derniers. Cette coordination par groupe s'est révélée décisive pour la poursuite de certaines actions (comme les activités développées autour des produits de Parc). Elle a également permis de combiner les différentes compétences autour d'un même projet et de rendre ce projet plus visible. Cette première étape a été particulièrement importante car la Réserve a dû être en mesure non seulement de rassembler divers acteurs en termes de statut (association, collectivités locales, établissement public, ONG, habitants) mais aussi de les convaincre, d'une façon individuelle ou collective, de se coordonner.

Dans un deuxième temps, la Réserve a identifié et explicité les avantages que chacun pouvait tirer de cette coordination (par exemple l'amélioration des conditions de vie avec la valorisation des spécificités locales, la relance d'une dynamique économique et touristique avec les projets d'entrepreneuriat, ou encore un meilleur impact visuel et médiatique pour le territoire avec les projets des Sentiers et les foires).

La Réserve a articulé ces coordinations par groupes d'intérêt afin de répondre aux objectifs visés, et a cherché comment mettre en relation les acteurs locaux avec ses partenaires institutionnels et financiers en définissant les conditions de l'implication de ces derniers. Cette étape a consisté à organiser et à préciser les moyens, les champs thématiques et les cadres d'intervention, les compétences et les savoir-faire ainsi que les types d'appui attendus. Par exemple, les producteurs des produits de Parc ont dû se coordonner pour harmoniser leurs techniques de production et la qualité de leurs produits. En effet, le fait que plusieurs personnes soient sur une même production implique que toutes apprennent à (et acceptent de) opérer de la même façon et à respecter les mêmes exigences de qualité (par exemple la teneur en sucres du produit). Pour la Réserve, cette coordination sur les opérations ou sur les pratiques est une étape un peu délicate car il s'agit de trouver des accords qui permettent à tous les producteurs d'arriver à s'entendre non seulement sur les objectifs du projet mais surtout sur les exigences techniques, tout en respectant les fonctionnements respectifs de chacun. Ces accords ne concernent pas seulement les produits du Parc, mais également d'autres activités et d'autres groupes d'intérêt, comme par exemple les propriétaires d'hébergements ruraux qui bénéficient du soutien de la Réserve (sur des ateliers tels que la communication ou la formation). Cette coordination s'est globalement révélée décisive dans la construction d'une vision commune du territoire ainsi que dans la production d'un processus d'apprentissage collectif.

Enfin, la Réserve a voulu mettre à disposition des groupes intéressés des informations sur les conditions, les modalités, les avantages et les obstacles inhérents à l'exercice de chaque activité (dans le contexte particulier de la Réserve de Biosphère) ainsi que sur les partenaires (experts, bailleurs de fond) potentiels. Pour ce faire, la Réserve a organisé des réunions ouvertes au grand public sur les différentes thématiques. Ces réunions ont visé à créer un espace interactif de partage des informations et des expériences, ainsi que des outils et des compétences nécessaires pour le lancement des projets individuels.

Cette construction de la coordination a introduit sur le territoire des innovations à la fois techniques et organisationnelles (réunions et communication numérique via des sites d'internet, service de consultation et d'information, base de données).



*Séminaire organisé dans les locaux de la Réserve avec la population locale.
Crédit : Amani Fares, 21/05/2016.*

La Réserve a aussi cherché à activer de nouvelles formes de proximité, de façon à faire converger les décisions des acteurs vers une vision partagée du territoire et de son développement. En effet, la réussite de la mise en œuvre par la Réserve d'un processus de concertation et de coordination, qui implique de construire avec les acteurs locaux des projets communs et de faciliter la prise de décision en tenant compte des contraintes et des visions de chacun, s'appuie sur l'existence (ou sur l'activation) des plusieurs types de proximités. En plus des proximités géographiques déjà existantes, qui relient les acteurs et facilitent les rapports entre eux, la Réserve a activé des interactions fondées sur des logiques d'appartenance et de similitude. En mobilisant des représentations et des projections communes, elle a établi des « proximités organisées » (Rallet et Torre, 2004) qui ont permis aux acteurs de rapprocher leurs points de vue, de discuter ensemble, et d'élaborer des projets communs. Ces « proximités organisées » reposent sur le partage des valeurs et sur la mise en commun des expériences, qui engendrent l'appartenance à un même réseau. Si, dans les types d'actions qu'elle a menées (création, incitation et amplification), la Réserve a adopté une ligne directrice qui lui a permis d'établir une discussion et des liens avec les acteurs, la mobilisation de la proximité organisée lui a en même temps permis de conclure des accords avec ces acteurs afin de produire des règles collectives se référant à des valeurs communes (l'appartenance au même territoire, les valeurs socio-culturelles, l'entraide, etc.). Le croisement de ces deux proximités, géographique et organisée, a joué un rôle crucial pour la Réserve dans la création d'un espace favorable à l'émergence des intérêts des acteurs et à l'identification de leurs stratégies, ainsi qu'à la coopération.

4. Conclusion

Depuis une quinzaine d'années, le territoire du Chouf connaît une évolution importante sous l'influence des mutations intervenues autour de la gestion environnementale, et en particulier de la conservation. Sa désignation en « Réserve de Biosphère » par l'Unesco a favorisé l'émergence de nouvelles activités socio-économiques en lien avec la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Grâce à ces mutations, l'espace rural s'est transformé. Au lieu de rechercher à l'extérieur des aides ou des ressources susceptibles de contribuer à leur développement sur un modèle standardisé, les acteurs du territoire se sont appuyés sur la valorisation des ressources locales – produits, activités, histoire, culture – et de l'identité pour asseoir leur propre développement. Ils ont mis l'innovation – technique, sociale, organisationnelle – et l'intelligence collective au cœur de leurs projets et de leur stratégie. Ils ont accompagné la valorisation des spécificités locales par la diversification et l'amélioration de la qualité de l'offre touristique. Dans ce processus, les projets qui contribuent à produire, à créer et à diversifier les ressources, à inventer une singularité pour le territoire, deviennent des « attracteurs » du développement. Ils suscitent auprès d'acteurs plus attentistes des envies d'entreprendre, et boostent ainsi l'implication de nouvelles parties prenantes. Cette mise en synergie d'acteurs variés autour des ressources territoriales s'avère à son tour essentielle pour faire émerger des innovations et des mutations créatrices susceptibles d'intégrer à la fois la valorisation des produits et des activités socio-économiques, et l'amélioration de l'image du territoire.

En s'appuyant sur les liens créés autour des caractéristiques spatiales et socio-culturelles du territoire, les acteurs intègrent totalement la dimension territoriale dans la valorisation de leur offre de produits et de services et dans l'augmentation de l'attractivité de leur territoire. La prise en considération de cette dimension territoriale et collective dans la requalification des ressources et de l'image du Chouf ouvre la voie d'un véritable processus de développement territorial : un développement qui dérive avant tout de la vision des acteurs locaux et de leur capacité à s'organiser pour amplifier des activités et mettre en œuvre des projets nouveaux d'une façon autonome, indépendante des politiques publiques nationales (Torre, 2015 Weiss et al, 2004). Sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire, ce type de développement traduit la volonté des acteurs de s'impliquer, de

s'organiser et d'élaborer une stratégie d'adaptation qui met en valeur les ressources territoriales (Pecqueur, 2014 ; Dayan et al., 2011). En l'absence de stratégies de développement pensées à l'échelle nationale (ou en réactions à ces stratégies jugées localement inacceptables), le développement territorial permet aux territoires, notamment les territoires ruraux comme celui du Chouf, de produire et de créer des activités qui leur conviennent et répondent à leurs attentes.

Le développement territorial amène aussi les acteurs locaux à développer de nouvelles formes d'organisation et de nouveaux modes de fonctionnement, ainsi que des proximités leur permettant d'étendre leurs interactions. Dans le cas du Chouf, les rapports entre acteurs se sont multipliés autour de la conception collective des projets pour la mise en valeur des ressources ou des patrimoines. La dynamique de ces interactions a joué un rôle décisif dans le processus de développement du territoire. La Réserve, quant à elle, a mis en place une stratégie destinée encourager la valorisation des productions locales ou de l'offre touristique, en construisant des dispositifs et des outils destinés à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des projets individuels ou collectifs. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur des proximités géographiques et organisées. Ces proximités ont été déployées afin de renforcer les structures d'organisation et de coopération, et ainsi la capacité des acteurs à se renouveler et à se transformer pour valoriser les produits et l'image de territoire. L'évolution des structures et des modalités d'organisation, engendrée par l'implication des différentes parties prenantes, a permis de créer les conditions préalables à l'élaboration des projets partagés et de faciliter la prise de décisions sur la base de relations de coordination. Ces modalités d'organisation, comme celle de la valorisation des ressources territoriales, représentent une part capitale des processus du développement du territoire (Torre, 2018).

L'enchevêtrement continu de ces deux moteurs - production et organisation - contribue à générer de l'innovation territoriale autour d'une dynamique qui lie ressources, acteurs et territoire. Cette innovation est consubstantielle à l'émergence des nouvelles pratiques sociales et institutionnelles, et à la volonté des acteurs locaux de piloter leurs propres modèles de développement.

Chapitre V

Gérer la conservation dans le contexte
socio-politique libanais : patronage et
flexibilités organisationnelles

Chapitre V. Gérer la conservation dans le contexte socio-politique libanais : patronage et flexibilités organisationnelles

« Les montagnes, les arbres, les rivières changent d'aspect avec le changement du temps. Ainsi se modifient les traits d'un homme selon la réaction de ses pensées et de ses sentiments ».

Khalil Gibran, *les ailes brisées*, 1912, p 20

« La géographie répond surtout aux besoins de la vie politique »

Strabon (58 av.J-C -25 ap.J-C)

« C'est la géographie qui reste la constante de l'histoire »

Otto Von Bismarck (1815-1898)

Introduction

« La réserve de cèdres du Chouf au Liban fait son entrée sur la liste verte », tel est l'intitulé de la nouvelle qui a fait la une sur les chaînes télévisées libanaises et dans la presse écrite au lendemain du 27 novembre 2018. Une nomination accordée par l'UICN aux aires protégées qui ont respecté les 17 critères en rapport avec la gouvernance, la gestion, la conception et la planification, et qui ont montré des résultats effectifs dans leurs efforts de conservation de la nature, conservation qui intègre les interactions avec les communautés locales dans la gestion de la réserve. C'est une nouvelle distinction qui vient s'ajouter aux nombreux titres que la Réserve a déjà reçus lors ces dernières vingt années, et qui la place aujourd'hui parmi les sites

de conservation les plus réussis du Moyen-Orient. La Réserve de Biosphère du Chouf est considérée comme une entreprise hautement accomplie par les commentateurs, les politiciens et les donateurs. Les chercheurs l'ont saluée comme un site prometteur pour la conservation participative (Shackeley, 2004 ; Sattout et al., 2007). Accueillant plus de 120 000 visiteurs en 2019, la Réserve est devenue la source d'une croissance économique durable grâce à l'écotourisme dans un contexte pourtant défavorable, celui d'une économie précaire d'après-guerre (SBR, 2019). Elle attire également l'intérêt des médias internationaux⁶⁴.

Ce succès nous a poussée à interroger les facteurs sociaux et politiques qui ont contribué à la création de la Réserve, les acteurs déterminants dans sa mise en place et leurs motifs, et enfin les changements auxquels elle a donné lieu dans les processus sociaux.

Cependant, rien n'est moins simple que d'entreprendre un chapitre dont l'objet est d'approfondir ces questions au Liban, dans un contexte où le communautarisme s'impose comme le principal facteur d'organisation politique et sociale, y compris dans le domaine de la gestion de l'environnement. En effet, aborder l'environnement, comme tous les autres domaines au Liban, c'est d'abord prendre en compte la particularité de ses acteurs et des interactions socio-politiques qui s'expriment dans un système confessionnel ancré dans les mœurs et devenu, un fait social global. Même si les approches pragmatiques, comme celles que nous avons développées jusqu'à présent, sont importantes, il est essentiel maintenant d'analyser la dimension socio-politique des interactions entre la société et l'environnement au Liban, dimension qui sous-tend le succès de la conservation dans le Chouf. Pour ce faire, nous allons mettre l'accent non plus sur les pratiques, que nous avons déjà détaillées, mais sur les relations de pouvoir à l'œuvre dans la gestion des forêts de cèdres, et dans la gestion des questions environnementales de façon plus générale.

Nous avons donc cherché un cadre théorique et méthodologique pertinent pour analyser à la fois les moteurs, les bénéfices et les conséquences de la conservation du patrimoine forestier pour les différentes parties prenantes, de l'Etat aux communautés locales, en passant, bien sûr, par les hiérarchies socio-politiques des régions.

⁶⁴ The Daily Star 2011, Chouf Cedar Reserve receives Batisse Award. <http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2011/Jul-29/144920-chouf-cedar-reserve-receives-batisse-award.ashx#axzz2s1P1EpSv7>

Nous avons, pour ce faire, exploré le champ de la *political ecology*, qui semblait proposer un cadre intéressant pour approfondir nos questions.

Apparue dans les courants de la pensée radicale des années 1960 et 1970, la *political ecology* s'est d'abord développée dans les études anglo-américaines sur l'environnement, aussi bien en géographie qu'en anthropologie, dans un courant proche, à ses débuts, de l'écologie culturelle (Benjaminsen et Svarstad, 2009). Son émergence a été fortement influencée par l'anthropologie économique de Claude Meillassoux, qui a étudié les systèmes économiques des sociétés précapitalistes, notamment chez les Gourous de Côte d'Ivoire, en utilisant les concepts marxistes d'infrastructures, de superstructure ou de matérialisme historique (Meillassoux, 1964). La *political ecology* s'inspire aussi de l'anthropologie politique d'Emmanuel Terray (1969) qui elle-même s'inscrit dans le projet marxiste de Louis Althusser (Althusser, 1965 ; et Althusser et al , 1965). Mais c'est seulement dans les années 1980, avec les travaux fondateurs de Piers Blaikie et de Michel Watts (Blaikie, 1985 ; Watts, 1983), que la *political ecology* s'établit véritablement, en intégrant dans l'écologie culturelle la dimension politique de la lutte des classes, auparavant cantonnée à l'anthropologie politique. Elle prend de l'ampleur avec la montée des discours sur la nécessité impérieuse de protéger l'environnement et la biodiversité dans les années 1990.

La *political ecology* est proposée comme un cadre d'analyse global qui permet d'étudier de façon critique les relations entre sociétés et environnement (Zimmerer et Bassett, 2003) au-delà de la seule étude des pratiques ou de la culture. Elle s'attache en particulier à révéler la nature et l'origine des normes et des représentations collectives qui sous-tendent ces relations pour toutes les parties prenantes, c'est à dire non plus seulement des populations locales plus ou moins exotiques, mais aussi pour les bailleurs de fond internationaux et les agences de développement ou de conservation occidentales, les Etats et leurs administrations, les experts et les chercheurs (Gautier et Benjaminsen, 2012). Elle analyse également les rapports de pouvoir qui affectent les relations entre une société et son environnement, et déterminent les différentes légitimités à l'œuvre dans le traitement de la question environnementale (*idem*). Pour mettre en lumière les différentes dimensions des phénomènes écologiques et sociaux en interaction, la *political ecology* s'attache à relier les processus écologiques, les pratiques locales, les perceptions et les représentations, les jeux institutionnels et les jeux de pouvoir, et enfin l'action politique en matière d'environnement.

Elle met de façon explicite l'accent sur les acteurs qui sont à l'origine de la gestion (extractiviste ou conservatrice) des ressources, et sur la manière dont les sociétés se rallient à ces modes d'exploitation ou sont contraintes à les accepter. Pour ce faire, elle mobilise un corpus méthodologique rassemblant les éléments suivants : les changements d'échelle, les études détaillées de terrain, l'approche historique ou diachronique et l'analyse des discours (politiques, d'experts, d'acteurs) et l'interdisciplinarité. L'approche interdisciplinaire est en effet indispensable pour confronter les réalités biophysiques et sociales aux politiques qui conditionnent les relations nature-société, et aux discours qui les appuient (Gautier et Benjaminsen, 2012). La *political ecology* met également en évidence la nécessité de travailler simultanément à plusieurs échelles, du niveau local à l'international passant par le national (Blaikie, 1985 ; Blaikie et Brookfield, 1987). Elle suppose aussi d'engager des études détaillées de terrain et de recueillir conjointement des données biophysiques et sociales afin de les confronter aux discours dominants (Robbins et al., 2007 ; Bassett et Zueli, 2000). Enfin, l'une des particularités de la *political ecology* est non seulement d'analyser les discours des différents acteurs (associations locales, gouvernements, ONG internationales), considérés comme un mode de production de connaissance au sujet des conflits qui émergent souvent au niveau local (Adger et al., 2001), mais aussi de confronter les discours aux faits.

Partant de l'étude de la définition des « atteintes portées à l'environnement », des mesures qui permettent la sauvegarde de cet environnement, et des conflits que ces mesures peuvent entraîner, un certain nombre de chercheurs de la *political ecology* se sont concentrés sur les racines sociales, économiques et politiques des conflits liés à l'exploitation ou à la conservation des ressources naturelles ainsi que sur les mouvements sociaux engagés dans la lutte contre les inégalités des droits d'accès et d'usage des ressources (Paulson et al., 2003 ; Walker, 2006 et 2007), souvent à l'origine de ces conflits.

L'approche de la *political ecology* a suscité de nombreuses critiques de la part des scientifiques. Parmi ces critiques, on notera la porosité de la frontière entre pratique scientifique et engagement politique chez les chercheurs (Frémont, 2005). En effet, comme le notent Gautier et Benjaminsen (2012) « *la political ecology exprime souvent, en se focalisant sur des valeurs tels la justice et les Droits de l'homme, un point de vue normatif, surtout par rapport à certains groupes marginalisés. C'est, en d'autres termes, un axe de recherche qui implique que les chercheurs prennent parti pour les groupes humains faibles, marginalisés ou*

opprimés ». Une autre critique adressée à la *political ecology* est qu'elle ne s'intéresse pas assez à l'écologie, du moins aux aspects biophysiques des questions d'environnement, et se concentre trop sur la dimension politique. Elle aurait ainsi tendance à faire des « *études politiques sans écologie* » (Vayda et Walters, 1999).

Les situations les plus fréquemment étudiées par la *political ecology* sont marquées par des conflits souvent forts entre des populations locales, souvent considérées comme « opprimées », et des acteurs ressortissants de la sphère politique ou gestionnaire de l'environnement à des niveaux plus globaux (national ou international). La Réserve du Chouf semble relativement éloignée de ces situations en ce sens qu'elle présente des formes de relations qui s'inscrivent plutôt dans des rapports d'adhésion et de coopération que dans des rapports conflictuels. Nous avons noté en effet que la mise en place du processus de conservation des forêts de cèdres et de l'environnement dans la région du Chouf ne s'est pas faite contre les populations locales, et qu'elle n'a pas, de ce fait, engendré de conflits majeurs entre ces populations et les promoteurs du projet. On notera également que ce n'est pas le discours mondial des années 1990 sur la conservation, ni les politiques globales de ces années-là sur l'environnement, qui ont incité les instances publiques ou les associations environnementales libanaises à prendre en considération la nécessité de faire de la préservation des forêts de cèdres une priorité en matière d'action environnementale. Nous délaisserons donc les débats polarisés qui examinent les rôles respectifs de l'État et de la société civile (ou des populations locales) dans la conservation, souvent en les opposant terme à terme, car, nous le verrons, ces débats ne sont que très peu pertinents pour le cas libanais. Cependant, l'intérêt pour notre étude de l'approche de la *political ecology* est qu'elle nous fournit à la fois un cadre analytique et des outils méthodologiques pertinents pour aborder la question des relations entre pouvoir(s) et pratiques autour de la question environnementale. Nous montrerons qu'en entrant par cette question, les cédraies du Chouf et leur gestion constituent une situation exemplaire, qui met particulièrement bien en lumière les spécificités qui existent dans le traitement de la question environnementale au Liban. L'approche de la *political ecology* nous aide aussi à comprendre les motifs et les intérêts des initiateurs de la Réserve, ainsi que les changements socio-écologiques issus de la mise en place de la Réserve. Nous apportons également des éléments concrets sur la nature des négociations et des compromis entre les différentes parties prenantes qui sont intervenus dans l'histoire de la

Réserve, et sur la flexibilité adoptée par les gestionnaires dans l'application des politiques de conservation. Dans un pays dominé par un système confessionnel et des relations de patronage, l'approche de la political ecology nous permet enfin de mettre en évidence l'enchevêtrement complexes des relations entre le leader régional, l'État et la société civile (incluant ici des populations locales non organisées en associations) dans le domaine de la conservation. Notre étude contribuera ainsi à combler en partie une lacune de la littérature critique sur l'environnement et la conservation, largement déficiente sur la question de la gestion des aires protégées au Moyen-Orient.

Un des rares auteurs qui se soient penchés sur cette question des dimensions « politiques » de la conservation au Liban est Paul Kingston. Dans un article critique publié en 2001, il s'intéresse à l'implication des leaders politiques dans la conservation. Il analyse cette implication comme une volonté des leaders d'assurer un contrôle quasi monopolistique sur les questions environnementales qui concernent leurs territoires (en particulier à travers la mise en place de réserves naturelles), de façon à capter les financements des bailleurs internationaux et à renforcer leur pouvoir au sein de leur propre territoire et sur leur propre communauté. Il conclut que cette forme de monopole de la conservation territoriale par les leaders exclut de fait à la fois la société civile et l'État, et constitue donc un frein puissant à la réalisation de l'agenda de la conservation. Nous ne suivons pas ces conclusions et allons montrer comment et pourquoi ce modèle de gestion politique de la conservation, du moins dans le cas du Chouf, s'est avéré, 25 ans après la création de la première Réserve Naturelle nationale et quinze années après la création de la Réserve de Biosphère, le plus efficace, écologiquement ET socialement, compte tenu du contexte socio-politique et institutionnel du pays. Nous mettrons aussi en perspective les mouvements actuels de conservation en montrant comment certains facteurs, comme l'engagement personnel des leaders envers la « Nature » (un engagement transmis de père en fils depuis trois générations) et les conditions socio-politiques d'une marginalité rurale tentant d'exister en face d'une centralité urbaine, ont conduit à l'émergence précoce d'un mouvement de conservation dans la région du Chouf, en insistant sur l'importance, pour le succès actuel de la Réserve, de cette continuité historique d'une idéologie déjà présente pour la protection de l'environnement (un fait significatif qui a échappé à Kingston). Nous montrerons aussi comment le succès actuel de la gestion de la conservation, assuré en grande partie par l'entremise du leader et de son

association (succès que Kingston n'a pas pu prendre en compte vu que son étude a été effectuée en 2001 avant la création de la réserve en 2005), résulte en grande partie des inflexions qui ont été apportées dans l'application des stratégies de conservation, en particulier en matière d'intégration de plus en plus poussée des populations locales et des municipalités, ainsi que des représentants de l'État.

Nous nous attacherons à analyser de façon fine un fait qui nous paraît central dans le succès de la Réserve : comment, c'est-à-dire à travers quelles pratiques, quelles actions et quelles configurations sociales et organisationnelles, les gestionnaires de la Réserve du Chouf ont développé un modèle de gestion flexible, adapté au contexte socio-politique particulier du Liban, en déployant dans certains cas des pratiques sociales qui ne suivent pas forcément les modèles de gestion couramment recommandés par les instances internationales (notamment en ce qui concerne la participation de la « société civile » dans la gestion et l'aménagement des territoires) ou par l'Etat. Des pratiques que Kingston a fortement critiquées, passant largement à côté des bénéfices qu'elles pouvaient apporter pour la conservation et le développement local. L'appel à la société civile, qui semble un ingrédient indispensable à la bonne gouvernance des territoires et de l'environnement pour les instances internationales, suppose qu'il existe au sein de cette société civile des mécanismes de résolution des conflits ou des stratégies susceptibles de mieux faire accepter des mesures de conservation qui pourraient être mal reçues localement. Nous montrerons dans notre cas d'étude, que seul le leader communautaire et sa famille ou ses proches sont actuellement en mesure d'activer ces mécanismes de régulation et de résolution des conflits entre les usagers et les gestionnaires de la Réserve, ainsi que d'assurer les conditions nécessaires et suffisantes à la conservation, parmi lesquelles l'accès aux financements et à certains services publics. Une réalité qui renvoie au contexte socio-politique et communautaire dominant, à l'absence de l'État, du moins à son incapacité à assumer ses fonctions.

Pour ce faire, après avoir rapidement présenté comment et pourquoi le système confessionnel est toujours prégnant au Liban et pourquoi les leaders territoriaux sont toujours les « hommes forts » de l'intérieur du pays, nous nous intéressons dans un premier temps à la constitution sociale et historique des communautés montagnardes du Chouf, et à celle de la légitimité socio-politique du leader, qui est encore aujourd'hui l'acteur-clé du territoire. Nous nous intéressons ensuite à l'implication déterminante de ce dernier dans la question

environnementale (et plus particulièrement dans la conservation sur son territoire), puis nous examinons quels accommodements ou quelles innovations les instances de gestion de la Réserve ont dû mettre en place par rapport aux cadres classiques de la gestion de la Conservation pour mener à bien leurs actions. Pour ce faire, nous effectuerons un retour rapide sur les attributs socio-historiques de la communauté religieuse dominante, sur la transmission familiale du pouvoir et sur les principaux facteurs politiques et institutionnels (guerre civile, système confessionnel, absence de l'État) qui ont conduit les communautés à se tourner vers des figures solides et porteuses de légitimité historique. Dans un deuxième temps, nous analyserons les interactions entre la Société et la « Nature » au prisme des relations socio-politiques, en particulier des relations dissymétriques de pouvoir, classiques du clientélisme, qui ont peu à peu envahi le champ de la gestion de l'environnement. A l'issue de cette double analyse, nous détaillerons l'implication du leader politique dans le développement (et le contrôle) de la question environnementale sur son territoire, en analysant l'intérêt socio-politique de cette implication pour le leader lui-même, mais aussi pour la communauté dans son ensemble. Enfin, nous reviendrons sur les pratiques que les gestionnaires ont mobilisées pour assurer un succès optimal à leurs stratégies de conservation et de développement dans le contexte socio-politique dominant au Liban. La nature des négociations, la mobilisation de réseaux et la flexibilité de la gestion feront également l'objet de cette analyse.

Dans cet exposé, nous privilégierons une démarche empirique, exposant autant que faire se peut des faits observés, ce qui nous permettra de contextualiser les faits sociopolitiques dans la mise en place du processus de conservation dans la région. Cette démarche pragmatique nous permettra aussi de décrypter la nature des motifs de leurs initiateurs. L'analyse de discours et de récits joue un rôle central au sein de cette étude, car elle nous permet de cerner les différents registres d'action de l'acteur clé dans ce processus en analysant ses intérêts propres et la nature de ses relations avec les autres acteurs concernés, notamment les gestionnaires et les usagers.

1. Le communautarisme religieux : d'un système de gouvernement à la question environnementale

Créé sous le mandat français en 1920, le Liban, ce petit État du Proche Orient, situé entre la Syrie et Israël, s'établit dans un contexte géographique de contrastes, avec la présence de dix-huit communautés religieuses sur une superficie totale qui ne dépasse pas les 10 452 kilomètres carrés, mais avec aussi la résurgence de troubles et de conflits intercommunautaires sur plusieurs périodes de son histoire (Vaumas, 1955). Pour assurer un certain équilibre politique entre les principales communautés, les mandataires français ont administré le Liban principalement au travers du prisme religieux. Ils ont réparti les sièges au parlement et les positions au sein de la haute administration entre les Chrétiens et les Musulmans avec un ratio de 6 députés chrétiens pour 5 députés musulmans (Dubar, 1974). Cette répartition a aussi permis de renforcer le rôle des grands notables locaux, qui servaient d'intermédiaire à la puissance mandataire (Nagel et Staeheli, 2015). Ce système, conçu initialement comme un ordre politique provisoire par le mandataire, s'est imposé progressivement, sous l'effet d'évolutions institutionnelles successives, comme un projet sociétal global et une forme essentielle de l'existence de l'État. En effet, le pacte national (mîthâq watani) de 1943, conclu entre les élites politiques maronites et sunnites, apporte la dernière pierre à l'édifice construit par les mandataires en institutionnalisant un état de fait, vite devenu une « coutume » bien que non inscrite dans la Constitution : le président de la république est un Chrétien maronite, le Chef du gouvernement un Musulman sunnite et enfin le président du Parlement un Musulman chiite. Selon ce pacte, le droit relatif au statut personnel se conforme aux droits des groupes religieux que sont les communautés. Chaque communauté est dotée de ses propres tribunaux dont dépendent ses ressortissants (le mariage et le divorce s'inscrivent dans un cadre strictement religieux). Ses chefs religieux, le patriarche maronite par exemple, jouissent toujours d'un grand prestige et jouent un rôle important dans les périodes de crise. Mais cette inscription dans la Constitution d'un système politique confessionnel toujours en vigueur de nos jours n'a fait qu'accentuer un morcellement préexistant (Corm, 1992). Ce système s'est même vu renforcé à l'issue de l'accord de Taëf de 1989 qui a mis fin à quinze années de guerre civile : la répartition et la représentation politique selon les appartenances religieuses ont été réaffirmées dans la Constitution et ont été confirmées par la logique des structures administratives et

économiques du pays (El-Khoury, 1996 ; Castaignède, 2014 ; Picard, 2006). Cette réalité constitutionnelle et institutionnelle va mettre en péril la construction d'une identité nationale et celle d'un projet sociétal global, au profit d'un communautarisme religieux. La construction d'une nation libanaise semble aujourd'hui encore une gageure : jusqu'à présent, les Libanais ne sont pas arrivés à trouver les appuis et les moyens, matériels et immatériels, indispensables pour penser des projets citoyens et construire une représentation positive d'un pays morcelé par l'histoire et les religions. C'est le constat que l'historien et sociologue libanais Ahmed Beydoun fait dans son livre « La dégénérescence du Liban » : « Cet accaparement de l'être par la communauté, le statut affiché et légalisé de celle-ci qui la pose en référence incontournable pour les individus, dressent un obstacle majeur devant toute ambition de desserrer l'étau du communautarisme politique qui tient solidement le pays. » (Beydoun, 2009, p 38).

Malgré son « caractère transitoire », que l'accord de Taëf a rappelé dans son fameux article 1995, le système confessionnel perdure encore non seulement en raison de l'importance renouvelée d'ensembles confessionnels et régionaux clairement identifiés, comme nous venons de le mentionner, mais également sous l'influence des « fiefs communautaires » et de leurs leaders. Ces fiefs, ou Za'îm en libanais, géographiquement situés et historiquement définis, constituent le cœur d'une force qui s'affirme, entre autres, à travers des organisations comme les partis politiques, à travers aussi les relations de patronage entre les leaders communautaires et les chefs de famille de ces mêmes communautés, ainsi que dans les alliances stratégiques des leaders avec d'autres notables politiques sur la scène nationale dans des coalitions politiques d'actualité (Rivoal, 2016). En observant de près la répartition géographique des communautés religieuses au Liban⁶⁵, nous nous apercevons que chaque communauté est fondée sur un ensemble d'éléments spatiaux (du fait de leur implantation historique ou sous les effets de la guerre civile) qui, à leur tour, contribuent à renforcer cette organisation socio-territoriale autour d'un leader communautaire. A ce propos, Samir Khalaf a écrit : « une grande partie de l'histoire socio-politique du Liban peut être considérée comme

⁶⁵ Voir la carte de répartition des principaux groupes confessionnels au Liban : <http://www.geographie-sociale.org/Carte-liban-religion.htm>

l'histoire de divers groupes et communautés cherchant à obtenir le patronage » (Khalaf, 1977, p 186).

Dans ce contexte et au vu de notre problématique d'ensemble, il est essentiel de comprendre comment, dès lors qu'on réalise que tout projet sociétal semble être voué à l'échec dans un système confessionnel, la question environnementale a pu se construire et s'imposer, dans quelles circonstances elle a évolué et, au-delà des gestionnaires désignés de l'environnement, quels en sont les véritables acteurs.

Pour répondre à ces questions, il est inutile de remonter trop loin dans le temps.

En effet, l'écologie au Liban a connu son essor dans les années 1990 juste après le scandale des déchets toxiques stockés de façon illégale et clandestine dans différentes régions du pays entre 1987 et 1994, scandale médiatisé en 1992 par l'association Greenpeace qui venait d'ouvrir ses bureaux à Beyrouth. Par ailleurs, au Liban comme ailleurs, la tenue de la Conférence Internationale pour le Développement et l'Environnement à Rio de Janeiro en 1992 a joué un rôle essentiel dans la sensibilisation des acteurs civils et des institutions à la question de l'écologie, et dans la globalisation de cette question. La conjonction de ces deux événements a permis au pouvoir politique libanais, comme aux acteurs associatifs du pays, d'activer leurs efforts en matière d'environnement. Un premier Ministère de l'Environnement a vu le jour en 1993, soutenu par le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des associations écologistes libanaises et des organisations non gouvernementales (ONG) étrangères. Vu la jeunesse de ce ministère, décidé à agir mais paralysé par le poids que lui a vite imposé la bureaucratie caractéristique des administrations publiques, ce sont les associations environnementales qui se sont affirmées comme les défenseurs « légitimes » et « représentatifs » de l'intérêt écologique général. Mobilisées pour dénoncer et tenter de contrer les conséquences néfastes de réels problèmes environnementaux, comme le stockage des déchets toxiques, le développement des carrières, l'occupation du littoral, le manque d'espaces verts, ou encore la déforestation, ces associations se sont rapidement développées (Nagel et Staeheli, 2015). Elles ont permis à des porte-parole et à des experts des problèmes écologiques d'émerger et de s'exprimer sur la scène médiatique, et à faire valoir leurs compétences sur le plan technique, mais également en matière de mobilisation collective. La légitimité de ces experts s'est trouvée renforcée par l'absence notable des municipalités, sans réelles compétences en matière d'environnement, dans des débats écologiques qui

concernaient pourtant les intérêts et l'avenir de leur localité (Karam, 2001). En cette période d'effervescence verte, ce sont donc les associations écologistes qui ont géré au niveau local, et de façon quasi unilatérale, la question de l'écologie.

Malgré de leur légitimité et leur engagement à la fois écologique et citoyen, les associations environnementales ont vite été manipulées par les élites communautaires. Ces dernières ont œuvré à fragmenter les associations, à réduire leur marge d'action. Elles sont même souvent allées jusqu'à créer elles-mêmes leurs propres associations, s'assurant ainsi, peu à peu, du monopole sur les questions et les actions environnementales concernant leurs régions (Kingston, 2001 ; Karam, 1999). En faisant intégrer leurs associations dans les structures qui rassemblent la majorité des organisations environnementales (comme le Forum libanais pour l'environnement), ces leaders ont pu marginaliser les associations indépendantes et diluer les revendications des militants écologistes, par exemple en canalisant les dotations financières extérieures vers les projets et les réserves naturelles sous leur contrôle (Solberg, 2014). Certains éléments de cette élite communautaire sont allés encore plus loin en mobilisant la question environnementale à des fins sociales et politiques.

C'est le cas de la région du Chouf, comme nous le verrons un peu plus loin.

2. La Montagne et la communauté druze : histoire d'une géographie et d'un pouvoir

D'une constitution tardive, l'anthropologie politique trouve un précurseur privilégié avec Montesquieu. Montesquieu, en effet, affirme que chaque société humaine est caractérisée par un mode de gouvernement et de fonctionnement, qui diffère d'une société à l'autre (Monnier, 2013). La contribution de ce penseur du 18^e siècle est marquée par une proposition de classification historique des sociétés traditionnelles, puis par une méthode de comparaison qui conduit à valoriser le domaine politique et à identifier les types de sociétés selon leur mode de gouvernement (Balandier 2013). Près de deux siècles après Montesquieu, l'anthropologie politique a marqué une évolution dans le champ de ses recherches en s'intéressant davantage à des sujets du domaine des sciences humaines et sociales (Fassin, 2008 ; Donegani, 2006). Elle est engagée dans l'observation et la description des processus de formation et de transformation des systèmes politiques actuels, et dans l'étude de la réalité

politique des personnes ou des groupes sociaux (Chazan-Gilling, 2003). Face à des systèmes politiques contemporains très complexes, elle s'intéresse à toutes les sociétés, traditionnelles ou modernes, en cherchant à reconnaître « l'exotisme politique » (une expression à laquelle Georges Balandier a recours pour caractériser l'anthropologie politique) et la pluralité des formes politiques dans les sociétés humaines tout en étudiant leur dynamisme et leur inscription dans l'histoire (Ciavolella et Wittersheim, 2017). Son ouverture à la sociologie et à l'histoire lui permet de fonder son mode de compréhension et d'interprétation des différentes expressions de la réalité politique avec une extension à la fois historique et géographique (Balandier 2013 ; Ciavolella et Wittersheim, 2017). Les finalités de la recherche en anthropologie politique sur un territoire peuvent ainsi converger partiellement avec celles de la recherche historique et géographique, et parfois les féconder.

En nous inspirant des démarches de l'anthropologie politique, nous proposons dans cette première partie une vue d'ensemble des principales caractéristiques socio-historiques et politiques de la structure et de l'organisation de la société montagnarde. Nous présenterons dans un premier temps les grands traits de l'histoire ancienne de cette société montagnarde, en nous intéressant à son système socio-politique à une période où le Mont-Liban jouissait encore de son indépendance. Puis nous abordons la question de la transmission du pouvoir en famille, et celle de son influence sur la perpétuation et la stabilité des relations entre le leader et ses partisans. Enfin, nous ferons le lien entre les événements qui ont eu lieu ces dernières décennies, l'institutionnalisation confessionnelle, l'hostilité entre centralité urbaine et marginalisation rurale et l'accroissement de la légitimité du leader.

Mais avant cela, le rappel de l'évolution historique du pays et l'analyse des éléments sociaux traditionnels qui continuent de jouer un rôle déterminant dans sa structure et dans l'organisation de ses communautés, nous paraît important.

Le Liban a une configuration géographique particulière par rapport à ses voisins - une montagne tombant sur la mer - qui lui a permis de servir de refuge à des communautés non-conformistes et persécutées en Orient, et de leur offrir d'éventuels contacts avec l'Occident. Sur des territoires exigus, ces réfugiés montagnards, d'origines diverses, vont vite s'imposer et défendre leur autonomie vis-à-vis des Byzantins, puis des Arabes, des Mamelouk et enfin des Ottomans (Sanlaville, 1969 ; Rondet, 1954). Ils s'organisent en groupes tribaux et pseudo-féodaux en fondant, dès le 16ème siècle, deux dynasties émiraux successives jouissant d'une

large autonomie bien qu'elles restent sous la coupe de la Sublime Porte. Durant deux siècles, la structure socio-politique du Liban est dominée par la concorde établie entre les diverses communautés des montagnes, chrétiennes et musulmanes, et conduite par leurs chefs respectifs. Depuis l'installation de ces communautés, le Mont-Liban est organisé selon une logique de partition géo-confessionnelle. Coupé en deux régions (caïmacamats) par la route Beyrouth-Damas, sa partie Nord, à majorité maronite, est gouvernée par un caïmacam chrétien et sa partie Sud, à majorité druze, par un caïmacan druze.

Contrairement à ce qui se passe dans le caïmacam du Nord, dans le caïmacam druze, les princes invitent des chrétiens compétents dans les tâches agricoles et administratives à s'installer, et leur donnent des terres. Les Ottomans tentent d'asseoir leur autorité en destructurant cette concorde, qui fonctionne comme une symbiose sociale. Après des troubles sanglants dus aux représailles des Druzes sur les Maronites résidant dans le caïmacam druze (représailles liées à la montée en puissance des Maronites sur le plan économique, et destinées à restreindre cette montée en puissance), et suite à l'intervention des puissances occidentales en 1860, le Liban obtient le titre de Province autonome, dont le pouvoir est basé sur la répartition proportionnelle des fonctions et des responsabilités publiques entre les communautés. Ce partage proportionnel entre les communautés sera affirmé dans la constitution du Grand Liban créé par le mandat français en 1920 après la défaite ottomane dans la première guerre mondiale (Rondet, 1954). Un siècle après sa proclamation, siècle troublé par une quinzaine d'années de guerre civile (1975-1990), vingt-deux années d'occupation israélienne (1980-2002), trente années d'occupation syrienne (1975-2005), deux conflits israélo-libanais (1996 et 2006), une vague d'attentats et d'assassinats (2005-2008) et récemment par la guerre en Syrie, la société libanaise est une société éclatée, fragilisée, dont les repères sont inscrits dans le pouvoir des chefs communautaires et sur le territoire de leur implantation. L'État lui-même se révèle comme un système de patronage (Gilsenan, 1977), ce qui fait de lui incontestablement une « République précaire » selon la formule célèbre de Michael Hudson (1968).

L'étude des relations de patronage et du phénomène du clientélisme au Liban a suscité un réel intérêt auprès des chercheurs, notamment en socio-anthropologie politique. Dans les nombreuses études qui ont été publiées depuis la fin de la guerre civile, les sociologues du Liban ont entrepris de cerner les ambiguïtés autour des relations entre les leaders politiques,

qui sont également souvent élus à la Chambre des députés, et leurs hommes de main qui sont susceptibles d'exercer un contrôle important sur leurs partisans. Ils en ont déduit, en reliant entre les réalités locales (à l'échelle des sociétés partisans localisées), et les réalités nationales (celles de la centralité du pouvoir à Beyrouth), que le contrat social est fondé principalement sur des rapports de forces entre les leaders des communautés et de modalités de médiation entre les leaders et leurs partisans, qui s'équilibrent dans une formule de gouvernement (la fameuse *sîgha lubnâniyya*), de manière toujours provisoire (Rivoal, 2016 ; Hourani, 1977). Ces relations patron-client, qui définissent le clientélisme, sont construites autour de transactions asymétriques mais mutuellement bénéfiques et ouvertes (Hamzeh, 2001). Elles ont imprégné le noyau central de la société et sont devenues un « ajout » aux modes institutionnels d'organisation, d'interaction et d'échange. Les relations patron-client, qui prennent leurs racines dans l'histoire des communautés montagnardes et du système féodal dominant au Mont-Liban, ont persisté, mais aussi évolué dans le Liban moderne sous une grande variété de formes. La coexistence de ces formes, ainsi que la transformation de certaines d'entre elles, dépendent du contexte historique et socio-spatial de chaque communauté, de la dynamique dynastique avec la transmission du pouvoir politique en famille, ainsi que de la défaillance institutionnelle et politique qui ont accentué l'enracinement de ces relations dans le système politique.

Au Mont-Liban, et plus précisément dans la région du Chouf, les traits d'une société organisée autour du fait communautaire, et dominée par lui, sont autant visibles que les autres régions. Mais ce qui différencie le Chouf du reste du pays, c'est le caractère traditionnel d'une société montagnarde enracinée dans le territoire depuis plusieurs siècles, et dans laquelle perdurent des représentations et une hiérarchisation socio-politique dont certaines caractéristiques relèvent typiquement des systèmes féodaux. L'anthropologie politique offre un cadre d'analyse pertinent pour restituer l'histoire, les représentations, les relations entre le leader et les membres de cette société, ainsi les grands événements qui ont conduit cette dernière à se diriger vers le leader communautaire qui a également une légitimité historique.

2.1. De la persécution à l'appropriation d'un territoire : les grandes lignes de l'histoire de la communauté druze

Lorsque, au 11^e siècle, les disciples druzes fuient l'Égypte sous la menace de la persécution et des conséquences de l'apostasie, à la suite d'une scission violente avec le courant dominant de l'islam, leur exil les mène vers les hautes montagnes du Levant (Roussel, 2001). Ils s'installent dans trois pays : les montagnes de Hauran, situées dans le Sud de la Syrie, que l'on nommera plus tard le Djebel druze (montagne druze) ; la Galilée israélienne et le Golan ; les hauteurs du Mont-Liban. C'est dans cette dernière région qu'ils connaîtront la prospérité et acquerront leur pouvoir. Malgré l'hostilité du lieu, les Druzes s'installent dans sa partie méridionale, s'assurant un refuge suffisamment protégé pour s'y établir à long terme. Afin d'échapper aux empires qui se succéderont dans cette région, ils se structurent à la fois dans l'espace qu'ils investissent et autour d'un véritable noyau culturel, celui de l'identité commune. Cette identité est fondée sur trois piliers : un pilier immatériel, bâti autour des croyances et des mystères de la religion (vision cosmogonique), un pilier spatial, avec la montagne pour territoire d'existence (vision territoriale), et enfin un pilier socio-familial où les liens familiaux et interfamiliaux s'insèrent dans un système féodal construisant une sorte de clan idéal et solidaire (visions sociale).

La religion constitue donc l'un des fondements de l'identité et de l'organisation de la société druze (Zeghal, 2000 ; Roussel, 2011). Courant monothéiste ésotérique issu de l'islam chiite ismaélien, et influencé par le bouddhisme sur ses aspects gnostiques et méditatifs, le druzisme⁶⁶ est basé sur l'unité absolue de Dieu. Ses fidèles s'identifient comme les Unitaires Véritables, les muwahhidin (Rivoal, 2012). Le culte druze est organisé autour de cinq principes cosmiques - l'esprit, l'âme, le verbe, le précédent et le suivant - symbolisés par cinq couleurs différentes - vert, rouge, jaune, bleu, blanc - qui forment le drapeau ou l'étoile à cinq branches

⁶⁶ L'origine de la secte druze se situe sous le règne du calife fatimide d'Égypte, al-Ḥākim (996-1021) qui, à la fin de sa vie, prétendit être une incarnation divine. Cette idée fut admise par un certain nombre de fidèles, qui se groupèrent autour de l'un de ses vizirs, al-Darazī ; celui-ci a donné son nom à la secte : Daraziyya ou Durziyya, d'où Druze. Darazī, poussant à l'extrême les théories dogmatiques de l'ismaélisme, mit l'accent sur la foi ésotérique et sur l'adoration de l'imām (al-Ḥākim), représentant de cette foi, ravalant au second rang la foi exotérique et le Prophète. Darazī trouva quelque appui en Égypte auprès des communautés ismaéliennes établies dans ce pays, mais son action provoqua des troubles en 1017-1018 et al-Ḥākim lui retira son appui. Après la mort de Darazī, le chef de la secte fut un Iranien, Ḥamza b. 'Alī, qui lui donna sa forme définitive : al-Ḥākim devint l'incarnation de l'Un ultime, Ḥamza fut l'imām de la secte, les croyants étant répartis suivant une hiérarchie dérivée de l'ismaélisme. Les partisans du mouvement tentèrent, avec le soutien d'al-Ḥākim, d'imposer le « druzisme » comme seule religion, mais cette action fut la cause de graves troubles politiques.

des Druzes. Ce culte s'est établi dans la clandestinité et repose sur un principe de « secret », la taqiyya⁶⁷, qui invite le croyant à cacher sa religion par sécurité ou lorsque les intérêts de la communauté peuvent être menacés (Kohlberg, 1975 ; Rivoa, 1998). La discrétion est devenue l'une de caractéristiques principales de l'identité druze. Un aspect qui ne cesse pas de fasciner les sociologues. Dans leurs recherches sur les Druzes, ils évoquent « qu'il existe dans la société druze des niveaux de pouvoir mystérieux, source de primordialisme » (Ben-Dor, 1979 : 34) et « qu'importe les études produites sur eux, ils demeurent mystérieux » (Nissan, 2002 ; Zonszain, 2019), et parfois affirment que « leur solidarité de clan ou asabiyya est une énigme captivante » (Kassem, 2005). Pour garder leur secret, les Druzes veillent à ce que les pratiques religieuses soient également effectuées en toute discrétion, au point que seuls les initiés dépositaires des dogmes, les sages uqqal, (la majorité des druzes non-initiés sont désignés comme des « ignorants », juhhal), ont accès aux textes sacrés, les livres de la Sagesse kutub al Hikma. La frontière entre les Druzes et « les autres » est totalement hermétique, et la conversion au druzisme est impossible. En effet, à peine trente ans après sa naissance, la religion druze ferme ses portes à toute personne qui n'est pas née de père et de mère druze. Par conséquent, le mariage endogame devient une pratique souhaitable, voire obligatoire pour une construction communautaire vouée à la préservation de la doctrine religieuse et à la construction d'une communauté de sang. A ce propos, Marchall G.S. Hodgson note : « les druzes devinrent une communauté fermée, gardant leurs doctrines secrètes, sourcilleux sur les intermariages, ne permettant ni la conversion ni l'apostasie (...) ». Du fait de ces barrières socio-religieuses, la communauté druze se définit à travers la rupture et la discontinuité par rapport aux autres communautés.

En faisant le choix de se réfugier dans des milieux difficilement accessibles, les Druzes instaurent une nouvelle rupture avec les non-Druzes : initialement idéologique et sociale, cette rupture devient aussi spatiale. L'isolement dans les montagnes permet de renforcer la préservation du sacré (Salkin, 1988). Généralement perçue comme un lieu hostile, la montagne devient un sanctuaire protecteur pour ces nouveaux arrivants (Roussel, 2011). Le choix des montagnes est d'abord lié à des caractéristiques physiques : ce sont des lieux propices à l'isolement et indispensables à la sécurité de la communauté. Les montagnes

⁶⁷ Taqiyya signifie cacher ses croyances intimes et sa foi aux ennemis, pour éviter les préjudices matériels et spirituels. Elle n'est pas spécifique aux druzes et elle concerne tous les musulmans

offrent non seulement un refuge contre la persécution, mais aussi un espace où les Druzes peuvent construire leur identité et leur organisation sociale en fondant un territoire qui leur sera spécifique. Avec leur volonté de s'établir loin des autres communautés et de vivre en communauté fermée, les Druzes s'approprient la montagne. Ils multiplient les efforts pour construire les terrasses et les cultiver. Ils valorisent la consommation d'aliments produits sur leurs terres et transformés par leurs foyers. Cette attention particulière portée à l'agriculture explique la dimension centrale de la terre dans les représentations des Druzes (Rivoal, 2016), qui affirment : « Nous sommes une minorité dont l'honneur dépend de la terre, pas de la religion ». Malgré les difficultés du travail à accomplir, la participation des individus à l'aménagement du territoire donne à chacun le sentiment d'appartenir à même entité. Les interactions avec le milieu naturel revêtent également une dimension spirituelle. Les Druzes considèrent que le respect de la Nature et de ses constituants (animaux et végétaux) est une autre façon de se rapprocher de Dieu. Comme la religion, le territoire d'implantation devient un univers de référence dans lequel tous les membres de la communauté partagent les valeurs communautaires et consolident l'identité collective. L'implantation géographique de la communauté druze sur le Mont Liban n'a pas beaucoup évolué : depuis les premières installations jusqu'à aujourd'hui, les Druzes occupent presque le même espace montagnard. L'historien Yves Salkin (1988) met en évidence l'aspect stratégique de ces zones de vie : les Druzes choisissent et investissent l'espace qui pourra assurer leurs besoins de substance comme l'eau, les pâturages, les terres de culture, et en même temps constituer un point clé pour contrôler les éventuelles voies de passage.

Après la religion et le territoire, la troisième dimension qui va contribuer à l'affirmation de la communauté en tant que clan idéal et solidaire est celle de son organisation sociale, structurée par les liens de parenté, *asabiyya*. Suivant la tradition tribale arabe, les familles druzes s'unissent pour former un clan, puis plusieurs clans s'associent pour constituer une fraction, suivant une structure pyramidale emboîtée, (formant ce que l'anthropologie désigne comme une société segmentaire). A la tête de ces clans se trouvent des princes dont les rivalités dessinent l'ossature de la vie politique (Salkin, 1988). A l'intérieur des clans et des fractions, un réseau d'allégeances rend la structure socio-politique plus solide. Cette organisation originelle évolue au 18^{ème} siècle, en développant de nombreux points communs avec les sociétés féodales. Dans la nouvelle organisation, localement qualifiée de système

iqta', les grandes familles, muqata 'jis, qui sont les propriétaires de grandes superficies de terres agricoles, se partagent l'autorité politique et la richesse économique. Le territoire est ainsi divisé en districts, muqata'a, sur lesquels chaque famille exerce son pouvoir. Les muqata 'jis sont subordonnées à l'Émir qui, en tant que chef suprême, occupe une fonction dévolue à la famille Shihab classée au premier rang des grandes familles féodales du Mont-Liban (Hamzeh, 2001). Sous l'égide de l'empire ottoman, l'Emir reçoit son investiture annuelle par l'intermédiaire d'un des représentants du sultan, le pacha d'une grande ville côtière (Saïda, Tripoli ou Damas). Par l'entremise de ces pachas, l'Emir transmet également son tribut annuel, el-miri, à la trésorerie de l'empire ottoman (Harik, 1965).

Dans le système iqta', la légitimité de l'Émir et l'allégeance politique dépendent davantage de loyautés personnelles que de l'obéissance forcée à une autorité impersonnelle. En d'autres termes, l'Emir n'a pas besoin de recourir à la coercition pour générer et maintenir son autorité. Bien au contraire, il lui suffit de compter sur le soutien des muqata'jis et sur l'allégeance personnelle de leurs disciples, atba', cette allégeance n'étant pas (du moins à l'origine) sectaire ou confessionnelle mais correspondant aux obligations morales mutuelles et aux sentiments d'interdépendance inhérents à des liens de parenté ou à des liens personnels. Ces obligations ne concernent pas seulement la relation des disciples atba' avec les muqata'jis mais aussi celle des muqata'jis envers les atba' : les muqata'jis ont l'obligation d'assurer la protection de leurs disciples. Ce devoir des muqata'jis est généralement exprimé par le droit des atba' au soin et à la protection, haq al ri'ayah wal-himayah. Le maintien de l'intégrité et de la position d'un muqata'ji dans la vie politique de l'Émirat, Immara, repose sur la loyauté d'un public fort. Dans cette relation à bénéfices réciproques, soutien contre protection, une forme de patronage se développe. Les paysans, qui ont besoin de protection contre les exigences excessives de l'administration ottomane, notamment en matière de fiscalité, de recrutement militaire et de conscription arbitraire, soutiennent le muqata'ji de leur district. Avec toutes ses nuances morales et ses avantages mutuels, cette forme de patronage est ce que John Waterbury (1977) appelle la « vulnérabilité perçue » sous une forme traditionnelle « où le patronage est après tout un moyen de protection à la fois pour les faibles et pour les puissants politiquement et donc les exposés » (Waterbury, 1977, p : 36-37). Dans ce contexte, le muqata'ji émerge avec une souveraineté presque incontestée sur son propre district, son fief, en s'occupant personnellement des affaires de ses sujets. Cette souveraineté est encore

renforcée et perpétuée par le caractère héréditaire du système iqta'. Comme l'a noté Harik, « le pouvoir et le transfert étaient soumis à des liens de sang... Le titre de noblesse et les droits de gouvernement ont été transmis de père en fils et l'autorité a donc été conservée au sein des groupes patrilinéaires » (Harik, 1965, P :420).

Le déclenchement des hostilités sectaires en 1841 et 1860 de la part Druzes sur les Maronites à Deir el-Qamar, dû au sentiment de perte de terrain sociopolitique devant les Chrétiens, a entraîné un changement important de ce système, changement qui a d'ailleurs fortement influencé la naissance du système politique du Liban moderne (Harik,1968). En 1841, le Mont-Liban se voit divisé en districts définis selon la dominance religieuse, chrétienne ou druze, avec chacun son propre « gouverneur » (Khalaf, 1977). Cette division a profondément affecté les relations clientélistes : jusqu'ici d'allégeances personnelles, de nature dyadique, hiérarchique et personaliste associée aux liens de parenté, elles évoluent vers des allégeances à caractère sectaire ou confessionnel. L'individu est désormais perçu comme étant lié à son clan et défini par lui, et pas nécessairement par une relation personnelle à son seigneur féodal (Salibi, 1965).

Plusieurs grandes familles féodales ont marqué l'histoire de ce système, comme celle, de premier rang, de Chihab, Abi al-lama, ou Arslan qui ont reçu le titre de princier émir. Viennent ensuite les familles portant le titre de cheikh : Joumblatt et Talhuqs (Hamzeh, 2001).

Aujourd'hui, les Druzes du Chouf s'identifient encore collectivement aux grandes familles féodales qui les ont jadis gouvernés et dont certaines d'entre elles continuent à exercer leur influence (Rivoal, 2016). Parmi ces familles encore très influentes, on retrouve la famille Joumblatt, qui est aussi une composante incontournable du système politique actuel au Liban. Depuis le début du 20e siècle, la famille Joumblatt est la seule famille restée au pouvoir dans la région du Chouf, et l'on qualifie ses représentants de « seigneurs de la Montagne ». Elle représente par ailleurs la grande majorité de la communauté druze au Liban. Dans l'exposé relativement détaillé que nous en ferons, nous chercherons à mettre en évidence comment la famille Joumblatt a pu créer et consolider son pouvoir dans la communauté druze et sur le territoire du Chouf à travers de l'histoire. Ce qui nous aidera à mieux comprendre son implication actuelle dans la conservation de l'environnement.

2.2. De père en fils : la politique, une affaire de famille

De Dammour, dès l'entrée dans le « bastion druze », jusqu'au palais de Mouktara, demeure ancestrale du Chef des Druzes, les drapeaux du Parti Socialiste Progressiste et des pancartes accrochées des deux côtés de la route au nom des élus locaux et des individus expriment la satisfaction devant l'intronisation de Taymour Joumblatt comme le nouveau chef de la communauté. Dans un pays où les « seigneurs de guerre » semblent indétronables, le passage de flambeau de Walid Joumblatt, âgé de 67 ans, depuis quarante ans à la tête de communauté druze du Liban, à son fils, Taymour, 35 ans, est un grand événement. Un Joumblatt succède à un Joumblatt, c'est un destin incontournable quand on descend d'une ancienne lignée féodale du Mont-Liban.

Diffusée en direct sur plusieurs chaînes télévisées, l'intronisation a lieu le dimanche 19 mars 2017 au palais de Moukhtara, le fief des Joumblatt dans la montagne Libanaise. Cette journée est aussi emblématique parce qu'elle coïncide avec la cérémonie commémorant l'assassinat de Kamal, le grand père de Taymour, en 1977. Entouré par des élus, des cheikhs et des centaines de fidèles, Walid place symboliquement sur les épaules de son héritier un Keffieh à damiers noirs et blancs, comme celui que portait fréquemment Kamal et il lui dit :

« Ô Taymour, préserve l'héritage de ton grand-père, le grand Kamal Joumblatt, et porte haut le keffieh de la Palestine arabe occupée, le keffieh du Liban progressiste, des hommes libres et des révolutionnaires, de ceux qui résistent à Israël où qu'ils se trouvent, le keffieh de la réconciliation et du dialogue, (...) le keffieh de Moukhtara » (l'Orient le-Jour, 20/03/2017).

Par cette passation, Taymour Joumblatt prend la tête d'un puissant clan druze du Liban en même temps qu'il hérite du parti politique fondé par son grand-père, le Parti Socialiste Progressiste. Il succède à son père Walid au Parlement libanais après les élections législatives en mai 2018. Mais au-delà des titres officiels, Taymour devient aussi et surtout un za'îm, un chef de clan, figure clef du système confessionnel et clientéliste libanais. Tous les secrets et les règles du jeu politique au Liban, déclinés « à la façon de la famille Joumblatt » lui ont été transmis par son père, Walid.

Pour comprendre l'histoire de cette famille et son ascension dans la vie politique du Mont-Liban, il nous faut remonter un peu dans le temps, au 18ème siècle exactement, date de son

installation sur les hauteurs du Mont-Liban. D'origine kurde d'une lignée beylicale⁶⁸, la famille aristocratique de Joumblatt fuit la Syrie devant les représailles ottomanes en 1627 après l'invasion d'Alep. Elle trouve refuge dans la région du Chouf sur le Mont-Liban où elle se place sous la protection de l'Émir Fakher al-Dîn al-Ma'nî (Touma, 1986 ; Deeb, 2006 ; Hichi, 1974). Les Joumblatt obtiennent le titre de fermiers collecteurs, suite à la bataille de Ayn Dara en 1711 où ils se sont alliés à la fraction Qyasi contre la fraction Yamani. Après la trahison de nombreuses familles de rang, l'Émir réorganise le système de muqata'ji, et la famille Joumblatt, grâce à son allégeance, se voit octroyer le titre de Cheikh et le contrôle sur une partie du Chouf et sur les districts de l'Iqlim al-Tuffah à l'Ouest de la plaine de Beqaa. Depuis de leur fief de Moukhtara, les Joumblatt défendent leurs intérêts et s'affirment en qualité de représentants déterminants, lors des événements qui vont se succéder dans la région. Pour ne pas nous perdre dans les détails d'une époque chargée en rivalités intercommunautaires et en affrontements entre Druzes et Maronites, nous nous contenterons de présenter dans les lignes suivantes les personnalités les plus remarquables dans l'histoire moderne de la famille Joumblatt et les relations socio-politiques qu'elles ont développées ou voire consolidées pour asseoir leur légitimité.

Yara el Khoury, historienne libanaise publie en 2018 dans les Clés du Moyen-Orient (un site d'information sur l'histoire et l'actualité du Moyen-Orient) un article dédié à l'histoire de personnes emblématiques de la famille Joumblatt. L'étude qu'elle a réalisée est précieuse dans le sens où elle se déploie à partir de l'histoire des alliances et des relations que les anciens leaders des Joumblatt, dans un contexte sociopolitique différent, établissent afin d'assurer la puissance de la famille au sein de la communauté et dans la région. La lecture de ce récit chronologique nous permet d'identifier les grands traits des jeux d'alliances et l'influence de leurs rôles sur l'échiquier politique local, national et parfois international.

Commençons par Fouad Bey Joumblatt. A la fin de la première guerre mondiale qui a signé le déclin de l'Empire ottoman, et en vertu des accords Sykes-Pocot de 1916, la France étend son pouvoir sur le Liban et la Syrie, bientôt érigés en mandats. Fouad Bey Joumblatt se fait nommer par l'autorité mandataire comme caïmqam, gouverneur du Chouf. Par cette allégeance aux administrateurs français, Fouad Bey vise principalement à préserver la

⁶⁸ D'après le titre de *bey* (prononcé *bek* et signifiant chef de clan) donné par l'administration ottomane. Walid Joumblatt est ainsi appelé Walid *bek* par les gens de la montagne.

suprématie de sa famille au sein de sa communauté. Pour la France, l'alliance avec les Joublatt est aussi importante : elle compte sur cette famille respectée et influente pour rallier à sa cause la communauté druze, majoritairement opposée au mandat français. En 1920, une révolte antifrançaise se produit entre Alep et Alexandrette, à Maarat al-No'man, berceau des Joublatt, puis dans le Dejebel druze. L'alliance du Chef de druzes du Chouf, Fouad Joublatt, avec les mandataires français va coûter la vie à ce dernier (Khoury, 2018).

Quelques années plus tard, en 1923, la femme de Fouad, Sitt (madame) Nazira, âgée de 32 ans, devient le leader des Druzes, une charge qu'elle tient à occuper en attendant de pouvoir la passer à son fils Kamal. Attachée avec une ardeur sans faille à préserver la puissance des Joublatt, mais aussi la place de la communauté druze dans l'État libanais nouvellement créé et la paix entre les Druzes et les chrétiens dans le Chouf, Sitt Nazira va épargner à la région les retombées de la révolte lancée par Sultan Pacha al-Atrache, à partir de Djebel Druze en 1925 contre le mandat français. Elle modère les ardeurs des habitants du Chouf et empêche l'extension des troubles dans la région où elle aurait presque inévitablement entraîné des tueries intercommunautaires, attisées notamment par la création par les Français de « phalanges chrétiennes pour la légitime défense ». Par cette action conciliatrice, Sitt Nazira s'attire la sympathie du nouveau haut-commissaire français, Henri de Jouvenel, qui la présente sous les traits d'une amie de la France.

Quant à Kamal Joublatt, la politique et le sort de sa communauté semblent constituer les dernières de ses priorités. Concentrant son intérêt dans les domaines de la réflexion et de la sagesse, Kamal attache beaucoup d'importance à des idées et à des notions de nature philosophique et spirituelle, à la recherche d'une théorie générale et universelle du monde et de l'histoire (Legrain, 1981). Il rêve d'une carrière d'ingénieur ou de médecin. L'impératif de cohésion familiale et clanique asabiyya médiatisé par l'autorité maternelle le ramène à la réalité : celle de son rôle de futur chef de la communauté. Sur l'ordre de sa mère, il effectue des études de droit à la Sorbonne de Paris, études qui sont, au Liban, la voie royale pour l'entrée en politique. Il obtient aussi en 1938 deux diplômes, en sociologie et en morale. Avec l'éclatement de la deuxième guerre mondiale en 1939, il fait ses bagages et rentre au Liban. En 1943, il est appelé à défendre politiquement les intérêts du clan et de la communauté par son élection à la chambre des députés, fonction qu'il assumera durant plusieurs années comme le veut la tradition familiale. Moraliste, il a réussi à cette époque à charger son

engagement politique de facteurs positifs, et c'est en termes de « mission » à remplir, d'engagement de charité, qu'il cherche à définir son action. En 1948, par idéal socialiste, il distribue une partie de ses terres aux paysans qui les cultivent. Il déclare son engagement intégral pour un Liban indépendant. Dans ses discours, il tient à évoquer l'existence d'une identité libanaise. Il occupe également le poste de ministre de l'Économie nationale, de l'Agriculture et de affaires sociales, domaines qui lui tiennent particulièrement à cœur. Il réclame des réformes qu'il juge indispensables pour la construction d'un Liban moderne et pour la bonne marche du régime : réforme de la loi électorale, lutte contre le népotisme administratif et le clientélisme, décentralisation des services dans les régions et indépendance de la justice. Mais peu à peu, et face à la réalité libanaise, Kamal découvre que sa théorie politique semble en décalage avec le contexte politique libanais. Son action se trouve sous l'influence d'un programme qui correspond sous bien à des aspects à une profession de foi, aqîda (Legrain, 1987). Pour concrétiser ses idées socialistes, il fonde en 1949 avec d'autres personnes, chrétiens et musulmans, un parti politique nommé Parti Socialiste Progressiste. Cette orientation ouvertement contestataire et « de gauche » adoptée par Kamal ne rencontre pas l'approbation de la famille Joumblatt, qui affirme que la puissance des Joumblatt s'est toujours adossée sur le soutien au pouvoir en place (El-Khoury, 2018). Dans le contexte nationaliste qui déferle sur le monde arabe dans les années 1950, mais sans qu'il adhère à ce mouvement, Kamal continue à se construire comme une figure populaire dont l'aura dépassé les frontières symboliques de sa communauté (Legrain, 1981). Mais dans un paysage libanais noyé sous la complexité des éléments générateurs de désaccords, des conflits intercommunautaires s'accroissent dès 1975 et vont prendre une autre ampleur avec l'assassinat de Kamal en mars 1977 par le Parti social nationaliste syrien, mettant un point final à un possible changement.

En analysant les actions, les discours et les images que ces trois leaders ont mobilisés pour préserver l'homogénéité et la domination de la famille à l'échelle de la région, ainsi que celles de la communauté druze à l'échelle nationale, on voit que les relations d'alliances expriment un certain opportunisme politique au service de la survie d'une communauté minoritaire, et qu'elles sont marquées par des coalitions stratégiques avec d'autres figures politiques sur l'échiquier national, dans des accords politiques de circonstance. Mais l'engagement politique de Kamal Joumblatt a été marqué par un autre aspect qu'il est important de relever :

contrairement à ses prédécesseurs qui ont misé sur une politique garante de la suprématie de leur famille et de la communauté, Kamal a développé un engagement sinon religieux, du moins spirituel et idéologique. Igor Timofeev, auteur de nombreuses études sur l'histoire de la civilisation arabe et musulmane, brosse dans son livre « Kamal Joumblatt et le destin tragique du Liban » publié en 2003, après plusieurs années consacrées à rassembler la documentation et à recueillir des témoignages, le tableau d'un homme aux facettes multiples et à la complexité infinie. D'après ses écrits, Kamal Joumblatt est un homme politique qui a cru à un Liban et à une identité libanaise non point tels que ses ancêtres les lui avaient légués, à travers un privilège féodal, mais avec une réelle vision démocratique : un Liban sans apartheid communautaire. Mais paradoxalement, il a aussi incarné l'image d'un leader féodal qui crée son propre parti, assorti d'un homme spirituel, d'un poète, d'un penseur, et même d'un écologiste, qui devient, par la force de la tradition, un chef guerrier (Timofeev, 2003). Cependant, on peut se demander comment et dans quelle mesure il aurait pu mettre en application son idéal politique et ses grands principes dans un pays, où tout finit par sombrer dans le confessionnalisme, voire le tribalisme. La guerre civile qui débute en 1975, deux ans avant son assassinat, laisse en effet planer des doutes.

La politique du successeur au pouvoir dans la famille Joumblatt se manifestera dans une perspective bien différente de celle que Kamal Joumblatt a voulu instaurer. En effet, dès lendemain de l'assassinat de son père, Walid Joumblatt, le fils aîné de Kamal, revêt solennellement l'abaya, symbole du pouvoir ancestral de la famille. Depuis le palais de Moukhtara, Walid s'affirme comme le chef communautaire, le zai'm, des Druzes, loin de l'image que son père avait de son propre engagement politique. Dans le contexte des conflits intercommunautaires que le Liban a connus durant une bonne quinzaine d'années, Walid, comme d'autres chefs communautaires, s'attribue d'abord le rôle de chef d'une milice créée pour assurer la sécurité et les intérêts de sa communauté. Le Parti Politique Progressiste, fondé par son père avec des camarades originaires de toutes les communautés, se trouve peu à peu expurgé de sa mixité communautaire. Malgré son jeune âge, 25 ans, et son indifférence à la vie politique avant la guerre, Walid assimile vite l'idée que le pouvoir politique au Liban est surtout une affaire de contrôle et de représentation. Pour ce faire, au-delà de la création d'un canton druze contrôlé par sa milice et de l'exil forcé des habitants chrétiens de la région (suite à des affrontements meurtriers entre Druzes et Chrétiens, sur les détails desquels nous

nous garderons bien de rentrer), Walid saisit le pouvoir à la fois comme un principe d'organisation sociale et comme un lieu d'élaborations idéologiques et mémorielles. Il ne se présente pas comme un simple médiateur entre l'échelle locale, communautaire, et l'échelle nationale, mais plutôt en tant que représentant du clan asabiyya, et d'une société traditionnelle qui revendique toujours sa loyauté à ces chefs za'ïms. Pour asseoir sa légitimité, il déploie des relations de patronage qui se déclinent différemment selon les situations et le public concerné, mais aussi selon l'image qu'il veut donner de lui et de son pouvoir. Dans une élaboration romantique de la Montagne libanaise éternelle (élaboration qui a pris fin avec la guerre civile), définie par la domination des grands émirs, mais aussi par l'attachement à la terre et la solidarité villageoise, ce nouveau chef cherche à établir une certaine proximité, voire une interdépendance, avec sa communauté en organisant le territoire à tous les niveaux. Accusant l'État d'avoir sciemment négligé le Chouf et avec l'éclatement de la guerre de la Montagne⁶⁹, il met sur pied, avec la fondation de l'Administration Civile de la Montagne, une véritable organisation calquée sur les celle de l'État et de ses services, et destinée à assurer la gestion locale (Davie, 1991). Remplaçant les municipalités, l'Administration s'attache à réhabiliter les infrastructures de la région, en particulier le réseau routier et le réseau d'eau potable. En privilégiant le développement des services, elle devient le plus gros employeur du Chouf : entre 15 et 16 000 personnes vivent des salaires versés par l'ACM, qu'il s'agisse d'emplois tertiaires, de travail agricole, notamment dans la grande bananeraie de PSP à Damour, ou encore d'emplois dans la milice (Richani, 1991). L'ACM investit même le domaine de l'éducation, en recrutant massivement des enseignants druzes qui remplaceront les Chrétiens déplacés, ainsi qu'en restaurant ou en créant des écoles, souvent placées sous le patronage d'institutions caritatives druzes pro-Joumblatt. L'intervention de l'ACM dans le secteur éducatif va jusqu'à l'organisation des examens et à la production de ses propres manuels scolaires (Al-Amine, 1989). L'ACM consacre ainsi beaucoup d'importance et de moyens financiers à l'éducation, qui devient un véritable cheval de bataille idéologique en faisant la promotion de l'histoire de la région et de l'identité druze (ACM, 1984). Elle organise également ses propres tribunaux, le secteur de la santé (avec la création d'un nouvel hôpital

⁶⁹ La guerre de la Montagne débute avec l'occupation israélienne (juin 1982) et atteint son apogée en septembre 1983, dans la foulée du retrait israélien de cette région du Liban. Elle oppose les miliciens chrétiens des Forces libanaises aux druzes partisans de Walid Joumblatt, soutenus par leurs alliés palestiniens et les troupes syriennes. Les tueries engendrent plus de 1500 victimes civiles chrétiennes et plus de 200 victimes civiles druzes (documents du Front libanais et archives du Parti socialiste progressiste). Plus de 250000 chrétiens sont contraints d'abandonner la région entre 1983 et 1985.

et la restauration des cliniques médicales), celui des impôts, et même les médias (Rivoal, 2001 ; ACM, 1984). Elle s'occupe aussi de la protection et la gestion des forêts de cèdres (nous reviendrons en détail sur ce point dans la suite de l'exposé). À travers cette stratégie de gestion globale du territoire, l'ACM, et derrière elle son dirigeant Walid Joumblat, s'attribuent le rôle et les fonctions d'un État et d'un chef d'Etat, calqués sur le modèle des États développés. Ils mobilisent des méthodes de planification, avec, par exemple, le lancement d'une étude consultative en 1987 dans tous les villages pour évaluer les besoins, ou encore la mise en œuvre d'un certain nombre de projets-vitrine, et surtout avec recherche d'un fonctionnement efficace, patriotique, non entravé par le poids du confessionnalisme généralement attribué à l'État libanais. Cependant, cette stratégie est équivoque dans le sens où l'État sert de modèle tout en étant contesté. En réalité, la critique que les Druzes (et notamment leur chef) adressent à l'État confessionnel est lié avant tout à place prépondérante qu'y tiennent les Maronites (Rivoal, 2006). Une rivalité entre Druzes et Maronites qui remonte bien loin dans l'histoire, et s'est renforcée avec le mandat français qui a préservé et consolidé les privilèges de la communauté maronite dans les hautes fonctions de l'Etat et dans les administrations publiques, aux dépens d'autres communautés, particulièrement les Druzes, qui se considèrent comme une composante importante de l'histoire et l'identité libanaise.

À la fin de la guerre en 1990, et avec le retour des municipalités (qui ont intégré les anciens membres de l'ACM après sa dissolution sur ordre de l'État), Walid Joumblatt se fait remarquer à l'échelle nationale comme l'un de ces hommes politiques que les Libanais désignent comme des « pôles », aqtâb, parce qu'ils concentrent une clientèle régionale et communautaire. Sous son leadership, le pouvoir, fondé jadis sur la propriété terrienne, se concentre sur la constitution d'une société politique locale. Walid Joumblatt s'est imposé comme un pilier central dans la vie politique libanaise. Tout au long de sa vie politique, il s'est évertué à jouer sur la scène nationale un rôle qui dépasse largement sa base clientéliste naturelle, malgré la dégradation de la structure partisane fondée par son père. Il a incarné avec brio, au Chouf comme au niveau national, cette figure de seigneur lointain, concentré sur les secrets de la politique nationale et confiant à des partisans qu'il contrôle ou à ses hommes de main la charge d'assurer la fidélité de sa clientèle locale. L'une des formes des relations de patronage qu'il a introduites depuis la fin de la guerre, et qui est devenue une tradition dans la région,

connue à l'échelle nationale, est l'ouverture, tous les samedis matin, des portes du palais de Moukhtara à des centaines de personnes qui n'appartiennent pas forcément à la communauté druze. Pour examiner de près cette configuration de relations de patronage, nous avons tenté l'expérience en participant à cet événement hebdomadaire lors de notre séjour au Chouf en 2017.

Après être passés par l'accueil où l'on s'assure qu'ils n'ont pas de mauvaises intentions, les visiteurs suivent un long chemin qui traverse un jardin raffiné, puis d'étroits escaliers d'un étage qui mènent à des pièces qui feront office de salles d'attente et de réception. Les administrateurs du palais y répartissent les visiteurs selon l'objet de leur visite. Dans un salon, diwân, oriental, sous la figure tutélaire de Kamal bey et sous les portraits des aïeux de la famille, dont Sitt Nazira, les visiteurs s'installent sur des canapés disposés le long des hauts murs, attendant de pouvoir discuter avec le propriétaire du lieu. Assis sur une chaise en bois, ce dernier écoute les demandes en se penchant légèrement vers le visiteur de façon à créer une certaine intimité. Il discute à voix basse ou à contrario montre son agacement en levant la voix devant le contenu de la requête. Avec cette mise en scène, qui apparaît étonnante pour les européens d'aujourd'hui, et dans sa résidence, Walid bey, fils de la Montagne (ibna' al-jabal comme l'appellent tous les druzes du Chouf), introduit une dimension personnelle qui crée un effet de familiarité caractéristique des relations de patronage dans la communauté druze. Dans sa façon de s'installer dans son salon, il ne cherche pas à montrer une image figée et rigide d'un chef de guerre. Bien au contraire, il se fait discret, dans un décor où les portraits de ses ancêtres qui ornent les murs des différents salons ouverts au public jouent comme une évocation de l'histoire et du pouvoir de la famille Joumblatt.



*Walid Joumblatt (à gauche) et son fils Taymour (à droite) lors des séances d'écoute et de conciliation programmées tous les samedis dans le palais de Moukhetara.
Crédit : Amani Fares, 4/05/2019.*

Walid Joumblatt fait en sorte que les visiteurs se sentent comme chez eux, dans le jardin soigné qui s'étale sur les terrasses du palais, avec ses rosiers et ses fontaines. Il déploie tous les registres sensés appartenir à un seigneur de la Montagne. Dans ce sens, il ne polarise pas seulement un pouvoir d'ordre communautaire, il n'exerce pas une domination sur la société, au contraire, il crée la possibilité d'un espace politique de relations, qui n'est pas forcément celui d'un territoire marqué par les check-points de la guerre civile. Les visites ne sont pas toujours en lien avec une requête, ou un projet à exposer : on peut « monter chez le bek (bey en français) » pour voir les amis et prendre des nouvelles ou simplement pour être au palais. Les secrets des relations de patronage, avec leurs différentes déclinaisons et leurs différentes formes, ainsi que les modalités d'une mise en scène construite pour sublimer l'image d'un seigneur de la Montagne, ont été transmis à l'héritier fils, Taymour.

Le récit de l'histoire de la famille Joumblatt révèle plusieurs éléments qui permettent expliquer comment ses chefs ont été en mesure de maintenir leur légitimité et d'asseoir les relations de patronage. Au-delà de la dimension communautaire qui semble l'élément commun que tous les patrons politiques au Liban mobilisent dans la construction de relations avec leurs partisans, la famille Joumblatt va développer d'autres relations de patronage qui sont fortement adossées à des valeurs et à des pratiques particulières à la région. A l'aise au milieu des paysans montagnards, les Joumblatt montrent une capacité à affirmer leur pouvoir en l'inscrivant aussi dans un registre historique, social et identitaire. Ce registre diversifié leur permet de créer et de consolider d'une façon continue les relations de patronage, et ainsi de créer une certaine proximité avec leurs affiliés. En s'instituant en quelque sorte comme chefs d'orchestre, ils cherchent à pérenniser ces relations en s'adaptant aux situations et aux nouveaux enjeux, voire en les assimilant, afin d'établir de nouvelles formes de pouvoir, comme cela s'est passé avec la question environnementale, qui fait l'objet de la deuxième partie de ce chapitre.

2.3. Centralité urbaine, marginalisation rurale : les autres raisons d'une légitimité accrue des leaders territoriaux

Il nous reste à interroger comment un « pilier » politique de la Montagne, comme Walid Joumblatt, a pu pérenniser sa légitimité pendant et après la guerre, au-delà de la structure et des particularités socio-politiques de la communauté druze. Pour ce faire, nous allons

examiner l'hypothèse que l'opposition entre centralité urbaine et marginalisation rurale a pu jouer un rôle déterminant dans le maintien du pouvoir des chefs féodaux. Encore une fois, nous cherchons à lire entre les lignes de l'histoire.

Au cours du 19^{ème} siècle, les relations entre le Mont-Liban - émirat indépendant et autonome - et Beyrouth - ville côtière placée sous l'autorité ottomane -, ont connu d'importants changements qui ont affecté la vie politique jusqu'à nos jours. Il est important de rappeler que, au cours des siècles précédents, le Mont-Liban constituait le cœur du pays et étendait son emprise économique et politique sur les villes, notamment Beyrouth. A partir du 19^{ème} siècle, le processus s'est inversé (Fawaz, 1984). Le transfert d'influence et de responsabilité de la montagne vers la ville est passé par plusieurs étapes. Entre 1840 et 1860, le Mont-Liban a connu des troubles et des conflits intercommunautaires dus à l'éclatement de l'économie féodale (avec des révoltes des paysans) et à la perte de l'équilibre numérique et économique entre les communautés maronite et druze (suite à l'intervention des Français en faveur des Maronites) (De Clerk, 2014). A cette période, Beyrouth, qui a échappé à ces troubles, connaît un développement économique important grâce à son port stratégiquement situé au centre de la rive orientale de la Méditerranée et à l'émergence de nouveaux marchés associés au commerce avec l'Occident (Hourani, 1981 ; Saba, 1976 ; Arnaud, 1995, Davie, 1993).

Avec la naissance du « Grand Liban », qui repose sur l'élargissement des frontières et l'intégration des villes - côtières et de l'intérieur -, le Mont-Liban perd quasiment sa prépondérance économique et politique. Désignée capitale du Liban, Beyrouth prend de plus en plus l'ascendant sur la Montagne (Davie, 1993). Cette position dominante, qui a apporté la prospérité à Beyrouth, y a également transféré de nombreuses tensions non résolues, préparant la voie aux rivalités sectaires et aux périodes de désaccord que tout le pays va endurer.

À l'indépendance du Liban en 1943, la mise en place de l'appareil d'État se fonde sur la centralité du pouvoir politique, institutionnel et économique à Beyrouth. Dans l'intérieur, les municipalités sont créées : elles fonctionneront comme un véritable outil de gestion locale et assureront les services de l'État dans les zones périphériques les plus éloignées du centre. Mais en réalité, les municipalités devaient répondre à d'autres fonctions, parmi lesquelles l'atténuation des effets négatifs dus au déséquilibre social et économique flagrant entre le centre et les périphéries rurales. Mais la création des municipalités vise surtout à affaiblir la

force des baronnies locales qui ont conduit la crise politique de 1958 laissant la possibilité à de nouvelles élites de la société civile de participer. Malgré la tenue des premières élections municipales en 1963 et la politique menée par le président Chehab⁷⁰ en faveur de l'autonomie municipale, qui aboutira plus tard en 1977, à l'adoption d'une loi plus libérale, encore en vigueur aujourd'hui, les municipalités restent handicapées par une dissociation constante entre pays légal et pays réel, entre ordre institutionnel et ordre politique, entre centralité étatique et pouvoirs locaux centrifuges (Dewailly *et al.*, 2004)

Pendant la guerre civile de 1975, les municipalités libanaises ne sont plus que des coquilles vidées de tout pouvoir. Qui plus est, elles se retrouvent vite en déphasage par rapport aux nouvelles divisions territoriales qui s'imposent et se recomposent au gré des différentes étapes de la guerre civile. Le pouvoir local n'est plus perçu comme une instance politique, mais comme un lieu porteur de valeurs sociales et d'identités propres à chaque région. Les centralités rivales entre monde urbain et monde rural se renforcent.

Au vu de ces circonstances, l'historien Albert Hourani (1977) a envisagé dans son analyse l'État non comme une entité qui dépasse et définit les réalités locales, mais plutôt comme une centralité particulière, issue de, et contrôlée par, l'idéologie de la Montagne, et construite en opposition à la centralité citadine qui le conteste. Dans cette vision de centralités rivales, la guerre a contribué à accentuer le repli des communautés, notamment celles qui sont liées à un ancrage montagnard et repliées à l'intérieur des frontières à la fois géographiques et symboliques. Dans ces territoires, les communautés vont rejeter tout ce qui pourrait évoquer la centralité urbaine de Beyrouth où se concentrent le pouvoir politique et les forces économiques. Elles repoussent aussi la communication avec l'Autre, c'est-à-dire celui qui n'est pas issu de la communauté, ainsi que les lieux neutres du point de vue de la symbolique communautaire (Beyhum, 1991). Avec cette rupture, le local est appréhendé par les analystes à la fois comme un territoire enfermé dans ses frontières et comme un espace construit sur une symbolique communautaire, comme dans le Chouf, tourné vers son pôle porteur de légitimité historique, en l'occurrence Walid Joumblatt (Rivoal, 2001). Ce dernier ne tardera pas à se mobiliser, en opposition à la centralité urbaine, à la fois en s'appuyant sur un discours

⁷⁰ La politique du président Chehab au sujet de la décentralisation du pouvoir s'est fondée essentiellement sur le rapport de la mission Irfed (Institut de recherche et de formation en vue de développement) dirigé par le père Lebreton qui, au terme de grandes enquêtes socio-économiques, préconise un « développement harmonisé entre les différentes régions » et une stratégie de planification économique et urbaine.

centré sur la (re)construction du territoire, et en remplaçant l'État pendant la période de la guerre (1975-1990), puis, dans la période de calme, en initiant la mise en place de nouveaux projets et en donnant une nouvelle image au territoire, fort éloignée de celle qui est habituellement attachée aux milieux ruraux au Liban. La prise en compte de cette évolution dans l'action du chef communautaire envers son territoire, va nous aider à analyser comment l'environnement et la conservation sont devenus des éléments centraux dans la reconstruction du territoire et dans la rivalité contre la centralité urbaine.

3. L'engagement des Joumblatt dans la conservation des forêts de cèdres, entre héritages familiaux, convictions personnelles, actions directes et projet socio-politique

Nous allons maintenant chercher à comprendre comment les intérêts socio-politiques d'un chef communautaire, Walid Joumblatt, ont pu se traduire (au moins partiellement) dans la mise en réserve du patrimoine forestier et dans les projets de développement qui l'ont accompagnée. Nous expliquerons comment cet engagement du leader dans la conservation dérive d'abord d'un héritage familial. Puis, à partir de la chronologie des diverses étapes de l'engagement, nous verrons comment Walid Joumblatt s'est construit comme un véritable leader de la conservation, au niveau régional comme national. Nous examinerons enfin les bénéfices tangibles et intangibles qu'a eu cet engagement pour le leader, et analyserons ainsi comment la construction de cet engagement dans l'écologie a servi au leader à conforter, voire à accroître, son pouvoir et sa légitimité.

3.1. De la conviction personnelle à l'action directe : une évolution adaptative

« Il est urgent à notre époque de montrer des bonnes manières dans nos relations avec l'environnement naturel ; l'Homme s'est éloigné peu à peu du raisonnable, de la tradition et de l'essentiel dans un grand nombre de choses et a commencé à créer son environnement sans regarder de près la nature et ses éléments, qui est d'ailleurs constitué de systèmes spéciaux. Il a ignoré ainsi le rôle précieux de son écosystème assurant l'habitat et l'alimentation de tous les êtres vivants. Un cycle interconnecté mais perturbé parfois par la présence de l'Homme » (Joumblatt, 1972, p 115) (traduction personnelle).

Dans cet extrait tiré de son livre « Savoir-vivre », *Ada'b el hayat*, publié en 1972, Kamal Joumlatt exprime sa pensée au sujet de l'environnement naturel. Une pensée où il pointe les changements qui ont eu lieu dans les relations qui existent entre les hommes et leur environnement naturel, en rappelant le rôle de ce dernier. Il détaille en quelques pages, les dégâts que les sociétés ont occasionnés sur leur environnement, notamment ces dernières décennies, en raison de l'utilisation de pesticides, de l'urbanisation, de l'industrialisation et du développement de moyens de transport de plus en plus polluants et de plus en plus nombreux. Pour consolider ses propos et les étayer avec des arguments qui justifient la nécessité de préserver la nature, il s'appuie aussi sur des travaux d'experts.

Cet exercice de réflexion critique sur l'impact environnemental des actions humaines, et sur la nécessité de la conservation, n'est pas rare chez les intellectuels occidentaux contemporains. Or, pour un pays comme le Liban, cela est peu commun. En effet, à l'exception de quelques articles de loi, largement inspirés de la politique forestière française durant la 3ème république, puis du fameux code forestier promulgué et instauré en 1949 (revoir les détails dans le deuxième chapitre), le Liban est encore très loin du débat environnemental qui a émergé au tournant des années 1960 et 1970 dans les pays européens. Dans un pays submergé de façon chronique par une crise politique et économique majeure due à des rivalités au sein du pouvoir, aggravée par les affaires de corruption, le fait qu'un homme politique libanais accorde de l'importance aux sujets environnementaux, dans la période qui a précédé la guerre, apparaît quelque saugrenu pour ne pas dire vain. Pour autant, cette force de conviction présente chez Kamal Joumlatt est portée par la dimension spirituelle et philosophique que celui-ci introduit dans ses relations à la nature et à ses éléments. Cette conviction est aussi renforcée par l'importance accordée aux valeurs portées par les sociétés montagnardes, et en l'occurrence le rapport respectueux qui lie la communauté druze à son environnement, que nous avons explicitement détaillé dans la première partie. Pour donner corps à ses convictions, Kamal Joumlatt met en place des actions comme la création de la « ligue libanaise pour la préservation des oiseaux et pour la lutte contre la chasse excessive » ou la dispersion de graines de cèdres dans les montagnes du Chouf (Nagel et Staeheli, 2015). Il apporte également un soutien sans réserve à l'État libanais dans le cadre du Plan Vert pour le reboisement entre 1960 et 1975 (un partenariat entre le Ministère de l'agriculture et la FAO), qui a eu lieu sur les montagnes de Barouk.

Si l'appel de Kamal Joumblatt n'a pas véritablement trouvé d'écho favorable sur la scène politique nationale, et qu'il est tombé quelque peu dans l'oubli pendant les années de la guerre civile (1975-1990), il a néanmoins eu un écho dans la région d'origine de son initiateur. Car comme son père, Walid Joumblatt, fils de Kamal et nouveau leader de la communauté, porte une attention toute particulière à la protection de l'environnement, et en particulier des forêts de son territoire, et ce, dès le début de son accession au pouvoir. Les efforts de Walid Joumblatt en matière d'environnement vont être constants, et prendre différentes formes, à chaque fois ou adaptées aux contraintes socio-politiques dominantes.

Même durant la guerre civile, malgré la violence quotidienne – dans le Chouf, l'une des plus dramatiques des conflits communautaires qui éclatent au Liban à cette époque -, Walid Joumblatt s'est attelé à constamment mettre les préoccupations environnementales au cœur de ses actions. Nous avons mentionné comment la création de l'Administration Civile de la montagne (ACM) lui a permis à la fois de garantir la sécurité du territoire et d'assurer la gestion des affaires locales. L'ACM a aussi été chargée de la gestion des problèmes environnementaux, par exemple ceux qui étaient liés au ramassage des déchets ménagers dans les villages. Mais aussi (et surtout), à travers l'ACM, Walid Joumblatt s'est investi dans la protection des forêts de cèdres, notamment celles de Maasser el-Chouf, Barouk et Ain zahla-Boumhray. En effet, avec l'éclatement de la guerre (et même quelques années auparavant), ces trois forêts, jusqu'alors étroitement gérées, ont été abandonnées à elles-mêmes. Les quelques gardiens qui s'en occupaient au début de la guerre ont quitté leurs postes, soit pour chercher un travail dans les villes, soit pour rejoindre les milices locales. Vu leur emplacement dans les hautes montagnes du Chouf (et en l'absence des services forestiers de l'État), ces trois forêts sont devenues des lieux isolés, propices, en temps de guerre, à l'accomplissement d'actes criminels (enlèvements, assassinats, viols, etc). De plus, les riverains et les habitants des villages d'autres régions ont profité de l'absence des gardes forestiers pour venir y couper (illégalement) du bois, souvent poussés par des raisons économiques (parmi lesquelles l'augmentation du prix du combustible fossile indispensable au chauffage des habitations en hiver). Les éleveurs de petits ruminants de la région, rejoints par ceux de la Békaa, ont emmené leurs troupeaux pâturer sans surveillance dans les forêts, menaçant ainsi la régénération des jeunes cèdres. Avec l'absence des services forestiers de l'État, le nombre des

carrières s'est multiplié autour des forêts, surtout dans les propriétés privées, qui sont dominantes dans la région.

Pour répondre dans l'urgence à cette situation qui mettait vraiment en danger les forêts du territoire, Walid Joumblatt a chargé l'ACM de mettre en place et d'orchestrer la préservation des massifs. Les forêts ont littéralement été mises sous surveillance étroite, avec l'installation de checkpoints sur les routes d'accès et de barrières à l'entrée de chacun des massifs, puis avec l'instauration de tournées quotidiennes effectuées par des gardiens armés. Les intrus ont été repoussés grâce au recours à cette véritable milice armée. « J'ai entendu dire que Walid Joumblatt a ordonné à ses hommes de déployer des mines et de creuser des fossés autour des forêts pour les protéger pendant la guerre » dit un villageois. Par ailleurs, l'ACM a imposé aux éleveurs dont les activités dépendaient directement des ressources forestières, de nouveaux parcours qui contournaient les forêts afin d'éviter les dégâts éventuels liés au passage des troupeaux.

Ces mesures restrictives ont été plus ou moins bien perçues par les habitants du Chouf. Certains éleveurs en particulier ont mal vécu la fermeture des forêts à leurs troupeaux. C'est Walid Joumblatt qui s'est personnellement chargé de les convaincre. A travers la posture d'écoute « bienveillante » que nous avons évoquée plus haut, il a pu obtenir de la part des éleveurs un accord de principe et une promesse d'engagement à respecter les parcours proposés, sans besoin d'avoir recours à d'interminables négociations. Dans certains cas, très rares, il a proposé plusieurs alternatives (aide financière, rachat du troupeau mais en laissant le berger continuer à exercer son activité comme salarié s'il s'engageait à respecter les conditions imposées) jusqu'à trouver un compromis convenant aux deux parties. En cherchant ainsi à incorporer les points de vue des éleveurs mécontents plutôt qu'en les contraignant par la force, Walid Joumblatt a pleinement joué son rôle de chef de la communauté.

Cette mise sous haute protection des forêts de cèdres a objectivement permis d'atténuer la pression sur les forêts, et ainsi d'éviter les dégradations qui pouvaient menacer la pérennité des écosystèmes. Les villageois, malgré les contraintes que cela a impliqué pour eux, le reconnaissent volontiers : lorsqu'ils évoquent aujourd'hui cette période, ils affirment ouvertement que si les forêts de cèdres existent encore aujourd'hui, c'est grâce à la famille Joumblatt.

A la fin de la guerre, et pour instaurer sa légitimité, l'État a imposé un retour aux municipalités, - seules institutions publiques qui représentent le pouvoir local -, ainsi que la dissolution de toutes les organisations créées pendant la guerre. L'ACM est alors dissoute. Cependant, même si ces mesures mettent fin à la gestion milicienne du territoire, un grand nombre des membres de l'ACM intègrent en tant qu'élus les conseils municipaux du Chouf, en 1991.

Pour continuer à assurer la protection des forêts de cèdres après la dissolution de l'ACM, Walid Joumblatt va encore une fois entrer en scène, mais avec de nouveaux habits adaptés à la situation : il crée en 1994 une association environnementale, « l'Association des cèdres du Chouf » Jame'aït Arz Al-Chouf⁷¹ (annexe 3). Avec cette association « sur mesure », dont il préside lui-même le conseil administratif (conseil composé des membres de sa famille, de sympathisants de son parti politique ou d'alliés issus de la communauté chrétienne⁷²), Walid Joumblatt peut s'imposer en tant en tant que leader sur les questions de conservation dans la région. Cela semble justifié, outre par l'absence d'autres organisations écologistes dans la région, par le fait qu'après trois années d'exercice du pouvoir local, les élus n'ont manifesté aucun intérêt pour la gestion des forêts de cèdres, bien que la majorité des terrains forestiers soient principalement des propriétés communales et domaniales. Les municipalités, en raison de leurs faibles moyens financiers et en l'absence d'experts en matière de gestion forestière ou environnementale, ont en effet concentré leurs efforts dans le domaine des services comme la santé, les travaux publics, l'éducation et l'administration. En ce qui concerne l'environnement, leur intervention s'est limitée au ramassage des déchets ménagers et à des travaux d'embellissements et de reboisement dans les villages. Walid Joumblatt va les cantonner dans ce rôle. En effet, en sa qualité de leader de la communauté, il peut exiger des élus qu'ils continuent à s'occuper de la gestion des affaires de leurs localités, et à subvenir aux besoins de leurs habitants. Au lieu d'inciter ces élus locaux, notamment ceux des villages qui entourent les forêts de cèdres, à prendre en main la protection des forêts, ce qu'il aurait aisément pu faire, il va les « neutraliser » en attribuant la responsabilité de la gestion des forêts à une association créée par ses soins et dédiée à cette fonction. Ce faisant, il s'affirme comme seul garant légitime de la protection des forêts, et en même temps comme chef-

⁷¹L'association est créée sous le nom « Al-Shouf Cedar Society » nous avons fait le choix de le traduire en français.

⁷² Walid Joumblatt (président), Akram Chehayb (vice-président, deuxième homme du Parti Progressiste socialiste), Charlo Nejaim (trésorier), Michel Skaf (secrétaire, allié et homme d'affaire influent dans la plaine de Beqaa, Nour Joumblatt (femme du Joumblatt), Elie Nakheleh (ingénieur proche du leader), et Carlos Eddeh (député proche du leader)

d'orchestre de cette protection : l'association qu'il a créée va en effet suivre scrupuleusement ses recommandations et ses façons de faire.

Nous avons évoqué plus haut le fait que les associations environnementales créées dans le courant des années 1990, dans le sillage du Sommet de la Terre à Rio (1992), malgré leur légitimité et leur engagement à la fois écologique et citoyen, ont vite été manipulées par le pouvoir des élites communautaires, voire remplacés par des associations créées par ces élites. Ceci se vérifie dans le Chouf. À ceci près qu'il n'y a pas eu d'émergence d'associations civiles autonomes avant la création de l'Association des Cèdres du Chouf. En effet, comme le notait Kingston, dans les territoires contrôlés par les anciens seigneurs de la guerre comme dans le Chouf, les écologistes civiques n'ont pas pu s'imposer sur la sphère politique locale (Kingston, 2001). Même si on peut voir dans la création de l'Association des Cèdres du Chouf un fait autoritaire, une volonté de mainmise sur la question environnementale de la part du dirigeant, et donc une privation du pouvoir des municipalités, on peut aussi l'analyser sous un angle plus pragmatique : celui de la gestion des conflits. En créant une association totalement dédiée à la défense des forêts de cèdres, Walid Joumblatt court-circuite les éventuels conflits de légitimité et de compétence entre son propre pouvoir et celui des municipalités (conflits qu'on a pu voir émerger dans d'autres régions). En activant son réseau et ses relations de proximité avec les élus locaux (qui sont souvent d'anciens membres de l'ACM et donc ralliés à sa cause), il ancre les relations entre les municipalités et son association sur la complémentarité et la coopération. L'association peut ainsi solliciter l'intervention des municipalités lorsque surgissent des conflits liés à l'accès ou à l'usage des ressources forestières. Ces conflits avec les habitants restent très rares car ces derniers ont été confrontés aux restrictions liées aux forêts issues pendant la guerre et ont pris l'habitude de respecter les règles établies par le leader. Finalement, le fait que ce soit l'ACM ou l'Association des Cèdres du Chouf qui édicte les règles ne fait aucune différence pour les usagers. Les acteurs concernés, en particulier les bergers, continuent à procéder comme avant, c'est-à-dire à contourner les forêts lorsqu'ils conduisent leurs troupeaux dans la montagne. En général, il n'y a donc pas eu de changement flagrant dans les comportements des habitants entre les années de la guerre civile, où la surveillance des forêts interdites était maximale et assurée par une milice armée, et la période qui a suivi où la conservation a été prolongée, mais sans aucune surveillance. La contrainte n'apparaît donc pas ici comme un facteur

principal dans la mise en application des principes de conservation. Contrairement aux organisations environnementales qui mobilisent souvent des dispositifs juridiques pour assurer la protection, la Société de cèdres du Chouf s'est plutôt appuyée sur un faisceau de conditions favorables à la conservation, sans besoin de mobiliser des règles contraignantes ou des dispositifs coercitifs. Ces conditions sont intimement liées à la particularité socio-politique de la région qui implique le respect des directives édictées par le leader communautaire et ses organisations, notamment de la part de ceux qui sont lui politiquement alliés.

Dès sa création, l'Association des Cèdres du Chouf entreprend les premiers travaux liés à la gestion directe des massifs, en faisant appel principalement à des bénévoles sympathisants de Joumblatt. Après plus de 15 ans de mise sous cloche, les végétations se sont développées en libre évolution. L'association initie donc des travaux d'éclaircissement et de ramassage des bois morts à l'intérieur des trois forêts dont elle a la charge. Les gardiens qui protégeaient les forêts pendant la guerre et qui faisaient partie de la force milicienne sont rembauchés comme gardes-forestiers (désarmés, cette fois) dans l'équipe de l'association. Pour permettre le financement des travaux, Walid Joumblatt cherche un soutien auprès des ONG internationales (IUCN, WWF, USAID, GIZ, AFD, Italien Cooperation, ...). Par ailleurs, il œuvre à l'intégration de son association dans les structures nationales qui rassemblent les organisations environnementales libanaises (comme le Forum libanais pour l'environnement), et qui bénéficient de la confiance et d'un soutien financier des ONG internationales (Solberg, 2014). Il obtient ainsi des soutiens financiers et logistiques pour le fonctionnement et les activités de son association. Mais ce travail de lobbying lui permet aussi de créer son propre réseau à l'échelle internationale, et d'attirer les dotations financières extérieures pour apporter des capitaux aux futurs projets de l'Association.

Deux ans après la création de l'association, profitant de la présence d'un allié à la tête du Ministère de l'Environnement, Walid Joumblatt se mobilise pour faire valider le projet de désignation des forêts de cèdres du Chouf en Réserve naturelle nationale. Placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, la gestion de cette réserve (comme pour toutes les réserves naturelles du pays) doit être assurée par un comité composé d'élus municipaux des localités incluses dans la réserve, d'une association environnementale, d'un représentant du Ministère de l'Environnement et d'un expert. Ce comité est appelé APAC (Appointed

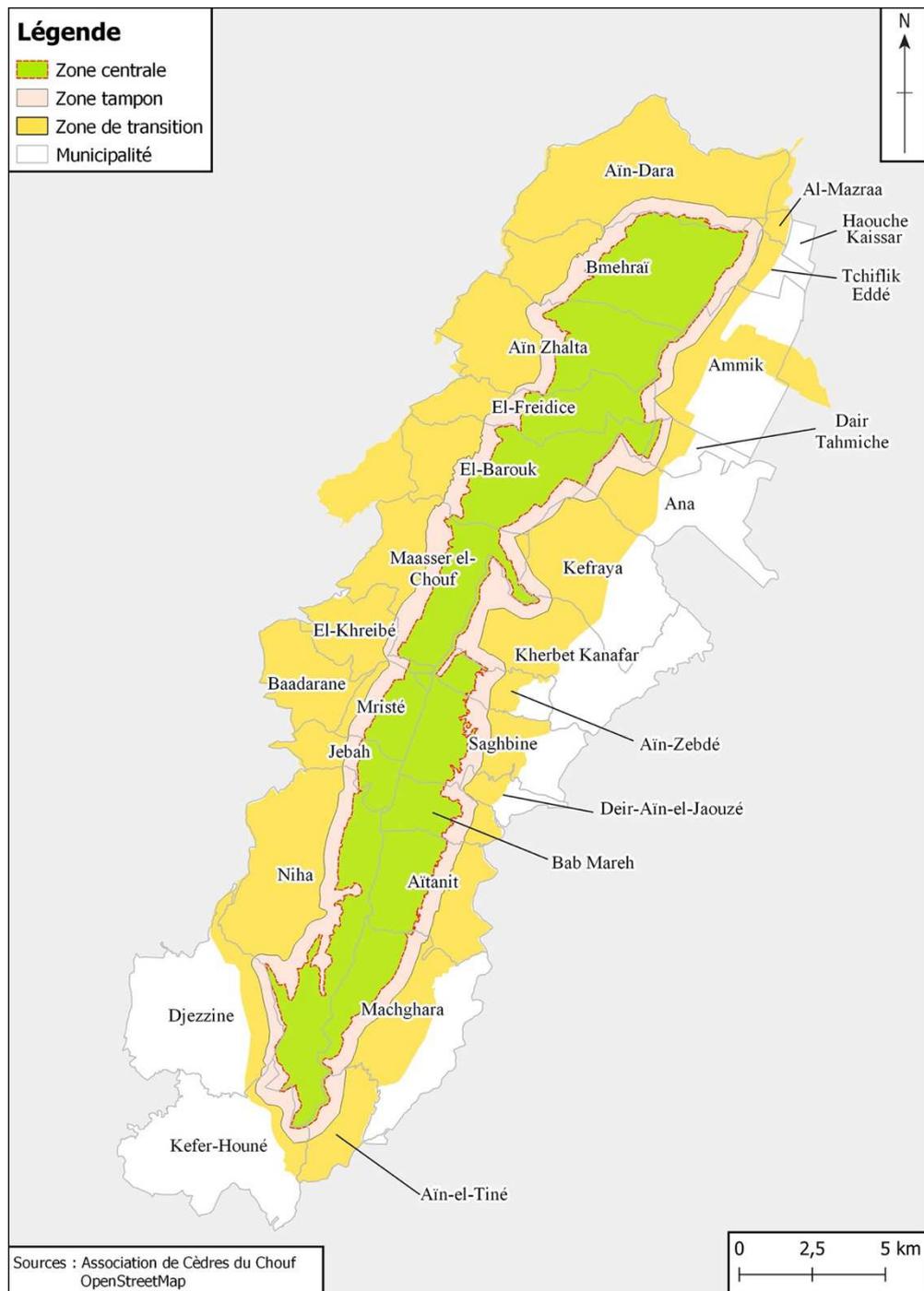
Protected Area Committee). En effet, la loi du projet des aires protégées (PAP) prévoit que les associations jouent un rôle central dans la direction des réserves, aux côtés des municipalités. Dans le Chouf, en l'absence d'associations environnementales autres que celle établie par Walid Joublatt, c'est l'Association des Cèdres du Chouf qui est reconnue comme partenaire principal dans le comité de la gestion de la Réserve nationale. Quant aux élus des neuf localités de la Réserve, leur faible compétence dans matière d'environnement et de conservation, ainsi que leur peu d'intérêt dans la gestion de la Réserve, les mettent de fait à l'écart, laissant ainsi l'Association Cèdres du Chouf s'occuper de la gestion de la Réserve d'une façon unilatérale. Le président de l'APAC est d'ailleurs un membre du conseil d'administration de l'Association des Cèdres du Chouf (Charlo Boutros Nejeim, trésorier de l'ACS). Le directeur et l'équipe gestionnaire de la Réserve naturelle sont eux aussi en grande majorité membres de l'ACS, ou des sympathisants de Joublatt. Ainsi, force est de constater que la désignation de la Réserve et de son comité a officialisé l'engagement et la légitimité de Walid Joublatt dans la protection des forêts de cèdres, et encore une fois son association va se retrouver en première place.

Au cours des cinq premières années (1996-2001), pour assurer la protection et la réalisation des travaux de restauration sur le vaste territoire de la Réserve, l'Association des Cèdres du Chouf embauche plus de 15 salariés (permanents et saisonniers), techniciens et gardes forestiers. Les salaires du personnel de la Réserve naturelle sont payés en partie à travers un projet financé par le FEM73. Comme pour toutes les réserves naturelles du pays, il était entendu que le Ministère de l'Environnement assumerait une part substantielle des besoins financiers de la Réserve à travers une allocation annuelle dédiée. Mais vu la maigreur de cette allocation que le Ministère devait verser à la Réserve, et les délais de paiement dus aux innombrables contraintes budgétaires du gouvernement, c'est l'ACS qui a dû assurer directement ces revenus, ce qu'elle a fait grâce aux recettes tirées des droits d'entrée dans les forêts, ainsi qu'aux dons qu'elle a pu solliciter ici et là.

Mais l'ambition de Walid Joublatt ne s'est pas limitée à la classification des trois forêts en réserve nationale. Le prochain défi sera à l'international. Après 10 ans consacrés à la gestion de la Réserve nationale du Chouf, son Association porte le projet de candidature au titre de

⁷³ Le Fonds pour l'Environnement Mondial

Réserve de Biosphère dans le cadre du programme de l'Unesco sur l'homme et la Biosphère (MAB). Elle obtiendra la classification en 2005. 22 villages du Chouf sont identifiés comme partie intégrante de la nouvelle réserve de Biosphère (carte 11).



Carte 11 - Municipalités du Chouf

Dès lors, le rôle de l'Association des Cèdres du Chouf ne se limite plus seulement à la conservation des forêts de cèdres, mais également à la promotion d'un développement

économique qui respecte l'environnement et reste en accord avec la culture locale, ainsi qu'au développement des activités de recherche et d'éducation, le tout sur un territoire beaucoup plus grand que celui de la Réserve naturelle. L'équipe gestionnaire de la Réserve de Biosphère reste plus ou moins la même : elle est toujours composée de membres de l'Association. Mais les nouvelles responsabilités qui incombent à cette équipe gestionnaire entraînent une évolution substantielle du nombre des salariés pris en charge par l'Association. De 15 entre 1996 et 2001, le nombre de salariés de l'ACS est passé à 26 permanents et 16 saisonniers en 2012. En 2021, on compte près de 70 salariés : techniciens, guides permanents et saisonniers, gardes forestiers.

3.2. L'environnement : le nouveau champ d'un projet socio-politique

À l'instar de Prince Albert II de Monaco, ou de la reine de Jordanie Noor al Hussein, Walid Joumblatt, le « Seigneur de la montagne », s'est affirmé comme leader de la conservation non seulement dans le Chouf, mais aussi au niveau du Liban dans son entier. Un titre qui va lui permettre de concrétiser des objectifs qui dépassent sa conviction personnelle pour la conservation de forêts de cèdres et de l'environnement au Chouf. En effet, au-delà de la réussite indéniable du processus de conservation et des projets de développement qui l'ont accompagné, largement attribuée à l'implication de Walid Joumblatt, toute la mise en place du projet environnemental, et les réalisations auxquelles il est arrivé, ont des incidences positives sur l'image et le pouvoir de Walid Joumblatt qu'il est important d'analyser.

La première tient bien évidemment au renforcement du pouvoir territorial de la famille Joumblatt, et de Walid en particulier. Le territoire du Chouf a été farouchement contrôlé par son chef pendant la guerre, à travers l'Administration Civile de la Montagne. La création de l'Association des Cèdres du Chouf, puis la désignation de la Réserve naturelle nationale, ont permis à Walid Joumblatt de pouvoir continuer à contrôler le territoire après la guerre. La désignation du Chouf en Réserve de Biosphère a renforcé cette légitimité territoriale et politique. En effet, dans un territoire morcelé pendant la guerre entre les communautés druze et maronite, le projet de Réserve de Biosphère a permis non seulement d'unifier le territoire mais également de pérenniser le contrôle de son leader. Avec ses 550 km², soit environ 5,3 % de la superficie du Liban, la Réserve de Biosphère de Chouf correspond aujourd'hui au territoire qui constituait historiquement le fief de la famille Joumblatt. Mais elle constitue

aussi un dispositif institutionnel qui a engagé une redéfinition de cet espace géographique et a permis de rassembler ses 22 villages autour d'un même projet. Ces 22 villages du Chouf sont aussi identifiés comme partie intégrante de la Réserve. Cette double identification permet à Walid Joumblatt de traduire une autre forme de son pouvoir sur le territoire. En tant qu'initiateur du projet de la Réserve, les habitants comme les élus de ces villages, expriment indirectement et par reconnaissance à leur leader, leur appartenance au territoire du Joumblatt. Une reconnaissance populaire qui lui va permettre de contrôler et d'asseoir son pouvoir dans la région sans besoin de mobiliser son réseau ou la force.

Ce renforcement du pouvoir territorial n'est pas lié qu'au dispositif créé par la Réserve, mais s'inscrit dans des dimensions plus immatérielles. Parmi ces dernières, on doit citer l'atténuation, voire l'effacement de l'image sinistre, longtemps accolée au territoire du Chouf dans la mémoire collective des Libanais, que le processus de conservation a permis. Entre le 1994 et 2000, dans ce territoire déchiré par les violences entre les communautés druze et chrétiens, des réconciliations ont été conclues dans chaque village du Chouf pour permettre le retour de chrétiens, victimes de déplacements forcés pendant la guerre, et pour empêcher toute possibilité de recours à des représailles entre familles. Walid Joumblatt a joué un rôle très important dans la conduite de ces réconciliations. Nommé à la tête du Ministère des déplacés de 1992 à 1998 (un ministère créé spécialement pour s'occuper des dossiers de déplacés dans les régions pendant la guerre), Joumblatt enclenche véritablement le processus de réconciliation grâce à sa double casquette. La première, celle de leader d'un parti politique et de chef de communauté, lui permet de se présenter comme un médiateur entre deux parties. La seconde, celle d'un élu de l'État, lui permet de prendre des arrêtés et de faire appliquer les décisions émanant de l'État (Kanafani-Zahar, 2004). En plus de son rôle de médiateur dans ces réconciliations, il met en œuvre plusieurs chantiers de reconstruction et de restauration de maisons détruites pendant la guerre. Il développe aussi des infrastructures en canalisant des fonds de l'État vers sa région. Malgré ces reconstructions, réelles autant que symboliques, l'image conférée au Chouf par plusieurs années de guerre sanglante, n'a que trop marqué la mémoire collective, et a laissé un sentiment de peur mêlée à de la méfiance chez les Libanais des autres régions à l'égard du Chouf. La désignation de « Réserve de Biosphère » et le succès des projets engagés par l'équipe gestionnaire ont non seulement contribué à placer la région sous les « projecteurs de l'environnement » à l'échelle nationale

et internationale, mais il a également construit pour cette région une image très éloignée de celle de la guerre : une image associée à un patrimoine naturel bien conservé, à l'authenticité et aux savoir-faire locaux. Le territoire, qui était considéré quelques années auparavant comme un territoire marginalisé et replié à l'intérieur de frontières symboliques, est devenu un territoire ouvert, voire attractif. L'organisation de festivals, le développement d'activités écotouristiques et sportives de plein air, la valorisation des produits locaux, l'amélioration des services d'accueil touristique ont favorisé cette ouverture du territoire. Ouverture qui bénéficie directement à Walid Joublatt : elle permet à ce dernier de s'affirmer non plus uniquement comme leader d'une communauté, mais aussi comme reconstruteur et promoteur d'un territoire vertueux au niveau social comme environnemental. Ceci est directement confirmé par les nombreux touristes de nationalité libanaise en visite dans la Réserve⁷⁴. Lorsque nous avons questionné ces derniers sur leurs perceptions lors de leur visite à la Réserve, la majorité ont exprimé leur admiration pour le succès de la conservation, la qualité des activités proposées et la dynamique socio-économique, étonnante par rapport à celle des autres régions libanaises. Les touristes interrogés classent la Réserve au même niveau que les réserves naturelles européennes. Ils prévoient d'ailleurs tous de revenir dans la région. « Pourquoi voyager et dépenser beaucoup d'argent pour contempler la nature, il suffit de venir ici, il y a ce qu'il faut la nature et l'authenticité » énonce un touriste libanais. Ce qui pourrait sembler plus étonnant, c'est que tous savent que ce succès n'est pas dû à l'Etat, mais que l'acteur clé de ce projet est Walid Joublatt, le leader de la région, dont tous confirment le rôle central dans la mise en place et dans le succès de la réserve : « c'est évident, nous sommes chez lui, d'ailleurs au Liban il n'y a pas d'État ».

À l'échelle régionale, la réussite de cette entreprise socio-environnementale a permis à Walid Joublatt de consolider sa position en qualité de leader, *zaïm*, auprès de la population locale en général, mais aussi d'élargir sa base électorale, surtout chez les jeunes du Chouf. Ces derniers, résolument plus sensibilisés à la question de l'environnement, comme une grande partie de la nouvelle génération au Liban, ont vu émerger de nouvelles opportunités grâce à la désignation de la Réserve de Biosphère. Avec l'arrivée des touristes, et les retombées positives sur les produits artisanaux, les activités en lien avec la nature et l'hébergement chez

⁷⁴ Avec la crise économique, beaucoup de Libanais de la classe moyenne n'ont plus les moyens de voyager à l'étranger, ce qui a favorisé le tourisme intérieur.

l'habitant, ces jeunes ont commencé à s'investir dans la région en établissant leurs propres projets, avec, si besoin, le soutien de la Réserve. Cette opportune ouverture du territoire a ainsi créé les conditions favorables pour la création de nouvelles activités économiques et permis aux jeunes de se maintenir dans la région, à un moment charnière où, la crise et l'augmentation des prix aidant, la majorité des jeunes du Chouf, qui préféraient quitter leur village pour aller s'installer à Beyrouth ou dans les petites villes (Saida, Damour et Alyeh) étaient de plus en plus obligés de rester et à chercher sur place des alternatives pour gagner leur vie. Tous ces nouveaux jeunes entrepreneurs perçoivent en Walid Joumblatt plus qu'un leader de la communauté : un homme d'affaire, un « super-entrepreneur » qui a su, à travers le projet de la Réserve et l'équipe de son association, relancer une dynamique socio-économique porteuse et prometteuse. Par fidélité aux traditions de la communauté et aux loyautés des familles, les anciens votaient à chaque élection pour la famille Joumblatt. Les jeunes lui accordent aujourd'hui leur vote, mais pas forcément pour les mêmes raisons : « même si on n'est pas d'accord avec lui politiquement, la seule chose qu'on ne peut pas nier, c'est ce qu'il a fait pour la région » dit un jeune du village de Barouk. En donnant à Walid Joumblatt leur bulletin de vote, les jeunes attribuent clairement le succès de la réserve à Walid Joumblatt et reconnaissent ainsi son rôle majeur.

Walid Joumblatt a également voulu s'affirmer comme « mécène de l'environnement ». Pour consolider cette image localement, il s'est attaché à effectuer des visites régulières, une à deux fois par an, à la Maison de la Réserve où il se réunit avec le directeur et l'équipe de gestion afin de suivre les nouvelles de la Réserve et la progression des projets. Ces visites sont largement diffusées sur les comptes de réseaux sociaux du leader, ainsi que sur ceux de la Réserve et dans les journaux nationaux.



Walid Joumblatt en visite à la Maison de la Réserve. Crédit : l'Association Cèdres de Chouf, 2019.

Les photos et les vidéos de son passage dans la Réserve et de ses réunions avec les gestionnaires sont partagés, relayés par ses sympathisants sur les réseaux sociaux. A l'occasion de la journée mondiale de l'Environnement (5 juin), Joumblatt s'active également à participer aux activités organisées dans la Réserve, qui incluent l'accueil de représentants du Ministère de l'environnement et des associations environnementales des autres régions du Liban. Par ailleurs, il a tenté de consolider cette image de « mécène de l'environnement » au niveau national, en s'évertuant à faire de la Réserve du Chouf un modèle pour le pays tout entier. Ainsi, le 13 octobre 1997, le journal quotidien L'Orient - le Jour publie un article intitulé « Joumblatt plaide pour la sauvegarde de l'environnement » relayant l'information suivante : Joumblatt souhaite que l'initiative concernant la création de la Réserve du Chouf se répète dans d'autres régions du pays et plaide pour un accroissement des aides accordées par le PNUD pour la sauvegarde du patrimoine, de l'environnement et des réserves naturelles.

Cette dimension de « mécène » ne se traduit pas uniquement dans son implication personnelle dans la mise en place des actions autour des forêts, ou dans la reconnaissance, par l'extérieur, de ces actions (la grande majorité des personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues attribuent le succès de la Réserve à sa personne, « haida masherou'au » (c'est son projet) ou soulignent son rôle fondamental, « fadel la elo » (grâce à lui)). Walid Joumblatt inscrit ce terme dans une dimension à la fois historique, idéologique et familiale. A chaque événement, à chaque réunion ou à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau projet mis en œuvre par la Réserve, Walid Joumblatt n'hésite pas à rappeler dans son discours la conviction que son père avait au sujet de l'environnement, et à souligner son implication personnelle dans la traduction en actes des idées transmises par son aïeul. Au fil des discours se construit ainsi une nouvelle représentation de la famille Joumblatt : la famille féodale qui a occupé une place socio-politique très importante dans l'histoire du Liban et de la région devient aussi leader de la cause environnementale, initiatrice d'un mécénat idéal. Ces dernières années, c'est la femme de Walid, Nora Joumblatt, qui est devenue la principale représentante de l'Association des Cèdres du Chouf, et officiellement sa présidente. Elle représente la Réserve à l'occasion des grands événements, comme l'accueil, à l'occasion de grands événements organisés par la Réserve, de personnalités politiques internationales et d'ambassadeurs qui viennent saluer les efforts déployés pour la réussite du projet de la

conservation de l'espace naturel, et souvent apporter un soutien et un financement (Archives de l'ambassade de France à Beyrouth, 2012).



*Nora Joumblatt lors d'une visite à l'équipe de la Réserve du Chouf.
Crédit : l'Association Cèdres de Chouf, 2021.*

Le prix international « Un Bosco per Kyoto » (une forêt pour Kyoto), lancé par l'Académie italienne Kronos, lui a été décerné en 2006, récompensant son action en faveur de l'environnement et son implication dans le succès de la réserve du Chouf. Pour mettre en lumière le rôle de la famille Joumblatt et les efforts que la famille a déployés pour protéger l'environnement dans la région, ainsi le succès des projets de développement, Nora Joumblatt n'hésite pas à accompagner les journalistes à l'occasion de la « Journée découverte » organisée par la Réserve et le club de la presse libanaise depuis trois ans. Elle participe également aux réunions mensuelles de la Réserve. Comme pour la politique, la conservation de l'environnement devient une préoccupation qui se transmet en famille : bientôt, ce sera le tour du fils, qui remplacera son père. L'implication de la famille Joumblatt dans la conservation de l'environnement s'ancrera ainsi dans la mémoire collective.

4. La gestion en pratique : une flexibilité imposée par le contexte

Nous allons maintenant analyser comment les gestionnaires de la Réserve, pour mener à bien leurs projets, ont dû contourner les cadres formels imposés par l'Etat dans la gestion des Réserves, et comment, ce faisant, ils ont pu bénéficier de la structure et de la culture

communautaires pour assurer un niveau optimal de coordination et d'acceptabilité de leurs projets, réduire les conflits et sécuriser l'appropriation de ces projets par la population locale.

4.1. Association, État, municipalités : les petits arrangements de l'APAC

Rappelons que, selon la loi du projet des aires protégées (PAP), la gestion d'une réserve naturelle doit être assurée par un comité (APAC) composé d'élus des municipalités incluses dans la réserve, d'une association, d'un représentant du Ministère de l'Environnement et d'un expert. Le rôle de l'APAC est de veiller aux intérêts de l'Etat et des populations locales et de veiller à ce que les objectifs de la Réserve soient bien respectés. Le protocole managérial de l'APAC exige en effet que toutes les opérations quotidiennes (définition et mise en place des projets, lancement des opérations de nettoyage ou de plantation dans les forêts, etc.), qui sont normalement effectuées par l'association en collaboration avec les élus, soient supervisées par le comité. Le représentant de l'Etat, nommé par le Ministère de l'Environnement, est censé rédiger des rapports trimestriels et annuels sur les travaux effectués par l'Association pour le Ministère de l'Environnement, ce qui permet à l'Etat de contrôler le travail accompli sur le terrain. Sa fonction inclut également de faciliter la transmission des informations liées aux problèmes et aux conflits auxquels les gestionnaires peuvent faire face dans l'application des de leurs projets de conservation, et de veiller à ce que ces informations ne soient pas noyées dans les méandres de la bureaucratie des administrations publiques.

Ces règles devaient aussi s'appliquer dans le Chouf. Mais très vite, l'Association des Cèdres du Chouf s'est imposée comme le seul organe effectif de la Réserve. En effet, aussi bien l'Etat que les élus ne se sont pas montrés à la hauteur de la tâche qui leur incombait.

L'État n'a pas joué son rôle. Pour des raisons liées à la bureaucratie et à l'absence de personnel compétent dans le domaine (SBR, 2010), le Ministère de l'Environnement n'a pas réussi à trouver un délégué pour représenter l'État dans les réunions du comité. Pour dépasser les difficultés liées à l'absence d'un intermédiaire entre la Réserve et le Ministère de l'Environnement, ce dernier va déléguer, en 2012, les fonctions de son représentant au directeur de la Réserve lui-même. Nizar Hani, l'actuel directeur, va ainsi porter une double casquette. Théoriquement, cet « arrangement » devait être bénéfique pour les deux parties : il permettait en effet au Ministère de garder la face tout en ayant un accès direct aux

gestionnaires pour le suivi des travaux de la Réserve, et, réciproquement, il permettait aux gestionnaires d'accéder plus facilement à l'aide technique ou financière du Ministère. Cependant, cela n'a pas changé grand-chose aux conditions effectives du travail des gestionnaires. Malgré la régularité des rapports rédigés et présentés au Ministère par la Réserve (par l'intermédiaire de son directeur), l'administration n'a pas montré d'intérêt particulier pour les travaux accomplis, ni, malheureusement, pour les demandes émanant de la Réserve. Ce désintéressement est en partie dû à des raisons politiques et à des querelles entre les hauts fonctionnaires du Ministère et le leader Joumblatt. Une réalité qui obligera les gestionnaires à chercher d'autres moyens pour accéder aux financements et pouvoir atteindre ses objectifs, comme nous allons le voir plus loin.

Cependant, il est un domaine où la présence de l'État dans la Réserve a été constante c'est celle de sa représentation lors des événements organisés par la Réserve : cérémonies d'inauguration de grands projets, l'accueil ou accompagnement des personnalités importantes.

« Il (en parlant du représentant de Ministère de l'Environnement) est ici pour couper le ruban comme le veut la coutume. A l'occasion de cérémonies d'inauguration ou de lancement des nouveaux projets, notamment ceux qui sont financés par des grandes ONG internationales, il s'affiche non seulement en tant représentant de l'État et de ministère de l'Environnement, mais aussi en tant un membre actif dans la gestion de la réserve. Plus l'événement est grand, plus on aura une participation importante de la part d'État, comme le Ministre de l'Environnement lui-même. Un fait qui est assez courant dans les affaires publiques au Liban » exprime un membre de l'Association (10/7/2017).

Les municipalités, quant à elles, se sont aussi montrées déficientes dans l'APAC, et leur rôle dans la prise de décisions est restée très limitée. En raison de leurs faibles compétences en matière de conservation, mais surtout de leur désintéressement dans la gestion de la réserve, les élus de neuf localités⁷⁵, membres du comité de direction, sont volontairement restés à l'écart, laissant l'Association des Cèdres du Chouf s'occuper de la gestion de la réserve d'une façon unilatérale. Par contre, les élus des municipalités ont souvent joué un rôle important

⁷⁵ Niha, Jbeih, Mreste, Khraibe, Maasser, Barouk, Bmohreh, Ain Dara et Ain Zhalta. Le nombre des municipalités qui font partie du comité de gestion de la Réserve est resté toujours 9 municipalités, même si la réserve de Biosphère est constituée de 22 villages. Ces 9 municipalités correspondent aux villages de la zone centrale.

dans la mise en œuvre des projets de conservation et de développement et la régulation de certains conflits avec les usagers, comme nous le verrons plus loin.

Malgré ce double désengagement de la part des tutelles (Etat et société civile), le comité a continué à tenir ses réunions à peu près une fois par mois. Ces réunions réunissent donc les gestionnaires de l'Association et les élus municipaux. Elles ont un but essentiellement informatif, mais sont nécessaires lorsqu'il faut obtenir la signature des élus, pour la mise en place des projets par exemple. L'APAC continue donc, formellement du moins, à remplir ses fonctions de supervision des activités des gestionnaires, avec la forme convenue : un représentant de l'Etat, des élus, et l'Association. Mais dans la pratique, c'est bien autre chose : ce qui ressort ici, c'est le mélange des rôles et des registres de loyauté. Le représentant de l'Etat est le directeur de la Réserve et membre de l'Association, donc un proche de Joumblatt. Une partie des élus, rappelons-le, sont d'anciens membres de l'ACM, ou des proches de Joumblatt. Si les apparences sont sauves, la composition du conseil et sa pratique managériale confèrent un rôle prédominant à l'Association, et donc, indirectement, à son Président, le leader Joumblatt.

4.2. La gestion pratique de la Réserve : une « gestion sous patronage »

Dans ses opérations quotidiennes développées autour de la gestion et de la conservation du patrimoine forestier et de l'environnement, l'équipe gestionnaire s'est vite révélée compétente. L'implication réussie des populations locales dans le projet de la Réserve, qui est souvent présentée comme un facteur essentiel dans la gouvernance environnementale des aires protégées, explique en partie le succès de la Réserve de Biosphère du Chouf.

Les gestionnaires ont en effet constamment œuvré à mettre en place à la fois des discours et des situations gagnant-gagnant, associant conservation de l'environnement et développement local, en développant différents types d'actions et en mobilisant avec succès différents dispositifs qui ont permis d'intégrer les populations locales dans la mise en œuvre des projets de conservation. Mais la mise en place de ces actions et de ces dispositifs a nécessité la mobilisation de moyens financiers, et surtout sociaux. Ce capital social construit et consolidé au fil du temps a garanti également la pérennisation du fonctionnement de la Réserve. Pour construire ce capital, les gestionnaires ont mobilisé des stratégies particulières qui ont impliqué d'élargir leur réseau, de coopérer avec des institutions nationales et

internationales et de chercher du soutien auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pour financer les projets. Mais, dans le cadre socio-politique particulier du Liban et du Chouf, le recours aux relations de patronage s'est souvent avéré crucial. Ce recours a surtout été décisif dans trois domaines : la gestion des conflits, la facilitation de l'accès à certains services publics, et la recherche de financements pour mener à bien les projets.

a. La résolution des conflits sous patronage

Les conflits engendrés par la « mise sous tutelle de la conservation » du territoire du Chouf sont réels. Il arrive que, dans de nombreuses situations, malgré la mobilisation de pratiques comme la négociation et l'incitation de la part des gestionnaires de la Réserve pour faire respecter les principes de la conservation et trouver les bons compromis entre préservation et utilisation, les usagers montrent une certaine hostilité et refusent de collaborer. Les gestionnaires cherchent alors à contacter des personnes susceptibles d'avoir suffisamment de pouvoir pour résoudre le conflit. Parmi ces personnes, on compte de nombreux élus des municipalités, mais aussi, en dernier recours, le plus influent, le leader Walid Joumblatt. Il s'agit donc, pour les gestionnaires, de tirer au maximum profit de la situation de patronage qui domine dans la région.

Pour comprendre dans quelle mesure le recours aux figures locales du pouvoir communautaire, et par là les relations de patronage, ont pu favoriser la création des conditions favorables à la conservation dans le Chouf, nous nous appuyons sur des observations empiriques, et sur l'analyse d'entretiens réalisés auprès des acteurs concernés, notamment l'équipe de la Réserve. Nous analysons également le discours des acteurs extérieurs à la Réserve, dont le représentant d'une ONG internationale qui coopère étroitement avec elle, et le Ministre de l'Environnement libanais des années 1996-1998. Nous allons donc examiner quelques exemples représentatifs de l'implication du leader Walid Joumblatt dans la résolution de problèmes auxquels les gestionnaires ont dû faire face. Nous illustrerons ainsi en quoi consiste cette dynamique de « gestion sous patronage » (concept emprunté à Mads Solberg 2014), qui implique la mobilisation des réseaux formels et informels du leader, et nous exposerons les réactions des acteurs, opérant à différentes échelles, vis-à-vis de la mobilisation des relations de patronage dans la régulation des conflits ou pour l'accès à certains services.

Les élus municipaux sont les premiers que les gestionnaires mobilisent pour résoudre un conflit ou créer des conditions favorables pour développer leurs actions dans les localités stratégiques pour tel ou tel projet de conservation ou de développement. Les élus interviennent alors avec une quadruple légitimité : celle qui est liée à leur statut de représentants du pouvoir local, celle qui est liée à leur fonction de membres du comité de gestion, celle qu'ils tirent des relations sociales et politiques avec les habitants de leurs localités, mais aussi parce qu'ils sont affiliés en majorité au parti politique de Joumblatt, comme la majorité des membres de l'Association des Cèdres du Chouf dont ils font souvent partie. Ils interviennent en faveur des gestionnaires en négociant avec les usagers dans la mesure de leurs relations familiales, de leurs proximités et influences politiques sur ces derniers. L'intervention des élus des municipalités concerne principalement les petits conflits relatifs à la conduite de certains usagers, comme le non-respect de directives comme le brûlage tardif des déchets agricoles (du fait des risques d'incendies que cela peut entraîner), l'utilisation abusive de pesticides (qui risquent polluer les cours d'eau), particulièrement dans la culture de pommes en terrasses, ou encore la chasse hors saison.

Les conflits liés aux propriétés privées, qui restent les plus problématiques, s'avèrent plus difficiles à résoudre. Plusieurs cas de figure se sont présentés pour les gestionnaires de la Réserve.

Dans les premières années qui ont suivi la création de la Réserve de Biosphère, la réorganisation du territoire en de trois zones (centrale, dite « de conservation », de transition, et de développement) et les régulations imposées à ces zones, ont provoqué l'hostilité de certains propriétaires fonciers, en particulier en bordure des massifs forestiers dans la zone de transition et dans certains endroits à l'intérieur de la zone centrale. Ces propriétaires, qui avaient l'habitude de louer leurs terres pour les activités agro-pastorales ou comptaient y construire une ou plusieurs maisons, se sont sentis dépossédés de leur droit en raison des restrictions imposées dans ces deux zones. Les gardes forestiers confirment avoir rencontré, à cette époque, une hostilité considérable de la part des propriétaires de terres. Ces derniers allaient jusqu'à saboter les équipements installés par la Réserve, comme les panneaux indicateurs, ou à couper les routes conduisant aux forêts par des pierres.

Un comité a été créé en premier temps sous un parapluie politique élargi regroupant des élus municipaux, le leader Joumblatt et des écologistes externes, intégrés pour donner leur avis

sur le sujet. La fonction de ce comité était d'étudier les conflits au cas par cas, afin de trouver les solutions les plus appropriées aux attentes de deux parties. Deux scénarios ont été proposés. Le premier proposait aux propriétaires de vendre les terres aux municipalités, le second de les échanger contre d'autres terres situées plus loin des forêts. Jusqu'à présent, aucune de ces deux solutions n'a pu être appliquée, en partie du fait que les municipalités ne disposent pas de cadres juridiques et de moyens financiers pour acheter les terres. En revanche, les gestionnaires ont élaboré un cahier charge qui impose aux propriétaires de terres qui ne sont pas trop proche des forêts et qui voudraient construire, de respecter certains critères (superficie et hauteur maximales du bâtiment, façade qui doit s'inspirer du style architectural traditionnel. Ce cahier des charges a permis aux gestionnaires d'apaiser les conflits, en laissant certains propriétaires exploiter leurs terres mais sous leur surveillance.

Lorsque le cahier des charges, qui est un document incitatif mais non coercitif, n'est pas respecté, les gestionnaires ont fait appel en deuxième recours aux hommes de main de Joublatt, généralement des cadres de son parti, qui jouent les intermédiaires afin d'assurer la fidélité de sa clientèle locale. Dans les cas plus délicats, par exemple s'il y a une querelle entre la famille du partisan du Joublatt appelé pour intervenir et la famille du contestateur, les gestionnaires font appel directement à Walid Joublatt, comme dans l'exemple suivant.

L'exemple de Niha : ne touchez pas au paysage

Au Sud de la Réserve, un fort troglodytique, dit « Chqif Tayroun⁷⁶ » se trouve dans le village de Niha. Aménagé et bâti sur l'étroite corniche d'une falaise à 1100 m d'altitude dominant la vallée de Jezzine, cette grotte forteresse, qui jouxte aussi une forêt de cèdres, a connu plusieurs phases d'occupation, attestées parallèlement par les récits des historiens et des chroniqueurs orientaux et occidentaux. Les hommes ont d'abord utilisé les cavités naturelles de cette falaise pour construire leurs postes de guet en en élargissant certaines dans le but de les transformer en espaces compartimentés, en pièces. Ils ont, au fur et à mesure, aménagé le sentier d'accès vers la grotte et ont ajouté des structures. Enfin, ils ont fortifié le tout en

⁷⁶ La première partie du toponyme est composé du mot « *Chqif* », étymon araméen qui signifie le « grand rocher » ou la « falaise ». Quant au mot Tayroun, son explication reste problématique. Issa al-Maalouf explique l'origine du nom Tayroun en la faisant dériver du latin Tiro, signifiant le « nouveau soldat », ou du grec TUPI signifiant le « fromage ». Il justifie cette dernière explication par le fait que le lieu servait, entre autres, à enfermer les chèvres et à fabriquer le fromage tiré de leur lait. Il complète son explication par une piste toponymique : le site saurait été associé à la ville de Tyr d'où l'appellation Tyron. D'après l'historien Hasan el-Beaini, l'origine de toponyme est araméenne, car Tayroun dérive du même étymon ouest-sémitique, et même certainement araméen, que le mot « Tyr », lui-même désigne le lieu ou enferme les chèvres.

fonction des besoins de l'époque. La mention la plus ancienne de la grotte forteresse remonte à l'époque fatimide au 10^{ème} siècle. Des structures visibles prouvent également son occupation par les Croisés, les Ayyoubides et les Mamelouks (Khalil, 2015). Située sur la montagne qui domine Beyrouth et Sidon, elle est décrite dans les récits de la période ottomane comme un lieu stratégique, un lieu de retraite et un quartier sûr pour les émirs druzes qui régnaient sur le versant occidental du Mont-Liban (ou Liban Méridional, comme cité dans leurs récits). Quand l'émir Fakhreddine le grand (1572-1635) prend le pouvoir dans le Chouf, il songe à assurer la protection de son émirat à travers une stratégie de défense qui s'appuie sur une série de forteresses et de citadelles, parmi lesquelles Chqif Tayroun de Niha où il effectuera des travaux d'aménagements et de restauration considérables⁷⁷. Aujourd'hui, le monument de Niha reste l'une des plus grandes forteresses troglodytiques du Liban. Chqif Tayroun fait office d'exception de par ses dimensions.



*Vue sur la forteresse troglodytique de Niha « Chqif Tayroun » et la vallée de Jezzine.
Crédit : Amani Fares, 23/06/2018.*

L'importance symbolique de cette grotte forteresse pour la communauté druze est liée à l'histoire singulière de leurs émirs et à leurs combats contre les Ottomans, en particulier aux ambitions militaires de l'émir Fakhreddine. Les événements qui ont eu lieu dans ce lieu restent

⁷⁷ La description du fort à cette époque se trouve dans un rapport rédigé par Santi, architecte de la mission que le grand-duc Cosme II a envoyé au Liban en 1614 alors que Fakhreddine se trouve en Toscane : « elle est taillée en forme de grotte au cœur d'une montagne très raide et n'est accessible que par vol d'oiseau. Car, pour y parvenir, il faut passer sur des planches de bois posées entre les rochers, au-dessus d'un ravin très profond. Ses murs empêchent tout juste le passant de ne pas tomber. Aussi est-elle pratiquement inaccessible. Une des épouses de l'émir y vit sous la protection de 100 soldats. L'eau y coule et les vivres suffisent largement... L'émir y a déposé ses biens » (Khalil, 2015).

gravé dans la mémoire collective des habitants de la région, ainsi que des Libanais qui les apprennent à l'école dès leur plus jeune âge.

Depuis 2005, le site, ainsi que la forêt de cèdres de Niha, bénéficient de la protection et la gestion de la Réserve. Ses gestionnaires ont réalisé plusieurs travaux de restauration et d'aménagement qui ont permis de protéger le site et ont facilité l'accès à certaines zones difficilement accessibles pour les visiteurs. La Réserve a publié également plusieurs guides touristiques afin de révéler aux visiteurs toute l'histoire et les secrets de ce joyau de l'architecture militaire. La revalorisation du site a attiré beaucoup des touristes. Mais comme partout dans la région du Chouf, la présence de propriétés privées situées entre la forêt de cèdres et la grotte forteresse de Niha constitue un défi majeur pour les gestionnaires de la Réserve. Pour limiter les éventuels conflits entre les pratiques ou les stratégies des propriétaires privés, et les pratiques liées aux impératifs de conservation de la Réserve, les gestionnaires ont constitué un cahier des charges (revoir les détails dans le chapitre 3) destiné à encadrer les modes d'exploitation de ces propriétés privées. Ce cahier des charges vise, entre autres, à encadrer l'extension des bâtiments à usage privatif ou commercial pour assurer la protection des zones menacées et la qualité des paysages. Voulant tirer parti de l'afflux touristique vers la forêt et la grotte forteresse, l'un de ces propriétaires a construit un restaurant près du site, sur le plateau. Son restaurant est placé juste au bord de la falaise, de façon à ce que les clients puissent pleinement profiter de la vue panoramique sur la vallée de Jezzine. Dans un premier temps, l'idée de ce projet n'a pas provoqué l'hostilité de la part des gestionnaires de la réserve. Mais ces derniers ont vite constaté que le propriétaire ne respectait pas les recommandations du cahier des charges en matière de construction et de mobilier. En effet, le propriétaire n'a tenu aucun compte de l'impact visuel que son bâtiment pouvait engendrer sur le paysage, il a construit et décoré son restaurant avec des matériaux fort différents de ceux couramment employés dans l'architecture traditionnelle de la région. Les gestionnaires ont essayé de convaincre le propriétaire d'effectuer les modifications nécessaires pour que le projet soit mieux adapté aux critères fixés dans le cahier des charges, en lui proposant même de d'organiser des échanges avec d'autres établissements qui se rapprochent de son projet. En organisant ces échanges d'expérience, la Réserve essaye de s'assurer que les usagers de l'espace assimilent l'application des recommandations du cahier des charges, qui ont été pensées pour être bénéfiques, à la fois pour l'environnement et

pour la qualité des services proposés par les particuliers. Pourtant, le propriétaire a fait preuve d'une relative hostilité à l'endroit des gestionnaires, il a refusé toutes propositions avancées par la Réserve, et a continué à construire son établissement. Les gestionnaires ont alors décidé de faire appel à une tierce partie pour régler le problème : le leader Walid Joumblatt

« Grâce à lui, on arrive jusqu'à présent à résoudre les problèmes qui sont liés à l'usage des terres privées dans la région et à coopérer de nouveau avec les propriétaires afin de trouver les compromis les plus convenables pour eux comme pour nous. Nous ne voulons pas les brider de leur droit d'exploiter leurs terres, qui plus est avec la crise économique de ces dernières années, sachant que ces personnes rêvent de construire des maisons pour leurs enfants dans leur village natal, comme font d'ailleurs tous les Libanais (un fort attachement au village d'origine), ni de créer un petit projet pour subvenir leurs besoins pour certains. Ni l'État ni les municipalités ne sont en mesure de racheter ces terres privées ou d'en proposer d'autres en échange. On est obligé d'accepter à présent cette situation et de faire avec les moyens dont nous disposons en informant les propriétaires sur la possibilité d'exploiter leurs terres en respectant certains critères. Walid beyk Joumblatt a joué un rôle très important dans quelques cas où le propriétaire prétendait avoir raison et revendiquait la liberté de faire ce qu'il voulait sur sa terre. En rentrant en contact avec le contestateur, directement ou par l'intermédiaire de l'un de ses représentants dans le village, Joumblatt veille à ce que le problème soit résolu vite et dans le calme. Pour nous, ça fait partie de nos tactiques pour assurer les conditions favorables pour la conservation et sa continuité sur tout le territoire, ainsi que la confiance de la population vis-à-vis de nos objectifs et de notre engagement dans la protection de l'environnement et des paysages » dit Nizar Hani, le directeur de la Réserve (15/6/2017).

Que ce soit pour cet exemple ou dans d'autres, Walid Joumblatt n'hésite pas à envoyer un message clair aux usagers de l'espace qui contestent les recommandations de la Réserve, en leur faisant comprendre que leurs projets, qu'ils soient pour un usage personnel ou commercial, ne passeront pas tant qu'ils ne respectent pas tous les critères recommandés par la Réserve. Souvent les usagers contestataires céderont en acceptant les arrangements proposés par la Réserve. C'est ce qui a eu lieu avec le propriétaire du restaurant de Niha. Jusqu'à présent, aucun conflit n'a dégénéré entre les usagers et la Réserve. Généralement, les gestionnaires règlent eux-mêmes les problèmes auxquels ils font face dans leur quotidien. Ce n'est que dans les situations qui nécessitent un pouvoir politique et une légitimité qui dépassent leurs compétences qu'ils font appel au leader.

Pour mettre en évidence le rôle du Joumblatt dans la gestion de la Réserve, nous présentons dans les paragraphes suivants quelques exemples de son intervention qui ne se limite pas seulement à résoudre les conflits, et chercher des financements en font aussi partie.

b. Quand l'accès aux services publics devient un jeu du pouvoir

Dans le contexte d'un État défaillant et tourné principalement vers sa capitale, le Liban se trouve aujourd'hui incapable d'assurer les services publics sur l'intégralité de son territoire. Ce sont pourtant ses arrière-pays qui en éprouvent le plus grand besoin. Malgré plusieurs tentatives d'ajustement structurel dans les années 1990, et surtout avec le projet de loi sur la décentralisation administrative qui consistait à donner plus de responsabilités, de compétences et de moyens financiers au pouvoir local pour des tâches relevant de son territoire, rien n'a changé (Moukheiber, 2000). En effet, dans la pratique, la décentralisation administrative élargie reste lettre-morte, et les instances locales sont toujours dépourvus de dispositifs administratifs, techniques et financiers nécessaires pour assumer les tâches lourdes dont ont la charge. Mais pour accéder à certains services, les municipalités restent largement dépendantes du pouvoir central. Financièrement, la majorité des ressources des municipalités libanaises provient de transfert de fonds gouvernementaux, vu la faiblesse des recettes issues de la collecte des impôts locaux (Dewailly et al., 2003). Mais à cause du retard permanent dans le versement des fonds publics, la comptabilité des municipalités reste généralement déficitaire, et les municipalités sont souvent en attente de l'approbation des ministères avant l'exécution de leurs projets (Attalah, 1999, Fakhoury, 1999).

L'absence de moyens et d'équipements dont les municipalités devraient pourtant pouvoir disposer devient un obstacle majeur dans certaines situations, et rend difficile le travail des gestionnaires de la Réserve. C'est le cas pour les incendies qui se déclenchent durant la saison sèche. Malgré les précautions que la Réserve a prises en effectuant des travaux d'éclaircissement et en alertant la population locale à être vigilante sur ses réseaux sociaux, les risques d'incendies restent omniprésents dans la région. Jusqu'à présent, la Réserve n'a pas encore ses propres équipements pour lutter contre les incendies (camions citernes, hélicoptères de surveillance ou d'intervention), dont l'acquisition nécessiterait un investissement conséquent qu'elle ne se peut pas assumer en raison du manque des moyens financiers. En d'incendie, les gestionnaires sont obligés de faire appel aux services des

sapeurs-pompiers de la défense civile qui se trouvent dans des casernes relativement loin de la réserve.

« On perd beaucoup de temps avant d'intervenir pour éteindre un feu. Parfois, nous sommes obligés, en attendant l'arrivée des camion-citerne qui se trouve à Dammour à 40 minutes d'ici, de demander à nos amis et à nos voisins de nous prêter main-forte pour éteindre le feu. A chaque fois, nous essayons de nous arranger et de nous adapter comme on peut et selon les moyens dont on dispose au moment de l'incendie. Mais dans certains incendies, les camions-citernes de la défense civile n'arrivent pas à éteindre le feu, surtout quand le lieu est difficilement accessible. La mobilisation des canadiens nous permettrait de maîtriser le feu au plus vite. Le problème est que le Liban n'a pas encore élaboré une stratégie claire pour la lutte et la prévention contre les risques d'incendie et qu'il n'a pas investi dans les équipements nécessaires comme les canadiens. Seuls les quelques hélicoptères de l'Armée Libanaise sont mobilisés et encore exceptionnellement » dit Talal Rimen, garde forestier (9/06/2017).

Pour maîtriser les incendies plus rapidement et d'une manière efficace, les gestionnaires n'hésitent pas d'appeler le leader Walid Joumblatt ou sa femme (qui a pris le relais dans la direction de la Société de Cèdres du Chouf) pour faciliter la mobilisation et l'envoi d'hélicoptères militaires vers la région, ce qu'ils en pourraient en aucun cas faire eux-mêmes. Les relations et le réseau que Walid Joumblatt, en tant qu'ancien député et ministre, a développées avec les principaux commandants de l'Armée et avec les hauts fonctionnaires de l'État sont ici fondamentales. A partir du principe « rends moi un service pour que je te rende un service » (khedemeni la ekhedemak en libanais), qui est très courant entre les hommes politiques libanais, Walid Joumblatt peut déposer sa requête sans état d'âme. De ce fait, le recours à l'appui de leader, el wasta, pour accéder aux services de l'État devient systématique vu le peu de services et la bureaucratie qui dominent les institutions publiques.

Un autre exemple de cette forme d'intercession par M. Joumblatt, est de demander à ce que deux personnels de la gendarmerie patrouillent de façon permanente avec les gardes forestiers dans la Réserve. La présence de ces gendarmes au sein de la réserve aux côtés des gardes forestiers, donne plus de légitimité à ces derniers dans l'application des principes de protection. Ce sont les gendarmes, donc représentants de l'autorité, qui délivrent alors les contraventions en évitant les éventuels conflits qui pourraient advenir entre les usages locaux et les gardes forestiers.

c. Joumblatt et le financement de projets de la Réserve : saisir les opportunités

Depuis une quinzaine d'années, la Réserve de Biosphère du Chouf contribue à la mise en œuvre des projets de conservation et de développement socio-économique, ainsi que des formations dédiées à la population locale dans plusieurs domaines agricole, agroalimentaire et touristique. Cependant, le financement de ces projets et de ces formations exige la mobilisation de fonds qui dépassent souvent la capacité de la Réserve. En effet, les seules sources financières relativement fixes dont la Réserve dispose proviennent des recettes des entrées dans les trois forêts de cèdres et la grotte forteresse de Niha, ainsi que de la contribution annuelle que le Ministre de l'Environnement verse à toutes les réserves naturelles au Liban. Ces financements sont utilisés principalement pour payer les salaires du personnel et d'autres charges fixes. Sachant que les recettes d'entrées dans les forêts varient d'une année à une autre selon les circonstances politiques et économiques (pendant la guerre en Syrie, pendant le confinement lié à la crise sanitaire du Covid en 2019, ou plus récemment avec la crise économique et financière au Liban, les forêts sont restées fermées pour plusieurs mois).

Ce contexte incite les gestionnaires à chercher d'autres fonds pour financer les projets de conservation et de développement et assurer leur continuité. Ils multiplient les programmes de partenariat avec les agences de financement nationales et internationales (USAID, MAVA, FAO, AFD, BMZ, l'Union Européenne, UNDP...)⁷⁸.

« Une grande partie de nos activités dépend de ces fonds. Notre dynamique dépend fortement des programmes de partenariat et de financement. Nous veillons à ce que le financement de nos projets et de nos activités soit assuré d'une façon pérenne dans l'optique de garantir leur durabilité. Nous n'hésitons pas à élargir le réseau de partenaires. C'est la clé de notre succès » dit Lina Sarkis, coordinatrice projet (14/07/2018).

Les gestionnaires comptent aussi sur une autre forme de soutien pour financer les projets, celui de la famille Joumblatt. En plus de son soutien financier à petits projets concernant le développement local (comme les marchés des petits producteurs, dont la majorité sont sponsorisés par lui ou par son fils), Walid Joumblatt monte avec les membres de la famille des campagnes de collecte de fonds, ou apporte un soutien pratique et logistique au déroulement

⁷⁸ **USAID** : United States Agency for International Development, **MAVA** : Fondation pour la Nature, **FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, **BMZ** : German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development, **AFD** : Agence Française de Développement, **UNDP** : United Nations Development Programme

d'événements comme les campagnes de reboisement. Nora Joumblatt, en sa qualité de présidente du Festival de Beit Eddine⁷⁹ qui se déroule dans la région du Chouf à quelques kilomètres de la Réserve, n'hésite pas, à l'approche l'évènement, invite des célébrités et de personnes aisées à participer. Elle les incite à faire des dons, s'ils le souhaitent, en leur présentant les actions de développement destinées à améliorer les conditions de vie de la population locale des deux nationalités, libanaises et syrienne. Elle profite aussi des visites officielles d'hommes politiques et de personnalités en vue à l'échelle nationale et internationale au palais de Moukhtara pour les emmener en visite guidée dans l'une des trois forêts de cèdres et profiter de leurs éventuelles largesses. La famille Joumblatt aide ainsi à promouvoir les projets de la Réserve et à assurer leur financement.

Ainsi, pour assurer un niveau optimal de coordination et d'acceptabilité de leurs projets auprès des populations locales, mais aussi pour contourner d'éventuelles complications (en particulier avec des acteurs disposant de droits susceptibles d'entraver le processus de conservation, comme les propriétaires de terrains situés dans des zones considérées sensibles), ou dans des situations qui dépassent leurs propres capacités de gestion sociale ou politique, les gestionnaires ont su déployer un éventail de pratiques et de stratégies adaptées au contexte socio-politique de la région et du pays, et flexibles selon les situations et les circonstances. En adaptant leur réponse à chaque problème et à chaque situation, les gestionnaires ont mis en œuvre ce que certains auteurs ont qualifié de « flexibilité contextuelle ». Cité par Sodberg (2014), qui reprend Hviding (1998) dans son étude sur les transformations des tenures marines coutumières dans les îles Salomon, ce concept renvoie à la capacité des systèmes de gestion et de régulation traditionnels (la *kastom* mélanésienne) à résister tout en s'adaptant et en évoluant face aux circonstances sociales, politiques et économiques. Dans le cas du Chouf, le concept « flexibilité contextuelle » nous semble pertinent pour qualifier les processus de gestion par lesquels une structure socio-politique « traditionnelle » (ici les habitudes et les hiérarchies établies dans le cadre du patronage), est mobilisée pour répondre aux nouveaux enjeux de la conservation et assurer le succès du projet global de l'aire protégée.

⁷⁹ Festival international qui se déroule au Liban chaque année au Palais de Beit Eddine depuis 1984. Il propose des concerts de musique classique, de jazz, de Musique du monde et d'opéra, ainsi des spectacles de danse. Plus de 800 milles spectateurs et 6000 artistes ayant participé depuis sa création depuis 35 ans. Nora Joumblatt est la présidente de cette manifestation culturelle depuis 1987.

5. Conclusion

Dans l'histoire politique du Liban contemporain, comme nous avons pu le constater, le patronage s'est avéré résistant, adaptable et largement considéré comme un principe de bonne conduite, coexistant avec d'autres institutions de l'État. En raison de la continuité historique du pouvoir territorial d'une génération à une autre au sein de dynasties, le patronage est ainsi devenu au Liban à la fois une norme et une coutume dont l'existence est reconnue dans la prise de décision, au nom des communautés religieuses. Il renvoie aux relations qui se sont établies historiquement entre les grandes familles et leurs communautés, sur le principe de la loyauté politique. De ce fait, les relations de patronage se présentent comme un principe d'organisation sociale, un lieu d'élaborations idéologiques et mémorielles, et même un idéal ou une esthétique (Rivoal, 2016). Avec la domination du communautarisme, ces relations, attribuées généralement à des sociétés traditionnelles, sont vouées à perdurer dans le temps en s'adaptant et évoluant selon les situations et les conditions (Eisenstad et Roniger, 2009 ; Johnson, 2002).

À la différence des pays occidentaux où la société civile est composée de multiples organisations comme les associations - libérales, laïques, et volontaires - dont les activités sont détachées du pouvoir étatique, au Liban, et au Moyen-Orient en général, cette société civile prend plutôt la forme d'organisations familiales, voire communautaires, liées à un territoire. En l'absence d'administration étatique efficace, ces organisations assurent non seulement les affaires locales, dans divers domaines dont le domaine environnemental, mais elles viennent parfois consolider la légitimité de tel ou tel leader, à l'instar de l'Association Cèdres du Chouf. Tout ceci influence bien évidemment la façon dont la conservation peut être gérée localement.

Dans le double contexte d'un État faible, et, dans les régions, d'une structure socio-politique dominée par les relations de patronage, il est difficile, voire risqué, pour des gestionnaires de Réserve, mais aussi pour le succès global de la conservation, de compter uniquement sur le soutien des institutions de l'État ou sur des supports à l'international. Il est aussi vain de tenter, pour résoudre des conflits avec les usagers d'un espace menacé ou pour accéder plus facilement à certains services, d'affronter la lenteur bureaucratique de l'administration publique. Rappelons enfin l'absence de représentation adéquate des citoyens (ou des

populations locales) qui pourrait servir d'intermédiaire entre ces dernières et les gestionnaires de la Réserve en cas de désaccord. Dans ce contexte, il est essentiel de comprendre toute l'importance stratégique qu'il y a, plutôt que de tenter un quelconque recours à l'État ou à une « société civile » organisée inexistante, de s'appuyer sur les structures socio-politiques en place en mobilisant des personnes-clé de la région, susceptibles d'intervenir personnellement pour assurer le succès et la stabilité des pratiques de conservation. C'est s'appuyant sur le patronage que les gestionnaires ont pu assurer le succès de la Réserve du Chouf. Tout en préservant, nous l'avons vu à travers l'APAC, les apparences d'une conservation bipartite entre Etat et société civile, ce qui permet à l'Etat de continuer à prétendre qu'il joue son rôle dans la conservation au niveau local, et au réseau du leader, via l'Association des Cèdres du Chouf et ses divers affiliés, de rester le véritable patron de la conservation. Nous avons vu aussi comment cette « gestion sous patronage » vient conforter le système en place, « redorant » en quelque sorte l'image du leader : d'ancien seigneur de la guerre, il devient mécène de l'environnement.

De par sa position politique à l'échelle nationale et locale, Walid Joumblatt, par l'intermédiaire de son association, a contribué à la mise en place d'un modèle de conservation, qui ne correspond pas forcément au modèle habituellement rencontré, dont les principaux promoteurs sont l'État et la société civile. En l'absence de ces deux acteurs-clé, à travers le prisme des relations patron-client, c'est le leader qui devient l'intermédiaire nécessaire et suffisant pour que les gestionnaires puissent accéder aux services de l'État, aux financements internationaux, ou aux équipements civils. Par ailleurs, le leader dispose d'un charisme suffisant pour exercer efficacement (mais à sa manière) son pouvoir de médiation, de négociation et même parfois de coercition, afin faire respecter par ses « affiliés » les principes de la conservation. Avec ses différents statuts, que ce soit à l'échelle nationale comme député, ou dans la sphère locale comme chef de communauté, il est en mesure d'engager des actions flexibles et informelles dans différents domaines et à différents niveaux, ce qui offre ainsi la possibilité de traiter une large sélection de problèmes et dans des circonstances variables. Nous avons vu que ce recours s'est souvent avéré déterminant dans la résolution de problèmes.

Ce tissage de la conservation au patronage, qui se révèle être particulièrement bien adapté au contexte libanais et constitue un des principaux facteurs de succès de la Réserve, a été peu

étudié. Nous avons mentionné Kingston (2001), qui a dénoncé ce système en ne le voyant que comme une stratégie mise en place par les chefs politiques locaux pour détourner la manne de la conservation vers le développement de leurs territoires, et donc pour renforcer leur pouvoir. Sodberg (2014), qui s'est basé sur les enquêtes ethnographiques qu'il a menées dans le Chouf en 2012, a montré que cette « gestion sous patronage » ne servait pas que les intérêts de Walid Joumblatt, mais constituait une adaptation efficace des modes de conservation dans le contexte libanais, adaptation qui n'effaçait pas totalement le rôle de l'Etat, même si, souvent, les structures affiliées au leader, ou le leader lui-même, en venaient à remplacer l'Etat, pour combler ses défaillances. Quant à la société civile, cette notion reste quelque peu floue dans le contexte du Chouf, où l'on raisonne encore en termes d'associations familiales liées aux leaders territoriaux par des relations complexes mais anciennes et solidement ancrées. Comme le note Sodberg, reprenant Eickelman (1996) « Le Moyen-Orient contemporain, au lieu de présenter des divisions nettes entre l'État et la société civile, présente plutôt « un réseau complexe d'institutions sociales qui maintiennent l'ordre lorsque les gouvernements centraux sont inefficaces ou oppressifs ». Pour Sodberg, la société civile se définit quelque part entre l'Association des Cèdres et les relations de patronage. Ce que nous voyons, 10 ans après l'étude de Sodberg, n'est pas l'émergence d'une société civile au sens moderne occidental, mais l'implication de plus en plus forte des populations locales, plutôt comme une addition d'individualités que sous une forme organisée, dans le projet de conservation. Même s'ils ne gèrent pas à proprement parler la Réserve, ces acteurs locaux constituent désormais une force avec laquelle les gestionnaires doivent compter, car c'est leur adhésion qui a fait le succès de ce projet de conservation.

Conclusion

Conclusion générale

Nous voici arrivés au terme de cette étude. Que pouvons-nous en retenir ?

Dans un premier temps, nous avons montré comment s'est constituée l'image du cèdre à travers l'histoire, en détaillant son importance dans les échanges économiques et les rapports de pouvoir dans le bassin méditerranéen, depuis la Haute Antiquité. L'analyse de la symbolique du cèdre dans les domaines religieux, littéraire et patriotique, nous a aussi permis de montrer que l'arbre ne constitue pas seulement un élément central de l'histoire économique méditerranéenne, mais aussi un véritable marqueur patrimonial et social.

Passant ensuite à une échelle plus locale, nous avons examiné la construction du rôle que le cèdre a joué dans la mémoire collective et dans les revendications territoriales des communautés de la montagne libanaise. Nous avons vu que les deux principales communautés de la montagne, les Maronites et les Druzes, se sont approprié le cèdre de façon différente. Pour la communauté chrétienne maronite, le cèdre est un élément fondateur, à la fois matériel et symbolique, qui appuie une revendication territoriale et identitaire à caractère avant tout religieux. Chez les Druzes, l'appropriation matérielle et symbolique du cèdre s'est manifestée plus récemment, avec l'engagement de la communauté dans la protection de derniers lambeaux de forêt : le cèdre devient dès lors le patrimoine naturel de la communauté et la base de son projet territorial. Une fois arrivés au pouvoir au moment du Protectorat, les Maronites vont élargir cette importance symbolique du cèdre au pays tout entier. Choisi comme emblème du pays, le cèdre est alors approprié collectivement par la population du Liban comme le symbole d'un projet politique national.

Nous avons, dans un deuxième temps, cherché à comprendre, à travers l'analyse des politiques forestières qui se sont succédées depuis l'Indépendance du pays, pourquoi le souci pour la protection des forêts n'est arrivé que tardivement au Liban et pourquoi l'Etat reste aujourd'hui le grand absent dans la mise en place de la conservation dans les régions. Nous avons montré, bien que l'État, sous l'influence du débat écologique international dans les années 1990, ait tenté de s'emparer de la question environnementale, par la création d'un premier Ministère de l'Environnement et par la désignation des premières réserves naturelles forestières nationales. La conservation des forêts reste sous la dépendance d'un système politique faible et d'un traitement morcelé, sectoriel, avec une vision à court terme, et sans

intégrer les acteurs sur le terrain, notamment les municipalités. Mais ce Ministère de l'Environnement ne possède pas jusqu'à présent de réelle légitimité politique et reste faiblement doté financièrement par rapport aux autres Ministères. Ses capacités décisionnelles sont, de fait, limitées.

Nous sommes ensuite passée à l'analyse détaillée du fonctionnement de la Réserve de Biosphère du Chouf, en examinant d'une part les actions menées pour la réhabilitation des paysages forestiers et ruraux et la conservation des cédraies, et d'autre part les projets de développement rural mis en place conjointement par les gestionnaires de la Réserve, les municipalités et les populations locales. Nous avons porté une attention particulière à la façon dont les gestionnaires de la Réserve se sont rapprochés des populations locales pour penser et mener à bien des projets combinant la conservation des forêts, la mise en valeur des ressources territoriales et un développement des activités économiques. Nous avons abordé la double question de l'ancrage et de la qualification des produits locaux, et examiné les dynamiques socio-spatiales suscitées par la patrimonialisation et la mise en tourisme de l'espace naturel, pour déboucher sur une analyse du projet territorial ainsi mis en place. Nous avons enfin produit une analyse détaillée des pratiques et des formes de coordination qui ont permis d'initier ces actions collectives et de contourner certaines difficultés susceptibles d'entraver leur mise en œuvre

Enfin, nous avons examiné la question de l'adaptation des cadres généraux de la conservation et de sa gestion concrète aux structures socio-politiques du Liban (c'est-à-dire au système de clientélisme communautaire). Nous avons donc analysé les différents ajustements apportés, sur les plans institutionnel et social, aux dispositifs de gouvernance et de gestion de la conservation, en insistant sur le rôle déterminant des structures, des habitus et des acteurs socio-politiques de la région. En partant d'observations empiriques et de l'examen des pratiques concrètes, plutôt que d'hypothèses et de jugements a priori, nous avons montré comment, en s'appuyant ces structures et ces acteurs, et en activant les réseaux et les accointances liées au clientélisme politique dominant dans la région, les gestionnaires ont pu assurer le succès de la Réserve du Chouf, c'est-à-dire la réalisation des différentes actions du projet intégré de conservation, son appropriation par les populations locales, et sa reconnaissance au niveau national et international.

Il nous reste maintenant à prendre un peu de hauteur, pour voir ce que le projet de conservation du Chouf a engendré, au niveau régional, et au-delà. Nous reviendrons d'abord sur ce qu'implique la mise en place d'un projet de conservation sur un territoire (en l'occurrence le territoire du Chouf), en analysant la Réserve de Biosphère comme un dispositif territorial. Nous nous demanderons si la requalification du territoire en fonction de ses qualités naturelles et des impératifs de conservation intégrée contribue à faire émerger un nouveau territoire, comme cela a pu être observé ailleurs (voir par exemple Fortier 2009). Nous nous demanderons ensuite si les efforts d'intégration des populations locales aux projets de la Réserve ont permis une montée en puissance de ces populations, et ce que cela implique du point de vue de la constitution d'une « société civile ». Puis nous analyserons les innovations organisationnelles sous l'angle double de la construction d'une intelligence collective et de la constitution de communs. Enfin, nous nous essaierons à un peu de prospective : dans les conditions actuelles de délabrement économique, social et politique du pays, quel peut être l'avenir de la Réserve, et quel rôle peut-elle jouer pour les populations du Chouf et du pays tout entier ?

La Réserve du Chouf : nouveau dispositif territorial, nouveau territoire ?

La conservation de la biodiversité n'est pas qu'un ensemble de recommandations ou de règles pour gérer les ressources et les milieux. Dans la mesure où elle devient l'impératif majeur de la gestion d'un territoire, elle revêt aussi une dimension géographique. En effet, en assignant aux espaces naturels et ruraux une fonction précise (la conservation), elle conduit à un redécoupage (souvent, un zonage) du territoire, à la conception et à la mise en place de nouveaux projets et de nouvelles pratiques sur les ressources naturelles, et à l'institution de nouvelles formes et de nouvelles règles de gouvernance.

En nous inspirant de la définition de Piraux et al. (2018), qui se réfèrent à Foucault (1975), nous considérons le dispositif territorial comme un assemblage complexe d'éléments hétérogènes en interaction, combinant des éléments matériels (aménagement, structures de gestion et de gouvernance, pratiques, décisions réglementaires...) et immatériels (normes, discours, énoncés scientifiques, savoirs, objectifs...). « *Le dispositif lui-même, c'est le réseau tissé entre tous ces éléments* » (Foucault 1975). « *L'ensemble est conçu pour répondre à une finalité commune dans le territoire* » (Piraux et al. 2018), dans notre cas la conservation

intégrée. Le dispositif territorial définit ainsi les limites géographiques de son application, les règles de l'usage des ressources et des espaces, ainsi que les conditions du développement économique et social sur le territoire sur lequel il s'applique. Il établit aussi de nouveaux rapports de pouvoir dans le sens où il introduit une nouvelle hiérarchie dans l'action et dans la gouvernance, articule action individuelle, action collective et action gouvernementale, et modifie les relations et les stratégies des acteurs locaux (Piraux *et al.* 2018).

Nous allons ici examiner les contraintes et les transformations induites par l'introduction de ce dispositif sur un territoire⁸⁰ structuré historiquement par des facteurs culturels, socio-politiques et religieux, en l'occurrence le communautarisme confessionnel, en examinant successivement trois des principales fonctions du dispositif « Réserve de Biosphère » : la fonction d'aménagement, la fonction de cadre pour le développement, et enfin la fonction de gouvernance.

Un dispositif territorial pour l'aménagement

Rappelons-le : les normes d'aménagement inhérentes aux Réserves de Biosphère imposent aux responsables de délimiter 3 zones. Une (ou plusieurs) zones centrales, pour la conservation stricte, devant être protégée(s) par la législation nationale (c'est-à-dire classées en aires protégées), une zone tampon qui entoure la ou les zones centrales, où les activités de production doivent rester compatibles avec les principes écologiques de la conservation, et enfin une « zone de transition », se prêtant à diverses activités. Ce zonage inclut aussi des normes chiffrées : la zone centrale doit couvrir au moins 3% de la surface totale de la Réserve, et la zone tampon au moins 17%.

L'une des conséquences majeures de la mise en œuvre cette norme d'aménagement est l'ouverture du territoire sur une autre géographie des lieux : le zonage (re)définit des hiérarchies et (re)distribue des fonctions (conservation de la biodiversité, développement socio-économique, sensibilisation à la recherche) sur ces trois zones principales, mais sans effacer la géographie historique et sociale. Dans la Réserve du Chouf, cette nouvelle géographie donne une position centrale à de nouveaux espaces qui soit n'étaient pas pris en

⁸⁰ Le territoire est appréhendé ici comme un espace délimité, faisant l'objet d'une appropriation à la fois économique, sociale, politique et idéologique, par des groupes qui ont une représentation particulière de leur histoire et de leur singularité [Di Méo 1999]

compte dans la configuration socio-politique du territoire (les forêts de cèdres), soit n'existaient pas en tant que tels (le corridor écologique).

Le territoire du Chouf s'est construit et structuré autour des centres économiques, politiques et culturels, et autour d'activités dont certaines ont presque disparu (l'agriculture) et d'autres occupent toujours une place importante. Les forêts de cèdre, même si elles faisaient partie de l'identité historique du territoire, restaient à la périphérie, utilisées essentiellement par les bergers, et pour la collecte de ce qu'on appelle parfois les « menus produits de la forêt » : le bois-combustible, les plantes médicinales, les champignons et quelques autres nourritures sauvages. Le dispositif territorial de la Réserve inverse totalement les polarités historiques : les forêts deviennent le cœur du territoire de la Réserve, et le zonage change totalement leur statut et leurs usages. Pour un objectif érigé en bien commun, la conservation, on interdit en effet toute activité humaine autre que la contemplation. Ce qui prive les propriétaires et les bergers de leurs anciennes prérogatives. Cette restriction des usages sur la zone centrale est, en quelque sorte, « compensée » au niveau du territoire dans son ensemble par le développement local mis en œuvre sur les deux autres zones. Nous avons vu que le nouvel équilibre a bénéficié des structures et des pratiques mises en place pendant la guerre civile, à travers une combinaison inattendue entre une surveillance exercée par une milice armée et des négociations de personne à personne, dans lesquelles le leader territorial, alors chef de guerre, a joué un rôle prépondérant.

Le territoire du Chouf est marqué par des spécificités paysagères et des aménagements qui renvoient aux interactions qui ont eu lieu sur plusieurs siècles entre des communautés persécutées et un milieu hostile. A côté des impératifs de restauration et de conservation, cette identité paysagère a orienté l'intérêt des gestionnaires pour la restauration d'un corridor écologique ainsi que la définition géographique de ce corridor. En effet, le corridor ne fait pas que renforcer la « connectivité » des espaces naturels et favoriser la circulation et le déplacement des gènes, des espèces animales et des espèces végétales. Il maintient aussi la connectivité sociale et historique entre les différents paysages. Les gestionnaires l'ont bien compris : à côté des opérations de restauration écologique, ils se sont efforcés de restaurer des connexions endommagées par l'histoire récente (exode rural, guerre civile) afin de retrouver les liens historiques et économiques entre les différents compartiments du paysage. La réhabilitation des terrasses en pierres sèches, ou celle de la forêt de Dalboun, qui a retrouvé

son ancien aspect et ses anciennes fonctions, constituent des exemples très parlant de cet engagement des gestionnaires dans restauration de la connectivité socio-historique.

On peut donc conclure que ces nouveaux espaces ont été en capacité de « faire territoire ». Mais cette construction territoriale, nous l'avons vu, n'a été effective que parce qu'elle s'est appuyée sur un réel engagement des différentes parties prenantes dans les projets mis en place à partir de ce dispositif d'aménagement, comme nous allons le revoir maintenant.

Un dispositif pour le développement

Le dispositif territorial de la Réserve de Biosphère comprend aussi des normes et des mesures qui encadrent fortement les activités humaines. Outre les actions dédiées à la conservation, qui sont définies et entreprises principalement par le personnel de la Réserve, ce dispositif promeut un développement dit « durable » ou « intégré », lui-même fortement normé : ce développement doit en effet respecter les principes de la « conservation » et être mené avec les populations. Dans la zone tampon et dans la zone de transition, tous les acteurs concernés (la population locale, les organismes chargés de la conservation, les scientifiques, les associations, les groupes culturels, les entreprises privées et d'autres partenaires) sont invités à coopérer et à œuvrer ensemble pour gérer et développer les ressources de la région de façon durable et pour le bénéfice des populations locales. Les actions mises en place dans la Réserve ont vocation à répondre aux besoins des habitants en mobilisant leurs connaissances et leurs savoir-faire. Si elle ouvre la possibilité d'une nouvelle dynamique socio-économique, cette norme de coopération cadre de façon stricte les objectifs, la nature et la mise en place des projets liés au développement. Nous avons vu que les gestionnaires de la Réserve du Chouf ont opté pour une stratégie qui s'est basée sur une valorisation patrimoniale et territoriale des spécificités locales. C'est-à-dire une stratégie qui cible la gestion et la mise en valeur des ressources territoriales (les produits, les paysages les aménagements et les savoirs spécifiques au territoire) avec deux volets : la valorisation économique des produits locaux et le développement de l'écotourisme. Cette stratégie est mise en action à travers divers projets (la labélisation de type « produit de Parc », l'appui aux initiatives individuelles – produits locaux, campings, maisons d'hôte -, l'amplification de ces initiatives, etc.). Elle inclut aussi un effort de rapprochement entre les différentes activités de façon à, d'une part, créer des synergies qui suscitent auprès d'acteurs plus attentistes des envies d'entreprendre, et, d'autre part, décliner une signature identitaire globale au niveau du territoire.

La prise en compte de la dimension territoriale dans la valorisation des produits et des activités locales a ouvert la voie à un véritable processus du développement territorial, pendant que les nouvelles dynamiques socio-spatiales dues aux mobilités touristiques ont ouvert le territoire vers l'extérieur. Mais la Réserve s'est aussi efforcée de stimuler l'implication de tous les acteurs du territoire dans les projets. Cette mise en synergie d'acteurs variés autour des ressources territoriales a pu faire émerger des innovations organisationnelles sur lesquelles nous allons revenir un peu plus loin.

On pourrait conclure que, en tant que dispositif pour le développement, et dans sa déclinaison locale, la Réserve du Chouf a permis un retournement de l'espace rural : au lieu de se faire imposer un modèle de développement pensé par un Etat central, ou au lieu de rechercher à l'extérieur des aides ou des ressources susceptibles de contribuer à leur développement, les acteurs du territoire se sont appuyés sur la valorisation de leurs propres ressources. Cependant, cette affirmation est à tempérer : dans l'histoire des montagnes libanaises, l'effacement régulier du pouvoir central et la structure socio-politique, religieuse et sociale des communautés locales ont appris aux populations à ne compter que sur leurs propres forces. C'est sans doute pourquoi la Réserve, en tant que dispositif de développement, a connu un tel succès.

Un dispositif territorial pour la gouvernance

Les Réserves naturelles (dont les Réserves de Biosphère) sont des dispositifs territoriaux qui imposent des hiérarchies et des allégeances très différentes de celles qui préexistent à leur installation. Ces dispositifs viennent donc heurter directement l'autorité des leaders des territoires mis sous la tutelle de la conservation. Dans un contexte socio-politique où la légitimité politique des leaders est historiquement indissolublement liée au territoire, comme c'est le cas du Chouf et de la famille Joumblatt, il est inimaginable que le leader laisse la gestion de ce territoire à un organisme extérieur. Le leader ne peut donc pas faire autrement (s'il veut garder son pouvoir) que de s'impliquer dans la conservation, voire de la devancer. De façon réciproque, La politique de conservation (à travers la mise en place de réserves) ne peut pas se faire sans les chefs territoriaux car elle touche leurs territoires, donc les met au défi.

Nous avons vu comment, pour ne pas laisser la gestion de son territoire à un organisme extérieur et afin de maintenir son pouvoir, le leader Walid Joumblatt a multiplié les actions qui l'ont peu à peu consacré comme le promoteur et le leader de la conservation dans la

région. C'est lui qui a lancé les politiques de conservation dans le Chouf, et c'est son association qui s'est imposée comme principal interlocuteur de l'Etat. Il s'est assuré de la fidélité des agents de la Réserve, à tous les niveaux. Il s'est aussi rendu indispensable pour faciliter à la fois les actions de conservation et les projets de développement, et pour assurer l'adhésion des populations locales au projet global de la Réserve. Nous en avons conclu que son implication environnementale et ses efforts pour créer la Réserve et assurer son succès ont renforcé son pouvoir. Mais en fait, ces efforts n'ont pas fait que renforcer son pouvoir : sauf dans une situation où la Réserve n'aurait été qu'une coquille vide, ces efforts étaient indispensables pour le maintien même de ce pouvoir.

Le dispositif de gouvernance reformate aussi les relations entre différentes catégories de pouvoir : le leader, bien sûr, mais aussi les municipalités, les populations locales, et enfin l'Etat. Il vise à articuler action individuelle, action collective et action gouvernementale. La norme internationale qui oriente la gouvernance dans les Réserves de Biosphère recommande en général une bonne représentation de la société civile, et un relatif effacement de l'Etat. Nous avons vu pourquoi cette norme s'est avérée non pertinente pour le Chouf, en premier lieu du fait de l'absence d'une société civile constituée, mais aussi à cause des structures socio-politiques de la région. Nous avons vu aussi comment les institutions de gouvernance (le comité APAC en particulier) ont été « manipulées », à la fois par le leader et par les gestionnaires, pour assurer une bonne articulation entre les différentes catégories de pouvoir, sans heurter de front l'Etat ou limiter ses prérogatives, tout en soutenant autant que faire se peut la participation des populations locales. Cette « manipulation » a permis de préserver la représentation de chacune des catégories au sein du comité de gestion. Mais elle a aussi garanti aux gestionnaires qu'ils pourraient décider de leur propre modèle de conservation intégrée et de développement participatif, et mener à bien leurs actions.

Ce dispositif, qui a donc conduit à un redécoupage du territoire, à l'assignation de nouvelles fonctions aux différents compartiments ainsi redéfinis, et à une gouvernance modifiée, s'est inscrit, nous l'avons dit, dans un territoire déjà existant, à identité forte. Il a été imposé à une société organisée en une communauté confessionnelle, cimentée par une histoire douloureuse et des valeurs fortes, s'identifiant pleinement à son territoire et fidèle à ses chefs territoriaux. Le défi majeur de la conservation dans le Chouf est bien l'appropriation du

dispositif par cette société particulière. Nous avons vu que le projet global de la Réserve a su prendre en compte à la fois le patrimoine naturel et les valeurs culturelles de l'ancien territoire. Nous avons aussi conclu que les populations locales ont relativement bien adhéré aux projets proposés par les gestionnaires, et donc au projet global de conservation intégrée. Cela veut-il dire que ces populations partagent avec les gestionnaires une représentation commune du nouveau territoire ? Que le nouveau dispositif territorial fait sens pour ces populations et qu'il répond à leurs attentes ? Cette appropriation est certainement un processus lent et complexe, qui demande d'articuler de façon fine les savoirs et les usages de chacun sur les espaces, et de répondre aux défis socio-territoriaux. Le processus est en cours.

La montée en puissance des populations locales

Nous avons parlé longuement, dans les chapitres III et IV, des différentes formes de collaboration entre la Réserve et les populations locales. Cette collaboration multiforme a grandement contribué à faire évoluer le rôle de ces dernières et, au-delà de leur intégration dans les projets de la Réserve, leur implication dans le développement du territoire. Cette implication est particulièrement importante pour les jeunes générations, qui constituent la force vive du Liban contemporain. Avec, d'un côté, une volonté manifeste de la part de ces jeunes de s'investir dans leur territoire d'origine, et, de l'autre, la mise en œuvre par la Réserve d'un nouveau dispositif pour soutenir ceux qui ne disposent pas de moyens suffisants pour la réalisation de leurs projets et pour promouvoir leurs produits ou leurs activités, ces jeunes générations peuvent réaliser leurs projets et rester sur le territoire. Leur engagement territorial est renforcé par une conviction environnementale forte. En effet, une grande partie de la nouvelle génération au Liban est de plus en plus sensibilisée à la question de l'environnement. La Réserve offre ainsi aux jeunes du Chouf non seulement de nouvelles opportunités pour développer des activités originales et porteuses sur le plan économique ou social, ou encore pour rester ou revenir au pays (ce qui devient essentiel par les temps qui courent), mais aussi l'occasion de s'engager activement pour l'environnement.

Ces collaborations diverses et variées ont donc permis une réelle montée en puissance des populations locales, au fil des années et du développement des activités et du rayonnement de la Réserve. Cette montée en puissance comporte une forte composante d'autonomisation économique : les projets liés à la Réserve permettent indéniablement une amélioration des

conditions de vie, ce qui est fondamental dans le contexte de la crise économique au Liban. Elle peut aussi s'analyser, sur le plan socio-environnemental, en termes de responsabilisation. L'attachement historique des populations du Chouf au cèdres et aux cédraies n'a pas empêché la quasi disparition de ces dernières. La patrimonialisation du cèdre en termes environnementaux a permis à ces populations de se sentir directement responsables de l'avenir de leurs forêts, et de s'impliquer étroitement dans leur conservation. La responsabilisation va aussi au-delà du cèdre. A travers les divers dispositifs mis en place par la Réserve pour stimuler la participation et le débat, les populations locales sont directement acteur du développement : elles ne sont pas les récipiendaires de projets qui auraient été définis en amont, sans leur avis (comme c'est souvent le cas dans le monde de la conservation), au contraire, elles sont directement et réellement investies dans toute les étapes du développement du territoire et de son attractivité. Le succès de la Réserve, reconnu sur le plan national comme international, est donc aussi le leur, ce qui peut légitimement générer un sentiment de fierté.

Cette montée en puissance peut-elle aussi s'entendre en termes d'émancipation socio-politique ? Les populations locales, bien que non organisées, peuvent-elles être vues comme une nouvelle forme, localement et culturellement adaptée, de cette société civile dont les observateurs étrangers cherchent la trace dans les campagnes du Liban ? Les populations locales bénéficient de la liberté de mener leurs propres projets avec le soutien de la Réserve et des autres acteurs du territoire, elles participent aux prises de décision et aux démarches de valorisation de l'image de la Réserve vis à vis de l'extérieur. Réciproquement, elles ont permis à la Réserve, par leur adhésion à son projet, de répondre à l'agenda international de la conservation intégrée sur la « participation » : elles représentent en ce sens une société civile qui s'inscrit pleinement dans la vision et dans le projet territorial de la Réserve et est garante du respect d'une démarche collective et participative, dans les processus de décision comme dans l'action. Elles constituent, dans leur ensemble, un acteur beaucoup plus présent et plus puissant que l'Etat, et au moins aussi important que les municipalités. Mais elles ne bénéficient d'aucune représentation collective (sous forme d'association ou de syndicat). Et elles n'ont pas cherché à profiter de la Réserve pour briser les hiérarchies politiques traditionnelles. Nous avons longuement parlé de la résilience des structures socio-politiques dans le Chouf, et de la façon dont les pouvoirs traditionnels avaient su se renouveler dans et

avec la conservation, tout en conservant leur place et leur rôle. La montée en puissance des populations locales s'est faite non pas contre les institutions, mais dans le respect des traditions culturelles, sociales et politiques. Ces populations n'ont pas « profité » du dispositif normatif des Réserves de Biosphère (en termes d'effacement du rôle de l'Etat ou des pouvoirs locaux aux profit des usagers) pour remettre en cause le pouvoir de l'Etat ou du leader. Les relations sociales et les structures politiques préexistantes ont été respectées.

On peut donc en conclure que la conservation a constitué un « moment » pour que se forme une véritable société civile ... à la mode libanaise. Cette montée en puissance des populations locales peut être, sous certains aspects, considérée comme une nouvelle forme de la société civile, adaptée aux valeurs socio-culturelles du territoire. Mais les valeurs locales, qui constituent le ciment puissant de la société du Chouf, expliquent en grande partie le fait que la conservation, et ce qu'elle peut véhiculer en termes d'idéologie sur le plan de l'organisation socio-politique et de l'émancipation des populations locales des tutelles traditionnelles, n'ait pas constitué un autre « moment » : celui de la remise en cause du système, relativement inégalitaire et coercitif clientélisme communautaire et du patronage.

Innovations organisationnelles : vers la construction d'une intelligence collective

Nous avons vu, au fil des chapitres, que la Réserve a mis en place une série d'innovations organisationnelles, destinées à faciliter la prise en compte de la diversité des représentations et des intérêts des parties prenantes, ainsi que de la nécessité pour ces parties prenantes de faire évoluer leurs pratiques vers le respect de normes collectives et partagées. Nous allons en citer pour mémoire brièvement quelques-unes : des lieux de partage et de mise en débat avec les acteurs, souvent par catégorie d'intérêts, visant à produire des règles collectives se référant à des valeurs communes ; des mécanismes d'accompagnement et de promotion des initiatives locales ; des lieux d'amplification des initiatives locales ; des processus de concertation et de coordination pour des projets communs et de faciliter la prise de décision ; des instruments de partage mis à disposition de tous, intérieurs comme extérieurs (sites internet, service de consultation et d'information, base de données) ; la mise en relation des acteurs locaux avec les partenaires institutionnels et financiers de façon à définir les conditions de l'implication de ces derniers (obtention et redistribution de ressources financières) ; la mise en place de formations et de mécanismes destinés à soutenir les jeunes ;

la négociation avec les organisations publiques pour dispenser les acteurs de certaines taxes dans les premières années de leurs projets ; l'implication des personnes-clé de la hiérarchie socio-politique pour la résolution des conflits ou la recherche de soutien logistique et financier.

Ces innovations ont largement sous-tendu le succès de la Réserve, et elles ont bénéficié, de façon diverse, à toutes les parties prenantes. Elles ont ainsi facilité la conciliation entre la conservation et le développement et ont contribué à ce que la Réserve devienne la source d'une croissance économique durable. Elles ont aussi facilité, dès le début des opérations, l'intégration des populations locales, puis permis leur montée en puissance. Elles ont permis de préserver les structures sociales et les hiérarchies politiques qui conditionnent la stabilité sociale et territoriale du Chouf. Elles ont facilité l'intégration d'instances extérieures, des financeurs aux visiteurs de passage, et contribué au rayonnement de la Réserve au niveau national et international.

Au-delà de ces bénéfices spécifiques, quel a été l'apport de ces bénéfices ? Sodberg, dans son article de 2012, considère la conservation elle-même comme une forme d'innovation organisationnelle : « *La conservation dans le Chouf s'explique comme une forme d'innovation organisationnelle réalisée par des agents fortement contraints par les réalités politiques libanaises contemporaines* » (Sodberg 2012). Pour aller dans son sens, nous avons vu en effet comment la conservation a permis à chaque partie prenante de trouver son compte dans la conservation, sans que soient totalement remises en cause les structures politico-familiales dans lesquelles elle fonctionne : l'Etat ne perd pas la face et peut brandir le succès de la Réserve comme garantie de son implication dans la conservation ; le leader consolide son pouvoir en le renouvelant ; les gestionnaires peuvent mener à bien leurs projets ; les populations locales y trouvent une nouvelle forme de développement.

Si nous revenons aux différentes innovations organisationnelles mises en place par les gestionnaires, nous pouvons nous demander ce qu'elles ont apporté en termes de construction d'une intelligence collective : ont-elles permis qu'agriculteurs, éleveurs, élus et notables, gestionnaires de la Réserve, leader et représentants de l'Etat réfléchissent et œuvrent ensemble non plus comme des entités partisans, mais comme une « supra-entité » ? Ou les gestionnaires sont-ils restés l'épicentre de la Réserve, son « cerveau » en quelque sorte, centralisant les données, les traitant, et les redistribuant vers les différentes

parties prenantes sous forme de demandes, de projets, de propositions ? D'un côté, les gestionnaires continuent à assumer leur rôle de chef d'orchestre : par la création, l'incitation et l'amplification des projets territoriaux, par l'organisation de la promotion de la Réserve, par la mobilisation de leurs réseaux pour trouver des solutions aux problèmes et aux conflits, ou assurer des financements. Même si cette dynamique s'effectue avec l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, éleveurs, élus et notables), les gestionnaires y jouent un rôle central. D'un autre côté, les acteurs locaux commencent à s'organiser autour des activités et de projets de développement d'une façon indépendante de des gestionnaires (tout en respectant l'esprit de la Réserve en termes de conservation intégrée), et les collectivités locales s'approprient l'idée d'un projet territorial, en créant par leurs propres moyens et à travers leurs propres réseaux, des activités et des événements qui renforcent l'attractivité du territoire. On pourrait penser que ces initiatives constituent des tentatives d'émancipation de la part des populations locales. Mais il n'en est rien : les gestionnaires de la Réserve viennent en effet appuyer ces initiatives et contribuent à leur promotion. On a bien là l'image d'un fonctionnement dans lequel chacune des parties prenantes apporte, en fonction de ses capacités et de son savoir-faire, sa propre contribution pour la réalisation d'un projet collectif en constante évolution. C'est-à-dire, de notre point de vue, la trace, voire la preuve, d'une intelligence collective en pleine construction.

La prochaine étape serait-elle celle de la constitution de la Réserve en « bien commun » ? Il est encore trop tôt pour le dire, et les événements récents amènent plus de questions que de réponses sur ce sujet

Dans le contexte de la crise libanaise, quel avenir pour la Réserve du Chouf ?

La crise économique et politique actuelle au Liban est d'une ampleur inégalée. Elle fait peser sur les territoires ruraux de nombreuses menaces, mais peut aussi offrir de nouvelles opportunités. Elle soulève surtout de nombreuses interrogations sur l'avenir de la Réserve.

La crise fait peser des menaces directes sur les forêts. En effet, avec l'augmentation du prix du mazout et du gaz, qui dépasse aujourd'hui les moyens des populations locales, et avec, souvent, le défaut d'approvisionnement en combustible fossile, la coupe de bois devient la seule solution pour substituer aux besoins, ce qui peut remettre en question l'avenir de ses forêts résiduelles. La principale alternative à la coupe de bois dans les forêts protégées se

trouve dans les actions mises en place par les gestionnaires pour la production renouvelable de bois combustible, à travers la gestion des forêts de chêne et la fabrication de briquettes de bois densifié à un prix qui convienne aux moyens de la population locale.

Par ailleurs, la crise a provoqué la baisse de la fréquentation des visiteurs, ce qui entraîne une baisse des recettes d'entrée dans ces forêts et fragilise les projets touristiques (auberges, campings, activités de loisir). Quelles sont les alternatives de financement pour les activités de la Réserve ? Les entrepreneurs du tourisme pourront-ils surmonter la crise économique en l'absence de leurs principaux clients ?

Une autre incertitude concerne un possible exode des urbains vers les campagnes, en particulier le retour des urbains natifs du Chouf vers leurs villages d'origine, provoquant un afflux de personnes qui n'auront pas eu le temps de s'approprier le projet de la Réserve et auront sans doute d'autres préoccupations immédiates que celle de la conservation. Ce potentiel afflux de populations vers un territoire qui a, certes, trouvé son équilibre et a su se développer, va provoquer une pression accrue sur les ressources naturelles et agricoles. On peut se demander comment les gestionnaires et les populations actuelles de la Réserve vont pouvoir réagir. Pourront-ils adapter leurs pratiques à cette nouvelle demande sur le territoire ? Les gestionnaires pourront-ils multiplier les projets et trouver les financements pour le faire ? Pourront-ils continuer à protéger les forêts dans le cas de non-respect des règles ?

La crise économique s'accompagne aujourd'hui au Liban d'une véritable insécurité alimentaire, en particulier dans les villes, mais pas uniquement. Face à cette crise alimentaire, le Chouf possède quelques atouts. Le développement de la production agricole à travers la restauration des terrasses et le soutien aux produits locaux a permis d'améliorer les conditions de vie des familles défavorisées. L'amplification des projets de restauration et de mise en culture des terrasses à une échelle plus large au sein de la Réserve constitue une solution d'avenir en ce qui concerne la sécurité alimentaire au niveau local. Cette question de la sécurité alimentaire est devenue un enjeu majeur au Liban et peut entraîner des changements importants à moyen et à long terme dans la façon de produire et de consommer. Elle implique en particulier de consommer plus localement. La mise en avant des produits locaux connaît un succès chez les consommateurs, pour des raisons économiques (les produits locaux sont moins chers) et nutritionnelles (ces produits sont réputés être de meilleure qualité que les

produits importés). Cette tendance à « consommer local » est soutenue par la Réserve qui a mis en œuvre avec les petits producteurs et les collectivités locales des marchés agroalimentaires hebdomadaires. Elle constitue un atout pour les populations du Chouf, qui trouvent facilement à s’approvisionner près de chez eux. Les agriculteurs du Chouf sont-ils en mesure de répondre à une demande urbaine, de façon à éviter au pays d’avoir recours à des importations massives de nourriture ? Certainement pas encore. Mais c’est une voie à explorer.

La dernière question qui se pose est plus complexe. Dans le cas d’un renversement des hiérarchies politiques traditionnelles (à condition que cette « révolution » arrive jusqu’au Chouf), que va devenir la Réserve ? Sans le soutien du leader communautaire (ce qui peut se produire aussi si le leader en vient pour une raison ou une autre à se désintéresser de la Réserve et de la conservation en général), les gestionnaires et les populations locales sont-ils en mesure d’assurer la gouvernance et la gestion de la Réserve ?

Notre analyse de la Réserve du Chouf est insuffisante pour répondre à ces questions, d’autant qu’il a été conduit, sur le terrain, avant les événements qui fragilisent aujourd’hui le pays. Devant les incertitudes grandissantes sur l’avenir du Liban, il faudrait mettre en place un système de veille et entreprendre des recherches dans de nouvelles directions. Mais notre travail constitue néanmoins une base solide pour asseoir ces recherches, et nous espérons que les chercheurs libanais pourront s’en emparer.

Références Bibliographiques

- Abdul-Nour H., 2001. Les inscriptions forestières d'Hadrien : mise au point et nouvelles découvertes. In *Archaeology and History in Lebanon (AHL)*, Vol. 14. P 64-95.
- Abi-Saleh B., Safi S., 1988. Carte végétale du Liban. In *Ecologia Mediterranea*, Tome 14 n°1-2. P123-141
- Abi-Saleh B., Barbero M., Nahal I., Quezel P., 1976. Les séries forestières de végétation au Liban, essai d'interprétation schématique. *Bulletin de la Société Botanique de France*, N°123. P 541-560. <https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/00378941.1976.10835710>
- Abi-Said M., 2018. Assesment and evaluation of grazing activities at the Souf cedar biosphere reserve, phase II. 37 p.
- Abi-Saïd, M., 2011. Assesment and evaluation of grazing activities at the Shouf Cedar Nature Reserve, recommandations. 24p.
- Abu-Izzeddin F., 2013. Memoirs of a cedar: history of deforestation a future of conservation. Chemaly & Chemaly Printing Press : Beirut. 175 p.
- ACM (Administration Civile de la Montagne), 1990. Rapport d'activités 198-1984. Publications de comité de communication et de conseil du Parti Socialiste Progressiste. Éditions Doweik: Kafarnabrakh-Chouf. 339 p. الإدارة المدنية للجبل ، 1990. تقرير النشاط 198-1984. اصدارات لجنة الاتصال والاستشارات للحزب التقدمي الاشتراكي. دار دويك للنشر: كفرنبرخ الشوف. ص 339
- ACM (Administration Civile de la Montagne), 1989. Kama Joumblatt, le 6 décembre l'anniversaire du Maître- Martyr. Publications de comité de communication et de conseil du Parti Socialiste Progressiste. Éditions Doweik: Kafarnabrakh-Chouf. 350 p.
- الإدارة المدنية للجبل. 1989. كمال جنبلاط ، 6 كانون الاول ذكرى ميلاد المعلم الشهيد اصدارات لجنة الاتصال والاستشارات للحزب التقدمي الاشتراكي. دار دويك للنشر: كفرنبرخ الشوف. ص 350
- ACM (Administration Civile de la Montagne), 1984. Rapport d'activités 1983-1984. Publications de comité de communication et de conseil du Parti Socialiste Progressiste. Éditions Doweik: Kafarnabrakh-Chouf. 117 p. الإدارة المدنية للجبل، 1984. تقرير نشاط 1983-1984. اصدارات لجنة الاتصال والاستشارات للحزب التقدمي الاشتراكي. دار دويك للنشر: كفرنبرخ الشوف. ص 117
- Adger W.N, Benjaminsen T.A, Brown K., Svarstad H., 2001. Advancing a political ecology of global environmental discourses. *Development and Change*, 32(4). P681-715. <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.662.5399&rep=rep1&type=pdf>
- Aderghal M., Casablanca F., Landel P.-A., Michon G., Senil N., 2017. L'ancrage territorial des spécificités : regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens. *Hesperis-Tamuda* LII (1) (2017). P 357-381.
- Ajili M., Yazidi B., 2007. La domanialité des forêts en Tunisie à l'époque coloniale : entre droit de l'État et prétentions des particuliers. In *La justice française et le droit pendant le protectorat en Tunisie* [En ligne], consulté le 12 octobre 2021. *Institut de recherche sur le Magreb contemporain*, Tunis. P 175- 188. <https://books.openedition.org/irmc/488?lang=fr>
- Al-Amine A., 1989. L'institution scolaire et la désarticulation de l'État. *Maghreb-Macherk*, n°125. P117-125.

- Al-Hallani F., Andreoni R., Bassil M., Combe C., Maugoud P., Seytre L., 1995. La cédraie de Barouk (Liban), compte rendu de voyage d'un groupe d'étude de l'ENGREFF. *Forêt Méditerranéenne*, XVI, n°2. P 171-183.
- Althusser L., Balidar E., Establet R., Macherey P., Rancière J., 1965. Lire le capital. Press universitaire de France, collection Quadrige, Paris. 684p.
- Althusser L., 1965. Pour Marx. La Découverte, Coll. La *Découverte* (poche) : Paris. 270p.
- Amblard C., Déprés, C., 2011. La filière paysage en milieu rural. *Analyses économiques du paysage*. P 117-130.
- Amoros C., Petts G.E., 1993 (*dir.*). Hydrosystèmes fluviaux. Collection d'écologie, n°24. Masson : Paris. 300 p.
- Angeon, V., Caron P., Lardon S., 2006. Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? Développement durable et territoire [En ligne], dossier 7/2006, mis en ligne le 17 juillet 2006, consulté le 01 mai 2019. 24p. <https://journals.openedition.org/developpementdurable/2851>
- Angeon V., Callois J-M., 2005. Fondements théoriques du développement : quels apports du capital social et de l'économie de proximité. *Économie et institutions* [En ligne], 6-7/2005, mis en ligne le 31 janvier 2013, consulté le 23 avril 2019. <https://journals.openedition.org/ei/890>
- Angeon V.n Boisevert V., Caron, 2007. La marque "Parc Naturel Régional" : un outil au service d'un développement local durable et un modèle pour les pays du Sud ? In Véron J.B. (*dir.*). Dossiers ressources naturelles. *Afrique contemporaine*, 2007/2, n°222. P 149-166.
- Aouad I., 1933. Le droit privé des Maronites au temps des émirs Chihab (1697-1841) d'après des documents inédits. Essai historique et critique. Librairie Paul Geuthner : Paris. 311p.
- Attalah S., 1999. Les finances municipales au Liban. In les dimensions juridiques et administratives des municipalités au Liban : interventions au colloque organisé par le CERMOC à Beyrouth le 17 avril 1999, document N°4. P 12-14. <https://api.nakala.fr/data/11280%2Fb5aa18a2/44eadf2e14e839e2b4ec3ac601a46958e31d7a1f>
- Arnaud D., 1997. Le cèdre dans la réalité et dans l'imaginaire de la méditerranée de l'antiquité à nos jours. *Revue For. Française*. XLIX-2-1997. P 159-163. http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/5603/159_163.pdf?sequence=1
- Arnaud J.-L., 1995. Beyrouth et ses territoires. *Annales de Géographie de l'Université Saint-Joseph : Beyrouth*. P 1-20. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01676661/document>
- Arnould P., 2000. La forêt qui cache les forêts. In *Historiens et Géographes*, n°370. P 263-273.
- Aubert P.-M, 2010. Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines : changement sociale et efficacité environnementale. *Sociologie*. AgroParisTech, 2010. 408 p. https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00987319/file/these_PMA_pastel.pdf
- Auclair L., Alifriqui M., 2012 (*dir.*). Agdal, Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain. IRD éditions : Marseille et IRCAM (institut Royal de la culture Amazighe) : Rabat. 646p. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers13-07/010059469.pdf
- Auclair L., Simenel R., Alifriqui M., Michon G., 2010. « Agdal », les voies Imazighien de la patrimonialisation du territoire. *Hesperis-Tamuda*, Vol. XLV, (2010). P 129-149. <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010055394>
- Aznar O., 2002. Services environnementaux et espaces ruraux, une approche par l'économie des services. *Economies et finances*. Université de Bourgogne. 274 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00011365>

- Azrié A., 1979. L'épopée de Gilgamesh. Berg International Editeurs : Paris. 126p.
- Baaklini S., 2018. Les carrières, ces plaies indélébiles dans le paysage libanais. L'Orient-le Jour, 20/3/2018.
- Baaklini S., L'environnement a désormais sa charte au Liban. L'Orient-Le jour, 27 nov. 2002.
- Badia A., Sauri D., Cerdan R., Llurdes J., 2002. Causality and management of forest fires in Mediterranean environments: an example from Catalonia. *Global Environmental Change*, Vol.4, n°1. P 23-32.
- Badré M., Décamps H., 2005. La forêt au rythme des sciences et de la société. Propos recueillis par Henri Décamps. *Natures Sciences Sociétés*, 2005/4, Vol.13, P 428-436. <https://www.cairn.info/journal-natures-sciences-societes-2005-4-page-428.htm>
- Balandier G., 2013. L'anthropologie politique. Presses Universitaires de France, Quadrige. 288p.
- Balée W., 1999. Footprints of the forest: Ka'apor ethnobotany; the historical ecology of plant utilization by an Amazonian people. Columbia University Press : New York. 416p.
- Baltaxe, R., 1966. Carte forestière du Liban au 1/200.000e. Lebanese Republic, Green Plan. Issued by the forestry, education, training and research projects. UNDP, FAO.
- Baud M., Dobrev V., 1995. De nouvelles annales de l'Ancien Empire égyptien, une pierre de Palerme pour la VIe dynastie. *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, Institut français d'archéologie orientale. P 23-92.
- Baudry J., 1988. Approches écologiques des paysages. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°4, 1988. P15-17.
- Bassett T.J., Zuéli, K.B., 2000. Environmental discourses and the Ivorian savanna. *Annals of. The association of American geographers*, 90(1). P 60-95. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/0004-5608.00184>
- Ben-Dor G., 1979. The Druzes in Israel, a political study: political innovation and integration in a Middle Eastern minority. Magnes Press : Jerusalem. 287 p.
- Benjaminsen T.A., Svarstad, H., 2009. Qu'est-ce que la « political ecology » ? *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 17, N°1. P 3-11. <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-1-page-3.htm>
- Bennet A.-F., 1991. Roads, roadsides and wildlife conservation: A review. In D.A. Saunders and R.J. Hobbs (eds), *Nature conservation 2: the role of corridors*. Surrey Beatty and Sons: chipping Norton, NSW. P 99-118
- Bergeret A, 1995. Les forestiers coloniaux français, une doctrine et des politiques qui n'ont cessé de "rejeter de souche". In Chatelin, Y. et Bonneuil, C., *Nature et Environnement dans la série « Les sciences hors d'occident au XXème siècle »*, volume 3. Orstom : Paris. P 59-70. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/carton07/010008854.pdf
- Berjaoui A.,1952. La distribution des essences forestières au Liban. *Revue forestière française*. P 833-837. http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/27927/RFF_1952_12_833.pdf?sequence=1
- Berriane M., Michon Geneviève, Aderghal M., 2016. Des mousses aux fêtes et foires à thèmes : image identitaire du territoire ou image de l'État ? In : *Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? : une expérience marocaine*. Marseille (FRA) ; Rabat : IRD ; Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 291-309.
- Bertrand G., 2000. Le paysage et la géographie : un nouveau rendez-vous. In *Treballs de la Societat Catalana de Geografia*, N°5, Vol.XV. P 57-68. <https://core.ac.uk/download/pdf/39019137.pdf>

- Berthelot J.-M., 2009. Émile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique. Nouvelle édition. Flammarion : Champs. 336p.
- Bertrand G., 1978. Le paysage entre la Nature et la Société. In Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 49, Fascicule 2, 1978. Géosystème et aménagement. P 239-258. https://www.persee.fr/docAsPDF/rgpso_0035-3221_1978_num_49_2_3552.pdf
- Bertrand G., Tricat J., 1968. Paysage et géographie physique globale, esquisse méthodologique. In revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 39, fascicule 3, 1968. P 249-272. https://www.persee.fr/docAsPDF/rgpso_0035-3221_1968_num_39_3_4553.pdf
- Beydoun, A., 2009. La dégénérescence du Liban ou la réforme Orpheline. Éditions Actes du Sud : Arles. 171 p.
- Beyhum N., 1994. La Violence comme forme de substitution aux pouvoirs locaux. In Pierre Robert Baduel (dir.), *Espaces et pouvoirs locaux*, Syros. Communauté des universités méditerranéennes : Université de Provence. P 79-89.
- Blache J., 1934. L'Homme et la Montagne. in Revue de géographie alpine, tome 22, n°4. P 851-860. https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1934_num_22_4_5129_t1_0851_0000_1
- Blandin P. 2009. Le concept de mosaïque en écologie : plus qu'une métaphore ? Bulletin d'Histoire Épistémologique, science de vie, 16, (1), 95-103. 95-103 p. <https://www.cairn.info/revue-bulletin-d-histoire-et-d-epistemologie-des-sciences-de-la-vie-2009-1-page-95.htm>
- Blaikie P., Brookfield, H., 1987 (eds). Land degradation and society. Routledge: London. 296p.
- Blaikie P., 1985. The political economy soil erosion in developing countries. Longman Group Ltd., London ; New York. 188p.
- Bottéro J. 1992. L'épopée de Gilgamesh, le grand homme qui ne voulait pas mourir. Paris, Gallimard. p.112.
- Bottéro J. 1973. Elena Cassin, *La splendeur divine*, introduction à l'étude de la mentalité mésopotamienne. In Annales Économies, Sociétés, Civilisations. 28^e année, n°1, 1973. P 68-72. https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1973_num_28_1_293330_t1_0068_0000_4
- Bouisset C., 2007. La protection des forêts contre l'incendie : d'une affaire locale et privée à un problème départemental, l'exemple des Pyrénées-Orientales (1920-1970). Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. P 79-88. https://www.persee.fr/doc/rgpso_1276-4930_2007_num_23_1_2940
- Boujrouf S., 2014. Ressources patrimoniales et développement des territoires touristiques dans le Haut Atlas et les régions sud du Maroc. Journal of alpine research/Revue géographie alpine [En ligne], n° 102-1/2014, mis en ligne le 17 juin 2014, consulté le 19 avril 2020. <https://journals.openedition.org/rga/2259>
- Boutefeu B., 2005. L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire. Vertigo, Vol.6, n°2, septembre 2005, mise en ligne le 01 septembre 2005, consulté le 15 mars 2020. 9 p. <https://journals.openedition.org/vertigo/4446>
- Bouvarel P., 1950. Les principales essences forestières du Liban. Revue Forestière Française, n°6. P323-332. http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/27685/RFsF_1950_6_323.pdf?sequence=1
- Breasted J.H., 1906. Ancient records of Egypt, vol, I, Chicago, 1906, 146, p.66 in Briquel-Chatonnet F., 2001. Les textes relatifs au cèdre du Liban dabs l'antiquité. Archéology & History in lebanon issue fourteen. P 42-48.

- Bredif H., Boudinot P., 2002. Quelles forêts pour demain ? Éléments de stratégie pour une approche rénovée du développement durable. L'Harmattan : Paris. 249 p.
- Bredif H., Ollagnon H., 1997. Gestion durable des forêts : la France à l'heure des choix. AFOCEL : Paris. 85 p.
- Breton, J-François. 1980. Inscriptions grecques et latines de la Syrie : les inscriptions forestières d'Hadrien dans le Mont-Liban. T.VIII 3. Bibliothèque archéologique et historique, CIV, Paris. P 1-98.
- Briquel-Chatonnet F., 2001. Les textes relatifs au cèdre du Liban dans l'antiquité. *Archéology & History in Lebanon* issue fourteen. P 42-48.
- Briquet J.-L., Sawicki F., 1989. L'analyse localisée du politique. *Politix*, n° 7-8, Paris, Presses de Sciences Po. P 6-16.
- Brunet R., 1974. Analyse des paysages et sémiologie : éléments pour un débat. In *Espace géographique*, tome 3, n°2, 1974. P120-126. https://www.persee.fr/doc/AsPDF/spgeo_0046-2497_1974_num_3_2_1460.pdf
- Buffière D., 2017. L'approche territoriale : un fondement pour le développement pastoral. In Eychenne C., Buclet N., (dir), 2017. *Activités pastorales et dynamiques territoriales, quelles articulations ? quelles synergies ? Pastum hors-série*. Association Française de pastoralisme et Cardère éditeur. P 15-22.
- Buttoud G., 2007. Débat international sur les forêts et changements d'approche de la gestion et de la politique forestières. In : *nouvelles approches de la gestion et de la gouvernance forestières*. *Revue Forestière Française*, n°5. P437-442.
- Caron A. 2008. La Marque « Parc Naturel : un dispositif original pour valoriser des stratégies de développement durable fondées sur les ressources agricoles et agroalimentaires des territoires insulaires ultramarins. *Études caribéennes* [En ligne], 11 décembre 2008, mis en ligne le 15 décembre 2008, consulté le 15 juin 2020. 14p. <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/3460#quotation>
- Castaignède M., 2014. La régulation du partage du pouvoir politique au Liban : la logique. Communautaire dans le cadre des accords de Taëf. *Science politique*. Université de Bordeaux. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01231377/document>
- Chaigne-Oudin, 2006. *La France et les rivalités occidentales au Levant, Syrie-Liban 1918-1939*. L'Harmattan : Paris. 323 pages.
- Chazan-Gilling S., 2003. Anthropologie politique. In *journal des anthropologues* [En ligne], 92-93/2003, mis en ligne le 26 mai 2009, consulté le 25 mars 2020. <https://journals.openedition.org/jda/2049#quotation>
- Charvet, J-P., Barret, C., Dupuy, G., 2000. *Dictionnaire de géographie humaine*. Liris : Paris. 190 p.
- Charconnier P., Couturier P., Follain A., Forunier P., 2007 (dir). *Les espaces collectifs dans les campagnes, XI^e-XXI^e siècle*. Presses Universitaires Blaise-Pascal : Clermont Ferrand. 519 p.
- Chartelard G., Chatelard G., 2011. ONG environnementales arabes et gestion des aires protégées : des acteurs entre histoires nationales et paradigmes mondialisés. In caroline Abu-Sada et Benoît Challand (dir.), *Le développement, une affaire d'ONG ? Associations, États et bailleurs dans le monde arabe*, Karthala, Ifpo, IREMAM. P 191-225. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01964214/document>
- Chevallier D., 1971. *La société libanaise du Mont-Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe*, Paris et Beyrouth. Librairie orientaliste Paul Geuthner. 316 p.

- Chevallier D., 1960. Que possédait un cheikh maronite en 1859 ? un document de la famille al-Hazen. Arabica, T.7, Fasc 1, Janvier 1960. P 72-84.
<https://www.jstor.org/stable/pdf/4054928.pdf?refreqid=excelsior%3A497d0a927ca3da844674a04900abf96f>
- Ciavolella R., Wittersheim. E., 2016. Introduction à l'anthropologie du politique. De Boeck Supérieur : Louvain-la-Neuve. Coll. Ouvertures politiques. 253p.
- Chidiac R., 2015. La moyenne montagne autour de Beyrouth (Liban) : territoires(s) « hérités(s) » au défi de la mondialisation ? Géographie, université Sorbonne Paris IV, 2015. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01651834/document>
- Chouchani B., Khouzami M., Quézel P., 1975. A propos de quelques groupements forestiers du Liban. In Ecologia mediterranea, tome 1. P 63-77. https://www.Perse.fr/doc/ecmed_0153-8766_1975_1_1911
- Cibien C., 2006. Les réserves de Biosphère : des lieux de collaboration entre chercheurs et gestionnaires en faveur de la biodiversité. Natures Sciences Sociétés, 2006/1, Vol. 14. P 84-90.
<https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2006-1-page-84.htm>
- Clément V., 2005. Les feux de forêt en Méditerranée : un faux procès contre nature. L'espace géographique, Tome 34. P 289-304. <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2005-4-page-289.htm>
- Colletis G., Rychen, F., 2004. Entreprises et territoires : proximités et développement local. In Pecqueur, B., Zimmerman, J.-B (Eds). Économie de proximité : Paris. Hermès Sciences Publications. P207-230.
- Corvol A., Arnould P., Hotyat M., 1997. La forêt : perceptions et représentations. L'Harmattan : Paris. 401p.
- Corvol A., 1987. L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt (XVIIe-XIXe siècles). Fayard : Paris. 585p.
- Corm Ch., 1934. La montagne inspirée. Editions de la Revue Phénicienne : Beyrouth.
- Corm G., 1992. Laïcité et confessionnalisme au Liban. Confluences, N°4, automne 1992. P 27- 42.
https://iremmo.org/wp-content/uploads/2016/01/0403.corm_.pdf
- Coudel M., 2015. Une political ecology des cédraies du moyen Atlas marocain : jeux politiques, pratiques et dynamiques socio-écologiques. Biodiversité et Écologie. AgroParisTech, Université de lettres et Sciences humaines de Rabat, 2015. 228p.
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01833349/document>
- Coy M., Weixlbaumer N., 2007. Perception de la gestion du paysage, la réserve de Biosphère de Grosse Walsertal, Autriche. Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research (en ligne) / 95-4, 2007, mis en ligne le 03 mars 2009, consulté le 21 avril 2019. 11p.
<http://journals.openedition.org/rga/367>
- Cramer W., Guiot J., 2019. Les risques liés aux changements climatiques et environnementaux dans la région Méditerranée MedECC. *Nature Climate Change* n°8. 30 p.
- DAR-IAURIF, 2004. Schéma directeur de l'aménagement du territoire libanais. Rapport final. P 233.
- Dalix A.-S., Chaaya A. 2007. L'activité forestière au Liban dans l'Antiquité pré-classique de l'exploitation à l'exportation. *Archaeology & Historu in the Lebanon*, issue twenty six Autumn 2007. 24p.
- Davasse B., 2006. La gestion sociale des ressources naturelles dans les espaces sylvo-pastoraux des Pyrénées de l'Est (du moyen au siècle actuel). In Beck C., Luginbül Y., Muxart T. (dir). Temps et

- espaces des crises de l'environnement. Éditions Quæ : Paris. P 211-225. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00773373/document>
- Darwish T., Nassif N., khater C., Faour G., Shaban A., Achkar Y., Njaim R., Assaker A., Francis R., 2011. Contry study on status of land tenure, lan management and lan use planning in SNO contries, case of Lebanon. FAO-MOA. 256P. <http://www.fao.org/3/as711e/as711e.pdf>
- Davie M., 2010. Pouvoir rural, pouvoir urbain. L'échec de l'Etat au Liban. Cahiers de la Méditerranée, Dynamiques des ports méditerranéens, n°80. P 211-223. <https://journals.openedition.org/cdlm/5288?lang=fr>
- Davie M.F., 1991. La gestion des espaces urbains en temps de guerre. Circuits parallèles à Beyrouth. in Nabil Beyhum (dir.), Reconstruire Beyrouth, les paris sur le possible. Maison de l'Orient et de la Méditerranée : Lyon. P 157-193.
- Davis D., 2012. Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb. Champ Vallon : Seyssel. 331 p.
- Davis D., 2005. Potential forests: degradation narratives, sciences, and environmental policy in protectorate morocco, 1912-1953. Environmental history. P 211- 238.
- Dayan L., Joyal A., Lardon S., 2011(dir). L'ingénierie de territoire à l'épreuve du développement durable. L'Harmattan : Paris. 284p.
- Debuisson M., 2014. Les modes d'interaction pour une dynamique territorial soutenable : un apport à l'écologie. Thèse de doctorat de l'UTT développement Durable. Sciences de l'Homme et Société. Université de Technologie de Thoyers. 498p. <http://www.theses.fr/2014TROY0029>
- Décamps H., Décamps O., 2007. Organisation de l'espace et processus écologiques. Economie rurale (en ligne), 297-298/ janvier-avril 2007, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 01 mai 2019. <http://journals.openedition.org/economierurale/1990>
- Décamps H., 2006. La biodiversité, enjeu de l'organisation de l'organisation des paysages de production. *Responsabilité & Environnement*, n°44 octobre, 2006. P 15-22. <https://www.anales.org/re/2006/re44/Decamps.pdf>
- De Clerk D., 2020. Kamal et Walid Joumblatt, architectes et entrepreneurs d'une mémoire druze libanaise ? Confluences Méditerranée 2020/1, N°112. P 155-176.
- De Clerk D., 2014. Histoire officielle et mémoires en conflit dans le Sud du Mont-Liban : les affrontements druzo-chrétiens du XIX^e siècle. Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée [En ligne], 135/ juillet 2014, mis en ligne le 01 septembre 2014, consulté le 06 juin 2020. <https://journals.openedition.org/remmm/8454#quotation>
- De Clerk D., 2008. La Montagne : un espace de partage et de ruptures. In Liban, espaces partagés et pratiques de rencontres [En ligne], N°1, consulté le 13 mars 2020. Presses de l'Ifpo : Beyrouth. P43-83. <https://books.openedition.org/ifpo/98>
- Deeb L., 2006. An enchanted modern, gender and public piety in Shi'i Lebanon. Princeton University Press (series Princeton studies in muslim politics): Princeton. 288p.
- Degron R., 1999. Forêts, temps et sociétés : la conservation forestière de Lorraine : bilan, contrastes et ruptures. Thèse de doctorat en géographie humaine de l'université de Nancy II, faculté des lettres et sciences humaines. 483p. <https://www.theses.fr/1999NAN21032>
- De Mars V., 1842. Situation du Liban, les Druzes et les Maronites. Revue de deux mondes, 30^{ème} tome, 4^{ème} série, Paris. 28 p. https://fr.wikisource.org/wiki/Situation_du_Liban_-_Les_Druzes_et_les_Maronites

- Denevan W.M., 1992. « The Pristine Myth: the Landscape of the Americas in 1492 », *Annals of the Association American Geographers*, Vol. 82, n°3. P369–385. http://www.csun.edu/~rdavids/150sp09/150readings/Denevan_Pristine_Myth.pdf
- Dewarrat J-P., Quincerot R., Weil M., Woeffray B., 2003. Paysages ordinaires de la protection au projet. Sprimont : Belgique. 95p.
- Di Méo G., 1998. Géographie sociale et territoriale. Nathan Université, Paris. 320 p.
- Donadieu P., 2007. Le paysage, un paradigme de médiation entre l'espace et la société ? *Économie rurale* 2007/1-2 (297-298). P 5-9.
- Donegani J.-M., 2006. De l'anthropologie au politique. In Presses des sciences Po, *Raisons politiques*, Vol.2, N°22. P 5-14. <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2006-2-page-5.htm?contenu=article>
- Dresch, J., 1984. Les géographes français et la forêt. In *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 55, fascicule 2, Forêts. P 301-308. https://www.persee.fr/doc/AsPDF/rgpso_0035-3221_1984_num_55_2_2985.pdf
- Dubar C., 1974. Structure confessionnelle et classes sociales au Liban. *Revue française de sociologie* vol 15. N° 3. P 301-328. https://www.persee.fr/doc/AsPDF/rfsoc_0035-2969_1974_num_15_3_5729.pdf
- Ducros A.H, 1926. Les noms populaires du cèdre du Liban en Syrie. In : *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, 14^e année, n°53, 1926. pp. 347-353. https://www.persee.fr/doc/pharm_0995-838x_1926_num_14_53_1659
- Dupré L., 2007. Les conflits d'environnement : entre sites et réserves. Lavoisier, Vol.9, n°2. P 121-141. https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2007-2-page-121.htm?try_download=1
- Elayi J., 1988. L'exploitation des cèdres du Mont Liban par les rois assyriens et néo-babyloniens, *Journal of the Economic and social history of the Orient* 31, 1988, p 14-41.
- Elayi J., 2013. Histoire de la Phénicie. Éditions Perrin : Paris. 464 p.
- El-Halabi A., 2005. Les Druzes vivre avec l'avenir. Editions Dar An-Nahar: Beyrouth. P 244.
- El-Jisr K., 2010. Gouvernance environnementale. In état de l'environnement et ses tendances au Liban. Ministère de l'Environnement : Beyrouth. P 16-49
- Eickelman D.F. 1996. Foreword. In Augustus Richard Norton (ed), *Civil society in the Middle East*, Vol. 2. London: E.J. Brill. 344 p
- Eisenstadt S.N., Roniger 1980. Patron-client relations as a model of structuring social exchange. *Comparative Studies in Society and History*, Jan., 1980, 1980, Vol.22, N°1. Cambridge University Press P42-77. <https://www.jstor.org/stable/pdf/178746.pdf?refregid=excelsior%3A5fbdef7e1bfa0a9b6baa3d6bc57faa42>
- El-Kareh, R., 1998. Le Mezze libanais, l'art de la table festive. Actes Sud : Paris. 126p.
- El-Khoury M.-M., 1996. L'État confessionnel, le cas libanais de Mahedi Amil. Introduction. Éditions la Brèche : France. 287 p.
- Enzensberger H.M., 1974. A critique of political ecology. *New left review*, 1/84. P3-31. <https://newleftreview.org/issues/i84/articles/hans-magnus-enzensberger-a-critique-of-political-ecology>

- European Environment Agency, 2017. Climate change, impacts and vulnerability in Europe 2016. An indicator-based report. EEA report, n°1/2017. Publications office: Copenhagen. 419 p. <https://www.eea.europa.eu/publications/climate-change-impacts-and-vulnerability-2016>
- Eychenne C., 2011. Estives et alpages des montagnes française : une ressource complexe à réinventer. In Jean-Marc Antoine et Johan Milian, la ressource montagne entre potentialités et contraintes. L'Harmattan : Paris. P 141-161.
- Faerber J., 2009. Les incendies de forêt en Catalogne : de la lutte contre un risque à la gestion du feu. In revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. P 77-90. <https://journals.openedition.org/soe/1772>
- Fakhoury A, 1999. Les compétences de la municipalité et ses relations avec le pouvoir central. In les dimensions juridiques et administratives des municipalités au Liban : interventions au colloque organisé par le CERMOC à Beyrouth le 17 avril 1999, document N°4. P 17-19. <https://api.nakala.fr/data/11280%2Fb5aa18a2/44eadf2e14e839e2b4ec3ac601a46958e31d7a1f>
- Fares A., Michon G., 2019. Au pays du cèdre, l'ancrage territorial ravive le local, cas de la réserve de cèdres du Chouf. In Aderghal M., Genin D., Hanafi A., Landel P-A., Michon G., l'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens. Les Impromptus du LPED n°5, laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU-IRD), Marseille. P 67-87.
- Fassin D., 2008. La politique des anthropologues. In l'Homme [En ligne], 185-186/2008, mis en ligne le 01 Janvier 2010, consulté le 13 juin 2020. P 165-186. <https://journals.openedition.org/lhomme/24144#quotation>
- Fawaz L., 1984. The City and the Mountain: Beirut's Political Radius in the nineteenth century as revealed in the crisis of 1860. International Journal of Middle East Studies, Nov., 1984, Vol., 16, N°4. P489-496.
- Févret M., 1949. La sériciculture au Liban. Première partie : sa fortune passée. In revue de géographie jointe au Bulletin de la société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise, vol.24, n°3. P247-260. https://www.persee.fr/doc/geoca_1164-6284_1949_num_24_3_5332
- Fontan E., 2001. La Frise du Transport du Bois, Décor du Palais de Sargon II à Khorsabad", in DOUMET-SERHAL Cl. (ed.), *Cedrus Libani, Archaeology and History in Lebanon*, vol.14, p. 58-63).
- Foucault M., 1975, réed 1994. Surveiller et punir, naissance de la prison. Paris, Gallimard.
- Fournier J., 2015. Géographie et écologie du paysage. In Raphaël Mathévet et Laurent Godet (eds), pour une géographie de la conservation : Biodiversités, natures et sociétés. L'Harmattan : Paris. PX https://www.researchgate.net/publication/279970326_Geographie_et_ecologie_du_paysage
- Frayne D.R., 1990. Old Babylonian Period (2003-1596BC). The royal inscriptions in Mesopotamia early periods, vol.4. University of Toronto Press: Toronto. 853p.
- Gagnon C., Simard J.G., Tellier L-N., Gagnon S., 2008. Développement territorial viable, capital social et capital environnemental : quels liens ? Vertigo, vol.8, n°2/ octobre 2008. 23p. <https://journals.openedition.org/vertigo/4983?gathStatIcon=true&lang=pt>
- Galochet M., Longuépée J., Morel V., Petit O., 2008. L'environnement, discours et pratiques interdisciplinaires. Artois Presses Universitaires : Arras. 290 p.
- Galochet M., Simon L. 2003. L'arbre du géographe : un objet entre nature et société. L'Harmattan : Paris. Coll. « Kubaba », série « actes II ». P 29-49. <http://kubaba.univ-paris1.fr/2000/arbre/galochet.pdf>
- Gardiner A.-H., 1968, Egypt of the Pharaohs: an introduction, Oxford, Oxford University press. 461p.
- Gari L., 2006. A history of the Hima conservation system. Environment and History, Vol.12, N°2 (May 2006). P 213-228.

<https://www.jstor.org/stable/pdf/20723574.pdf?refreqid=excelsior%3A541b663bc6bda535fdf4241c1acb65f3>

- Gauché E., 2015. Le paysage existe-t-il dans les pays du Sud ? pistes de recherches sur l'institutionnalisation du paysage. *Vertigo- la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], VOL. 15, N° 1/mai 2015, mis en ligne le 15 mai 2015, consulté le 02 août. 19p. <https://journals.openedition.org/vertigo/16009#quotation>
- Gautier D., Benjaminsen T.A., 2012. *Environnement discours et pouvoir, l'approche political ecology*. Éditions Quae : Versailles. 256p.
- Genin D., Landel P-A, Aderghal M., 2019. Les spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens, de mots pour des actes... et retour ? *In* Aderghal M., Genin D., Hanafi A., Landel P-A., Michon G., l'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens. *Les Impromptus du LPED n°5*, laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU-IRD), Marseille. P 67- 87. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02919015/document>
- Gharios C., EL-Nour S., Mundy M., Zurayk R., 2016. Transformation rurale, paysage et conflit dans un village du Liban Sud, Sinay. *Economie rurale*, mis en ligne le 30 juin 2018, consulté le 19 avril 2019. P 9-26. <https://journals.openedition.org/economierurale/4893>
- Ghiotti S., Riachi R., 2013. La gestion de l'eau : une réforme confisquée ? *in Études Rurales*, 2013/2, n°192. P 135-152. <https://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2013-2-page-135.htm>
- Gibran K., 2006. *Œuvres complètes*. Robert Lafont : Paris. 950 p.
- Gilsenan M., 1977. *Agnaist Patron-Client Relations*. In Gellner Ernest et Waterbury Johan (eds), *Ratrons and clients in the Mediterranean societies*. Duckworths: London. P 167-183. Granier, P., Gilbert, J., 1974. Contribution à l'étude de l'exploitation par rotation des pâturages de savane soudanienne, techniques et résultats. *In Revue Elev.Méd. Pays trop.*, N° 27 (2). P 223-233. <https://agritrop.cirad.fr/433075/1/ID433075.pdf>
- Grimal N., 1988. *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris. P.91-92
- Grime J.P., 1979. *Plant strategies and vegetation processes*. John wiley & sons, Chichester (United Kingdom). 222p
- Guinier P. 1952. Le régime forestier au Liban au IIe siècle. *Archéologie forestière. Revue forestière française*, mars N°3. 14-144.
- Gumuchian H., Pecqueur B., 2007. *La ressource territoriale*. Economica : Paris. 252p.
- Hamadi S., Khouzami M., Tohme G., 1996. *Lebanon Country study on biological diversity, comprehensive report*. Ministry of Agriculture (MOA) and United Nations. Development programme: Lebanon. Vol. 9.
- Hamzeh N., 2001. Clientelism, Lebanon: Roots and Trends. *Middle Eastern Studies*, Ju., 2001, Vol. 37, N°3 (Jul., 2001). Published by Frank Cass: London. P 167-178. https://www.jstor.org/stable/4284178?seq=1#metadata_info_tab_contents
- Hani N., Pagliani M., Regato P., 2019. *Forest and landscape restoration guidelines, Shouf Biosphere Reserve*. 133p. <http://shoufcedar.org/front-page/publications-2-2-3/index.html#1588849656776-0c936572-3a10>
- Hani N, Ghanem N., Bouwedi M., 2017. *Restoration of historical Agricultural terraces Assesment, cost-benefit analysis and marketing in Shouf biosphere reserve and Qadisha valley (Lebanon)*. 74 p.
- Hani N, 2015. *Sustainable territorial management and action plan Shouf biosphere reserve, development zone with focus on abandoned terraces (Lebanon)*. 135p.
- Hayek C., 2012. *Al-Akhebar newspaper of 14 september 2012, Beirut*.

- Harfouche R., Poupet P., Darwich T., Shaban A., Verdin P., Faour G., Khater C., Assaker A., 2016. La construction des territoires agraires et la forêt dans la montagne libanaise : impacts environnementaux et enjeux sociaux depuis l'antiquité. In Aménagement et environnement, Fourmier P., Massard-Guilbaud, G. (dir). Presses universitaires de Rennes. 299 p.
- Harfouche R., Poupet P., Khatar C., Darwich T., 2015. Forêts, sols et sociétés : une longue histoire commune. In Romana Harfouche et Pierre Poupet, Du Mont Liban aux Sierras d'Espagne : sols, eau et sociétés en montagne. Archaeopress Archaeology : Oxford. 284 p.
- Harik J.P., 1993. Change and Continuity among the Lebanese Druze Community: The Civil Administration of the Mountains, 1983-1990. Middle Eastern studies, Vol. 29, N° 3. P 377-398.
- Harik, I, 1968. Politics and change in a traditional society, Lebanon 1711-1845. Princeton University Press. 324p.
- Harik I., 1965. The iqta system in Lebanon: a comparative political view. Middle East Journal, Vol 19, N°4. P 405-421.
- Harrison R., 1992. Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental. Flammarion : France. 395p.
- Helck W., 1982. Lexicon der Agyptologie IV.5 (29), 1982, col. 652-654 s.v. Palermostein. In Briquel-Chatonnet. F., 2001. Les textes relatifs au cèdre du Liban dans l'antiquité. Archéologie & History in Lebanon issue fourteen. P 42-48.
- Hepper F.N, 2001. The cedar of Lebanon in history. Archaeology & History in Lebanon issue fourteen: Autumn 2001, p 2-7.
- Hichi S.H., 1974. La famille des Djoumblatt du VIIe siècle à nos jours. Beyrouth. 194 p.
- Hill M.O., Carey P.D., Preston C.D., Elmes C.W., Welch B., Eversham B.C., Buse A., Arnold H.R, Teifer M.G., Brown N.J., Veitch N., 1992. The rôle of corridors, stepping stones and Islands for Changing climate. English Nature Research Reports, n°75 (1992), consulté le 30 Mars 2021. 131 p. <http://publications.naturalengland.org.uk/publication/60069>
- Hilty J.A., Lidicker J.R. W.Z., Merenlender A.M., 2006. Corridor ecology, the science and practice of linking landscapes for biodiversity conservation. Island Press: Washington. 323p.
- Hokayem A., 1992. Emergence et affermissement de l'entité libanaise dans les tourmentes du Proche-Orient : 1841-1991. Cahiers de la méditerranée, n°44, 1, 1992. P 7-53. <https://www.persee.fr/authority/264659>
- Hourani A., 1981. Lebanon: the development of a political society. In the emergence of the modern Middle East. The Macmillan Press: London. P 124-141
- Hourani A. 1977. Ideologies of the City and the Mountain. In Roger Owen, Essays on the Crisis of Lebanon. Ithaca Press: London. P 33-41.
- Hudson M., 1968. The precarious republic, political modernization in Lebanon. Random House: New York. 364 p.
- Husson J.-P., 1998. L'héritage forestier prussien en Moselle et son évolution récente. BAGF 3. P217-225. https://www.persee.fr/docAsPDF/bagf_0004-5322_1988_num_65_3_1434.pdf
- Hviding E., 1998. Contextual flexibility: present status and future customary marine tenure in Solomon Islands. Ocean & Coastal Management, N°40 (1998). P 263-269. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0964569198000428>
- Ismail A., 1972. Lebanon: History of a people. Dar AL-Malkchouf: Beirut. 244 p.
- Jardin M., 1996. Les réserves de la Biosphère se dotent d'un statut international : enjeux et perspectives. In Revue Juridique de l'Environnement, n° 4, 1996. P 375-385. Consulté le 04/03/2020. https://www.persee.fr/doc/rjenv_0397-0299_1996_num_21_4_3313

- Joumblatt K., 1972. *Savoir-vivre*. Dar Sader : Beyrouth. 335p.
- كمال جنبلاط 1972. *ادب الحياة*. دار الصدر: بيروت. 335 ص
- Jouplain M., 1961. *La question libanaise*. S.l., 2^{ème} édition. 557p.
- Kalaora B., Vlassopoulos C., 2013. *Pour une sociologie de l'environnement, environnement, société et politique*. Champ Vallon : Seyssel. 301 p.
- Kalaora B., Savoye A., 1986. *La forêt pacifiée, les forestiers de l'école de le Play*. L'Harmattan: Paris. 134 p.
- Kanafani-Zahar A., 2004. *La réconciliation des Druzes et des Chrétiens du Mont-Liban ou le retour à un code coutumier*. *Presses de Sciences Po, Critique internationale*, 2004/2, N°23. P55-75. <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2004-2-page-55.htm>
- Kanafani-Zahar A., 1994. *Le Mune, la conservation alimentaire traditionnelle au Liban. La maison des sciences et de l'homme* : Paris. 263p.
- Karam C., 2009. *A, Analysis of Political Change in Lebanon in the Light of Recent Mobilization Cycles*”, *op. cit.*
- Karam K., 2001. *Espaces verts, espaces locaux, la dynamique écologique et la redéfinition des rapports entre associations et municipalités*. In Favier, A., *municipalités et pouvoirs locaux au Liban*. Presses de l'Ifpo: Beyrouth. P 321-361.
- Karam K., 1999. *Les associations : défense de l'environnement et recomposition d'un nouvel espace public*. In Bahout, J., *reconstruction et réconciliation au Liban, négociation, lieux publics, renouement du lien social*. Presses de l'Ifpo: Beyrouth. P 126-141.
- Kassem L., 2005. *The construction of druze: druze in Israel between state policy and Palestinian arab nationalism*. PHD thesis. University of Cincinnati, Department of Political Science of Arts and Sciences. 189 p. https://etd.ohiolink.edu/apexprod/rws_etd/send_file/send?accession=ucin1109293766&disposition=inline
- Khalaf S., 1977. *Changing forms of political patronage in Lebanon*. In Gellener & Waterbury (eds), *Patrons and clients in the Mediterranean societies*. Duckworth: London. P 184-192.
- Khalil W., 2015. *La grotte forteresse de Chqif Tatroun à Niha, histoire et Archéologique*. Raidy : Beyrouth. 120p.
- Khoury Y., 2018. *Le camarade Kamal bey Joumblatt, seigneur de Mokhtara*. *Les clés de Moyen-Orient*. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-camarade-Kamal-Bey-Joumblatt-seigneur-de-Moukhtara-1-3.html>
- Khouzami M., 2010. *Les forêts du Liban à travers les siècles*. Librairie du Liban : Beyrouth. 224 p. ‘ ميشال خزامي 2010. غابات لبنان عبر القرون. مكتبة لبنان: بيروت. 224 ص
- Kilani H., Assaad, S., Othman, L., 2007. *Al-Hima: a way of live*. IUCN West Asia regional office, Amman Jordan-SPNL Beirut, Lebanon. 72 p. https://www.iucn.org/sites/dev/files/import/downloads/al_hima.pdf
- Kingston P., 2001. *Patrons, clients and civil society: a case study of environmental politics in postwar Lebanon*. *Arab Studies Quarterly*, Vol. 23, N°1 (Winter 2001). Pluto Journals. P55-72. https://www.jstor.org/stable/41858365?seq=1#metadata_info_tab_contents
- Kirat T., Torre A., 2008 (*dir*). *Les territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace*. L'Harmattan : Paris. 322 p.
- Kohlberg E., 1975. *Some imāmī views on taqiyya*. In *Journal of the American Oriental Society*, 95/3. P 395-402. https://www.academia.edu/20865035/Some_Imāmī_shī'ī_Views_on_Taqiyya

- Labaki B., 1982. La filature de la soie dans le sandjak du Mont-Liban : une expérience de croissance industrielle indépendante (1810-1914). *Arabica*, T.29, Fasc.1 (Feb., 1982). P 80-90. <https://www.jstor.org/stable/4056257?seq=1>
- Labat D., Donadieu P., 2013. Le paysage, levier d'action dans la planification territoriale. *L'Espace Géographique*, 2013/I, Tome42. P 44-60. <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2013-1-page-44.htm>
- Lamouroux M., 1968. Les sols bruns méditerranéens et les sols rouges partiellement brunifiés du Liban. *Cahiers d'ORSTROM, sér. Pédol., vol. VI, n°1, 1968. P 63-93.* https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/cahiers/PTP/18361.PDF
- Landel P-A., Mao P., Rey A., Robinet N., 2017. Les dynamiques des arrière-pays méditerranéens français : une marquerie territoriale entre marge et périphérie. In Hélène Roth, espaces fragiles, construction scientifique, dynamiques territoriales et action publique. Presses Universitaire Blaise Pascal : Clermont Ferrand. 15p. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02047302/document>
- Landel P-A., Gagnol L., Oiry-Varacca M., 2014. Les ressources territoriales et destinations touristiques : des couples en devenir ? les expériences du safran à Taliouine (Maroc) et de l'oignon dans l'Aïr (Niger). *Journal of Alpine Research, revue de géographie alpine* [En ligne], 102-1/2014, mis en ligne le 05 juin 2014, consulté le 30 avril 2019. 16p. <https://journals.openedition.org/rga/2326>
- Landel P-A., Pecqueur B., 2011. L'opérateur territorial, vecteur du changement. 48° colloque ASRDLF, *Migrations et territoires*, Jul 2011, Fort de France, France. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00616349/document>
- Landel P-A., Senil N., 2009. Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement. *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12/2009, mis en ligne le 14 janvier 2009, consulté le 23 juin 2021. <https://journals.openedition.org/developpementdurable/7563>
- Landdon S., 1912. Die neubabylonischen Königsinschriften, *Voderasiatische Bibliothek IV*, Leipzig. P 174-175. In Briquel-Chatonnet. F., 2001. Les textes relatifs au cèdre du Liban dans l'antiquité. *Archéologie & History in Lebanon* issue fourteen. P 42-48.
- Lanly J-P. Et al (coordonnée par), 2002. *Cahiers du conseil général du GREEF n° 63. Dossier la forêt.* ENGREF : Paris. 76 p.
- Lanly J-P, 1995. La gestion durable : leçons de l'histoire et développements récents. *Revue internationale des forêts et des industries forestières*, FAO, Vol.46, N° 182. <http://www.fao.org/3/v6585f/v6585f07.htm>
- Lascoumes P., 1994. *L'éco-pouvoir, environnements et politiques.* La découverte : Paris. P 318.
- Laslaz L., Gauchon, C., Duval, M., Héritier, S., 2014. *Les espaces protégés entre conflits et acceptation.* Belin : Paris. 430 p.
- Lavergne M., 1999. Les émirs de la Montagne à la reconstruction du centre-ville : disparités spatiales et littoralisation au Liban à l'ère de la mondialisation. *Méditerranée* n°1.2, 1999. P35-44. https://www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1999_num_91_1_3085
- Lazaro L. Bernaud, C., Eychenne, C., 2017. Les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen où l'histoire d'une marchandisation des relations qui n'a pas (encore) lieu. 19 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01627119>
- Lecoq P. 1997. *Les inscriptions de la Perse achéménide.* Gallimard : Paris. 236 p.
- Leslie M., Meffe, G.K., Hardesty, J.L., Adams, D.L., 1996. *Conserving biodiversity on military lands: a handbook for natural resource managers.* The Nature Conservancy, Arlington, VA. 241 p.

- Legrain J.-F., 1987. Joumblatt ou l'échec d'une génération libanaise. Horiaons de pensée et pratiques sociales chez les intellectuels du monde musulman. Travaux de table ronde internationale organisé le 1 et 2 juin 1987. CNRS (édition électronique). <https://iremam-base.cnrs.fr/joumblatt.htm#wintop>
- Legrain J.-F., 1981. Initiation à la pensée de Kamal Joumblatt. Séminaire de Pr. Chevalier, Paris IV, Sorbonne, 27 janvier 1981. 24p. https://iremam-base.cnrs.fr/kamal_joumblatt_1981.PDF
- Liphshitz N., Bigier, G., 1991. Cedar of Lebanon (cedrus Libani) in Israel during Antiquity », Israel Exploration Journal n° 41. p. 167-175.
- Lombard M., 1959. Un problème cartographié : le bois dans la Méditerranée musulmane (VIIe-XIe siècles). In *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 14^{ème} années, n°2, 1959. P234-254. https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1959_num_14_2_2814
- Luckenbill D.D., 1927. Ancient records of Assyria and Babylonia, vol, II, New York, 697 p.
- Lussault M., 2007. L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain. Le Seuil, Paris. 363 p.
- Lyginbühl Y., 2009. Quelle dimension paysagère pour l'agropastoralisme. In François Lerin, pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement. Actes de la deuxième réunion sur le pastoralisme méditerranéen, 12-14 novembre 2009, Tirana (Albanie). P 25-30.
- Maciejewski L., Lepareur F., Bensettiti F., Puissauve R., touroult J., 2016. Etat de conservation des habitats : propositions de définitions et de concepts pour l'évaluation à l'échelle d'un site Natura 2000. *Revue d'Ecologie (Terre et Vie)*, Vol.7(1), 2016. P3-20.
- Mallat H., 1997. Droit de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement et de l'eau au Liban. Bruxelles, Bruylant, DELTA et LGDJ. 335 p.
- Mallat H., 1996. Renan au Liban, 1860-1861. FMA éditions. 132p.
- Malbran-Labat F., 2002. L'arbre au Proche-Orient ancien : deux conceptions. P 87-104. In Mazoyer, M., Pérez Rey, J., Lebrun R., Malbran-Labat F., 2002. L'arbre : symbole et réalité. Actes de premières journées universitaires de Hérisson. Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 21-22 juin 2002. 277p.
- Marty P., 2004. Introduction In : Forêts et sociétés : logiques d'action des propriétaires privés et production de l'espace forestier, l'exemple du Rouergue. Éditions de la Sorbonne : Paris [En ligne], 2004 (généré le 07 août 2021). P 7-21. <https://books.openedition.org/psorbonne/30772>
- Mascelleni S., 2001. Pertinence de la notion d'arrière-pays dans l'organisation des espaces de la façade méditerranéenne française. Thèse de doctorat : Géographie. Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. 335p.
- Meiggs R., 1982. Trees and Timber in the Ancien Mediterranean World, Oxford, Oxford University Press. P.63-68.
- Meillassoux C., 1964. Antropologie économique du Gourou de Côte d'Ivoire : de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale. Mouton : Paris. 382 p.
- Michon G., Berriane M., Romagny B., Alifriqui M., 2017. Les savoirs locaux peuvent-ils inspirer des solutions adaptatives dans les arrière-pays du Maroc. In Ali Benmakhlof, l'humanité face aux défis climatiques et environnementales : approches multidisciplinaires. Editions Fondation du Roi Abdulaziz: Casablanca. P 87-109. https://www.academia.edu/31599584/Les_savoirs_locaux_peuvent_ils_inspirer_des_solutions_adaptatives_dans_les_arriere_pays_du_Maroc_1
- Michon G., Moizo, B., 2011. Des forêts et des hommes. Les dossiers thématiques de l'IRD. 163p. https://www.researchgate.net/publication/281383298_Des_forets_et_des_hommes

- Mikesell M., 1969. The deforestation of Mount Lebanon. *The geographical review*, vol 59. N°. 29 p.
- Ministry of Agriculture, 2014. Lebanon national forest program 2015-2025. 77p.
- Mizrahi J.D., 2002. La France et sa politique de mandat en Syrie et au Liban. In Nadine Méouchy, France, Syrie et Liban 1918-1946, les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire. Presses de l'ifpo : Damas. 1-27 p.
- MoE/UNDP/GEF, 2016. Lebanon's third national communication to the UN framework convention on climate change. Beirut. 179 p. <http://climatechange.moe.gov.lb/viewfile.aspx?id=239>
- Monier R., 2013. Montesquieu et le langage républicain : l'argumentaire de l'Esprit des lois. In *la Révolution française* [En ligne], 5/2013, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 16 mai 2021. <https://journals.openedition.org/lrf/1036>
- Moscovici S., 2012. De la nature, pour penser l'écologie. Éditions Métailié : Paris. 280 p.
- Moukhyber G., 2000. Les municipalités et le pouvoir central : analyse critique du projet de loi sur la décentralisation administrative. In CERMO 2000. 21p.
- Mousli M., 2005. Eloge du conflit, Mary Parker Flott et le conflit constructif. *Négociations*, vol. 2, n°4. P 21-33. <https://www.cairn.info/revue-negociations-2005-2-page-21.htm>
- Moussalem C., 2019. Le drapeau du Liban, entre histoire et symboles. *Le Petit Journal*, publié 22/11/2019. <https://lepetitjournal.com/beyrouth/le-drapeau-du-liban-entre-histoire-et-symboles-159120>
- Mouterde P., 1970. Nouvelle flore du Liban et de la Syrie (Vol 3). Dar El-Machreq : Beyrouth. 105p.
- Mouterde R., Jalabert, L. 1910. Les réserves forestières impériales dans le Liban. *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, Vol 5. P 209-232.
- Nagel C., Staeheli L., 2015. Nature, environmentalism, and the politics of citizenship in post-civil war Lebanon. In *cultural Geographies*, 23(2), January 2015. P 1-17. https://www.researchgate.net/publication/275272643_Nature_environmentalism_and_the_politics_of_citizenship_in_post-civil_war_Lebanon
- Najem T., Amore R.C, 2021. *Historical dictionary of Lebanon*. Rowman & Littlefield: London. Second edition. 396p.
- Nissan M., 2002. *Minorities in the Middle East: a history of struggle and self-expression*. McFarland & cie : Jeffereson, N.C. 341p.
- Noss R.F, 1990. Indicators for monitoring biodiversity: a hierarchical approach. *Conservation Biology*, Vol. 4, N°4, December 1990. P 355-364.
- Nougarède O., Poupardin D., Larrère R., 1988. Le reboisement de RTP de l'Aigoual, en Cévennes : épopée de dissidente ou expérience d'avant-garde ? In *revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 59, fascicule 1, montagnes fragiles. P 111-124. https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1988_num_59_1_3111
- Oldeman R.A.A., 1990. *Forests: elements of sylvology*. Springer-Verlag: Berlin. 624 p.
- Osman A.E, Cocks P., 1992. Prospects for improving Mediterranean grassland in Lebanon through seeding, fertilization and protection from grazing. *Exp. Agric.*, n°28. P 461-471.
- Otayek R., 2016. La « révolution du Cèdre » au Liban, Refondation du pacte national ou occasion manquée. In Martin, D., *l'identité en jeux : Pouvoirs, identifications, mobilisations* Editions Karthala : Paris. P 311-333.
- Paulson S., Gezon L.L., Watts M.J., 2003. Locating the political in political ecology: an introduction. *Human organization*, Vol. 62. N°3. P 205-207. <http://www.anthro.du.ac.in/e->

[resources2020/mita/M.Sc%20Part%20II,%20Sem%20IV%202020Ecological%20anthropology.pdf](https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2014-3-page-198.htm)

- Pecquer B., 2014. Esquisse d'une géographie économique territoriale. *L'espace géographique*, 2014/3, Tome 43. P 198-214.
<https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2014-3-page-198.htm>
- Picard E., 1994. Les habits neufs du communautarisme libanais. In *Cultures & Conflits* [En ligne], 15-16 / automne-hiver 1994, mis en ligne le 15 mars 2006, consulté le 15 juin 2021.
<https://journals.openedition.org/conflits/515#quotation>
- Piroux M., Tonneau J-P, Pocard R. 2018. Les dispositifs territoriaux : des biens communs pour construire la transition agro-écologique In : Côte F.-X., Poirier-Magona E., Perret S., Rapidel B., Roudier P., Thirion M.-C. (eds), 2018. *La Transition agro-écologique des agricultures du Sud, Agricultures et défis du monde*, AFD, Cirad, Éditions Quæ, Versailles, pp301-320
- Pontoppidan A., 1997. *Le cèdre*. Actes Sud : Arles. 85 p.
- Puyo J.-Y., 2007. Lyautey et la politique forestière du Protectorat. Marocain : des influences leplaysiennes « tardives » ? In Antoine Savoye et Fabien Cardoni (*dir.*), *Frédéric le play : parcours, audience, héritage* [En ligne], consulté le 20 septembre 2020. Presses de Mines : Paris.
<https://books.openedition.org/pressesmines/451?lang=fr#bibliography>
- Quézel P., Médail F., 2003. *Écologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen*. Collection Environnement. Elsevier : Paris. 576 p.
- Quinte Curce. *Histoire d'Alexandre : œuvres complètes*, livre IV, chapitre 2.
<http://bcs.fltr.ucl.ac.be/Curtius/CurtiusIV.html#6>
- Rallet A., Torre A., 2004. Proximité et localisation. In *Économie rurale*, N°280, 2004. Proximité et territoires. P25-41.
https://www.persee.fr/doc/AsPDF/ecoru_0013-0559_2004_num_280_1_5470.pdf
- Rameau J.-C., 1996 (coordinateur). *La gestion durable des forêts tempérées*. Numéro spécial. ENGREF : Paris. 252 p.
- Raphaël P. 1924. *Le Cèdre du Liban dans l'histoire*. Gédéon: Beyrouth. 262 p.
- Richani N., 1991. The Druzes of Mount. Lebanon: class. Formation in a civil War. Middle East Report, Jan.-Feb, N° 162, Lebanon's War (Jan.-Feb.,1990). Middle East Research and Information project, Inc. (MERIP) P 26-30.
<https://www.jstor.org/stable/pdf/3013282.pdf?refregid=excelsior%3Aef1dda4cd7d1f7ea06a36c74c1cdc627>
- Rihani A., 2005. *The Heart of Lebanon*. Translated from the Arabic. 1939. Notre Dame University Press: Louzeh, Lebanon. 498p.
- Rivoal I. 2016. Druzes de la montagnes libanaises. Monographie originale présentée en vue de l'habilitation à diriger des recherches, Vol. 2/3. Université Paris Ouest. Natterre la défense. 231p.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01419139/file/2016-RIVOAL%20HDR2-Druzes%20Montagne%20libanaise.pdf>
- Rivoal I., 2012. Intimité, mise en scène et distance dans la relation politique au Liban. In Mermier Franck et Mervin Sabrina (*dir.*), *Leaders et partisans au Liban*. Karthala-IFPO-IISMM: Paris et Beyrouth. P139-165. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00769845/document>
- Rivoal I., 2001. Baaqline, de l'Administration civile de la Montagne à la renaissance municipale, réflexions sur le pouvoir local au Liban. In Agnès Favier, *Municipalités et pouvoirs locaux au Liban*. Presses de l'Ifpo, institut français de Proche-Orient : Beyrouth. P 319-338.

- Rivoal I., 1998. Les Maîtres du secret. L'identité communautaire et ses manifestations au Proche-Orient. Anthropologie sociale et ethnologie. Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00769894/document>
- Robbins, P., 2012. Political Ecology: a critical introduction. Wiley-Balckwell : Uk. 288p.
- Rizk K., 1994. Le Mont-Liban au XIX^e siècle. De l'Emirat au Muttasrria. Tenants et aboutissants du Grand-Liban. Bibliothèque de l'Université Saint-Esprit, Liban. 507p.
- Robbins P., Vhangan A., Rice J., Tigosa E., Mohnot S., 2007. Enforcement authority and vegetation change at Kumbhalgarh wildlife sanctuary, Rajasthan, India. Environmentalmanafement, 40 (3). P365-378.
- Rodary E., Castellanet C., Rossi G., 2003. Conservation de la nature et développement, l'intégration impossible ? Gret-Karthala: Paris.
- Rondet P., 1954. Les structures socio-politiques de la nation libanaise. In Revue française de science politique, 4^{ème} année, N°1. P 80-104. https://www.persee.fr/docAsPDF/rfsp_0035-2950_1954_num_4_1_452638.pdf
- Rostain S. 2016. Amazonie. Un jardin sauvage ou une forêt domestiquée, Essai d'écologie historique. Actes Sud, Errance, 262p.
- Rousseau J.-J., 1903. Du contrat social. Société nouvelle de librairie et d'édition : Paris. Volume 4 p.285.
- Roussel C., 2011. La communauté druze et son organisation spatiale. In les Druzes de Syrie : territoire et mobilité [En ligne]. Presse de l'Ifpo : Beyrouth. P 19-29. <https://books.openedition.org/ifpo/1957?lang=fr>
- Roussel C., 2001. La montagne druze comme espace communautaire : une identité et un territoire borné. Les territoires de la communauté druze de Syrie. Poitiers, France. P 213-224. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00353068/document>
- Roux E., Vollet D., Pecquer B., 2006. Coordinations d'acteurs et valorisations des ressources territoriales, le cas de l'Aubrac et des Baronnie. Économie rurale [En ligne], 293/Mai-juin 2006. Mis en ligne le 05 juin 2008, consulté le 20 juin 2020. P 20-37. <https://journals.openedition.org/economierurale/776#quotation>
- Saba P., 1976. The creation of the Lebanese economy: Economic growth in the nineteenth and early Twentieth centuries. In Roger Owen (ed), Essays on the crisis in Lebanon. Ithaca Press: London. P 1-22.
- Safi S., 2003. La disparité socio-économique comme facteur de désintégration ? In Liban, État et société : la reconstruction difficile. Confluences Méditerranéennes n°47, l'Harmattan, Paris. P 57-65.
- Salamé M., 1955. L'élevage au Liban. In revue de géographie de Lyon, Vol. 30, N° 2. P 81-101. https://www.persee.fr/issue/geoca_0035-113x_1955_num_30_2
- Salibi K., 1965. The modern history of Lebanon. Weidenfeld: London. 227p.
- Salkin Y., 1988. La minorité druze en Syrie de 1920 à 1955. In guerres mondiales et conflits contemporains [En ligne], n°151/ 1988, consulté 9 mars 2020. P 93-102. https://www.jstor.org/stable/25730512?seq=1#metadata_info_tab_contents
- Sanlaville P., 1969. La personnalité géographique du Liban. In : Revue de géographie de Lyon, Vol.44, n°4. P 375-394. https://www.persee.fr/docAsPDF/geoca_0035-113x_1969_num_44_4_2648.pdf
- Sattout E.J, Talhouk S.N., Caligari P.D.S, 2006. Economic value of cedar relics in Lebanon: An application of contingent valuation method of conservation. Ecological Economics, Vol. 61 (2-3). P315-322. https://www.academia.edu/15966006/Economic_value_of_cedar_relics_in_Lebanon_An_application_of_contingent_valuation_method_for_conservation

- Seurat M., 1979. Le rôle de Lyon dans l'installation du Mandat Français en Syrie : intérêts économiques et culturels, lutttes d'opinion (1915-1925), Bulletin d'Études orientales, XXXI. Damas. P 129-165
- Spagnolo J.P., 1977. France and ottoman Lebanon, 1861-1914. London. 339 p.
- Shackley M., 2004. Managing the cedars of Lebanon: Botanical Gardens of living forests? Current issues in *Tourisme*, Vol.7, (4-5). P417-425.
https://www.researchgate.net/publication/249023769_Managing_the_Cedars_of_Lebanon_Botanical_Gardens_or_Living_Forests
- Solberg M. 2014. Patronage, contextual flexibility, and organizational innovation in Lebanese protected areas management. *Conservation & Society*, Vol.12, N°3 (2014). Ashoka trust for research in Ecology and the Environment and Wolters Kluwer India Pvt. Ltd. P 268-279.
<https://www.jstor.org/stable/pdf/26393162.pdf?refreqid=excelsior%3A7707a29aba1e2b435670481d3f7cc672>
- Sorba J-M., Michon G., 2019. Le marché peut-il devenir une ressource pour l'ancrage territorial des productions locales ? les enseignements des foires à thème de Corse et du Maroc. In Aderghal M., Genin D., Hanafi A., Landel P-A., Michon G., l'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens. *Les Impromptus du LPED n°5*, laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU-IRD), Marseille. P 309- 326.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02919015/document>
- Storey R., 2003a. Estimation des débits d'eaux souterraines et d'eau de surface dans la zone humide d'Aammiq. *A Rocha conservation et Espoir : Liban*. 14 p.
- Storey, R., 2003b. Hydrological studies at Aammiq Marsh 2002-2003. *A Rocha conservation et Espoir : Liban*. 3p. <https://lebanon.arocha.org/wp-content/uploads/sites/17/2015/04/ARI-SC-03-7-Hydrological-studies-at-Aammiq-Marsh-2002-2003.pdf>
- Suchet A., 2017. Le concept d'arrière-pays en géographie : une promenade dans la littérature. *Volumen*, n°2. P125-130.
[file:///C:/Users/UTUC0615/Downloads/Dialnet-LeConceptDarrierepaysEnGeographie-6192065%20\(2\).pdf](file:///C:/Users/UTUC0615/Downloads/Dialnet-LeConceptDarrierepaysEnGeographie-6192065%20(2).pdf)
- Talhok A. 1989. La campagne de reboisement à la Montagne et au haut-Maten. *Journal Ad-Diyar*, 1/12/1989.
- Taylor P.D., Fahrig, L., Henein, K., Merriam, Gray, 1993. Connectivity Is a vital element of landscape structure. *Oikos*, Vol. 68, N°3 (Dec, 1993). P 571-553.
<https://www.jstor.org/stable/pdf/3544927.pdf?refreqid=excelsior%3Abf1a573f1afdb4285fbcfefb14fa7c0e>
- Theys J., 2002. L'approche territoriale du développement durable condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. *Développement durable et territoires* [En ligne], dossier 1/2002, mis en ligne le 230 septembre 2002, consulté le 15 février 2020. 15p.
<https://journals.openedition.org/developpementdurable/1475>
- Thoenig J-C., Duran P., 1996. L'État et la gestion publique territoriale. In *revue française de science politique*, 46^{ème} année, n°4. P 580-623.
https://www.persee.fr/docAsPDF/rfsp_0035-2950_1996_num_46_4_395082.pdf
- Thomas F., 2009. Protection des forêts et environnementalisme coloniaux : Indochine, 1860-1945.
<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-4-page-104.htm>
- Timofeev I., 2003. *Kamal Joumblatt et le destin tragique du Liban*. Albin Michel : Paris. 400 p.

- Torre A., 2018. Les moteurs du développement territorial. In *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* [En ligne], N°4, mis en ligne le 09/11/2018. P 711-736.
<https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2018-4-page-711.htm>
- Torre A., 2015. Théorie du développement territorial. In revue *Géographie, Économie, Société* [En ligne], N°3, Vol.17. P 273-288. Mis en ligne le 07/10/2015.
<https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2015-3-page-273.htm>
- Torres E., 2002. Adopter localement la problématique du développement durable : rationalité procédurale et démarche-qualité. Développement durable et territoires [En ligne], dossier 1/2002, mis en ligne le 01 septembre, consulté le 15 février 2018. P 24.
<https://journals.openedition.org/developpementdurable/878>
- Touma T., 1986. Paysans et institutions féodales chez les Druzes et les Maronites du Liban du XVIIe siècle à 1914. Publications de l'Université libanaise : Beyrouth. 414 p.
- Touk A., 1999. Cèdre du Liban, héritage et symbole. Imprimerie Dakach : Liban. 195 p.
- انطوان طوق، 1999. أرز لبنان، تراث ورمز. مطبعة دكاش: لبنان ص 195
- Tuény N., 1984. La terre arrêtee. Belfond : Paris. 122p.
- Unesco 1996. Réserves de Biosphère : la stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial. Unesco : Paris.
- Urban D.L., O'Neil, R.V., Shugart, H.H., 1987. Landscap ecology. A Hierarquical Perspective Can Help Scientists Understand Spatial Patterns. *Bioscience*, 37. P119-127.
<https://doi.org/10.2307/1310366>
- Vaumes E., 1955. La répartition confessionnelle au Liban et l'équilibre de l'État libanais. In *Revue de géographie alpine*, tome 43, N°3. P 511-603. https://www.persee.fr/docAsPDF/rga_0035-1121_1955_num_43_3_1188.pdf
- Vayeda P., Walters B.B, 1999. Against political ecology. *Human Ecology*, 27 (1). P 167-179.
https://www.researchgate.net/publication/226939643_Against_Political_Ecology
- Végléris E., Lecomte, F., 2000. L'autre visage de la forêt, ce que voit le forestier en son miroir. *Revue forestière française*, LII,6. P 559-565.
- Veltz P., 2008. Des lieux et des liens. Éditions de l'Aube. Paris. 173 p.
- Verdeil E., 2012. La présidence de Fouad Chéhab : une nouvelle donne. In Beyrouth et ses urbanistes. Presses de l'Ifpo : Beyrouth. 400 p.
- Verdeil E., 2007. Le bilan des destructions. In Mermier, F., Picard, E., une guerre de 33 jours. La Découverte. P 12-21. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00096466/document>
- Viard J., 1994. La société d'archipel ou les territoires du village global. Éditions de l'Aube : la Tour d'Aiguës., coll. Monde en cours. 128p.
- Vilain-Carlotti P., 2017. Le risque d'incendie de forêt en Corse : de l'approche global par l'aléa à une approche locale des vulnérabilités. In *Espace Populations Sociétés*. 18p.
<https://journals.openedition.org/eps/6658>
- Vincent A., Wunderle, M., 2011. Le développement territorial transversal. Dossier du CRISP, vol 2, n°77. P 9-124. <https://www.cairn.info/revue-dossiers-du-crisp-2011-2-page-9.htm>
- Voisin P., 2014. Écologie et environnement en Grèce et à Rome. Les Belles Lettes : Paris. 280 p.
- Walker P.A., 2007. Political ecology: where is the politics? *Progress in human geography*, Vol 31. N°3. P 363-369. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0309132507077086>

- Walker P.A., 2006. Political ecology: where is the politics? *Progress in human geography*, Vol 30, N°3. P 382-395. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1191/0309132506ph613pr>
- Walley C.D., 1997. The lithostratigraphy of Lebanon: a review. In the Lebanese Science Bulletin 10(1997). p 81-108. http://www.chriswalley.net/downloads/lithostrat_of_Lebanon.pdf
- Walley C.D., 1996. Geology and hydrogeology of the Aammiq wetlands region. A Rocha conservation and hope: Lebanon. 14p.
- Waterbury J., 1977. An attempt to put patrons and clients in their place. In Ernest Gelliner and John Waterbury (eds), *Patrons and clients in Mediterranean societies*. Duckworth: London. P336-337.
- Watts M., 1983. *Silent violence: food, famine and peasantry in Northern Nigeria*. University of California Press, Berkeley. Xxi and 687 p.
https://www.jstor.org/stable/2562878?seq=1#metadata_info_tab_contents
- Weiss S., Vollet D., Bouillaguet B., 2004. Issues Involved in a Continuous Assessment Approach to Forestry Policy, Illustration Based the Evaluation of Territorialized Action in a French Region. *Policy studies*, p 295-305.
- White P.S., Pickett S.T.A, 1985. Naturel disturbance and patch dynamics. In Pickett & White (eds), *the ecology of natural disturbance and patch dynamics*. Academic Press: New York. 472 p.
- Zeghal M, 2009. Rivoal (Isabelle), les maîtres du secret : Ordre mondain et ordre religieux dans la communauté druze en Israël. *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 112/ octobre-décembre 2000, document 112.45, mis en ligne le 19 août 2009, consulté le 15 juin 2021.
<https://journals.openedition.org/assr/20356#quotation>
- Zimmerer K.S., Bassett, T.J., 2003. Approaching political ecology: society, nature and scale un human-environment studies. In Zimmerer K., Bassett T.J. (eds), *political ecology: an integrative approach to geography and environment-development studies*. Guildford Press: New York. P 1-28.
<https://www.guilford.com/excerpts/zimmerer.pdf?t>
- Zonzain P., 2019. Les Druzes, une communauté mystérieuse. *Pardès* 2009/1-2, N°64-65. P355-359.
<https://www.cairn.info/revue-pardes-2019-1-page-355.html>

ANNEXES

Loi n° 558 du 24/7/1996

Numéro du Journal Officiel : 34 | Date de Publication : 01/08/ 1996

Nombre d'articles : 28 | Page : 1881

Le Parlement a adopté,

Le Président de la République publie la loi suivante :

Article 1 : Délivrance

Le projet de loi contenu dans le décret n° 8294 de 19/04/1996 concernant les forêts protégées est ratifié que les commissions de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement et des affaires municipales et rural ainsi les affaires administratives et judiciaires

La présente loi entrera en vigueur dès sa publication au Journal Officiel.

Partie 1 : Forêts protégées

Chapitre 1 : Définition

Article 1

Il doit être entendu par les expressions suivantes partout où elles apparaissent dans la présente

- A. Forêt protégée : une forêt ou un groupe de forêts de quelque type que ce soit.
- B. Le Ministère : Le Ministère de l'Agriculture.
- C. Direction : La direction du développement rural et des ressources naturelles du Ministère de l'Agriculture.
- D. Administration des forêt protégées da à la Direction du Développement Rural et des Ressources Naturelles.
- E. L'enceinte des forêts protégées : les limites définitives après leur identification et leur enregistrement.

Article 2

Les forêts sont considérées protégées, en plus des réserves nationales, et les dispositions de la présente loi leur sont applicables sur toutes les forêts de cèdres, sapins, mélèzes, sorbiers et autres, mixtes ou isolées, qui étaient des propriétés de l'État sans aucun droit d'exploitation par d'autres ou sont actuellement propriétés de l'État et sont gérées par les municipalités, ainsi les forêts communales.

Chapitre 2 : Création de l'Autorité de protection des forêts - Ses attributions

Article 3

La création d'une direction appelée Direction de la Protection des Forêts au sein du Ministère de l'Agriculture, rattachée à la Direction du Développement Rural et des Ressources Naturelles.

Article 4

La Direction du développement rural et des ressources naturelles entreprend les tâches suivantes afin de mettre en œuvre les dispositions de la présente loi et de la loi forestière promulguée en 07/01/1949 :

- A. L'application de la loi forestière et de la loi sur la protection des forêts et la mise en œuvre des lois et règlements qui s'y rapportent et s'y rattachent
- B. Réglementer les forêts domaniales, communales et privées pour maintenir et améliorer leur production et leur pérennité.
- C. Gestion de la forêt et de la réserve naturelle
- D. Préserver, entretenir et prendre soin de la richesse forestière, reboiser les terres domaniales dénudées et les terres communales et privées, et fournir une assistance possible pour mettre en œuvre ces travaux.
- E. Maintenir et préserver les ressources en sols et en eau des forêts protégées, en coordination avec les ministères et institutions concernés.
- F. Réglementer l'investissement des forêts princières et communales et autres, et proposer les meilleurs moyens pour les préserver, les développer et les protéger.
- G. Veiller à l'amélioration des pâturages naturels, réguler leur investissement et surveiller le pâturage des chèvres et autres animaux
- H. Réglementer les conditions et les saisons de chasse dans les forêts protégées.

Article 5

Le service de protection des forêts est composé de départements qui comprennent des ingénieurs forestiers, des techniciens, des forestiers, des gardes et des gardes forestiers.

Les propriétaires et les pouvoirs de l'Autorité de protection des forêts sont déterminés par un décret pris en Conseil des ministres, et ses employés sont considérés comme des auxiliaires de la police judiciaire pendant l'exercice de leurs fonctions.

Article 6

- A. Dans le budget du Ministère de l'Agriculture, la création d'un compte sous le nom « Protection des forêts » qui sert à financer : les équipements, les outils, les installations et les locaux, les engins, les formations et les conférences, les salaires des techniciens et des ouvriers ainsi les indemnités des comités et des vacataires.
- B. Tous les dons et les fonds destinés à promouvoir, développer et développer les forêts protégées sont acceptés par décision du Conseil des Ministres.

Chapitre 3 : Classification des forêts protégées - Interdictions

Article 7

Dès la publication de la présente loi au Journal Officiel, la création par un arrêté commun entre les Ministres des Finances et de l'Agriculture, un organisme temporaire composé d'employés des deux ministères qui effectuera des missions d'identification et délimitation de toutes les forêts de cèdre, de sapin, de chênes et d'autres sur les terres libanaises, puis les cartographier en coordination avec le Centre de Télédétection du Conseil National de la Recherche Scientifique (CNRS), et à l'issue de ces travaux, les enclos et les superficies définitives des forêts sont déterminées. L'organisme indique les droits d'accès et d'exploitation en compte tenu des dispositions du projet de loi mis en vigueur par le décret n° 15396 promulgué en 19/02/1964 relatif à la propriété des villages et des terres communales ou abandonnées..

Article 8

Dès que les travaux d'identification et de délimitation des forêts sont terminés, un rapport final du comité est établi, une synthèse de ce rapport est publiée au Journal Officiel et dans deux journaux locaux. L'opposition et le procès se déroulent devant le juge immobilier et le recours sera effectué selon les démarches habituelles. Tous les Ministères et les administrations publiques sont notifiées par cette publication. Les Ministères de l'Intérieur, des Affaires municipales et rurales, de l'Environnement et des Finances, des travaux publics, des ressources hydrauliques et électriques, et de communication sont renseignées spécialement selon les procédures administratives. Ils soumettent à la demande du Ministère

de l'Agriculture de l'obligation de se tenir à l'écart de tout ce qui concerne l'exécution des travaux à une distance d'au moins cinq cents mètres des limites de l'enceinte de la forêt protégée.

Article 9

Une fois les forêts protégées sont identifiées et délimitées conformément aux dispositions de la présente loi, tous les droits d'usufruit antérieurs sur ces forêts protégées sont annulés, ainsi tous les droits d'investissement appartenant aux communes ou villages, quelle que soit la justification de leur instauration.

Article 10

L'arrêt de la distribution d'une partie des récoltes des forêts existantes ou de la forêt protégée qui s'effectuait aux habitants ou aux villages pour cesse, et à cet égard la loi du 9/11/1951 relative à la conservation des sols, au boisement et à la protection des pâturages, ainsi qu'aux articles 41 à 52 de la loi forestière sont immédiatement appliquée. Après la libération de ces forêts protégées, l'Administration de la protection des forêts établit un régime spécial qui est approuvé par le conseil municipal ou le comité communal et soumis au ministre chargé de l'agriculture pour le confirmer.

Article 11

Les autres réserves non mentionnées dans la présente loi restent soumises aux dispositions du chapitre quatre de la loi forestière jusqu'à ce qu'elles soient déclarées forêt protégée par une décision prise par le gouvernement sur une demande signée par ses propriétaires. L'Administration de la protection des forêts peut aider les propriétaires de ces forêts de bénéficier du contenu de la loi forestière et ce qu'elle stipule conformément aux articles 41 à 52 et aux dispositions de la loi promulguée en 9 novembre 1951.

Article 12

Pour chaque forêt protégée, un comité de gestion est créé, présidé par le ministre chargé de l'agriculture, composé de représentants des ministères de l'environnement et des affaires communales et rurales et du Conseil national de la recherche scientifiques, municipalités, ONG, associations environnementales, clubs et coopératives du village, de la région, du district ou du gouvernement, désignés par le Ministre de l'Agriculture.

Les missions de ce comité seront de s'occuper des affaires de la forêt protégée, de superviser et faire respecter les dispositifs de protection par la population locale à l'intérieur des forêts, de coordonner entre les bénévoles et d'inciter à la préservation et à la mise en valeur de la forêt protégée. Le comité peut, dans le cas échéant, solliciter l'assistance d'experts proposés par le Conseil national de la recherche scientifique, en plus de certaines institutions et personnes que le ministre de l'Agriculture juge nécessaires pour participer aux travaux du comité.

Article 13

Chacun des départements rattachés à l'Administration de la protection des forêts mentionné à l'article 4 de la présente loi gère une ou plusieurs réserves, et chaque département est légalement dirigé par un ingénieur forestier.

Article 14

Les services de protection des forêts doivent, dans tous les cas, être équipés de centres de travail et des locaux, des postes de contrôle, de moyens de communication et des moyens de transports, des véhicules des Sapeurs-Pompiers. Le Ministre de l'Agriculture précise les conditions et les cahiers des charges de traitement et modalités de coordination avec les administrations publiques pour tout ce qui concerne le travail de ces services.

Article 15

Les départements coopèrent entre eux et avec le reste des centres forestiers régionaux dans les tâches suivantes :

- A. Réaliser une étude complète du contenu et des composants de la forêt protégée, y compris les arbres, les plantes, le sol, le climat, les oiseaux, les cours d'eau, les organismes fixes et les organismes transitoires et vivants. Contribuer aux programmes de recherche scientifique mis en place par le comité de gestion de la forêt protégée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et

en coordination avec le ministère de l'Environnement et le Conseil national de la recherche scientifique et les municipalités.

- B. Organiser des patrouilles de gardiennage et de surveillance, dissuader les infractions et contrôler les infractions à cette loi dans et autour de l'enceinte forestière protégée.

Article 16

Interdit :

- A. Entrer dans une forêt protégée reconnue, y exercer toute activité, y résider, camper, se baigner, se baigner ou se nourrir.
- B. Entrer le bétail, quel qu'il soit, et de pâturer
- C. Couper des arbres, enlever de l'herbe, du bois de chauffage, des pierres, de la terre et des minéraux, détourner des cours d'eau et cueillir des fleurs et des fruits sauvages dans l'enceinte forestière protégée.
- D. Mettre le feu, distribuer ou jeter des déchets, ou déformer le paysage à une distance d'au moins mille mètres des limites de la forêt protégée.
- E. Modification des caractéristiques à l'intérieur de la forêt protégée, y compris l'introduction de types d'animaux et d'oiseaux importés.
- F. Tout ce qui peut déformer ou endommager la forêt protégée.

Article 17

L'Administration de la protection des forêts et l'administration des ressources naturelles sont chargées de l'enquête et du contrôle des violations commises contre les dispositions de la présente loi et des poursuites judiciaires. Les employés délivrent et signent les procès-verbaux des infractions et les transmettent au ministère public et en notifient des copies à chacun de présidents de ces deux administrations

Article 18

Les forces de sécurité assurent la protection de toutes les forêts protégées, leurs employés et leurs équipements.

Article 19

Aucune réconciliation ne sera acceptée pour les violations citées dans l'article 16 de la présente loi, quelles que soient les raisons et les justifications des infractions.

Article 20

Toute violation des dispositions du premier point de l'article 16 de la présente loi expose son auteur à une amende d'un million à dix millions de livres libanaises et à un mois d'emprisonnement jusqu'à six mois ou l'une de ces deux peines.

Article 21

Toute violation de dispositions du troisième point de l'article 16 de la présente loi expose son auteur à un emprisonnement d'un à six mois et à une amende d'au moins 250 000 livres libanaises ou l'une de ces deux peines pour chaque tête de chèvre ou de bovin, et le bétail sera confisqué et vendu à l'abattoir le plus proche du lieu de l'infraction au profit de l'Administration de la protection forestière.

Article 22

Toute violation des dispositions du troisième point de l'article 16 de la présente loi expose son auteur à un emprisonnement de six mois à trois ans et à une amende de 250000 livres libanaises ou l'une de ces deux pénalités pour chaque kilogramme saisi, et en cas de récidive les pénalités seront triplées.

Article 23

Toute personne provoque un incendie dans la forêt sera condamné à une peine d'emprisonnement d'un à trois ans et si l'incendie a causé de dégâts à l'intérieur de la forêt, il sera condamné de trois à cinq ans et ne bénéficie pas d'allègement des peines dans tous les cas. En plus de la peine d'emprisonnement, le contrevenant est condamné à une amende de cinq millions à vingt millions de livres libanaises.

Article 24

Toute personne enlève des panneaux d'indication ou ainsi ses enclos la forêt protégée ou de ses panneaux, signaux, routes ou places, sera condamné à une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans et une amende de pas moins de deux millions de livres libanaises, et de s'engager à rétablir le lieu comme avant.

Article 25

Toute personne extraira du sable, de la terre ou des pierres de la forêt protégée, sera condamné à un emprisonnement d'un à trois ans et à une amende d'au moins 250 000 livres libanaises pour chaque mètre cube extrait du sol, du gravier, du sable, des pierres ou de toute autre chose.

Article 26

L'instigateur, l'ingérence ou le partenaire est passible de la même peine que l'auteur.

Article 27

Toute disposition contraire à la présente loi ou non incompatible avec ses dispositions sera abrogée, et tous les pouvoirs stipulés dans la présente loi ou dans toute autre loi ou texte directif et relatif à la protection des forêts seront transférés. Ils deviennent de la responsabilité de l'Administration de la protection des forêts protégées de la Direction du développement rural et des ressources naturelles du Ministère de l'agriculture.

Article 28

La présente loi entrera en vigueur dès sa publication au Journal Officiel.

Loi n° 444 du : 29/07/2002

Numéro du Journal Officiel : 44 | Date de Publication : 08/08/2002

Nombre d'articles : 68 | Page : 5369

Le Parlement a adopté,

Le Président de la République publie la loi suivante :

Première partie : Principes de base et dispositions générales

Article 1

Cette loi définit le cadre juridique général de mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'environnement dans le but de prévenir et d'endiguer toutes les formes de dégradation, de pollution et de dégradation et de promouvoir l'utilisation durable des ressources environnementales et environnementales.

Article 2

Aux fins de la présente loi, les expressions signifient :

- Environnement : l'océan naturel (c'est-à-dire physique, chimique, biologique) et social dans lequel vivent tous les organismes vivants et leurs systèmes d'interaction au sein de l'océan, au sein des organismes et entre organismes.
- Examen environnemental initial : Une étude préliminaire visant à déterminer les impacts environnementaux potentiels d'un projet afin de déterminer la nécessité de réaliser une étude d'impact environnemental du projet.
- Étude d'impact environnemental : identifier, estimer et évaluer les effets d'un projet sur l'environnement et déterminer les mesures nécessaires pour atténuer les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs sur l'environnement et des ressources naturelles, avant de prendre la décision d'approuver ou de rejeter le projet.
- Modèle de gestion de l'environnement : mesures d'atténuation du groupe et moyens de surveillance, de contrôle et d'actions institutionnelles prises lors de l'établissement, de l'exploitation ou du démantèlement du projet, qui annuleraient les impacts environnementaux négatifs ou seraient atténués à des niveaux acceptables localement le cas échéant et uniquement conformément aux Normes des nations.
- Le « Plan de gestion environnementale » fait partie intégrante du rapport « Évaluation d'impact environnemental » et du rapport « Examen environnemental initial ».
- Biodiversité : variation organique des organismes vivants provenant de toutes les sources, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, la biologie marine et les écosystèmes aquatiques et les composés qui en font partie et cela comprend la diversité biologique au sein des espèces, entre les espèces et les écosystèmes.
- f- Ressources naturelles : les éléments suivants de l'environnement : air, eau, terre et êtres vivants.
- Écosystèmes : un composé vital pour les groupes d'organismes vivants végétaux et animaux interagit avec l'environnement non vivant car il s'agit d'une unité fonctionnelle.

Article 3

Chaque personne a droit à un environnement sain et stable, et il est du devoir de chaque citoyen d'assurer la protection de l'environnement et de subvenir aux besoins des générations actuelles sans compromettre les droits des générations futures.

Article 4

Dans le cadre de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, toute personne physique ou morale, publique ou privée, doit respecter les principes suivants

- Le principe de précaution, qui exige l'adoption de mesures efficaces et appropriées fondées sur des informations scientifiques et les meilleures techniques disponibles propres visant à prévenir toute menace de préjudice coupable.
- Le principe d'action préventive pour tous les dommages à l'environnement, par l'utilisation des meilleures technologies disponibles.
- Le principe du « pollueur-payeur », qui exige que le pollueur supporte les coûts des mesures de prévention et de contrôle et de minimisation de la pollution.
- Le principe de préservation de la biodiversité, qui exige que toutes les activités évitent de nuire aux différentes composantes de la biodiversité.
- Le principe d'éviter la dégradation des ressources naturelles, qui exige que toutes les activités évitent de causer des dommages irréversibles aux ressources naturelles telles que l'eau, l'air et le sol, les forêts, la mer, les rivières et autres.

Le principe de participation stipule que :

- Tout citoyen a le droit d'obtenir des informations relatives à l'environnement, conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Toute personne physique ou morale, publique ou privée, veille à la sécurité de l'environnement, contribue à sa protection et signale tout danger qui pourrait le menacer.
- Le principe de coopération, qui exige que les autorités publiques et locales et les citoyens coopèrent pour protéger l'environnement à tous les niveaux.
- Le principe de l'importance du critère coutumier en milieu rural, qui stipule la nécessité d'adopter cette coutume en l'absence de texte.
- Le principe de dépollution, qui vise à prévenir et maîtriser la pollution dans tous les milieux environnementaux provenant de l'eau, de l'air, du sol, des végétaux et des déchets afin que le traitement des pollutions n'entraîne pas de pollution dans le milieu ou dans le milieu.
- Le principe de s'appuyer sur les stimuli économiques comme outil de surveillance et de régulation afin de se débarrasser de toutes les sources de pollution et / ou de les atténuer et de promouvoir une politique de développement durable.
- Le principe de l'étude d'impact environnemental comme moyen de planification et de gestion afin de lutter contre les sources de pollution et la dégradation des ressources naturelles, ou de réduire ou réduire leur taille au minimum.

Deuxième partie : Réglementation de la protection de l' environnement

Article 5

- Aux fins de l'application de la présente loi, le ministre chargé de l'environnement élabore un plan de base pour la protection de l'environnement, sur proposition du Conseil national de l'environnement.
- Le schéma directeur de protection de l'environnement fait l'objet d'une révision périodique par le ministre chargé de l'environnement tous les deux ans, sur proposition du Conseil national de l'environnement.
- La revue, qui est effectuée tous les deux ans, prend en compte notamment les activités qui sont exercées en faveur de l'environnement, ainsi que les dommages qui affectent l'environnement et les risques qui ont été reconnus et la connaissance et les connaissances qui sont enseignées.

Article 6

Le Conseil National de l'Environnement est institué de quatorze membres, le Conseil National de l'Environnement et de son mode de fonctionnement par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Environnement, représenté à parité entre les ministères en lien avec l'environnement et les acteurs du secteur privé, les associations environnementales et les experts environnementaux et les membres des syndicats libres.

Article 7

Le Conseil National de l'Environnement, outre les missions qui lui sont confiées par la loi portant création du Ministère de l'Environnement, exerce les missions consultatives suivantes :

- Recommander l'établissement d'objectifs et de priorités environnementaux et proposer des modifications aux politiques environnementales.
- Évaluer les conséquences environnementales de chaque activité liée aux ressources naturelles et émettre les recommandations nécessaires.
- Coordonner les directions des institutions, administrations et ministères concernés par la protection de l'environnement.
- Recommander la modification des lois, réglementations, spécifications, normes et normes nationales relatives à la protection de l'environnement et ses constantes.

Article 8

Il est institué un fond national de l'environnement qui bénéficie de la personnalité morale et de l'indépendance financière et administrative soumis à la tutelle du Ministre chargé de l'Environnement.

Article 9

Le Fond national pour l'environnement est chargé des missions et des pouvoirs suivants :

- Contribuer au financement des procédures de contrôle et de surveillance de l'application de la présente loi et de ses textes d'application.
- Recommander les conditions d'octroi des prêts visés au présent article.
- Recommander l'octroi des mesures de relance visées à l'article 20 de la présente loi.
- Soutenir le développement de la recherche et le progrès technologique en matière de protection de l'environnement.
- Soutenir et encourager les activités et projets de développement durable visant à protéger l'environnement, à lutter contre la désertification, la déforestation, l'érosion des sols et la protection de la diversité biologique.
- Soutenir les initiatives et les activités menées par les associations informelles.
- Contribuer aux activités de prévention ayant un impact sur l'environnement en général.
- Octroi de prêts à des conditions déterminées par un décret du Conseil des ministres sur proposition du ministre de l'Environnement et des Finances, à toute personne qui entreprend une activité susceptible d'améliorer la qualité de l'environnement.

Article 10

Les importations du Fond National pour l'Environnement consistent en :

- Une contribution financière annuelle constatée dans les lois du budget général et déterminée en fonction de ses besoins.
- Les redevances pour la protection de l'environnement qui sont imposées en vertu de la présente loi ou par des lois spéciales.
- Subventions, dons, dons et legs qui lui sont offerts, notamment par des organismes officiels et étrangers nationaux et étrangers, dans le but de protéger et de développer l'environnement.
- Des amendes et indemnités à juger ou à convenir pour les dommages causés à l'environnement en application des dispositions de la présente loi et des conciliations intervenues à cet égard.
- Le produit de son argent et des intérêts.
- Le fonds est doté d'un budget spécial et ses fonds sont considérés comme des fonds public
- Les ressources du Fonds sont consacrées à la réalisation de ses objectifs.
- Les importations et les produits et intérêts qu'elles produisent sont considérés comme des fonds pour le fonds et sont déposés dans un compte spécial à la Banque du Liban conformément aux règles spécifiées dans le système de fonds.

Article 11

L'organisation du Fond National pour l'Environnement et les moyens d'exercer ses missions sont déterminés par un décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Environnement et des Finances, et il peut être agréé et approuvé par la loi.

Article 12

- Afin de réaliser une maîtrise intégrée des pollutions, des normes nationales de qualité environnementale, des méthodes, des méthodes, des procédés et des méthodes sont fixées par un décret pris en Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de l'environnement
- Le Ministère de l'Environnement peut, à cet effet, solliciter l'assistance de tout expert national ou international dans le processus d'élaboration de ces normes nationales, qui sont révisées périodiquement. Celle-ci tient compte de l'évolution des connaissances scientifiques, des progrès technologiques et des normes internationalement reconnues.

Article 13

La notation comprend le développement environnemental et la protection de la mise en œuvre de programmes de gestion environnementale entrepris par des institutions désignées et d'autres institutions qui mènent des activités contaminées, et des programmes d'autocensure ou d'audit environnemental, afin d'évaluer objectivement et périodiquement l'efficacité des mesures prises dans le domaine de la lutte contre la pollution ou la réduire et informer l'opinion publique, des résultats de ces mesures.

Annonce numéro : 148 / A.

| Date de Publication : 13 février 1994.

Nombre d'articles 3 | Page : 1343

Création d'une association sous le nom de : Al-Shouf Cedar Society

Le Ministère de l'Intérieur : En vertu de la loi sur les associations du 3 août 1909 et notamment son article sixième fondé sur la demande des fondateurs de l'association dénommée « Al-Shouf Cedar Society » et enregistrée au service de l'administration et des affaires politiques sous le no. 1343/2 du 13 février 1994.

Sur proposition du directeur général de l'intérieur décide comme suit :

Article 1 : L'annonce est accordée à la société appelée Al-Shouf Cedar

Siège social : Moukhtara- Mouktara Palace- District.Al-Shouf

Les objets : La société vise à atteindre les objectifs suivants :

1. Préservation des cèdres à Al-Shouf
2. Prendre soin, entretenir et prévenir la coupe des cèdres
3. Garder un œil pour les protéger par tous les moyens
4. Augmenter leur boisement
5. La formation d'agronomes spécialisés dans ce type d'arbres et bénéficiant de leurs expériences scientifiques.
6. Création d'une équipe de travail composée d'ouvriers agricoles et d'employés formés au traitement des essences d'arbres
7. Importer les plantules de l'étranger et les enraciner.
8. Connecter des sociétés similaires au Liban et à l'étranger pour obtenir des informations qui conduisent à améliorer leurs types et leur développement.
9. Bénéficier d'études et de recherches scientifiques dans ce domaine.
10. Programmation de plans de visites à des associations similaires hors du Liban afin de bénéficier des mises à jour des recherches et des tests concernant le sol le plus adapté à ces arbres.
11. Organiser des stages de formation sur les méthodes de leur plantation, prendre soin, préserver, protéger et inciter à les reboiser.
12. Coopérer et se coordonner avec les sociétés libanaises et étrangères qui partagent la société ses cibles et organiser des rencontres communes.

Les fondateurs

Walid Joumblat, Aghob Joe Khaderian, Adel Kortas, George Dib Nehme, Alaa Eldine Terro, Assad Adel Serhal, Raef Ali Abou Shakra.

Article 2 : La société mentionnée doit respecter toutes ses obligations devant la loi conformément aux dispositions du droit des sociétés et de la loi exécutée par le décret no. 10830 du 9/10/1962.

Troisième article Ce document à diffuser en cas de besoin.

Loi n°532 du 24/07/1996

Numéro du Journal Officie : 33 | Date de Publication : 29/07/996

Nombre d'articles : 12 | Page : 1850

Le Parlement a adopté,

Le Président de la République publie la loi suivante :

Le projet de loi concernant la création d'une réserve naturelle Arz Chouf et après avoir modifié par la commission de l'administration et de la justice est désormais officiel.

La présente loi entrera en vigueur dès sa publication au Journal Officiel.

la création de la réserve naturelle (Arz El-Chouf)

Article 1 : la réserve naturelle est composée de terres des villages Niha, Jebea, Mrosti, El-kherayebi, Maasser, El-Barouk, Bemherieh, Ain Dara et Ain Zehalta en plus de la propriété de la république libanaise au côté est de montagne El-Barouk et elle se trouve dans les limites suivantes :

1. Nord : limite de Machaa du village Ain Dara
2. Est : limite de Machaa des villages suivants Niha, Jebeaa, Mrosti, Maasser, Barouk, Bemherieh, Ain Zehalta, Maasser, Barouk et aussi le côté est de La motagne de Barouk
3. Sud : limite de Machaa du village Niha en direction de Jezzine
4. Ouest : limites avec les propriétés privées dans les villages Niha, Jebeaa, Mrosti, EL Kherayebi, Barouk, Bemherieh, Ain Zehalta, Maasser, Ain Dara

Article 2 : dans le but de préserver les ressources forestières et la richesse animale et végétale de la réserve, il est interdit de couper, investir ou fabriquer du bois des arbres et des arbustes à divers genres dans la réserve.

Article 3 : interdire de faire entrer les troupeaux dans la réserve afin de protéger son sol, ses végétaux et empêcher de sa dégradation.

Article 4 : interdire d'exercice aucune activité minière ou de ramassage (pierres, sables, eau, matériaux, herbes, fleurs, graines ou des fruits) sauf pour des finalités scientifiques et pour améliorer la biodiversité de la réserve.

Article 5 : interdire d'exercer aucun acte ou comportement qui bouleverse l'équilibre naturel de la réserve surtout :

- A. Allumer le feu ou brûler les herbes sèches et d'autres, les déchets naturels sur la réserve dans les limites de 500 m.
- B. La chasse sur les terrains de la réserve ou dans une superficie de 500m de ses limites
- C. Camping sur les terrains de la réserve ou jeter des déchets
- D. Autre acte qui détériore ses ressources et dégrade paysages naturels

Article 6 : s'applique dans la région de la réserve, toutes les lois et les conventions internationales et surtout celles qui concernent la protection de l'environnement et la ressource forestières et les paysages naturels.

Article 7 : procurer toutes les herbes, les branches coupées ou les produits fabriqués du bois de cèdre et revendre aux ventes aux enchères. Le conseil de la réserve collecte cet argent. Les agresseurs prennent de 3 mois à 3 ans de prison avec une amande de 2 millions et 500 milles livres libanaises sur chaque arbre coupé et 100 mille livres libanaises sur chaque kilo du bois, 200 mille livres sur chaque caisse fabriquée et 50 mille livres sur chaque kilo de produits issus du bois de la réserve.

Article 8 : toute personne fait entrer ses troupeaux à la réserve, est pénalisé à payer une amande de 250 mille livres libanaises sur chaque tête de son troupeau et de prison de 2 mois à 6 mois.

Article 9 : toute personne qui casse, détériore ou transporte de bois ou autre de la réserve, est pénalisé à payer une amande de 100 mille à 1 million livres libanaises et prison de 15 jours à 6 mois. Toute personne allume le feu dans la réserve est condamné d'un mois à 2 ans et avec une amande déterminée par la tribune. Dans le cas de présence deux pénalité pour le même acte avec des textes différents, il s'applique la pénalité la plus sévère.

Article 10 : procurer tous les matériels et les outils utilisés (scies, haches, machines, engins,..) pour couper et transporter les bois. Tous ces outils procurés et ces amendes reviennent au conseil de la réserve nommé au-dessous.

Article 11 : une décision prise par le préfet de Mon-Liban et après la permission du ministre de l'environnement, permet d'embaucher 7 personnes volontaires pour 3 ans, leurs responsabilités assurer les travaux de protection, contrôle, des études et des expériences scientifiques pour restaurer la réserve au niveau écologique.

Cette décision doit prendre en compte aussi de présenter les municipalités de la région et les experts en écologie.

Article 12 : cette loi est applicable dès elle est publiée dans le journal officiel.

Cette thèse s'inscrit dans le cadre global des recherches sur les rapports des sociétés à leur territoire, en lien avec la mise en œuvre d'une Réserve de Biosphère autour des forêts de cèdres. Le cèdre, emblème du Liban, a fait l'objet d'une exploitation intense depuis l'Antiquité, aujourd'hui, il n'y reste que quelques forêts résiduelles. La protection de ces forêts n'est arrivée que tardivement, avec la création au niveau national de réserves naturelles. Dans un contexte institutionnel marqué par la faible présence de l'Etat, cet outil de conservation reste dominé par des associations environnementales alliées à des notables influents qui s'attachent fortement à leurs communes et à leurs terres d'origine. La thèse s'intéresse à la compréhension des dynamiques de conservation et de développement dans la Réserve du Chouf, et aux projets qui en découlent. Elle analyse également les relations entre pouvoir(s) et pratiques autour de la question environnementale. Elle s'attache à mettre en évidence l'enchevêtrement complexe des relations entre le leader régional, l'État et la société civile dans le domaine de conservation. Ce faisant, elle se donne pour ambition de repenser les stratégies de conservation en tenant compte des particularités socio-culturelles et politiques du Chouf, et du Liban en général. Les résultats de cette recherche devront contribuer à combler en partie une lacune de la littérature critique sur l'environnement et la conservation au Moyen-Orient, largement déficiente sur la question de la gestion des aires protégées.

Mots clés : cèdre, territoire, Liban, Chouf, conservation, développement, appropriation, political ecology, gestion, patronage

This thesis addresses the question of relationship between societies and their territory, in connection with the development of a Biosphere Reserve targeting the protection of cedar forests. The cedar has been intensively exploited since ancient times, today only a few residual forests remain. The protection of these forests came with the late creation of nature reserves at the national level. In an institutional context marked by the weakness of the State, this conservation tool remains dominated by environmental associations allied with influential notables who are strongly attached to their native lands. We successively analyse the dynamics of conservation and development in the Chouf Reserve, and the relationships between power(s) and practices around conservation issues. We highlight the complex entanglement of relations and interests involving the regional leader, the State and civil society. Our ambition is to rethink conservation strategies taking into account the socio-cultural and political particularities of Chouf, and of Lebanon in general. We also aim to partially fill a gap in the critical literature on environment and conservation in the Middle East, largely deficient on the question of management of protected areas.

Key-words : cedar, territory, Lebanon, Chouf, conservation, development, appropriation, political ecology, management, patronage